



HAL
open science

Maturité du projet d'urbanisme et temporalités : détermination de la maturité du projet selon son épaisseur et sa transversalité temporelles

Delphine Jolivet

► To cite this version:

Delphine Jolivet. Maturité du projet d'urbanisme et temporalités : détermination de la maturité du projet selon son épaisseur et sa transversalité temporelles. Architecture, aménagement de l'espace. Université François Rabelais - Tours, 2012. Français. NNT : . tel-00985753

HAL Id: tel-00985753

<https://theses.hal.science/tel-00985753>

Submitted on 30 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE Sciences de l'Homme et de la Société

UMR 7324 CITERES – Équipe IPAPE

THÈSE

présentée par :

Delphine JOLIVET

soutenue le : 26 novembre 2012

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François - Rabelais**

Discipline/ Spécialité : Aménagement de l'espace, urbanisme

MATURITÉ DU PROJET D'URBANISME ET TEMPORALITÉS

**Détermination de la maturité du projet selon son
épaisseur et sa transversalité temporelles**

THÈSE dirigée par :

MME. HERNANDEZ Frédérique
M. MARTOUZET Denis

Maître de conférences, Université Aix-Marseille
Professeur, Université François - Rabelais de Tours

RAPPORTEURS :

MME. INGALLINA Patrizia
M. TOUSSAINT Jean-Yves

Professeur, Université Lille 1
Professeur, INSA Lyon

JURY :

M. BOUTINET Jean-Pierre
M. FOL Jac
MME. HERNANDEZ Frédérique
MME. INGALLINA Patrizia
M. MARTOUZET Denis
M. TOUSSAINT Jean-Yves

Professeur, Université Catholique de l'Ouest
Professeur, École d'Architecture Paris-Malaquais
Maître de conférences, Université Aix-Marseille
Professeur, Université Lille 1
Professeur, Université de Tours
Professeur, INSA Lyon

Au temps perdu et retrouvé

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont aidé de près ou de loin à la réalisation d'un travail de longue haleine, pour leurs échanges fructueux, leurs remarques et leurs critiques, leurs conseils et leur soutien ou tout simplement pour leur simple présence réconfortante. C'est avec beaucoup de reconnaissance que je leur adresse ces remerciements :

Tout d'abord, à mon directeur de thèse, M. Denis Martouzet, pour la confiance qu'il m'a accordée à la réalisation de cette thèse, pour sa disponibilité et son point de vue avisé, pour son soutien et son empathie (car une thèse est aussi une épreuve difficile !).

A ma co-directrice de thèse, Mme Frédérique Hernandez qui, à l'occasion de mon travail de mémoire, m'a donné l'envie de poursuivre en thèse et d'approfondir mes thématiques de recherche, pour son appui et ses remarques fort utiles dans l'élaboration d'un travail rigoureux.

Bien évidemment, merci aussi aux (sages) membres du jury qui ont accepté d'accorder de leur temps pour ce travail, qui contribueront à enrichir ma réflexion par leurs commentaires et leurs critiques : aux rapporteurs Mme Patrizia Ingallina et M. Jean-Yves Toussaint ainsi qu'aux membres du jury M. Jean-Pierre Boutinet et M. Jac Fol.

Aux professionnels rencontrés lors de ma collecte d'information pour les différents cas d'étude abordés dans ma thèse, nombreux, disponibles, indispensables eux-aussi à la poursuite de ce travail : notamment, Mme Barbara Rivière des services techniques de la mairie de Saint-Pierre-des-Corps, M. Alain Huet de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, Mme Valérie Sécheret de la Communauté d'Agglomération de Tours, Mme Alexia Gautier-Brice du Port Autonome de Paris, M. Christophe Bayle et Mme Catherine Coquen-Creusot de la SEMAPA, M. William Vassal de Z Architecture, et bien d'autres...

Au personnel enseignant et administratif de l'École Polytechnique de l'Université de Tours, notamment dans le cadre de l'accomplissement de mes premières expériences d'enseignement, à l'UMR CITERES. Merci surtout à Laura et Jeanine d'avoir été présentes pour mes premiers pas en enseignement que ce soit dans le cadre de travaux de recherche ou d'échanges amicaux.

Aux ami(e)s, doctorant(e)s ou non, d'ici et d'ailleurs, qui m'ont soutenu, entendu, écouté et conseillé tout au long de l'avant, pendant et (bientôt) après thèse : Nathalie, Laure, Benoit, Hélène, Noémie, Djidjoué surtout. À une amie de longue date, Aurélia, dont le flegme presque britannique me calme et me rassure dans les moments de stress intense.

Enfin, à ma famille sans qui je n'aurai pu arriver à réaliser un tel ouvrage, pour leur soutien constant et chaleureux.

Résumé

La conception dominante du temps dans les études urbaines a du mal à échapper à l'image d'un déroulement chronologique linéaire simple, extérieur aux sociétés et aux hommes. Ce temps remplit souvent une fonction de marquage chronologique de l'évènement. Justement, nous nous proposons d'envisager ce temps sous un autre angle, appréhension que nous effectuons dans le cadre du projet d'urbanisme. Cette appréhension dépend aussi de la définition que nous donnons du projet. Si le projet est compris comme un processus, saisissant une réalité donnée (avant d'être un instrument de transformation de cette réalité), au lieu d'être uniquement un outil d'exécution des objectifs de planification, une question se pose : comment représenter une dimension temporelle du projet d'urbanisme qui est tout sauf simplement linéaire et homogène ? Cette appréhension de la dimension temporelle du projet a aussi une autre utilité : inscrite dans l'optique générale d'aide à la connaissance de la notion de projet, il s'agit d'offrir des clés de lecture du projet par l'intermédiaire de ses temporalités. L'objet de cette thèse consiste principalement en la présentation des résultats d'une méthode d'analyse que nous avons élaborée pour appréhender et retranscrire la dimension temporelle du projet, méthode qui sache correspondre à la définition du projet comme processus et saisie d'une réalité donnée. Cette méthode a été appliquée à plusieurs cas d'étude, trois projets de reconversion urbaine étant à des stades différents d'élaboration et de réalisation : le projet jeune du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, dans l'agglomération tourangelle, les projets plus avancés de la Cité de la Mode et du Design de Paris et de la Sucrière de Lyon. Par ailleurs, l'appréhension de ces dimensions temporelles se fait à une échelle de projet particulière, celle relevant du *projet élémentaire*, unité de base du projet urbain. Elle se traduit par l'exploration de plusieurs niveaux d'analyse et de sélection des données tirées des *archives* des projets, et selon des *composantes essentielles* du projet. Ces *composantes* sont d'abord celles permettant d'identifier le projet : les dénominations, c'est-à-dire les façons de nommer le projet, les documents graphiques et photographiques, les acteurs engagés dans le projet. Elles concernent aussi la dimension de projection et d'anticipation du projet, c'est-à-dire la réponse en termes de contenu que le projet constitue par rapport à des objectifs identifiés, projetée dans le temps et dans l'espace. Enfin, les *composantes* renvoient aussi aux différentes interactions entre projet et contexte. Des *structures temporelles* des cas d'étude sont aussi proposées s'apparentant à un découpage portant les multiples temporalités à l'œuvre pour les projets et accompagné d'une description, l'ensemble s'inspirant des domaines archéologique, généalogique et épistémologique. Deux notions, c'est-à-dire nos deux hypothèses principales de recherche, interviennent dans cette appréhension des dimensions temporelles des projets d'urbanisme : celles d'*épaisseur temporelle* et de *transversalité temporelle*. L'*épaisseur temporelle* du projet est l'idée qu'il n'y a pas un temps du projet mais des temporalités du projet. Elle est une image qui vise à nuancer la conception d'une dimension temporelle du projet lissée, c'est-à-dire d'une vision strictement linéaire et chronologique, dont l'idéale transposition s'apparenterait à une frise chronologique ou à une ligne ayant un sens. La notion d'*épaisseur temporelle* met plutôt en avant l'existence de couches temporelles du projet, c'est-à-dire des temporalités actives ou non, qui s'ajoutent, se cumulent, s'imbriquent ou qui apparaissent. Les aléas de la réalisation et de l'élaboration du projet appellent aussi à un autre constat : le projet vit dans un contexte, dans un champ de coexistence et d'interférences. L'appréhension de la dimension temporelle du projet s'appuie sur la reconnaissance de cette importance du contexte : elle mobilise donc une autre notion, la *transversalité temporelle*. Le contexte est généralement entendu comme cet arrière-plan du projet, qui nourrit à la fois le contenu du projet et l'accompagne dans ses transformations. Les liens entre contexte et projet, sources de transformation du projet, orientent le parcours temporel du projet entre ouverture (élargissement du champ des possibles du projet) et

fermeture (réduction du champ des possibles du projet). Au terme de cette exploration analytique, plusieurs indicateurs sont donnés pour repérer la maturité du projet, c'est-à-dire pour montrer comment se détermine l'avancement du projet au fil du temps. L'appréhension des ces différentes dimensions temporelles du projet est alors l'occasion de revenir au final sur quelques éléments de définition du projet : il s'agit de nuancer la vision d'un projet comme unité toute faite, posée comme évidente.

Mots-clés : *projet élémentaire, structure temporelle, épaisseur temporelle, transversalité temporelle, composante essentielle, temporalités, parcours temporel, processus, méthode.*

Résumé en anglais

The prevailing conception of time in urban studies usually relies on the image of a simplistic and linear chronology, above societies and human beings. Time is often used to mark out events chronologically. However, we will consider time from another perspective, in the field of town planning. This apprehension also depends on how we will define the project. If we understand the project as a process, based upon a given situation (the project is also thought as a tool which can change this given situation), which does not merely execute objectives, another question arises: how to represent a temporal dimension of the project which is not linear and homogeneous? The apprehension of this temporal dimension has another purpose: in order to help better deciphering the concept of the project, we will provide keys to this understanding thanks to the temporalities of the project. We will present the results of a method of analysis we have elaborated in order to transcribe the temporal dimension of the project, a method which fits the definition of the project as a process based upon a given reality. We have applied this method to three projects of urban redevelopment, which are at different stages of realization: Le Magasin Général in Saint-Pierre des Corps, near Tours, the City of Fashion and Design in Paris and the projet of La Sucrière in Lyon. Moreover, this apprehension of several temporal dimensions uses a specific project scale, the *elementary project*, a basic unit of urban project. It results in the exploration of several levels of analysis and selection of information stemming from the *archives* of different projects, and classified according to the *essential components* of the project. Some of these components help identifying the project: appellations, that is to say, the way we name the project, graphic and photographic documents, players involved in the project. Those components also convey a dimension of projection and anticipation: the project is generally an answer to defined objectives, an answer which is planned through time and space. Finally, those components refer to the different interactions between project and context. The *temporal structures* of the projects we have chosen and analysed allow us to show the various temporalities at work: they are followed by a detailed description, inspired by archaeology, genealogy and epistemology. Two concepts, our two main hypotheses for research, play an important part in the apprehension of the temporal dimensions of the projects: *temporal thickness* and *temporal transversality*. *Temporal thickness* shows that the temporal dimension of the project is composed of many temporalities. We use that image to qualify the conception of a homogeneous temporal dimension and its chronological and linear transposition. The notion of *temporal thickness* means the existence of various temporal layers of the project: those active and inactive temporalities pile up, fit into each other or appear. Another observation can be made upon the uncertainties in the realization of the project: the project lives in a context, in an area of coexistence and interference. Our understanding of the temporal dimension of the project is based on the idea of the importance of context through another concept: *temporal transversality*. Context is defined as the background of the project, which

contributes to the content of the project and provokes its transformations. The links between context and project shape the temporal path of the project: there are times where many possibilities are still available for the project and other times where those possibilities do not exist anymore. After this analytic exploration, we give several indicators to identify the maturity of the project, that is to say, to show how to determine the progress of the project over time. This apprehension of the different temporal dimensions of the project leads us to reconsider the initial definition of the project: we qualify the view of a project regarded as an obvious unit.

Keywords: *elementary project, temporal structure, temporal thickness, temporal transversality, essential components, temporalities, temporal path, process, method.*

Table des matières

Remerciements	7
Résumé	8
Résumé en anglais	9
Table des matières	11
Introduction	16
Première partie. Projet(s) et temporalités	28
I. Le projet, entre la dimension opératoire et la dimension de processus	29
<i>A. La notion de projet : entre anticipation et réalisation</i>	29
a. Le projet comme la matérialisation d'une intention	30
b. L'origine du projet moderne : le projet architectural	32
<i>B. Une double dimension du projet : outil et/ou processus ?</i>	34
a. Le projet, outil de la planification, et la notion d'opération d'aménagement	34
b. Le projet considéré dans sa dimension de processus : le cas du projet urbain	38
<i>C. Notre choix de la définition du projet et le cas du projet élémentaire</i>	50
a. Un objet complexe du fait de sa nature multiforme	51
b. Complexité et projet : le projet comme moyen de saisie d'une réalité donnée	57
<i>D. Conclusion</i>	60
II. Planification(s) et démarches par projets	63
<i>A. Descriptif des différentes planifications</i>	63
a. Le rôle de la planification en urbanisme	63
b. La planification spatiale	64
c. La planification urbaine	64
<i>B. Une planification traditionnelle en crise</i>	65
a. Les caractéristiques de ce type de planification	66
b. Les raisons et les manifestations de cette crise	71
<i>C. L'émergence de démarches par projets alternatives à la planification traditionnelle</i> ...	80
a. Contexte d'apparition	80
b. De nouvelles démarches dominées par la logique de projets	90

c. Retour critique sur les démarches de projets	104
D. Conclusion.....	108
III. Temps et temporalités du projet	110
A. <i>Temps et temporalités : définitions et approches selon plusieurs disciplines</i>	110
a. Conceptions générales du temps et hétérogénéité temporelle	110
b. Temporalités : définitions et principes	123
B. <i>Les temporalités de la ville : stratification, mémoire et projet</i>	129
a. La ville, une narration.....	130
b. Les logiques duales d'une ville stratifiée	131
c. Les temporalités de la ville comme enjeu de pouvoir	135
C. <i>Description critique sur les temporalités du projet</i>	138
a. Des temporalités plurielles	138
b. Des mauvais usages des temporalités.....	149
D. Conclusion.....	154
Deuxième partie. La question de l'appréhension de la dimension temporelle des projets	156
IV. La retranscription de la dimension temporelle du projet.....	157
A. <i>Cadre général de la retranscription de la dimension temporelle du projet : post- rationalisation et mise en cohérence après - coup</i>	158
a. Une rationalité linéaire : un modèle persistant	159
b. Rationalité et aménagement spatial ou urbain : les conséquences temporelles.....	164
c. Rhétorique de la cohérence : la construction des récits du projet	169
B. <i>Positionnement de l'acteur par rapport à la dimension temporelle du projet</i>	173
a. L'intervention du <i>temps vécu</i> dans la retranscription de la dimension temporelle du projet.....	174
b. Le recours aux documents de planification	180
c. Le contexte d'une crise des grands récits de l'aménagement territorial et urbain	186
C. <i>Distanciation critique par rapport à des retranscriptions de la dimension temporelle du projet</i>	188

a. Cas des retranscriptions des dimensions temporelles des projets Sophia Antipolis, Neptune et du projet des Halles.....	188
b. Des découpages particuliers de la dimension temporelle du projet : modèles généraux et cas concrets.....	194
<i>D. Conclusion.....</i>	<i>204</i>

V. Présentation de notre méthode d’appréhension de la dimension temporelle du projet selon une approche rétrospective..... 206

<i>A. Les raisons et les objectifs de cette appréhension.....</i>	<i>206</i>
a. Une réflexion détaillée sur la formation du projet au fil du temps.....	206
b. Vers la constitution d’un modèle de représentation temporelle.....	207
<i>B. Mobilisation de deux notions dans l’appréhension de la dimension temporelle : l’épaisseur temporelle et la transversalité temporelle.....</i>	<i>208</i>
a. Hétérogénéité de la dimension temporelle du projet : l’épaisseur temporelle.....	209
b. Un projet lié au contexte interne et externe : la transversalité temporelle.....	212
<i>C. Principes et description de notre méthode d’appréhension de la dimension temporelle du projet.....</i>	<i>214</i>
a. Une méthode inspirée de plusieurs disciplines.....	214
b. Une exploration analytique de l’archive du projet.....	227
<i>D. Conclusion.....</i>	<i>241</i>

Troisième partie. Analyse temporelle des projets d’urbanisme : application méthodologique..... 243

VI. Reconversion urbaine et choix des cas d’étude..... 244

<i>A. Présentation des projets élémentaires.....</i>	<i>244</i>
a. La reconversion du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps.....	245
b. La Cité de la Mode et du Design de Paris Austerlitz.....	255
c. La Sucrière de Lyon.....	264
<i>B. Justification du choix du thème de la reconversion de friches.....</i>	<i>274</i>
a. Reconversion de friches et définitions.....	274
b. Intérêt du thème d’étude.....	282
<i>C. Conclusion.....</i>	<i>291</i>

VII. Analyse des projets choisis, par <i>composantes essentielles</i>	293
<i>A. Approches par les composantes essentielles permettant l'identification immédiate du projet</i>	<i>293</i>
a. Des dénominations qui marquent les étapes importantes des projets de façon non linéaire	293
b. Apparition d'acteurs permanents, présence de générations d'acteurs et changement de types d'acteurs	313
c. Des documents graphiques et photographiques qui marquent l'avancement des projets par leur précision, leur permanence et le type de documents mobilisé	323
<i>B. Approches par le contenu du projet selon les dimensions de projection et d'anticipation du projet</i>	<i>332</i>
a. Des objectifs significatifs de l'avancement du projet en termes de modifications de branches d'objectifs, de permanence et de précision	332
b. Des activités significatives de l'avancement du projet en termes de nouvelle permanence, de précision progressive et de modifications de branches d'activités	345
c. Des projections temporelles de plus en plus précises, devenues permanentes, qui suivent une élaboration du projet s'apparentant à une construction par paliers	355
d. Des projections spatiales qui marquent les étapes importantes du projet par leur foisonnement, leur précision et leur caractère permanent	364
<i>C. Approches par le contexte externe du projet : les articulations des projets</i>	<i>373</i>
a. Affirmation de certaines étapes-clés du projet par le foisonnement, l'apparition et la présence de certains types d'articulations	373
b. Des articulations d'emblée inscrites dans le <i>provisoire</i> ou dans le <i>permanent</i> , des passages du <i>provisoire</i> vers le <i>permanent</i> significatifs de l'avancement du projet	382
c. Les articulations selon le <i>couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé</i> : une absence de résultats concluants sauf pour certains types d'articulations	388
VIII. Les <i>structures temporelles</i>, reflets des différentes temporalités à l'œuvre pour les projets	409
<i>A. Représentations des structures temporelles de projets de reconversion urbaine</i>	<i>409</i>
a. <i>Structure temporelle</i> du projet du Magasin Général de la SNCF	409
b. <i>Structure temporelle</i> du projet de la Cité de la Mode et du Design	445

<i>B. Détermination de l'avancement du projet élémentaire : la question de la maturité du projet</i>	474
a. Les indicateurs d'un projet jeune	477
b. Les indicateurs de la récente maturité d'un projet.....	478
c. Les indicateurs d'un projet mûr.....	479
d. Retour critique sur la notion de projet.....	481
Conclusion	484
Liste des tableaux	524
Liste des figures	527
Liste des sigles	529

Introduction

Le projet en urbanisme fait appel à une appréhension de l'espace et du temps. Si ces coordonnées nous apparaissent d'emblée comme évidentes et presque données d'avance, découlant des aspects d'anticipation et de projection induits par le projet, elles restent, cependant, assez énigmatiques : en quoi consistent véritablement les dimensions temporelles et spatiales du projet ? Comment les qualifier et les décrire ? Elles demandent donc à être explorées finement afin de mieux les connaître. Cependant, dans notre recherche, nous ne mettons volontairement l'accent que sur la coordonnée temporelle du projet. Nous justifions cette attention par le fait qu'il s'agit d'une coordonnée généralement moins explorée que la coordonnée spatiale dans la recherche en sciences humaines et sociales. Michel Lussault reconnaît ainsi que « les études urbaines gagneraient en précision si l'on dépassait la conception dominante naïve du temps (...) en tant que simple déroulement chronologique, succession de phases, de périodes qui mèneraient nécessairement à la configuration spatiale actuelle, celle qu'il faut traiter par l'action » (LUSSAULT, 2001, p. 146). L'intérêt de notre recherche est ainsi à situer dans cette volonté de prendre en compte cette dimension temporelle de la façon la plus fine qui soit. Par ailleurs, dans notre cas, l'exploration que nous visons de la dimension temporelle du projet d'urbanisme n'est pas une question isolée, à considérer uniquement en tant que telle : elle est irrémédiablement rattachée à des notions dont elle dépend. En particulier, deux notions centrales sont à mobiliser dans cette exploration de la dimension temporelle du projet : il s'agit des notions de *projet* et de *temporalité*. Plus encore, c'est le lien entre ces deux notions qui se révèle déterminant et qui va amener à choisir la définition d'une notion en fonction de la définition de l'autre. Par exemple, définir le projet comme un outil de planification amène à une conception particulière de sa dimension temporelle, vue comme linéaire, homogène et séquentielle, alors que définir le projet comme processus entraîne une conception temporelle différente, tournée principalement vers une signification dynamique du temps. Par la suite, notre exploration de la dimension temporelle du projet nous conduit aussi à revenir sur la définition du projet prise *a priori* afin de la nuancer ou de la préciser. L'optique de notre recherche ne peut s'empêcher d'être dédoublée : nous faisons ainsi une entrée par les temporalités pour faire évoluer les connaissances sur la théorie du projet en urbanisme et nous analysons le projet (que nous considérons comme processus) pour faire évoluer les connaissances sur les temporalités. Ces temporalités ne sont pas à considérer comme une fin en soi mais comme une clé d'entrée pour la compréhension du projet, clé d'entrée que nous montrerons comme étant pertinente pour un projet considéré comme processus.

Cette clé d'entrée est en lien avec un projet vu comme processus complexe pris d'abord dans sa fonction de saisie d'une réalité donnée : en effet, le projet est envisagé comme un processus permettant d'appréhender une situation donnée, c'est-à-dire ses enjeux, ses problèmes et ses atouts, avant de la transformer (cette transformation passant par la constitution d'un ou de plusieurs nouveaux éléments urbains liés à la réalisation du projet et qui viennent se surimposer sur cette réalité donnée). Cette définition du projet entraîne comme conséquence une dimension temporelle faisant ressortir l'idée d'hétérogénéité et reflétant justement l'aspect de processus. Elle renvoie, par ailleurs, à un projet assimilé à un système complexe et évolutif : le projet est plus qu'un ensemble d'éléments en interaction puisque l'idée d'environnement (que nous nommons contexte) y fait aussi son intervention. Cette dimension temporelle hétérogène n'échappe pas non plus à la question de sa représentation. **La retranscription de cette dimension temporelle hétérogène ne peut se retrouver dans une approche uniquement chronologique qui, si elle a son utilité, n'en est pas moins très réductrice pour un projet considéré comme processus.** Or, force est de constater que, dans l'exploration bibliographique et thématique que nous abordons par la suite

pour définir le projet et une dimension temporelle se déclinant en temporalités, **un décalage a bien souvent lieu entre la dimension temporelle et sa retranscription**. En premier lieu, il est à observer un manque de retranscriptions adaptées en matière de dimensions temporelles des projets : la recherche d'éléments de connaissances permettant de retracer de façon fine l'avancement d'un projet n'est pas concluante, par exemple, dans les documents de planification. Un décalage est aussi constatable entre l'affirmation d'un projet considéré comme processus et des retranscriptions de sa dimension temporelle ayant du mal à montrer cette dimension de processus et de saisie d'une réalité donnée, pour plutôt véhiculer une dimension temporelle lissée et homogène, souvent à travers une retranscription chronologique. Même dans la reconnaissance de l'existence de temporalités (que nous allons définir par la suite) pour un projet comme, par exemple, celui des Halles décrypté par Alain Guez (2008), il n'existe pas de véritable description détaillée et fine de la nature de ces temporalités, révélatrice d'une dimension temporelle hétérogène du projet et la représentant visuellement en tant que telle.

Nous proposons justement de retransmettre une dimension temporelle du projet en phase avec la définition du projet comme processus et saisie d'une réalité donnée.

Notre thèse qui en ressort a donc une portée d'abord méthodologique mais qui s'inscrit aussi plus largement dans la compréhension du processus de projet : elle vise la constitution d'un modèle capable de représenter une dimension temporelle du projet hétérogène, qui s'appuie sur une méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet que nous élaborons. Cette méthode d'analyse répond à un objectif d'évaluation de la dimension temporelle du projet, dimension se déclinant en *temporalités* du projet, afin de percevoir le stade d'avancement du projet par le repérage de plusieurs indicateurs marquant la maturité ou non du projet. En ce sens, l'analyse tirée de cette méthode contient implicitement une visée pratique : elle peut servir aux acteurs engagés dans un projet à trouver des éléments de réponse en matière de repérage dans le processus de projet, à les aider à se situer dans ce processus. Mais nous souhaitons aussi grâce à cette méthode d'analyse descriptive apporter notre contribution en termes de compréhension du processus de projet. Car cette thèse ne rejoint pas totalement le cadre posé par la géographie appliquée, c'est-à-dire une géographie assignée à des objectifs essentiellement utilitaires et destinée à mettre la connaissance au service de l'action (PHLIPPONNEAU, 1999) : elle s'inscrit pleinement dans l'ingénierie du projet. L'expression même de *géographie appliquée* diffère d'une géographie scientifique académique, « (...) qui pouvait certes donner lieu à des applications mais [qui] ne sont pas conçus à cette fin » (*Ibid.*, p. 23). La géographie appliquée est, quant à elle, conçue directement pour une finalité pratique afin de « (...) répondre à la demande d'un utilisateur, ou pouvant du moins déboucher directement sur une utilisation » (*Ibid.*, p. 23). Cependant, cette distinction entre ces deux types de géographies ne doit pas déboucher sur une opposition entre les deux, les valeurs de leur enseignement et leur utilité étant égale : c'est pourquoi nous nous attachons plutôt à décrypter le processus de projet, à le décrire et l'explicitier. Cette recherche relève donc de l'ingénierie du projet, c'est-à-dire d'une observation fine du projet de l'intérieur, et autrement que par l'angle d'entrée principal des acteurs du projet. L'ingénierie du projet est un des principaux axes thématiques de recherche abordé dans les discussions en cours sur sa définition au sein de l'équipe de recherche IPAPE, du laboratoire CITERES de l'université de Tours : notre thèse y est donc directement rattachée. Nous partons de l'idée que le projet est observable sans que nécessairement l'acteur soit au centre de cette observation, comme c'est souvent le cas pour d'autres disciplines comme la sociologie de l'action, la psychologie, la sociologie des organisations ou encore les sciences politiques. Si nous ne mettons pas complètement de côté le rôle des acteurs impliqués dans le projet (puisque le projet est porté par les acteurs) nous le situons, cependant, au même niveau

que d'autres composantes elles aussi importantes dans la constitution du projet au fil du temps, composantes comme les dénominations (les façons de nommer le projet), les activités prévues, les objectifs annoncés, les différents liens renvoyant au contexte du projet (les liens avec les procédures, les documents de planification, mais aussi les liens avec d'autres projets, par exemple), etc. Ce cadre fait, entre autres, de règles et d'images, de projections spatiales et temporelles, de renvois au contexte local du projet suscite notre intérêt : il est donc évoqué de façon centrale dans notre méthode d'analyse. Ce cadre mobilisé pour le projet d'urbanisme n'est pas sans rappeler ces *hybrides* produits par notre société moderne et évoqués par Bruno Latour (1997) :

« Mais où classer le trou de l'ozone, le réchauffement global de la planète ? Où mettre ces hybrides ? Sont-ils humains ? Humains puisque c'est notre œuvre. Sont-ils naturels ? Naturels puisqu'ils ne sont pas notre fait. (...) Quant aux foules humaines (...) elles ne sont pas plus faciles à localiser. Dans quel monde abriter ces multitudes ? Sommes-nous dans la biologie, dans la sociologie, dans l'histoire naturelle, dans la sociobiologie ? C'est notre œuvre et pourtant les lois de la démographie et de l'économie nous dépassent infiniment » (LATOURE, 1997, pp. 72 – 73).

Le projet apparaît comme cet *hybride* échappant à une installation définitive dans le pôle des choses ou objets inertes ou bien dans celui du pôle des sujets humains. Il est aussi un *actant*, au sens où l'entend Michel Lussault, c'est-à-dire une « réalité sociale (...) dotée d'une capacité de contribuer à l'organisation et à la dynamique d'une action individuelle ou/et collective » (LUSSAULT, 2007, p. 149). Cet actant, selon Michel Lussault, naît des circonstances, en fonction d'un contexte local permettant sa survenue, et ne se limite pas uniquement, en termes d'analyse, aux humains. Car les actants peuvent être aussi non-humains, ces derniers étant « désignés et construits comme tels par les humains » (LUSSAULT, 2007, p. 150). Ces non-humains peuvent devenir des « quasi-personnages » (*Ibid.*), c'est-à-dire être personnifiés grâce à la compétence énonciative des humains. Le projet bénéficie lui aussi de cette personnification, notamment grâce à ses dénominations, dénominations mobilisant parfois des images et des métaphores valorisantes et symboliques. Un des cas d'étude abordés dans cette thèse nous sert à illustrer cette idée : dans certains documents relatifs au projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, dans l'agglomération tourangelle, l'image d'une *cathédrale de béton* pour désigner le site concerné par la reconversion est plusieurs fois évoquée. La Cité de la Mode et du Design de Paris, un autre de nos cas d'étude, fait, quant à elle, appel à des métaphores fluviales et maritimes, le bâtiment en bord des quais de Seine, étant comparé à un *navire* amarré. Enfin, les actants peuvent aussi être immatériels :

« (...) de grandes idées, de grands principes, des concepts (Dieu, l'égalité, l'équité, le progrès, mais aussi (...) le périurbain, le rural ou encore des abstractions personnifiées comme le paysan, le citoyen, le flâneur, etc.) sont d'incontestables actants possibles des récits collectifs, selon les circonstances sociales » (LUSSAULT, 2007, p. 151).

Le projet, s'il peut s'assimiler à un actant, comporte lui aussi d'autres actants, notamment immatériels, énoncés, par exemple, à travers les objectifs de planification. Ces parallèles faits entre le projet et les termes *d'actant* et *d'hybride* nous amènent à traiter et à analyser le projet ni comme un simple objet ni comme la simple expression d'une ou de plusieurs volontés de maîtrise spatiale issues de sujets, d'acteurs planifiant et agissant. Cette vision rejaillit sur notre méthode d'analyse des temporalités du projet. Concernant notre

méthode, elle s'appuie sur deux hypothèses de recherche que l'analyse de cas d'étude se charge de vérifier dans un second temps :

- l'hypothèse d'*épaisseur temporelle* du projet ;
- l'hypothèse de *transversalité temporelle* du projet.

L'épaisseur temporelle du projet suppose qu'il n'y a pas un temps du projet mais des temporalités du projet, c'est-à-dire l'existence d'une dimension temporelle variée et hétérogène. Les temporalités ne sont pas entendues ici comme des perceptions d'un temps vécu, relevant principalement des acteurs du projet, acteurs qui sont présents dans notre approche mais pas de façon centrale : les temporalités s'inscrivent en fait dans une description analytique et dans des représentations de dimensions temporelles des projets d'urbanisme hétérogènes. Plus spécifiquement, la *temporalité* désigne une couche temporelle significative à la fois en termes quantitatif et qualitatif : elle correspond à une durée mais elle désigne aussi une nature ou une catégorie de temporalités. Les *temporalités* repérées sont dénommées *temporalités successives*, *imbriquées* ou *naissantes*. Les *temporalités successives* se ramènent au dépôt en strates successives de documents liés au projet et qui concernent son élaboration, qui se repèrent en dégageant un dénominateur commun (par exemple, une couche qui se repère notamment par l'intermédiaire d'une dénomination spécifique du projet à un moment donné). Les *temporalités imbriquées* mobilisent des couches temporelles qui s'imbriquent dans le projet analysé par l'intermédiaire de liens renvoyant à des références externes (par exemple, des projets extérieurs sans site prédéterminé qui peuvent se croiser à l'intérieur d'un autre projet et mobilisant alors leurs propres dimensions temporelles). Enfin, les *temporalités naissantes* désignent les nouvelles temporalités (comme les temporalités d'usage) intervenant dans la dimension temporelle du projet : il peut s'agir, par exemple, de projets d'événementiels s'inscrivant dans un projet de reconversion urbaine et amenant avec eux de nouveaux horaires. Le repérage de ces différentes temporalités se fonde principalement selon les informations relatives aux *composantes essentielles* à tout projet. L'expression *composante essentielle* désigne une caractéristique en principe discernable pour tout type de projet. Ce repérage selon les *composantes* répond ainsi à l'objectif de déterminer ce qui fait qu'un projet est projet : entre un projet de départ et le résultat final, des évolutions peuvent s'être produites et finalement avoir modifié la structure d'ensemble du projet. Cependant, le projet qui en ressort au final est considéré comme relevant du même projet que celui de départ, malgré ses évolutions : il est vu dans son unité et dans sa continuité, ce qui a pour effet de ne pas séparer définitivement projet de départ et projet d'arrivée. Le rôle de ces *composantes* est de permettre justement la tenue d'ensemble du projet au fil du temps, de le repérer toujours en tant que tel dans les documents relatifs à celui-ci, même en prenant en compte ses modifications profondes ou non. Ces *composantes essentielles* renvoient à ce qui définit principalement un projet : elles concernent l'identification, les dimensions de projection et d'anticipation du projet ainsi que les interactions entre projet et contexte. Un projet s'identifie d'abord par l'intermédiaire de ses *dénominations*, c'est-à-dire par les façons de le nommer dans les documents relatifs à celui-ci, mais aussi par l'ensemble des *documents graphiques et photographiques* qui permettent de le voir et de le situer, par l'implication des *acteurs* concernés par la mise en place du projet. D'autres *composantes essentielles* relèvent plutôt de la dimension de projection et d'anticipation du projet : le contenu de projet, se déclinant dans la description des différentes *activités prévues* (logement, emploi, loisirs, etc.) dans le cadre de la mise en place du projet, est élaboré par rapport à des *objectifs* fixés, et projeté temporellement (calendrier, planning, etc.) et spatialement (programmation). Enfin, le projet est aussi le lieu où différents liens se tissent entre le projet et son contexte. Par ailleurs, à ce découpage entre catégories de temporalités, repéré selon les *composantes essentielles* du projet, se croise un autre découpage entre *temporalités actives* et *inactives*, inspiré des propos

de Jean-Pierre Boutinet (2005) sur un déroulement de projet s'apparentant à un mélange entre réussite et échec. Les *temporalités actives* vont alors désigner les périodes de foisonnement d'idées et d'avancement du projet tandis que les *temporalités inactives* rendent plutôt compte des périodes de pause, de ralentissement ou de blocage du projet.

La deuxième hypothèse principale de recherche, celle de *transversalité temporelle*, se base sur l'idée selon laquelle le projet ne peut se passer d'une évocation de son contexte. **Le projet vit, en effet, dans un champ de coexistence et d'interférence : il met à jour l'idée d'une transversalité temporelle.** Ces liens entre projet et contexte expliquent ou annoncent son évolution et ses transformations. L'appréhension de la dimension temporelle du projet s'appuie ainsi sur la reconnaissance de cette importance du contexte. La notion de contexte, est entendue comme cet arrière-plan du projet qui à la fois nourrit le contenu du projet et l'accompagne dans ses transformations de façon positive ou négative. Le *contexte interne* va directement servir à contribuer au contenu du projet par l'intermédiaire de liens internes reliant certaines *composantes essentielles* du projet. Le *contexte externe* accompagne plutôt les transformations du projet par l'intermédiaire de liens externes (qualifiés d'*articulations*). Cependant, la séparation de ces deux formes de contexte est indicative : elle ne signifie pas non plus une frontière hermétique entre ces deux formes, l'une pouvant très bien renvoyer à l'autre. De façon générale, nous pouvons dire que cette notion de *transversalité temporelle* correspond pleinement à notre lecture du projet comme processus et saisie d'une réalité donnée. Les liens internes et les articulations, sources des transformations du projet, servent au repérage de l'avancement du projet mais aussi à caractériser le parcours temporel du projet. Ce parcours temporel oscille entre ouverture, fermeture et coexistence, c'est-à-dire selon les modulations affectant le champ des possibles du projet. L'ouverture suppose un élargissement de ce champ des possibles avec le dessin de plusieurs solutions alternatives pour le projet ou des choix non encore effectués. La fermeture aboutit soit à une pause, une impasse, due à une forte réduction du spectre des possibles, soit à la validation d'un choix de projet, provenant de la sélection d'une des solutions ou réponses envisagées pour le projet. A cette lecture du parcours temporel du projet selon l'ouverture et la fermeture, il faut ajouter l'idée d'une coexistence d'éléments repérés (induits par les articulations et/ou tirés des *composantes essentielles* du projet) avec le projet en formation. Cette coexistence sert surtout à mettre en perspective le projet par rapport à son environnement proche : elle n'est pas significative de modifications profondes du parcours temporel du projet.

Cette thèse prend appui, sur un plan méthodologique, sur différentes disciplines, notamment au niveau des représentations et des retranscriptions des différentes dimensions temporelles des projets que nous choisissons par la suite comme cas d'étude. A l'occasion de cette construction d'un projet au fil du temps, en lien avec son contexte, ces inspirations s'expliquent par le fait qu'il s'agit de trouver des représentations qui correspondent à une dimension temporelle hétérogène du projet : elles sont principalement issues des disciplines que sont l'archéologie, et dans une moindre mesure, la généalogie. La première sert à rendre compte visuellement de cette *épaisseur temporelle* appréhendée pour le projet d'urbanisme tandis que la seconde fait plutôt appel à l'idée d'une visualisation des transformations et du développement des éléments de connaissance recueillis dans le cadre de l'appréhension de la dimension temporelle du projet selon certaines *composantes essentielles* du projet. Cette appréhension de la dimension temporelle du projet s'inspire aussi de la capacité, notamment descriptive, de la méthode d'analyse archéologique des discours proposée par Foucault dans son *Archéologie du Savoir*. Cette méthode d'analyse des discours nous influence sur plusieurs points : l'importance de la capacité descriptive de la méthode, la capacité à penser en transversal, une méthode privilégiant des approches combinées, une méthode n'ayant pas l'ambition *a priori* de s'appliquer à tous les cas de figure, mais qui a cependant l'ambition

d'être adaptable à de nouveaux cas. La capacité de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle à être descriptive est volontaire : toujours dans l'optique d'aider à la compréhension de la dimension temporelle du projet, il s'agit de repérer finement les types de temporalités se retrouvant dans cette dimension temporelle, inscrits dans une évolution générale du projet portée par le contexte, de s'interroger sur leur agencement. Les relations entre couches temporelles (ou temporalités) sous forme d'un diagramme vont apparaître principalement sous trois formes : succession, imbrication ou apparition. La visualisation claire de chaque couche s'inspire de la discipline archéologique en termes d'aspect (motif et épaisseur du trait), de numérotation de couches (renvoi à des fiches explicatives) et de légende explicative. Enfin, la capacité descriptive de la méthode s'appuie sur une pensée en transversal, tournée vers une recherche systématique du *comment* plutôt que celle du *pourquoi* : l'intérêt est porté sur la constitution de l'objet d'analyse au fil du temps, sur ses transformations conditionnées et nouées avec d'autres éléments du contexte qui lui sont reliés plutôt que sur la recherche des causes et des effets, des origines et des fins. La question de la cohérence est aussi sous-jacente dans ces liens entre projets et contexte même si elle n'est pas la question centrale abordée dans cette thèse : par exemple, au niveau des liens entre projets, elle se décline selon des interactions pouvant apparaître sous formes de coopération/complémentarité, d'indifférence, d'annulation, de confrontation entre projets. Par ailleurs, cette méthode, marquée par l'utilisation d'approches combinées, d'inspirations archéologiques et généalogiques, ne présente pas l'affirmation *a priori* d'une généralisation possible à tous les cas de figure, étant donné l'impossibilité à connaître à l'avance sa capacité à s'appliquer dans son intégralité à tous les cas de figure existants. Si notre méthode a été appliquée à des projets de reconversion urbaine, ce choix posé de la thématique de la reconversion, point commun des différents cas d'étude, ne doit pas cacher cependant ni une adaptation possible de cette méthode à d'autres cas de figure ni sa portée générale en matière de compréhension du processus de projet. Cette méthode ne part pas non plus seulement du point de vue de l'acteur engagé dans la réalisation du projet. Elle dépasse l'échelle de l'acteur : elle inclut des éléments de connaissance comme ceux, par exemple, relevant du contexte (documents de planification, procédures, emboîtement de projets, exemples extérieurs de projets, etc.).

D'un point de vue pratique, notre méthode d'analyse porte sur un entre-deux : celui qui intervient entre discours et pratique pour le projet. Elle part d'une démarche d'exploration documentaire à rebours voulue, de façon imagée, comme *archéologique*, selon un parcours des différentes couches de documents allant du plus récent au plus ancien, en méconnaissance des moments précédents du projet, afin de ne se pas laisser influencer par ceux-ci. Cette exploration passe par l'application de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle à différents projets de reconversion urbaine en vue de fournir des retranscriptions détaillées et précises de leurs dimensions temporelles : ces cas d'étude sont ceux du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, dans l'agglomération tourangelle, de la Cité de la Mode et du Design de Paris et de la Sucrière de Lyon. Ce point pratique est alors le moyen de vérifier les hypothèses liées à cette méthode, celle *d'épaisseur temporelle* et de *transversalité temporelle*. Ces hypothèses sur la dimension temporelle du projet rejaillissent ensuite pour fournir des hypothèses sur le projet tirées des résultats, interrogeant sa maturité ou non et qui reviennent en quelque sorte sur la définition initiale du projet.

Il s'agit maintenant d'indiquer la structure d'ensemble de la thèse. Dans la première partie, nous posons, d'une part, les définitions des notions principales mobilisées, ces dernières s'inscrivant dans le contexte du passage d'un type de planification à un autre (à savoir, celle d'une planification traditionnelle à une planification par projets) et, d'autre part, nous montrons comment la retranscription de la dimension temporelle du projet s'inscrit dans

une pratique urbanistique qui se veut rationnelle et qui est, en fait, influencée et conduite selon une démarche de post-rationalisation et de mise en cohérence après-coup. Un constat se fait alors au terme de cette exploration théorique sur la pratique : la dimension temporelle du projet se révèle être mal retransmise ou partielle, lissée et homogène. Le **chapitre I** s'attache ainsi à poser les définitions d'une des notions principales mobilisées, celle de projet, avant d'en construire une qui nous sert par la suite dans l'analyse des cas d'étude (au niveau de l'échelle de projet, des caractéristiques dégagées dans la définition de projet). Une approche générale est d'abord privilégiée, avant d'aborder ensuite la dimension de processus et la dimension opératoire présentes dans la notion de projet. Au terme de cette exploration de la notion de projet, notre définition du projet est choisie, dans la lignée d'une vision du projet considéré comme processus, et plus particulièrement dans sa fonction de saisie d'une réalité donnée, fonction déjà évoquée par Bernard Huet (1998) à propos du projet urbain et architectural. Dans cette définition, un certain nombre de *composantes essentielles* sont repérées : il s'agit des caractéristiques principales se retrouvant dans la définition d'un projet comme système complexe (dénominations, activités prévues, objectifs, acteurs, etc.). Ces caractéristiques sont inspirées des apports de la pensée complexe appliquée au projet urbain et tels que formulés par Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann (1998). Enfin, une échelle de projet est choisie, celle du *projet élémentaire*, choisi comme unité de base en termes de planification spatiale et d'urbanisme : il s'agit d'un élément premier d'analyse selon notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet, au même titre que l'unité stratigraphique sert d'unité première dans le découpage stratigraphique présent dans la discipline archéologique, ou encore l'énoncé, dans le cadre de l'analyse des discours proposée par Foucault. Le **chapitre II** revient sur la double dimension repérée dans le chapitre I pour la notion de projet (processus ou dimension opératoire) mais en la mettant en perspective par rapport à l'évolution générale de la planification tournée de plus en plus vers la mise en place des démarches par projets. Cette exploration contextuelle de la notion de projet contribue à donner une signification dynamique à la notion de projet complétant ainsi l'approche statique présente dans les définitions proposées dans le chapitre I. Ces planifications mobilisent à leur tour des conceptions de la dimension temporelle du projet différentes. Le **chapitre III** est justement l'occasion d'engager une réflexion plus approfondie sur la question du temps et des temporalités, abordées de façon secondaire dans les chapitres précédents. Il est à mettre en perspective par rapport à notre optique de recherche qui est celle de la constitution d'un modèle s'appuyant sur l'analyse de dimensions temporelles de projets selon notre méthode d'appréhension : les *structures temporelles* (c'est-à-dire ces représentations schématiques des temporalités du projet permettant de visualiser l'épaisseur temporelle du projet, de voir et d'analyser la disposition de ces différentes temporalités tout en retraçant les transformations du projet au fil du temps) qui en seront dégagées nécessitent auparavant une définition développée du temps et des temporalités. Les différentes conceptions ambiguës du temps abordées dans ce chapitre (conceptions duales, tripartition du temps) sont évoquées pour les dépasser : elles nous amènent à percevoir ce qui est entendu par un temps hétérogène, se déclinant en *temporalités*, que nous définissons à l'occasion de ce chapitre. Cette notion de *temporalité*, qui part du rapport de l'homme aux choses, permet de faire ressortir des principes de variété, de conjugaison des contraires, de réflexion sur un phénomène ou une situation donnée, liés au relatif. Quant à l'hétérogénéité temporelle, cette idée d'un temps fait de différences et de coupures, elle se retrouve dans les temporalités de la ville et du projet que nous détaillons. L'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet nous servira ainsi à souligner dans les chapitres suivants une dimension temporelle combinant différentes sortes de temporalités qu'elles soient *successives*, *imbriquées* ou *naissantes*. Enfin, ce chapitre, consacré principalement à la définition des temporalités et à l'approche de l'idée d'hétérogénéité temporelle (en retraçant les conceptions du temps les plus proches de cette

idée d'hétérogénéité), annonce le problème de recherche surtout développé dans le chapitre IV, avec l'évocation des mauvais usages des temporalités, dus principalement à la tentative de retrouver un temps homogène et lissé. Les mauvais usages des temporalités sont ceux du primat du court terme (amenant au lissage de la dimension temporelle du projet et à une réduction de sa durée, par exemple) et d'une difficulté à représenter des dimensions temporelles hétérogènes des projets.

Si la première partie s'attache à poser les bases de cette thèse en termes de définitions des notions utilisées, la deuxième partie s'intéresse directement à la question de l'appréhension des dimensions temporelles des projets. Le **chapitre IV** pose le problème de recherche : dans une perspective critique et analytique, il s'agit de révéler le décalage temporel opéré par rapport à une dimension temporelle hétérogène d'un projet considéré comme processus et saisie d'une réalité donnée dans les retranscriptions actuelles des dimensions temporelles des projets, notamment à travers l'exploration d'études réalisées sur des projets (*Sophia-Antipolis*, le projet *Neptune* de Dunkerque, le projet des Halles de Paris), mais aussi à travers le décryptage de découpages généraux servant de guides à la constitution d'un futur projet proposés par plusieurs auteurs (Alain Avitabile, Jean-Yves Toussaint, Jean-Pierre Boutinet, notamment). Ce chapitre est ainsi l'occasion de poser une distanciation critique par rapport à des retranscriptions ayant du mal à échapper à une conception de la dimension temporelle du projet lissée et homogène. Cette distanciation critique révèle aussi un manque d'analyse fine et détaillée du projet au niveau de sa dimension temporelle, une insuffisante prise en compte du contexte du projet dans la représentation de cette dimension temporelle du projet, sans ignorer le cas de dimensions temporelles des projets parfois absentes ou très rapidement évoquées dans les documents de planification. Cette retranscription en décalage avec une dimension temporelle du projet d'urbanisme hétérogène est due en partie à une logique à l'œuvre en aménagement spatial et en urbanisme qui répond à une démarche de post-rationalisation et de mise en cohérence après-coup : la construction progressive du projet, son tâtonnement, ne peut alors se passer, au niveau de sa retranscription, d'une affirmation de maîtrise liée à la volonté des acteurs en présence ; le parcours du projet est ainsi caractérisé par une certaine forme de cohérence qui est en fait une cohérence retrouvée (vis-à-vis des objectifs ou encore vis-à-vis des acteurs). Le **chapitre V** s'attache à présenter notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet, censée répondre au problème de recherche constaté dans le chapitre IV. L'analyse des cas d'étude selon cette méthode se fait en plusieurs étapes : recueils des *archives* des projets étudiés (plus d'une centaine de documents par cas d'étude), traitement de l'*archive*, recueil de données dans des tableaux de collecte des données et classement suivant des typologies relevant des *composantes essentielles* du projet, exploitation et interprétation des données recueillies selon des hypothèses de travail liées à des *couples analytiques d'indicateurs* (*Multiple/Un*, *Provisoire/Permanent*, *Général/Détaillé*), représentations de ces données correspondant à deux niveaux de sélection, par l'intermédiaire de schémas d'analyse par *composantes essentielles* d'abord, puis par des schémas représentant la *structure temporelle* générale du projet choisi comme cas d'étude. Les *couples analytiques d'indicateurs* s'inscrivent dans la perspective de repérage de l'évolution et de l'avancement du projet. Ainsi, avec le couple *Multiple/Un*, il est supposé que l'avancement du projet se détermine par le passage de périodes de foisonnement des éléments de connaissance tirés de l'*archive* du projet (des relevés des dénominations du projet, par exemple) caractérisant les débuts d'un projet, vers des périodes de raréfaction de ces éléments, voire de disparition de la grande majorité d'entre-deux au profit de l'affirmation d'une minorité d'entre eux. Avec le couple *Provisoire/Permanent*, il est supposé que l'avancement du projet se détermine par le passage du *provisoire* vers des éléments de connaissance permanents. Enfin, avec le couple

Général/Détaillé, il est supposé que l'avancement du projet se détermine par des éléments de connaissance qui se précisent au fil du temps, témoins d'une construction du *projet élémentaire* qui se perfectionne. Ces hypothèses de travail mobilisées par les *couples analytiques d'indicateurs* et qu'il s'agit de vérifier entrent dans une première analyse des dimensions temporelles des projets découpée selon les différents schémas des *composantes essentielles* de chaque cas d'étude. Cependant, elles s'inscrivent aussi dans les hypothèses générales de recherche d'*épaisseur* et de *transversalité temporelles*. Ces hypothèses générales sont directement perceptibles à travers un deuxième niveau d'analyse proposé dans le chapitre VIII : des représentations, sous la forme imagée de découpages stratigraphiques, montrent des couches temporelles numérotées et renvoyant à des fiches explicatives. L'analyse qui en ressort fait alors directement référence aux hypothèses générales.

La troisième partie de notre thèse est quant à elle consacrée à l'application de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet aux trois cas d'étude et à ses résultats. Le **chapitre VI** est d'abord dédié à la présentation et à la justification de nos trois cas d'étude, c'est-à-dire des projets de reconversion urbaine, à différents stades d'études et de réalisation : il s'agit de deux terrains d'observation maîtres constitués par le projet récent du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps et le projet plus avancé de la Cité de la Mode et du Design de Paris, et d'un terrain d'étude mineur, celui de la Sucrière de Lyon, projet ayant déjà atteint sa pleine maturité. La hiérarchie opérée entre ces différents terrains d'observation se base sur l'importance et la variété présentes dans les *archives* recueillies pour chaque cas d'étude. Ce chapitre est aussi l'occasion de justifier le choix et l'intérêt du thème de la reconversion de friches urbaines et industrielles, point commun des trois cas d'étude : intérêt d'actualité avec le contexte de crise économique et sociale, des expériences originales de reconversion demandant à être observées et analysées, qualité réflexive de la friche interrogeant sur la ville et ses usages, etc. Le thème de la reconversion est ainsi au carrefour de multiples interrogations et celui de la friche au carrefour de multiples enjeux, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques, urbains, fonciers, culturels et architecturaux. Le **chapitre VII** offre un premier niveau analytique des résultats basés sur l'exploitation des données recueillies pour les trois cas d'étude. Ce découpage s'appuie sur les schémas d'analyse représentant chaque *composante essentielle* des projets de reconversion choisis comme cas d'étude (dénominations, acteurs, objectifs, activités, etc.). Les résultats tirés de l'analyse des éléments de connaissance relevés pour chaque *composante essentielle* du projet sont multiples :

- Les dénominations, leurs changements et modifications, marquent les étapes importantes des projets de façon non linéaire.

L'apparition et la succession de dénominations du projet dans le temps va suivre et marquer les étapes importantes du projet. L'apparition de dénominations métaphoriques (par exemple, le site du Magasin Général est comparé à une *cathédrale de béton*), la formulation de nouvelles dénominations (par exemple, pour Paris, *Docks-en-Seine*), le foisonnement de dénominations faisant référence aux actions prévues sur le site à projet (*reconversion*, par exemple) et au contenu du projet à certaines étapes du projet (notamment au moment de l'appel d'offre) sont significatifs pour l'avancement du projet. Cependant, le repérage de cet avancement du projet par l'intermédiaire de ses dénominations ne se fait pas linéairement : l'ajout de nouvelles dénominations ne signifie pas non plus la disparition des anciens types de dénominations. L'avancement du projet peut aussi se repérer par l'arrivée de dénominations à caractère permanent ou par une précision progressive de ces dénominations (précision temporelle, précision du contenu du projet, précision de l'action sur le site à projet).

Cependant, des retours à des termes plus flous ou généraux pour ces mêmes dénominations peuvent avoir lieu dans le cas d'amorce de nouvelles phases du projet (cas de Lyon) ou à d'autres étapes importantes du projet (mise en place de la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps).

- L'apparition d'acteurs permanents, la présence de plusieurs générations d'acteurs et le changement de types d'acteurs au fil du temps sont significatifs de l'avancement du projet.

Les types d'acteurs, l'évolution de leur statut au fil du temps, l'apparition de nouveaux acteurs sont des indices de cet avancement du projet. La forte présence des acteurs centraux du projet (agents de l'équipe de pilotage ou encore acteurs impliqués directement dans la conception et mise en œuvre du projet), des acteurs périphériques (personnes ressources du projet apportant aides et conseils, se chargeant de la promotion du projet, et dont la présence est intermittente) est révélatrice d'un projet encore jeune, faisant encore très peu intervenir les destinataires du projet (utilisateurs potentiels du projet). Un projet plus avancé mobilisera des générations d'acteurs qui changent d'une phase à l'autre du projet, avec, parfois, la présence de certains acteurs permanents qui traversent les phases du projet mais en changeant de rôle (cas de l'Institut Français de la Mode qui, d'acteur central, devient destinataire du projet pour le projet de Paris, par exemple). Par ailleurs, l'apparition de nouveaux acteurs est aussi indicatrice de l'avancement du projet (notamment, les équipes de maîtrise d'œuvre urbain).

- La nouvelle précision ainsi que la nouvelle permanence des documents graphiques et photographiques et le type de document utilisé marquent l'avancement du projet.

L'irruption et la présence de certains types de documents est révélatrice de l'avancement global d'un projet (notamment, les documents prescrivant de façon définitive les actions prévues dans le cadre du projet). Un projet encore jeune mobilisera plutôt des documents graphiques et photographiques à caractère provisoire, c'est-à-dire des documents véhiculant des pistes de réflexion ou des solutions sans qu'il y ait de choix encore effectué. D'une façon générale, pour les projets plus avancés, le constat de l'apparition d'éléments permanents et de plus en plus détaillés et précis au fil du temps dans ces documents graphiques, significative de la maturité des projets concernés, peut être fait. Cependant, cette évolution n'est pas strictement linéaire : le balisage du cheminement du projet par les documents graphiques et photographiques ne se fait pas forcément de façon très claire ni sous la forme d'une succession amenant à la disparition complète des anciens types de documents.

- Les modifications affectant branches d'objectifs et branches d'activités (nouvelle permanence, précision progressive, disparition ou fusion de branches) sont elles aussi significatives de l'avancement du projet.

Ces modifications concernent des branches, c'est-à-dire des regroupements d'objectifs ou d'activités effectués entre eux sur des schémas d'analyse suivant une même thématique ou une même idée (« mise en valeur du site », « promotion de la création industrielle », pour les objectifs, par exemple), même si la formulation des objectifs ou des activités peut changer d'un objectif ou d'une activité à l'autre. Le repérage de l'avancement des projets se révèle plus concluant avec le repérage des modifications affectant chaque branche présente sur les schémas plutôt qu'avec la succession des types d'objectifs ou d'activités impliqués : disparition ou fusion de branches, présence de plusieurs branches qui

cohabitent entre elles sans qu'il y ait de choix établi (dans le cas d'un projet jeune). Des projets plus avancés vont, par ailleurs, mobiliser des branches permanentes et de plus en plus détaillées dans la formulation des activités prévues et des objectifs pour le projet.

- Les projections temporelles suivent un rythme d'élaboration du projet s'apparentant à une construction par paliers.

Les projections temporelles marquent une construction du projet par paliers, plutôt que de façon strictement linéaire, selon des périodes successives marquant des foisonnements et de relatives raréfactions d'éléments recueillis en matière de projections temporelles. L'irruption de nouveaux types de projections temporelles (notamment la présence de récapitulatifs retraçant chronologiquement les actions déjà entreprises pour le projet), une précision temporelle de plus en plus marquée sont indicatrices de l'avancement du projet.

- Les projections spatiales marquent les étapes importantes du projet par leur foisonnement, leur précision et leur caractère permanent.

Les périodes de foisonnements de projections spatiales marquent des étapes importantes des projets : l'avancement des projets se détermine généralement par l'ajout de nouveaux types de projections spatiales, à caractère permanent, de plus en plus précises au fil du temps (notamment les prévisions spatiales directement liées au contenu du projet et faisant état du volet de programmation du projet en termes de surfaces dédiées au logement, aux activités, etc.). Un projet jeune se caractérise principalement par l'absence de ces prévisions spatiales à caractère permanent.

Les articulations, permettant de relier le projet à son *contexte externe*, fournissent elles aussi des résultats détaillés dans ce chapitre et participent au repérage de l'avancement du projet dit *élémentaire*, notamment en mettant en relief certaines étapes-clés du projet. Le **chapitre VIII** opère un deuxième découpage des données tirées des cas d'étude et organisées en fonction des *structures temporelles* représentées des projets de reconversion. Ces schémas illustrent directement les hypothèses principales d'une *épaisseur* et *transversalité temporelles* du projet : ils découlent de l'analyse des éléments de connaissance recueillis suivant chaque *composante essentielle* du projet développée dans le chapitre VII. Le chapitre VIII se conclut par une partie retraçant les résultats concernant le repérage d'indicateurs de la maturité ou non du *projet élémentaire*. Des retours critiques sont opérés pour la définition même du projet suite à l'analyse des cas d'étude. Cette définition, en particulier, s'attache à nuancer la vision d'un projet comme unité toute faite, évidente, repérable par ses auteurs, ses actions coordonnées dans un temps et un espace bornés. Cette définition mobilise une *structure temporelle* du *projet élémentaire* aux bornes temporelles flottantes (c'est-à-dire une origine et une fin mouvantes), une *transversalité* du *projet élémentaire* due aux différentes interactions du projet avec son *contexte interne* et *externe*, des temporalités variées présentes chez le *projet élémentaire* et un flou général du *projet élémentaire*.

Première partie
Projet(s) et temporalités

I. Le projet, entre la dimension opératoire et la dimension de processus

Le terme de projet possède une polysémie, notamment due aux différentes approches disciplinaires portées sur cette notion. Nous allons, cependant, surtout nous intéresser au sens donné au terme de projet dans notre domaine d'étude qu'est l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Dans un premier temps, il s'agira de développer une approche générale de la notion de projet, en recherchant l'origine de ce terme et son sens commun, en explicitant la logique interne de cette notion partagée entre anticipation et réalisation. Dans un deuxième temps, il s'agira de rendre compte des deux façons habituelles de considérer le projet en aménagement du territoire et en urbanisme. Le projet peut, en effet, être regardé dans sa dimension opératoire, c'est-à-dire comme outil de la planification, permettant de réaliser à terme un objet planifié, mais il peut aussi être vu dans sa dimension de processus, cette dernière lecture de la notion de projet renvoyant alors aux interrogations développées par différents auteurs sur le projet urbain.

Cette exploration de la notion de projet est, par la suite, l'occasion de faire ressortir la définition choisie pour le terme de projet, définition qui nous servira de base pour les cas d'étude. Cette définition s'assimile à celle d'un projet perçu comme instrument de saisie d'une réalité donnée, découlant de la vision initiale d'un projet considéré comme processus. Le projet, compris dans ce sens, fait alors intervenir des *composantes essentielles* qui seront elles-aussi réutilisées dans l'analyse portée sur les cas d'étude : il s'agit des dénominations, des représentations graphiques et photographiques, des acteurs, du contenu proprement dit du projet (en termes d'activités prévues sur un espace, répondant aux objectifs fixés, projeté selon des coordonnées spatio-temporelles), des liens s'établissant entre le projet et son contexte. Enfin, le choix d'une échelle de projet comme celle de l'échelle du bâtiment pour les cas d'étude nous amène ensuite à désigner les projets choisis pour ces mêmes cas d'étude comme des *projets élémentaires*.

Enfin, la question de la dimension temporelle du projet, si elle est traitée dans ce chapitre pour distinguer les dimensions de processus et d'outil de planification pour le projet, sera abordée dans un autre chapitre de façon plus détaillée¹. Elle ne sera donc pas développée ici plus amplement.

A. La notion de projet : entre anticipation et réalisation

La notion de projet renvoie à un certain nombre de notions voisines : dessin, programme, dessin, par exemple, sans pour autant se réduire à ces dernières. Elle met en avant dans sa définition quelques points fondamentaux : celui d'un effort créatif dépassant la simple intention, d'un acte volontariste porté par le souci de sa concrétisation, de l'aspect relationnel de cet effort (l'acceptabilité du projet), inscrit dans une tension permanente entre ce qui est

¹ Cf. chapitre III.

souhaité et ce qui est finalement réalisable/réalisé. Ces points sont surtout traités sous l'angle spécifique du projet architectural, considéré ici comme l'origine du projet moderne.

a. Le projet comme la matérialisation d'une intention

Le projet, étymologiquement, possède la signification spatiale du *jeté en avant*. Le latin tardif *projectum* ou encore le français du bas Moyen-Age *pourjet* dont ce terme est issu ont, en effet, des connotations d'aménagement spatial puisqu'ils s'apparentent à des objets lancés en avant, notamment les balcons sur une façade (BOUTINET, 2005). Le sens étymologique de projet a aussi une signification temporelle : *porros* (en grec et en latin) signifie ce *jeté en avant* ou *lancer au devant* que nous avons décrit, mais il renvoie aussi à un *jadis* ou *naguère* (SALIGNON et YOUNÈS, 1998). Le projet, de par son origine étymologique, est donc étroitement lié à l'idée d'une capacité de réflexion sur le temps par l'intermédiaire de celui-ci².

Le mot projet est aussi présent dans d'autres langues comme, par exemple, sous les formes des *progetto* et *progettazione* italiens désignant tour à tour des activités d'élaboration et de réalisation du projet, ou encore sous la forme d'une opposition entre le projet-dessein et le projet-programme dans la langue anglaise, entre le terme *purpose* et le terme *project*, et dans la langue allemande, entre le terme *Entwurf* et le terme *Projekt* (BOUTINET, 2005). Cette distinction se retrouve dans la pratique architecturale et urbaine contemporaine : le programme s'apparente à l'imposition d'un contrat à respecter, dans les délais prévus, qui engage une représentation déterminée et cadrée de l'avenir, tandis que le projet est une esquisse de ce que pourrait être la chose visée et non de ce qu'elle sera, incluant par là une plus grande part de flou et de possibilités (AMPHOUX, 2000). Le projet, compris selon le sens commun, accueille alors l'imprévisible et exprime plus une intentionnalité³ que des objectifs à atteindre. Le projet, en raison des différents sens qui lui sont conférés plus ou moins clairement, est une notion ambiguë : il peut être ainsi à la fois finalisé mais non objectivé, flou et précis, déterminé et indéterminé. Au sens étymologique, il possède une unicité, opposée à l'opinion commune (la *doxa*) et à la standardisation (AMPHOUX, 2000). Cette ambiguïté provient aussi de la confusion même des termes. En effet, si cette distinction entre programme et projet existe dans la pratique (le projet répond alors au programme et chacun d'entre eux renvoient à des activités séparées), elle n'a pas lieu dans le champ sémantique actuel où les deux termes sont souvent confondus (AMPHOUX, 2000). Cependant, en dépit des contradictions et des confusions, il ressort essentiellement que le projet possède une valeur de création: il est, finalement, le moyen d'expression et de valorisation d'un potentiel ainsi qu'un instrument de construction avec le temps (*Ibid.*).

² Concernant les temporalités du projet, cf. III. C. pp. 138 - 153.

³ L'intentionnalité ou caractère intentionnel, tel que théorisé dans la philosophie phénoménologique, désigne un rapport à l'objet intériorisé : elle est un ressenti humain face au monde et témoigne de cette capacité à se jeter au devant de soi, à s'extraire de soi-même et à projeter ses intentions (BOUTINET, 2005). L'intentionnalité désigne en fait cette capacité qu'a l'individu, par l'intermédiaire des représentations mentales de l'action produites, de se tourner vers les finalités de son agir : l'effort qui en ressort, cette position qui met en avant le sujet agissant peut aussi inclure une réflexion sur l'inscription de cet individu dans la société (LUSSAULT, 2000). L'objectif, quant à lui, est extérieur à l'action et normatif : il consiste pour l'action à atteindre tel ou tel objet bien déterminé (BOUTINET, 2005).

Ces distinctions sont aussi l'occasion de mettre à jour la logique interne de la notion même de projet, celle de deux pôles en opposition attachés, le *pro* de l'anticipation⁴ et le *jet* de la réalisation (BOUTINET, 2004). Dans l'exemple du projet architectural d'édifice, la parenté entre projet et dessin architectural est forte : en désignant à la fois le dessein intériorisé, c'est-à-dire l'intention, et le dessin extériorisé, le projet se révèle, au bout du compte, l'expression d'un compromis entre un objet mental et un objet réel. Si le projet reste une figure floue, il matérialise la pensée au travers du dessin, avec à terme, l'optique d'être réalisé. Cette conduite amène à considérer la double signification du projet : ce dernier donne l'occasion à son créateur de représenter sa pensée mais aussi de faire voir à autrui la teneur de ses intentions, par l'intermédiaire du dessin (BOUTINET, 2004). Le projet caractérise une conduite personnelle et relationnelle. Le projet, par l'entremise du dessin, est ainsi affaire de convaincre l'autre, et cet aspect relationnel peut faire ressortir la question de la réception du projet auprès de ses destinataires ou encore de ses interlocuteurs. Plus spécifiquement, dans le domaine de l'aménagement urbain, par exemple, cet aspect du projet se raccorde à la question de « l'acceptabilité sociale de l'intervention transformatrice » (GENESTIER, 2001, p. 102), c'est-à-dire de la possibilité même d'acceptation ou de non acceptation de cette intervention de la part des intéressés (ici, les citoyens) concernés par le projet : cette question amène ensuite à poser le problème des réactions de méfiance et des résistances de la part des citoyens et des contribuables vis-à-vis de l'action publique⁵.

Si l'intention a un lien fort avec le projet, les deux termes ne se confondent pas pour autant. Le projet se situe, en effet, au-delà de l'intention et de la simple ambition : il inclut une portée opérationnelle, c'est-à-dire une interrogation sur sa faisabilité, sur les moyens pour parvenir à sa concrétisation (AVITABILE, 2005). Le projet est un acte volontariste, souhaitant son aboutissement (elle peut être conditionnelle, c'est-à-dire que le projet peut ne pas aboutir), incluant une échéance plus ou moins définie : le projet relève donc du champ de l'action et s'engager dans un projet implique de réfléchir au chemin d'accès, d'avoir connaissance de son mode de mise en œuvre (AVITABILE, 2005). Le projet ne peut se passer aussi complètement d'un objectif de résultat. Ce résultat ne signifie pas forcément l'objet à produire : par exemple, dans le cas du projet urbain, l'objet visé est la réalisation d'un processus⁶, plus que la production de produits finis (AVITABILE, 2005). Un des fondements de la logique de projet consiste en sa différenciation avec une logique de gestion, accompagnatrice des événements : le projet n'est pas une attitude de suivi mais plutôt une attitude qui consiste à anticiper sur les événements dans l'optique d'influer sur le cours de choses et d'en tirer parti (AVITABILE, 2005). Enfin, toute démarche de projet met en scène la dialectique entre le souhaitable, au sens de l'état futur désiré, et le champ du possible (*Ibid.*). Le projet, comme mode préfigurant l'action, s'il doit s'inscrire dans un champ permettant sa concrétisation (et donc tenir compte de la réalité, d'une situation donnée), est synonyme d'une rupture par rapport à cette réalité donnée : il est ainsi porteur d'évolutions et

⁴ Jean-Pierre Boutinet (2005) distingue la conduite d'anticipation humaine de la conduite d'anticipation animale seulement instinctive et à court terme, liée à des stimulations momentanées. La conduite d'anticipation humaine est comprise comme une prise de distance par rapport à une situation actuelle pour se projeter dans le futur et d'en imaginer le cours probable, afin de devancer les événements à venir ou bien d'essayer éventuellement d'agir sur eux (*Ibid.*).

⁵ Cette question de l'« acceptabilité sociale de l'intervention transformatrice » est à raccorder avec l'idée d'un projet à légitimer, à justifier auprès de ses destinataires (c'est-à-dire ceux pour qui le projet est destiné, comme, par exemple, les citoyens ou les habitants). Cette idée est présente dans l'analyse proposée des cas d'étude (cf. chapitre VII.) : à titre d'illustration, des exemples de projets faits ailleurs peuvent être cités par les concepteurs même du projet à réaliser pour justifier sa mise en place et éventuellement les choix engagés. Ces exemples servent de modèles valorisant le projet actuellement mis en œuvre.

⁶ Pour l'approche du projet dans sa dimension de processus, cf. I. B. b. pp. 38 – 50.

de changements puisqu'il souhaite influencer sur cette situation donnée et son évolution probable. C'est dans cette dialectique que se formeront les différents types de projets, entre deux écueils possibles, celui du conformisme, inscrit dans un environnement statique et dans une logique univoque, et celui d'une innovation mobilisant de nouveaux concepts pouvant être coupée de la réalité et des attentes du moment, inscrite dans un environnement considéré comme mouvant et non maîtrisable (AVITABILE, 2005). Cette distinction se retrouve entre les projets stratégiques, centrés sur l'organisation des acteurs, l'émergence d'un consensus ou encore une ambition particulière de notoriété ou de positionnement et les projets d'ouvrage matériel (AVITABILE, 2005). Cette dialectique est liée à la faisabilité du projet : le projet se doit de tenir compte des possibilités de sa réalisation en fonction d'un contexte donné. Cependant, le projet est aussi porteur du souhait de changement d'une situation constatée, cette dernière étant toujours capable d'évoluer par elle-même : il est donc en décalage par rapport aux tendances constatées pour cette situation donnée. Un décalage peut aussi intervenir entre le projet imaginé selon l'intention première et le projet final avec le risque, par exemple, que le projet devienne un *leurre* (BOUTINET, 2004). Il s'agit d'un projet imaginaire audacieux, objet mental ambitieux, mais qui voit au final sa réalisation largement tronquée et très éloignée des prescriptions de départ. Ce décalage renvoie à la logique interne au projet celle de deux contraires à concilier, entre un objet mental et un objet réel.

Le projet, compris dans son acceptation générale, est donc la matérialisation d'une intention, tournée vers le souci de sa concrétisation. Cet objet de médiation, puisqu'il ne constitue pas seulement une conduite personnelle mais aussi relationnelle, est aussi habité d'une tension permanente entre ce qui est souhaité et finalement, ce qui est réalisé/réalizable.

b. L'origine du projet moderne : le projet architectural

i) La fin de l'unité conception/réalisation

La notion de projet ne peut se passer de l'évocation du projet architectural, que nous avons déjà entrevu auparavant. Cependant, il convient ici de développer en quoi consiste le projet architectural. La raison de cette évocation est déjà offerte par Jean-Pierre Boutinet (2004) : d'une part, parce que c'est à travers la pratique architecturale du Quattrocento italien qu'apparaît une première tentative de théorisation du projet et d'autre part, parce que le projet architectural, à lui seul, offre un condensé des principales caractéristiques de tout projet.

Une nouvelle organisation rationnelle de l'architecture apparaît avec Brunelleschi, Alberti et Filarete pendant la Renaissance italienne (BOUTINET, 2005). L'invention de la perspective linéaire, la redécouverte de la planimétrie (cette tradition romaine avait disparu au Moyen-Âge), la mise en place d'une théorie du projet sont significatifs de cette nouvelle architecture. Filarete va ainsi proposer une théorie du projet où, pour la première fois, l'unité entre l'idée et son exécution est rompue et où le faire de l'architecte et le faire de l'artisan est distingué (SÖDERSTRÖM, 2000). Le dessin devient un espace de simulation des différentes phases de développement du projet, un outil permettant d'agir à distance :

« Avec Filarete l'édification n'a par conséquent plus lieu d'abord dans l'espace matériel : le passage de l'idée au projet prend place dans l'espace de la représentation visuelle » (SÖDERSTRÖM, 2000, p. 52).

Jean-Pierre Boutinet (2005), à la différence d'Ola Söderström, donne la parenté de cette rupture de la conception architecturale et de son exécution à Brunelleschi. Il indique que Brunelleschi, en souhaitant cette rupture a voulu assigner un nouveau rôle à l'architecte : ce dernier n'est plus le chef et l'arbitre d'un ensemble de corps de métiers spécialisés dans les travaux de chantier comme le voulait la tradition médiévale, mais l'unique responsable de ce qui se révèle du projet et de ce qui se révèle de la technique d'exécution, c'est-à-dire avant la réalisation du projet (BOUTINET, 2005). Cette unité entre l'idée et son exécution, à laquelle l'époque de la Renaissance italienne met fin, trouve des exemples durant l'Antiquité, dans la Grèce ou l'Égypte ancienne. L'espace de conception se confondait avec le lieu de l'exécution. Le dessin, s'il permettait de manipuler l'espace physique ailleurs que dans l'espace réel, restait, cependant, très lié au processus de construction. Il ne constituait pas un objet autonome préalable à l'édification. Dans la Grèce Ancienne, les urbanistes vont, par exemple, trouver les règles de construction sur le site de construction et non dans l'espace du dessin : l'espace graphique ne constitue pas encore le lieu de la création formelle puisque les formes des bâtiments sont déjà établies par convention (SÖDERSTRÖM, 2000). Le recours au dessin reste donc marginal. La rupture de cette unité à la Renaissance, avec un espace de conception libéré du lieu de l'exécution, est consécutive de l'apparition de la possibilité d'un espace graphique de simulation qui permette d'agir à distance. Jean-Pierre Boutinet (2005) rappelle le rôle joué par un système particulier de projection, la perspective linéaire : cette méthode projective, en faisant jouer l'illusion tridimensionnelle, dans une vision de l'image représentée correspondant à la vision des objets dans l'espace, facilite le recours au dessin anticipateur, matérialisant l'œuvre à réaliser, c'est-à-dire le projet. Le plan servant de projet de construction d'une ville entière et le rôle de l'architecte dans son élaboration sont des apports d'Alberti. Dans ce cadre, le projet prend une double signification : celle d'anticipation de la réalisation et celle de norme opératoire pour l'exécution (BOUTINET, 2005). La perspective linéaire et la perception des formes urbaines qu'elle offre, la méthode d'Alberti qui décrit un ensemble de règles de l'art de l'édification dans le premier traité d'architecture depuis l'Antiquité, le *De re aedificatoria* (1485), la réinvention de la planimétrie avec l'élaboration de plans de ville ont participé à la naissance d'un nouvel espace de représentation et d'action.

Ainsi, le projet architectural, apparu lors de la Renaissance italienne, constitue une des premières transformations historiques modernes du projet, qui sépare le travail d'atelier dédié à la conception et le travail de chantier consacré à la réalisation. Nous n'évoquons pas ici les autres transformations du terme de projet⁷ car ils échappent au domaine qui nous intéresse, celui de l'urbanisme. Nous allons, ensuite, évoquer les caractéristiques du projet architectural, car elles servent à poser quelques repères préalables pour la définition du projet moderne.

ii) Du projet architectural au projet moderne

Dans le projet architectural, ce balancement entre les deux pôles du projet, entre la conception et la réalisation, lié à la rupture historique opérée pendant la Renaissance, rappelle cette difficile relation entre la théorie et la pratique : « Toute pratique architecturale doit assumer la continuelle confrontation entre l'idée directrice projetée et la construction concrète en ébauche » (BOUTINET, 2005, p. 163).

⁷ Il s'agit de plusieurs projets comme : le projet sociétal inscrit dans la philosophie des Lumières et lié à l'idée de contrat social ; le projet existentiel, hérité de la philosophie romantique et de l'Idéalisme allemand, s'attachant à la quête d'un sens face à la menace de l'absurde qui pèse sur l'existence ; le projet individualisé à partir des années 1975, s'ingéniant à bâtir un avenir en s'interrogeant sur les intentions et les capacités d'action des individus, groupes et services concernés, dans une société post-industrielle en crise (BOUTINET, 2005).

C'est dans la gestion de l'écart entre ces deux pôles que dépendra le succès ou non du projet architectural. Dès lors, le souci à la fois d'unifier et de distinguer ces deux pôles sera permanent.

Le projet architectural offre aussi l'avantage de fournir les principales caractéristiques de tout projet (BOUTINET, 2004) :

- Il trouve sa naissance dans l'identification d'un problème ou d'une question à résoudre confiée par un maître d'ouvrage à un maître d'œuvre.
- Il ne peut faire l'impasse d'une perception dans le temps de l'espace ou de l'objet à organiser, c'est-à-dire le temps de la construction, de la mémoire, et de l'utilisation de l'édifice construit.
- Il est l'art de gérer la complexité car il essaye de combiner des impératifs (comme les coûts, les délais, la qualité) qui peuvent être entre eux contradictoires.
- Il tente de faire coexister par la négociation une pluralité de projets (projet social, projet d'utilisation des usagers, projet du maître d'œuvre, projet du maître d'ouvrage).
- Il s'opère en son sein des allers-retours permanents entre la conception et la réalisation.

A travers cette exploration de la notion de projet, dans sa variante du projet architectural, il en ressort pour le projet moderne plusieurs éléments : il s'agit d'un projet intervenant en réaction face à une situation donnée qu'il s'agit d'influer (identification d'un problème), amenant à des réflexions sur le mode de mise en œuvre du projet et à une projection spatiale et temporelle de l'objet à réaliser, résultant d'un compromis entre le souhaitable et le réalisable. Cependant, cette exploration de la notion de projet nous amène aussi, dans un second temps, à détailler spécifiquement deux dimensions du projet, découlant de l'optique inévitable du résultat auquel tend tout projet qu'il soit celui de l'objet à produire ou celui de la réalisation d'un processus.

B. Une double dimension du projet : outil et/ou processus ?

Deux dimensions qui impliquent deux façons principales de considérer le projet interviennent : le projet vu comme outil de la planification (dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, il s'agit d'un outil de planification spatiale) et le projet pris dans sa dimension de processus. De cette nouvelle exploration de la notion du projet pris dans cette double dimension, le choix est porté sur une définition du projet découlant de la vision d'un projet comme processus.

a. Le projet, outil de la planification, et la notion d'opération d'aménagement

i) Le projet comme anticipation opératoire collective

Il existe plusieurs lectures possibles du projet envisagé comme outil permettant de réaliser à terme un objet planifié. Dans le cas du projet, outil de planification, les moyens et les résultats vont compter dans la façon de l'aborder. Considéré selon une lecture technique, le projet vise l'élaboration d'un objet déterminé, qui, dans un premier temps, est entrevu de

façon idéalisée, et qui dans un second temps, est destiné, une fois réalisé, à se séparer de son auteur pour entrer dans l'usage quotidien (BOUTINET, 2004). Projet industriel, projet architectural, projet de recherche s'inscrivent dans cette lecture. Considéré selon une lecture opératoire et pragmatique, le projet s'apparente à un outil guide de l'action, c'est-à-dire « (...) la condition indispensable pour mener, grâce à l'anticipation, une action efficace, et ce, par une détermination préalable des buts et une planification des étapes intermédiaires envisagées (...) » (BOUTINET, 2004, pp. 28 - 29). Le projet n'est pas l'improvisation : il sert à diriger l'action à entreprendre. Cependant, le projet se retrouve confronté aux évolutions du contexte, qu'il n'est pas toujours possible d'anticiper. La gestion du projet qui en découle va donc s'apparenter à la gestion des écarts⁸ inévitables entre ce qui était prévu au départ et ce qui se réalise concrètement. Cette oscillation est continue tout au long du projet. La perspective pragmatique du projet met en avant l'aspect d'anticipation (opposée à celui d'improvisation) : l'action à entreprendre vise à être préparée et régulée, c'est-à-dire planifiée, pour permettre de mieux répondre à l'imprévu pouvant surgir à tout moment dans la mise en œuvre. Les modes d'anticipations mobilisés sont de type opératoire. Dans l'acceptation du projet comme outil de planification, c'est le mode d'anticipation opératoire rationnel qui nous intéresse. L'anticipation opératoire peut se définir comme un futur désiré qu'il s'agit de faire advenir (BOUTINET, 2005). Elle mobilise trois termes, le but, l'objectif et le plan, qui relèvent de l'action à entreprendre, projetée de différentes façons. L'objectif se distingue du but en ce qu'il est extérieur à l'action, car il vise l'atteinte d'un objet déterminé, pouvant être à la fois économique, social, spatial (BOUTINET, 2005). Il produit une règle normative veillant à assurer l'articulation entre l'action et l'objet visé pour que l'objectif soit respecté (*Ibid.*). Le but constitue le terme de l'action : il est inséparable de celle-ci (*Ibid.*). Le plan évoque le découpage des étapes intermédiaires de l'action pour parvenir au terme de celle-ci : il contient à la fois la fin visée et les moyens pour y parvenir (*Ibid.*). Au sein du projet, deux aspects antagoniques sont aussi à distinguer, d'une façon générale : d'une part, l'action visant un objet extérieur, un produit à réaliser, l'œuvre, d'autre part l'action centrée sur la maîtrise du processus et son perfectionnement (BOUTINET, 2004). Si la première logique est tournée vers l'objet, la seconde est tournée vers l'action elle-même, vers son perfectionnement. Cela entraîne aussi un découpage temporel différent suivant ces deux aspects : la logique de l'objet vise une dimension temporelle limitée, celle du durable et de l'achevé, tandis que la logique de l'action travaille sur une dimension temporelle de l'inachèvement car tournée vers le perfectionnement (BOUTINET, 2004). A travers ce découpage général des projets en tant que modes d'anticipations, le projet comme outil s'inscrit surtout dans une logique de l'œuvre, même s'il n'exclut pas la réflexion sur la maîtrise de l'action à entreprendre.

Dans sa dimension collective, le projet, à l'inverse du projet individuel (qui concerne un acteur individuel aux intentions particulières, inscrit dans un contexte d'opportunités et de contraintes), résulte d'un apprentissage par la négociation et par les jeux de pouvoirs, de la formulation et de la mise en place de priorités par un acteur collectif. Cette logique collective du projet est aussi à prendre en compte dans la lecture du projet qu'il soit outil de planification ou considéré dans sa dimension de processus. Cette logique collective n'exclut pas cependant l'existence d'un acteur individuel déterminant et charismatique, porteur du projet ou d'un petit groupe d'acteurs individuels jouant un rôle de bras de levier pour le projet : la logique du projet est finalement une logique qui se veut interactive puisque le projet se structure dans cette situation de relations, conflictuelles ou non, entre le ou les acteurs déterminants et les autres acteurs concernés par le projet (BOUTINET, 2005).

⁸ Cette gestion des écarts s'inscrit dans la dialectique entre le possible et le souhaitable, que nous avons décrite auparavant. Cf. I. A. a. pp. 31 - 32.

Cette exploration de la notion de projet s'est ainsi attachée à montrer la figure même du projet comme outil de planification, répondant à un mode d'anticipation qui se veut rationnel, inscrit à la fois dans une perspective opératoire et technique pragmatique, et dans une logique collective. Cette figure s'incarne dans la notion d'opération d'urbanisme.

ii) Les différentes logiques de l'opération d'urbanisme

L'opération constitue une notion centrale ayant servi de base d'application des différentes composantes juridiques, administratives, financières et techniques de l'aménagement et de l'urbanisme. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de planification traditionnelle et elle a constitué une des réponses apportées par cette dernière au problème de l'époque de croissance urbaine et de nécessité d'ouverture de nouveaux espaces urbanisables. Elle peut se caractériser selon plusieurs logiques (FAURE, 2002) :

- Une logique foncière, à travers l'inscription dans un périmètre bien défini ;
- Une logique publique, à travers la soumission de l'opération à enquête publique ;
- Une logique opérationnelle, en assurant la coordination architecturale et technique de l'action ;
- Une logique de production urbaine, qui permet de financer par la suite l'urbanisation.

Dans le cadre de l'intervention publique dans l'aménagement urbain, « il s'agit de créer des terrains convenablement équipés en vue d'accueillir de nouveaux habitants ou de nouvelles activités soit en extension périphérique soit en centre-ville » (FAURE, 2002, p. 37). Cette opération, mise en œuvre en fonction de critères d'utilité publique, nécessite et légitime une appropriation publique des sols. Une fois l'acquisition foncière effectuée, les terrains se rapportant à l'opération d'urbanisme sont viabilisés et équipés avant d'être mis sur le marché. Cependant, la mise en place, plus tard, de partenariats public-privé en aménagement du territoire et en urbanisme va revenir sur ces mécanismes traditionnels de l'opération.

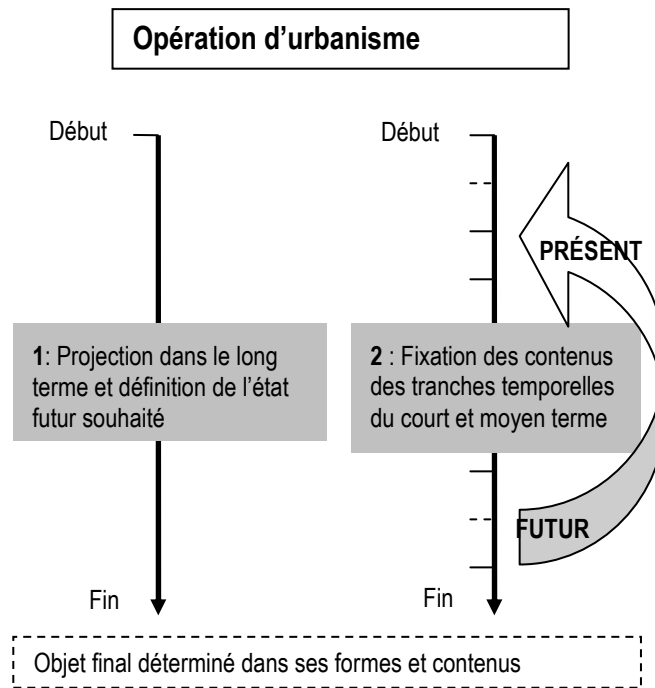
Yves Janvier (1998) rappelle lui-aussi ces logiques déjà décrites. L'opération se veut un objet bien déterminé et précis, à la fois dans ses délimitations spatiales et temporelles. Elle possède des limites spatiales avec la détermination d'un périmètre mais aussi des limites temporelles, avec la détermination d'un début, d'une fin de l'opération et d'une construction temporelle séquentielle des étapes intermédiaires. Ces limites se retrouvent dans l'espace juridique, avec le règlement, et dans l'espace financier avec l'élaboration et la structuration du bilan financier (JANVIER, 1998). L'opération répond aussi à la logique foncière évoquée auparavant, fondée sur l'appropriation de l'espace et l'appui sur un dispositif réglementaire dérogatoire permettant la constructibilité de l'espace approprié (notamment à travers la procédure ZAC). Elle se caractérise aussi par une logique de gestion de l'évolution des *stocks*, c'est-à-dire par la création d'objets supplémentaires (par exemple, des constructions neuves) ou bien d'objets qui remplacent l'existant (JANVIER, 1995). Cette logique de l'ajout a eu lieu dans le cadre de la politique de logements social : la satisfaction des besoins passait surtout par la recherche systématique de constructions neuves (*Ibid.*). Cette logique s'est ensuite élargie pour finalement désigner des actions publiques visant principalement à faire « (...) évoluer in situ le stock existant, plutôt qu'à créer de nouveaux objets répondant aux nouveaux besoins » (JANVIER, 1995, p. 34). L'opération répond aussi à une logique d'intervention sur l'espace urbain caractérisée par la création d'équipements, la production urbanistique et la planification de l'affectation des sols.

L'opération se distingue du projet considéré dans sa dimension de processus sur plusieurs points : il s'agit de la construction d'un objet défini dès le départ dans ses formes et dans son contenu, c'est-à-dire son programme, qui suit un découpage temporel séquentiel constitué des étapes successives de réalisation de cet objet. Elle se rapproche aussi de la conduite des projets du modèle hiérarchique⁹, fondée sur une séparation nette entre maîtrise d'ouvrage en position de commandement et maîtrise d'œuvre exécutive, où les habitants, futurs usagers, ont un rôle surtout passif par rapport à l'opération. Elle suppose aussi une coupure nette entre conception et réalisation de l'objet projeté. Cette démarche de conception se fonde essentiellement sur la notion d'*optimum*, c'est-à-dire la recherche de la meilleure solution à un problème donné, en fonction de critères identifiables et dégagés (JANVIER, 1995). Ce schéma technocratique permet de dégager une solution standard, généralisable, se basant sur une rationalité stricte dégagée entre l'analyse objective d'une situation et la solution unique permettant d'y répondre le mieux possible.

iii) La conception d'un temps statique et séquentiel

Une opération est indissociable d'une certaine structuration du temps : l'opération est fondée, en effet, sur une démarche consistant à se projeter dans l'avenir (tout comme pour tout projet), pour définir clairement l'objet futur à priori, puis à procéder ensuite à un découpage séquentiel des étapes successives, étapes dont les contenus sont déterminés par rapport à cet état futur à atteindre (**cf. figure 1**). La réalisation de l'objet planifié mobilise un temps statique : elle n'a pas de signification dynamique c'est-à-dire que la définition de l'opération ne se fait pas de façon progressive, au fur et à mesure de sa réalisation (JANVIER, 1998). Ce temps statique met en avant des bornes temporelles clairement posées pour l'opération, avec l'identification d'un début et d'une fin. Ce temps statique transparait aussi à travers le planning de réalisation de l'opération, avec une durée de réalisation correspondant à un « instant dilaté dans le temps » (JANVIER, 1998, p. 305). Ce planning de réalisation met en avant une construction temporelle où le raisonnement s'effectue du futur vers le présent. L'état futur, et derrière lui, le long terme, est ainsi défini dès le départ. Le retour au présent permet ensuite de s'intéresser au contenu du court et moyen terme. Dans ce type de configuration, ce long terme défini pèse sur la construction temporelle de l'opération et la détermine. Cette conception est qualifiée par Yves Janvier (1998) de *temps à l'envers*, pour la distinguer de celle du projet considéré comme processus.

⁹ Pour la description de ce modèle hiérarchique de conduite des projets, cf. II. B. a. iii) pp. 68 – 71.



« Temps à l'envers »

Figure 1 : Découpage temporel de l'opération (réalisation personnelle, 2011, à partir de JANVIER, 1998)

L'opération se réalise ainsi de façon séquentielle, suivant un découpage en tranches : sa réalisation se fait donc selon l'assemblage de ces différentes parties constitutives du planning de réalisation. Ce déroulement chronologique d'un temps prédéterminé pour l'ensemble de l'opération n'inclut pas à priori la possibilité de modification dans l'objet à construire, sauf irruption d'un évènement exceptionnel.

b. Le projet considéré dans sa dimension de processus : le cas du projet urbain

i) Exploration de la notion de projet urbain

Il existe une autre lecture possible du projet, non en tant qu'outil de planification mais en tant que processus. La définition du processus est celle d'un « ensemble des phénomènes, conçu comme actif et organisé dans le temps » (LE ROBERT, 2011). Il s'agit d'un enchaînement de phénomènes ou encore d'une suite d'opérations. L'aspect de processus met l'accent sur le déroulement, mais sur un déroulement inscrit dans une certaine logique. Ce déroulement est constitué d'un ensemble d'interactions des activités ou des phénomènes prévus dans le cadre du processus.

D'une façon générale, nous assimilerons cette lecture à la notion de projet urbain, notamment par le fait que cette notion met en avant un aspect de médiation prononcé, une construction dans la durée identifiable, évolutive et finalisée, s'appuyant sur un réseau d'acteurs. La considération du projet en tant que processus, n'empêche pas non plus la

présence d'une logique tournée vers l'objet à construire, même si cette dernière est moins affirmée que dans le cas de l'opération d'aménagement. La distinction entre ces deux dimensions, celle d'un projet comme outil de planification (qui trouve son expression la plus complète à travers l'opération d'aménagement) et celle d'un projet pris dans sa dimension de processus permet de poser des repères pour le choix de notre définition du projet, définition qui nous sert par la suite à l'analyse des cas d'étude. Enfin, la définition, les caractéristiques du projet urbain, même avec une dimension de processus affirmée, rendent compte de cette frontière floue entre les deux façons de considérer le projet (entre outil de planification et prise du projet dans sa dimension de processus).

Le projet urbain peut être défini comme un rapport à la ville, rapport qu'il organise en fonction d'un contexte donné. Ce rapport à la ville peut s'assimiler idéalement à une coordination assurée et à assurer d'une certaine façon par le projet urbain entre une histoire passée et ce vers quoi tend la ville, en tenant compte des aspirations des habitants :

« Tout projet urbain médiatise la façon qu'il a de coordonner dialectiquement une histoire passée avec ce où va la ville et avec ce vers quoi aspirent, tendent les habitants » (SALIGNON et YOUNÈS, 1998, p. 177).

Il est une quête de sens au sens où il permet d'ouvrir un univers du possible où la place de l'homme est à construire. Il assure l'articulation entre l'infini de ces possibles et le fini des réalisations. Derrière cette quête de sens, nous retrouvons à nouveau ce rôle de médiation assuré par le projet urbain :

« Le projet urbain est bien à resituer dans une quête de sens, un réseau de médiations à travers lesquelles se tissent, en prenant forme, nos relations avec les autres, les choses, le monde, nous-mêmes » (SALIGNON et YOUNÈS, 1998, p. 182).

Le projet urbain comprend aussi à la fois l'imposition, le jet et l'application d'une forme, à travers la création d'objets architecturaux et d'équipements, dans la production de lieux qui ont une signification particulière dans la ville (en terme symbolique, de représentations de pouvoirs, d'échanges, par exemple) et l'expression des choix retenus pour la ville dans son développement ou dans son affirmation identitaire, ainsi que l'expression des rapports sociaux. Il est aussi évolutif du fait de sa soumission face à un contexte donné :

« En même temps, tout projet est soumis, notamment lorsqu'il est *achevé*, aux effets des transformations de son contexte interne et externe ; la question de sa durée et de son renouvellement se pose sans cesse » (BOURDIN, 2005, p. 36).

Le projet urbain recoupe ainsi à la fois une logique de production urbaine, une quête de sens pour la ville et pour la détermination de ses enjeux et de son avenir, la cristallisation d'un contexte donné à travers lui (BOURDIN, 2005). Il ne se réduit pas uniquement à une application, une fois pour toute, sur un espace donné d'objectifs de planification car le projet urbain se veut une démarche incrémentale, qui se construit avec le temps et évolue en fonction d'un contexte mouvant. Il procède d'une logique ascendante (à l'inverse de la logique descendante de la planification traditionnelle) : « Il doit surgir de la dynamique locale » (RÉMY, 1998, p. 5). La caractéristique du projet urbain comme quête de sens dans un contexte incertain amène à faire de celui-ci un instrument de médiation qui signifie la recherche collective d'un consensus entre les acteurs concernés pour la réalisation concrète du

projet. Il constitue sur ce dernier point une visée collective : les acteurs s'impliquent et interagissent entre eux dans le cadre du projet. Cet instrument de médiation contribue à faire naître « (...) une forme de vie collective dans la mesure où elle [la médiation] articule une représentation mentale, à une appropriation signifiante du monde matériel » (RÉMY, 1998, p. 8).

Dans cette lecture du projet, à la différence du projet considéré comme outil de planification, la logique se veut donc ascendante et non plus descendante : le projet surgit du local (le contexte local). L'accent est mis sur la chaîne d'acteurs porteuse du projet. Enfin, la construction progressive du projet au fil du temps confère au projet considéré comme processus une certaine souplesse et une ouverture. Cependant, elle s'accompagne d'un certain flou dans le contenu du projet. Le projet précis ne sera connu qu'au terme du processus et non à priori.

ii) Caractéristiques du projet urbain

Selon Alain Avitabile, le projet urbain s'apparente davantage au processus qu'au projet d'ouvrage, c'est-à-dire au produit :

« L'objet visé n'est pas la réalisation d'un produit. Plus largement, le projet urbain ne vise pas la production d'objets, de produits finis, même immobiliers, y compris à une échelle urbaine (...). Il se pose au contraire en terme de *processus* – à enclencher, à déclencher ou à infléchir » (AVITABILE, 2005, p. 93).

Cependant, ce principe peut être nuancé dans les faits, car les concepteurs continuent à répondre en termes d'objets, de formes urbaines et de géométrie urbaine, dans une perspective esthétique (AVITABILE, 2005).

Ariella Masboungi (2002) met en avant plusieurs constantes se retrouvant dans la trentaine de projets urbains¹⁰ étudiés par les auteurs de l'ouvrage *Projets urbains en France*, projets urbains s'apparentent le plus souvent à des friches, des sites abandonnés ou encore des restructurations routières dans plusieurs villes de France :

- Les programmes se basent autour de thématiques liées à l'habitat et l'espace public, tandis que sont modulés de façon variable les éléments liés aux équipements et aux activités ; ces programmes servent de levier à l'opération générale et ont un accent presque toujours culturel ;
- Le projet n'est possible dans son émergence et dans sa réalisation que grâce à la qualité des hommes (élus et concepteurs) qui se mobilisent pour lui, et cette qualité de la maîtrise d'ouvrage se révèle essentielle pour la conduite négociée et efficace des projets ;

¹⁰ Il s'agit, par exemple, du projet urbain de *Neptune* à Dunkerque, fondé sur la reconquête de plus d'une centaine d'hectares de friches industrielles, issues de la fermeture des chantiers navals, des projets portant sur l'aménagement d'espaces publics à Lyon, ou encore la réalisation de la Cité internationale à Lyon, les projets portant sur la transformation de la ville de Nantes (implantation du tramway, reconquête des rives de Loire avec, par exemple, la transformation d'anciennes usines Lu en un *Lieu Unique*, centre culturel et d'expositions, nouvelle centralité fondée sur le réaménagement d'espaces publics, projet de l'île de Nantes), de la ville de Paris (reconquête de la rive gauche, mise en place d'un projet d'ensemble pour l'est de Paris), etc.

- La mise en œuvre du projet ne peut se passer d'une pratique de la concertation, notamment avec les habitants ;
- Le projet urbain dure longtemps, de dix à vingt ans, en général ;
- Les infrastructures de transport peuvent aussi avoir un rôle de levier pour le projet (les politiques de tramway, par exemple) et montrer « (...) une capacité à dépasser les logiques sectorielles autour de la notion de projet » (MASBOUNGI, 2002, p. 10) ;
- L'architecture contemporaine y a sa place ;
- Le rapport au patrimoine s'est fait moins conflictuel et est mieux pris en compte par les professionnels ;
- Un souci qualitatif existe dans les projets, celui de la constitution d'un cadre de vie agréable ;
- Le paysage occupe une place importante dans tous les projets, il est le témoin d'une école française du paysage reconnue internationalement ;
- Le projet est l'occasion d'échanges internationaux avec la présence de concepteurs étrangers dans son élaboration.

Dans la somme de ces invariants énoncés par Ariella Masboungi, nous retrouvons d'abord l'idée d'un projet urbain émergent, notamment, de situations problématiques. Il est lié à un urbanisme inscrit dans une dynamique de reconversion et de reconquête des grandes friches industrielles et des sites abandonnés. En effet, le projet urbain tire son origine d'une situation de crise : « Le projet urbain émerge d'une crise, crise de croissance, crise d'avenir, crise locale ou internationale » (BOTTA et SIMON, 1998, p. 131). Il tire sa justification ou son utilité de différentes situations qu'elles soient liées à une volonté de répondre aux attentes et besoins des habitants, de traiter des espaces abandonnés ou encore de constituer un acte politique significatif, par exemple.

Concernant la lecture du projet comme la mise en place d'un processus, Yves Janvier l'évoque et la souhaite dans une optique d'élargissement de la notion d'opération avec « une prise en charge multidimensionnelle de l'évolution de la ville, débordant largement la réalisation d'équipements ou la transformation du foncier » (JANVIER, 1995, p. 34). Le projet urbain n'est, en effet, pas uniquement un projet technique : comme Ariella Masboungi (2002) le souligne auparavant, il répond à une logique qui se veut plus qualitative que quantitative dans la satisfaction des besoins des habitants et des futurs usagers (notion de paysage, de valorisation du patrimoine, cadre de vie agréable). Le projet urbain est à la fois politique et culturel : il constitue une nouvelle démarche contemporaine d'intervention sur la ville en crise qui se veut réaliste et qui se révèle être aussi un projet traitant les lieux problématiques, partant de la base de la ville, et ayant du fait de cette logique ascendante un aspect fragmentaire :

« Il revendique sa pertinence de l'exploration des caractéristiques profondes historiques, démographiques, géographiques, sociales, économiques et culturelles des lieux dont il s'occupe. Il s'attache à repérer les fonctionnements et les dysfonctionnements des tissus, inventant cas par cas des solutions chaque fois différentes et porteuses d'images » (REY, 1998, p. 46).

Il s'inscrit dans une logique d'interactions avec les autres éléments de la ville et de continuité de l'évolution du tissu urbain. Cette prise en compte du contexte, surtout d'un contexte incertain et la multiplication du nombre d'acteurs internes ou externes à l'opération,

a amené à faire évoluer la conduite d'opération : Yves Janvier (1995) met en avant une configuration différente qui annonce le projet urbain. Ce constat de l'incertitude amène à la lecture d'un projet comme une construction progressive dans le temps, un processus ouvert et souple qui permette l'évolution du projet :

« La production urbaine devrait alors s'analyser comme un processus de gestion d'adaptations continues, liées aux opportunités et aux déformations des contraintes : il s'agit de gérer un *projet* en redéfinition permanente, dont l'état final reste *flou* et non de réaliser quelque chose qui a été décidé au point de départ » (JANVIER, 1995, p. 36).

L'aspect processus est ce qui distingue le projet de l'ancien outil de planification que l'opération constituait. Il implique aussi une construction dans la durée et dépasse le modèle d'un découpage temporel séquentiel du projet comme outil de planification.

Le projet urbain s'inscrit aussi dans l'optique d'une cohérence locale, cette dernière suivant une logique ascendante (COURCIER, 2005). Cette cohérence locale s'exerce à l'échelle d'un projet particulier, inscrit dans des coordonnées spatio-temporelles bien circonscrites. Ensuite, dans une logique ascendante, c'est la combinaison de différents projets particuliers qui détermine par la suite le plan général et le fait évoluer dans un aller-retour entre projets et document de planification. Cette logique ascendante, partant d'une cohérence impulsée au niveau local, se différencie de celle de la planification traditionnelle. Cette dernière se caractérise en effet par une logique descendante, de sujétion des projets au plan, dans l'optique d'une cohérence annoncée dès le départ comme globale, qui part du plan pour arriver aux projets (COURCIER, 2005).

Marcel Bazin (1995) révèle cette même logique ascendante lorsqu'il évoque les décalages existants entre projets d'agglomération et schémas directeurs dans le cas de Reims et de ses communes voisines. Pour répondre à ces décalages, a lieu une logique d'assemblage de projets particuliers par l'intermédiaire du projet urbain (à l'échelle de l'agglomération) ou encore de recomposition du ou des schémas directeurs en fonction de l'évolution du projet urbain (BAZIN, 1995). Le projet peut même être à l'origine du déclenchement de la procédure de révision du document de planification, comme le schéma directeur. Le projet de ville de Reims 2010 présenté en 1990 correspondait ainsi à une logique d'assemblage de projets. Il est repris et élargi par la suite, pour être à nouveau présenté en 1994. Le projet urbain ainsi dégagé répond toujours à cette logique d'assemblage et de mise en cohérence des projets particuliers entre eux puisqu'il « (...) vise à rassembler, compléter et fédérer un ensemble de projets existants, à les transcrire sur une carte (...), et à mobiliser tous les acteurs de l'aménagement en vue de la réalisation de ces objectifs [ceux du développement équilibré des territoires, d'une politique de l'habitat adapté aux besoins, de la création d'une dynamique économique, d'une meilleure prise en compte de l'écologie urbaine et du patrimoine, d'une politique de déplacements adaptée et d'une politique foncière active] » (BAZIN, 1995, p. 111). Le projet urbain peut aussi se placer à la fois à l'amont et à l'aval du schéma directeur dans le cas de Soissons et des communes voisines. Il sert de point d'appui stratégique de référence et de justification des choix spatiaux à l'amont tandis qu'à l'aval du schéma directeur, il constitue l'instrument qui tend vers l'opérationnel et définit les actions qui s'inscriront dans le schéma directeur (BAZIN, 1995).

La lecture du projet comme processus¹¹ s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs. Le projet urbain se veut un projet partagé, et non plus seulement un projet délégué, c'est-à-dire un projet servant d'outil exécutant les objectifs fixés par les planificateurs et censés représenter un intérêt général qui prévaut, et basé d'après un programme déterminé à priori, contenant hauteurs, densités et superficies. Le projet se construit avec les acteurs et sert de base de négociations et de compromis :

« Le projet n'est pas seulement le cadre d'une énonciation formelle, le Plan et l'ensemble des représentations spatiales, techniques économiques d'un devenir, c'est aussi la mobilisation d'un ensemble d'acteurs dont on peut imaginer que l'action consiste à orienter ce devenir en leur faveur : c'est-à-dire, littéralement, faire œuvre de planification... » (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 1998, p. 127).

iii) Le projet et les logiques d'acteurs

- ◆ Le projet, un réceptacle des différentes intentions et interprétations des acteurs

Le projet considéré comme processus met en avant le rôle des acteurs. Il convient alors d'explicitier quels types d'acteurs sont concernés et comment le projet se révèle être le point de convergence des différentes logiques d'acteurs. Le terme même de projet urbain procède de significations différentes suivant chaque acteur concerné. Le projet urbain est le réceptacle des différentes interprétations, des différentes valeurs que les acteurs lui accordent, en fonction des intérêts de chacun :

« (...) derrière le même terme [celui de projet urbain] se cache une diversité de significations, chacun y apportant son contenu en fonction de sa place dans la chaîne de l'action urbaine au sens large et de sa culture professionnelle » (AVITABILE, 2005, p. 16).

Du côté des habitants et des usagers ou de certains acteurs économiques, elle reste une notion très floue : elle est soit assimilée à une opération immobilière importante qui peut susciter un débat public auquel les habitants peuvent être inclus, soit envisagée dans ses dimensions de transformations du cadre de vie et des effets apportés au marché (AVITABILE, 2005). Le terme, envisagé par les opérateurs-aménageurs urbains, est plutôt considéré comme un instrument d'intervention global, servant de démarche de définition opérationnelle (*Ibid.*). Le projet urbain est un terme se caractérisant par une diversité de sens et de contenus suivant les acteurs, recoupant des échelles de temps et d'espace variables. Dans le cadre de la commande, il existe des divergences de fond entre les *concepteurs* et les *opérateurs*, comme le révèle Alain Avitabile. De façon schématique, pour le *concepteur*, le projet urbain se situe très en amont de l'action et s'apparente à une vision d'un futur souhaité non directement incluse dans l'action, plaçant au centre de son intervention la morphologie urbaine (AVITABILE, 2005). Du côté *opérateur*, l'approche se fait technique et gestionnaire, combinée à une préoccupation commerciale, inscrite véritablement dans le domaine de l'action et désignant la phase préalable de définition de l'opération d'aménagement

¹¹ Cette lecture est liée aussi à l'apparition des démarches alternatives de projets en aménagement du territoire et en urbanisme, intervenant dans un contexte de planification traditionnelle en crise, cf. II. C. pp. 80 – 108.

(AVITABILE, 2005). Le point de vue des élus et des habitants est lui aussi différent : considéré plutôt comme projet politique pour les uns, comme vague projet immobilier pour les autres (*Ibid.*), le projet urbain témoigne une fois de plus d'une diversité et d'une confrontation de points de vue entre les différents acteurs concernés.

Le point de vue des élus sur le projet urbain se ramènerait surtout à l'échelle de la ville et se rapporterait plus au registre de la politique urbaine que celle liée à la dimension opératoire du projet. Alain Avitabile nuance son propos, cependant, en affirmant : « En revanche, celui-ci [le projet urbain] se déclinera à travers différents processus opérationnels » (AVITABILE, 2005, p. 48). Ce projet urbain considéré comme projet politique est évoqué au travers du témoignage de Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin : « Ce projet urbain est d'abord l'expression d'options politiques, sans quoi, je le répète, il n'aurait pas de sens » (CHARRIER, 1998, p. 74). Ces options politiques relèvent de grandes orientations prises pour la ville, et s'inscrivent dans une stratégie du maire répondant à une situation de crise économique et sociale, de mauvaise image des banlieues. Le projet urbain est alors entendu comme un projet de société pour un territoire en crise. L'accent est mis sur la prise en compte des réalités sociales et physiques de la ville, c'est-à-dire sur la connaissance du territoire urbain, surtout de ses dysfonctionnements (notamment, dans le cas de Vaulx-en-Velin, le manque d'un axe structurant pour le nouveau centre-ville, développé autour d'un centre commercial en pleine ZUP, et à contre-pied de l'ancien centre-ville historique), et des demandes des habitants. Le projet urbain amène à des choix politiques et, selon Maurice Charrier, il ne peut faire l'objet de consensus. L'auteur reconnaît là l'aspect culturel et l'expression politique contenue dans le projet urbain de Vaulx-en-Velin. Les orientations générales dégagées pour le projet urbain sont ainsi celle d'une ville au service de ses habitants, c'est-à-dire d'une ville capable de répondre aux besoins sociaux, culturels et économiques, celle de la création de conditions urbaines facilitant et favorisant le lien social (afin de lutter contre des situations d'exclusion et d'isolement social) et enfin, celle de l'inscription reconnue de la ville dans une politique de développement de l'agglomération lyonnaise.

Côté *concepteur*, le point de vue, donné par l'architecte-urbaniste Michel Roz (1998), sur le grand-projet urbain de Grigny rappelle les caractéristiques dégagées par Alain Avitabile (2005) concernant la lecture du projet urbain par les *concepteurs* (entendu par Alain Avitabile comme étant, principalement, les professionnels du conseil). Ce grand-projet se caractérise par un besoin de ville, avec un centre-ville bien identifié (car il y a une absence de centralité reconnue dans Grigny) et la recherche d'une liaison entre quartiers isolés (ROZ, 1998). L'approche du *concepteur* est surtout dominée par la question de la morphologie urbaine, d'abord dans l'analyse de la structure de la ville (identification du cœur de ville à partir d'une trace ancienne du XVIII^e au centre de la commune intitulée « la Ferme Neuve », par exemple qui sert ensuite à l'idée d'une instauration de centralité), ensuite dans les propositions de formes urbaines servant de réponses (comme la mise en place d'une liaison particulière, la rue du Minotaure qui participe à l'armature sociale de la ville et dont le prolongement servirait à assurer la continuité de la ville avec ses communes voisines, tout en accueillant les équipements favorisant la centralité). Dans l'optique de répondre aux besoins habituels rencontrés pour une ville (choix d'une habitation, travail en ville, besoin d'un secteur commercial dynamique, satisfaction des besoins de loisirs), la méthode développée par le *concepteur* témoigne elle aussi d'une dimension d'anticipation, d'une vision d'un futur souhaité. Elle fait intervenir les idées de mixité spatiale et fonctionnelle (avec le recours nostalgique à une image traditionnelle du centre-ville), celle d'une évolution de la ville imaginée et projetée sur une durée longue, celle de quinze ans (nous retrouvons ici l'idée d'anticipation), et enfin l'intégration de la complexité dans la méthode, comme conséquence

de l'ouverture du processus de conception du projet à l'imprévisible, et à la prise en compte d'un contexte sans cesse mouvant.

◆ Le projet, un jeu de négociations et de concertations

La multiplicité des points de vue sur le projet urbain entraîne un jeu de confrontation entre eux. Le projet urbain est aussi un projet qui se partage et qui est débattu. Plusieurs remarques sont à signaler concernant ce projet *partagé*. Nous prenons l'exemple du projet lié à l'espace public. Il est d'abord un projet dont le contenu n'est pas fixé une fois pour toute, étant donné qu'au contact des différentes problématiques contextuelles économiques, politiques, techniques et sociales, en confrontation avec le territoire concerné, ce dernier se teste et peut changer de sens et de signification : « Peu nombreux sont les acteurs qui sont conscients qu'un projet se teste, qu'il se tord dans la confrontation des différents attendus de l'aménagement » (GINDRE, 2001, p. 238).

Le projet est aussi le lieu où se jouent les négociations entre acteurs, où il se partage entre les différents acteurs. La négociation est souvent vue de façon négative par la maîtrise d'œuvre et les politiques (GINDRE, 2001). Cependant, la négociation peut servir à garantir une marge d'erreur la plus faible possible :

« La négociation a cela de positif qu'elle fait rentrer *l'autre* dans le projet. Ainsi elle élargit le nombre de partenaires. Plus le projet est argumenté et moins le concepteur sera en état de faire des erreurs » (GINDRE, 2001, p. 239).

La difficulté consistera à savoir inclure l'ensemble de ces logiques d'acteurs participant à la définition du projet dans le processus de conception, tout en sachant que cette intégration sera aussi source de conflits.

Henri Botta et André Simon soulignent aussi un autre aspect positif de l'appropriation du projet urbain par le plus grand nombre plutôt que celle réservée à des groupes restreints triés et sélectionnés :

« Le travail d'élaboration du projet se fonde sur un socle culturel commun à l'ensemble des acteurs. Ce fond mérite le plus souvent d'être extrait, mis en évidence, valorisé. Plus cette base est large et consensuelle, plus le projet a de chance d'être approprié par le plus grand nombre » (BOTTA et SIMON, 1998, p. 135).

Cependant, Alain Avitabile (2005), en mettant en avant une absence de référents partagés par les différents acteurs (c'est-à-dire sur l'objet, la nature et la portée du projet urbain), nuance l'idée de ce fond culturel commun, comme base du projet urbain. Cette pensée unique cache mal des divergences de sens sur le terme même de *projet urbain*, déjà évoquées auparavant¹², de la coupure existant entre discours et action, de la coupure entre actions sociales et actions urbaines (malgré l'existence du principe de concertation, les actions urbaines, limitées de plus en plus à l'intervention sur l'espace public ou collectif libre, sont effectuées de manière presque autonome par rapport aux actions sociales). Le découpage même du projet, si dans la conception du projet, apparaît partagé, redevient dans la conduite

¹² Cf. I. B. b. iii) pp. 43 - 45 concernant le « projet, un réceptacle des différentes intentions et interprétations des acteurs ».

de sa mise en œuvre soumis à des logiques sectorielles, des logiques de métiers et de corporations incontournables (AVITABILE, 2005).

Le projet urbain se veut, dans l'idéal, l'inverse d'un projet élitiste. Le projet urbain s'ouvre davantage à la société civile. Cette évolution en matière d'outil de planification est rappelée par Alain Avitabile :

« Du côté des acteurs sociaux, avec la montée évoquée des contentieux, la sensibilisation et l'information croissantes du public, la prise en compte et l'association même de la société civile deviennent dans de nombreux cas une composante du processus d'élaboration du projet urbain » (AVITABILE, 2005, p. 29).

Cette évolution est aussi marquée par la loi de 1985 sur la réforme de l'urbanisme qui met en place l'obligation d'une concertation préalable aux opérations d'aménagement. Cette ouverture du projet à la société civile, par l'intermédiaire procédural de la concertation publique, donne à penser que le projet entraîne le débat public.

◆ Le projet, une position indicatrice du rôle joué par chaque acteur

Dans les traits caractéristiques dégagés pour le projet (pris dans son acceptation la plus large), Jean-Pierre Boutinet reconnaît trois points essentiels : l'*exemplarité*, l'*opérativité* et la *pronominalisation* (BOUTINET, 2004). L'*exemplarité* constitue le modèle à suivre, tournant la pensée vers le futur souhaitable, prise dans sa dimension d'anticipation. L'*opérativité* est ce qui distingue le projet de la simple utopie : le projet se traduit aussi par une volonté concrète de réaliser cet état futur idéalisé. L'intention se fait donc opératoire. Enfin, la *pronominalisation* se lie avec la question des acteurs : le projet possède un ou des auteurs, c'est-à-dire un acteur individuel ou collectif ; il n'est pas anonyme. Jean-Pierre Boutinet montre que le projet est authentifiable et qu'il est une personnalisation (individuelle ou collective) : « (...) car projeter, c'est toujours *se* projeter » (BOUTINET, 2005, p. 255).

Le projet joue aussi une position indicatrice pour ces acteurs : il sert de référence pour évaluer le rôle de chacun. Jean-Pierre Boutinet (2004) évoque ainsi une distinction des acteurs selon :

- Leurs statuts dans le cadre du projet et leurs places dans le réseau d'acteurs lié à la mise en place du projet (décideurs, groupe de projet chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet, usagers, etc.) ;
- Leur degré d'implication par rapport au projet dépendant d'une capacité d'action mobilisant logiques stratégiques et justifications ou non du projet à mettre en place (acteurs impliqués dans la conception du projet, acteurs extérieurs au projet soit apportant des conseils, soit adoptant une position critique, etc.).

Ces statuts qui permettent l'identification des acteurs peuvent aussi évoluer dans le temps (à travers, par exemple, le passage d'un statut à un autre). Ce changement de statut au cours de l'histoire du projet peut manifester éventuellement une forme d'exclusion ou de marginalisation d'acteurs intégrés auparavant au projet, et traduire ainsi des relations de pouvoir et des situations de conflits (BOUTINET, 2005).

Ensuite, le degré d'implication des acteurs se mesure par la suite suivant deux critères (BOUTINET, 2004) :

- la position interne ou externe des acteurs au projet ;
- l'attitude des acteurs par rapport au projet, favorable et défavorable, celle de soutien du projet ou celle d'une position critique par rapport au projet.

Jean-Pierre Boutinet (2005) va ainsi distinguer plusieurs catégories d'acteurs :

- les *agents de l'équipe de pilotage*, c'est-à-dire les acteurs qui sont chargés de la conception et de la réalisation du projet. Ces acteurs centraux constituent le groupe de projet. Ce groupe de projet peut lui aussi évoluer dans le temps avec la présence de plusieurs générations d'acteurs sur un même projet (la première génération, constituant en quelque sorte ceux qui sont à l'origine du projet, ses fondateurs).
- les *acteurs périphériques facilitants* sont des acteurs qui apportent un soutien (en termes de conseils et d'aides) au projet de façon non continue. Ils se chargent de la promotion du projet à un moment donné et sont plus ou moins impliqués dans le projet.
- les *acteurs confrontants* possèdent une attitude critique vis-à-vis du projet. Cette attitude peut servir à faire avancer le projet dans sa définition et dans son explicitation mais lorsqu'elle devient véritablement conflictuelle, elle peut aussi freiner l'avancement du projet.

Concernant le projet urbain, il peut aussi être mis à jour schématiquement trois étages de l'organisation des acteurs : le groupe de pilotage, le groupe de projet et le groupe de concertation (BOTTA et SIMON, 1998). Le groupe de pilotage constitue la maîtrise d'ouvrage urbaine, c'est-à-dire qu'il rassemble les décideurs (maire, élus de la collectivité) commanditaires de la commande qui se décline dans la définition des principaux objectifs, dans la décision de la mise en place du programme et dans sa vérification. Le groupe de projet représente les techniciens du projet, c'est-à-dire la maîtrise d'œuvre urbaine, pilotée en principe par un chef de projet. Le groupe de concertation est un groupe plus hétérogène rassemblant des membres du groupe de pilotage et du groupe de projet ainsi que des membres de la société civile (représentants des usagers, associations, acteurs économiques par exemple) et les médias.

Un autre découpage peut aussi se faire entre acteurs publics et acteurs privés (AVITABILE, 2005). Les acteurs publics rassemblent les collectivités et l'Etat, les acteurs agissant pour le compte de l'Etat et des collectivités, c'est-à-dire les *donneurs d'ordre*. Les acteurs privés rassemblent des acteurs économiques (opérateurs immobiliers, entreprises, commerçants, artisans, etc.) et les acteurs sociaux (habitants et usagers).

iv) Une signification dynamique du temps

Dans cette lecture du projet comme processus, sous les formes de projet urbain ou même de projet d'agglomération, par exemple, une signification dynamique est accordée au temps. Elle retrace une logique, qui, même si elle se réfère toujours à des enjeux à long terme, configure d'abord et à chaque fois le court terme, à un moment donné et selon une conjoncture donnée, et non par rapport à un état futur, comme c'était le cas pour la notion d'opération (JANVIER, 1998).

La lecture du projet en tant que processus implique de travailler sur une définition du projet au fur et à mesure de la réalisation. Cette réalisation fonctionne en sous-ensembles successifs, construits en fonction des contextes à des moments donnés (cf. **figure 2**). Yves

Janvier résume ainsi le passage de l'opération à la notion de projet : « A la programmation par phase se substitue la gestion continue d'un processus » (JANVIER, 1998, p. 307). Ce passage s'explique par un contexte incertain (fugacité des marchés, prévision de plus en plus difficile ce qui amène à travailler sur des horizons temporels de plus en plus courts, modifications des systèmes de pouvoirs avec la multiplication du nombre d'acteurs mobilisés pour le projet et pour son financement, question de l'usage surgissant très tôt dans le projet¹³). Dès lors, il n'est plus possible de définir totalement une opération à priori :

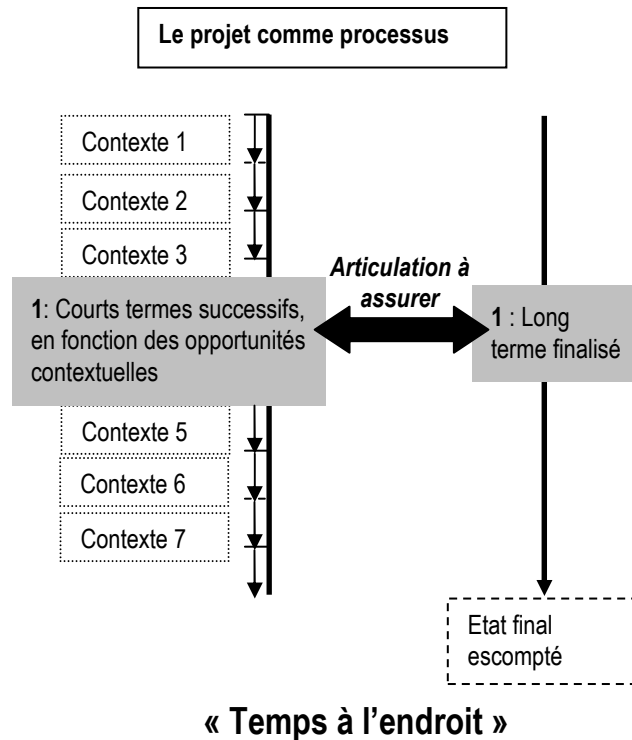
« (...) désormais, on ne peut définir une opération que progressivement, au fur et à mesure de la réalisation de ses sous-ensembles successifs et à partir des caractéristiques de chacun d'eux, lesquelles deviennent très largement dépendantes de l'état momentané du contexte économique » (JANVIER, 1998, p. 306)

Dans la logique actuelle, même si les acteurs du projet se réfèrent toujours à des enjeux à long terme, dans le processus, le court terme doit être d'abord configuré, à un moment donné et selon une conjecture donnée, et non par rapport à un état futur, pour répondre à un jeu de forces momentané (JANVIER, 1998). Quand cette configuration est réalisée, la réalisation de la suivante, comme elle est soumise à un nouveau contexte et un nouvel état de forces, change et se transforme. Le contenu du projet, sa définition, se fait progressivement dans le déroulement du temps, partant d'un raisonnement plaçant au centre de sa problématique la question du court terme (JANVIER, 1998). En effet, dans cette construction, les données du court terme vont peser davantage. Le problème amené par cette nouvelle configuration est souligné par Yves Janvier :

« Cela signifie que la gestion des relations de ces configurations instantanées successives à l'état final atteint à l'issue de l'opération devient l'un des problèmes cruciaux de l'aménagement » (JANVIER, 1998, p. 308).

Tout l'enjeu de ce nouveau découpage temporel du projet consiste en ce que cette addition et cette succession de réalisations de sous-ensembles reste finalisée, que l'articulation entre les réalisations successives à courts termes et la finalité à long terme soit assurée. Si un sous-ensemble semble répondre aux contraintes à un moment donné, il est possible qu'il ne fasse sens que par rapport à ce moment donné, mais qu'il soit non porteur d'une signification d'ensemble. Cette démarche se place alors dans une optique opportuniste.

¹³ Pour la description de ce contexte dans lequel a lieu le passage de la notion d'opération à celle de projet, cf. II. B. et II. C. pp. 65 – 108.



**Figure 2 : Découpage temporel du projet en tant que processus
(réalisation personnelle, 2011, à partir de JANVIER, 1998)**

Le processus de projet, dans le cadre du projet urbain, élimine cette coupure traditionnelle entre la conception et la réalisation existant, par exemple, dans la notion d'opération. Alain Avitabile, s'il met toujours en avant un long terme comme point de référence essentiel pour le processus de projet, rend compte de l'effacement de cette coupure dans la mise en place du projet urbain :

« On est donc ici à la fois dans l'amont et dans l'aval (si l'on considère la chaîne verticale de l'action sur la ville et les territoires), puisque le projet urbain se pose comme une démarche de définition qui, en préfigurant un état futur recherché, se doit d'aborder en même temps les modalités de concrétisation possible (ou chemin d'accès) impliquant différents acteurs (...) » (AVITABILE, 2005, p. 17).

La simultanéité de ces deux pôles du projet caractérise la démarche de processus du projet. En ce sens, elle diverge du schéma traditionnel constitué par l'opération d'aménagement, qui mettait en avant cette coupure entre conception et mise en œuvre¹⁴. Le contenu du projet, devenant une construction collective ou une construction plus ou moins partagée, la rupture se fait avec le découpage traditionnel du montage et de la conduite de projet, caractérisé par une certaine linéarité, partant d'une phase d'analyse et de diagnostic, passant par la proposition de la solution technique et par une étape de validation de cette proposition grâce à la décision politique (AVITABILE, 2005). Cependant, cette dichotomie amont-aval, conception-réalisation, dans les faits, existe toujours. La dichotomie conception-

¹⁴ Pour la description de ces nouvelles démarches de projet tendant à gommer la coupure entre conception et réalisation, cf. II. C. b. i) pp. 90 – 91.

réalisation peut se manifester lors de la difficulté du *passage à l'acte*, c'est-à-dire de transposer un projet conçu et imaginé dans la réalité. Il existe « (...) tout un monde qui sépare concepteurs et opérateurs, dans leurs approches respectives du projet urbain » (AVITABILE, 2005, p. 63). Alain Avitabile reconnaît que cette dichotomie a toujours lieu. L'exemple du développement social urbain est aussi donné, servant à illustrer cette dichotomie qui joue toujours pour les collectivités publiques et l'Etat, dans un souci de contrôle des logiques d'acteurs, et face au constat des excès des partenariats public-privé :

« (...) si l'on observe la présence de démarches de projet-action (dans un processus permanent de définition et de mise en œuvre), l'Etat a cependant recherché des dispositifs pour organiser le jeu des acteurs publics en s'attachant à bien distinguer le dispositif de projet du processus opérationnel, notamment pour éviter de mettre en avant la logique d'opérateur et la trop faible transparence de la gestion des opérations d'aménagement concédées dénoncée par ailleurs » (AVITABILE, 2005, p. 64).

L'autre dimension du projet urbain est sa durée longue, son temps de maturation et de mise en œuvre. Cette durée longue est révélatrice de la complexité du projet urbain, de la multiplication du nombre d'acteurs mobilisés par le projet (BOTTA et SIMON, 1998). Cette complexité du projet se trouve aussi renforcée dans un contexte incertain (demandes et attentes changeantes, marchés volatiles, etc.). Chaque acteur du projet possède aussi une perception particulière du temps, et le projet doit composer avec ces différentes temporalités d'acteurs¹⁵ : le mandat électoral pour l' élu, la vision de la ville pour l'urbaniste, le cadre contractuel pour l'aménageur, le cadre des réalisations des programmes bâtis pour le promoteur, les temps de l'usager (BOTTA et SIMON, 1998).

C. Notre choix de la définition du projet et le cas du *projet élémentaire*

Après cette exploration de la notion de projet, notre définition du projet va s'arrêter sur cette vision d'un projet pris dans sa dimension de processus et en découler. Elle sera celle d'un projet comme objet complexe et multiforme. Il est complexe en ce sens que nous voyons le projet comme un ensemble organisé, qui évolue suivant les multiples interactions en prise avec le contexte du projet. L'aspect multidimensionnel du projet nous permet de mettre en avant la vision d'un projet comme saisie d'une réalité donnée, avant d'être un instrument de transformation de cette réalité. Le projet, en tant qu'instrument de saisie d'une réalité donnée, possède, par ailleurs, plusieurs caractéristiques dénommées *composantes essentielles* du projet. Enfin, une échelle spécifique du projet est choisie : il s'agit de l'unité de base du projet urbain, que nous appelons *projet élémentaire*.

¹⁵ Pour plus de détails concernant ces temporalités d'acteurs, cf. III. C. a. i) pp. 140 – 141.

a. Un objet complexe du fait de sa nature multiforme

i) Les emboîtements d'échelles de projets

L'étude des temporalités d'un projet d'urbanisme, si elle a commencé par une définition d'ordre général de la notion de *projet*, amène maintenant à la distinction de différents types de projets, dont chacun correspond à une activité de planification particulière. La typologie que nous proposons de décrire et de nuancer par la suite est celle opérée par Patrizia Ingallina (2003), dans la réflexion qu'elle engage à propos du projet urbain. Nous reprenons le découpage opéré par Patrizia Ingallina parce qu'il nous permet ensuite de fixer une échelle de projet qui servira de base pour les études de cas (cf. **figure 3**). Ce découpage, cependant, reste une construction intellectuelle dont l'optique est surtout de poser quelques repères dans la lecture du projet urbain. Ce découpage est aussi, par la suite, en partie nuancé par les conclusions liées à l'analyse des cas d'étude, notamment avec l'intervention d'échelles intermédiaires de projets¹⁶. Nous nous référons à ce découpage pour l'instant pour des raisons de nécessité pratique de clarification de la logique du projet urbain. Ce découpage est, en effet, censé rendre compte de l'articulation entre les échelles du projet urbain par une « série d'opérations emboîtées allant de la planification stratégique à la programmation urbaine jusqu'à la planification opérationnelle et *au phasage des projets* » (INGALLINA, 2003, p. 37).

Un des premiers projets évoqués est celui du *projet d'architecture* (INGALLINA, 2003). Il s'agit d'un projet concret limité dans le temps, dans l'espace, dans la conception, intervenant à l'échelle du bâtiment. Il n'est pas isolé et s'inclut éventuellement dans un *projet urbain complexe* aux objectifs définis duquel il est dépendant. Il fait aussi intervenir un programme d'opérations, indiquant précisément les surfaces chiffrées des espaces constructibles et la répartition prévue en termes de logements, d'activités et d'équipements publics, ainsi que les contraintes architecturales, paysagères et environnementales. Ce *projet d'architecture* est assimilable au *projet immobilier ou d'édifice* brièvement évoqué par Alain Avitabile (2005) : l'auteur le distingue du projet urbain qui reste, selon ce dernier, inscrit dans le champ social et ne peut se réduire à une passation de commande à un concepteur, mettant uniquement en jeu maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. La démarche de projet urbain est une démarche stratégique, où s'établit un jeu d'acteurs qui se renouvelle selon le contexte donné et qui pèse sur l'orientation générale du projet.

Un autre projet évoqué est le *projet urbain complexe* (INGALLINA, 2003). Il fait intervenir une multitude d'acteurs et plusieurs échelles qu'elles soient spatiales ou temporelles, des thématiques liées aux dimensions sociales, spatiales et économiques. Sa mise en œuvre sera difficile car le *projet urbain complexe* doit rendre compte de ces imbrications d'échelles. Le *projet urbain complexe* agit à l'échelle infra communale, c'est-à-dire à l'échelle du quartier d'une ville et s'inscrit dans la planification opérationnelle. En effet, le *projet urbain complexe* précise les objectifs contenus dans le *projet urbain local*.

Ce *projet urbain local* (INGALLINA, 2003) agit à l'échelle communale, et mobilise des objectifs locaux qui doivent s'accorder avec les orientations générales contenus dans le *projet urbain global*, dans le cadre de la programmation urbaine. Le POS est ainsi porteur du *projet urbain local* qui va se réaliser à travers des projets à l'échelle infra-communale, les *projets urbains complexes*. Le *projet urbain local* peut donc inclure des espaces aux

¹⁶ Cf. VIII. B. d. pp. 481 – 482.

dynamiques différentes, mais reliés de façon cohérente et logiquement par des objectifs portés par ce projet communal. Il est le cadre spatial de référence pour tous les projets portant sur le devenir communal.

Enfin, le *projet urbain global* (INGALLINA, 2003) constitue le projet à plus large échelle, pouvant inclure l'ensemble des projets cités auparavant, à savoir les *projets d'architecture*, les *projets urbains complexes* et les *projets urbains locaux*. Ce *projet urbain global* contient des orientations générales répercutées au niveau des objectifs des autres types de projet. Ainsi, le *projet urbain global* met en relation différents domaines d'intervention, différents espaces d'inégale ampleur. Il agit à l'échelle intercommunale, c'est-à-dire l'agglomération, et s'inscrit dans une démarche stratégique de planification (à travers, par exemple, les schémas directeurs). Le *projet urbain global* comme tous les autres types de projets, pour être efficace et cohérent, doit avoir une bonne articulation avec les autres projets agissant à des échelles plus fines.

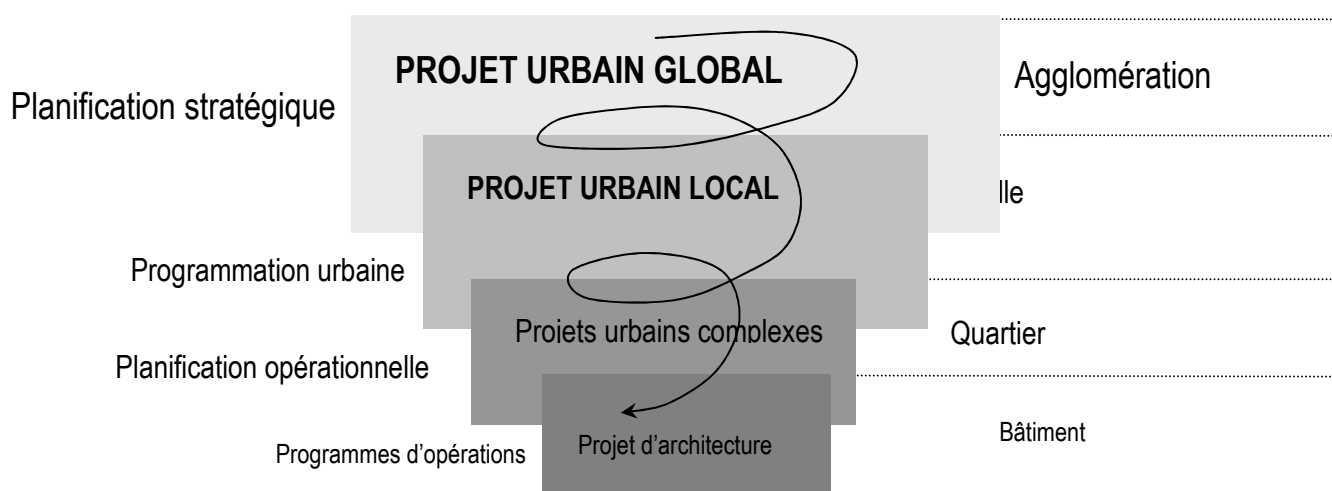


Figure 3 : Emboîtement des actions de planification et des différents types de projets urbains
(Source : INGALLINA, 2003)

Le projet urbain concerne toutes les échelles de la ville aussi bien qu'il traite de différents thèmes. Ariella Masboungi rejoint sur ce point Patrizia Ingallina dans la considération de ces différentes échelles de projet. Cependant, elle ajoute une remarque concernant ces échelles de projet : « Une action de taille limitée peut avoir un impact majeur sur le devenir du territoire » (MASBOUNGI, 2002, p. 9).

C'est une manière de nuancer l'idée d'un projet urbain architectural limité dans le temps et dans l'espace qui, s'il est réalisé, est définitivement achevé. Nous pouvons imaginer que des projets urbains architecturaux peuvent très bien dépasser ces échelles spatio-temporelles. Les études de cas¹⁷ ont montré, par exemple, qu'un projet comme celui de la Sucrière à Lyon, a permis de donner un souffle nouveau au *projet global* de Lyon

¹⁷ Les conclusions tirées des cas d'étude et nuanciant l'emboîtement de projets proposé par Patrizia Ingallina (2003), sont aussi évoquées de façon plus détaillée à propos de l'unité tout faite que constitue le projet en VIII. B. d. pp. 481 – 482.

Confluence¹⁸ (et donc de susciter de l'intérêt pour la mise en place du *projet global*) : il a constitué aussi le symbole de l'achèvement de la première phase du *projet global*. Le découpage opéré par Patrizia Ingallina ne doit pas faire oublier que celui-ci reste schématique et que les échelles de projet s'imbriquent et se dépassent aussi : un projet urbain architectural peut ainsi avoir une portée et des conséquences qui dépassent l'échelle spatiale du site d'implantation du projet. Une autre nuance à apporter concernant ce découpage du projet urbain opéré par Patrizia Ingallina est l'absence de considération de l'échelle temporelle dans cet emboîtement de projets. Nos cas d'étude ont ainsi montré (dans le cas du projet des Magasins Généraux de Saint-Pierre-des-Corps, par exemple) que le projet urbain architectural pouvait aussi exister sans que le projet urbain local n'ait été encore finalisé. Le cas, par ailleurs, du projet de la Sucrière de Lyon, indique des *projets globaux* qui ne correspondent pas forcément à des échelles spatiales forcément reconnaissables dans l'emboîtement de projets indiqué auparavant. Le découpage opéré par Patrizia Ingallina, s'il permet d'aider à la compréhension de ces emboîtements de projets, ne possède pas une signification inscrite dans le temps et n'indique pas toutes les échelles spatiales possibles pour les projets urbains.

Dans le cadre de notre recherche, c'est l'échelle du projet urbain architectural qui est choisie dans cet emboîtement de projets détaillé auparavant. Ce type de projet est renommé *projet élémentaire*¹⁹ afin de signifier directement l'idée d'un projet le plus petit possible, unité de base servant en planification, et afin de le distinguer des autres types de projets appelés *projets globaux* (qu'ils soient à l'échelle du quartier, de la ville ou de l'agglomération). Nous simplifions donc cet emboîtement en le réduisant à une imbrication d'*un projet élémentaire* dans plusieurs *projets globaux* existant ou non. Cette simplification est liée à ce que l'optique de notre recherche s'appuie davantage sur la dimension temporelle du projet que sur sa dimension spatiale. La nécessité d'une lecture fine de cette dimension spatiale du projet ressort donc moins que celle de sa dimension temporelle : par souci pratique de clarification, cet emboîtement de projets est donc remanié.

ii) Autonomie du projet et planification

Cette autonomie peut se vérifier par rapport à la planification initialement prévue. Nous nous servons ici des principales conclusions tirées du mémoire de recherche dénommé *L'inversion du rapport entre le projet d'aménagement et la planification : la question des temporalités* (JOLIVET, 2006). L'étude d'un cas particulier, celui du projet de *Technopôle de la Vallée du Cher* à Tours, nous permet de mettre en avant les différentes manifestations de cette autonomie du projet. Par ailleurs, ces conclusions sont à nuancer du fait qu'elles sont limitées à ce cas. Nous supposons, cependant, qu'il est possible de retrouver ces conclusions pour d'autres types de projet.

¹⁸ Cette idée est tirée des propos de l'actuel maître d'œuvre du projet concernant la Sucrière, le cabinet Z-Architecture.

¹⁹ L'expression de *projet élémentaire* est aussi utilisée par Yves Janvier (1995) mais elle se rapporte à l'action chargée de mettre en œuvre la planification stratégique. Quant à celle liée au *projet global* (JANVIER, 1995), elle sert de référentiel de base des politiques d'aménagement et de développement. Nous utilisons aussi ce terme afin de faire la distinction avec un projet couvrant une échelle plus large (qualifiée de *globale*). Cependant, l'usage de l'expression de *projet élémentaire* dans cette recherche se veut concrètement lié à l'échelle du bâtiment et de son site d'implantation.

◆ Temporalités longues du projet et flou du projet

Le projet de technopôle manifeste des temporalités longues par rapport aux documents de planifications qui sont censés l'encadrer (Schémas Directeurs et Plans d'Occupation des Sols). Ce projet, inscrit dans l'évolution globale de l'aménagement de la plaine des Deux Lions vers l'aménagement d'un nouveau quartier de ville combinant logements et activités, a connu un déroulement complexe dans le temps. La naissance de ce projet ne traduit pas véritablement une naissance (au sens d'une création *ex nihilo*) : le projet est repérable dans un moment de transformation des finalités de l'espace de la plaine des Deux Lions. Si l'évolution des finalités de l'espace est retracée dans le temps, les finalités à orientation économique et tertiaire apparaissent dans les années quatre-vingt, par l'intermédiaire des Schémas Directeurs de 1982 et 1983. Ces nouvelles finalités de l'espace traduisent une rupture par rapport aux anciennes finalités prévues dans les années soixante et soixante-dix, c'est-à-dire celles liées à la construction d'une zone d'habitation à densité forte, dans un contexte de crise du logement. La rupture des années quatre-vingt et l'amorce de nouvelles finalités économiques traduisent l'apparition et la mise en place du projet de technopôle, d'abord à travers le projet d'implantation d'une zone d'activité sur la plaine en 1986 qui deviendra plus tard, en 1989, le projet de parc technologique de la Vallée du Cher. L'implantation de la Faculté de Droit en 1992 va, cependant, transformer à nouveau la nature même du projet de technopôle, l'orientant vers une plus grande mixité des fonctions. A partir des années quatre-vingt dix, l'échec du projet de technopôle entraîne un retour vers l'idée d'une construction d'un quartier, mais cette fois-ci d'un quartier mixte, incluant habitat, services et loisirs. Il est aussi difficile de déterminer la véritable fin du projet de technopôle car certains éléments de ce projet se retrouveront plus tard dans le projet de quartier mixte, celui des Deux Lions, des années quatre-vingt dix (notamment, l'idée des pépinières d'entreprise). Le flou se manifeste donc dans la détermination des bornes temporelles du projet, c'est-à-dire ses dates de début et de fin. En effet, ces dernières varient et ne sont pas fixées une fois pour toutes : par exemple, chaque acteur interrogé dans le cadre du projet donnera ainsi une date d'origine à chaque fois différente (entre 1980 et 1985 pour l'agence d'urbanisme, vers 1980 pour un technicien de la ville de Tours, entre 1985 et 1986 pour le président d'une association environnementale). Cependant, cette temporalité longue du projet se vérifie car elle couvre une durée portant sur une dizaine d'années, alors que documents de planification et ZAC se succèdent, conjointement aux différentes mesures de planification liées à la plaine des Deux Lions.

◆ La cohérence après-coup

Ce ne sont pas les documents de planification qui commandent et déterminent les évolutions du projet, mais plutôt le projet qui amène à la modification des documents de planification initiaux ou qui participe à leur transformation. Plusieurs exemples illustrent ce point. Lors de la révision du Schéma Directeur de 1983 (ce dernier ne faisait pas mention de ce projet de technopôle mais d'une zone d'activités à la superficie limitée), et afin d'accélérer la réalisation du projet, le maire de Tours en s'appuyant sur le code de l'urbanisme, saisit le préfet pour la réalisation du projet en anticipation, malgré un schéma directeur non encore finalisé. En 1991, le POS est modifié après-coup pour permettre de rendre constructible l'espace censé accueillir le nouveau parc technologique. Le projet ne se trouve donc pas forcément dans une seule relation de subordination par rapport aux documents de planification : il manifeste une certaine autonomie, accompagné des documents de planification qui évoluent au fil de temps en fonction du projet. Par ailleurs, le projet s'accompagne aussi d'une évolution des objectifs de planification : alors que les objectifs de

planification sont censés être inscrits dans le long terme, et donc censés être fixés une fois pour toute, le constat de la modification des finalités de l'espace de la plaine des Deux Lions, va pourtant traduire une évolution de ces mêmes objectifs. Ainsi, du Schéma Directeur des Structures de 1965 au SDAU de 1972, les objectifs se concentraient surtout autour de l'urbanisation de la Vallée du Cher et de l'implantation de nouveaux secteurs d'habitations, avec en 1972, une préoccupation liée au cadre de vie. Le SDAU de 1983 met l'accent sur l'emploi et sa valorisation à travers les zones d'activités. Le dossier d'anticipation au SDAT de 1992 traduit une nouvelle inflexion de ces objectifs qui, s'ils restent centrés sur des problématiques d'économie et d'emploi, mettent aussi en avant une préservation de l'environnement et la recherche d'un espace structuré et fonctionnel.

◆ Le contexte, arrière-plan explicatif du projet

Dans le cadre de notre recherche, nous nous limiterons à la mobilisation de quelques éléments d'un contexte qui accompagne et nourrit à la fois le projet²⁰. Ces éléments sont notamment présents dans l'analyse des cas d'étude, à travers un repérage fin des différents liens entre les projets étudiés et un contexte dit *externe*, et à travers les différents liens se jouant à l'intérieur même du contenu du projet²¹. La notion de contexte est principalement abordée ici à titre général. Elle met, par ailleurs, surtout en avant, en fonction de la définition que nous choisissons du projet pour notre recherche comme moyen de saisir une réalité donnée, les modifications amenées par le contexte pour le projet. Par conséquent, le retour de cette interaction entre projet et contexte est moins présent : il s'agit de l'autre aperçu de cette interaction, c'est-à-dire celle d'un projet entraînant à son tour une modification du contexte. Ce ciblage à propos de l'interaction entre contexte et projet permet de préciser et de limiter un cadre de recherche qui serait trop vaste s'il cherchait à étudier de façon complète et exhaustive ces interactions entre projet et contexte.

Le projet s'inscrit nécessairement dans un contexte donné. S'il peut présenter une certaine autonomie par rapport à la planification prévue, il n'est pas non plus totalement indépendant. Le projet vit, en effet, dans un champ de coexistence et d'interférence. Le contexte se révèle être un élément déterminant qui interagit avec le projet et qui est source de transformations. Il est souvent compris comme « l'arrière-plan important du processus de planification spatiale, explicatif de la nature du processus lui-même, du positionnement des acteurs » (MOTTE, 2005, p. 22).

Le contexte est un cadre explicatif, celui des tendances socio-économiques, politiques, culturelles et historiques, justifiant le projet, la mise en œuvre d'objectifs de planification. Dans le cadre de cette recherche, le contexte sera entendu véritablement comme ce cadre où prend place l'évolution du projet au fil du temps. Le contexte *nourrit* aussi le projet, en ce sens qu'il lui apporte un contenu. S'interrogeant sur la notion de contexte dans le cas particulier des pratiques de planification stratégique, Alain Motte met en avant une notion de contexte, d'emblée caractérisée par cette capacité à mettre en lien, qui ne se limite pas à la compréhension du jeu des acteurs, et touchant, par exemple, plusieurs domaines comme la géographie, l'économie, l'administratif ou encore le politique :

²⁰ Concernant la notion de contexte et son lien avec l'hypothèse de recherche, cf. V. B. b. pp. 212 – 214.

²¹ Cf. VII. C. pp. 373 - 408 pour cette analyse détaillée des cas d'étude.

« [Le contexte] permet de donner des éléments de contenu en matière d'action publique, ou plutôt de mettre en relation des problèmes qui se posent territorialement avec des actions publiques » (MOTTE, 2005, p. 22).

La construction du contenu du projet passe notamment (mais pas seulement) par l'espace de la représentation graphique, avec l'intervention du contexte. En effet, elle ne tire tout son sens que dans la question de l'appropriation de cette représentation graphique, de sa mise en perspective par rapport à un contexte donné. Ainsi, Ola Söderström, dans le cadre de son travail sur le rôle du document graphique en planification, met à jour cette interaction existante entre cette représentation graphique (le dessin étant un des espaces de construction du projet) et le contexte appréhendé par l'urbaniste :

« La conception en urbanisme ne s'arrête pourtant pas à la table de dessin. Lorsqu'on observe l'usage des visualisations, on s'aperçoit en effet que celui-ci est caractérisé par l'intrusion de multiples formes de connaissances » (SÖDERSTRÖM, 2000, p. 87).

Ces « multiples formes de connaissances » sont issues du contexte remémoré par les urbanistes, par exemple, dans le cadre de l'élaboration d'un tracé de route et de ses différentes variantes :

« Découvrir (...) en se remémorant le repérage du territoire, qu'un tracé suppose le déplacement ou la démolition d'un stand de tir bloque net le coup de crayon. Constater le voisinage trop proche de la route planifiée avec une parcelle que l'on sait être occupée par une riche propriété peut aussi inhiber la vigueur du trait » (SÖDERSTRÖM, 2000, p. 87).

Le contexte peut aussi se révéler *accompagnateur*. Le projet évolue dans un contexte qui n'est pas fixé une fois pour toute. Ce contexte provoque des transformations, des blocages, des accélérations concernant le projet, c'est-à-dire des modifications du contenu du projet. La prise en compte du contexte ne se situe pas uniquement dans la phase de diagnostic du projet, c'est-à-dire au moment de l'analyse d'une situation donnée, problématique, qui fera ressortir les enjeux, ou encore lors de l'élaboration même du projet. Cette prise en compte est aussi valable dans la mise en œuvre du projet (qu'elle soit anticipée ou non), dans cette *gestion des écarts* (BOUTINET, 2005) entre le projetable et le réalisé, synonyme là encore d'une autonomie de la pratique du projet.

Le contexte s'apparente aussi à la façon de concevoir la relation du projet avec la ville, cette réflexion se basant sur les interactions multidisciplinaires qui découlent de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet urbain (RONCAYOLO, 2002). Plutôt qu'évoquer l'existence d'un seul contexte, il faudrait en évoquer plusieurs. Par exemple, le contexte spatial, tel qu'il est indiqué par Marcel Roncayolo, amène une réflexion sur les formes urbaines, placée dans une optique d'analyse de leur évolution au fil du temps. Ce contexte spatial s'appuie sur une mise en perspective des formes urbaines dans leur enchaînement temporel. La phase de conception du projet va interroger ce contexte spatial puisqu'elle nourrit une réflexion sur le temps de la ville, le repérage des traces du passé, ces traces héritées de la ville, pour les mettre en perspective avec les formes projetées liées au projet. Ce travail de morphologie urbaine, ne peut cependant, se passer de la prise en compte d'un autre contexte, celui lié aux formes et structures sociales. Ces aménagements spatiaux, cette sédimentation des formes urbaines s'expliquent aussi par des exigences sociales. Ils sont les reflets de la société qui les conçoit, les utilise et les pratique.

Cette approche du contexte par Marcel Roncayolo fait surtout ressortir l'idée d'un projet urbain qui sert de vecteur et de révélateur d'une réalité sociale et spatiale évolutive. Notre vision du projet découle donc en partie de cette conception mettant en avant les interactions et les relations entre les éléments de cette réalité et le projet.

b. Complexité et projet : le projet comme moyen de saisie d'une réalité donnée

La définition que nous adopterons pour la notion de projet découle de la vision d'un projet pris dans sa dimension de processus développée auparavant. La nuance apportée par rapport à cette vision d'un projet vu comme processus est le focus que nous faisons sur une définition mettant en avant un projet considéré avant tout comme moyen de saisie d'une réalité donnée avant d'être l'instrument de transformation de cette réalité donnée.

La définition du projet que nous adoptons n'est pas étrangère aux apports de la pensée complexe. Il nous faut donc tenter d'abord de déterminer les principales caractéristiques de cette pensée complexe. Le complexe est, cependant, difficile à définir puisqu'il échappe en lui-même à toute entreprise de simplification : « (...) est complexe ce qui ne peut se résumer en un maître mot, ce qui ne peut se ramener à une loi de complexité, se réduire à une idée simple » (MORIN, 1990, p. 10). La complexité n'entraîne pas l'élimination de la simplicité : « (...) elle intègre en elle tout ce qui met de l'ordre, de la clarté, de la distinction, de la précision dans la connaissance » (*Ibid.*, p. 11). La pensée complexe se distingue cependant de la *pensée simplifiante* (*Ibid.*) qui détruit la complexité du réel, conduit à des conclusions réductrices, *unidimensionnalisantes* (*Ibid.*). Cette *pensée simplifiante* se caractérise principalement par une chasse du désordre pour mettre à jour une loi, un principe. Elle obéit à un principe selon lequel « [la simplicité] sépare ce qui est lié (disjonction), (...) unifie ce qui est divers (réduction) » (MORIN, 1990, p. 79). Le traitement de l'exemple de l'homme, être biologique et culturel, par cette *pensée simplifiante* est révélateur :

« On va (...) étudier l'homme biologique dans le département de biologie, comme un être anatomique, physiologique, etc., et l'on va étudier l'homme culturel dans les départements des sciences humaines et sociales. (...) On oublie que l'un n'existe pas sans l'autre ; plus même, que l'un est l'autre en même temps, bien qu'ils soient traités par des termes et des concepts différents » (MORIN, 1990, p. 80).

La pensée complexe se focalise plutôt sur une facette de la réalité sans chercher à la réduire par l'intermédiaire d'une connaissance close qui se veut complète et achevée : elle montre les multiples liens que cette réalité entretient avec d'autres. Cette pensée constitue un cadre de compréhension du projet. Comme Pascal Buleon (2002) l'affirme, « la complexité, ce n'est pas le fouillis, mais la reconnaissance et la prise en compte de multiples rapports et interactions qui créent de l'organisation, de l'ordre, tout en générant des processus qui vont à l'encontre même de cette organisation et de cet ordre, pour en créer des nouveaux par une succession de jeu de déséquilibres, mouvements, équilibres ponctuels ». La complexité est aussi un « tissu (...) de constituants hétérogènes inséparablement associés » (MORIN, 1990, p. 21), qui nécessite aussi de la part de la pensée qui l'appréhende une certaine mise en ordre, clarification, distinction et hiérarchisation, par exemple. La pensée complexe, si elle fait aussi de telles opérations, s'efforce de ne pas détruire la complexité du réel appréhendé. Le complexe n'est pas aussi le compliqué : le compliqué peut être cerné petit à petit dans sa

globalité, au fil du temps, et donc aboutir à une connaissance complète, à l'inverse du complexe, qui, quels que soient les moyens utilisés, aura toujours une part non dévoilée et échappera à une appréhension globale (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 1998).

La complexité porte donc l'accent sur un jeu organisé et évolutif de relations et d'interactions. La réalité complexe contient ainsi tout un univers du possible, qui n'est pas dépourvu d'incertitude et de contradiction. La pensée complexe se veut incompatible d'une pensée qui se voudrait complète, cherchant à tout connaître et donc niant cette part d'incertitude de la réalité complexe. La complexité n'est pas, en effet, la *complétude* (MORIN, 1990) : si la pensée complexe vise à une connaissance multidimensionnelle, elle sait aussi qu'une connaissance complète est impossible. Elle inclut en elle « un principe d'incomplétude et d'incertitude » (*Ibid.*, p. 11) mais aussi un principe de « reconnaissance des liens entre les entités que notre pensée doit nécessairement distinguer, mais non isoler les unes des autres » (*Ibid.*, p. 11). La pensée complexe est donc une pensée habitée d'une tension permanente entre « l'aspiration à un savoir non parcellaire, non cloisonné, non réducteur, et la reconnaissance de l'inachèvement et de l'incomplétude de toute connaissance » (*Ibid.*, pp. 11 - 12).

Cette démarche, si elle passe par l'analyse, la dépasse aussi pour éviter la simplification. Le mode de pensée complexe nous permet d'intégrer et d'appréhender l'aspect multidimensionnel du projet : il reconnaît cette multidimensionalité en tant que manifestation de phénomènes, mais également il fait de cette multidimensionalité un élément facteur et cause d'une évolution.

En considérant le projet de la façon la plus large possible (c'est-à-dire pas seulement limité aux domaines de l'aménagement du territoire), Jean-Pierre Boutinet (2005) rappelle, par ailleurs, l'importance de la prise en compte de cette complexité dans les conduites à projet : elle permet d'apporter une clef de compréhension supplémentaire. Il distingue ces conduites à projet des conduites à objectifs par le fait que les premières nous placent dans la multidimensionnalité (travail sur l'acteur, le but, les moyens à prendre en compte, la gestion des effets pervers et des écarts entre le conçu et le réalisé, l'analyse de situation) alors que les secondes sont inscrites dans une perspective unidimensionnelle, celle de l'atteinte d'un but (BOUTINET, 2005). Cette complexité, cependant, possède certaines limites qu'il convient aussi d'évoquer : il s'agit principalement du risque de brouillage. Ce risque est lié à ce que les capacités de traitement d'informations d'un individu ou d'une organisation restent limitées et peuvent être dépassées par cette trop grande complexité à prendre en compte. Si autrefois, l'utilisation du concept de complexité se justifiait par sa visée émancipatrice par rapport à un formalisme ambiant et une société de la rationalisation, elle est devenue actuellement le nouveau dogme de nos cadres d'existence :

« (...) cette complexité en effet dépasse bien souvent les capacités de traitement qu'un individu ou une organisation peut mettre en place pour rendre compte des différentes interdépendances de réseaux informationnels souvent transitoires et contradictoires auxquels tout un chacun se trouve confronté ou dans lequel il est intégré » (BOUTINET, 2005, p. 340).

L'enjeu n'est donc pas de rajouter des niveaux de complexité à des environnements eux-mêmes déjà complexes, mais plutôt de permettre un balisage de cette complexité.

En tenant compte de cette limite, nous entendons aussi considérer le projet dans son aspect multidimensionnel et complexe. Par ailleurs, le projet constitue un *agglomérat de*

logiques, au sens où Christian Devillers (1998) l'entend, c'est-à-dire comme un système de liens plutôt qu'un instrument en prise directe avec la matière même de la ville :

« Il me semble qu'un projet est plutôt un agglomérat de logiques. On n'y travaille pas directement avec la matière, mais avec des logiques sectorielles de structure, de construction, de programme, de réseaux, et, pourquoi pas, de patrimoine.

Il faut ensuite donner une représentation de cet agglomérat et de cet ordre pour permettre sa réalisation, et confier tout cela à l'avenir qui, bien entendu, va oublier les raisons initiales du projet, comme c'est le cas pour toute œuvre » (DEVILLERS, 1998, p. 55).

Christian Devillers opère aussi une distinction entre œuvre architecturale et projet urbain. Nous ne le suivons pas complètement sur cette distinction, notamment pour le *projet élémentaire* (assimilable ici au projet portant sur l'échelle du ou des bâtiments) qui, pour nous, ne sera pas forcément caractérisé par une plus forte délimitation en terme spatio-temporel. Etant donné que l'échelle de projet choisie pour notre analyse des cas d'étude est celle du projet à bâtiment, nous allons, en effet, considérer (à la différence de l'auteur) que le projet architectural, même s'il semble de premier abord être une entité bien délimitée et définie (en terme de choix du site et du programme), se situant à des échelles de moindre importance que celle du projet urbain, possède, cependant, certaines des caractéristiques du projet urbain²². Si ces caractéristiques dégagées pour le projet urbain par Christian Devillers sont l'absence de limites (tant spatiales que temporelles), l'aspect transitoire du projet urbain dans la constitution et l'évolution de la ville dont la visée n'est pas celle du résultat, l'absence d'auteur spécifique car il est une production collective, il ne semble pas non plus évident que le projet architectural possède, en effet, des limites spatio-temporelles bien déterminées²³. Les cas d'étude que nous abordons plus tard dans notre analyse montrent que les limites temporelles ne sont pas aussi définies. Par exemple, un projet comme celui de la Cité de la Mode et du Design de Paris cache déjà une temporalité plus longue, dont l'idée peut remonter à un projet des années 2000. Les limites spatiales ne sont pas forcément clairement définies : un *projet élémentaire* comme celui de la Sucrière de Lyon, s'il apparaît bien délimité, prend une tout autre dimension lorsque nous considérons l'historique même du projet dans son ensemble. Le projet de la Sucrière, notamment avec l'achèvement de sa première phase en 2003 a permis d'asseoir encore plus le projet Lyon Confluence sur l'espace à reconquérir entre Rhône et Saône. Un projet architectural limité spatialement peut donc avoir des conséquences sur plusieurs échelles, constituer une porte d'entrée, une vitrine du *projet global*. Il n'existe donc pas seulement des emboitements d'échelles de projet, mais aussi des moments où ces échelles se confondent.

La définition du projet, en incluant l'idée de multidimensionnalité liée à la notion de complexité, amène à envisager aussi l'idée d'un projet comme moyen de saisir une réalité donnée, et cela, quelles que soient les échelles de projet envisagées (projet urbain, architectural, etc.). Bernard Huet rappelle ainsi cette définition :

²² L'analyse des cas d'études, c'est-à-dire de projets portant sur des sites et des bâtiments à reconvertir, montrent que même ces projets architecturaux, limités dans le temps et dans l'espace, n'échappent pas à cette complexité. L'aspect bien défini du projet architectural est aussi à nuancer notamment dans le repérage de ses bornes temporelles (indication du début et de la fin du projet). Cf. chapitres VII. et VIII.

²³ Cette distinction entre projet architectural et projet urbain est aussi temporelle. Cependant, elle possède un certain nombre d'ambiguïtés, détaillées en III. C. a. iii) pp. 144 – 147.

« En ce qui concerne le projet, je dirais que celui-ci, avant d'être un instrument de transformation, est un moyen privilégié pour saisir la réalité. (...) Le projet est informé par le réel qui, à son tour, l'informe. Ce mouvement d'aller-retour est absolument fondamental dans l'approche des problèmes urbains » (HUET, 1998, p. 57).

Ce moyen de saisir la réalité n'est pas sans rappeler ici cette idée d'un système de liens chez Christian Devillers (1998), permettant d'avoir une approche particulière d'une réalité donnée. L'observation du projet selon cette approche sera notre objectif, afin de donner sens au projet, en partant sur les interactions avec le contexte du projet. Nous retrouvons cette démarche dans le cas de l'observation des espaces publics, par exemple. L'interaction entre espaces publics et usagers est ce qui ressort dans la constitution et l'évolution de ces espaces :

« Ces espaces [publics] interagissent avec les individus qui y évoluent (comportements, usages, etc.). On s'éloigne donc d'un objet d'étude strictement circonscrit à sa dimension matérielle. L'existence de ces espaces et leurs rôles sont conditionnés par le type d'usage dont ils sont à la fois le support et l'outil » (GRANÉ et PIPARD, 2001, p. 138).

L'observation de ces espaces consiste non pas en une démarche strictement analytique mais en une démarche cherchant à donner sens à une réalité complexe en se basant sur les relations constitutives d'identité, liant les espaces publics et leurs fonctionnements.

Si nous en venons aux considérations directement liées au projet urbain par l'intermédiaire de la pensée complexe, elles amènent Jean- Yves Toussaint et Monique Zimmermann (1998) à appréhender le projet comme un système qui possède un certain nombre de caractéristiques :

- Son hétérogénéité car le projet s'apparente à un « (...) système d'objets hétérogènes, mêlant constamment les non-humains [les dispositifs techniques et spatiaux] et les humains [les acteurs] (...) » (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 1998, p. 169) ;
- Une construction finalisée, orientée vers « (...) la constitution d'un monde habitable (...) » (*Ibid.*, p. 169) ;
- L'inscription dans un environnement avec lequel il interagit, puisque « le système agit sur son environnement et est agi par lui » (*Ibid.*, p. 169) ;
- Les fonctions visant à accomplir les finalités, c'est-à-dire les moyens d'accomplissement de ces finalités (*Ibid.*) ;
- Une organisation qui se base sur la mobilisation d'acteurs internes au projet, dans le sens où le projet est vu comme une institution servant à l'accomplissement des finalités (*Ibid.*) ;
- Un processus évolutif mais qui ne perd pas son identité (*Ibid.*).

En somme, nous allons définir le projet à la fois comme un instrument de saisie d'une réalité donnée, et comme un système, c'est-à-dire un ensemble global organisé et évoluant dans un environnement donné (cet environnement précisé et décrit s'appelant contexte dans notre recherche), suivant les interactions entre les différents éléments composant cet ensemble.

D. Conclusion

Au terme de l'exploration de la notion de projet, nous avons dégagé les caractéristiques qui nous semblent essentielles dans la définition d'un projet. Ces

caractéristiques, appelées *composantes essentielles*, sont l'occasion d'une analyse plus fine par la suite dans les études de cas, analyse censée décrire des dimensions temporelles hétérogènes des projets choisis pour les études de cas et révélatrices d'une définition du projet comme instrument de saisie d'une réalité donnée²⁴. Les *composantes* d'un projet concernent ce qui permet son identification, à savoir ses noms, ses façons de le représenter et ses auteurs. L'autre domaine concerné est celui lié à la dimension de projection et d'anticipation du projet, c'est-à-dire la réponse en termes de contenu que le projet constitue par rapport à des objectifs identifiés, projetée dans le temps et dans l'espace. Enfin, le projet est aussi le lieu où différents liens se tissent entre le projet et son environnement. Toute la difficulté sera alors de repérer la frontière fluctuante entre projet et environnement. Cet environnement du projet, décrit et précisé, est appelé contexte du projet. Nous distinguons un contexte *interne* et *externe*²⁵. Ses liens sont appelés ici *articulations* lorsqu'il s'agit du *contexte externe* au projet, renvoyant, par exemple, à des documents de planification, à des exemples de projets extérieurs déjà réalisés, etc. Cependant, le projet bénéficie aussi d'un *contexte interne*, se traduisant par les différents liens qui se nouent entre les éléments participant à la formation de son contenu (en termes de dénominations, d'objectifs, etc.). Au final, selon notre acceptation, le projet se caractérise par :

- Ses dénominations, c'est-à-dire les façons de nommer le projet, héritées de cette pronominalisation²⁶ évoquée par Jean-Pierre Boutinet (2004) et liée à l'idée d'un projet authentifiable ;
- Ses représentations graphiques et photographiques, c'est-à-dire les façons de donner à voir le projet, qui permettent de repérer d'abord le site d'implantation du projet avant de montrer son contenu ;
- Les acteurs impliqués plus ou moins directement dans le projet, c'est-à-dire principalement ses auteurs, dans le sens où ces acteurs assurent en quelque sorte la parenté du projet, mais aussi des acteurs périphériques remplissant une fonction de conseil, les acteurs jouant un rôle critique, etc.
- Son contenu (en termes d'activités prévues sur un espace) répondant aux objectifs fixés et projeté selon des coordonnées spatio-temporelles, c'est-à-dire une projection spatiale à travers les délimitations du projet et une projection temporelle plus ou moins précise ;
- Les liens s'établissant entre le projet et son *contexte interne* et *externe*, sources de transformations du projet et nourrissant son contenu.

Ces *composantes essentielles* (dénominations, représentations graphiques et photographiques, acteurs, contenu se déclinant en objectifs, activités prévues, projections spatiales et temporelles et liens relevant du *contexte interne* et *externe* du projet) sont utilisées dans la grille d'analyse des projets de reconversion urbaine choisis pour les cas d'étude, afin de vérifier les hypothèses de recherche de *transversalité temporelle* et d'*épaisseur temporelle*²⁷ pour l'étude de leurs dimensions temporelles. Enfin, la démarche d'analyse que nous adopterons est aussi à situer dans un entre-deux, inscrit à la fois dans la pratique du projet et le discours sur la pratique du projet.

L'échelle spécifique du projet étudié est celle du projet à bâtiment, l'unité de base du projet urbain, c'est-à-dire le *projet élémentaire*. Ce *projet élémentaire* peut s'inclure à son

²⁴ Pour cette analyse des cas d'étude suivant les *composantes essentielles* du projet, cf. chapitre VII.

²⁵ Cf. V. B. b. sur le « projet lié au contexte interne et externe : la transversalité temporelle » pp. 212 – 214.

²⁶ Cf. I. B. b. iii) p. 46.

²⁷ Concernant les hypothèses de recherche, cf. V. B. pp. 208 - 214.

tour dans des projets de plus grande envergure, des *projets globaux*, qu'ils soient celui de la ville toute entière, d'un quartier, etc. Dans ces caractéristiques, nous retrouvons celles énoncées par Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann (1998) dans la vision d'un projet urbain comme système, à savoir la question d'un système identifiable malgré ses transformations au cours du temps, d'une organisation basée sur la mobilisation d'acteurs, de la raison d'être du projet urbain vu comme système et de son interaction avec son environnement. Cependant, ce sont surtout les postures mentales dégagées par les auteurs lors de la prise en compte de la pensée complexe dans la réflexion sur le projet urbain qui nous intéresse : l'idée d'une analyse inachevée et de représentations du projet forcément partiales et partielles, l'incertitude comme élément de réalité du projet incontournable, l'importance de l'environnement du projet (entendu comme celui réunissant les acteurs et les dispositifs) qui peut servir à la fois d'appui et de contraintes pour le projet, la coexistence de différentes logiques d'acteurs (qu'elles soient sociales ou techniques, par exemple) qu'il s'agira d'articuler dans le cadre de la pensée complexe, et enfin l'importance de la communication sur le projet qui participe à la construction collective et partagée du sens du projet.

II. Planification(s) et démarches par projets

La double dimension du projet, dans sa perspective opératoire mais aussi en tant que processus se place dans le cadre d'un glissement d'un type de planification à un autre, celui des démarches de projet. D'une planification traditionnelle, et en crise, d'autres façons de planifier apparaissent plaçant au cœur de leur problématique la notion de projet et sa transformation. Il s'agit dans un premier temps de décrire la planification la plus ancienne et les raisons de sa remise en cause avant d'évoquer et d'expliquer le contexte de la naissance des démarches par projets. Cette exploration contextuelle de la notion de projet nous permet de donner une signification inscrite dans le temps de l'actuelle définition d'un projet considéré principalement dans sa dimension de processus plutôt que celle d'outil de planification, même si la frontière entre l'un et l'autre peut s'avérer floue.

A. Descriptif des différentes planifications

Il s'agit ici d'expliquer ce que nous entendons par planification, d'évoquer son rôle, avant d'aborder l'exploration contextuelle du glissement d'un type de planification vers un autre, exploration servant à fournir l'arrière-plan d'une définition du projet aboutissant à la considération d'un projet comme processus et non plus comme uniquement outil de planification (ce dernier s'exprimant par la notion d'opération d'aménagement, remplacée par celle de projet).

a. Le rôle de la planification en urbanisme

Le geste de planifier en urbanisme s'inscrit dans une volonté de changement du réel. Le changement voulu peut d'abord consister à conforter une situation jugée et analysée comme bénéfique, en mettant en place des mesures d'accompagnement (TRIBILLON, 2002). Il peut aussi s'agir d'apporter une correction à une tendance constatée sans en modifier le sens profond (*Ibid.*). Dans ces deux cas, le planificateur intervient par l'intermédiaire de programmes fonciers et d'équipements, que Jean-François Tribillon énumère : « (...) accompagnement d'un développement industriel par des affectations de sol en vue de l'extension de zones d'activités ; aide à la réhabilitation du centre-ville ancien (...) ; valorisation de secteurs mal desservis par le moyen de programmes de voirie ou de transports collectifs, ... » (TRIBILLON, 2002, p. 12). La planification aura plus de difficulté, cependant, à renverser complètement le sens d'une évolution négative qu'elle soit celle « [d'une] désindustrialisation, [d'une] paupérisation de la population, [d'une] diminution des ressources des collectivités locales » (TRIBILLON, 2002, p. 12). La planification, dans le cadre urbanistique, s'appuie sur des documents de planification comme les plans d'urbanisme, déterminant les conditions d'utilisation du sol d'une ville donnée, censés organiser une projection dans l'espace d'une dynamique sociale (TRIBILLON, 2002). La particularité de ces plans est « d'embrasser le développement d'une agglomération dans sa totalité » (TRIBILLON, 2002, p. 12), avec pour ambition « d'agir sur les éléments qui structurent son développement [c'est-à-dire celle de la ville ou agglomération concernée] » (*Ibid.*, p. 12),

comme, par exemple, les transports, de « grandes orientations d'extension spatiale » (*Ibid.*, p. 12), ou encore les « principaux sites d'activités » (*Ibid.*, p. 12.).

D'une façon générale, la planification, comprise comme ce « processus qui fixe (...) après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci » (MERLIN, 2009a, p. 661), tire sa justification par le constat d'une situation problématique ou intéressante qui appelle à l'intervention. La planification s'exprime, en particulier, par l'intermédiaire de plans, ces derniers pouvant concerner une période de temps fixée ou non (MERLIN, 2009a).

b. La planification spatiale

La planification spatiale est une forme de planification complémentaire à la planification économique et sociale²⁸. Elle désigne une activité qui consiste à déterminer pour un territoire donné des objectifs à atteindre, ceux « (...) de développement et de localisation harmonieuse des hommes, de leurs activités, des équipements et des moyens de communication » (MERLIN, 2009c, p. 667). Cette planification se décline selon plusieurs échelles allant du territoire national à celle du bâtiment lui-même. Ainsi, l'aménagement du territoire est une démarche de planification générale, s'appliquant à l'échelle nationale. La planification régionale, comme son nom l'indique, correspond à une échelle régionale ou encore à celle d'un massif ou d'une bande littorale. L'urbanisme concerne des échelles couvrant tour à tour un quartier, une ville ou une agglomération. La composition urbaine ou *urban design* est dédiée à un îlot ou à un petit groupe de bâtiments et leur environnement, tandis que la démarche de planifier pour un seul bâtiment s'apparente à l'architecture.

La planification spatiale part d'un travail de diagnostic, c'est-à-dire d'un travail d'analyse des données du territoire concerné, et notamment de ses contraintes naturelles, économiques et humaines (MERLIN, 2009c). Elle doit aussi tenir compte des objectifs politiques des élus. C'est une démarche inscrite dans le temps, et qui se manifeste par l'intermédiaire des plans établis.

c. La planification urbaine

La planification urbaine possède les caractéristiques fondamentales de toute planification. Cependant, elle n'a pas un sens déterminé une fois pour toute, selon Pierre Merlin (2009b), dans son article sur la planification urbaine : ce type de planification constitue à la fois un travail de recueil et d'analyse de données des milieux urbains afin de prendre connaissance de leur éventuelle évolution, un travail de définition des hypothèses d'aménagement concernant le développement urbain et la protection de certains espaces avant leur mise en œuvre. C'est une démarche qui est appuyée par les documents d'urbanisme. Jean-François Tribillon (2002) propose une définition restreinte de la planification urbaine comme ce qui permet d'organiser et de programmer les différents composants urbains :

²⁸ La planification économique (et sociale) s'exprime à travers des « plans de modernisation » ou des « plans de développement économique et social, traitant d'agrégats économiques, financiers et humains » (MERLIN, 2009a, p. 661). En France, cette planification économique s'est traduite par la succession d'une dizaine de plans établis à échelle nationale, de 1946, date du I^e plan dit Monnet, jusqu'en 1993 (DERYCKE et MERLIN, 2009). Le système français de planification économique était un intermédiaire entre une planification rigide des économies socialistes et le libéralisme anglo-saxon : au fil du temps, il s'est progressivement rapproché du second (*Ibid.*).

équipements collectifs, logements, réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement, etc. Cette démarche se généralise selon lui au début des années soixante et constitue une transition vers ce qu'il appelle le *réal-urbanisme*, c'est-à-dire un urbanisme qui n'a plus pour mission de modifier la structure urbaine. La planification urbaine est une forme de gestion de la ville qui se veut moderne et qui s'attache à l'existant pour piloter son développement par l'intermédiaire d'affectations spatiales dédiées aux grands ouvrages, ou aux principales opérations à conduire. Finalement, dans le cadre de la planification urbaine, la ville est un contenant qu'il s'agit d'organiser finement en fonction de son contenu (soit le développement de la société urbaine). Cette démarche s'appuie donc sur la ville telle qu'elle est et débouche sur ce *réal-urbanisme* mis en avant par Jean-François Tribillon. Le *réal-urbanisme* est entendu comme un urbanisme qui s'accommode des inégalités sociales et des formes d'exclusion sociale (l'existant), qui cantonne son volontarisme planificateur aux grands travaux de circulation et de transports et s'organise en fonction de l'autonomie dédiée aux acteurs et opérateurs urbains de la promotion immobilière et foncière et de leur logique commerciale (TRIBILLON, 2002).

Dans le cadre de notre recherche, si nous évoquons le terme de planification, c'est pour combiner à la fois les définitions de planification spatiale et de planification urbaine. La planification comprend, selon notre définition :

- un travail de diagnostic et de prospective d'un territoire donné, et dans notre cas, du milieu urbain ;
- des objectifs à atteindre qui sont déterminés ;
- les étapes de réalisation de ces objectifs ;
- les moyens mis en place pour parvenir aux objectifs fixés ;
- l'appui de documents d'urbanisme comme plans de mise en œuvre de ces objectifs.

Il convient maintenant de donner un aperçu de l'évolution de la planification au sens où nous l'entendons. Cet aperçu sert à situer la notion de projet dans le contexte mouvant d'un changement de planification.

B. Une planification traditionnelle en crise

L'évolution de la manière de planifier et l'avènement d'une nouvelle façon d'envisager l'urbanisme ont contribué à jeter les bases d'une nouvelle vision. Ce changement ne s'est, bien sûr, pas produit de façon radicale. Encore aujourd'hui, ces deux visions de la planification, les notions qu'elles impliquent, leurs démarches se mélangent. Comment les distinguer ? Il convient avant tout de décrire l'ancienne forme de planification.

a. Les caractéristiques de ce type de planification

i) Une démarche centralisée, quantitative et fonctionnaliste

La démarche de planification traditionnelle repose principalement sur les notions de plan et d'opération²⁹. Dans un premier temps, nous allons souligner le caractère centralisé de cette démarche.

Orientée vers la détermination et l'exécution de l'objet planifié, plutôt qu'une réflexion sur le processus d'élaboration, cette démarche était jusqu'aux lois de décentralisation de 1983 et 1985 conduite de façon centralisée. Dès les années vingt, L'Etat français joue un rôle central dans l'exercice de planification sous la forme du développement urbain : il s'agissait de maîtriser les effets de la forte croissance urbaine en termes de répartition de population, d'accroissement de la taille des villes, de contenu des villes, (INGALLINA, 2003). Vincent Renard (2002) évoque aussi la même idée, mais en insistant sur l'aspect foncier de la maîtrise de cette croissance urbaine forte : les politiques foncières, dédiées à la maîtrise de cette croissance, mais aussi à la lutte contre la spéculation foncière, vont s'appuyer sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils législatifs, institutionnels et économiques (droit de préemption, recours à l'expropriation, développement d'établissements publics fonciers, par exemple).

Par ailleurs, cette planification centralisée n'est pas dépourvue d'une certaine tension entre deux conceptions dont elle hérite. L'une, centrée sur les architectes, avait une connotation fortement spatiale et constructive, l'autre, liée aux ingénieurs, se voulait plus technique et se basait sur les réseaux (INGALLINA, 2003). A cette opposition aboutissant à la formation de quartiers nouveaux dans les villes pouvant se révéler très différents entre eux, s'ajoute l'idée de la *table rase*, selon la logique de la rénovation urbaine, apparaissant en réaction à une extension urbaine spontanée, et comme une tentative de contrôle et de maîtrise étatiques de cette croissance urbaine (*Ibid.*). Thierry Paquot (2002) rend compte lui aussi de ces deux urbanismes qui ressortent, l'un lié à une croissance urbaine spontanée, un *urbanisme spontané*, qui s'apparente plutôt à une urbanisation des campagnes, l'autre relevant d'un *urbanisme maîtrisé* d'Etat. A l'après-guerre et avec la reconstruction, cet *urbanisme maîtrisé* est habité par l'esprit de la modernité, poussé par les hauts fonctionnaires d'Etat et les ingénieurs des Ponts et Chaussées, animés par le sens de l'Etat et l'intérêt général (PAQUOT, 2002). Il se décline principalement sur la forme d'un urbanisme *froid*, celui des grands ensembles, et sous la forme d'un urbanisme polycentralisé des villes nouvelles (*Ibid.*). Par ailleurs, ce choix du collectif par les décideurs, ainsi que des villes nouvelles se combine à un mitage des paysages agricoles par les maisons individuelles, les zones commerciales et de loisirs (*Ibid.*).

La logique de la démarche de planification traditionnelle, centralisée, se veut aussi quantitative et fonctionnaliste. Cette logique se retrouve à travers les formes voulues du développement urbain par les instances publiques, technocratiques et techniques : ce développement urbain, inscrit dans le cadre d'une planification étatique, se faisait par une sectorisation sociale et fonctionnelle (grands ensembles pour le logement, zones dédiées aux activités industrielles, par exemple) (INGALLINA, 2003). Cette démarche de planification traditionnelle, à la fois centralisée, quantitative et fonctionnelle est par la suite remise en

²⁹ Pour la définition de la notion de plan, cf. I. B. a. i) p. 35, et pour celle d'opération (notamment celle d'opération d'urbanisme), cf. I. B. a. ii) pp. 36 – 37.

cause : la critique de cette ville modernisée et rénovée, aggravée par la crise économique, intervient dans les années soixante-dix. Cette critique est l'occasion de la mise en place d'un autre type de démarche qui tient plus compte de la ville existante dans sa dimension spatiale et temporelle. Les mutations juridiques et institutionnelles entraînées par les lois de la décentralisation en 1983 vont précipiter ce glissement d'un type de planification à un autre, et un changement au niveau des outils de planification. Cependant, avant d'aborder ce changement, il est nécessaire d'évoquer et de décrire les anciens outils de la planification traditionnelle.

ii) Les outils de la planification dite traditionnelle

Les outils de la planification traditionnelle, répondant à cette logique quantitative, consistaient principalement en l'ancien système des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et des Plans d'Occupation des Sols (POS) créé par la LOF (Loi d'Orientation Foncière) de 1967. L'utilisation de ces deux outils était fondamentale à une époque de croissance urbaine rapide : il s'agissait d'anticiper et de contrôler les conséquences de cette croissance. Les schémas directeurs sont essentiellement placés dans une optique de prévision, c'est-à-dire dans une définition des différentes actions globales à entreprendre sur le long terme. Les POS sont par contre des documents réglementaires qui déterminent la destination des sols et les règles de leur occupation. La définition de ce droit des sols était statique, réglementant l'usage de propriété, sans orientation ni programme spécifique contenus dans les POS (INGALLINA, 2003). Pendant la période de forte expansion des villes, les POS s'inscrivaient par rapport à une logique quantitative, par exemple, le nombre d'hectares de zones constructibles à programmer. Ce calcul est d'ailleurs assorti d'une formulation des besoins en chiffres, faite a priori. Les SDAU et les POS ont ainsi constitué des outils indispensables d'action sur la croissance urbaine :

« (...) l'utilisation de ces deux outils a été fondamentale à une époque où il y avait encore très peu de plans, insuffisants pour gérer la croissance urbaine rapide d'alors. (...) L'urgence avec laquelle on intervint conduisit à produire des documents d'urbanisme qui souvent ne tenaient pas compte des réalités locales³⁰ » (INGALLINA, 2003, p. 33).

Le renouvellement de ces deux instruments de planification spatiale se produira ensuite dans la pratique avec la prise en compte de nouvelles échelles d'intervention : celles de la ville et de l'agglomération, regroupés sous le terme de *projet stratégique* par Patrizia Ingallina (2003). Ce changement sera concrétisé par les lois de la décentralisation. Vincent Renard évoque aussi cette planification urbaine à deux niveaux, mise en place à la fin des années soixante :

« Le cadre de la réglementation du développement urbain (...) reposait pour l'essentiel sur une planification urbaine à deux niveaux, des schémas directeurs indiquant les grandes lignes du développement, des Plans d'occupation des sols (POS) fixant de façon précise – et quantifiée – l'usage qui pouvait être fait des terrains » (RENARD, 2002, p. 41).

³⁰ Patrizia Ingallina fait surtout référence aux documents d'urbanisme tels que le POS, considérés, dans ce cadre, comme des documents « faits par superposition de photocopies » (INGALLINA, 2003, p. 33).

Par ailleurs, ce type de planification s'appuie sur un système opérationnel particulier, fondé sur la responsabilité de l'autorité publique (FAURE, 2002) :

- Un cadre d'intervention fixé par la notion d'opération d'aménagement que nous avons vu auparavant ;
- Le cadre juridique et administratif que constitue la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), instituée en 1967 ;
- L'appel à des structures opérationnelles spécialisées comme les Établissements Publics d'Aménagement (EPA) et les Sociétés d'Économie Mixte (SEM).

Les SEM sont des opérateurs apparus dans les années cinquante qui interviennent dans le cadre de conventions publiques d'aménagement avec les collectivités locales (FAURE, 2002). Ces structures professionnelles sont des sociétés de droit privé dont le capital est constitué majoritairement par des personnes publiques. La réalisation d'opérations, comme, par exemple, les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), les grands ensembles et les grandes rénovations urbaines, leur est déléguées. Les SEM se doivent aussi de porter le risque financier final de l'aménagement (FAURE, 2002). Un autre type de structures opérationnelles spécialisées se vérifient dans le cas des Établissements Publics d'Aménagement (EPA). Ces derniers, sous tutelle de l'Etat, ont une double nature d'opérateur et de maître d'ouvrage, c'est-à-dire qu'ils peuvent aussi bien initier le lancement d'une opération qu'en assurer sa mise en œuvre (FAURE, 2002). Leur action s'inscrit dans la recherche d'un consentement des collectivités locales concernées, associées aux décisions prises au sein du conseil d'administration (*Ibid.*).

iii) Une démarche qui implique un modèle hiérarchique de conduite des projets

En termes de conduite de projet³¹, à travers les phases de conception et de réalisation, la démarche de planification traditionnelle dans son application pour les projets (pris en tant qu'outils de la planification) se rapprocherait du modèle hiérarchique décrit par Gilles Novarina (2000), dans le contexte évoqué d'un passage de ce modèle hiérarchique vers un modèle négocié de conduite de projet.

Fondé sur une stricte séparation des tâches entre une maîtrise d'ouvrage unique et une maîtrise d'œuvre et dédiant un rôle surtout passif, limité à la consultation, aux futurs usagers des projets, le modèle hiérarchique traduit un monde rassurant, connu d'avance (NOVARINA, 2000). Les acteurs entretiennent entre eux des relations de type hiérarchique, à l'image du schéma triangulaire ci-dessous (**cf. figure 4**). Nous retrouvons le système de pouvoir décrit par Yves Janvier dans le cas de l'urbanisme opérationnel classique pour qui « (...) il existait clairement deux opérateurs-décideurs essentiels : la collectivité locale et l'aménageur » (JANVIER, 1998, p. 306). D'autres acteurs, comme les promoteurs et les services d'administration, par exemple, étaient intégrés à ce système mais les décisions importantes relevaient de la maîtrise d'ouvrage (*Ibid.*). Ce système de pouvoir sera modifié par la suite, sous l'effet de la crise en aménagement : l'appel au privé, la multiplication des

³¹ Nous utilisons ici le terme de projet comme objet de planification (au sens d'opération) même si la généralisation de l'emploi du terme de projet est consécutive de l'apparition d'une nouvelle forme de planification, celle des démarches par projet(s), qui succède à la planification traditionnelle.

intervenants notamment extérieurs au système institutionnel, le recours aux financements divers complexifient ce système de pouvoir hérité de l'urbanisme opérationnel classique.

Modèle hiérarchique

- Décideurs politiques en position de commandement
- Champs de compétences définis

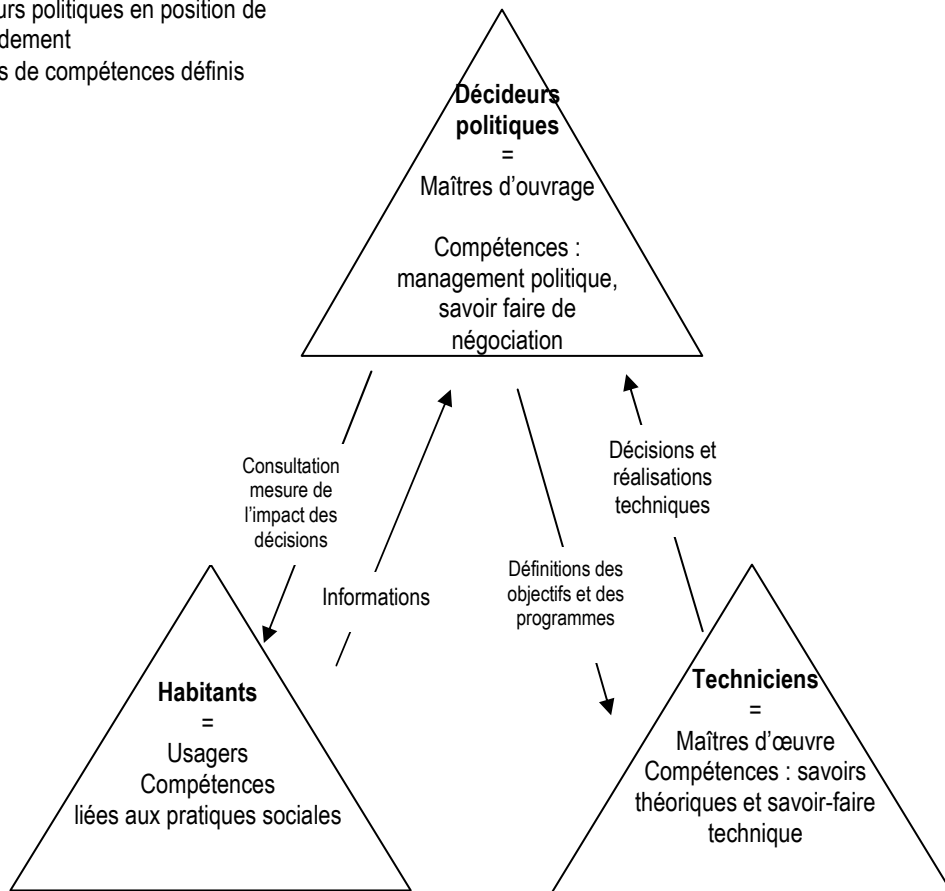


Figure 4 : Modèle hiérarchique
(Source : NOVARINA, 2000)

Les décideurs politiques, qui représentent la maîtrise d'ouvrage, occupent une fonction de commandement : ils déterminent les objectifs politiques et élaborent les programmes. Les maîtres d'œuvre, c'est-à-dire les techniciens, sont chargés de concrétiser ces objectifs par l'intermédiaire des réalisations techniques. Les habitants interviennent peu dans cette conduite de projet. Ils peuvent être éventuellement consultés pour des projets qui sont déjà engagés. Le modèle hiérarchique s'appuie sur un système de décision à la structure centralisée, où un pôle, veillant à l'exercice de l'intérêt général, vote la loi, conçoit un travail normatif en termes techniques et réglementaires et élabore des politiques auxquelles une périphérie négocie la mise en œuvre. Il dérive de la vision d'un Etat-Providence et de sa mission de lutte contre les inégalités. L'approche de cette demande sociale comme donnée a priori se fait dans le recensement quantitatif des besoins non encore identifiés et dans le repérage des catégories socioprofessionnelles dont découlent ces besoins. L'urbaniste, censé incarner un intérêt général qui prévaut sur les intérêts particuliers, possède une vision de cette demande sociale inscrite dans l'optique de réduction des inégalités d'accès au logement et à l'équipement et qu'il s'agit de traduire tout en la façonnant :

« (...) la demande sociale se présente comme un *donner*, comme une matière première, qu'il s'agit d'ordonner dans le cadre d'un programme puis de transcrire sous forme de projets spatiaux » (NOVARINA, 2000, p. 53).

Le traitement de cette demande³² se fait de façon uniforme et dans le cadre des Trente Glorieuses, cet effort sera consenti pour le logement et les équipements, dans les grands ensembles, ZUP ou autres opérations de rénovation urbaine. L'ambition était de créer des logements neufs et modernes, pour améliorer les conditions de vie des employés et des ouvriers, et de doter les quartiers d'un niveau d'équipements et de services suffisamment satisfaisant pour garantir leur fonctionnement autonome et un foyer de convivialité sociale. Au final, l'optique principale est de rééquilibrer le développement urbain d'après-guerre.

Le modèle hiérarchique en tant que modèle d'action et de production de la ville se veut aussi déductif et linéaire : partant de la définition des objectifs d'aménagement à la réalisation d'opérations, il passe par des étapes intermédiaires définies par le plan. Guy Tapie et Patrice Godier (1997) mettent en avant le *rigorisme taylorien* d'une démarche rationnelle qui penche vers la recherche de la meilleure solution possible. Dans l'opposition avec le modèle négocié, les auteurs font ressortir les caractéristiques de ce modèle d'action consistant en l'application des procédures, le centralisme autoritaire, la réglementation et les certitudes technocratiques. Ces caractéristiques ont été déjà soulignées auparavant, mais Guy Tapie et Patrice Godier mettent aussi en avant l'existence d'une fonction technique unique concernant l'action des professionnels (dans le cadre de la maîtrise d'œuvre) prise en charge principalement par des architectes ou des ingénieurs urbanistes. Les spécialistes de l'urbain ne sont pas encore les multiples figures du modèle négocié, liées à des champs de métiers divers et variés. La reconnaissance de situations hybrides (entre modèle hiérarchique et modèle négocié) ne doit pourtant pas empêcher la mise en lumière des traits dominants du modèle hiérarchique (cf. **tableau 1**).

	Modèle hiérarchique
<i>Acteurs publics</i> <i>Acteurs privés</i> <i>Citoyen</i>	Dominance de la puissance publique et des Etats centraux. Le privé est un opérateur. Délégation de l'intérêt public ; le citoyen est informé ou consulté
<i>Professionnels</i>	Centralisation des expertises. Professionnels de l'urbain dominants (ingénieurs, architectes). L'ingénierie publique oriente et ordonne la planification et les projets en collaboration avec les experts libéraux sollicités. Primat de la planification
<i>Management des projets</i>	Rôle des procédures et de ceux qui les définissent (ingénierie publique). Définir des solutions par les instances et professionnels légitimes (ingénieurs et architectes). Informer.
<i>Décomposer et mettre en série : plan, programme, opérations.</i> <i>Règles hiérarchisées et à exécuter dans le temps.</i>	Répondre aux évolutions contextuelles et au jeu opportunités-contraintes d'un environnement changeant.

Tableau 1 : Caractéristiques du modèle hiérarchique
(Source : GODIER et TAPIE, 1997)

³² Le traitement de cette demande sociale, évoquée ici pour le modèle hiérarchique, sera plus tard remis en cause, notamment avec l'arrivée de nouvelles valeurs à l'œuvre dans la société. Ces dernières sont liées à une demande sociale devenue qualitative, plurielle, avec la montée en puissance et le succès des valeurs individuelles prévalant sur une logique de répartition et de distribution. Cf. II. B. b. i) pp. 71 - 76.

Michel Callon (1997) rappelle qu'il est communément admis que le modèle hiérarchique tire son origine du monde de la construction, de l'urbanisme mais aussi du monde de l'armement. Michel Callon fait lui aussi état d'un certain nombre de ces caractéristiques déjà dégagées pour ce modèle hiérarchique par Guy Tapie et Patrice Godier (1997), ou encore Gilles Novarina (2000). En ce qui concerne la conception, chaque niveau d'acteurs (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, opérateurs) est clairement identifié et correspond à une fonction précise, déterminée une fois pour toute (CALLON, 1997). Tous les acteurs de cette chaîne sont conscients du rôle qu'ils jouent par avance : rien ne semble être laissé au hasard. Le maître d'ouvrage est omniscient³³ : il est censé savoir quel est son rôle et ce que veulent les destinataires des programmes qu'il élabore. La mise en œuvre des programmes et des objectifs du maître d'ouvrage se fera de façon linéaire, par étapes passant successivement et logiquement des objectifs jusqu'à la réalisation (CALLON, 1997). Le maître d'œuvre se charge alors de la traduction adéquate du programme et des objectifs (*Ibid.*). Par ailleurs, les demandes, les besoins à satisfaire, les problèmes à résoudre, les réactions au projet initial se font selon une logique de consultation, à l'initiative du maître d'ouvrage qui souhaite s'informer (*Ibid.*). Cependant, les réactions inscrites dans le cadre de ces procédures de consultation ne peuvent modifier le projet initial qu'après-coup, étant donné que le processus de conception se veut par définition prévisible et donc ne laisse pas véritablement de place aux réactions provoquées par le projet au fur et à mesure qu'il se construit (*Ibid.*).

b. Les raisons et les manifestations de cette crise³⁴

La planification traditionnelle subit les contrecoups sociaux et économiques des évolutions de la société, dans les années 1970-1980. Un processus différent, où la conjoncture pèse davantage, est alors à l'œuvre en aménagement spatial et en urbanisme : la fugacité des marchés, l'état fluctuant de l'économie engendrent de nouveaux problèmes auxquels doit faire face la planification. L'aménagement se retrouve à travailler sur des horizons temporels courts car la durée trop longue d'élaboration d'un projet ou d'une opération a une répercussion en terme de coûts. Nous allons, dans cette partie, décrire et expliquer les dérèglements hérités de la planification traditionnelle, évoquer la situation ressentie par les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, avant d'aborder les limites des outils issus de la planification traditionnelle.

i) Dérèglements dans les mécanismes hérités de la planification traditionnelle

Des dérèglements dans les mécanismes liés à la planification traditionnelle ont amené à sa crise. Ces dérèglements peuvent aboutir à des situations de blocage ou provoquer des dysfonctionnements dans la mécanique de l'aménagement opérationnel. Ces décalages sont provoqués par les évolutions de la société alors que la base de l'aménagement urbain (c'est-à-dire ce qui est constitutif du champ de l'aménagement urbain, les outils et les concepts) n'a pas été renouvelée en profondeur (JANVIER, 1995). S'il peut y avoir une évolution des outils opérationnels, surtout dans leur pratique, face à des situations qui l'imposent, les concepts et

³³ Cette omniscience du maître d'ouvrage n'est pas sans rappeler la toute puissance du sujet rationnel. Cf. IV. A. a. pp. 159 – 164.

³⁴ Le terme de crise est entendu ici comme une phase de l'évolution de la planification significative de dysfonctionnements ou de dérèglements dans ses mécanismes, amenant à sa remise en cause.

les notions de ce champ sont restés les mêmes depuis une trentaine d'années (*Ibid.*). Dans la liste des décalages et des effets constatés par Yves Janvier, que nous synthétisons dans le **tableau 2**, trois champs ressortent, celui des rapports sociaux et institutionnels, des valeurs et des idéologies et le champ des mécanismes économiques.

	Constat	Effet	Décalage provoqué
Rapports sociaux et institutionnels	<p>Une vie sociale éclatée (prédominance des valeurs individuelles, perte de cohésion, processus de marginalisation).</p> <p>Une valorisation de la diversité et des particularités plutôt que la recherche d'un modèle « souhaitable » pour tous (territoires porteurs d'identités, nouvelle logique concurrentielle entre territoires).</p>	<p>Un consensus social improbable (confrontation d'idéologies différentes, conflits d'intérêts multiples).</p> <p>Des projets qui s'inscrivent chacun dans un cadre particulier, difficiles à hiérarchiser entre eux.</p>	<p>Des dispositifs réglementaires moins adaptés, primat du principe d'équité au principe d'égalité, logique de planification plus fondée sur la négociation contractuelle que la répartition.</p> <p>Dialogue social présent en aménagement souvent sous les formes du recours contentieux et par la manifestation événementielle, et qui provoque les retards, les blocages des projets.</p> <p>Déformation de la nature des rapports entre planification et action : la planification devient une « combinatoire de projets ».</p> <p>Une analyse fonctionnaliste sur laquelle s'appuie la conception rationnelle des projets incertaine devant ce parti de l'hétérogénéité.</p>
	<p>Foisonnement des pouvoirs depuis la décentralisation, multiplication des centres de décision et des partenaires des négociations en matière d'intervention publique.</p> <p>Entrée en jeu d'interlocuteurs non institutionnels qui pèsent sur l'élaboration et l'exécution des projets.</p> <p>Importance de plus en plus grande des opérateurs privés dans la conduite des projets, en contrepois de la volonté publique planificatrice.</p>	<p>Une action publique placée au cœur d'une imbrication de pouvoirs divers, situés à des échelles territoriales différentes et aux finalités différentes.</p> <p>Des intérêts particuliers qui pèsent au même niveau que les intérêts généraux.</p> <p>Des manifestations actuelles de contre-pouvoir tournées sur le court-terme plutôt que vers les intérêts du futur.</p> <p>Contraction du temps dans les rythmes opérationnels.</p>	<p>Des cadres offerts aux organisations partenariales conçus pour exécuter des projets et non pour en assurer la co-responsabilité, mal adaptés à l'association de l'intention publique et des intérêts privés.</p> <p>Nécessité d'une prise de décision à court terme dans le projet et décalage avec l'essence même de toute planification, c'est-à-dire la prise en compte du long terme.</p>
	<p>Transformation des termes de la négociation dans le projet : effacement de l'intérêt général auparavant s'imposant à l'ensemble des partenaires.</p> <p>Une reconnaissance partagée de l'intérêt supérieur mise à mal du fait de l'effacement de l'autorité de l'Etat.</p>	<p>Nouvelles conditions de la négociation (négociation directe, jeu des rapports de force, perte d'efficacité des mécanismes de régulation et d'arbitrage)</p>	<p>Conduite technique de la préparation des projets ne s'appuyant plus sur une démarche d'optimisation, c'est-à-dire une démarche qui se basait d'après la formalisation des critères caractérisant l'intérêt général et dont le perfectionnement, après le constat d'un dysfonctionnement, se faisait par la recherche de critères supplémentaires.</p>
	<p>Non prise en compte de la notion de « système » (social, humain et économique) dans les milieux de l'aménagement.</p>	<p>Pas de réelles modifications des structures ni des outils de l'aménagement urbain en profondeur.</p> <p>Transformation de la demande sociale au niveau des enjeux mais aussi au niveau de sa formulation (de</p>	<p>Une gestion réglementaire dominante et un champ de l'aménagement qui, même sous la préconisation d'une prise en compte des interactions et des ramifications entre les éléments du système socio-économique, reste dans une certaine rigidité mentale (zonage,</p>

		la demande d'équipements ou de services supplémentaires à la formulation directe des problèmes vécus à l'ensemble des responsables).	principe de répartition uni-fonctionnelle de l'espace).
Valeurs et idéologies	Sensibilité accrue vis-à-vis du patrimoine.	Modification du contexte : l'intervention sur du tissu urbain existant plus que sur l'extension périphérique.	La logique des opérations d'aménagement reste encore une logique de création de flux plus qu'une politique de gestion patrimoniale.
	Rencontre entre un courant idéologique d'économie de la consommation des ressources et les contraintes dues à la situation économique (limitation des dépenses).	Recherche de réduction des coûts au niveau de l'économie interne des opérations.	La réduction des coûts : aspect superficiel de la conduite économe (manque d'une prise en compte des coûts beaucoup plus en amont).
Mécanismes économiques	Un mécanisme opérationnel soumis aux conditions du marché. Dans une première période, suite à l'arrivée d'une période de tarissement des flux de création du logement social : report sur le marché privé, recours au moteur de la spéculation en immobilier en aménagement opérationnel (le ressort financier de la mise en place de l'aménagement opérationnel constitué surtout par le logement social laisse place à une gestion « marketing », rentrant dans le jeu de la promotion immobilière). Dans une seconde période, grippe du moteur de la spéculation.	Contraction de la temporalité des opérations au profit de celles des promoteurs immobiliers, sur le court terme. Substitution de la notion de besoins en logements par la notion de demande solvable du marché.	Illusion selon laquelle le marché peut structurellement financer l'aménagement urbain (c'est-à-dire à long terme) : problématique de la mise en place de nouvelles ressources financières à long terme pour l'aménagement urbain.
	Un monde de plus en plus interconnecté (incidence du global sur le local) et rapide (évolution des valeurs de la société et des comportements des acteurs).	Capacité prédictive des opérateurs réduite au court terme. Remise en cause des capacités de programmation et de conception de la configuration finale d'une opération d'aménagement s'étalant sur 10 ou 20 ans.	Jeu entre le court terme et le long terme, avec l'exigence de souplesse au cœur de l'opération : changement de la façon de concevoir l'opération.
	Les coûts de maintenance et d'entretien, des critères devenus essentiels pour les acquéreurs et les collectivités locales. Une demande sociale liée à la qualité de l'usage et de la pratique de l'aménagement conçu.	Importance déterminante des conditions de fonctionnements des opérations.	Des outils de l'aménageur tournés vers le programme, le contenu des opérations mais déconnectés du langage de l'utilisateur. Des outils insuffisants pour réguler le fonctionnement et les usages de l'espace urbain.

Tableau 2 : Récapitulatif des décalages importants provoqués par les évolutions de société pour l'aménagement opérationnel (Réalisation personnelle, 2011, d'après JANVIER, 1995)

Le constat est fait d'un aménagement qui ne « (...) peut plus résulter seulement d'un accord restreint entre une autorité publique et un opérateur réalisateur (...) »³⁵ (JANVIER, 1995, p. 6). L'acte d'aménager « (...) se situe nécessairement dans le cadre de négociations généralisées, dont certains partenaires se révèlent au fur et à mesure du déroulement du projet » (*Ibid.*, p. 6). Cette évolution dans la pratique de l'aménagement urbain introduit une nouvelle forme de planification³⁶. La nouveauté ne tient pas à ce que l'aménagement serait par nature un processus négocié mais dans le fait que cette négociation fait dorénavant intervenir de multiples partenaires et de nouveaux interlocuteurs non institutionnels (dont les riverains) (JANVIER, 1995). Cette évolution, notamment, avec l'intervention d'opérateurs privés nécessaire pour concrétiser l'aménagement, ces derniers prenant un poids significatif de ce fait dans la conduite de projets (en amenant leurs propres objectifs et contraintes, en contrepoids à l'intention significatrice), produit une « contraction du temps dans les rythmes opérationnels » (JANVIER, 1995, p. 6). Ce court terme est aussi favorisé par le fait que, dans le cadre de négociations généralisées, certains partenaires ne se révèlent qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Enfin, ces nouvelles conditions de négociation conjuguées à la disparition de l'intérêt général, c'est-à-dire d'un intérêt *supérieur* clairement représenté auparavant par l'Etat mais aujourd'hui dispersé face à la multiplication des interlocuteurs, et servant autrefois de base de consensus, de référence commune à tous les partenaires, remettent aussi en cause ce qu'Yves Janvier (1995) appelle la *démarche d'optimisation*. Cette dernière consiste en une volonté d'amélioration des critères caractérisant cet intérêt, suite au constat d'un dysfonctionnement :

« (...) lorsque la notion de l'intérêt général pouvait être considérée comme s'imposant à tous les partenaires, il était possible de se référer à des démarches d'optimisation, pour autant qu'on sache formaliser les critères caractérisant l'intérêt général. Le constat d'un dysfonctionnement conduisait alors à perfectionner l'analyse pour ajouter un critère supplémentaire (...) » (JANVIER, 1995, p. 7).

L'exemple des préoccupations environnementales est donné pour illustrer cette démarche : elles ont été initialement incluses dans l'aménagement par la forme des études d'impact et des mesures compensatoires (JANVIER, 1995).

Yves Janvier remarque aussi un changement dans la formulation de la demande sociale : « (...) elle ne s'exprime plus aujourd'hui en termes d'équipements catégoriels ou de services spécialisés supplémentaires, mais sous la forme directe des problèmes vécus (...) », c'est-à-dire, par exemple, « l'emploi, la qualité de vie, la qualité de l'environnement, l'accès aux connaissances, la sécurité, la réduction du stress urbain » (JANVIER, 1995, p. 8). Gilles Novarina précise que la transformation de la façon d'appréhender cette demande sociale change dans les années soixante-dix :

« Les demandes sociales apparaissent de plus en plus difficiles à satisfaire d'où la nécessité de corriger au fur et à mesure de leur avancement les programmes d'action » (NOVARINA, 2000, p. 54).

³⁵ Cet accord restreint rappelle le modèle hiérarchique, dans le cadre de la conduite de projet, c'est-à-dire un modèle fondé sur une stricte séparation des tâches entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre (NOVARINA, 2000). Cf. II. B. a. iii) pp. 68 - 71.

³⁶ Concernant l'émergence de ce modèle négocié dans les conduites de projet, cf. II. C. pp. 80 - 108.

La demande sociale n'est plus une donnée a priori mais une construction progressive. L'action urbanistique s'inscrit ainsi dans un contexte particulier, celui d'une société de minorités où cette demande sociale se fait plurielle : les groupes sociaux, et même l'individu, vont exprimer des demandes particulières, relatives aux formes d'exclusion qu'ils subissent, qui ne sont pas nécessairement l'apanage d'une appartenance sociale clairement identifiée (NOVARINA, 2000).

Mais ce type d'évolution est aussi celui d'un changement d'objet de la part de la politique publique : en effet, le passage s'est opéré d'une politique autrefois centrée sur une demande uniformisée vers une politique de l'offre, notamment dédiée aux entreprises (PINSON, 2005). Les pouvoirs publics ne suivraient plus l'objectif d'un confort matériel standardisé et accessible pour tous, promu dans les grands récits des politiques urbaines des années soixante et soixante-dix et épuisés par la suite, mais ils doivent maintenant assurer les conditions de compétitivité des entreprises et répondre à une demande sociale qui cherche à se distinguer par la consommation différenciée de produits urbains. L'objectif de redistribution est alors abandonné au profit d'une gestion différenciée des territoires.

L'aménagement opérationnel a aussi été confronté à l'émergence de nouvelles valeurs dans la Société. La prise en compte de ces valeurs et des problématiques qu'elles sous-tendent dans l'aménagement opérationnel s'effectue surtout comme une nouvelle contrainte à respecter, susceptible de provoquer des blocages d'opérations : cette prise en compte ne suit donc pas la logique d'une véritable intégration dans le processus de conception et de réalisation (JANVIER, 1995). Cette situation produit des décalages encore plus grands entre les institutions et les citoyens, et une multiplication des réactions négatives a posteriori allant jusqu'au domaine contentieux.

Ces nouvelles valeurs sont d'abord celles relatives à la question du patrimoine et à sa transmission. Le contexte s'est modifié en aménagement parce qu'il s'agit d'intervenir davantage sur le tissu urbain existant qu'en extension périphérique. Cela est à rapprocher du ralentissement de la croissance urbaine et les conséquences d'une crise économique. L'aménagement se trouve ainsi confronté à des questions de gestion patrimoniale (parmi lesquelles, celles des friches) sans pour autant avoir trouvé de réelles solutions dans les mécanismes opérationnels actuels. Ces mécanismes, selon Yves Janvier, restent encore grandement liés à l'ancienne logique de création de flux, c'est-à-dire d'extension urbaine. Enfin, ces mécanismes opérationnels s'appuient sur une logique financière devenue difficile à cause de la situation des marchés. La politique régulière d'investissement par l'entremise du logement social laisse place à un ressort financier tourné de plus en plus vers le marché privé, et rentrant dans le jeu de la spéculation immobilière. L'arrivée d'une période où cette spéculation s'enraye met fin à l'idée illusoire selon laquelle le marché peut structurellement financer l'aménagement urbain (JANVIER, 1995). Il s'agit dès lors de diversifier les ressources soit par l'impôt soit par le paiement du coût de l'opération par l'utilisateur actuel et futur. Ce mécanisme opérationnel, soumis aux conditions variables du marché, combiné à des facteurs aussi divers que l'évolution du comportement des acteurs, des valeurs de la société, l'interconnexion de plus en plus grande du monde, est confronté aussi au problème de l'incertitude : la capacité prédictive des opérateurs étant réduite au court terme, la souplesse et le degré de réactivité face à des conditions extérieurs variables deviennent déterminantes dans les actes d'aménager.

Yves Janvier en tire une hypothèse globale :

« (...) il apparaît nettement que les processus d'aménagement sont – et seront de plus en plus – confrontés à un environnement fluide, mobile, multiple, et que la maîtrise des systèmes combinatoires (dans l'espace, dans l'environnement relationnel, dans la durée) va devenir essentielle dans la conception et la conduite des opérations » (JANVIER, 1995, p. 7).

L'hypothèse avancée est celle-ci : la société souhaite dépasser l'ancien modèle tayloriste et cherche des formes d'organisation tournées vers le développement des interactions et des interrelations. Yves Janvier fait le constat d'une évolution de la pratique en aménagement, face à ce nouveau contexte d'une société post-tayloriste, mais aussi celui d'une certaine permanence tayloriste dans les dispositifs réglant les processus de l'aménagement urbain (zonage, notions d'opération et d'aménageur, conception technocratique des projets), et donc en décalage par rapport à une société différente.

Mais un autre paramètre est à prendre en compte dans le décryptage de ces nouvelles valeurs et idées à l'œuvre dans une société post-tayloriste : il s'agit de la baisse de crédibilité des représentations fondatrices de la modernité telles que « la croyance (...) en une orientation historique nécessaire et/ou souhaitable » ou encore « l'Histoire comme grand œuvre, c'est-à-dire comme tâche collective unifiée et unificatrice » (GENESTIER, 2001, pp. 108 - 109). L'avenir n'est plus pensé comme un chemin tracé à l'avance, ou discernable par un effort de la raison. Cette vision partagée de l'avenir s'efface au profit d'une connotation plus subjective : « l'action humaine est alors perçue comme radicalement autonome (c'est-à-dire dotée de ses propres normes, sans attestations supérieures) » (GENESTIER, 2001, p. 109). Philippe Genestier en conclut :

« En effet, nous sommes aujourd'hui loin de cet ère où régnait une vision optimiste du futur, telle que le vocable *plan* l'énonçait. Le terme actuel de projet est beaucoup plus sur la défensive. Il semble valoir parce qu'il permettrait de conserver quelque chose de cet idéal futuriste, tout en y injectant de la pragmatique et de l'implication personnelle » (GENESTIER, 2001, p. 109).

Cette baisse de crédibilité rejaillit sur une acceptation du projet compris comme outil de planification. Cette ancienne acceptation repose sur un mode de pensée particulier d'appréhension de l'espace et du temps, celui d'un imaginaire temporel linéaire, consistant à se projeter par rapport à un futur désiré à partir duquel découlent les objectifs visés, tout en évitant les obstacles envisagés, imaginaire basé sur un réel simplifié conçu comme matériau brut à façonner (GENESTIER, 2001). Ce façonnement du réel est à mettre en perspective avec le mouvement de l'histoire, assuré par une puissance censée guider le social dans son devenir (comme la puissance étatique), dans une démarche s'apparentant à une quête de l'optimum, c'est-à-dire tournée vers le perfectionnement du réel, au nom de l'intérêt général (GENESTIER, 2001). Actuellement, cette vision de l'avenir comme référence commune et figure idéale partagée, s'appuyant sur un devenir prévisible, s'efface au profit d'un brouillage des représentations du futur, résultant d'une méfiance et d'un scepticisme marqué envers la projection collective, d'une perte de crédibilité dans l'action politique, dans un contexte de changement des modes de faire de l'action publique (tournés vers la négociation, le partenariat, la prise en compte de divers intérêts qu'ils soient privés ou publics.) (GENESTIER, 2001).

ii) L'aménagement opérationnel face à une nouvelle situation

Les professionnels de l'aménagement sont en premier lieu confrontés à cette nouvelle situation que connaît l'aménagement opérationnel.

Un premier constat est celui du blocage des opérations engagées suite à une dégradation des marchés immobiliers, ce qui conduit à des reprogrammations d'opération (JANVIER, 1995). L'écart se creusant entre le rythme de commercialisation et le rythme d'acquisition foncière pousse à redéfinir le programme de l'opération en cours de route. Ces modifications de programmes d'opération, de leur contenu, sont délicates à réaliser car elles se heurtent souvent à la rigidité et la lourdeur du pilotage politique, des procédures de révision (une transformation du programme entraîne une révision du PAZ) et de réglementation (JANVIER, 1995). Les aménageurs accordent donc une nouvelle importance aux nouveaux projets qui incluent dès le départ des critères d'adaptabilité et de réversibilité dans la programmation.

L'aménagement urbain est aussi confronté aux difficultés liées à la reconversion de grands sites industriels en friche, provoquées par les divergences d'intérêts pouvant avoir lieu entre l'industriel, propriétaire de la friche, et la collectivité locale dans le cadre d'un partenariat. Les situations de blocage interviennent surtout dans le partenariat opérationnel (et moins dans le partenariat d'études) entre le propriétaire, l'entreprise privée, et la collectivité locale (JANVIER, 1995). Sans la garantie d'une prise en charge du risque par la collectivité locale sur le long terme, sans avoir une participation majoritaire dans la structure d'économie mixte jouant le rôle d'aménageur, et sans une commercialisation rapide à court terme du site concerné, l'industriel, propriétaire, se met en position de recul par rapport au montage opérationnel (JANVIER, 1995).

Les trois principaux ressorts des processus d'aménagement ont changé et se sont modifiés : ils concernent le marché immobilier, le mécanisme foncier et l'adéquation des financements. Des évolutions qualitatives s'observent pour le marché de l'immobilier d'entreprise, marché qui constitue un moteur essentiel à la réalisation des opérations, en termes de coûts plus bas et en termes de production de stocks qui risquent de plus en plus d'être mal résorbés (JANVIER, 1995). Concernant la logique foncière, celle-ci s'est modifiée. Ces modifications concernent la perte de valeur du stockage foncier, le portage du foncier par des emprunts aux taux d'intérêt réel devenus positifs (ils étaient négatifs pendant de nombreuses années ce qui permettait de rendre rentable le stockage foncier), l'existence de foncier *sans usage* (dans le cas, par exemple, de sites industriels désaffectés, risquant de devenir des terrains vagues) (JANVIER, 1995). L'offre de produits financiers à la disposition de l'aménagement montre son obsolescence, à la différence des produits financiers innovants et divers existants dans le secteur de l'économie d'entreprise (*Ibid.*). Ces outils se résument à des emprunts simples à moyen et à court terme et les ressources fiscales de la collectivité locale. Les problèmes sont ceux liés à la couverture des risques à court et moyen termes (face à des opérations de plus en plus complexes, le risque de blocage devient plus grand), ainsi que le portage du foncier (JANVIER, 1995). L'aménagement urbain lourd nécessite des investissements à long terme et doit donc s'appuyer sur des produits financiers à long terme (en prenant modèle sur le financement du logement social) (*Ibid.*). En effet, la mise en place de ressources financières à long terme constitue une condition essentielle pour qu'une politique d'aménagement urbain se poursuive (*Ibid.*).

Par ailleurs, l'existence de problématiques différentes au sein des processus d'aménagement peut provoquer des difficultés et des dysfonctionnements. La notion de

complexité n'est pas étrangère au processus d'aménagement, mais c'est sa façon d'agir sur ce dernier qui est nouvelle :

« Cependant, même si la complexité s'accroît objectivement, c'est le fait qu'elle soit de moins en moins médiatisée par les vecteurs institutionnels qui rend surtout la situation nouvelle : les divers intérêts perturbés par l'opération se manifestent physiquement et juridiquement, se constituent en groupes de pression avec lesquels il faut compter » (JANVIER, 1995, p. 27).

La multiplication des acteurs dans la démarche de planification complique la maîtrise de projet : l'acteur public doit composer avec des acteurs extérieurs au système institutionnel. La complexité du système d'interlocuteurs établit un jeu de rapports de force qui peut être sources de blocages pour l'opération et la faire durer plus longtemps.

Au niveau des temporalités de l'opération, Yves Janvier constate leur discordance. Les acteurs liés à l'opération sont rattachés à des rythmes temporels différents : rythme électoral, court terme des opérateurs privés partenaires de l'aménageur, enjeux à long terme portés à la charge des collectivités locales, depuis la décentralisation³⁷. Le schéma opérationnel classique résolvait la confrontation des temporalités à long et court terme par l'intermédiaire de l'aménageur. Pourtant ce rôle est mis à mal. Au final, « (...) plus personne ne peut se porter garant de la poursuite des finalités à long terme » (JANVIER, 1995, p. 28). La maîtrise d'ouvrage est limitée à un partenariat entre les opérateurs privés et la collectivité locale, soumise aux contraintes des mécanismes du marché. L'aménageur, soumis à la maîtrise d'ouvrage et aux règles du marché, n'a pas de marge de manœuvre suffisante pour porter à lui seul la question du long terme. Il manque donc une autorité garante des finalités du long terme.

L'incertitude³⁸ du processus d'aménagement est un autre facteur à prendre en compte :

« La seule chose qui soit certaine, d'après les professionnels, quand on engage aujourd'hui une opération qui doit durer 10 ou 15 ans, c'est qu'elle ne se passera pas comme prévu » (JANVIER, 1995, p. 29).

L'avenir incertain, l'aléa ne porte plus seulement sur les vitesses de réalisation mais sur la nature des programmes et la définition des équipements (JANVIER, 1995). Les qualités requises pour les nouveaux projets d'opération sont celles des exigences de souplesse et d'adaptabilité. L'opération sur laquelle s'appuie la démarche de planification traditionnelle prend donc un autre sens. Elle devient projet, c'est-à-dire qu'elle se détache du sens d'un objet à réaliser par étapes successives (JANVIER, 1995)³⁹. Elle est une démarche qui veille à satisfaire certaines finalités. Elle se conjugue à une autre tendance, celle des élus à présenter des *objets urbains*, porteurs d'images et vecteurs de leur communication (JANVIER, 1995). Cette nouvelle conception des opérations se construit autour de l'armature⁴⁰, l'essentiel qui va conditionner l'atteinte des objectifs. Les programmations dites *exigentiell*es vont définir les

³⁷ Concernant les temporalités d'acteurs, cf. III. C. a. i) pp. 138 – 141.

³⁸ Concernant la notion d'incertitude, cf. IV. B. c. pp. 186 – 188.

³⁹ Cette transformation annonce l'émergence des démarches par projets alternatives à la planification traditionnelle : cf. II. C. pp. 80 – 108.

⁴⁰ L'armature est définie par Yves Janvier comme étant « (...) l'identification des éléments (...) qui garantiront que les pratiques d'usage seront conformes à l'objectif » (JANVIER, 1995, p. 30).

objectifs par la nature des résultats à obtenir et non pas les moyens à mettre en œuvre (JANVIER, 1995). Cependant, Yves Janvier n'évoque pas non plus l'incertitude concernant la définition des objectifs. L'intention directrice, organisatrice de l'aléatoire, ne se fait pas par rapport à une finalité posée une fois pour toutes. Les objectifs peuvent eux aussi fluctuer et changer au cours du temps, en vue du contenu de l'objet à réaliser : le cas du projet de *Technopôle de la Vallée du Cher*, à Tours constitue un exemple déjà évoqué de ces objectifs fluctuants au cours du temps⁴¹. Cet exemple a montré une évolution des objectifs de planification de la plaine des Deux Lions alors que ceux-ci sont censés être inscrits dans le long terme : dans les années soixante, l'urbanisation de la Vallée du Cher passe par l'implantation de nouveaux secteurs d'habitations, avec l'ajout dans les années soixante-dix, d'une préoccupation liée au cadre de vie, alors que dans les années quatre-vingt, les objectifs sont tournés plutôt vers l'emploi et sa valorisation à travers les zones d'activités ; enfin, les années quatre-vingt dix traduisent une nouvelle inflexion de ces objectifs qui, s'ils restent centrés sur des problématiques d'économie et d'emploi, mettent aussi en avant une préservation de l'environnement et la recherche d'un espace structuré et fonctionnel.

iii) La limite des anciens outils

Le système des SDAU et des POS, fondamental à une époque, a trouvé ses limites dans le cadre de l'appréhension d'échelles d'intervention différentes, celles du projet stratégique, c'est-à-dire au niveau de l'agglomération et de la ville (INGALLINA, 2003). L'interrogation spécifique aux POS s'est basée sur la pertinence d'un tel outil pour des terrains en mutation, sur leur aspect figé, leur rôle réduit à une application du droit des sols et leur inadéquation face à un nouveau contexte. En effet, la période de forte croissance urbaine étant passée, d'autres problématiques apparaissent : la question du nombre d'hectares pour les zones constructibles passe au second plan au profit d'enjeux économiques, sociaux et qualitatifs (INGALLINA, 2003). Attirer des entreprises, favoriser le lien social, améliorer le cadre de vie dans les quartiers sont des exemples de ces enjeux qui ne sont pas nouveaux mais qui deviennent dans ce nouveau contexte plus centraux (*Ibid.*). De nouvelles notions sont mises en œuvres et placées au premier plan dans les documents de planification :

« Les notions de paysage, de mixité fonctionnelle et sociale, de solidarité urbaine sont désormais mises en avant comme des impératifs à prendre en compte dans les POS » (INGALLINA, 2003, p. 35).

Dans la nouvelle approche voulue, il ne s'agit plus de partir de la règle pour arriver à l'espace : au coefficient d'occupation des sols (COS) sont préférées les règles de composition urbaine gérant la constructibilité (INGALLINA, 2003).

Cependant, dans le cadre de la Loi d'Orientation Foncière de 1967, ces SDAU constituaient déjà une promotion des démarches de planification plus stratégiques, par rapport aux anciens plans directeurs d'urbanisme et plans de détails (ASCHER, 1991). Ces SDAU sont remis en causes sous des formes et à des degrés divers par les professionnels de l'urbanisme et les élus. Cependant, les éléments de cette critique sont principalement ceux du principe du zoning, de la démarche *descendante* du système des SDAU et des POS (avec un POS devant être compatible avec le schéma directeur), du décalage entre les ambitions

⁴¹ Pour la description de cet exemple et des idées qui s'y réfèrent en matière de définition du projet, cf. I. C. a. ii) pp. 53 – 55.

formulées dans les documents de planification et les actuels moyens à disposition pour la mise en œuvre concrète des politiques urbaines (ASCHER, 1991).

Les nouveaux Schémas Directeurs vont s'efforcer de prendre un tournant plus stratégique en tentant de définir des axes de développement, en réfléchissant aux moyens et aux acteurs du développement urbain, en mettant en avant un projet de consensus d'agglomération, en concevant un projet d'agglomération comme un dénominateur commun pour les communes (ASCHER, 1991). La projection dans le temps de l'agglomération dans quinze ou vingt ans, l'intervention d'investissements publics, le principe de l'élaboration conjointe Etat et collectivités locales, le projet d'agglomération comme un impératif commun produit d'une logique d'ensemble tendent à s'effacer devant ces nouvelles préoccupations (ASCHER, 1991).

C. L'émergence de démarches par projets alternatives à la planification traditionnelle

La crise de la planification traditionnelle est aussi l'occasion de l'émergence de nouveaux types de planification, celle de démarches par projets. Elles se caractérisent comme des démarches accompagnatrices des logiques de marché, fractionnées, dominées par la logique de projet, fondant un nouvel urbanisme contractuel, conventionnaliste, communicationnel, et amenant de nouveaux outils de planification dans un contexte hérité des lois de décentralisation des années quatre-vingt.

Ce changement ne s'est, bien sûr, pas produit de façon radicale. Encore aujourd'hui, la planification traditionnelle et les démarches par projets provoquent des situations hybrides.

a. Contexte d'apparition

i) Historique de la planification urbaine (selon GIVAUDAN et MERLIN, 2009)

Il est difficile de dater précisément l'apparition de ce type de planification. Si nous retraçons l'historique de la planification dite urbaine en France, plusieurs évolutions sont en effet constatables. La planification urbaine tire ses origines dans les premiers règlements de voirie et d'hygiène du XIX^e siècle. La loi des communes du 5 avril 1884 instaure un plan général de nivellement et d'alignement. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les lois relatives aux règles de construction et à l'hygiène se multiplient. La loi du 15 février 1902 pour la protection de la santé publique institue des règlements sanitaires départementaux et des permis de bâtir. Elle est suivie peu après par le décret du 13 août 1902 pour la ville de Paris qui réglemente les hauteurs et les gabarits de bâtiments à respecter pour l'instruction du permis de bâtir. C'est aussi pendant cette période transitoire, entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, que les idées de sauvegarde des monuments historiques, de la protection des sites et des paysages s'étendent à l'aménagement urbain global, sous l'influence d'Henri Prost ou encore de Marcel Poète, par exemple (création de la Société Française des architectes-urbanistes en 1912).

L'urbanisme, en tant que gestion de la ville, naît d'une préoccupation sociale. Pendant l'entre-deux guerres, la loi Cornudet du 14 mars 1919 témoigne elle-aussi d'une préoccupation liée à l'hygiène et institue le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension, dont le contenu comprend un plan d'urbanisme. La loi du 14 mai 1932 fait naître un projet d'aménagement de la région parisienne dans un contexte de crise urbaine (migrations démographiques et insuffisance des équipements publics). La loi du 25 juillet 1935 étend le principe du projet d'aménagement régional à tout le pays. Quant aux décrets liés à la loi de 1935, ils vont mettre en place une deuxième génération du droit de l'urbanisme.

Pendant la guerre, dans le domaine de la planification urbaine, la loi du 15 juin 1943 du régime de Vichy constitue une étape importante dans l'unification simplificatrice et ordonnatrice du droit. Elle traduit une volonté étatique et centralisée sur la gestion de l'urbanisme. Elle généralise l'emploi du permis de construire, crée au sein de l'Etat une « direction de l'urbanisme », s'accompagne d'une réorganisation des projets d'aménagement au travers des projets d'aménagement intercommunal et des projets d'aménagement communal obligatoires pour des villes de plus de 10 000 habitants. Cette loi pose les bases modernes de l'urbanisme réglementaire, et sera validée à la Libération le 27 octobre 1945.

La période charnière en matière de planification urbaine va se situer pendant l'explosion urbaine des années soixante et soixante-dix. Elle marque la naissance d'un urbanisme opérationnel qui s'ajoute à un urbanisme réglementaire. Le milieu des années cinquante est marqué par une crise du logement et un besoin en équipements, conjugué à une concentration parisienne. La Loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967 va instituer le système des Zones d'Aménagement Concerté, des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme ainsi que des Plans d'Occupation des Sols. ZAC, SDAU et POS marquent ainsi cette période charnière en termes d'urbanisme opérationnel. Elle est la période phare de la planification dite traditionnelle, avant qu'une première remise en question, suite à l'application de la LOF, apparaisse entre 1971 et 1983. Les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) et, dans une moindre mesure, les Zones d'Aménagement Concerté, lancent l'extension urbaine en périphérie par les « grands ensembles », tandis que la rénovation urbaine s'occupe de la restructuration d'espaces déjà urbanisés mais insalubres. Cet urbanisme volontariste développe le régime des opérations d'aménagement. En 1958, les projets d'aménagement issus de la loi de 1943 laissent place à des plans d'urbanisme Directeur, de Détail ou Sommaires, documents à la fois prévisionnels et réglementaires.

La planification par projets n'est pas la seule à marquer le développement d'une démarche qualitative. Cette démarche qualitative se manifeste déjà conjointement avec l'application de la LOF à partir des années soixante-dix. Une certaine remise en cause apparaît avec la critique du gigantisme, de la question de la place des villes moyennes et de l'action à apporter par rapport aux quartiers anciens. Le souci de qualité se traduit aussi par un regain d'intérêt pour un urbanisme de protection avec la création des Zones d'Environnement Protégé en 1976 (renforcement de la protection des espaces naturel et lutte contre le mitage des espaces ruraux).

La loi du 7 janvier 1983 marque le début d'un urbanisme décentralisé. Cette décentralisation amènera par la suite à des critiques négatives, notamment sur les regroupements de communes, et sur la pratique de délivrance des permis de construire par les maires, par exemple. Les ZAC sont aussi l'occasion d'opérations dérogatoires. La perte de la notion d'intérêt général chez les élus met en lumière des politiques de l'urbanisme différenciées suivant chaque commune. Dès lors, l'Etat tentera de limiter la liberté de décision des communes et de créer des barrières en introduisant des lois traduisant une certaine volonté

de recentrer comme la loi Littoral. A cela, les Directives Territoriales d'Aménagement s'ajoutent comme une autre tentative d'encadrement de cet urbanisme décentralisé. C'est donc entre les années soixante-dix et quatre-vingt que nous situons approximativement l'apparition de la planification par projets.

La fin des années quatre-vingt-dix introduit une révision du dispositif mis en place pendant les années précédentes mais sans une réelle remise en cause de la décentralisation. Une planification globale et stratégique se manifeste avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000.

ii) Conditions d'apparition de la planification par projets

L'apparition d'une planification par projets peut être illustrée par un exemple concret. Le projet du *Technopôle de la Vallée du Cher*, à Tours, illustre cette nouvelle manière de planifier⁴². Il s'inscrit dans le contexte d'une urbanisation progressive de la plaine des Deux Lions (JOLIVET, 2006). Le Schéma Directeur des Structures des années soixante met en avant une opération inscrite dans une logique planificatrice traditionnelle, celle d'un vaste programme de répartition de logements et d'équipements se déclinant en besoins chiffrés selon l'application d'un zonage. Les SDAU des années quatre-vingt sont significatifs de la fin de cette logique de répartition au profit de la mise en place d'une optique économique. Enfin, le SDAT des années quatre-vingt dix voit l'apparition du projet de technopôle proprement dit : il révèle une logique planificatrice qui a changé, passant par de grands projets censés concrétiser les objectifs de planification et la politique qui s'y réfère.

Plus généralement, la planification par projets intervient à un moment de remise en cause du principe de répartition des équipements et de logements par zones découpées et inscrites dans un programme d'ensemble. Patrizia Ingallina (2003) situe ce mouvement de remise en cause et de traitement de la croissance urbaine vers la fin des années soixante. La critique culturelle d'une ville planifiée et modernisée s'accroît avec le contexte de crise économique : la table rase est condamnée au profit d'une reconnaissance de l'existant (y compris la question des friches industrielles et de leur reconversion). Une nouvelle idéologie apparaît prenant en compte la ville non plus dans sa dimension spatiale mais aussi dans sa dimension temporelle. En fait, c'est la conjugaison d'un certain nombre de facteurs qui va traduire ce contexte d'apparition de la planification par projets.

◆ Crise de la ville

Le projet urbain, considéré comme une démarche de planification, intervient, selon d'autres auteurs, à un moment d'une crise de la ville. Ariella Masbouni souligne de façon générale l'évocation de ce terme comme un message d'espoir à une heure où une crise des valeurs et des concepts, une représentation négative de la ville existe (MASBOUNGI, 2002). C'est une ville *malade* qui est évoquée : inégalitaire, polluée, dominée par la présence automobile et s'étendant indéfiniment. Le projet urbain est présenté d'une façon idyllique mais il s'inscrit dans un contexte qui le présente comme une possible nouvelle porte de sortie. Ce projet urbain est difficile à définir précisément une fois pour toute car il englobe un certain nombre de thèmes et concerne toutes les échelles de la ville. Mise en valeur des centres

⁴² Cf. I. C. a. ii) pp. 53 – 55.

anciens, reconversion d'anciennes friches industrielles en nouveaux quartiers, fabrique de la ville sur la ville constituent autant d'exemples et de domaines abordés par le projet urbain.

◆ Une nouvelle conception patrimoniale de la ville

Patrizia Ingallina va souligner le rôle de l'influence de certaines opérations dans l'évolution de la planification vers le projet urbain (considéré en tant que démarche de planification) (INGALLINA, 2003). L'opération de Bologne, tout d'abord, a constitué un exemple important de mise en place de cette nouvelle démarche. Cette opération italienne a fortement intéressé l'Europe et surtout, la France dans les années soixante-dix.

« Elle se fondait sur la notion de *recupero* urbain et considérait que le processus de planification devait tenir compte de la ville existante dans sa globalité (tant du point de vue des échelles que de ses tissus urbain et social) ainsi que de l'opinion de ses habitants » (INGALLINA, 2008, p. 75).

La notion de *recupero* introduit une conception différente de la ville et de son patrimoine : celle-ci n'est plus une ville par parties, c'est-à-dire un centre historique à préserver entouré de quartiers périphériques où tout est possible. La ville est un ensemble, « (...) un lieu permettant l'imbrication de tissus urbains et sociaux différents » (INGALLINA, 2008, p. 77). Intervenir sur la ville suppose la prise en compte de ses liens qui fondent la ville et l'agrègent, et donc de maintenir son sens à chaque réutilisation d'espace. Cette réflexion par système du *recuperare* (liens entre espaces bâtis et non bâtis, liens entre espaces et habitants) traduit une action sur ces liens qu'il s'agit de retisser s'ils se désagrègent ou qui consiste à maintenir un équilibre entre cet ensemble complexe de relations. La conception patrimoniale ne peut donc plus se limiter au monument à conserver car les abords de celui-ci, son contexte, son intégration dans la ville moderne (par les usages) sont tout aussi importants. L'opération de Bologne était à la fois un projet culturel et politique caractérisant une démarche de réflexion globale et collective sur la ville, aussi bien dans son tissu urbain que social et portée par les architectes-urbanistes italiens. La réflexion se situait à la fois pour le centre (dont les valeurs symboliques rimaient avec qualité et identité) et pour des quartiers périphériques sans caractère. Cette démarche a aussi associé les habitants au travers de conseils de quartiers qui rendaient compte de leur vie quotidienne.

« L'expérience de Bologne se basait sur une idéologie forte sur la ville comme système favorisant les relations et comme support de la vie sociale » (INGALLINA, 2008, pp. 84 - 85).

La deuxième opération importante qui contribua à l'évolution de la manière de planifier fut l'opération des Halles. Cette dernière symbolisa le passage du système technocratique et étatique français au projet urbain, c'est-à-dire à un projet construit dans le temps et négocié.

« Cette opération de transformation urbaine (fabriquer la ville sur la ville) ne fut le résultat ni d'une action au coup par coup, ni d'une planification autoritaire, et encore moins d'un projet réalisé en bloc et imposé. Elle ouvrait une nouvelle voie : celle du projet urbain » (INGALLINA, 2008, p. 87).

Cette opération avait plusieurs particularités, qui la distinguaient singulièrement des autres :

- Elle a été l'occasion d'un débat social qui amena celle-ci à s'adapter au fil du temps. Cette interaction avec les habitants dans l'optique de redonner un sens à ce quartier, de focaliser l'attention sur ses valeurs historiques et esthétiques est ce qui distingue cette opération des autres. Cette particularité de l'opération des Halles posa la question de sa nature, entre rénovation, restructuration urbaine ou opération ponctuelle.
- Elle permit aussi de mettre en avant le rôle de l'architecte à travers l'organisation d'une consultation urbaine (sous la forme d'un concours d'idées entre six équipes d'architectes invités), formule assez rare à l'époque, après une période où l'urbanisme était surtout un monde d'ingénieurs.
- La définition du programme n'était pas figée au départ et l'attitude des pouvoirs publics est celle de se faire aider dans la détermination de ce programme.

Si des limites furent constatées par la suite (notamment, l'opinion des habitants n'a pas été prise en compte), l'opération des Halles posa les bases d'une réflexion globale et riche d'idées sur un quartier à restructurer. Ce projet a évolué dans le temps et il a été un indicateur de l'évolution de la façon de penser l'espace urbain.

« L'évolution de cette opération s'est faite en liaison avec l'histoire de son époque et les événements de la vie politique qui l'ont caractérisée. Elle a constitué une prise de conscience pour les habitants, de la nécessité qu'il s'implique davantage dans l'évolution de leur ville, en essayant d'éviter qu'on efface la mémoire des lieux et, avec elle, la valeur symbolique dont ils ont été chargés dans le temps » (INGALLINA, 2008, pp. 96 - 97).

De l'idée initiale de 1957 du général de Gaulle de raser ce quartier pour en faire un quartier d'affaire, en passant par la première consultation de 1967 dont le pré-programme fut remis en cause pour son caractère trop ambitieux et ignorant de l'histoire du quartier, à la création de la ZAC de 1971, le projet a été l'occasion de nombreux infléchissements. Finalement, c'est un projet qui s'inscrit dans la continuité historique du quartier qui en ressort. Les anciennes structures du marché des Halles furent démolies mais une certaine attention concernait son histoire. Ce quartier bénéficiait d'une croisée des plus anciennes voies historiques de Paris, est/ouest et nord/sud. Si la démolition se fit en surface, l'opération du métro reproduisait la croisée en sous-sol et la gare du RER se situa symboliquement dans ce point de rencontre entre est/ouest et nord/sud.

◆ Fragmentation du pouvoir public et la question de la coopération entre acteurs

Gilles Novarina (2000), dans l'hypothèse du passage du mode hiérarchique au mode négocié, décrit d'abord le contexte des transformations constatées en termes de conduites de projet. Il souligne notamment la diversification des réseaux d'acteurs dans la gestion des projets. Ce constat qu'il dresse à une échelle européenne est valable aussi pour la France. La décentralisation a ainsi entraîné une fragmentation des responsabilités en urbanisme et en aménagement (NOVARINA, 2000). A cela un contexte de crise économique s'y est ajouté, amenant à des politiques de limitation des dépenses publiques, et donc de réductions des subventions pour les équipements communaux. Nous avons aussi indiqué auparavant

l'apparition de taux d'intérêts positifs par rapport à l'inflation, ce qui alourdit la dette des villes⁴³. Les communes vont donc se tourner vers des financements extérieurs, d'abord ceux des régions et des départements, ensuite vers le secteur privé. Cette modification des conditions de financement contribue à multiplier le nombre d'acteurs dans les conduites à projet et remet dès lors en cause le schéma classique de conduite des opérations dans le cadre de la planification traditionnelle. La fonction de maître d'ouvrage évolue et n'est plus unique. Cette diversification des réseaux d'acteurs possède à la fois une logique de concurrence et de coopération. Le système de décision, de pyramidal devient un ensemble de réseaux concurrents :

« Il est devenu polycentrique car les acteurs apparaissent comme autant de centres autonomes de décision et aucun d'entre eux, pas même les administrations publiques, ne peut incarner à lui seul la collectivité ou l'intérêt général » (NOVARINA, 2000, p. 53).

◆ La transformation des modalités d'appréhension et de traitement de la demande sociale

Ce changement s'est produit d'abord dans le milieu des années soixante-dix : l'action urbanistique ne part plus d'une demande sociale comme donnée à priori (en planification traditionnelle)⁴⁴, mais comme construction, devenant le résultat du processus de planification.

Cette évolution, constatée par Gilles Novarina, montre que cette action urbanistique face à des demandes sociales de plus en plus difficiles à satisfaire intervient à posteriori afin de corriger au fil du temps les programmes d'action. Ce changement dans l'action urbanistique dans le cadre du passage de l'ancien modèle hiérarchique au modèle négocié est résumé ainsi par Gilles Novarina :

« La décision d'urbanisme ne se limite pas à arbitrer (à rechercher un équilibre) entre des intérêts préétablis qu'il est possible de connaître grâce au recours à l'analyse statistique et à l'enquête sociale. L'action urbanistique s'apparente plutôt à un processus dynamique au cours duquel chaque acteur formule ses préférences en tenant compte des points de vue exprimés par d'autres » (NOVARINA, 2000, p. 54).

L'accord entre acteurs dans des situations d'interaction entre ceux-ci ne découle plus d'un système de valeurs préexistantes mais d'une définition progressive des objectifs faisables.

◆ L'influence d'une idéologie libérale dominante et de la gestion d'entreprise, le paradigme du développement

Dans le cadre de l'émergence de la démarche dite *stratégique* de planification⁴⁵, Jean-Gustave Padioleau et René Demesteere (1991) évoquent l'arrivée de ce type de démarche, appliquée à l'action publique et en planification urbaine, dans les années quatre-vingt, dans

⁴³ Cf. II. B. b. ii) p. 77.

⁴⁴ Cf. II. B. a. iii) pp. 69 – 70.

⁴⁵ Cf. II. C. b. i) pp. 94 - 95 sur les « démarches stratégiques de la planification des villes ».

les pays anglo-saxons. Cette approche s'étend des pouvoirs des droites conservatrices britannique et américaine à d'autres familles de pensée, les libéraux nord-américains et la social-démocratie. Cette démarche symbolise aussi le passage de l'idée de croissance à l'idée de développement. La formule de la croissance correspondait à la croyance de la société de l'après-guerre. Elle évoque des phénomènes simples s'accordant suivant des variables qu'elles soient physiques, économiques ou quantitatives et répondant à une logique de causalité linéaire. L'idée de développement se fonde sur une autre base sociale, celle de la complexité de l'action publique. Cette complexité est liée à l'aspect multidimensionnel du développement (physique, économique mais aussi culturel, social, technique et politique) et au jeu d'interactions entre ces différentes dimensions. Cette logique de processus se développe dans un milieu incertain et mouvant. L'idée de développement se rapporte à l'incertitude et au discontinu alors que la formule de la croissance se fonde sur des extrapolations, des tendances à prévoir, et selon une logique de continuité. L'idée de développement oblige aussi à un regard global, *systémique*⁴⁶. Les auteurs citent l'exemple des infrastructures dont l'essor d'une ville dépend. Ces infrastructures vont tout autant intéresser les implantations commerciales et industrielles, les entrepreneurs, les banquiers, les réseaux de communication. L'ensemble de ces éléments n'est pas une addition mais constitue plutôt un ensemble d'interactions, des phénomènes d'interdépendance. Dès lors, la conception de conduite de politiques par l'ancien schéma d'un centre unique de décision devient délicate à mener. L'analyse stratégique amène donc à un pilotage décentralisé de ces politiques en faveur des acteurs locaux, en prise directe avec le terrain. Nous retrouvons là cette fragmentation du pouvoir public évoquée auparavant par Gilles Novarina⁴⁷, avec, cependant, ici la précision d'un passage de la notion de croissance à celle de développement comme un des facteurs expliquant cette fragmentation.

Par ailleurs, à la différence de Jean-Gustave Padioleau et René Demesteere, Bernard Reichen (1997) dans l'observation qu'il fait des transformations de l'espace urbain et des systèmes qui en sont à l'origine, décrit un autre type de passage : celui d'un urbanisme de développement remplacé par un urbanisme de valorisation⁴⁸. L'urbanisme de valorisation mobilise le concept d'une ville qualitative, partant de deux constats dressés par l'auteur : une démographie française n'étant plus le moteur de la croissance urbaine et la prédiction d'une reprise relative et aléatoire de la croissance économique (pour le contexte de l'époque).

« Pour ces deux raisons, le développement des villes est entré dans une logique économique de flux après avoir géré pendant des années une logique de stock⁴⁹ (sur le modèle d'ailleurs des entreprises privées) » (REICHEN, 1997, p. 179).

L'urbanisme d'après-guerre était fondé sur la notion d'urgence due à la nécessité de produire beaucoup et vite et se manifestant sous la forme du zonage monofonctionnel. Il s'est accompagné ensuite de l'extension des zones périphériques et commerciales, liées à l'usage de l'automobile, cette dernière étant aussi considérée comme un vecteur de développement et

⁴⁶ Ce regard *systémique* se retrouve aussi dans la nouvelle conception patrimoniale de la ville évoquée en II. C. a. ii) pp. 83 – 84.

⁴⁷ Cf. II. C. a. ii) pp. 84 – 85.

⁴⁸ Le terme de développement n'est pas défini précisément mais il renvoie à la fois au développement économique et au développement des villes suivant une logique de production de masse.

⁴⁹ Cette logique des stocks a été aussi évoquée par Yves Janvier (1995), à propos de l'opération d'aménagement : cf. I. B. a. ii) p. 36.

pour un coût qui n'était pas estimé. Ce cadre n'existant plus, « [l']urgence ne s'impose plus comme mode de production de masse » (REICHEN, 1997, p. 180).

« L'urbanisme est entré dans une nouvelle ère, celle de l'opportunité qui permet d'agir simplement, de créer des emplois ou des actions de toute sorte. L'opportunité est devenue un phénomène urbain, un signe fondamental de notre époque » (REICHEN, 1997, p. 180).

La gestion temporelle des projets s'en trouve mutée : la fabrication du projet se fait sur le long terme et s'entrecroise avec la logique de l'opportunité, dans un contexte d'une faible croissance économique et d'une demande qualitative de la part des habitants⁵⁰.

Alain Motte (1995b) fait ressortir un changement des enjeux depuis la fin des années soixante-dix. Le chômage et l'emploi sont devenus des enjeux politiques fondamentaux. Cette émergence du social comme priorité politique et administrative s'inscrit dans la nouvelle politique de la ville, après une période allant de 1989 vers 1994 où une certaine résurgence de l'Etat s'était constatée même dans le contexte de décentralisation et dans un projet urbain dominant les pratiques (MOTTE, 1995b). L'intervention locale depuis la fin des années quatre-vingt se veut aussi *stratégique* et centrée sur l'économie, dans un contexte de montée du chômage. Il n'est donc pas étonnant que le domaine économique influence la façon d'aborder les projets. La gestion d'entreprise inspire les chartes d'objectifs de ces projets dits stratégiques, abandonnant le référent spatial pour privilégier les domaines fondamentaux de l'action. L'urbanisme en ressort transformé, « (...) passant du contrôle et de la limitation des activités privées, associés à l'organisation territoriale de massifs investissements publics de redistribution, à la quête et à la séduction des investisseurs potentiels, ainsi qu'à la mise en œuvre de quelques moyens territorialisés d'atténuation de la pauvreté et de la précarité » (GENESTIER, 1996, p. 12).

François Ascher (1991) rappelle aussi ce changement de préoccupation des pouvoirs publics : dans les années soixante et soixante-dix, cette préoccupation se concentrait sur la maîtrise des processus d'urbanisation alors que dans les années quatre-vingt et quatre-vingt dix, les autorités locales souhaitent surtout favoriser la création d'emploi. La logique concurrentielle entre villes s'exerce dans la perspective d'attirer les entreprises en faisant valoir un environnement de qualité (transports et équipements, qualification de la main d'œuvre). Cette préoccupation économique se retrouve, d'une façon générale, dans les fondements des politiques d'aménagement du territoire et se déploie sur plusieurs thèmes, évoqués par Claude Lacour et Aliette Delamarre (2006) : principalement, les nouvelles technologies et l'attention portée aux PME-PMI, placées dans une perspective de développement local et territorial. Cependant, certains de ces thèmes ne sont pas complètement nouveaux : celui des nouvelles technologies, par exemple, remplace l'attention portée sur le progrès technique⁵¹ et ses bienfaits pour la période des années cinquante

⁵⁰ Cette logique opportuniste se retrouve pour le projet pris dans sa dimension de processus, telle qu'évoquée par Yves Janvier (1998) : Cf. I. B. b. iv) p. 48. Concernant la contraction temporelle des rythmes opérationnels, cf. II. B. b. i) pp. 71 – 76.

⁵¹ La sortie de la guerre, le modèle américain, une conviction scientifique offre au thème du progrès un rôle majeur et déterminant. Il est mobilisé pour la création d'emplois, la modernisation de la production, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité du territoire par de grandes infrastructures. Cette conception renvoie à une théorisation économique selon laquelle tout est possible grâce au progrès technique. Elle s'accompagne de l'idée d'une *décentralisation industrielle* (DELAMARRE et LACOUR, 2006), c'est-à-dire l'idée de création et de mise en valeur de pôles (pôles de croissance ou de développement) dans lesquels se concentre l'industrie. La période des années cinquante au début des années soixante-dix est aussi dominée par un autre grand dossier de

jusqu'au début des années soixante-dix. L'attention portée aux PME-PMI va, par contre, traduire un changement important :

« Plus discrète, mais sans doute traduisant un changement important de philosophie, se manifeste l'attention portée à la constitution d'un capital financier propre et plus généralement au financement des entreprises, notamment des P.M.E.-P.M.I. dont on redécouvre, après les avoir relativement ignorées dans la période précédente, toute l'importance » (DELAMARRE et LACOUR, 2006, p. 61).

Ces thèmes sont mobilisés, par exemple, dans le cas des pôles de conversion, créés afin d'accompagner la modernisation de trois secteurs industriels en crise (la sidérurgie, les chantiers navals et le charbonnage), et permettant d'aider certains sites sélectionnés (Dunkerque, Caen, Saint-Etienne, Nancy, Vallée de la Meuse, etc.) en favorisant la création et le développement des entreprises (DELAMARRE et LACOUR, 2006). La reconversion cherchée passe par la mise en place d'un certain nombre d'actions touchant à la fois le domaine économique et l'environnement social : soutien au dynamisme des entreprises (audits, promotion à l'exportation, etc.), développement technologique (renforcement des centres de formation, création de pépinières d'entreprises, etc.), réaménagement de l'espace urbain et industriel (rénovation de la voirie, amélioration des réseaux de communication, etc.), plan social pour la reconversion des salariés (DELAMARRE et LACOUR, 2006). Un autre cas évoqué est celui du développement de l'innovation par les technopôles⁵² ou par les technopoles⁵³, qui se développent surtout à partir des années quatre-vingt, dans un contexte de crise économique.

Dans le cadre de cette priorité donnée à l'économie dans les politiques d'aménagement du territoire, émerge aussi, cette fois-ci à échelle locale, la figure du *maire-entrepreneur*. Cette figure témoigne d'une conception de la ville différente et stratégique. Bernard Morel (1995) va plus loin en évoquant un projet devenant produit de consommation, dans le cadre de l'exemple donné sur le projet urbain marseillais. L'auteur se pose la question de l'existence d'un véritable projet urbain pour Marseille et s'attache à retracer l'évolution du débat autour de ce projet urbain en construction. Il reconnaît que ce sont plutôt plusieurs projets divers et épars qui ont été mis en place. Entre 1986 et 1989, le débat sur le projet urbain de Marseille s'articule autour de la rénovation du centre-ville et la restructuration de la vie économique. L'étendue de la ville a d'ailleurs été souvent une question récurrente dans l'aménagement de la ville depuis une vingtaine d'année. L'évolution de la situation économique provoque aussi une crise interne et amène à des restructurations d'ordre économique. L'amorce d'une définition du projet urbain va présenter deux aspects, liés à la question de la taille de la ville mais aussi de sa revitalisation économique. Il s'agit de repenser la ville à partir des dynamiques et des dysfonctionnements constatés en matière de logement, d'emploi, et d'une façon générale des réalités locales. Ce questionnement entraîne des débats forts sur les thématiques liées au tourisme et au tertiaire avec la restructuration du port, les hautes

l'aménagement du territoire, qui sera moins présent pour la période suivante, c'est-à-dire à partir des années quatre-vingt : l'urbanisation du territoire est l'occasion d'une politique urbaine intervenant en matière de métropoles d'équilibre et de villes nouvelles (DELAMARRE et LACOUR, 2006).

⁵² Il s'agit de parcs d'activités de haute technologie, se caractérisant par une forte concentration sur un site particulier de « centres de recherche, d'établissements d'enseignement supérieur et d'entreprises » (DELAMARRE et LACOUR, 2006, p. 71).

⁵³ Il s'agit d'un *projet global* porté à l'échelle d'une agglomération : « les relations entreprises/recherche/université ont dans ces cas été construites à l'échelle d'une agglomération entière, dans le cadre d'un projet global de développement de cette agglomération » (DELAMARRE et LACOUR, 2006, p. 71).

technologies ou encore la requalification de la ville. Ces différents projets qui sont amenés concernent une politique de soutien au port, aux quartiers défavorisés, et de rénovation du centre-ville accompagnée d'une politique de grands travaux (tunnel Prado-Carénage, Château-Gombert, etc.). De 1989 à 1995, Robert Vigouroux propose pour les élections municipales un programme de cinquante projets où aucune cohérence apparente ne ressort, selon Bernard Morel, mais qui prend le citoyen à témoin. Derrière la logique de développement urbain, une véritable stratégie se développe autour de trois axes. Le premier axe s'efforce de vouloir développer une perception dépassant l'échelle marseillaise afin de prendre plutôt en compte un ensemble métropolitain. Le problème posé sera alors de déterminer les limites de cet ensemble. Le deuxième axe place Marseille dans une logique concurrentielle : comme il s'agit d'affirmer le rôle central et hégémonique de Marseille (à travers le projet Euroméditerranée), ce deuxième axe fait intervenir un marché des territoires. Enfin, le troisième axe concerne la gestion contractualisée des projets, en faisant passer une logique de citoyenneté à une logique de consommation de projet. L'auteur ajoute que la privatisation des services publics a aussi entraîné un changement dans les stratégies municipales, qui engrangent des catalogues de projets devenus produits de consommation, confiés ensuite à des partenaires privés pour leur gestion (MOREL, 1995). Le passage d'un service public à un service au public s'est opéré (*Ibid.*).

François Ascher (1991) montre aussi la manifestation d'une conception libérale de la planification urbaine. Présente en Angleterre, avec la politique urbaine thatchérienne, celle-ci avait pour problématique de servir d'accompagnement au développement urbain dit *spontané* et de mettre en place les conditions de l'intervention voulue par les acteurs privés dans le développement urbain (ASCHER, 1991). Cette planification urbaine n'intervenait que lorsque la logique privée se trouvait défaillante sur un problème d'aménagement ou d'infrastructure. Cette conception libérale d'une planification urbaine accompagnatrice plutôt que volontariste se retrouve aussi en France, mais de façon moins explicite (ASCHER, 1991). L'exemple de l'élaboration du schéma directeur de l'Île-de-France dans les années quatre-vingt dix et des débats qu'il a suscités révèle ce rôle d'accompagnement de la planification. Le projet dégagé dans le cadre de ce schéma directeur se veut pragmatique et ne s'oppose pas aux grandes tendances socio-économiques dont il essaye de limiter les effets négatifs. Le préfet, responsable de son élaboration parce que représentant de l'Etat, se trouve dans une situation délicate, entre des collectivités locales compétentes maintenant en matière d'urbanisme et un jeu politique lié aux échéances électorales. Les services du préfet vont alors proposer un compromis dans le projet régional-urbain et les stratégies d'aménagement : au phénomène de concentration de la zone centrale, ils proposent un certain développement radio-concentrique en organisant l'extension de la zone centrale par l'intermédiaire d'une première couronne de pôles stratégiques (ASCHER, 1991). Ces pôles servent à attirer l'urbanisation intensive dans le centre. Il s'agit d'un compromis entre le constat d'une concentration urbaine spontanée du centre et le principe de rééquilibrage et de maîtrise du développement régional.

Patrizia Ingallina (2003) rappelle le rôle joué par les maires dans l'application du projet stratégique, inspiré des méthodes de gestion privée. La décentralisation a amené ainsi les maires à élaborer la propre stratégie de développement social et économique de leur commune. Pour ce faire, ces derniers ont recouru aux méthodes de gestion privée et à la démarche de projet d'entreprise afin de rendre attractif les territoires concernés. Ce projet d'entreprise se caractérise par une souplesse par rapport à l'incertitude et aux aléas du marché et il s'effectue surtout en situation de crise. Il se fonde sur la notion d'identité, c'est-à-dire la caractéristique essentielle qui rend une entreprise compétitive. L'évaluation de leur situation amène à formuler un diagnostic et d'identifier les risques.

b. De nouvelles démarches dominées par la logique de projets

i) Caractéristiques des démarches par projets

- ◆ Des démarches qui se distinguent et s'opposent à l'ancien type de planification

Ces approches critiques de la planification traditionnelle se proposent comme substituts à cette dernière. Ainsi, la démarche de projet urbain rejette l'urbanisme de la Charte d'Athènes, c'est-à-dire, d'une façon générale, tout un ancien courant planificateur mobilisant une « (...) représentation complètement agrégée et objectivée de la réalité urbaine niant toute dimension sensible, culturelle, occultant l'échelle des espaces vécus et à fortiori toute la réalité sociale ou la restituant de manière normative » (AVITABILE, 2005, p. 18). L'exemple de la Charte du Conseil Régional d'Île-de-France de juillet 1990, évoqué négativement par François Ascher, affiche cette volonté de s'afficher en opposition à la planification traditionnelle :

« On y condamne en bloc tout zoning régional, au nom bien sûr du dépassement de la charte d'Athènes, de la nécessaire mixité et du bien-être des habitants qui doivent pouvoir travailler plus près de leur domicile » (ASCHER, 1991, p. 7).

Les principes de la *tabula rasa* et de la *rénovation-bulldozer* sont remis en cause au profit d'un retour de la composition urbaine et d'une prise de conscience de l'importance du paysage. Ce retour de la composition urbaine avec la notion de projet urbain est aussi ce qui distingue ce dernier du cas de la démarche stratégique de planification. Le projet urbain est une synthèse entre un plan-dessin, moyen opératoire, et le dessein. La planification stratégique tend à minorer le rôle du plan-dessin au profit du processus décisionnel (ASCHER, 1991).

Une attention nouvelle est portée aux quartiers anciens et à l'existant. Nous avons vu auparavant l'émergence d'une nouvelle conception patrimoniale de la ville⁵⁴, ce qui explique ce regain d'intérêt pour l'existant et les quartiers anciens. Ce souci de prise en compte de l'existant et du patrimoine, de l'importance aussi du paysage, en réaction au mitage des espaces périurbains met en avant l'utilisation des POS et leur généralisation, dans le cadre d'un *urbanisme de gestion*, centré sur les droits des sols (AVITABILE, 2005). Plus tard, dans le contexte de décentralisation, c'est un *urbanisme de projet* qui émerge, héritier du libéralisme urbain et amenant avec lui les notions de stratégie urbaine ou encore de partenariat (*Ibid.*). Toute une culture de l'action est portée sur les espaces publics.

- ◆ Des démarches comme des processus souples et adaptables

En caractérisant les projets urbains d'aujourd'hui, Charles Bachofen et Jean-Blaise Picheral (1997) font ressortir des opérations urbaines longues (de vingt à trente ans) et qui doivent nécessairement, au fil du temps, s'adapter au contexte qu'il s'agisse de l'intégration de nouveaux programmes ou encore de la prise en compte d'une demande sociale et

⁵⁴ Cf. II. C. a. ii) pp. 83 - 84 sur cette « nouvelle conception patrimoniale de la ville ».

d'intentions politiques mouvantes. Ces projets sont aléatoires et souples, adaptables car la programmation de ceux-ci, en raison de conditions de financement difficiles, ne peut plus être précise. Ils ne correspondent donc plus à l'ancien modèle de l'opération, hérité de la planification traditionnelle. Ils ne suivent plus un plan masse élaboré de façon séquentielle dans le temps. La conduite du projet, pour qu'elle tienne dans la durée, s'efforce alors de suivre une idée directrice forte, avec la définition des éléments fondamentaux au projet, qu'ils soient structurels (voirie et espaces publics) ou qu'ils concernent la localisation des équipements attractifs pour les flux, les investissements et favorisant l'urbanisation. Nous retrouvons ici la préconisation évoquée par Yves Janvier (1995), suite au constat des dérèglements de la planification traditionnelle. Ce dernier recommandait des configurations alternatives pour la conduite d'opération. Il reconnaissait que dans certains cas, il était nécessaire de gérer « (...) les opérations comme un processus continu, ayant de très grandes qualités de souplesse et d'ajustement » (JANVIER, 1995, p. 35). Face à l'incertitude sur l'avenir, il apparaît difficile de prévoir dès le début la configuration définitive de l'opération, c'est-à-dire un objet précis dans ses formes et dans son programme découpé en phases successives. L'état final du projet reste donc flou et la gestion du projet consistera en sa redéfinition permanente. Le projet se distingue donc de l'opération. Pour conduire l'évolution du projet en régulant les écarts aléatoires, il faut donner sens au projet, c'est-à-dire « (...) maintenir dans la durée une référence finalisée qui caractérise les qualités que doit avoir l'organisation (de l'espace, des activités et des usages) à l'issue de l'opération [au sens de projet] » (JANVIER, 1995, p. 36). Les éventuelles modifications du projet, sa souplesse, son adaptabilité doivent respecter l'intention finale.

La coupure entre conception et la réalisation du projet est moins franche que par rapport à l'ancien modèle de la planification traditionnelle, notamment dans le cas de l'ingénierie concurrente⁵⁵. La conception se retrouve présente de la programmation à la réalisation. La démarche planificatrice séquentielle est abandonnée au profit d'une démarche qui fait aussi remonter en amont les points de vue des acteurs traditionnellement situés en aval, c'est-à-dire les réalisateurs du projet : « Elle [l'optimisation de la conception] tend ainsi à surmonter la coupure entre conception et exécution » (EVETTE, 2005, p. 19).

Par ailleurs, ces démarches par projets conçus comme des processus souples et adaptables ne sont pas sans rappeler cet *urbanisme à pensée faible* évoqué par Yves Chalas (2000). Cette *pensée faible* se distingue d'abord d'une pensée simple, certaine et sûre, basée sur des représentations d'un futur tout tracé. Une *pensée faible* est, au contraire, une « pensée devenue plus incertaine, plus complexe, moins systématique et par là même moins polémique, moins constitué en doctrine » (CHALAS, 2000, p. 152). Elle est une pensée à faible référentiel, c'est-à-dire une pensée échappant à une représentation de la société, une vision du monde donnant un sens précis à l'action publique et servant de base à la cohésion sociale, tout en étant une pensée à légitimité faible, c'est-à-dire renvoyant à une situation où le pouvoir qui a été acquis est problématique dans son exercice et n'apparaît plus comme évident aux yeux de la société (CHALAS, 2000). L'*urbanisme à pensée faible*, notamment perceptible dans les démarches par projets, se décline suivant plusieurs modalités décrites par Yves Chalas (2000) :

⁵⁵ Cette ingénierie concurrente s'inscrit dans l'évolution de systèmes d'actions de type hiérarchique vers des organisations décentralisées (EVETTE, 2005). Il s'agit d'un modèle industriel qui est utilisé pour la conduite des projets architecturaux et urbains : il renvoie à une conduite négociée du projet (cf. II. C. b. iii) pp. 100 - 104).

- Un *urbanisme non spatialiste*, c'est-à-dire remettant en cause l'existence d'un lien direct et mécanique entre espace construit et vie sociale, où le changement de société passe par un changement radical de l'espace construit (la *tabula rasa*, par exemple) ;
- Un *urbanisme performatif*, c'est-à-dire s'attachant à un idéal, celui de trouver des solutions à partir du débat public pour la construction du projet, de la contribution de différents partenaires du projet, des élus, des décideurs économiques et des habitants ;
- Un *urbanisme intégrateur*, c'est-à-dire attachant de l'importance à la capacité à combiner, entrecroiser, réunifier selon les situations dans un univers de plus en plus complexe, plutôt qu'à imposer une grande idée ou une grande vision ;
- Un *urbanisme apophatique*, c'est-à-dire se préoccupant non plus du bonheur pour tous mais plutôt de la moindre contrainte ou du moindre mal pour chacun dans l'élaboration du projet ;
- Un *urbanisme politique*, c'est-à-dire s'attachant à une ouverture politique du débat public auprès des habitants (au sens d'une offre de politique en direction des habitants), garantie d'un meilleur urbanisme que celui basé sur l'excellence technique, esthétique, fonctionnelle et rationnelle.

◆ Des démarches répondant à une logique concurrentielle et communicationnelle

La planification des villes, depuis les années quatre-vingt à quatre-vingt-dix, s'inscrit dans une logique de concurrence interurbaine et de marketing territorial afin d'attirer les entreprises et de favoriser la création d'emplois, à travers l'élaboration de produits urbains ciblés et communiqués (ASCHER, 1991). Les villes souhaitent construire un futur attractif pour les entreprises, notamment, par le biais de l'installation d'équipements importants et permettant de fonctionner à échelle internationale : moyens de transports tels que le TGV, services tels qu'un centre d'affaires ou un palais des congrès, par exemple, croisements autoroutiers et moyens de télécommunications (ASCHER, 1991). Cette attractivité relève aussi de la présence d'un emploi qualifié, voire hautement qualifié, dans la ou les villes en question : équipements universitaires et de formation, équipements culturels, qualité de vie et confort urbain sont des paramètres à prendre en compte dans le cadre de la mise en place et du maintien de cet emploi qualifié (ASCHER, 1991). Toutes ces caractéristiques que les villes souhaitent développer, selon une logique de concurrence interurbaine, passent ensuite par des produits urbains ciblés qu'il s'agit de mettre en image et de communiquer (ASCHER, 1991). A titre d'exemple, Bernard Morel (1995) avait aussi déjà développé, à travers le cas du projet urbain marseillais⁵⁶, cette vision du projet comme produit de consommation, inscrit dans une logique concurrentielle et communicationnelle.

Cette logique concurrentielle et communicationnelle peut aussi s'appuyer sur le principe du recours à des *stars d'architecture*⁵⁷ (ASCHER, 1997), apportant leur marque personnelle dans la réalisation des projets :

⁵⁶ Pour la description de cet exemple, cf. II. C. a. ii) pp. 88 – 89.

⁵⁷ Le recours à des architectes réputés se retrouve, par exemple, dans le cas d'étude que nous analyserons par la suite, celui de la Cité de la Mode et du Design (avec le choix de l'équipe centrée autour de Jakob et MacFarlane). Cette logique communicationnelle a aussi lieu pour les deux autres cas d'étude, le projet du Magasin Général de la SNCF à Saint-Pierre-des-Corps (avec le choix de Nicholas Michelin) et le projet de la Sucrière à Lyon inscrit dans le projet d'ensemble du Port Rambaud, ce dernier étant porté par plusieurs équipes d'architectes réputées. Cf. chapitre VII pour l'analyse complète des cas d'étude.

« A l'origine, il y a eu sans doute la volonté de stimuler le milieu professionnel français et de bénéficier de compétences dont disposaient surtout quelques très grands professionnels. Il y eut aussi le souci de légitimer des actions par des noms réputés. La concurrence interurbaine et le développement du marketing urbain ont enfin joué un rôle important, le star system étant un moyen d'inscription dans l'univers médiatique international » (*Ibid.*, p. 165).

Ce recours à des architectes réputés comprend aussi une autre dimension, soulignée par François Ascher, celle de permettre d'amener des partenaires extérieurs, pouvant servir d'appui (par exemple, pour le maire d'une ville) dans le cas de relations difficiles entre les acteurs d'origine impliqués dans le pilotage du projet.

◆ Des démarches accompagnatrices plutôt que volontaristes

La planification urbaine a changé d'enjeu : elle ne s'affirme plus en tant que planification autoritaire et réglementaire chargée de piloter, d'interdire et d'informer (ASCHER, 1991). Elle fixe maintenant les règles du jeu et gère les conditions dans lesquelles les choix des acteurs se déterminent. Elle influence ces derniers et les aide dans leur recherche de résultats satisfaisants. A l'échelle nationale, l'Etat passe maintenant par des aides contractuelles avec les collectivités locales au lieu des subventions traditionnelles et des interventions centralisées (ASCHER, 1991). L'urbanisme local, quant à lui, devient partenarial et joue avec une grande diversité d'acteurs, à la recherche du consensus généralisé dans un contexte qui peut être source de conflits d'intérêts et d'antagonismes. L'urbanisme centré sur la fixation des règles du jeu (comprises à la fois comme objectif, adéquation opérationnelle à l'objectif et système de décision), est aussi un urbanisme qui met en avant les fonctions de communication et de négociation dans la planification urbaine. Dans sa forme de performance, il s'attache à privilégier la fin sur les moyens. L'exemple des équipements, donné par François Ascher, illustre le cas de ce type d'urbanisme. Il est possible de fixer des exigences de pratiques pour les équipements au lieu des localisations. Des équipements doivent être accessibles en un minimum de temps. Il revient aux développeurs d'imaginer les combinaisons et de trouver les solutions pour que cela soit faisable. Ce constat d'une nouvelle forme de planification ébranle finalement un des fondements même de la logique de projet, qui est avant tout une conduite centrée sur l'anticipation : cet invariant, repéré par Alain Avitabile (2005)⁵⁸, est alors confronté à la prise de conscience d'une difficulté de plus en plus grande à prévoir et à anticiper, et de la nécessité que le projet puisse s'adapter aux évolutions d'un contexte fait d'incertitude.

Guy Tapie et Patrice Godier (1997) nuancent ces caractéristiques liées à des démarches par projets davantage accompagnatrices. Ils évoquent, par exemple, à échelle européenne, un mélange de pragmatisme et de volontarisme, notamment pour le cas de l'Angleterre : le processus de privatisation constaté n'empêche pas, en effet, une forme de centralisme, avec un renforcement des pouvoirs de l'Etat en matière de contrôle du financement et des orientations des politiques publiques à l'échelon local par l'intermédiaire de subventions allouées en fonction de l'évaluation de ces démarches et de leurs résultats. Cependant, le constat en France fait état d'un autre modèle, qui, s'il s'oriente vers ces types de démarches, s'appuie sur un partenariat en majorité public en ce qui concerne les projets, et

⁵⁸ Concernant les différents invariants repérés par Alain Avitabile pour la notion de projet, cf. I. A. a. pp. 31 – 32.

véhiculant toujours un principe d'intérêt général, cependant en perte de vitesse et remis en cause (GODIER et TAPIE, 1997).

◆ Des démarches stratégiques de planification des villes

Certaines démarches par projets sont qualifiées de stratégiques. Il convient de les expliquer. La dimension stratégique s'articule autour d'une approche globale de la ville et de l'agglomération, centrée sur un processus dominé par l'idée de changement, qui ne contient pas de références explicites à l'espace pour privilégier des visées prospectives et des actions à moyen et long termes (MOTTE, 1995a). La démarche stratégique souhaite donner une cohérence à des ensembles urbains qui risquaient de se disperser suite à la décentralisation et penser à des projets durables, s'étendant à différentes échelles (INGALLINA, 2003). Cette approche globale est aussi rappelée par Bernard Morel et Thierry Fellmann (1991) : suite au constat de l'existence de projets privés et publics multiples et variés, de l'existence de l'incertitude, l'intérêt de la démarche stratégique comme méthode de gestion des projets est mis en avant. Elle permettrait ainsi de dégager un ensemble d'orientations et de priorités à partir d'un ensemble divers et pouvant être contradictoire de ces différents projets liés à des dynamiques d'acteurs particulières (FELLMANN et MOREL, 1991). Les problématiques stratégiques font intervenir de nouvelles formes de pensée et d'agir. Elles se caractérisent par plusieurs éléments. Elles imposent d'abord l'idée d'acteur. Même les villes deviennent des acteurs à la volonté propre. Elles témoignent d'une vision instrumentale de la ville, qui s'incarne dans la métaphore de l'entreprise (PADIOLEAU et DEMESTEERE, 1991). Les villes sont alors des entités actives, dotées d'une rationalité économique et utilitariste tournée vers l'idée d'efficacité. L'action efficace, la représentation instrumentale de la ville qui s'apparente à une organisation chargée d'atteindre ses buts s'appuient sur des méthodes de management et des activités de communication. La vision stratégique à travers l'utilisation des outils gestionnaires amène à une vision individualiste de la ville, entrevue comme un agrégat d'agents individuels porteurs d'intérêts, qui s'entendent lors d'échanges utilitaires et deviennent partenaires. Elle s'oppose en cela à la vision de la *cit*é, dont les membres sont avant tout des citoyens porteurs de droits et de devoirs, partageant des valeurs et des principes collectifs (PADIOLEAU et DEMESTEERE, 1991). Dans le cas français, l'activité stratégique est davantage orientée vers la réalisation d'un consensus, une sorte de conscience collective, l'occasion de construire une identité collective. Une autre représentation de la ville est donnée : le *maire-stratège* rappelle la figure du *maire-entrepreneur*⁵⁹ porteur du bien commun de la ville, et légitimé encore plus par cette représentation symbolique de la ville comme construction d'une identité collective dépassant les tensions individualistes et utilitaristes liée à l'autre forme de représentation instrumentale de la ville. Le maire est aussi un leader porteur de projets de ville qu'il sait animer (PADIOLEAU et DEMESTEERE, 1991). Thierry Fellmann et Bernard Morel (1991) mettent aussi en avant ce lien entre stratégie et représentation mais c'est pour en faire ressortir l'aspect d'appropriation de ce projet par les acteurs. Cette manière dont le territoire est vécue par les habitants et par les acteurs désignent des représentations territoriales, des images données du réel perçu. Ils soulignent le problème d'une confusion entre cette représentation inhérente au territoire et une politique communicationnelle d'images énoncées pour l'extérieur, servant à vendre un territoire en affichant ses particularités. Cette image visant à attirer les investisseurs aptes à la création d'emplois souvent s'éloigne de la réalité et est créée de toute pièce. Elle vise à construire une nouvelle réalité.

⁵⁹ Cf. II. C. a. ii) pp. 88 – 89.

Les démarches stratégiques sont des démarches interactionnistes⁶⁰ qui impliquent une conception particulière de l'action publique en mettant en œuvre une rationalité pragmatique plutôt qu'une rationalité normative, en se calquant sur le modèle de l'entreprise (PADIOLEAU et DEMESTEERE, 1991). Par rapport à une politique envisagée, par exemple, celle d'un développement économique, il s'agira de lister l'ensemble des missions et des valeurs pouvant satisfaire et mobiliser les différents protagonistes centraux de cette politique et de trouver les indicateurs de succès des alternatives dégagées. L'analyse stratégique se concentre sur la découverte des désaccords entre acteurs, et révèle les problèmes, la teneur de la perception par les acteurs des écarts entre la réalité et ce qui était prévu. Ce modèle interactionniste repose sur un consensus à faire entre les partenaires de l'action publique (PADIOLEAU et DEMESTEERE, 1991). Il repose aussi sur une conception de l'action publique centrée sur le changement, la discontinuité, et la prise en compte de l'incertitude. La planification stratégique n'est pas celle d'une action hiérarchique qui coordonne les politiques urbaines à l'aide des documents de planification et réglementaires, mais plutôt une coordination contractuelle, constituée de marchés. En ce sens, elle se fonde sur le partenariat public-privé. Elle correspond à une rhétorique de prise de décision et de justification de l'action publique, c'est-à-dire de choisir des réponses et de décider mais aussi de plaider le bien-fondé des politiques engagées. Par l'intermédiaire du projet stratégique, il s'agit aussi de réaliser avec les acteurs disposant de ressources dans le cadre d'un partenariat public/privé. Par l'intermédiaire de la planification stratégique, la ville recouvre l'image de l'entreprise et devient un produit en concurrence avec les autres, tout en s'inspirant de méthodes de communication pour faire valoir une identité qui la distingue des autres villes.

◆ Des démarches aux échelles d'application différentes

Ces démarches par projets couvrent différentes échelles d'intervention. La confusion de ces échelles peut d'ailleurs entraîner des amalgames entre les termes utilisés pour désigner les projets. Patrizia Ingallina évoque que l'échelle communale a été une échelle d'application des politiques urbaines depuis longtemps remise en cause. La loi du 14 mars 1932 mettant en place un seul projet d'aménagement de la région Parisienne composée de 656 communes témoigne de cette volonté d'élargissement de l'application de la planification. Pourtant, les lois de décentralisation du 7 janvier 1983 et du 18 juillet 1985 sollicitent cette échelle communale dans le cadre du transfert des compétences d'urbanisme (INGALLINA, 2003). Les maires, devant ces nouvelles compétences, veulent mettre en avant l'image de leur ville, et s'inscrivent pleinement dans cette logique concurrentielle des villes, développée depuis la décentralisation. Ils vont donc utiliser les méthodes de gestion privée pour l'appliquer au domaine de l'urbain et pour prendre compte des nécessités de souplesse de la planification face à des situations aléatoires et une demande sociale diverse, mais aussi un besoin de cohérence à rechercher à une échelle plus globale, dépassant l'échelon communal (INGALLINA, 2003). Le projet stratégique, au sens où il est fondé sur une stratégie de développement social et économique basée sur la promotion d'une identité de la ville distincte et attractive pour les entreprises, répond à ces deux nécessités. La mise en place du projet stratégique du maire passe ensuite par l'entremise d'outils conceptuels comme celui du projet urbain. Ce dernier peut être d'ailleurs confondu avec le projet de ville. L'autre évolution concerne un développement de la coopération intercommunale, succédant une tradition de planification supracommunale. Ce renforcement de la coopération intercommunale favorise

⁶⁰ Le modèle interactionniste s'appuie sur les rationalités multiples et hétérogènes qui orientent les actions des différents protagonistes de l'action publique : les accords à construire entre eux pour la réalisation de telle ou telle alternative ne sont pas données *a priori* (PADIOLEAU et DEMESTEERE, 1991).

les démarches portant sur une échelle d'agglomération, lancées dès le milieu des années quatre-vingt. La loi SRU de 2000 confirme l'échelle d'agglomération comme l'échelle de planification par excellence. La démarche stratégique peut cependant être confrontée à une contradiction, prise entre le désir de développer une logique concurrentielle entre villes et le besoin d'une politique intercommunale et d'association des villes.

Les définitions des projets permettent de souligner les différentes échelles d'intervention de la politique urbaine. Le projet de ville désigne la volonté d'un maire de construire et d'afficher un projet collectif pour sa ville qui est validée par les habitants (INGALLINA, 2003). Il se situe en amont des choix spatiaux et porte en lui une ambition sociale et économique durable et reconnue par tous les acteurs. Cette prise en compte des aspects sociaux et économiques passe par la définition d'un diagnostic et une démarche prospective fondée sur des scénarios d'évolution. Le projet de ville dépasse l'échelle communale en ce sens qu'il mobilise des démarches partenariales avec les villes voisines et étrangères, avec le secteur privé et qu'il met l'accent sur une série d'actions à entreprendre, dans la fixation des objectifs, dans le choix des options retenues, dans la définition de programmes sectoriels d'action (logement, habitat, transport par exemple). Par ailleurs, l'émergence du projet de ville s'explique par trois filiations soulignées par Jacques de Courson (1993). La filiation politique résulte de la recherche des élus locaux, dans un contexte décentralisé, d'un projet fédérateur et collectif qui serve de but et point de convergence collectif à la société, de trajectoire pour la société locale. La filiation économique combine le modèle de projet d'entreprise à l'image de la ville : le maire, d'administrateur de la ville souhaite (ou devient) l'animateur de la ville, au service d'habitants devenus clients, c'est-à-dire un *maire entrepreneur*. Enfin, la filiation professionnelle traduit le regain d'intérêt porté par les urbanistes au projet urbain comme la mise en espace du projet par l'expression graphique.

Le projet urbain constitue, en effet, la traduction spatiale du projet de ville :

« Le projet urbain ou charte spatiale traduit les orientations de développement économique et social du projet de ville dans ses manifestations spatiales » (INGALLINA, 2003, p. 29).

Les formes et l'esthétique urbaines, la dimension fonctionnelle de la ville doivent être en cohérence avec l'intention stratégique. Ces aspects de morphologie urbaine s'inscrivent en amont du processus de planification, suivant les orientations socio-économiques. L'échelle du projet urbain peut couvrir une échelle supracommunale, faisant la liaison entre le local et le global. Il se rapporte alors au même type d'échelle que le projet de ville même si ce sont deux projets de nature différente.

Le projet communal constitue l'outil opérationnel des projets précédents, c'est-à-dire le projet de ville et le projet urbain. Il signifie la mise en place d'un dispositif concret de mise en œuvre des projets précédents. Il s'apparente au projet d'entreprise mais à la différence près qu'il inclut un fonctionnement du service public complexe.

« Il s'agit, en somme, d'une tâche organisationnelle permettant de mener à bien la réalisation concrète de ce même projet [le *projet urbain global*]⁶¹ » (INGALLINA, 2003, p. 30).

Ce projet communal fait aussi la liaison avec des projets opérationnels à l'échelle du quartier ou d'un morceau de ville :

« Le *projet mairie* permet de passer aux projets opérationnels, les *projets urbains complexes* (ou projets de quartier), à l'échelle du morceau de ville » (INGALLINA, 2003, p. 30).

ii) De nouveaux outils de planification

Nous avons vu précédemment que de nouvelles logiques sont à l'œuvre en planification : au départ étatique, volontariste et surtout réglementaire, la planification laisse place à des démarches par projets, accompagnatrices des logiques de marché, apportant des visions stratégiques d'un territoire donné. L'évolution est double (INGALLINA, 2003) :

- L'apparition d'une dynamique concurrentielle entre territoires, axée sur le marketing territorial : les maires, soucieux de l'image de leurs communes et confortés dans leur rôle depuis les lois de la décentralisation, ont recours à des outils conceptuels (*projet de ville, projet d'agglomération, etc.*) comme le projet urbain, inscrits dans une stratégie de mise en valeur économique et sociale des territoires, dans un contexte hérité de la crise économique succédant aux Trente Glorieuses.
- Le renforcement de la coopération intercommunale : parallèlement à cette importance accordée à une image de marque des territoires, une coopération accrue au niveau intercommunal se développe et, à travers elle, le projet d'agglomération est mis en avant.

Ces évolutions sont soulignées par la loi *Solidarité et Renouvellement Urbains* de 2000, puisqu'elle place l'échelle intercommunale comme échelle de référence au niveau de la planification. Avec cette loi, de nouveaux outils de planification apparaissent comme le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local d'Urbanisme, qui remplacent respectivement les anciens Schémas Directeurs et les Plans d'Occupation des Sols. Ces outils font appel à des démarches partenariales, ouvertes sur la négociation et une plus grande médiation entre les acteurs. Cependant, les méthodes nouvelles annoncées par les démarches par projets sont plus anciennes et il convient de les aborder auparavant. Ces méthodes nouvelles se justifient face à une complexité croissante du développement urbain et par rapport à de nouvelles relations entre acteurs privés et publics (ASCHER, 1991). Elles se justifient aussi par le fait que le découpage traditionnel des instruments réglementaires et de planification paraît inadapté par rapport aux objectifs et aux moyens des pouvoirs publics (ASCHER, 1991). Ce découpage traditionnel consiste en des documents généraux de planification à long terme (schémas directeurs), des réglementations foncières, des procédures d'urbanisme opérationnel et des programmes d'investissements publics. Il est revisité par l'introduction de nouveaux outils. Ces derniers sont placés dans une optique de réponse aux problèmes de temporalités contradictoires de projets, c'est-à-dire à la fois de formulations de

⁶¹ Concernant l'emboîtement des échelles de projets, cf. I. C. a. i) pp. 51 – 53.

projets à moyen et long termes et de gestion du court terme, face à un contexte aléatoire et incertain (ASCHER, 1991). Ces nouvelles méthodes sont plus souples par rapport aux anciens outils, puisqu'elles mettent l'accent sur la définition précise des objectifs à atteindre, afin de ne pas perdre de vue l'impulsion et la maîtrise du développement urbain, plutôt que sur un cadre rigide constitué pour les moyens de réalisation (plan et échéancier, par exemple). Cet aspect amène la planification à s'inscrire dans une autre logique, celle qui place une intention finale prioritaire par rapport aux modalités de réalisation. Cette définition des objectifs met en avant la dimension de processus par rapport à celle du résultat, de l'objet final à obtenir. Etant donné qu'il est de plus en plus difficile d'inclure les réalités (développement urbain et acteurs) dans le cadre préparé, l'intention finale prend une plus grande importance par rapport à des moyens qu'il faut rendre plus ouverts et souples.

Ces nouvelles méthodes ont été évoquées déjà en partie. Le projet de ville (confondu ici avec le projet d'agglomération) s'inscrit dans une logique de long terme et fondée sur un large consensus. Il est l'occasion (ASCHER, 1991) :

- D'élaborer un diagnostic urbain révélant la structure de la ville, ses atouts et ses problèmes ;
- De formuler les enjeux importants par l'intermédiaire d'une démarche prospective ;
- D'organiser les modalités de consultation et de partenariat dans l'optique de lister les demandes particulières et de préparer l'adhésion aux propositions ou au compromis ;
- De proposer un projet consensuel et rassurant pour les investisseurs.

François Ascher (1991) met en avant deux autres principes, qui visent à assurer la maîtrise des dynamiques de grands projets, c'est-à-dire des projets particuliers mais importants spatialement, économiquement et symboliquement. Le premier principe est la notion de *master-project* qui s'applique aux opérations ponctuelles (au sens de la planification traditionnelle) et aux grands projets (ceux voulus par des acteurs centraux comme, par exemple, les maires des communes les plus importantes) ayant un impact considérable sur un quartier ou une ville et dont les effets jusqu'ici étaient mal maîtrisés. Le *master-project* constitue un outil double, à la fois de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel. Il s'agit d'un projet stratégique qui fixe des objectifs qualitatifs pour une zone concernée (mais il remplace un zoning traditionnel) en assurant une mission urbaine précise et qui essaye d'enclencher autour de l'équipement en question (gare, hôpital, musée, par exemple) une dynamique d'évolution ou de transformation urbaine (croissance, mutation, restructuration) (ASCHER, 1991). Cet instrument illustre la nouvelle logique à l'œuvre en planification urbaine, car la démarche de *master-project* laisse les modalités de réalisation ouvertes et s'accommodent des démarches partenariales public-privé. Le projet *Neptune*⁶² qui a concerné la restructuration des docks de Dunkerque constitue l'exemple-type d'un *master-project*.

Le deuxième principe est celui du *très grand projet* (ASCHER, 1991). Il consiste à réaliser un projet d'équipements ou un événement dont l'impact dépasse l'échelle locale (cas de jeux olympiques ou des expositions universelles). Ces *très grands projets* sont, par exemple, ceux de la restructuration de la zone industrialo-portuaire de Barcelone à l'occasion de l'accueil des Jeux Olympiques de 1992 ou encore l'exposition mondiale de 1998 à Lisbonne. Ces manifestations ont un pouvoir symbolique fort. Ces méthodes nouvelles sont complétées par un urbanisme de type partenarial et communicationnel, fondé en parti sur une

⁶² Pour la description de cet exemple, le projet Neptune, cf. IV. C. a. pp. 190 – 192.

contractualisation (entre Etat et collectivités locales, entre acteurs publics et acteurs privés). L'expo 98 de Lisbonne constitue un des archétypes de ce grand projet emblématique. Ce projet répond à l'enjeu de donner une plus grande envergure internationale à la ville tout en valorisant sa situation côtière et atlantique (CARRIÈRE et DEMAZIÈRE, 2002). L'exposition mondiale, dédiée aux *Océans, patrimoine du futur*, a servi de catalyseur à un véritable projet de restructuration urbaine, celle de la réalisation du *Parc des nations*, appellation permanente du site de l'exposition, mais intégrée dans une perspective globale à l'échelle de l'agglomération. Il ne s'agit pas uniquement d'un projet d'accueil de l'exposition mondiale : régénération urbaine d'une zone industrialo-portuaire, affirmation d'une centralité nouvelle participent aussi pleinement au projet (CARRIÈRE et DEMAZIÈRE, 2002). Ce projet implique un fort partenariat public-privé allant du montage du projet jusqu'à la maintenance du site réaménagé (*Ibid.*).

D'importantes évolutions sont aussi constatables dans les documents de planification, qui vont dans le sens d'une intégration accrue du projet stratégique, d'une démarche voulant la flexibilité et la recherche d'un partenariat entre acteurs. Les SDAU, devenus SD en 1983, se veulent des documents stratégiques. Ils intègrent alors un volet *management* précédant l'aménagement, fondé sur un diagnostic annonçant les tendances d'évolution à long terme, et prennent en compte des démarches partenariales entre villes pour la mise en œuvre du projet stratégique à l'échelle de l'agglomération en passant par des phases d'études et de concertation (INGALLINA, 2003). Les orientations du SD qui suivent éventuellement les principes d'aménagement du projet d'agglomération, sont mises en forme et appliquées par le projet urbain, à travers une cartographie précise et la prise en compte de la forme du paysage urbain comme identité de l'agglomération (INGALLINA, 2003). Des documents sectoriels comme les PLH (Programme Local de l'Habitat) ou encore les PDU (Plan de Déplacement Urbain), par exemple, doivent aussi tenir compte du SD.

Les POS ne sont plus seulement des outils. L'évolution vers un aspect plus qualitatif n'intervient pas subitement avec la loi SRU de 2000. Par exemple, le décret d'application de 1998 de la loi Paysage oblige les POS à inclure dans leur rapport de présentation le paysage et les espaces de la ville (INGALLINA, 2003). Ce changement qualitatif qui peut paraître difficile à combiner avec l'aspect réglementaire est progressif. Cette nouvelle approche s'est traduite par trois points décrits ci-dessous (*Ibid.*) :

- La formulation des besoins se veut qualitative, tirant sa source du contexte social et économique de la commune ;
- La matérialisation des stratégies de développement en des projets précis ;
- La place importante accordée au processus plutôt qu'à la procédure.

Il faut désormais des POS qualitatifs. Cependant, cet aspect qualitatif pouvait exister dans les anciens POS lorsqu'ils répondaient à la problématique du besoin crucial de logements modernes. Cependant, les nouveaux POS traduisent un retour des règles de composition urbaine, des règles spatiales s'inscrivant dans une morphologie urbaine d'ensemble (INGALLINA, 2003). Ils sont placés dans une logique d'articulation avec des politiques locales de l'habitat et des plans de déplacements urbains, dans la maîtrise de l'urbanisation.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains de 2000 s'inscrit dans la continuité de cette évolution constatée en urbanisme. Elle organise une refonte des documents de planification (les SD deviennent des Schémas de Cohérence Territoriale tandis que les POS se

transforment en Plans Locaux d'Urbanisme) et inclut dans ceux-ci la démarche de projet urbain, de l'échelle locale à l'échelle globale (INGALLINA, 2003). L'intercommunalité est renforcée : l'échelle de l'agglomération constitue le niveau de planification privilégié, au travers de la recherche de coordination des politiques urbaines locales par un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte. Cela concerne aussi les domaines sectoriels de l'habitat et du déplacement urbain. La loi met aussi l'accent sur des thématiques particulières. La solidarité et l'accès au logement est mis en avant par l'entremise des 20% de logements sociaux, la mixité sociale et spatiale, des incitations financières aux communes, à l'échelon intercommunal et des mesures coercitives. La préoccupation environnementale y est aussi forte avec l'application du principe du développement durable et le renforcement d'une politique de transports en commun. Concernant les déplacements, les PLU doivent être conformes aux PDU, et non plus seulement les prendre en compte. Enfin, le SCOT, comme c'était le cas pour le SD, doit faciliter la mise en cohérence des documents sectoriels, PLH et PDU qui doivent lui être compatibles.

iii) Le cas de la conduite négociée des projets et de la planification dite stratégique

La conduite négociée des projets suppose d'abord une culture du projet partagée par les acteurs. Le cas de *Dunkerque-Neptune* illustre une nouvelle génération de projets urbains faisant appel à une conduite négociée des processus de conception et de gestion du projet (BACHOFEN et PICHERAL, 1997). Il possède deux aspects pédagogiques : celui de la formation des partenaires du projet et celui d'une appropriation collective du processus de projet. Les acteurs traditionnels comme le maire, l'architecte, l'opérateur d'aménagement ne sont plus les seuls détenteurs du projet. Des propriétaires du projet, ils deviennent ceux qui doivent le partager avec tous les autres acteurs inscrits tout au long du processus. Ce processus des années quatre-vingt-dix s'apparente aux démarches des projets d'entreprise et intervient à un moment de crise, pour faire face à un avenir incertain. La démarche de conception du projet urbain fait référence à la démarche de conception et d'organisation du projet industriel (BACHOFEN et PICHERAL, 1997). Cependant, la comparaison s'arrête là car le projet industriel, son évaluation, est fonction de critères limités aux domaines marchand, technique et économique. Le projet urbain contient aussi des critères marchands mais il est aussi un projet politique, social et culturel, un projet multidimensionnel, outil de dialogue et moyen de réalisation. Si le projet urbain s'inscrit dans la ville et compose avec elle, cette dimension voulue de partage du projet s'accompagne de l'idée d'une ville perçue différemment par chacun :

« Mais une ville n'est ni une entreprise, ni un groupe constitué, ni un individu. Peut-être n'est-elle pas autre chose qu'une idée, que tout le monde ne partage pas et qui n'est pas la même pour tout le monde » (BOURDIN, 2009, p. 259).

Dans la description plus précise de la conduite négociée du projet, qui se différencie de l'ancien modèle de conduite hiérarchique du projet hérité de la planification traditionnelle, plusieurs éléments sont à relever. La construction progressive du projet se base sur la constitution de groupes d'acteurs divers dont les points de vue évoluent au fil du temps (CALLON, 1997). Le projet n'est connu qu'à la fin et la formalisation progressive de son programme, non défini à priori comme dans le cas du modèle hiérarchique, s'inscrit dans un dispositif d'organisation et de gestion préalablement fixé (CALLON, 1997).

La conduite négociée du projet se base aussi sur un dispositif organisationnel qui prend en compte l'incertain et qui nécessite un processus d'apprentissage réciproque (CALLON, 1997). Contrairement au modèle hiérarchique, le modèle négocié fait intervenir des acteurs pour un projet s'élaborant progressivement, aux identités et aux rôles respectifs, aux compétences non définies une fois pour toute et non plus réservées aux seuls spécialistes (CALLON, 1997). Il est aussi à signaler que, dans ce système organisationnel, la fonction d'expert a aussi changé : ce dernier joue le rôle de médiateur, mettant en relation les acteurs, mobilisant les ressources techniques et non techniques (CALLON, 1997). Le rôle de médiateur des experts, son renforcement, est aussi souligné par Gilles Novarina (2000). En effet, les dispositifs organisationnels, les instances de concertation, qui servent à une meilleure implication des habitants renforce le rôle de médiateur des professionnels, alors que le politique, traditionnellement considéré comme le seul interlocuteur légitime de la population, se trouve en retrait (NOVARINA, 2000). Les professionnels peuvent intervenir dans le cadre de controverses liés à des projets d'aménagement où l'appel à un acteur extérieur peut apparaître comme un moyen de résolution du conflit (NOVARINA, 2000). Des acteurs extérieurs comme le regard d'urbanistes étrangers, d'artistes ou de photographes peuvent servir à la lecture du territoire à laquelle élus et habitants réagissent lors d'ateliers (NOVARINA, 2000). Enfin, les structures de participation n'échappent pas à la problématique des rapports de pouvoir : les acteurs possédant au mieux le langage technique monopolisent le débat (*Ibid.*).

La conception négociée du projet dépend d'une forme organisationnelle appelée ingénierie simultanée (CALLON, 1997). La conception hiérarchique supposait un découpage temporel séquentiel et linéaire en allant des objectifs initiaux à la résolution progressive des problèmes techniques. Dans la conduite négociée, des tâches habituellement conduites de façon séquentielle sont réalisées simultanément. Cette façon d'opérer assure une certaine souplesse au processus, car elle permet d'inclure à tout moment des éléments nouveaux dans le processus ou de réagir face à de nouvelles situations.

De nouvelles modalités de coordination de l'action sont aussi présentes dans le cadre de cette conduite négociée. Au final, la question de l'organisation de l'action collective est cruciale dans la conduite négociée, face à d'autres éléments incertains (incertitude sur les besoins de chacun, sur les identités et compétences de chacun, objectifs flous et évolutifs, programme non définitif) (CALLON, 1997). Un scénario traitant de l'aspect formel de cette organisation et répondant à une commande qui, elle, reste hiérarchique s'élabore collectivement et n'est pas rédigé une fois pour toute par une autorité centrale (CALLON, 1997). Il traite de la coordination des actions. Cette coordination passe par les fonctions de contractualisation (le contrat n'est pas assimilable au contrat commercial traditionnel mais fait référence à une relation de confiance), de communication (cette coordination s'appuie sur des supports et des instruments de visualisation) et d'évaluation (elle est peu présente dans le cas français) (CALLON, 1997).

Gilles Novarina (2000) rappelle aussi cet aspect de construction progressive du projet ainsi que les modalités d'organisation et de coordination du réseau de partenaires de projet pour aboutir à des formes variées de négociation. Ce modèle négocié met en avant l'aspect organisationnel dans la conduite de projet :

« Ils [les acteurs] affinent leurs préférences au cours des situations d'interaction et ce n'est qu'en bout de course qu'ils finissent par savoir ce qu'ils veulent et quelle est l'identité des personnes avec lesquelles ils interagissent. S'il y a accord au départ, ce n'est ni sur des

objectifs ni sur un programme, mais sur un dispositif d'organisation qui prévoit à quel rythme et selon quelles modalités les acteurs seront associés à l'élaboration des projets » (NOVARINA, 2000, p. 51).

Cependant, deux aspects sont évoqués par cet auteur : les modalités de négociation qui prennent une forme à la fois symbolique d'apprentissage réciproque et économique sous la forme de la stratégie du donnant/donnant, ainsi que les dispositifs organisationnels nécessités par la conduite négociée.

Concernant la négociation, elle se décline sous deux formes. La première est celle du marchandage, c'est-à-dire que l'engagement dans l'échange n'est possible que si l'acteur y trouve son intérêt immédiat et escompte un résultat efficace et rapide (NOVARINA, 2000). La transaction est instable, car l'acteur ne tient à l'échange que par rapport au gain qu'il espère recevoir. Si ce besoin n'est pas satisfait, les désaccords et les blocages peuvent intervenir. Cette forme de négociation a concerné, par exemple, les opérations d'aménagement à caractère économique des années quatre-vingts comme les parcs technologiques ou encore les centres d'affaires (NOVARINA, 2000). Elle est l'occasion d'un partenariat entre collectivités locales et aménageurs-promoteurs privés. La seconde forme est d'ordre symbolique et qualitatif, c'est-à-dire qu'elle s'apparente à une coordination politique plutôt qu'économique, qui fait intervenir des représentations symboliques et culturelles (images, symboles) qui facilitent l'enrôlement des acteurs dans le projet et poussent à son partage démocratique et collectif, à travers un processus d'apprentissage de construction des objectifs communs et d'une image du futur qui leur sert pour se projeter dans le projet (et qui justifie son intérêt) (NOVARINA, 2000). Interactions sociales et système commun de valeurs ont leur importance dans cette forme symbolique de la négociation.

Plusieurs points sont aussi à souligner dans le dispositif organisationnel induit par la conduite négociée de projet.

◆ Le partage de la fonction de maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage unique et identifiable du modèle hiérarchique disparaît pour laisser place à une fonction de maîtrise d'ouvrage, où le projet est coproduit par une diversité d'acteurs (NOVARINA, 2000). La séparation entre commandement et exécutants, dans un duo identifiable est effacée (**cf. figure 5**). Tout acteur peut avoir l'initiative du projet (maire et équipe municipale, professionnels de l'urbanisme qu'ils soient bureaux d'études, aménageurs-promoteurs privés ou services techniques et d'urbanisme d'une administration municipale) (NOVARINA, 2000). Les domaines de spécialités ne sont plus cloisonnés et les rôles peuvent être permutés (**cf. figure 5**). L'élaboration des projets induit la base d'un accord entre acteurs partenaires du projet, formalisé sous la forme de l'adoption de plans par les autorités publiques, la signature de chartes et de contrats. Ce partage de la fonction de la maîtrise d'ouvrage est, par exemple, perceptible dans un de nos cas d'étude, celui du projet de la Sucrière à Lyon : l'intervention du maître d'œuvre dans la teneur de la commande publique pour la première phase opérationnelle du projet est constatable⁶³.

⁶³ La réhabilitation du bâtiment, engagée pour l'accueil de la Biennale d'Art Contemporain de 2003, concernait avant tout la partie construite dans les années 1930. La commande publique lancée en 2003 témoignait aussi de quelques absences auxquelles le maître d'œuvre de l'époque a souhaité répondre : une Saône non mentionnée dans le concours, une absence dans cette commande du traitement des silos jouxtant le bâtiment. Sur ce dernier

◆ Le problème du traitement de la demande sociale

Le modèle négocié n'ignore pas les rapports de pouvoirs entre acteurs. Si les procédures de consultation et de participation existent, la question se pose plutôt dans la bonne transposition des demandes sociales en objectifs de planification, ce qui est du ressort et de la responsabilité du professionnel (NOVARINA, 2000). Le risque est celui d'une déformation de cette demande sociale par le recours à un langage spécialisé, celui du plan. Les expériences participatives font intervenir aussi des structures représentatives de la population (comités de quartier, associations ou organismes socioprofessionnels par exemple) et qui posent aussi la question de savoir s'ils sont de véritables relais à la population qu'ils représentent (NOVARINA, 2000).

◆ L'autonomie renforcée des professionnels par rapport aux politiques dans le modèle négocié

Contrairement au modèle hiérarchique où les professionnels sont dans une position d'exécutants par rapport à des décideurs politiques en position d'autorité, les professionnels, à la fois experts et médiateurs⁶⁴, ne sont plus dans la position d'une traduction technique des demandes de l'autorité publique mais dans la formulation d'un point de vue confronté aux autres acteurs, qu'ils soient élus, acteurs sociaux et économiques, habitants (NOVARINA, 2000). Ce point de vue n'est plus seulement technique, car, dans la mesure où ils doivent anticiper les comportements des autres acteurs, ils entreprennent une démarche plus générale qui les pousse à reconstituer en permanence le contexte où se place le projet (NOVARINA, 2000). Les professionnels reconstituent le contexte par l'intermédiaire de connaissances sur la morphologie (physique et sociale) du territoire et l'appréhension des réseaux d'acteurs engagés dans les actions envisagées (NOVARINA, 2000). L'analyse faite de la réalité sociale suppose une mise en ordre de cette réalité par l'intermédiaire de figures représentatives donnant un sens à cette dernière (*Ibid.*).

Des dispositifs favorisent cette autonomie des experts par rapport aux décideurs politiques : par exemple, la constitution d'équipes techniques chargées du suivi des projets qui font les synthèses des points de vue technique avant la présentation des propositions d'actions aux élus (NOVARINA, 2000). Les experts peuvent s'accorder entre eux et ne pas être dans une position de concurrence attisée par le décideur politique. Ces dispositifs sont par ailleurs souvent fondés sur partenariat public/privé.

point, le maître d'œuvre a émis l'idée d'une entrée du bâtiment non plus par sa partie Nord mais plutôt par celle des silos. Cf. VI. A. c. ii) pp. 269 – 273.

⁶⁴ Cf. II. C. b. iii) pp. 100 – 101.

Modèle négocié

- Aucun acteur en position de commandement ou de prééminence
- Entrecroisement des champs de compétences

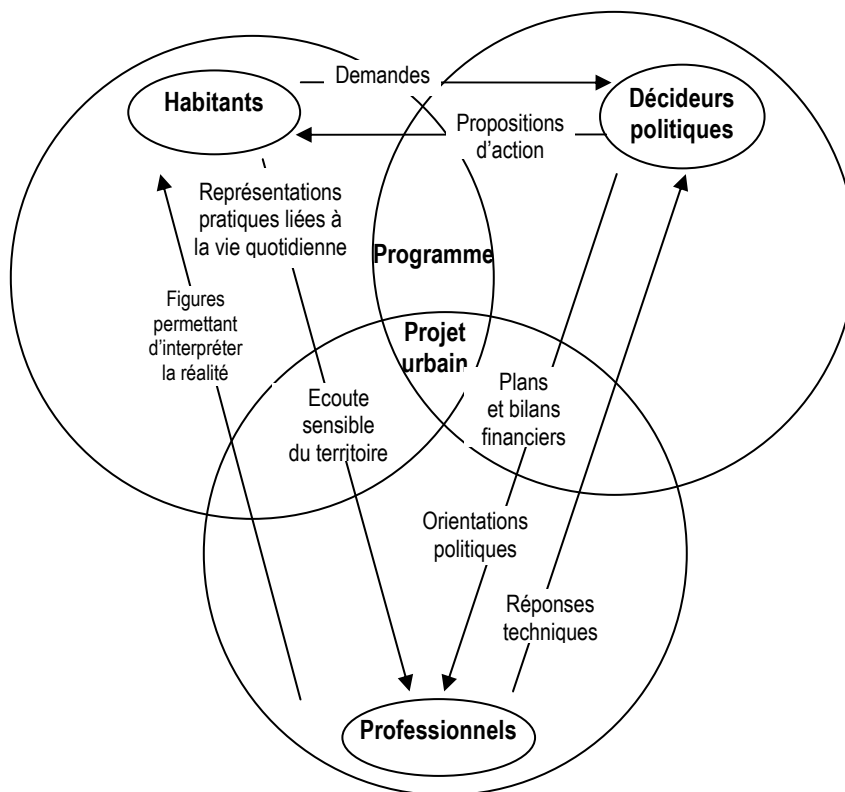


Figure 5 : Modèle négocié
(Source : NOVARINA, 2000)

c. Retour critique sur les démarches de projets

i) Une permanence dans la pratique et dans les objectifs

Ce retour critique sur les démarches de projets est intéressant parce ce qu'il annonce en partie notre problème de recherche, c'est-à-dire celui d'une dimension temporelle du projet lissée, pour un projet considéré comme moyen de saisie d'une réalité donnée, dont l'aspect hétérogène a été gommé⁶⁵, notamment dans ses représentations. Même dans le cadre de ce glissement d'un type de planification à un autre, une certaine permanence dans la pratique s'observe : elle explique en partie la difficulté (dans le cadre de notre problème de recherche) à appréhender cette dimension temporelle et à la représenter de manière à ce qu'elle corresponde à la définition d'un projet considéré comme processus.

Si nous distinguons ces deux formes de planification et les changements occasionnés, d'autres auteurs soulignent, en effet, la permanence d'une même pratique héritée des années cinquante et soixante. L'exemple des grands ensembles est repris par David Mangin et Philippe Panerai : « La ville continue d'être pensée par catégories fonctionnelles, par

⁶⁵ Cf. chapitre IV pour l'explicitation du problème de recherche dans son intégralité.

programmes séparés, par quantité de bâtiments à édifier » (MANGIN et PANERAI, 1999, p. 7). L'enjeu dégagé par les auteurs pose la question de la capacité véritable des spécialistes de l'urbain à contribuer au développement des villes, ce développement se comprenant comme n'étant pas uniquement la question de l'extension urbaine et de l'augmentation du nombre de bâtiments, mais aussi dans la création d'un cadre pour les habitants capable d'évoluer en fonction des changements de modes de vie et de s'adapter aux modifications économiques. L'enjeu est de prévoir dès l'origine les évolutions possibles du tissu urbain (densification, changement d'usage, par exemple). Cela se vérifie dans l'exemple de l'espace public puisque les auteurs font ce constat :

« Malgré le désir de *faire urbain*, la plupart des réalisations récentes continuent, avec des références autre et un vocabulaire renouvelé, la même pensée : la forme est projetée a priori. Rues et places se combinent dans une grande composition qui réinterprète les ordonnances baroques ou les schémas de la cité-jardin sans que soit clairement défini le statut des espaces ni que soient prises en compte les contraintes techniques » (MANGIN et PANERAI, 1999, p. 54).

La permanence se situe aussi au niveau des objectifs de l'aménagement urbain (BEAUCIRE, DUFLOS, ROSALÈS-MONTANO, *et al.* 1999). Les grands objectifs du début des années soixante-dix constituent des constantes en planification urbaine. Lutter contre le gigantisme et maîtriser l'extension urbaine, créer des centres équilibrés en matière d'emploi, de logement, d'équipements et de services, offrir du logement à toutes les catégories sociales, s'opposer au déclin des centres historiques rendent compte d'une tentative de réponse au problème de l'étalement urbain spontané par l'intermédiaire d'un polycentrisme urbain en périphérie. Les finalités, notamment, ont évolué. Ainsi, la finalité du début des années soixante-dix consistait à restaurer la qualité de la vie urbaine face aux grands ensembles, à une division fonctionnelle de l'espace poussée à sa limite, face à la dégradation des centres-villes. Dans le milieu des années soixante-dix, la crise de l'énergie amène à une conduite économe et agit comme contrainte à l'utilisation de l'automobile. L'impératif environnemental s'inclut ensuite, et ne remet pas en cause la finalité précédente. Ces différentes aspirations d'une ville faite pour l'homme fondent ensuite la notion de développement urbain durable des années quatre-vingt-dix.

Cette permanence dans la pratique est aussi constatée par Jean Frébault, président de la V^e section (aménagement-environnement) du conseil général des Ponts et Chaussées, dans ses propos retransmis par Antoine Loubière (2003), dans la revue *Urbanisme* consacrée à la planification. Si la planification connaît un tournant stratégique avec l'émergence de nouvelles thématiques (mise en avant des démarches par projets avec, par exemple, la mise en valeur de nouvelles thématiques comme le vivre-ensemble, la relation mondialisation/métropolisation, la dialectique étalement urbain-renouvellement urbain, etc.), Jean Frébault s'interroge sur l'effectivité d'un basculement intellectuel en aménagement du territoire et en urbanisme :

« Pour lui [Jean Frébault], les débats sont encore trop centrés sur les procédures, et les nouvelles professionnalités – autour par exemple des nouvelles représentations (place du dessin) et de l'animation (médiation) – trop peu structurées. Surtout, il perçoit un excès d'étanchéité entre les différents mondes professionnels : de la planification *stricto sensu*, des opérateurs (SEM) et des aménageurs, de la politique de la ville, de l'aménagement du

territoire, des protecteurs du patrimoine et de l'environnement, des militants du développement durable » (LOUBIÈRE, 2003, pp. 39 - 40).

Alain Bourdin met, quant à lui, en avant un raisonnement en aménagement du territoire et en urbanisme ayant toujours lieu en termes d'aménagement spatial :

« On a le sentiment qu'une politique publique qui ne s'inscrit pas dans des équipements ou qui ne marque pas l'espace d'une manière ou d'une autre, peine à exister » (BOURDIN, 2009, p. 263).

La dimension opérationnelle de la constitution d'une ville est donc perçue comme devant passer par des projets identifiables fortement spatialisés. Cette stratégie urbaine⁶⁶, foncière et immobilière, hérite possiblement d'une tradition française « qui est celle de l'entrée par le foncier et les opérations d'aménagement (la culture de la Caisse des Dépôts et de la SCET) » (BOURDIN, 2009, pp. 263 - 264). Cette dimension n'est pas sans rappeler les mécanismes quantitatifs issus de la planification traditionnelle se traduisant dans la notion d'opération d'aménagement, par exemple⁶⁷.

ii) Un urbanisme fractionné

Ce retour critique sur les démarches alternatives par projets amène aussi au constat des conséquences de fractionnement et de fragmentation de divers ordres engagées par ces types de démarches, notamment en urbanisme. Ce fractionnement a lieu entre plusieurs villes, au niveau de la ville elle-même (avec la multiplication des projets et la question de leur cohérence entre eux) mais aussi au niveau du projet lui-même : ce fractionnement est principalement dû à de nouvelles logiques partenariales d'acteurs ainsi qu'à la logique concurrentielle entre territoires.

François Ascher (1991) met ainsi en avant ce fractionnement de la conception et de la réalisation des villes due à l'arrivée des logiques de partenariat public-privé et à la mise en place de nouvelles responsabilités locales. Les collectivités territoriales, et non plus l'Etat, sont confrontées au besoin de grands travaux urbains et doivent assumer la planification urbaine et l'urbanisme qui leur correspondent : vie politique locale, planification et urbanisme sont désormais liés directement par le rythme et les enjeux électoraux locaux. Ce fractionnement est donc d'abord temporel, balançant entre l'échéance des mandats électoraux et le souhait d'une planification à moyen et long terme. Les collectivités territoriales ne disposent pas non plus de toutes les ressources financières nécessaires pour réaliser seules les projets : elles ont donc recours à l'emprunt et au partenariat public-privé. Si ce partenariat

⁶⁶ Alain Bourdin (2009) rappelle que la notion de stratégie urbaine est floue. Cependant, elle mobilise les termes d'intentionnalité et de comportements des acteurs. En ce sens, elle renvoie à l'articulation de différentes actions orientées vers le même but, en prenant en compte le contexte et le comportement des acteurs concernés. Elle peut aussi renvoyer à des relations de pouvoir et de coopération. Appliquée à la ville, la stratégie voit sa définition élargie (car une ville n'est ni une entreprise ni un groupe constitué, ni un individu). La stratégie urbaine part alors de plusieurs idées liées : « stratégie en tant qu'expression d'une intention, exprimée notamment dans un projet politique et stratégie en tant que logique d'action dominante sur la durée, stratégie en tant qu'elle porte sur l'acquisition de positions dans un système concurrentiel et en tant qu'elle porte sur la constitution même de la ville comme système (social, économique, spatial, politique) dynamique » (BOURDIN, 2009, pp. 260 - 261).

⁶⁷ Pour la planification traditionnelle : cf. II. B. a. pp. 66 - 71. Pour la notion d'opération d'aménagement ou d'urbanisme : cf. I. B. a. ii) pp. 36 - 37.

peut présenter des avantages (complémentarité des compétences, apport de capitaux de la part des partenaires privés, prérogatives publiques et garanties du côté des collectivités publiques), il apporte aussi un fractionnement des formes concrètes d'urbanisation et de restructurations urbaines, à coup de projets, selon les possibilités provisoires dans un contexte donné, qui correspond aux logiques opératoires de court terme des acteurs privés en confrontation avec une planification urbaine censée jouer sur du moyen et long terme. La logique qui en ressort finalement est opportuniste, cet opportunisme étant favorisée par la pression exercée par le jeu entre groupes sociaux hétérogènes et le manque de financement stable. Elle sous-entend une politique urbaine menée au coup par coup. Ce fractionnement est aussi renforcé par d'autres facteurs, notamment, comme le rappelle François Ascher (1991), par la confrontation pouvant exister entre le souhait de la coopération intercommunale d'une part et la défense du primat de l'autonomie communale. Michel Callon (1997), comme François Ascher, se rend compte du risque de fragmentation de la ville, une des conséquences possibles dans le cas de la conduite négociée des projets, puisque cette dernière se base sur des négociations locales tournées vers l'élaboration d'un *produit* comme le « plus petit dénominateur commun » (CALLON, 1997, p. 174). Ce fractionnement est aussi visible par la multiplication des projets, l'un des risques étant celui d'un manque de cohérence entre ces différents projets⁶⁸.

La logique de concurrence interurbaine constitue aussi un autre facteur ayant pour effet de renforcer ce fractionnement. L'exemple de la démarche stratégique nous sert à illustrer ce dernier point. Cette démarche est notamment fondée sur la production d'une représentation identitaire d'un territoire⁶⁹ donné (FELLMANN et MOREL, 1991). Dans le cadre des politiques territoriales, cette représentation est mobilisée par l'intermédiaire d'images servant de supports extérieurs de communication, pouvant être éloignées des réalités économiques et sociales du territoire concerné (FELLMANN et MOREL, 1991). Elle sert aussi à se démarquer des autres territoires puisqu'il s'agit de vendre un territoire donné, de le rendre attractif auprès d'investisseurs aptes à créer des emplois. Cette concurrence aboutit aussi à une forme de fractionnement, paradoxale par rapport à une démarche stratégique censée être une démarche globale⁷⁰.

iii) Le problème des temporalités

François Ascher (1991) fait le constat d'une difficulté à formuler des projets d'avenir, alors qu'une planification urbaine, pour être stratégique et volontaire, doit être l'expression de projets à moyen et long terme. Cette difficulté est liée à l'incertitude du contexte, ainsi qu'aux différents dérèglements constatés dans le cadre de la crise de la planification traditionnelle⁷¹. Etant donné qu'une formulation des projets sur une plus longue échéance, une définition complète de ces projets *a priori* se révèlent difficiles, il en découle que les démarches par

⁶⁸ L'analyse des cas d'étude (cf. chapitre VII) met à jour, dans le cas des projets de reconversion urbaine étudiés, un souci de non concurrence entre projets. Par ailleurs, l'aspect de fractionnement est aussi visible pour le cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris. La Cité de la Mode et du Design, projet ponctuel, sert de vitrine aux secteurs de la mode et du design. Elle est issue d'un des scénarios du rapport Morand-Laizé de 2002 : le choix se fera plus tard sur un scénario mettant en avant un projet plus ponctuel plutôt que sur les scénarios mettant en avant une politique d'ensemble.

⁶⁹ La notion de territoire renvoie à la fois à un espace géographique, un tissu économique donné et structuré, des acteurs économiques et politiques, des projets et des stratégies. Il est entendu par les auteurs Thierry Fellmann et Bernard Morel (1991) comme un ensemble spatialisé, pris en charge de manière coordonnée par les acteurs économiques. Il est aussi entendu comme un système qui se construit et développe ses capacités productrices.

⁷⁰ Cf. II. C. b. i) pp. 94 - 95 sur les « démarches stratégiques de planification des villes ».

⁷¹ Cf. II. B. b. i) pp. 71 - 76 et I. B. b. iv) pp. 47 - 50.

projets souhaitées doivent être souples et adaptables en fonction des modifications du contexte. Cependant, ce primat du court terme ne signifie pas non plus une disparition complète du long terme : elle signifie plutôt des difficultés plus grandes à articuler les différentes échéances souhaitées pour des projets de différents types.

Ainsi, François Ascher (1997) évoque une nouvelle démarche de planification des villes qui implique des types d'opérations portés sur le court terme (impliquant un résultat immédiat et une rentabilité immédiate, dans un cycle immobilier) et des opérations envisagées dès le départ comme des processus portés sur le long terme. L'auteur part du constat de l'impossibilité de revenir à l'ancien type de planification :

« (...) jusqu'il y a peu encore, on tentait de répondre aux incertitudes de l'avenir par une volonté renforcée de programmation à moyen et long terme. Mais ce type de planification urbaine et d'urbanisme n'est plus possible. Aussi voit-on formulés de façon nouvelle les enjeux stratégiques, les rapports entre le long terme et le court terme, entre la grande échelle et la petite » (ASCHER, 1997, p. 165).

Les difficultés d'articulation entre court terme et long terme amène à considérer différents types d'opérations :

« (...) des opérations qui doivent aller très vite, donc qui doivent tenir à l'intérieur d'un cycle immobilier, être limitées à une opération clairement identifiée et être inscrites précisément dans un objectif stratégique plus large. (...) L'autre option est celle des opérations qui s'inscrivent délibérément dès leur origine dans la durée, qui sont pensées et conçues comme des processus plus que comme des opérations » (ASCHER, 1997, p. 165).

Surtout l'articulation entre ces différentes échelles, qu'elles soient temporelles mais aussi spatiales, pose le problème, selon François Ascher, de la « nature et représentation des projets de villes » (ASCHER, 1997, p. 166). Ce problème nous amène à nous intéresser, dans notre cas, à la dimension temporelle du projet, dans une optique d'amélioration de la connaissance du projet d'urbanisme, par l'entremise de ses temporalités. La nature de cette dimension temporelle ainsi que la question de sa représentation constituent des éléments principaux de notre approche du projet considéré comme processus et moyen de saisie d'une réalité donnée.

D. Conclusion

Pour résumer ce changement de nature de planification ayant eu lieu en aménagement spatial et en urbanisme, le tableau ci-dessous de Jacques de Courson (1993) synthétise les différences entre les deux types de planification et les problématiques qu'elles engagent en termes d'affectation des sols, d'approche des besoins, de choix des opérations, du planificateur, de l'opérateur, des décideurs et des documents (**cf. tableau 3**). Ce glissement progressif d'un type à un autre de planification amène à une nouvelle vision de l'outil de planification. De cette vision du projet comme outil de planification, dont la notion d'opération se rapprocherait le plus possible, l'outil devient projet, inscrit dans une vision du projet comme processus. La dimension de processus importe davantage que celle du résultat (même si cette dernière est cependant toujours présente), dans cette nouvelle démarche.

	Hier	Aujourd'hui
Affectation des sols	Zonage	Mixité
Approche des besoins	Quantitatif	Qualitatif
Choix des opérations	Opérations nouvelles	Sites stratégiques
Planificateur	Etat (DDE)	Ville et agence d'urbanisme
Opérateur	Etat (DDE) et Caisse des dépôts	Ville, SEM, et opérateur privé
Décideurs	Etat (DDE)	Ville
Documents	Plan	Projet

Tableau 3 : Tableau d'évolution des problématiques d'urbanisme (Source : DE COURSON, 1993)

Cette évolution en planification change la façon de considérer le projet et sa dimension temporelle. Jacques de Courson insiste, par exemple, sur la durée longue du projet (dans ce cas, il s'agit du projet d'agglomération) :

« L'élaboration du projet d'agglomération demande du temps, beaucoup de temps (...) ; du temps pour travailler (élus, techniciens, consultants et experts) mais aussi du temps pour lire, écouter, écrire, échanger, débattre...et mûrir le projet » (DE COURSON, 1993, p. 48).

Mais la coordonnée temporelle (ainsi que la coordonnée spatiale) dans laquelle s'inscrit tout projet n'est pas uniquement à prendre comme un cadre de mise en place du projet. Car le projet se caractérise aussi comme cet instrument de maîtrise du temps : il est « un moyen de construction avec le temps et un instrument de valorisation de l'évènement » (AMPHOUX, 2000, p. 41). Jacques de Courson (1993) évoque lui aussi l'idée de l'organisation de ce temps long du projet d'agglomération, par exemple à travers le jeu de l'élaboration de scénarios du projet, c'est-à-dire l'élaboration des images finales du projet en fonction des chemins dessinés pour y parvenir.

Cependant, la nature de cette dimension temporelle du projet mérite d'être explicitée davantage. Elle sera à mettre en perspective avec une réflexion générale sur la notion du temps. Cette exploration bibliographique de la notion du temps et de la dimension temporelle du projet nous permettra par la suite d'aborder le problème de recherche, celui de la question d'une retranscription de la dimension temporelle du projet en adéquation avec notre vision d'un projet en tant que moyen de saisie d'une réalité donnée, découlant de l'approche du projet pris dans sa dimension de processus.

III. Temps et temporalités du projet

Si notre objectif final est de dégager les *structures temporelles*⁷² des différents cas d'étude étudiés⁷³, *structures temporelles* sachant refléter, à travers des représentations en couches temporelles, une dimension temporelle hétérogène d'un projet vu comme moyen de saisie d'une réalité donnée, il convient avant tout de jeter les bases d'une approche conceptuelle générale de la notion de temps. Il s'agira, ensuite, dans ce chapitre, de cibler plus précisément une question du temps ramenée à la matière urbaine : les temporalités de la ville et du projet nous fourniront un aperçu de ce qui nous intéresse concernant cette dimension temporelle appliquée à l'urbain et au projet. Cette exploration bibliographique et conceptuelle s'inscrit dans une optique de définition des notions de temps et de temporalités, dans une mise en perspective de l'appréhension de la dimension temporelle du projet.

Cette exploration met à jour l'idée que la notion de temps a connu une profonde mutation conceptuelle dans plusieurs disciplines (LEDUC, 1999), mutation à laquelle notre vision de la dimension temporelle du projet n'échappera pas. Nous évoquerons donc les différentes conceptions du temps issues de cette mutation, et nous intéressant dans le cadre de notre recherche. Cette notion du temps garde, par ailleurs, une certaine ambiguïté que nous soulignons dans ce chapitre. Elle traduit aussi une difficulté à sortir complètement d'une vision linéaire et lissée du temps en matière de représentation temporelle. En ce sens, nous annonçons déjà notre problème de recherche, notamment lié à l'idée d'une retranscription de la dimension temporelle du projet en décalage avec la définition d'un projet considéré comme processus, en tant que moyen de saisie d'une réalité donnée.

A. Temps et temporalités : définitions générales et approches selon plusieurs disciplines

a. Conceptions générales du temps et hétérogénéité temporelle

La notion de temps constitue un des problèmes fondamentaux de la philosophie. Elle s'articule autour de thématiques centrales comme la nature et la structure du temps, la question de son origine, l'existence ou non du temps à travers uniquement la conscience humaine ou comme donnée extérieure agissant sur les êtres et les choses. Cette notion difficile a cette particularité que nous en avons tous l'intuition première mais lorsque nous essayons de cerner plus précisément ce qu'elle recouvre, cette dernière nous échappe à cause de ses contradictions. Dans l'optique de notre recherche, nous développerons surtout la thématique de la structure et de la nature du temps, en laissant de côté la question de son origine : il s'agit de voir quelles conceptions sont les plus utiles pour exprimer l'idée de l'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet. Cet aperçu général nous sert par la suite à apprécier ce que

⁷² Pour la définition de ce qui est entendu par *structure temporelle*, cf. V. C. b. iii) pp. 237 – 241.

⁷³ Concernant les représentations de ces structures temporelles des projets de reconversion urbaine, cf. chapitre VIII.

nous entendons directement par les temporalités du projet, temporalités qui sont mises en perspectives par rapport aux temporalités de la ville. Il convient d'abord de souligner les différentes conceptions du temps, témoignant ainsi de l'ambiguïté d'une telle notion. Elles apparaissent sous différentes formes : temps objectif et temps subjectif, temps universel et relatif, temps continu et discontinu, temps du langage et temps historique, la structure tridimensionnelle du temps.

i) La conception objective et la conception subjective du temps

Une dualité habituelle est établie entre un temps-quantité et un temps-qualité, dualité à laquelle n'échappe pas au final la notion de projet, notion qui paraît d'emblée placée dans le temps opératoire et qui, pourtant, mobilise aussi un temps vécu. Dans le cadre de notre sujet de recherche, si nous considérons une dimension temporelle du projet comme non homogène, il ne s'agit pas pour autant de renier l'utilité du temps-quantité, dans la mesure où il permet d'établir les durées des phases de projet, d'aborder de façon accessible et directe, la dimension temporelle selon une approche chronologique (mais pas uniquement).

Cette dualité entre un temps-quantité et un temps-qualité peut se rendre compte par la distinction opérée par François Chenet entre un temps de l'action et un temps du vécu, entre un temps *existentiel* et un temps *opératoire* et qui recoupe deux types de changements antinomiques : un changement subi et un changement voulu et opéré par celui qui éprouve l'expérience du temps (CHENET, 2000). Le temps opératoire est le temps du projet, c'est-à-dire un temps de l'action et un temps quantifiable : il implique la réflexion et la préparation de l'action à mener, et donc à anticiper. La maîtrise du temps se révèle importante pour l'Homme engagé dans le temps opératoire, car il constitue un paramètre de succès ou d'échec face à une situation donnée. Il est une variable qui détermine et conditionne plusieurs types de situations données. Il est ainsi le nombre, c'est-à-dire un temps qu'il est possible de découper et donc de mesurer, sans oublier toutefois que le temps nous résiste et nous échappe. Il s'oppose au temps vécu, c'est-à-dire à la vie de la conscience, un temps tridimensionnel, partagé entre passé, présent et futur, pensés ensemble mais dans une unité qui se perçoit aussi d'emblée dans ses différences : les trois dimensions sont posées ensemble. Il est donc un temps hétérogène, qui s'oppose à la réflexion mécaniste du temps comme ligne indifférenciée et infinie, au caractère unidimensionnel. Le temps vécu nous paraît ainsi intéressant à évoquer en ce sens qu'il nous permet de cerner l'idée de l'hétérogénéité dans le cadre de l'appréhension de la dimension temporelle du projet, et parce qu'il concerne le projet à travers les temporalités d'acteurs.

Henri Bergson fonde la durée qualitative éprouvée par la conscience en mettant en avant l'hétérogénéité. Si l'idée de durée implique celle de succession, Henri Bergson remet en cause la définition de la succession en tant que simple addition, c'est-à-dire en tant que somme de nombres. Ce n'est pas la durée pure qui est déterminée mais une opération de synthèse opérée par la conscience des mesures du temps (oscillations du pendule positionnés dans l'espace et formant un mouvement divisible ; découpage en minutes, etc.) répondant à un souci pratique et à une nécessité sociale d'expression du temps par le langage. Henri Bergson définit la durée autrement, c'est-à-dire par rapport à un autre type de succession introduisant la notion fondamentale d'hétérogénéité :

« Bref, la pure durée pourrait bien n'être qu'une succession de changements qualitatifs qui se fondent, qui se pénètrent sans contour précis, sans aucune tendance à s'extérioriser les

uns par rapport aux autres, sans aucune parenté avec le nombre : ce serait l'hétérogénéité pure. (...) dès l'instant où l'on attribue la moindre homogénéité à la durée, on introduit subrepticement l'espace » (BERGSON, 1982, p. 77).

La durée pure ne se mesure pas. Elle n'est pas le temps des horloges car elle est une durée vécue et riche des trois temps (passé, présent et futur) considérés a priori par la conscience comme déjà différents. Henri Bergson remet donc en cause le temps mathématisé, qui en étant homogène, n'introduit pas de différences intrinsèques aux éléments composants cette durée considérée de façon mathématique : si chaque unité mesurée ne possède pas d'identité propre et ne se différencie que par un acte de projection dans l'espace et par des contours bien définis, comment est-il possible qu'il y ait une véritable progression et comment est-il possible qu'il y ait l'impression de durée ? Cette progression n'est pas qualitative mais factice, car assimilée à un déploiement numérique dans l'espace. La durée pure pour Henri Bergson relève d'une impression qualitative et multiple. L'exemple donné de l'écoute de sons est à ce titre significatif: si la durée est considérée comme une addition d'unités, le comptage des sons implique alors une dissociation claire de ces derniers opérée dans un milieu homogène, entrecoupés d'intervalles vides (BERGSON, 1982). Cette façon de concevoir l'écoute de sons ne rend pas compte de la durée à cause de l'existence d'intervalles dans le décompte opéré. L'impression d'ensemble de l'écoute, liante, n'aurait pas lieu. La durée pure est plutôt la succession de sensations liée à cette écoute, faisant corps et produisant un effet qualitatif. Henri Bergson établit cette distinction entre « la durée-qualité, celle que la conscience atteint immédiatement, (...) et le temps pour ainsi dire matérialisé, le temps devenu quantité par un développement dans l'espace » (BERGSON, 1982, p. 94). Ce temps-qualité se produit à l'intérieur du moi alors que le temps-quantité est une projection.

D'emblée, le projet semble se placer dans cette conception objective du temps, celle d'un temps de l'action, mobilisant échéancier et planning de réalisation, par exemple. Cette dimension de projection, conjuguée au souhait de celui menant le projet de maîtriser le temps, pourrait nous amener plus tard à considérer la dimension temporelle du projet uniquement selon une vision linéaire, chronologique. Pourtant, le projet mobilise aussi un temps-vécu, celui des temporalités d'acteurs, par exemple, ainsi qu'une tripartition du temps. La notion de projet n'échappe donc pas à cette dualité entre temps-quantité et temps-qualité. Pour notre sujet de recherche, nous appréhenderons le projet en dépassant cette dualité, ce dépassement étant exprimé par l'idée d'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet.

ii) Le temps universel et le temps relatif (d'après LUMINET, 2006)

La distinction entre temps-quantité et temps-qualité amène aussi à évoquer une distinction voisine entre temps universel et temps relatif. Nous nous plaçons dans une conception plutôt relative du temps, conception qui complète l'idée d'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet.

Le temps universel est déjà présent dans la conception aristotélicienne du temps, s'apparentant à un mouvement mesuré. Cette conception se retrouve dans les avancées scientifiques et mécanistes du début du XVII^e siècle, marquant l'avènement du temps scientifique. La mesure mathématique du temps, sous la forme d'une suite numérique, n'a pu être possible sans le développement de la technologie des mesures du temps, allant du cadran solaire, de la clepsydre, du sablier, des premières horloges mécaniques à la fin du XIII^e siècle en Occident à la définition des minutes et des secondes au XIV^e siècle : le temps, devenu une

grandeur mesurable, se matérialise par la succession des engrenages de roue, les oscillations de pendule, le défilement d'unités de temps de plus en plus petites. Ce temps mesuré est unidimensionnel : la première mathématisation du temps prend la forme d'une ligne. Il possède aussi une structure : le positionnement d'un point (traduction de l'instant) avant ou après un autre sur une droite traduit cet ordre du temps sous la forme d'une succession. La mécanique classique galiléo-newtonienne se base sur le modèle d'un écoulement uniforme d'un temps universel, absolu et invariable, indépendant du référentiel, ce dernier étant entendu comme système de coordonnées : la mesure du temps ne change pas d'un repère à l'autre. Cette mécanique pose donc à la fois un temps absolu et un espace appréhendé comme milieu homogène et universel. Finalement, il s'agit d'un cadre fixe et immuable, donné d'avance, indépendant des phénomènes, des mouvements de la matière, qui s'y déroulent.

Cette conception du temps et de l'espace est progressivement remise en causes par les avancées scientifiques liées aux théories sur la lumière et sa vitesse, la plus célèbre de ces avancées étant celle de la relativité d'Einstein. La conception galiléo-newtonienne sur le temps et l'espace se révélant inadaptée pour la théorie électromagnétique (la question de l'invariance de la vitesse de la lumière), une nouvelle conception de l'espace-temps apparaît, tissée par la lumière. Désormais, le temps et l'espace deviennent élastiques par rapport à l'observateur, ou par rapport à un objet en mouvement. Même le temps objectif des horloges est remis en cause :

« Une horloge en mouvement bat plus lentement qu'une horloge au repos, et plus sa vitesse tend vers celle de la lumière, plus elle ralentit » (LUMINET, 2006, p. 53).

Cette théorie mettant en avant un temps relatif bouleversa les conceptions de temps. Ce temps relatif, dans le cas où il se détermine par rapport à la position d'un observateur, n'est pas sans évoquer la conception d'un temps-qualité ramené à la conscience (donc un temps-qualité relatif, en quelque sorte), sans pour autant se confondre avec celui-ci.

iii) Le temps du langage et le temps historique

Une autre conception du temps existe, celle mobilisant temps du langage et temps historique. Le temps historique est intéressant à évoquer car il permet, par la suite, de mettre à jour le lien entre projet et progrès, mais aussi d'annoncer l'appréhension de la dimension temporelle du projet par une représentation par phases et par couches temporelles, appréhension reflétant l'hétérogénéité de cette dimension temporelle.

Le temps historique découle d'un rapport particulier qu'une société, qu'un peuple, qu'une civilisation entretient avec les conditions de son existence. Ce rapport culturel s'exprime par l'intermédiaire du langage et diffère selon les différents groupes culturels :

« Le concept de *temps*, qui est une donnée de l'expérience, n'est pas, dans son essence, exprimé de la même manière par tous les hommes, mais il dépend de la nature de la ou des langues qui ont présidé à son élaboration » (CHENET, 2000, p. 137).

L'appropriation des choses observables par le langage provoque une conception particulière du temps et influe les modes de pensée d'une communauté donnée :

« Selon la célèbre hypothèse dite de *Sapir-Whorf* sur le découpage de la réalité à travers les différentes langues, le *monde réel* est dans une large mesure construit d'après l'*habitus* linguistique des différents groupes culturels, attendu que nous découpons la nature selon les lignes établies par notre langue » (CHENET, 2000, p. 137).

L'exemple de la langue des Indiens Hopi, en Arizona, illustre ce propos : l'absence de temps verbaux ne permet pas d'exprimer une longueur de temps et les seules expressions temporelles existantes sont celles d'un *plus tôt* et *plus tard* (CHENET, 2000). L'expression du temps par l'intermédiaire de la langue s'effectue selon plusieurs modalités, notamment par le temps du verbe, les adverbes, les compléments de temps et les dates⁷⁴. Ce temps du verbe exprime à son tour un double rapport : la désignation d'une temporalité, c'est-à-dire la définition du rapport au temps, et le lien établi entre celui qui parle et ce dont il parle. Ce *temps du discours* s'organise autour du présent, c'est-à-dire le moment où l'on parle, et diffère du *temps de l'histoire*, selon la distinction linguistique :

« En français, par exemple, l'usage du passé simple s'oppose à celui du passé composé. Le premier détache l'action de toute relation avec les présents ; le second participe d'un flux du temps encore en mouvement (...) » (CHENET, 2000, p. 139).

L'analyse littéraire fait la distinction d'une double dimension temporelle : celle inscrite dans le texte en lui-même, celle extérieure au texte analysé. Le *temps de l'histoire* désigne alors le temps de la fiction, de l'univers raconté et représenté, le *temps de l'écriture*, celui de la narration et le *temps de la lecture*, celui de l'activité du lecteur. Les temps externes au texte sont ceux de *l'écrivain*, du *lecteur* et le *temps historique* compris comme « (...) le temps qui fait l'objet de l'histoire en tant que science » (CHENET, 2000, p. 140).

Le temps historique, d'une façon générale, découle de l'idée de l'Homme en tant qu'être historique, conscient d'être inscrit dans une destinée collective :

« (...) l'histoire est l'existence de l'homme dans le temps, elle enveloppe une dialectique de permanence et de changement, de conservation et de dépassement, de tradition et d'innovation, d'où résulte une transformation permanente » (CHENET, 2000, p. 141).

En ce sens, l'histoire peut être vue comme l'inscription dans le temps d'un être culturel, ce dernier étant conscient d'un présent hanté par le passé et se tournant aussi vers la prise en compte d'un avenir à anticiper, servant d'horizon d'attente(s). Ce retour sur le passé sans oublier la projection dans le futur amène à plusieurs lectures du cours de l'histoire, qu'il soit considéré de façon positive ou négative. La lecture positive du cours de l'histoire est celle du mythe du progrès, c'est-à-dire la croyance en un perfectionnement global en matière de sciences et de techniques, de moralité : cette amélioration de la destinée humaine peut se faire linéairement, selon des bonds et des régressions, et donne l'image d'un « crescendo scalaire ou [d'] une ascension qui rapproche indéfiniment d'un terme idéal » (CHENET, 2000, p. 142). L'idéologie de progrès s'est ainsi fortement affirmée à l'époque des Lumières. Jean-Pierre Boutinet rappelle le rôle charnière joué par la philosophie des Lumières dans le

⁷⁴ Ce temps du langage est perceptible dans l'analyse faite des indications temporelles contenues dans les exemples de documents de planification, tels les DTA. Cette analyse met à jour une dimension temporelle absente, fortement réduite ou floue, des projets évoqués dans ces documents de planification. Cf. IV. B. b. pp. 180 – 186.

changement des mentalités, avec l'affirmation d'un homme agent de l'histoire plutôt que Dieu :

« Les causes d'une telle mutation sont multiples : développement scientifique favorisant une remise en question des idées reçues, diffusion de nouvelles philosophies, inventions techniques, démultiplication des communications, mise en relation de civilisations qui jusqu'ici s'ignoraient... » (BOUTINET, 2005, p. 19).

Mais c'est surtout le lien entre projet et progrès qui est établi :

« Progrès et projet sont justement là pour témoigner de cette capacité de l'homme à faire l'histoire et à travers elle de son profond désir de se réaliser lui-même en se voulant créateur » (BOUTINET, 2005, p. 20).

Le XVIII^e siècle est l'occasion des projets de société : le travail prémonitoire de Daniel Defoe en 1697 avec son *Essay upon projects*, cet essai de philosophie morale assimilant projet et progrès se doublant d'un projet politique de réforme de l'Etat, mais aussi les travaux d'Emmanuel Kant et de Jean-Jacques Rousseau concernant les projets politiques de paix perpétuelle (BOUTINET, 2005).

L'histoire, en tant que telle, possède un sens caché à découvrir selon les philosophies de l'histoire, et qui dépasse les faits et les événements de surface :

« Toute philosophie de l'histoire manifeste un effort visant à totaliser l'aventure humaine pour la construire comme totalité significative et pour en dégager le sens, un sens dont la rigueur dépasse l'histoire événementielle » (CHENET, 2000, p. 142).

Cette rationalité historique inclut le progrès comme loi, comme Hegel le présuppose dans ses *Leçons sur la Philosophie de l'Histoire* (1822-1830) puisque « l'histoire universelle est le progrès dans la conscience de la liberté (...) » (HEGEL, 1987, p. 28). Ce progrès est considéré non pas dans une vision purement quantitative et cumulative du progrès humain mais plutôt dans une alternance entre cumulation quantitative progressive et bond qualitatif provoquant le changement : le progrès est donc à la fois continu et discontinu, une « succession de degrés (...) de la conscience » (CHENET, 2000, p. 142). Cette idéologie du progrès se poursuit au XIX^e siècle avec le positivisme avec la vision d'un progrès automatique et indéfini, croyance qui vole en éclat ensuite lorsqu'elle fut confrontée aux événements tragiques du XX^e siècle. Le mythe du progrès n'est pas exempt de contradictions : un gain, certes, mais succédant à une perte (CHENET, 2000). Par ailleurs, le progrès compris dans son acception globale n'a pas de sens en histoire. Un progrès technique n'entraîne pas forcément un progrès dans les autres domaines :

« (...) le progrès de l'un des éléments de l'histoire (la science ou le bien-être matériel) n'entraîne en aucune façon le progrès des autres (la moralité, le bonheur ou la religion). (...) l'histoire n'a pas la claire unité d'un progrès, elle ne constitue pas un *medium* homogène, continu, orienté et linéaire » (CHENET, 2000, p. 143).

A l'opposé de cette lecture du cours de l'histoire par l'intermédiaire du mythe de progrès, il existe une vision pessimiste de l'évolution dans le temps des sociétés et des

civilisations, basée sur le thème de la *décadence* (CHENET, 2000). Cette dernière est concernée par le problème de la mesure de la décadence par rapport à quelque chose, c'est-à-dire la problématique des critères de la décadence. Elle se distingue des crises intervenant de façon momentanée ou ayant une logique sectorielle (les termes de *déclin* ou encore de *crise de culture* sont alors utilisés). La décadence se veut un lent processus général et multiforme :

« La décadence se définit comme un processus historique multiforme qui frappe progressivement de caducité les diverses manifestations d'un ensemble social, étant entendu que cette action corrosive peut comporter des périodes de répit ou de précipitation et d'accélération, de sorte qu'elle peut corrompre à des intervalles différents les diverses activités, jusqu'au moment où l'ensemble s'effondre sous les effets soit d'une intervention extérieure (...), soit d'une décomposition interne (...), soit encore des deux à la fois » (CHENET, 2000, p. 145).

Cependant, c'est surtout la troisième façon de voir l'histoire qui nous intéresse dans le cadre de notre recherche, celle d'un *temps vivant de l'histoire* (CHENET, 2000), conception qui met en avant des temps étagés et qui nous sert pour l'idée d'une hétérogénéité de la dimension temporelle du projet. Il s'agit d'un temps reflet plus ou moins exact d'une société particulière. De ce rapport complexe entre temps et société, il naît différentes façons de concevoir le temps et donc de jeter une lumière particulière sur une société donnée. L'opposition entre sociétés traditionnelles et sociétés historiques est commentée par François Chenet : les sociétés s'appuyant sur la tradition, véhiculent l'image d'un temps mythique⁷⁵, en général cyclique, fondé sur la répétition et sur l'intégration des éléments perturbateurs dans la continuité d'un système préexistant ; à l'opposé, les sociétés historiques (occidentales, principalement) mettent plutôt en avant un temps dynamique qui se déroule en étant porteur de changements et de ruptures, un temps en général linéaire (CHENET, 2000). Cette distinction se base sur le découpage théorique opéré par Lévi – Strauss (1973) entre *sociétés chaudes* et *sociétés froides*. Les sociétés sont *froides* parce que « leur milieu interne est proche du zéro de température historique » (LÉVI – STRAUSS, 1973, p. 40) ; elles se distinguent par leur « effectif restreint et leur mode mécanique de fonctionnement » (*Ibid.*, p. 40). Selon Lévi – Strauss, si ces sociétés sont bien sûr inscrites dans l'histoire, elles s'appliquent le plus possible à préserver leur structure de toute modification amenant à leur transformation : elles souhaitent persévérer dans leur être, en exploitant un milieu leur garantissant un niveau de vie modeste et la protection des ressources naturelles, en limitant et en gardant constant le taux de fécondité par les règles de mariage, en instituant une vie politique régie par le principe de l'unanimité pour la prise de décision. Les *sociétés chaudes* font quant à elles intervenir du « devenir et de l'énergie » (LÉVI – STRAUSS, 1973, p. 40) basés sur des différenciations entre castes et entre classes fortement sollicités.

La place accordée à l'histoire pour ces sociétés historiques est importante pour leur développement. *L'Ecole des Annales*, séduite par le structuralisme, a posé une vision de l'histoire par temps étagés en décomposant un temps historique traditionnellement lisse et uniforme : derrière les faits politiques de surface, il s'agissait de repérer les tendances lourdes

⁷⁵ Le mythe selon Lévi - Strauss possède aussi un système temporel particulier : « Un mythe se rapporte toujours à des événements passés : *avant la création du monde*, ou *pendant les premiers âges*, en tout cas *il y a longtemps*. Mais la valeur intrinsèque attribuée au mythe provient de ce que les événements, censés se dérouler à un moment du temps, forment aussi une structure permanente. Celle-ci se rapporte simultanément au passé, au présent et au futur » (LÉVI - STRAUSS, 1985, p. 239).

sur le long terme, en termes d'évolution des mentalités, des pratiques culturelles, pour arriver aux invariants définissant les sociétés dans leur rapport avec le monde :

« (...) à la surface, l'écume éphémère des faits politiques ; plus en profondeur, les mouvements réguliers de l'économie et de ses cycles ; plus lente encore, donc *a priori* plus significative pour l'historien, l'évolution des mentalités, des pratiques culturelles, de la démographie ; enfin, à la base, les invariants quasi immobiles qui définissent les sociétés dans leurs rapports avec la nature géographique, climatique, biologique » (CHENET, 2000, p. 150).

Fernand Braudel met en avant l'idée que, des « expériences et tentatives récentes de l'histoire, se dégage (...) une notion de plus en plus précise de la multiplicité du temps et de la valeur exceptionnelle du temps long » (BRAUDEL, 1984, p. 44). Le travail historique est un travail de sélection chronologique décomposant le temps révolu : il a abouti à une « histoire traditionnelle attentive au temps bref, à l'individu, à l'évènement » (BRAUDEL, 1984, p. 44), mais aussi à d'autres histoires, celle d'une « nouvelle histoire économique et sociale » (*Ibid.*, p. 44) misant sur la durée et sur une oscillation cyclique, mais aussi celle d'une « histoire de souffle plus soutenu encore, d'ampleur séculaire cette fois : l'histoire de longue, même de très longue durée » (*Ibid.*, pp. 44 – 45). Cette longue durée sert de point central à une histoire repensée en temps étagés :

« Tous les étages, tous les milliers d'étages, tous les milliers d'éclatement du temps de l'histoire se comprennent à partir de cette profondeur, de cette semi-immobilité ; tout gravite autour d'elle » (BRAUDEL, 1984, p. 54).

Nous nous inspirerons de ce principe d'une décomposition du temps en plusieurs temps étagés, même si cette décomposition ne sera pas bien sûr strictement assimilable à l'opération effectuée pour le domaine historique : ce principe s'applique à notre domaine particulier et sert ensuite comme une des bases de l'analyse de la dimension temporelle du projet d'urbanisme. La représentation temporelle qui sera faite des différents projets servant de cas d'étude, tâchera de montrer cette dimension temporelle étagée⁷⁶. Par ailleurs, le retour fait sur les sociétés par l'intermédiaire d'une réflexion sur le temps historique, *temps vivant de l'histoire*, n'est pas non plus sans rappeler notre démarche, cette dernière s'attachant, par l'intermédiaire d'une réflexion sur la dimension temporelle du projet, à s'interroger à nouveau sur la notion même de projet.

iv) Le temps continu et le temps discontinu

Les conceptions du temps, objective et universelle, font appel à un temps continu, alors que le temps existentiel, celui de la conscience, le temps historique, vont plutôt mobiliser un temps discontinu. Il s'agit maintenant d'évoquer plus précisément ce qui distingue temps continu et temps discontinu. L'ambiguïté qui se dégage de cette distinction nous amène à préférer le terme d'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet plutôt que celle de discontinuité.

⁷⁶ Ce point est aussi développé de façon plus complète dans les parties V. B. a. pp. 209 - 212 et V. C. b. iii) pp. 237 – 241. Pour les représentations temporelles des projets des cas d'étude, cf. chapitre VIII.

La thématique du temps se trouve placée dans le rapport entre les sciences de la nature et les sciences de l'esprit, c'est-à-dire dans l'opposition entre le temps de la nature et le temps historique (ROESNER, 2004). Cette opposition décrite par Heidegger se fonde aussi sur la nature du flux temporel, de son caractère continu ou discontinu. D'une part, la conception des sciences de la nature sur le temps amène à une vision quantitative et continue :

« Les sciences de la nature mesurent le temps en le mettant en rapport avec un processus physique, par exemple le mouvement local d'un corps, dont on isole deux moments distincts pour en calculer la différence » (ROESNER, 2004, p. 469).

Le temps, introduit dans l'étude de ce mouvement corporel et inscrit dans des coordonnées spatiales, constitue une variable. L'ensemble des valeurs qu'il mobilise s'apparente à un contenu quantitatif et homogène : chaque point de cette courbe du temps est interchangeable avec l'autre et homogène (ROESNER, 2004). Cette vision du temps est différente de celle des sciences historiques, car les objets considérés et analysés sont d'ordre différent. Le temps historique est qualitatif et hétérogène. Dans son analyse sur Heidegger, Martina Roesner (2004) rapporte ce lien entre histoire et *contexte de sens* : un événement n'est pas historique parce qu'il se place sur une chronologie établie mais parce qu'il fait sens ou qu'il s'inscrit dans une démarche d'explicitation et qu'il sert à dégager un sens à l'existence humaine. L'importance de l'évènement est d'ordre qualitatif : son nombre, c'est-à-dire sa position chronologique ne signifie pas qu'il soit plus ou moins important qu'un événement placé à une date différente. Ce qui compte, c'est sa signification actuelle ou postérieure, sa connexion à chaque fois particulière avec l'esprit humain. Il s'agit d'une subjectivité historique. L'importance historique d'un événement ne peut s'exprimer par une vision quantitative.

François Chenet (2000), par rapport à la question de la continuité et de la discontinuité du temps, évoque le problème de la nature et du statut de l'instant. En effet, la réflexion sur la structure du temps ne peut se passer d'une réflexion sur l'instant, c'est-à-dire soit cette coupure, soit cette scansion mesurable opérée sur le flux temporel. La définition d'une structure du temps par la succession d'instantanés pose la question du passage d'un instant à l'autre et de la nature de l'instant (est-il mesurable ou ne constitue-t-il qu'un point, une sorte d'*atome temporel* ?) (CHENET, 2000). Si l'instant est envisagé comme une limite, comment dès lors le temps peut-il être constitué d'une somme de limites et présenter une certaine unité ? La continuité du temps est alors liée à la question d'un flux temporel divisible. L'instant considéré comme point temporel n'est pas moins constitutif du temps que les points d'une droite. L'instant peut aussi être considéré comme la limite joignant deux parties, comme la « (...) scansion de la continuité du temps » (CHENET, 2000, p. 46). Il est une soudure et la coupure entre ce qui est et ce qui n'est pas encore. L'instant présent considéré comme limite entre le passé et le futur, divise mais ne nuit pas à la fluidité du temps. Finalement, le temps ne s'apparente à un flux ni continu ni discontinu : il n'est pas uniquement composé d'atomes indivisibles temporels nommés instants, mais aussi d'instantanés-coupures qui jouent le rôle de charnières entre le passé et le futur et servent donc à distinguer dans l'unité temporelle les moments de l'avant et de l'après (CHENET, 2000). Cette vision du temps s'oppose à celle d'une continuité pure de la durée, prônée par Bergson, excluant le néant.

Ce questionnement sur la question de la continuité ou de la discontinuité du temps, dans son ambiguïté, nous amène à considérer d'autres termes pour qualifier la dimension temporelle du projet que nous souhaitons appréhender et représenter. Nous

n'évoquerons donc ni l'aspect continu ou discontinu de cette dimension temporelle du projet, puisque cette distinction n'entraîne pas une description claire de la dimension temporelle du projet. Nous mettrons plutôt en avant l'aspect hétérogène de la dimension temporelle du projet. L'hétérogénéité nous servira à souligner une dimension temporelle combinant différentes sortes de temporalités : des *temporalités successives* (qui ramène à l'idée d'un temps comme continu successif) mais aussi des *temporalités imbriquées* (emboîtement de temporalités) ainsi que des *temporalités naissantes*⁷⁷.

v) La structure tridimensionnelle du temps, entre passé, présent et futur

Si le temps est fait d'oppositions duales, il peut aussi être divisé selon trois dimensions, c'est-à-dire entre le passé, le présent et le futur. Cette structure tridimensionnelle participe à l'hétérogénéité du temps et fonde la notion de projet comme figure de l'anticipation : il convient donc, dans l'intérêt du sujet de recherche sur l'appréhension d'une dimension temporelle hétérogène du projet, de la développer⁷⁸.

Jean-Pierre Boutinet (2005) décrit ses trois dimensions de ce temps vécu, dont les différences ne s'apparentent pas à une question de chronologie, mais à leur nature spécifique, apparaissant comme tel à la conscience dès leur surgissement. L'unité du temps reste, par contre, garantie grâce à un présent investi à la fois par un passé-mémoire et tourné vers un futur, synonyme d'attente et d'horizon. Le présent est difficile à déterminer car il ne possède pas à proprement parler de consistance sauf quand il est envisagé dans son rapport différencié et simultané avec les deux autres dimensions :

« En principe, le présent acquiert une réelle consistance lorsque simultanément il peut s'appuyer sur une expérience passée et anticiper de nouvelles possibilités d'action » (BOUTINET, 2005, p. 51).

Ce rapport particulier avec les deux autres dimensions du temps fonde toute l'ambivalence d'une notion comme le temps. François Chenet (2000) rappelle que ces relations entre les dimensions du temps peuvent à la fois être envisagées dans leur aspect d'opposition mais aussi de succession. Envisagé selon une succession, la structure du temps est celle où « chaque présent a pour destin de faire inéluctablement place à un nouveau présent qui ne vient l'évincer que pour s'effacer à nouveau » (CHENET, 2000, p. 38). Il s'y entrecroise un autre type de relation fondé sur un présent envisageable que dans son opposition aux deux autres dimensions temporelles du passé et du futur. Cette relation est à la fois externe et interne au présent : externe en ce sens que les trois dimensions sont clairement séparables et distinctes, et qu'elles ne peuvent s'empêcher de se séparer (le présent n'est pas le passé ni le futur, le passé n'est pas le présent ni le futur, le futur n'est pas le présent ni le passé), interne au sens où le présent vécu inclut, paradoxalement, déjà en lui-même, dans son épaisseur, une part de passé (ce qui vient juste de se terminer ou d'arriver) et de futur (ce qui est sur le point d'arriver) (CHENET, 2000). Cette essence contradictoire du temps, partagée

⁷⁷ Cf. V. B. a. pp. 209 – 212.

⁷⁸ Cette idée d'hétérogénéité se retrouve aussi pour la dimension temporelle du projet d'urbanisme. Cependant, dans notre cas, elle ne se réduit pas à l'évocation de cette seule structure tridimensionnelle : elle se retrouve aussi principalement dans le repérage des différentes temporalités constituant la dimension temporelle du projet. Cf. V. B. a. pp. 209 – 212.

entre « succession et continuité, distinction et inclusion des moments » (*Ibid.*, p. 40), se présente comme une « unité d'éclatement, de déploiement » (*Ibid.*, p. 40), c'est-à-dire de tension entre trois dimensions de passé, présent et futur posées ensemble et participant à la structure du temps. Les relations entre les trois dimensions, pour unir et pour séparer, participent au caractère hétérogène du temps.

Le présent possède la particularité de conférer à l'individu l'expérience de sa propre autonomie, de l'affirmation de son identité personnelle. Considéré ainsi, il est un présent psychologique, qui fait appel à une situation relevant une dualité entre présence et absence. L'absence représente ce qui échappe à l'individu, c'est-à-dire, par exemple, son expérience antérieure : l'accès à cette expérience, afin de la rendre présente, ne peut passer que par l'intermédiaire de l'autre, car « (...) [ce] temps vécu, temps éminemment personnalisé, est aussi un temps socialisé » (BOUTINET, 2005, p. 52).

Le passé, quant à lui, est affaire de reconquête et de réappropriation de la part de l'individu (BOUTINET, 2005). Cette reconquête passe par différents moyens, par la parole, à travers la mise au jour d'évènements vécus mais aussi par la célébration du passé par le rite et la commémoration, ce qui lui confère un aspect presque sacré :

« Il y a des moments sociaux qui sont institués, où nous nous souvenons : jours anniversaires destinés à nous remémorer un évènement malheureux ou heureux » (BOUTINET, 2005, p. 54).

Mais, c'est surtout dans sa dimension de mise en relief du présent que le passé tire sa particularité. Il *hante* le présent, comme le rappelle Miklos Vetö (2005) dans son analyse sur Bergson : le passé est dans le présent, c'est-à-dire qu'il coexiste avec lui. La définition du passé par rapport à un placement chronologique est remise en cause. Le passé tel que vu par Bergson n'est pas affaire d'un *avant* mais il est considéré comme *une existence virtuelle* :

« Elle [la virtualité du passé] n'est ni prémisse du maintenant ni trace de l'autrefois mais plutôt l'ombre de la réalité actuelle. (...) Il [le passé] n'est pas virtuel avant d'être actuel ou après l'avoir été, mais il *naît* virtuel » (VETÖ, 2005, p. 23).

Le passé constitue la part inactive alors que le présent représente une existence actuelle et active. Un évènement devient passé non pas par rapport à un placement chronologique, mais par un relâchement d'intérêt, lorsque notre regard se détourne de quelque chose. Un évènement qui serait présent est un évènement qui implique l'action, auquel on lui attribue un intérêt actuel. Cette différence qualitative marque aussi la dualité souvenir/perception pour la conscience :

« Est perception une représentation qui nous intéresse vivement, souvenir celle qui nous laisse indifférent, dépourvue qu'elle paraît de toute importance immédiate, de toute signification directe pour notre vie » (VETÖ, 2005, p. 24).

Dans ce triptyque temporel, le futur occupe ainsi une place particulière. Il pourrait lui-aussi faire appel à l'action et manifester notre intérêt actuel pour quelque chose. Or, nous venons de voir que c'est le présent, finalement, qui possède ces qualités. Le futur, selon Jean-Pierre Boutinet (2005), est la marque d'un horizon d'attente, une figure d'anticipation du demain. Il est le temps, non pas de l'action proprement dite (car la réalité de l'action

s'effectue dans le présent) mais plutôt une préoccupation, ce vers quoi nous tendons et ce qui en parti nous échappe toujours (comme une ligne d'horizon qui nous fuit à chaque fois que nous avançons). Il est le temps d'une préoccupation et les moyens d'y répondre sont ceux d'une rationalisation et d'une anticipation du futur. L'une des figures de cette projection anticipatrice est incarnée par le projet (BOUTINET, 2005)⁷⁹.

vi) Les différentes représentations du temps : le temps linéaire, le temps cyclique et le temps en arborescence

Les conceptions du temps vont aussi mobiliser divers modèles de représentations. Parmi ces modèles de représentations, nous privilégierons, au final, celui du modèle ramifié, s'ajoutant à l'approche par temps étagés, afin de représenter une dimension temporelle hétérogène du projet. Les autres modèles sont écartés (notamment le modèle strictement linéaire) parce qu'ils ont davantage pour effet de lisser et d'homogénéiser plutôt cette dimension temporelle. Par ailleurs, il est à remarquer qu'une seule conception du temps peut aussi amener à la conjugaison de plusieurs représentations. Il en est ainsi du temps cyclique, dont la représentation fait jouer à la fois ligne et cercle. Par ailleurs, deux conceptions différentes du temps peuvent passer par la même représentation. Le temps linéaire en constitue un exemple : il peut à la fois évoquer une conception objective et mathématisée du temps et une conception chrétienne et religieuse du temps, le temps irréversible de l'âme se distinguant du temps fini des hommes.

Lorsque le temps découle d'une conception objective, il est un temps absolu, universel, abstrait, contrastant avec la conception religieuse du temps, cette dernière opposant le temps fini des hommes à l'éternité. La ligne se veut alors la représentation unidimensionnelle et mathématisée du temps : elle amène à une structure ordonnée du temps où le positionnement des points sur cette ligne orientée s'effectue toujours par rapport à un *avant* et un *après* (LUMINET, 2006). Cette conception du temps diffère d'un temps cyclique, celui des mythes, celui de l'idée de l'Éternel Retour. Un temps cyclique, constitué de périodes reproductibles amène à une représentation en forme de cercle, mais peut aussi se traduire par un échelonnement de périodes à l'identique et à l'infini sur une ligne ouverte. La représentation du temps cyclique n'exclut donc pas une forme linéaire (CHENET, 2000).

Le temps circulaire est celui utilisé pour le cours des astres : il est alors un temps cosmique (*Ibid.*). Il est le temps des saisons, le temps qui scande la vie sociale selon un rythme lunaire et solaire, amorçant un calendrier où périodicités naturelles et périodicités sociales se rejoignent. Il évoque donc la répétition et peut être celui du temps agraire :

« Le temps dit circulaire est caractérisé par sa répétition, les faibles changements qu'il induit, le souci de valoriser ce qui est déjà fait (...). Ce temps circulaire est conçu comme un temps agraire, parce que directement lié aux cycles des saisons, au rythme de la nature » (BOUTINET, 2005, p. 48).

Le modèle circulaire de représentation du temps est aussi utilisé dans la croyance de *l'éternel retour*, fondé sur la répétition des cycles temporels humains et sur un devenir qui n'est pas progression ni dépassement, mais une récurrence éternelle (CHENET, 2000). Ce mythe calque sur l'existence humaine, l'observation des rythmes naturels, c'est-à-dire le

⁷⁹ Cf. le chapitre I. pour la définition du projet.

constat de l'alternance des saisons, du jour et de la nuit : l'histoire humaine se répèterait donc. Ce modèle fait appel en conséquence à un temps mythique, celui des sociétés traditionnelles et des civilisations anciennes :

« (...) le présent est interprété en fonction d'évènements fondateurs dont la vertu initiale soutient le monde dans la forme organisée qu'il possède actuellement » (CHENET, 2000, p. 48).

Une distinction est alors faite entre un Temps sacré, le temps des origines et des recommencements, situé finalement hors-temps, et le temps profane et quotidien, celui des hommes, ponctué par les fêtes et les rites évoquant ce « Grand temps infini et illimité » (CHENET, 2000, p. 48).

Le deuxième modèle est celui du temps linéaire. La représentation linéaire du temps, si elle hérite d'une conception objective du temps mathématisé, découle aussi d'une culture d'inspiration judéo-chrétienne (BOUTINET, 2005). Le temps linéaire est aussi, en effet, le temps fini des hommes, le temps de la chute, irréversible : la conception chrétienne de ce temps est double, faisant à la fois la distinction entre un temps chaotique des sociétés historiques considéré comme une suite d'évènements qui n'ont entre eux ni ordre et sens et un temps de l'âme irréversible et progressif, s'acheminant du monde des hommes vers Dieu (BOUTINET, 2005). Cette flèche du temps judéo-chrétien, François Chenet la décrit comme « (...) une flèche qui avance, mue par un élan invincible, et qui va se précipiter sur une cible : à l'arrivée du Messie, la flèche atteint sa cible, tout doit s'arrêter » (CHENET, 2000, p. 49). Elle passe par trois repères importants qui la structurent, la délimitent par des bornes temporelles de naissance et de fin, lui confèrent un sens du devenir : l'origine part de la création de l'homme, sa fin, celle de sa vie terrestre et un centre, l'avènement du Christ (CHENET, 2000). Ce modèle pose le principe de l'irréversibilité, c'est-à-dire d'une progression dans le temps sans possible retour, et pose la question de l'avenir et du sens du devenir humain. Ce même modèle linéaire fut utilisé par la science mathématique de la nature : le temps y est, en effet, représenté sous la forme d'une ligne droite, et ce n'est plus le mouvement circulaire, tel qu'il prévaut dans la conception aristotélicienne, qui a la primauté physique :

« (...) la physique est en mesure de formuler les mêmes lois pour tous les systèmes de référence en déplacement rectiligne et uniforme, qui constituent une famille de repères privilégiés » (CHENET, 2000, p. 49).

Le troisième modèle, celui que nous privilégions pour notre appréhension de la dimension temporelle du projet, est celui d'un temps ramifié. A un moment donné, une ou des évolutions données ne sont pas orientées vers un avenir unique, mais confrontées à un champ de diverses possibilités. Une seule de ses branches sera ensuite réalisée. Deux structures sont ensuite distinguées par François Chenet (2000) : une structure de type *arborescente* et une structure de type *fission-fusion*. La première structure part d'une branche qui, à un moment donné, donne naissance à plusieurs autres branches. Ces moments constituent les occasions de bifurcations produisant à leur tour des lignes temporelles qui se désolidarisent :

« Dans une structure de temps *arborescente*, des bifurcations se produisent à certains moments, et chaque bifurcation donne lieu à des lignes de temps indépendantes (une telle

structure de temps a été utilisée dans l'une des interprétations de la physique quantique), tandis que, dans une structure de type *fission-fusion*, des lignes de temps qui étaient devenues indépendantes à un moment donné se réunissent à nouveau à un moment ultérieur » (CHENET, 2000, p. 50).

La deuxième structure de type *fission-fusion* est, en quelque sorte, l'inverse du premier modèle. Ce modèle ramifié du temps, qui fait appel à ces deux types de structures temporelles, inclut à la fois un modèle linéaire et circulaire :

« De même que le modèle circulaire se trouvait inclus dans le modèle linéaire, ces deux modèles se trouvent inclus dans le modèle ramifié. Il y a des cycles qui scandent le devenir et il n'y a aucune raison qu'ils s'arrêtent au présent, bien qu'ils ne déterminent pas le tissu de l'avenir » (CHENET, 2000, pp. 50 - 51).

Les deux principes de réversibilité et d'irréversibilité s'y trouvent aussi mêlés : si les cycles existent, ou si dans la structure de type *fission-fusion*, il est possible de fusionner deux lignes de temps indépendantes pour retrouver une certaine unité, c'est qu'il existe une possibilité de retour. A l'inverse, les bifurcations produites à un moment donné sont l'occasion plus tard de la sélection d'une seule branche, ce qui répond à un principe d'irréversibilité, donc de progression et d'évolution dans le temps.

Notre représentation temporelle du projet⁸⁰, en plus d'être une approche de la dimension temporelle du projet comme dimension temporelle étagée, s'inspire aussi de cette combinaison entre irréversibilité et réversibilité : une réversibilité perceptible avec le retour de certaines phases du projet (par exemple, l'ouverture de nouvelles phases opérationnelles d'un projet ancien comme celui de la Sucrière de Lyon, la deuxième phase opérationnelle renvoyant à la première phase, permettant à nouveau l'ouverture d'un champ des possibles), une irréversibilité se vérifiant dans la sélection des choix opérés pour le projet (parmi ce champs des possibles). Le modèle ramifié est celui qui nous paraît le plus apte à représenter le parcours temporel du projet, avec la disparition, la fusion ou la combinaison de branches, indicatrices de l'évolution du projet. Ce modèle ramifié s'applique par l'intermédiaire d'une sorte de généalogie des différentes *composantes essentielles* du projet (les dénominations, par exemple)⁸¹.

b. Temporalités : définitions et principes

Si nous avons abordé précédemment différentes conceptions du temps en fonction de la question de l'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet, il s'agit maintenant de définir plus précisément la notion de temporalité, puisque cette dernière touche à cette dimension temporelle hétérogène du projet. De l'exploration du terme, nous tirons plusieurs principes (variété, relatif, descriptif, conjugaison des contraires), qui servent ensuite à caractériser davantage la dimension temporelle du projet. Le terme même de *temporalité* est utilisé dans plusieurs champs disciplinaires, qu'ils soient philosophiques, liés à l'histoire ou encore à la géographie. Cette utilisation pluridisciplinaire lui confère une certaine polysémie, cette diversité de sens s'étant aussi échelonnée au fil du temps.

⁸⁰ Cf. chapitre VIII sur les dimensions temporelles des projets étudiés.

⁸¹ Cf. chapitre VII sur l'analyse des projets étudiés, mobilisant des représentations parfois ramifiées des différentes *composantes essentielles* des projets.

Son sens étymologique, tout d'abord, fait d'emblée ressortir une définition par rapport à ce que le terme n'est pas, mais aussi une mesure quantifiable du temps. Le latin tardif *temporalitas*, lui-même dérivant de *temporalis* indique une durée limitée par opposition à l'idée d'éternité (VOLVEY, 2005). Le temporel se distingue ainsi de l'éternel et du spirituel. Il fait parti du registre religieux et juridique puisqu'il désigne les possessions et les revenus religieux appartenant pour une durée limitée à un évêché, un chapitre, ou encore une abbaye (VOLVEY, 2005). L'époque moderne va donner au mot d'autres sens, d'ordre grammatical mais aussi l'inscrire dans la philosophie existentialiste. La temporalité mobilise alors un principe de variabilité : elle marque le relatif. D'un point de vue grammatical, elle permet notamment de situer l'action, c'est-à-dire de conférer une portée temporelle au contexte de l'action : elle attribue au verbe des formes plurielles (se déclinant en fonction des temps et des modes verbaux) :

« Il convient de la [la temporalité] préciser en lui ajoutant la notion d'aspect, qui désigne la façon d'envisager le verbe dans son commencement ou sa durée (aspect inchoatif), son développement (imperfectif ou duratif) ou son achèvement (perfectif) » (VOLVEY, 2005, p. 29).

La philosophie existentialiste donne à la temporalité un sens différent, celui d'un révélateur de notre conscience au temps : la temporalité procède d'une dynamique d'identification de la structure du temps par l'homme (VOLVEY, 2005). Elle s'apparente alors à un temps vécu, raconté, pensé de manière différente suivant les statuts, les identités, les projets de ceux qui l'utilisent (*Ibid.*). La temporalité est à la fois une construction personnelle et sociale.

En philosophie, la question de la temporalité s'inscrit dans la tentative d'élucidation du mystère du temps. Faire du temps une catégorie explicative de l'être va de pair avec l'interrogation sur la réalité ou non du temps, sur sa nature. Cette catégorisation fait intervenir un dialogue contrasté entre un temps pensé comme l'écoulement continu d'un flux, non mesurable et un temps vu sous l'angle des temporalités, ces dernières résultant d'un processus d'ordonnement temporel des réalités vécues, c'est-à-dire d'un découpage ordonné et fractionné de l'horizon temporel (VOLVEY, 2005). Ce dialogue confronte aussi la vision d'un temps statique, extérieur par rapport à des dynamiques temporelles, c'est-à-dire à un temps perçu et vécu, se présentant sous la forme d'une tripartition temporelle⁸², telle qu'ébauchée, par exemple, par Saint-Augustin :

« (...) Il y a trois temps, le présent du passé, le présent du présent, le présent du futur. Ces trois modes sont dans notre esprit, et je ne les vois point ailleurs. Le présent des choses passées, c'est la mémoire ; le présent des choses présentes, c'est la vision directe ; le présent des choses futures, c'est l'attente » (SAINT-AUGUSTIN, 1961, p. 314).

Il s'agit d'un temps pensé au sens de l'action et de la réflexion et non pas par rapport à son contenant temporel, c'est-à-dire par rapport à la date de l'évènement (VOLVEY, 2005). La temporalité est une visée particulière du temps pour celui qui la vit, la raconte, l'utilise : elle provient d'un dimensionnement pour soi du temps (*Ibid.*). Cette conception des

⁸² Cf. III. A. a. i) pp. 111 - 112 sur la conception objective et la conception subjective du temps et cf. III. A. a. v) pp. 119 - 121 sur la structure tridimensionnelle du temps.

temporalités procède d'une vision de l'homme comme un être de projet vers lui-même et vers le monde.

Chez Heidegger, cet être de projet se traduit par le concept du *Dasein*, synonyme d'existence : « Le *Dasein* s'entend soi-même toujours à partir de son existence, une possibilité de soi-même, possibilité d'être soi-même ou de ne pas l'être » (HEIDEGGER, 1986, p. 37). Le *Dasein* se fonde sur la temporalité fondamentale des préoccupations et des intérêts de la vie, de la conscience de la finitude (VOLVEY, 2005). Cette temporalité est le déploiement de l'existence de l'homme, la rencontre de l'être avec lui-même mais aussi d'un être en un monde (HEIDEGGER, 1986), c'est-à-dire en relation avec le monde.

Toute pensée du passé n'est pas une pensée au passé, mais une pensée présente actualisée par celui qui se projette. La temporalité, vécu du temps, consiste en l'articulation des présent, passé et avenir, mis à proximité par celui préoccupé par son existence (VOLVEY, 2005). Ainsi, les perceptions du temps, le ressenti temporel, sont différents suivant les individus par exemple, à propos d'une même mesure du temps : une heure n'aura pas la même signification d'un individu à l'autre, chacun ayant un vécu du temps qui lui est propre. Ce constat se retrouve aussi dans le cas des temporalités d'acteurs engagés dans un projet⁸³.

Les temporalités peuvent aussi être comprises comme des facteurs dans le processus de mise en place d'un évènement : elles indiquent alors un ordre de succession (entre passé, présent et futur), la succession revêtant un principe de causalité (VOLVEY, 2005). Une approche scalaire des temporalités est aussi possible : il s'agit, par exemple d'un temps court imbriqué dans un temps moyen et long auquel il s'oppose et dans lequel il s'emboîte à la fois (VOLVEY, 2005). Cependant, ces approches peuvent être sources d'une simplification réductrice :

« (...) un temps long n'enclasse pas les temps courts comme on peut dire parfois de façon simpliste en géographie qu'un niveau global peut déterminer les niveaux locaux » (VOLVEY, 2005, p. 32).

En histoire, les temporalités s'exercent comme des catégories. Leur classement s'effectuent de différentes façons : en fonction de l'échelle temporelle, synonyme de durée, (d'un temps court à un temps long), en fonction du rapport au même ou à l'autre, à travers les principes d'une linéarité, synonyme d'irréversibilité ou d'une relation cyclique, synonyme de répétition, ou encore en fonction du rapport s'exerçant entre les composantes temporelles du présent, du passé et du futur (VOLVEY, 2005). La question de la relativité temporelle y est centrale : elle rappelle que les temporalités sont des constructions dépendantes des façons de vivre et de se représenter le temps, de la part des acteurs historiques mais aussi des historiens (VOLVEY, 2005). Cette temporalité n'est finalement pas si loin de la temporalité de la philosophie existentialiste, celle d'un temps vécu et utilisé. Il existe ainsi des temporalités différentes suivant les utilisations qui en sont faites par les historiens ou suivant les façons que ces derniers ont de les représenter. Les temporalités, en histoire, peuvent se structurer en périodes, et être synonymes de progrès ou de déclin (temporalité *ascendante* ou temporalité *descendante*), elles-mêmes entrecoupées de ruptures ou de transitions et ponctuées d'évènements (VOLVEY, 2005). Cependant, le classement d'un phénomène ne se limite pas à une seule échelle temporelle. En effet, un phénomène peut être considéré comme un évènement ou une période suivant l'échelle temporelle adoptée : « Ainsi la Révolution

⁸³ Cf. IV. B. a. pp. 174 – 179.

française est tantôt envisagée comme un tout, tantôt comme un complexe évolutif d'évènements » (VOLVEY, 2005, p. 33).

A cette malléabilité des échelles et des temporalités, succède un autre type de questionnement, celui sur le lien entre la façon d'ordonner le temps en l'histoire et la construction sociale du temps. Dans le cadre de l'histoire contemporaine, Pierre Nora renouvelle la pensée de l'évènement dans les années soixante-dix, se démarquant à la fois de la tendance de l'histoire de la longue durée de l'*Ecole des Annales* et de la conception de l'évènement de l'école méthodique du XIX^e siècle pour qui l'évènement ne devait sa pertinence que par rapport à sa condition passée et à sa place dans la chaîne causale et constitutive de l'histoire (VOLVEY, 2005). L'évènement est significatif dans le renvoi qu'il fait d'une société donnée :

« L'évènement témoigne moins pour ce qu'il traduit que pour ce qu'il révèle, moins pour ce qu'il est que pour ce qu'il déclenche. Sa signification s'absorbe dans son retentissement ; il n'est qu'un écho, un miroir de la société, un trou » (NORA, 1974, pp. 298 – 299).

Pierre Nora s'intéresse à la fabrique de l'évènement en tant que tel, c'est-à-dire aux constructions sociales permettant la transformation de faits historiques en évènements, qu'il double d'une interrogation sur la façon dont l'historien peut prendre en compte cette construction (VOLVEY, 2005). La temporalité, là encore, rend compte de cette dynamique d'identification de la structure du temps, dynamique à la fois personnelle et sociale. Krzysztof Pomian (1984), avec le concept de *chronosophie*⁸⁴, met aussi en avant ce lien entre la structuration symbolique du temps et les époques. Il s'efforce ainsi d'interroger la matière première des historiens, le temps, ainsi que les outils conceptuels utilisés pour appréhender ce temps, supposés trop souvent comme naturels, pour finalement faire ressortir une essence du temps qui se retrouve en plusieurs temps quantitatifs (par exemple, le temps des horloges) et qualitatifs (par exemple, le temps de la conscience).

Dans la réflexion sur le temps social, c'est-à-dire d'une pensée qui part d'une évolution du rapport entre les dimensions temporelles du passé, du présent et du futur pour aborder ce temps social, à travers la tension entre un passé actualisé, un *champ d'expérience* résultat d'une sélection, et un *horizon d'attente*, projection vers le futur, François Hartog avancera le concept de *régime d'historicité* (VOLVEY, 2005). Ce dernier permet de rendre compte du type différencié de relations unissant passé, présent et futur :

⁸⁴ La chronosophie recouvre les pratiques et le questionnement portés sur l'avenir et sur son dévoilement (POMIAN, 1984). A destination d'individus ou de groupes tout entiers, elle se charge de décrire dans le détail des évènements supposés inéluctables ou bien de tracer dans les grandes lignes l'avenir. Cependant, « en transcendant le présent vers l'avenir, toutes les chronosophies aspirent à appréhender d'emblée le parcours entier de telle ou telle trajectoire, de l'histoire, du devenir ou du temps, et non un segment (...), à avoir affaire au tout avant même qu'il soit réalisé et non à une partie, à remplacer une connaissance nécessairement incomplète par un savoir achevé (...) » (POMIAN, 1984, pp. V – VI). Les chronosophies sont celles liées à la voyance, la divination, l'interprétation des conjonctions astrales. Elles peuvent aussi s'appuyer sur les livres saints ou prendre la forme de théories économiques et sociologiques supposées déboucher sur une planification significative de maîtrise de l'avenir ou sur une description de celui-ci, sur une prospective affichant sa prétention à la scientificité et s'appuyant sur un appareil mathématique (POMIAN, 1984).

« Formulé à partir de notre contemporain, l'hypothèse du régime d'historicité devrait permettre le déploiement d'un questionnement historien sur nos rapports au temps » (HARTOG, 2003, p. 27).

Ce questionnement est historien car il joue sur différents temps, en opérant des va-et-vient entre le présent et le(s) passé(s) pouvant être très éloignés d'un point de vue spatio-temporel (HARTOG, 2003). Ces *régimes d'historicité* amènent à poser des *ordres du temps* particuliers, suivant les époques et les lieux. Cet *ordre du temps* constitue un idéal, une référence pour la société le mobilisant : dans une vision classique, le passé peut servir à mettre en exergue des exemples dont le présent doit tirer la leçon, alors que dans une vision plus moderne, c'est le futur qui est mis en avant, selon le moteur constitué par le progrès. Par ailleurs, le *régime d'historicité* prend surtout tout son sens dans les moments de « crise du temps, ici et là, quand viennent, justement, à perdre de leur évidence les articulations du passé, du présent et du futur » (HARTOG, 2003, p. 27), c'est-à-dire dans les moments où cet *ordre du temps*, référentiel habituel, est remis en cause.

Le régime *passéiste* ne fait pas la dissociation entre le *champ d'expérience* et l'*horizon d'attente* : s'il est un régime essentiellement tourné vers le passé, prônant l'imitation des Anciens, il ne comprend les deux autres dimensions qu'à la lumière de ce *champ d'expérience*, servant de ressources pour appréhender le présent et prédire l'avenir (VOLVEY, 2005). Cette leçon venue du passé se retrouve dans la formule *historia magistra vitae*, remontant à Cicéron, conception classique de l'histoire comme dispensatrice d'exemples (HARTOG, 2003). Le régime *futuriste* constitue l'inverse du précédent car il fonde son rapport au temps sur l'*horizon d'attente*, construit sur le mode de la nouveauté et de l'idée d'irréversibilité (VOLVEY, 2005). Ce rapport au temps s'inscrit dans l'idée de progrès. Ainsi, après la Révolution de 1789 inaugurant ce régime moderne d'historicité, le temps s'accélère : la leçon ne vient plus du passé mais du futur (HARTOG, 2003). Enfin, le régime actuel *présentiste* se caractérise par « (...) un déficit d'une vision de l'avenir (crise des grands récits) et par un encombrement mémoriel (commémoration et patrimonialisation tous azimuts) du champ d'expérience » (VOLVEY, 2005, p. 34). La principale raison de cette montée du présentisme est caractérisée ainsi par François Hartog :

« Dans ce progressif envahissement de l'horizon par un présent de plus en plus gonflé, hypertrophié, il est bien clair que le rôle moteur a été joué par l'extension rapide et les exigences toujours plus grandes d'une société de consommation, où les innovations technologiques et la recherche de profits de plus en plus rapides frappent l'obsolescence des choses et les hommes de plus en plus vite » (HARTOG, 2003, p. 125).

Le projet, pris dans son acceptation contemporaine, traduit aussi cette crise de l'avenir présente dans le régime *présentiste*. Il n'est pas le projet hérité de l'idéologie du progrès des Lumières. La crise des grands récits et cette prédominance du présent expliquent aussi en partie la difficulté à trouver des récapitulatifs complets retraçant le parcours temporel du projet⁸⁵. Une autre explication est aussi valable pour ce manque de synthèse retraçant le parcours temporel du projet, celle de l'idéologie de la rationalité⁸⁶.

⁸⁵ Le problème de recherche est détaillé dans le chapitre IV sur la question de la retranscription de la dimension temporelle du projet.

⁸⁶ Cf. IV. A. pp. 158 - 173.

Ces régimes d'historicités, tels que décrits par François Hartog, amènent finalement à poser la question du lien entre temps et culture. Les variations tirées de cette relation sont celles d'un temps vécu, perçu de façon différente suivant les cultures. Elles font ressortir ces temporalités comme des constructions sociales du temps. Edward T. Hall (1984) examine ce temps vécu selon les différentes cultures, un temps qui organise la vie sociale des humains :

« Le temps est un système fondamental de la vie culturelle, sociale et personnelle des individus. En fait, rien ne se produit en dehors d'un cadre de temps donné. Chaque culture a ses propres cadres temporels à l'intérieur desquels fonctionnent des modèles qui lui sont particuliers : ce qui constitue un facteur de complication des rapports interculturels » (HALL, 1984, pp. 11 – 12).

Par exemple, les cultures du Nord vont plutôt mobiliser un temps linéaire, (agendas, horaires, rendez-vous), qui se déroule comme une succession d'activités. Les cultures du Sud sont tournées vers un temps pluridimensionnel, permettant de mener de front plusieurs activités.

En narratologie, c'est-à-dire le domaine d'études qui détermine la logique des récits, de tout ce qui raconte le monde par l'écrit littéraire ou historique, les temporalités sont liées à la formation des récits, leur conception mais elles découlent aussi de la mise en œuvre d'une création, au sens le plus large possible (VOLVEY, 2005). Cette mise en œuvre mobilise trois temporalités, celle de la conception, de l'exposition et de la réception, que Ricœur nomme *préfiguration*, *configuration* et *refiguration*⁸⁷. Il existe une relation permanente entre le contenu structurel des récits et la dynamique temporelle qui vise leur production : l'interprétation scientifique est donc double car elle doit faire la distinction entre la dynamique temporelle propre aux récits, dynamique déformante, remaniant les temps vécus pour les mettre en récit, et la dynamique temporelle liée aux conditions qui ont permis la mise en œuvre du récit (VOLVEY, 2005).

En géographie, les temporalités procèdent aussi de cette distinction exprimée entre un temps objectif et un temps subjectif. Elles permettent d'exprimer l'évolution dans le temps de phénomènes à caractère spatial en introduisant de nouveaux concepts, et de traduire les relations existantes entre temps, sujets et objets en géographie (VOLVEY, 2005). Cette distinction au niveau des temporalités se traduit par la distinction effectuée entre processus et procédure⁸⁸ : les relations temporelles d'objets à objets sont plutôt envisagées sous l'angle du processus alors que les relations de sujet à objet ou encore de sujet à sujet s'inscrivent dans la procédure (VOLVEY, 2005). Cependant, les géographies actuelles pensent de plus en plus ces deux niveaux d'interprétation comme des niveaux qui s'interpénètrent (*Ibid.*). Ainsi, l'analyse des processus naturels des systèmes fluviaux ne peut se passer d'une analyse des procédures d'aménagement qui ont provoqué leur transformation au fil du temps (*Ibid.*). En retour, l'action de contrôle exercée par ces procédures sur les évolutions naturelles, ne peut non plus empêcher la mise en place d'un ajustement naturel suite à chaque transformation procédurale (VOLVEY, 2005). Ce qui est ainsi mis en avant, c'est la présence de phénomènes et de situations hybrides. Les temporalités de l'anticipation utilisées en géographie tirent aussi une distinction entre prévision et prospective (VOLVEY, 2005). La prévision s'établit dans un

⁸⁷ Pour le parallèle établi entre ces temporalités du récit et les temporalités de l'objet architectural par Paul Ricœur (1998), cf. III. B. a. pp. 130 – 131.

⁸⁸ Les termes entendus ici sont tels qu'ils sont exprimés par la discipline géographique. La vision d'un projet d'urbanisme comme processus est différente : cf. I. B. b. pp. 38 – 50.

champ causal quantitatif d'une flèche des temps linéaire : le futur découle des conditions du passé, qui lui-même découle des paramètres et des conditions d'un passé plus lointain (VOLVEY, 2005). La prospective procède d'une vision du temps comme un champ causal apparaissant sous forme de sauts qualitatifs (*Ibid.*).

Au terme de ce parcours multidisciplinaire de la notion de temporalité, nous retenons ces principes qui fondent les temporalités :

- Celle d'un principe de variété (il existe plusieurs sortes de temporalités, à l'inverse d'un temps vu comme un tout homogène) ;
- Celle d'un principe lié au relatif (la temporalité désigne à la fois un rapport entre les choses et la construction de ce rapport selon la visée particulière du sujet qui l'utilise) ;
- Celle d'un principe de conjugaison des contraires (la temporalité mobilise la permanence et la rupture, la continuité et la discontinuité, le cycle et la linéarité, par exemple) ;
- Celle d'un principe descriptif de réflexion sur un phénomène ou une situation donnée (la temporalité désigne une façon de concevoir et de classer les objets étudiés).

Les temporalités permettent ainsi une catégorisation du temps. Nous les voyons en termes quantitatifs et qualitatifs, c'est-à-dire selon une identification d'une *structure temporelle* hétérogène de tel objet ou sujet étudié. Nous n'abandonnons pas non plus la datation dans la question des temporalités, car elle permet un repérage pratique et directement accessible des événements. Ainsi, nous ne sommes pas dans une visée uniquement centrée sur des temporalités entendues comme perceptions d'un temps vécu, mais plutôt comme amenant à envisager une description analytique et une représentation d'une dimension temporelle du projet d'urbanisme hétérogène, riche de différents types de temporalités.

B. Les temporalités de la ville : stratification, mémoire et projet

Nous avons défini et exploré le terme de *temporalité*. Il convient maintenant d'aborder plus précisément les temporalités liées aux domaines qui nous concernent directement. Nous détaillons d'abord les temporalités de la ville, dans le cadre d'une mise en perspective des temporalités du projet. Nous ne prenons pas en compte ici le cas particulier des politiques temporelles des villes, menées par l'intermédiaire de structures particulières comme les bureaux des temps, ou tout autre service chargé de mission spécifique pour la ville en matière temporelle. Ces politiques temporelles consistent en la prise en considération par les politiques des rythmes urbains (horaires de service, cadence des flux) afin de les rendre adéquats avec les emplois du temps des citoyens, comme le temps social et familial (VOLVEY, 2005). Ces politiques temporelles nous rappellent, en effet, que ces temporalités de la ville sont nombreuses et variées. Ainsi, Pierre Veltz évoque une distinction entre les temporalités courtes, celles des rythmes quotidiens ou hebdomadaires liés aux pratiques des citadins, et des temporalités plus amples, celles du « temps de la mémoire historique et/ou mythique, [du] temps des objets et des systèmes matériels dont la durée de vie déborde celle des acteurs, [du] temps long du marquage social des espaces » (VELTZ, 1997, p. 389).

Ici, nous aborderons d'abord les temporalités de la ville. Il s'agit de nous inscrire dans ces temporalités amples, de décrire plus précisément la perception de la ville par l'entremise

de sa dimension temporelle. Ensuite, cette dimension temporelle hétérogène, c'est-à-dire riche de temporalités, permet d'évoquer plus loin le rapport entre mémoire et projet, servant par la suite à approcher les cas d'étude, c'est-à-dire des projets de reconversion urbaine inscrits dans une problématique particulière, entre passé, présent et futur. Enfin, les temporalités de la ville ne sont pas exemptes des mêmes interrogations soulevées auparavant par la question plus générale du temps dans sa considération tridimensionnelle, entre passé, présent et futur.

a. La ville, une narration

La ville peut d'abord être considérée comme un tissu narratif, et sa dimension temporelle s'apparenter à celle d'une narration. Ricœur, dans son parallèle spatio-temporel entre les objets architecturaux et les récits, fait ce rapprochement lorsqu'il évoque une enveloppe physique de la ville servant de lecture à un récit, celui qu'une société donne et se donne d'elle-même, celui qu'elle construit et véhicule. L'enveloppe physique de la ville (celle de ses bâtiments et de ses édifices), c'est-à-dire l'espace de l'architecture, possède une certaine similarité en termes de caractéristiques avec le récit offert à la lecture, inscrit plutôt dans le temps. Entre une œuvre architecturale qui est donnée à voir et un récit qui est fait pour être lu, rien ne semble comparable. Pourtant, tous les deux se caractérisent par une conception ambiguë de leur nature, entre le vécu et le quantifiable (RICOEUR, 1998). Le temps du récit est un temps mixte, partagé entre un temps chronologique des horloges, dont la coupure est l'instant, et un temps vécu, dont le maintenant constitue un présent vivant. Le parallèle peut être fait avec un espace de l'architecture, considéré dans son aspect qualitatif de lieu de vie, c'est-à-dire comme site mais aussi considéré comme un espace géométrique à trois dimensions, dont chaque point est quelconque (RICOEUR, 1998). Dans ce parallèle, Ricœur (1998) en vient à évoquer des temporalités du projet architectural, fondées elles aussi sur une sorte de triptyque hérité de la narration : celui de la *préfiguration* (la pratique du récit dans la conversation ordinaire avant d'être véritablement mis en forme devient l'émergence de l'idée dans le cadre du projet), de la *configuration* (le temps de la construction du récit dans la littérature devient l'acte de construire) et de la *refiguration* (la situation de lecture et de relecture du récit devient le temps de l'usage et des pratiques). La notion d'intertextualité dans le cadre de la configuration du récit, c'est-à-dire le résultat de sa confrontation avec d'autres textes, permet par ailleurs de faire aussi un autre parallèle, avec celui de la notion de contexte du projet⁸⁹. L'acte d'habiter se découpe ainsi suivant cette structure tridimensionnelle entre conception, construction et usage.

La ville comme narration est aussi une entreprise continuelle de mobilisation de son histoire à rappeler ou surtout à construire, dont la question de la fondation et de l'origine est au cœur de cette mémoire à raconter. En effet, si la ville est vécue au présent, elle se cherche dans la réalisation d'une narration idéale⁹⁰ :

« Il y a mémoire mais celle-ci n'a d'autre sens que de raviver l'esprit de la fondation, de renouer avec les fils d'une histoire qui n'est pas unilatérale mais un écheveau de narrations » (MONGIN, 2005, p. 49).

Elle est une « entreprise de fondation continuée » (*Ibid.*, p. 49) et se manifeste dans son aspect d'inachèvement, c'est-à-dire de construction permanente : elle ne possède pas de

⁸⁹ Pour la définition du contexte du projet, cf. I. C. a. ii) pp. 55 – 57.

⁹⁰ Cf. aussi IV. C. a. pp. 188 - 193 et IV. A. c. pp. 169 – 173.

réelle origine déterminée ni de réelle fin, même si elle peut connaître un effondrement. Elle a aussi valeur d'expérience aux multiples tonalités, matérielle et physique mais aussi placée dans la ressemblance et le spirituel : « Image mentale, la ville est une aventure qui n'en finit pas de se remettre en forme et en scène » (MONGIN, 2005, p. 49). Cette entreprise de recherche continue d'un principe fondateur pour la ville ne doit pas faire oublier qu'elle est une entreprise spécifiquement inscrite dans la culture occidentale européenne, à la différence des villes asiatiques et américaines :

« Contrairement aux villes asiatiques ou américaines, qui présentent un caractère de mobilité lié au mouvement de l'histoire économique et/ou politique, la ville européenne a constamment besoin de se référer à son principe fondateur et de recycler continuellement les valeurs symboliques de son passé pour se projeter dans l'avenir » (HUET, 1998, p. 57).

En Inde ou en Asie, par exemple, cette mobilité se manifeste par la construction de villes nouvelles pour chaque dynastie souhaitant affirmer son pouvoir : l'ancienne ville de la dynastie précédente est alors abandonnée (HUET, 1998).

b. Les logiques duales d'une ville stratifiée

La ville, en plus d'être un récit, fait appel à l'image d'un palimpseste urbain : « La ville est toute de stratifications, de temps et d'espaces cumulés, d'ordres faits et défaits » (MONGIN, 2005, p. 49). Elle implique une logique duale comme celle de la reproduction et de l'anticipation (RONCAYOLO, 2002), de la permanence et de la substitution (DEVILLERS, 1998) ou encore de la sédimentation et de la modernité (MASBOUNGI, 2001). Cette ville, un *palimpseste urbain* (YOUNÈS, 2001), traduit la résistance de l'habiter face à l'acte de projeter et de construire, c'est-à-dire entre la permanence de traces constitutives et participants à l'identité même de la ville et le changement d'une ou de plusieurs de ses parties. Cette permanence est celle de la mémoire, de la sédimentation ancienne de la ville alors que la substitution concerne le changement et le renouvellement de la ville. Ces deux logiques doivent être présentes dans la pensée de la ville, au risque d'aboutir à des impasses si un seul principe est considéré : par exemple, la seule substitution amène à une logique de table rase, qui élimine la possibilité d'une logique de préservation de la valeur historique du tissu urbain.

« Si le centre de la ville est si apprécié, s'il a tellement de valeur – dans tous les sens du terme - c'est bien parce qu'il est le lieu d'une sédimentation très ancienne » (DEVILLERS, 1998, p. 56).

Le centre historique de la ville symbolise en quelque sorte cette entreprise de recherche de la fondation. La permanence (et donc la continuité) se retrouve aussi dans l'accumulation ou la persistance de traces, repérées dans le tissu urbain. Cette sédimentation, cependant, ne concerne pas uniquement le centre-ville mais aussi la périphérie, même si elle prend une autre forme, celle du rural transparaisant sous l'urbain (HUET, 1998). Ce repérage des traces de l'histoire ne doit pas être synonyme d'un certain immobilisme : pour Bernard Huet, ces traces sont les assises dont les futurs projets tiendront compte. Cette dernière idée mobilise ainsi des projets considérés comme des instruments de saisie d'une réalité donnée avant d'être des instruments de transformation de cette réalité (par exemple, les traces architecturales du passé font partie de cette réalité de la ville), définition que nous avons

auparavant adoptée pour le terme de projet, dans le cadre de notre recherche⁹¹. Cela permet d'allier à travers cette dynamique du projet recherchée, deux logiques urbaines, entre la préservation d'un passé et la projection de quelque chose de nouveau : ses traces doivent ainsi servir à la transformation de la ville (HUET, 1998). Cette logique nécessite une lecture attentive du tissu urbain afin de révéler ce qui a trait au permanent et à la continuité. Ce principe de permanence et de substitution va donc se retrouver à travers différents exemples, comme celui de l'opération du Saal São Vitor de Porto, dont la construction du premier bâtiment s'est volontairement appuyée sur la trame des vestiges des murs anciens (HUET, 1998). Ce principe est ainsi l'occasion de souligner le lien étroit entre la ville et la réalisation des projets qui, à la fois, saisissent la réalité de la ville et contribuent à sa transformation.

Ce principe de permanence et de substitution n'existe que par un aller-retour entre société et ville, un dialogue entre le construit et l'habiter :

« Dans un premier temps, on s'installe. Personne ne construit dans le vide : on s'implante dans un lieu qui résiste. Ensuite, nous le transformons à notre image ; la société produit la ville, mais la ville produit aussi la société, il y a un aller-retour » (DEVILLERS, 1998, p. 56).

Pour Jean Chesneaux (2001), une distinction d'une autre nature mais qui peut se raccorder à ce principe de permanence et de substitution révèle l'ambiguïté même des logiques urbaines : il met à jour deux lignées urbaines, celle d'une ville *mémorielle* et celle d'une *ville-artefact*. A la différence de la considération du palimpseste urbain, c'est-à-dire celle d'une considération stratigraphique de la ville, Jean Chesneaux met plutôt en avant la simultanéité de ces deux logiques à l'œuvre dans la ville. Ces logiques ne sont pas considérées dans leur succession mais plutôt vues comme parallèles et s'entrecroisant dans le temps (CHESNEAUX, 2001). C'est rappeler finalement que la ville est un processus à la fois ouvert sur le passé et sur le futur, dont le présent, symbolisant une temporalité vivante, sert de charnière importante entre les deux autres dimensions temporelles. Le présent, considéré ainsi, se rapproche de l'instant, et assure une certaine fluidité dans le temps, en jouant le rôle de lien entre passé et futur. Jean Chesneaux souligne bien l'importance de la dimension temporelle de la ville tout en regrettant le déséquilibre existant entre les rares études sur la dimension temporelle de la ville et les nombreux travaux de réflexion sur l'espace⁹². En effet, la ville est un *être-dans-le-temps* (CHESNEAUX, 2001) : elle est faite de cette tension permanente entre la fonction mémorielle et la fonction projective (dans laquelle s'inscrit pleinement le projet)⁹³. Ces deux lignées urbaines sont cependant nécessaires l'une à l'autre. Une mémoire urbaine sans projet entraîne la ville-musée, figée dans le temps. A l'inverse, un projet totalement indifférent à la mémoire aboutit à un technocentrisme. Christian Devillers (1998) avait déjà souligné les risques de l'application d'un principe de substitution pure, sans prise en compte de la permanence. Ce projet, niant la mémoire et inscrit dans une logique de fonctionnalisme pur, se retrouve dans les années vingt et les années trente, réapparaît dans les années soixante avec la logique de la table rase (CHESNEAUX, 2001). L'influence de Le Corbusier et du *Bauhaus* a ainsi surtout mis en avant le côté projectif de la logique urbaine. Cette *ville-artefact* est vivement dénoncée par Jean Chesneaux :

⁹¹ Cf. I. C. b. pp. 57 – 60.

⁹² Notre recherche s'inscrit dans ce déséquilibre constaté par Jean Chesneaux (2001). Cf. V. A. a. pp. 206 – 207.

⁹³ La dissymétrie se situe aussi entre un *vécu mémoriel*, où la mémoire s'inscrit comme une composante du lien social, servant à évoquer une destinée collective, et une *pratique projective*, inscrite dans une dimension anticipatrice, opératoire et de création (CHESNEAUX, 2001).

« Hommage du vice à la vertu, la ville-artefact, qui était censée se suffire à elle-même et pensait ne plus avoir de rendre de comptes à un passé pour elle inexistant, a découvert elle aussi la tension dynamique entre son projet et sa mémoire (...) » (CHESNEAUX, 2001, p. 122).

Cette dérive dogmatique s'explique en partie par le primat dans la pensée du projet sur la ville, dont le futur constitue le fondement essentiel. Ce primat de l'aspect de futur du projet se décline suivant plusieurs ordres : l'ordre philosophique de l'être (le futur comme fondement et structure organisatrice du projet), l'agir technique (l'inscription dans le futur), l'ordre de la responsabilité morale (la prise en compte des générations futures dans l'héritage urbain et l'intervention du politique) (CHESNEAUX, 2001). Pourtant, ce primat du projet n'aura de sens que s'il est à chaque fois confronté à la mémoire urbaine :

« Si le projet urbain *tire* la ville vers l'avenir - loi fondamentale de la temporalité -, il ne *tient* pourtant que s'il sait intégrer dans son devenir la mémoire urbaine restée vivante, s'il donne à celle-ci comme un second souffle » (CHESNEAUX, 2001, p. 126).

Cette relation entre mémoire et projet, à laquelle n'échappent pas non plus nos cas d'étude, puisqu'il s'agit de projets de reconversion urbaine⁹⁴, va ainsi s'inscrire selon plusieurs modalités, entre l'abandon ou bien l'ancrage, la continuité ou la rupture. Finalement, ce sont deux sortes de villes qui vont s'opposer : la ville jetable, toute technique, contre la vision idéale d'une ville durable, la pression du court terme et du spéculatif contre une vision d'une ville en phase avec le mouvement même du devenir social (CHESNEAUX, 2001). La ville durable souhaitée par Jean Chesneaux est celle d'une ville « (...) qui sait entretenir, réparer, adapter, faire place aux nouveaux besoins et aux nouvelles habitudes sans faire table rase, bref s'enrichir *au fil du temps* (...) » (CHESNEAUX, 2001, p. 127). Le désir d'une ville en phase, ne doit pas faire oublier non plus ce constat qu'une ville implique aussi des décalages. Le propos de Marcel Roncayolo rappelle cette réalité de la ville, celle d'un devenir social qui ne suit pas le même rythme que celui du devenir urbain : « La ville et sa morphologie se transforment, en même temps que les ensembles sociaux se façonnent. Et tout ne va pas au même pas » (RONCAYOLO, 2002, p. 10).

La dichotomie entre *ville mémorielle* et *ville projective* laisse place à un autre type de distinction : celle entre une ville *réelle* et une ville projetée et imaginée. Olivier Mongin opère ainsi un type de distinction plus général, opposant une ville du citadin à une ville du technicien :

« La forme de la ville, son image mentale, ne correspond en rien à l'ensemble que l'urbaniste et l'ingénieur planifient, on ne décrète pas sur une planche de dessin les rythmes qui rendent la ville plus ou moins vivable et solidaire » (MONGIN, 2005, p. 48).

Là encore, nous retrouvons l'importance de cette *temporalité* vivante, par rapport aux logiques du *vécu mémoriel* et de la *pratique projective*, évoquées auparavant par Jean Chesneaux (2001).

Au final, que ce soit dans la considération d'une ville palimpseste ou d'une ville en prise à des logiques duales entre mémoire et *pratique projective* raccordées par

⁹⁴ Cf. chapitre VI.

l'intermédiaire du présent, la ville implique finalement une dimension temporelle riche, que Marcel Roncayolo (2002) décrit comme les temps de la fabrication, de l'usage et des pratiques. Les durées et les rythmes sont eux aussi multiples, allant du bref au temps long dans le schéma d'une gradation temporelle non dénuée d'ambiguïtés : la ville peut autant faire intervenir la question patrimoniale, nécessairement inscrite dans la prise en compte du long terme, que la tentation spéculative de l'immédiat et du court terme (par exemple, celle du marché immobilier) (RONCAYOLO, 2002). Elle rappelle cette pression évoquée par Jean Chesneaux (2001) entre une ville jetable et le souhait d'une ville plus durable. Cette tension entre le court terme et le long terme rend compte d'une ville à la fois éphémère, changeante et inscrite dans la durée longue : elle porte ainsi par l'intermédiaire de la forme, l'empreinte du temps qui passe, et amène à ce sentiment mixte qualifié par Chris Younès (2001) comme étant celui à la fois de durée et de fugacité. Ce sont à la fois les rythmes liés à la conjoncture spécifique à la ville (celle des moments de développement et d'apogée mais aussi celle des moments de stagnation et de déclin) et les temporalités propres aux éléments composants la ville (RONCAYOLO, 2002). Ces décalages temporels combinés aussi au rythme de transformation des ensembles sociaux, les emboitements d'échelles temporelles participent de cette dimension temporelle riche de la ville. Ce palimpseste urbain est tout autant un palimpseste dans la durée, c'est-à-dire qu'il consiste en la succession des strates historiques de la ville, une vision qui diffère de celle d'une ville moderne aux temps antérieurs condensés dans la *présence de l'espace* (MONGIN, 2005).

Lévi-Strauss (1993) rend aussi compte de cette stratification historique, brutale pour la ville de Tokyo, notamment à travers le témoignage d'une déambulation, partagé entre le sentiment d'un retour au passé pour certaines parties de la ville, et le regret laissant place ensuite à la curiosité liée à une modernité industrielle déformant l'espace de la ville :

« La nostalgie fit place à la curiosité (...) quand nous engageâmes vers l'Ouest dans des canaux tortueux (...). Ils suivaient le tracé d'anciens quais, empruntaient ce qui subsistait des douves protégeant les enceintes fortifiées de la vieille ville ; comme si le squelette fossilisé de celle-ci nous était rendu apparent par une ossature liquide » (LÉVI-STRAUSS, 1993, p. 48).

La ville se révèle ainsi multiple, hétérogène et stratifiée. Elle amène à s'interroger aussi sur les dimensions temporelles des projets qu'elle accueille, notamment sur la question de leur *épaisseur temporelle*⁹⁵. Bernard Huet (1998), plutôt que d'annoncer une mémoire de la ville, préfère mettre en avant des histoires et des mémoires. Cette mémoire urbaine, faussement uniforme, chez Jean Chesneaux (2001) se retrouve double, partagée entre un passé actif et visible et un passé oublié, possiblement récupérable et reconstruit dans un éventuel rappel de mémoire. Cette mémoire peut d'abord se manifester dans un passé présent encore physiquement : celui des constructions diverses de la ville mais aussi celui des pratiques sociales, comme, par exemple, la tradition des marchés. Il diffère du passé tombé dans l'oubli et parfois réactivé par l'intermédiaire des images mentales, et des stratégies de rappel de la mémoire.

De ces mémoires et de ces histoires, Bernard Huet en tire l'expression de *l'archive-ville*, tout en mobilisant l'image d'une ville sédimentaire:

⁹⁵ Cf. chapitre V.

« La Ville est donc à lire en premier lieu comme une archive, non pas pour en retracer l'histoire, mais simplement pour comprendre l'origine et la nature de ce que l'on transforme et, surtout, pour ne pas faire d'erreurs sur la manière dont on opère, afin de ne pas provoquer une rupture qui ne serait pas inscrite dans les gènes que toute ville me semble posséder » (HUET, 1998, p. 57).

Cette lecture de la ville est à mettre en parallèle avec la lecture des projets de reconversion urbaine choisis comme cas d'étude : l'analyse qui en est faite se base sur des *archives* liées aux projets, dans une optique d'éclaircissement des dimensions temporelles des projets, à travers leurs représentations, pour aboutir à une meilleure connaissance du projet⁹⁶.

Concernant cette lecture de la ville, elle consiste principalement en l'analyse et le repérage des traces et des tracés urbains qui servent à construire un récit urbain et qui seront porteurs d'éventuels projets, qui transformeront la ville. Cette lecture de la ville est inséparable de l'entreprise de recherche de la fondation de la ville, servant à légitimer, et inscrite dans la culture européenne urbaine. Ce désir d'allier changement et respect du passé (sans le *fétichiser* par l'intermédiaire de ses traces, comme le rappelle Bernard Huet) se retrouve aussi chez Arielle Masboungi : « Le respect du legs de l'histoire n'exclut pas la modernité. Au contraire, l'identité renouvelée de la ville se fonde sur sa mémoire » (MASBOUNGI, 2001, p. 172). L'exemple du quartier des bords de Vilaine, projet dessiné par Alexandre Chemetoff et proche du centre-ville de Rennes constitue un exemple de ce compromis :

« Il s'agissait de construire et d'aménager des espaces publics dans un quartier en activité sans faire table rase du bâti, des activités et de la vie sociale en travaillant sur la logique du site et sa géographie » (MASBOUNGI, 2001, p. 172).

Il s'agit de lier les temps de la ville, entre l'urbanisation récente des faubourgs et un parcellaire ancien à respecter, pour que le citoyen n'hérite pas d'une ville marquée trop catégoriquement dans ses composantes par une mode passagère et qu'il ne se perde pas dans une ville où ses repères ont été détruits pour se conformer à un nouveau projet.

c. Les temporalités de la ville comme enjeu de pouvoir

Les temporalités de la ville ne sont pas uniquement le fruit d'une sédimentation ancienne, ou le fruit de logiques duales simultanées complémentaires et opposées. A travers le cas de Rome, un autre aspect sera mis en avant, celui du constat de temporalités pouvant être aussi manipulées et utilisées à des fins de pouvoir.

L'histoire de Rome est liée à des changements d'échelles importants, ceux dus à l'expansion de l'empire menaçant la structure originale de la ville, c'est-à-dire celle de sa centralité (VOLVEY, 2005). Tout un travail de renforcement et de réaffirmation de cette centralité sera effectué par la suite notamment par la politique religieuse des papes :

⁹⁶ Cf. chapitre V.

« Aussi l'histoire médiévale de Rome peut-elle s'interpréter comme la lente reconquête d'une centralité d'échelle suprarégionale, dont la nature est désormais religieuse et qui est conduite sous la direction des papes » (VOLVEY, 2005, p. 165).

Cette centralité est d'abord multiscalaire, s'exerçant sur de multiples échelles : échelle intra-urbaine (avec le déplacement du centre religieux du Latran vers le Vatican), échelle de la Chrétienté, des Etats Pontificaux ou encore échelle italienne (VOLVEY, 2005). La centralité se caractérise aussi par son aspect cyclique, depuis la fin de l'Empire Romain, c'est-à-dire par le constat de cycles de forte et de faible centralité au cours de l'histoire de Rome. Cela donnera lieu à la naissance du thème de la rénovation utilisé par les différents acteurs romains, une façon de s'approprier cette temporalité cyclique : « De façon régulière, en particulier au cours de la Renaissance, les papes prétendent faire renaître Rome, et lui redonner son lustre impérial » (VOLVEY, 2005, p. 167). Le pontificat de Felice Peretti (1585-1590) est l'occasion de renforcer l'attractivité de Rome par un ensemble de travaux d'embellissement et de remodelage : agrandissement de places, règle d'alignement du bâti, suivis des percées reliant les sept basiliques majeures et convergeant vers le centre religieux et pontifical (VOLVEY, 2005). Si l'influence de Rome se traduit sur le plan de l'espace (avec ce modèle d'organisation centralisée de l'espace), il ne s'y limite pas non plus : elle se mesure aussi par l'invention d'une structuration du temps particulière dont nous avons hérité (VOLVEY, 2005). Si Rome peut imposer sa conception temporelle, il est à remarquer qu'elle a aussi été la réceptrice des temporalités mouvantes de la civilisation à laquelle elle appartenait. Cette influence de Rome sur l'organisation du temps se manifeste par l'invention des calendriers romains (dont le calendrier grégorien élaboré en 1582, adopté d'abord dans les pays catholiques avant de s'étendre aux pays orthodoxes et protestants), le suivi des temps forts du rythme chrétien (les fêtes religieuses, par exemple) par la société, une philosophie de l'Histoire particulière et chrétienne (VOLVEY, 2005). Ce n'est donc pas seulement l'espace qui sert de traduction et d'affirmation des pouvoirs, mais aussi le temps et la façon de le découper et de le concevoir selon un modèle à la fois cyclique et linéaire.

Les acteurs romains manipulaient ainsi échelles et temporalités afin d'asseoir leur pouvoir tout en assurant la centralité urbaine. La propagande romaine avait ainsi plusieurs thématiques. L'*orbialisation* (VOLVEY, 2005) fait sauter des échelles : Rome est le miroir du monde, c'est-à-dire que la représentation du monde se retrouve miniaturisée dans la ville ou dans une de ses parties.

« (...) l'empereur [Hadrien] a fait construire les différents quartiers de sa résidence d'été dans des styles qui lui rappelaient les régions soumises à Rome et les pays qu'il avait visités » (VOLVEY, 2005, p. 169).

La manipulation d'échelles se double aussi d'une manipulation d'ordre temporelle utilisée par les acteurs romains. Cette dimension temporelle urbaine est aussi reconstruite en rapprochant les phases de rayonnement de la ville dans le temps tout en gommant les phases de déclin, afin de mettre en valeur une certaine continuité historique, qui, dans le cas de Rome, sert à mettre en avant une filiation valorisante : « Cette création d'une filiation glorieuse répond à des fins de légitimation du pouvoir, et se traduit dans la politique urbanistique » (VOLVEY, 2005, p. 169). L'exemple du pontificat de Sixte V illustre cette méthode de manipulation des temporalités :

« La restauration et l'ajout de croix aux obélisques antiques, comme l'érection d'une statue de Saint-Pierre au sommet de la colonne Trajane, résumant toute une stratégie consistant à montrer les papes comme les successeurs des empereurs romains » (VOLVEY, 2005, p. 169).

Cette manipulation de temporalités est à mettre en perspective avec l'exploration faite par Ricœur sur la question de l'oubli, notamment au niveau de la pratique de la mémoire manipulée, dans la constitution des récits : « (...) c'est en raison de la fonction médiatrice du récit que les abus de mémoire se font abus d'oubli » (RICOEUR, 2000, p. 579). L'usage du récit suppose nécessairement une forme de sélection. A l'occasion de ce travail se greffe donc ces stratégies de l'oubli :

« (...) on peut toujours raconter autrement, en supprimant, en déplaçant les accents d'importance, en refigurant différemment les protagonistes de l'action en même temps que les contours de l'action » (*Ibid.*, pp. 579 – 580).

Ces stratégies de l'oubli font partie de l'histoire officielle : elles sont prises en charge par des « puissances supérieures [qui] prennent la direction de cette mise en intrigue et [qui] imposent un récit canonique par voie d'intimidation ou de séduction, de peur ou de flatterie » (*Ibid.*, p. 580).

Ce lissage politique de temporalités plurielles de la ville, conjuguée à cette absence d'évocation des phases, par exemple, de déclin de la ville, afin de mettre en avant une histoire urbaine valorisante, se retrouve dans des exemples plus proches, notamment à travers certains *récits d'action* évoqués plus loin par Michel Lussault (2007) et provenant des politiques urbaines locales (candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012, par exemple)⁹⁷. Ce lissage, s'il répond à la même logique historique abordée avec l'exemple de Rome, s'inscrit actuellement dans un contexte particulier que nous développons plus tard : celui d'une crise des grands récits nationaux d'aménagement territorial et urbain, au profit de la mise en avant de récits urbains partiels. A échelle plus fine, cette méthode de lissage, de compression de temporalités, dans une optique de légitimation des actions engagées, se retrouve aussi pour le projet d'urbanisme. Les éventuels récapitulatifs chronologiques des projets dans les documents de planification, par exemple, sont manquants ou incomplets, traduisant une manipulation de temporalités gommant une dimension temporelle du projet inscrite dans une durée plus ou moins longue et considérée d'un point de vue négatif⁹⁸. Cette retranscription de la dimension temporelle du projet partielle, parfois absente, lissant la dimension temporelle du projet, s'explique par une autre logique de rationalisation *a posteriori* qui est à l'œuvre en planification ou dans les tentatives de retranscriptions des dimensions temporelles des projets⁹⁹. Ces temporalités du projet sont, pourtant, présentées dans leur hétérogénéité (variété de temporalités) par certains auteurs (comme Jean-Pierre Boutinet), même si elles ne sont pas exemptes d'un certain nombre d'ambiguïtés. Elles mettent aussi à jour la question essentielle de leur représentation.

⁹⁷ Cf. IV. A. c. pp. 169 - 173 et IV. B. c. pp. 186 – 188.

⁹⁸ Cf. chapitre IV sur le problème général de recherche concernant la question de la retranscription de la dimension temporelle du projet.

⁹⁹ Cf. chapitre IV sur le problème général de recherche concernant la question de la retranscription de la dimension temporelle du projet.

C. Description critique sur les temporalités du projet

Si Bernard Huet (1998) considère que le tissu urbain existant porte en lui un ou des projets latents qui n'attendent qu'à être finalement révélés, il semble aussi que ce(s) même(s) projet(s) partage(nt) certaines des caractéristiques des temporalités de la ville. La dimension temporelle du projet se définit, en effet, par une durée plus ou moins marquée et par son hétérogénéité, même si, concernant, le cas du projet de bâtiment, il est cependant évoqué une dimension temporelle plus limitée et déterminée. Ces temporalités des projets et de la ville, lorsqu'elles se caractérisent par leur durée plus ou moins longue, sont à nuancer : en effet, cette durée est toute relative, car elle paraîtra courte si on la compare, par exemple, avec les échelles de temps géologiques. Une autre nuance est à apporter dans le cas des temporalités du projet : les cas d'étude montrent que la dimension temporelle de projets de bâtiments n'est pas limitée et déterminée mais qu'elle est aussi hétérogène, mobilisant une durée plus ou moins marquée¹⁰⁰.

Nous avons vu précédemment que les manières de considérer le projet (qu'elles soient d'ailleurs théoriques ou tirées d'un constat sur l'évolution de la pratique) impliquaient des découpages temporels différents : la perception du projet dans sa version opératoire ou dans sa version de processus mobilise des dimensions temporelles induites distinctes. Ici, nous mettons en perspective cette différenciation, au niveau de la dimension temporelle du projet, par rapport à plusieurs perceptions générales de ces temporalités du projet. Ces façons de voir la dimension temporelle du projet sont sources d'ambiguïtés et de confusion. Les réflexions sur le projet peuvent ainsi à la fois se situer sur le plan pratique, celui du constat de la réalité temporelle à l'œuvre pour le projet (dans la confrontation des temporalités) et celui du souhait, de la dimension temporelle désirée pour le projet, servant de perception critique des pratiques remarquées.

a. Des temporalités plurielles

i) Des temporalités du projet qui se confrontent

Le projet possède plusieurs temporalités, de nature différente voire contradictoire. Xavier Schramm (2003) ne peut évoquer la temporalité du projet sans évoquer son versant spatial, cependant : le projet procède, en effet, d'une double temporalité spatiale, celle de l'ici conjugué au maintenant et celle de l'ailleurs et du plus tard (SCHRAMM, 2003, p.133). Ce sont deux étapes aux significations différentes qu'il s'agit de lier. La première fait appel à une réalisation présente, une projection, tandis que la deuxième évoque la modification d'une situation présente, une transformation, une réalisation future. Le lien constitue ce passage d'un constat statique d'une situation présente vers le désir de transformation et de modification de cette situation (SCHRAMM, 2003). Jean-Pierre Boutinet (2004) affirme aussi que le temps ne peut être séparé de l'espace, et ce caractère indissociable du lien unissant ces deux notions passe par l'explication du mouvement dans l'espace. Le temps ne peut, selon lui, être pensé sans cette mesure dans l'espace d'une transformation :

« (...) il [le temps] ne peut être pensé sans lui [l'espace] puisqu'il se mesure toujours à travers un mouvement, c'est-à-dire un déplacement dans l'espace ou une certaine

¹⁰⁰ Cf. chapitres VII et VIII pour l'analyse et la représentation des ces dimensions temporelles des cas d'étude.

transformation de ce dernier ; la durée renvoie au sentiment que je prends à la suite d'une modification de mon espace qui se laisse plier à mes exigences ou qui me résiste » (BOUTINET, 2004, p. 68).

En ce sens, Jean-Pierre Boutinet traduit une conception spatialisée de la durée, conception remise en cause par Henri Bergson, l'opposant à une pure durée, hétérogène et qualitative¹⁰¹. En dépit de cette nuance à apporter sur la conception du lien entre temps et espace, il s'agit surtout de mettre en avant l'idée d'un projet (compris dans ses différentes acceptations) comme figure de l'anticipation. Xavier Schramm, dans cette distinction qu'il met en exergue évoque finalement l'exercice d'une anticipation appliquée à un espace.

Le projet concrétise aussi un temps vécu ambivalent, partagé entre la simultanéité et la succession (BOUTINET, 2004). La simultanéité s'offre dans le moment présent qu'elle met en perspective par rapport à un passé à réactualiser et un futur à anticiper. La succession va plutôt désigner un itinéraire plus ou moins cohérent, traduisant un temps fugitif mobilisant un passé révolu, un présent immédiat et un futur surgissant comme fuite en avant. Cette bipartition du temps entre simultanéité et succession fait ainsi elle-même intervenir une structure tridimensionnelle déjà évoquée, c'est-à-dire celle des liens entre passé, présent et futur¹⁰². Si nous nous plaçons dans le registre de l'action¹⁰³, la succession vécue s'exprime de façon opposée par la mémoire et par l'anticipation, c'est-à-dire par un temps rétrospectif et un temps prospectif. Cependant, l'acteur ne peut se limiter à ces deux horizons temporels qui risquent de l'enfermer dans l'inactuel, et finalement de ne pas agir. C'est en fait l'expérience de la simultanéité, celle du moment présent, qui permet le temps de l'action :

« Il n'y a donc de projet que dans la simultanéité du moment présent et dans la capacité de ce dernier sans se laisser anéantir de s'ouvrir vers l'inactuel, cet inactuel qui permet d'évoquer ce qui déjà a été fait, qui permet aussi d'ébaucher des possibles » (BOUTINET, 2004, p. 62).

La simultanéité permet l'appréhension d'un passé et d'un futur autour du moment présent. L'unificateur de la mémoire et de l'anticipation va passer à la fois par l'action et par l'expérience (BOUTINET, 2004). L'action évite le morcellement des entreprises de l'acteur en plusieurs instants tandis que l'expérience, même si elle échappe en partie à l'acteur, récapitule la somme des réalisations passées et des souvenirs. D'un côté, projet et action sont indissociables : le projet présuppose l'action, au sens où il engage l'idée d'une réalisation à venir ; l'action induit aussi le projet, au sens où ce dernier constitue son moment fondateur (BOUTINET, 2004). De l'autre, l'action s'appuie aussi sur l'expérience dont la *métaphore du grenier* sert à illustrer ce temps vécu entassé et désordonné nécessitant une explicitation :

« Il y a dans l'appropriation que le projet va faire du temps une sorte de travail d'antiquaire qui cherche à débusquer pour le dépoussiérer l'objet anciennement idéalisé. Les idéaux projetés sont toujours en effet l'occasion d'une lecture renouvelée de l'expérience passée » (BOUTINET, 2004, p. 66).

¹⁰¹ Cf. III. A. a. i) pp. 111 – 112.

¹⁰² Cf. III. A. a. v) pp. 119 – 121.

¹⁰³ Jean-Pierre Boutinet (2004) met en avant pour l'action une double appréhension : une préparation de l'action par l'intermédiaire du projet et une concrétisation de l'action à l'aide des stratégies développées au sein du projet.

En ce sens, le projet n'est pas loin d'une forme d'activité, le *bricolage*, décrit par Lévi-Strauss (1962) par l'intermédiaire d'une distinction entre deux figures, celles du bricoleur et de l'ingénieur. Le bricoleur s'ingénie avec les moyens qu'il trouve, qu'il inventorie, qu'il réutilise, et résultant d'une pratique antérieure différente (son expérience), à construire et élaborer son objet :

« (...) son univers instrumental [celui du bricoleur] est clos, et la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les *moyens du bord*, c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures » (LÉVI-STRAUSS, 1962, p. 27).

L'ingénieur se trouve dans une logique de distanciation par rapport à une nature dont il envisage la transformation afin de lui donner sens, selon un ensemble d'instruments préalablement conçus ou procurés spécialement dédiés à la réussite de cette transformation. Cependant, cette distinction opérée par Lévi-Strauss (1962) n'apparaît pas non plus aussi tranchée. L'auteur reconnaît que l'ingénieur « (...) lui aussi devra commencer par inventorier un ensemble prédéterminé de connaissances théoriques et pratiques, de moyens techniques, qui restreignent les solutions possibles » (*Ibid.*, p. 29). L'ingénieur adopte donc la démarche rétrospective du bricoleur. Cependant, cette distinction entre bricoleur et ingénieur, si elle n'est pas aussi tranchée, traduit toujours une certaine différence, même si cette dernière est toute relative. Cette distinction n'est pas non plus étrangère aux deux façons de considérer le projet¹⁰⁴, soit dans sa version de processus, lorsqu'il s'agit de faire avec les moyens du bord, selon les opportunités offertes du moment, et d'assurer tant bien que mal la maîtrise continue de ce processus, soit dans son ancienne version strictement opératoire, avec l'intervention d'un ensemble d'outils prédéfinis, de procédures à appliquer, c'est-à-dire un ensemble de moyens déterminés, répondant de façon adéquate et sur mesure à une logique d'exécution des objectifs plutôt que celle d'une composition opportune avec des éléments disparates et plus ou moins adéquats pour élaborer un projet vu comme souple et adaptable.

Dans le cadre de l'appréhension des dimensions temporelles des projets choisis comme cas d'étude, nous mettrons plutôt en avant l'idée de succession, mais dans une optique différente : il s'agit de porter notre regard sur le passé des projets, en retraçant leurs parcours temporels. Nous ne serons donc pas dans la simultanéité impliquée par le temps de l'action.

Le temps vécu du projet n'a de sens que par rapport à l'acteur. A l'échelle individuelle, l'acteur se retrouve personnellement en prise à cette structure temporelle tridimensionnelle que nous avons déjà décrite, entre sa perception du passé, du présent et du futur. Par ailleurs, concernant cet acteur engagé dans le projet¹⁰⁵, ce dernier peut se référer à une échelle temporelle qui n'est pas la même que celles des autres acteurs. Ces *temporalités d'acteurs* présentes dans le projet se révèlent difficiles à concilier (entre l'urbaniste, l'élu, l'aménageur ou le promoteur, par exemple). Le projet urbain illustre bien la confrontation de ces temporalités du fait de sa complexité et du nombre d'acteurs qu'il mobilise (BOTTA et

¹⁰⁴ Cf. chapitre I sur la définition du projet.

¹⁰⁵ Ici, le projet sera entendu comme un projet de nature collective, c'est-à-dire impliquant une multiplicité d'acteurs, à la différence du projet personnel (le projet professionnel, par exemple).

SIMON, 1998). Par exemple, un des points d'orgue de la perception du temps de l'élu sera celle du terme plus ou moins proche de son mandat et de la modulation des thèmes de sa communication en fonction de cette échéance (BOTTA et SIMON, 1998). L'urbaniste, quant à lui, s'inscrit dans une vision esthétique ou fonctionnelle à long terme de la ville : il imagine un état futur idéalisé de la ville dont l'achèvement reste, cependant, purement théorique (BOTTA et SIMON, 1998). L'aménageur, maître d'ouvrage dédié à la transformation de l'espace urbain, pour le compte de la collectivité, s'inscrit dans un rôle d'opérateur, selon un cadre contractuel fixant une durée et définissant un espace (BOTTA et SIMON, 1998). Enfin, le promoteur possède un raisonnement à deux temps : d'abord, à l'échelle du temps de réalisation de chaque programme bâti, ensuite, au niveau de l'expérience gagnée suite à la réussite d'une première opération pouvant ensuite servir à enrichir la suivante (BOTTA et SIMON, 1998). Chaque acteur du projet urbain a ainsi une notion du temps qui lui est propre et évolue en fonction d'elle. Ces différentes temporalités sont contradictoires et l'enjeu du projet urbain sera de trouver l'articulation entre ces temporalités :

« Le cadre structurel du temps, sensiblement différent pour chacun des membres du groupe de projet, conduira à une confrontation puis à un consensus ou un arbitrage sur un projet d'ensemble » (BOTTA et SIMON, 1998, p. 139).

Un acteur peut d'ailleurs jouer le rôle d'arbitrage dans la recherche de ce compromis : dans le cadre d'une initiative publique, ce sera l'élu qui devra servir d'arbitre s'il n'y a pas de consensus à l'œuvre dans le projet urbain (BOTTA et SIMON, 1998). Le rapport au temps vécu par les acteurs impliqués dans le projet diffère aussi de celui des habitants. Un des autres enjeux du projet urbain consistera à savoir intégrer ce temps vécu de l'habitant dans la constitution du projet, afin de permettre son appropriation par le futur usager. Un projet trop éloigné de ce temps de l'usager a une forte probabilité d'être par la suite rejeté :

« Un projet trop ambitieux, calé sur un état urbain hors de l'échelle du temps de l'usager, présente une plus forte probabilité de rejet qu'une intervention développée par étapes successives prenant en considération la vie quotidienne du quartier avant, pendant et après les phases de chantier » (BOTTA et SIMON, 1998, p. 139).

A terme, c'est la question de l'appropriation du projet par les habitants qui est posée. Cependant, cette approche du temps de l'usager ne doit pas faire oublier que la relation entre projet et habitant n'est pas orientée dans un seul sens. Si les temporalités de la ville, sont un enjeu de pouvoir et sont donc manipulables¹⁰⁶, elles peuvent contribuer à influencer, voire à modifier ce temps de l'usager. Par exemple, les horaires d'un nouveau musée installé dans un ancien bâtiment industriel réhabilité en succédant aux anciens horaires de travail, changent la pratique du bâtiment, pratique à laquelle les habitants, les usagers de la ville, avant le projet, n'étaient pas encore confrontés¹⁰⁷.

¹⁰⁶ Cf. III. B. c. pp. 135 – 137.

¹⁰⁷ Cf. III. C. a. iii) et iv) pp. 144 - 149, concernant la temporalité de l'objet architectural comme déformation du temps vécu de l'habitant et l'exemple du projet des Halles. Les cas d'étude constituent un autre exemple de modification de ces temporalités d'origine, sous l'influence des nouveaux usages des bâtiments en friche à réhabiliter : par exemple, cf. VIII. A. a. iii) pp. 441 – 444.

ii) Des temporalités contrastées aux temporalités réconciliées : le cas de l'ingénierie concourante

Les temporalités du projet héritent aussi de la distinction déjà évoquée entre l'ancienne conception statique de la dimension temporelle de l'opération d'aménagement, et celle d'une dimension temporelle dynamique du projet¹⁰⁸. Ces temporalités s'inscrivent ainsi dans ce passage de l'urbanisme réglementaire au projet urbain, c'est-à-dire d'une planification linéaire à un processus qui se veut souple et adaptable (EVETTE, 2005). Cette transformation se vérifie aussi dans les modes de conduites à projets, par exemple dans le cadre du projet urbain. Dans le constat du dessin d'une nouvelle culture du projet urbain, Jean-Jacques Terrin (2005) met en avant un projet progressif, faisant intervenir la société civile : l'élaboration du programme se fait au fur et à mesure de l'avancement de la conception du projet ; l'affinement des stratégies et la validation ou non des objectifs s'inscrivent dans une formalisation graduelle du projet alimentée par les débats entre élus, techniciens et habitants. Cette élaboration progressive, marquée par les nouvelles techniques de représentation, de modalisation et de simulation, n'est pas la simple description d'un objet à réaliser mais avant tout un objet de débats et de négociation, le moyen d'appréhension de situations urbaines par l'emploi de données mesurables et d'un recueil iconographique fait d'images, d'analogies et de métaphores qui concourent à créer une ambiance¹⁰⁹ : le projet suscite un imaginaire et raconte une histoire¹¹⁰ (TERRIN, 2005). Dans cette formalisation progressive du projet, la coupure traditionnelle entre conception et réalisation est aussi dépassée : la conception, par rapport à une commande d'un maître d'ouvrage prescriptif, se doit de prendre en compte le plus en amont possible la durée de vie et l'usage de l'ouvrage concerné :

« (...) c'est au niveau des phases de définition du projet que l'on découvre sans doute le plus d'éléments d'une nature nouvelle, décrivant un ensemble de performances et de qualités environnementales, se déclinant le plus souvent en termes d'ambiances et de confort, de maîtrise énergétique, de durabilité, voire de gestion patrimoniale » (TERRIN, 2005, p. 103).

Le concepteur doit ainsi composer en amont avec des éléments traditionnellement placés en aval, c'est-à-dire les exigences issues de l'usage (confort, sécurité et santé, entretien, maintenance et éventuel recyclage du bâtiment, par exemple). Cela est particulièrement visible pour la prise en compte des phénomènes d'ambiance : des expertises liées à l'application de nouvelles techniques d'évaluation par la modélisation de ces phénomènes, ont plusieurs rôles, celui d'aide à la décision (dans le choix d'un scénario par rapport à un autre)

¹⁰⁸ Cf. chapitres I et II.

¹⁰⁹ L'ambiance est définie par Jean-Jacques Terrin comme « (...) l'image mentale d'un lieu qu'un individu construit avec sa propre sensibilité, son comportement, son attitude vis-à-vis des autres » (TERRIN, 2005, p. 106). La perception des phénomènes d'ambiance recoupe à la fois l'ordre du sensible, de l'interprétation et de la représentation ainsi que l'ordre du social et du culturel. Jean-François Augoyard la rapproche plutôt d'un « dispositif artificiellement produit (*créer une ambiance, musique d'ambiance*) » (AUGOYARD, 1979, p. 107). Cependant, elle s'inscrit dans un ensemble plus vaste, celui « (...) des impressions qui entourent l'instant vécu » (*Ibid.*, p. 107), ou encore parmi ces « sensations de nature diverses [qui] convergent et donnent au monde habité une atmosphère bien particulière, qui transforme l'apparente immobilité architecturale » (*Ibid.*, p. 110). Ce mélange sensoriel s'accompagne aussi d'une tonalité affective liée à l'intervention de l'imaginaire de l'habitant ou de l'utilisateur (*Ibid.*).

¹¹⁰ A ce titre, cet imaginaire amène à l'idée d'une narration, évoquée dans le parallèle effectué entre architecture et narrativité par Ricoeur ou encore, dans les réflexions antérieures faites sur les temporalités de la ville : cf. III. B. a. pp. 130 – 131.

et celui de simulation dès la phase amont du projet de ces phénomènes physiques d'ambiance (TERRIN, 2005).

Ce dépassement de la coupure entre conception et réalisation n'est pas sans rappeler l'ingénierie concourante, nouveau modèle de structuration du projet (dans ce cas, du projet d'entreprise) ayant eu lieu dans les secteurs industriels, succédant à l'uniformisation et à la standardisation des produits (ARAB, 2001). Celle-ci, en réaction à un marché instable et incertain, peu propice à l'organisation traditionnelle de l'activité productive selon une division du travail par des tâches spécialisées orientée vers les réductions des coûts et des temps de production, se propose de transformer cette activité de production et de considérer l'activité de conception comme étant tout aussi stratégique :

« Rapidement, la question de l'efficacité des processus de conception devient aussi importante que l'a été celle de l'efficacité des processus de production (réalisation) » (ARAB, 2001, p. 67).

Le modèle de l'ingénierie concourante est une méthode visant à optimiser la phase de conception du projet d'entreprise : il s'agit d'associer le plus en amont possible l'ensemble des points de vue liés au produit, les fonctions de production, de marketing, de vente et de maintenance aux choix opérés (ARAB, 2001). Ce modèle s'apparente donc à un travail collectif de négociation et de coopération, prenant en compte l'ensemble des points de vue internes et externes à l'entreprise, en vue de définir le produit (ARAB, 2001). Les usages et les contraintes liées au produit sont donc envisagés dès sa conception. L'ingénierie concourante vise ainsi une innovation organisationnelle, se basant sur un *acteur projet* (le chef de projet, par exemple) censé porter le développement du produit à construire, et mobilisant un croisement de points de vue pouvant être conflictuels (ARAB, 2001). En aménagement urbain, l'influence de ce modèle se vérifie. Dans un contexte de mutation des enjeux urbains (développement local, renouvellement urbain, solidarité, par exemple), due aux crises économiques et sociales, de concurrence entre territoires et de désengagement de l'Etat, une remise en cause du modèle classique de production urbaine a eu lieu : le modèle classique apparaît alors comme « (...) un système cloisonné, sectoriel, linéaire, hiérarchique et standardisé » (ARAB, 2001, p. 76). A ce modèle classique, répond une pensée urbaine contemporaine qui met en avant une action collective construite et fondée sur la coopération le plus en amont possible, c'est-à-dire dès la formulation des problèmes et sur la négociation des finalités de l'action (ARAB, 2001). Cette pensée urbaine part d'une appréhension transversale de la ville, dans la réflexion sur les interactions entre problèmes et situations urbaines, d'une définition collective des solutions passant par la coopération et d'une conduite des opérations prenant en compte l'incertain (*Ibid.*). Finalement, l'évolution du processus de conception s'apparente à un travail d'ordre collectif, qui pose la question du cercle d'acteurs à mobiliser pour ce processus. François Lautier évoque aussi, dans son analyse sur l'évolution de la maîtrise d'ouvrage, le cas d'objets de la maîtrise d'ouvrage de plus en plus définis par l'aval :

« Ainsi, fréquemment, des architectes mais aussi des techniciens et experts de différentes disciplines participent-ils, par exemple à travers la formule au demeurant ambiguë d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à ces élaborations préalables [c'est-à-dire les études de faisabilité, d'analyse des risques, des esquisses et de tout autre moyen concernant l'élaboration de l'ouvrage] (LAUTIER, 2005, p. 60).

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre peuvent être aussi du ressort des mêmes personnes, adoptant des statuts différents suivant le déroulement du projet. Une certaine malléabilité des modes d'intervention, la mobilité des positions de chacun se constate. François Lautier en vient à reconnaître plutôt l'existence d'une maîtrise d'ouvrage, comme activité, plutôt qu'un maître d'ouvrage personnifié : l'activité de maîtrise d'ouvrage s'inscrit dans le processus d'élaboration du projet et constitue en elle-même un processus continu (sans début ni fin) plutôt que la réalisation d'objets successifs (LAUTIER, 2005).

Ainsi, le processus de projet, dans le cadre du projet urbain, dépasse cette coupure traditionnelle existant entre la conception et la réalisation. Cela se vérifie pour des projets en apparence plus déterminés (comme les projets portant sur un bâtiment). Le cas d'étude que nous analysons plus loin, celui de la Sucrière, par exemple met en avant une utilisation du bâtiment désaffecté (par la mise en place d'événementiels) alors que le projet n'est pas encore terminé¹¹¹.

iii) La distinction temporelle entre l'œuvre architecturale et le projet urbain

La distinction est souvent faite entre l'œuvre architecturale et le projet urbain au niveau temporel. Cette distinction, cependant, s'érigeant sur la traditionnelle confrontation entre les approches disciplinaires architecturales et urbanistiques, possède un certain nombre d'ambiguïtés. Cette distinction ne doit pas faire oublier les liens étroits existants entre ces deux types de projet : le découpage procédé par Patrizia Ingallina (2003) concernant le projet urbain est là pour nous rappeler que le *projet urbain global* inclut aussi les réalisations architecturales censées lui répondre¹¹². Cette distinction n'est pas étrangère à la corrélation d'échelles spatiales et temporelles décrite par Ariella Masbouni : en effet, plus l'échelle du territoire concerné par le projet est grande, plus le projet est précis et à court terme et plus sa réalisation sera maîtrisée (MASBOUNGI, 2001). Au besoin, ce type de projet peut même porter l'éventuelle signature d'un auteur. Ce projet a finalement valeur d'œuvre, c'est-à-dire celle d'une création marquée par sa précision, limitée dans le temps et dans l'espace, et se caractérisant par une certaine maîtrise de sa réalisation. A l'inverse, plus le territoire concerné est vaste, et son avenir défini à long terme et de façon collective, plus la notion d'œuvre perd de son sens (MASBOUNGI, 2001). Mais surtout, la conception du projet urbain se distingue du projet architectural par son rapport au temps : la dimension temporelle du projet urbain s'inscrit d'emblée dans la longue durée et dans l'incertitude (au sens d'imprévu), le projet se basant lui-même sur une certaine forme de permanence de la ville en dépit de ses transformations (MASBOUNGI, 2001). Le projet architectural se caractérise au contraire comme une entité relativement limitée en termes d'espace, de temps et de contenu : temporalités courtes, site défini, détermination précise du programme. François Lautier (2005) met aussi en avant l'aspect limité du projet d'édifice (c'est-à-dire du projet de bâtiment ou d'infrastructure, par exemple), mais il le place dans une mise en perspective de plusieurs points de vue sur l'objet à réaliser, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage :

- L'un est uniquement tourné vers la construction, « (...) centré sur l'objet, ses finalités et ses utilités, c'est le point de vue de l'édifice et de ses usages » (LAUTIER, 2005, p. 62) ;

¹¹¹ Pour l'analyse des cas d'étude et les représentations de leurs dimensions temporelles, cf. chapitres VII et VIII. Une présentation générale de ces cas d'étude est aussi abordée dans le chapitre VI.

¹¹² Cf. I. C. a. i) pp. 51 – 53.

- Le deuxième « (...) regarde l'objet à partir de la ville, dans la ville et voit le rôle qu'il joue – sans doute à partir de ces utilités et finalités, mais bien au-delà d'elles, articulé avec beaucoup d'autres dimensions – en ayant pour intention non l'objet lui-même, mais bien la ville ou du moins une partie de celle-ci » (*Ibid.*, p. 62).
- Le troisième, intermédiaire, « celle de la gestion de l'objet construit ou du service qui en est attendu » (*Ibid.*, p. 62).

La dimension temporelle courte du projet architectural est cependant à nuancer par rapport, par exemple, au constat d'une relative longue durée des monuments qui sont eux-aussi des œuvres architecturales. Les réflexions comparant les dimensions temporelles du projet architectural et du projet urbain ne sont pas ainsi dénuées d'un certain flou. Catherine Furet (2001) donne plusieurs des caractéristiques de cette dimension temporelle du projet d'architecture. L'œuvre architecturale amène à une visualisation anticipée, c'est-à-dire que sa conception passe avant tout par l'anticipation des volumes et des espaces avant leur concrétisation (FURET, 2001). Cependant, cette visualisation est complexe : elle s'inscrit dans un processus où la perception de l'espace réel n'est pas statique mais s'opère plutôt « (...) dans le déroulement du temps, au fil des séquences de parcours, de découvertes, dans l'enchaînement des lieux, dans une série de *travellings* multiples » (FURET, 2001, p. 46). Le temps du projet d'architecture est aussi un temps discontinu, même si le phasage de ce déroulement semble bien déterminé et que les données du projet deviennent de plus en plus précises au fil du temps conférant à ce déroulement une apparence de continuité (FURET, 2001). Ces phases se résument à l'esquisse avec l'évocation des grandes décisions volumétriques à partir du programme et du lieu, l'avant-projet qui développe plus finement le projet (aspect extérieur, proportions mesurées, vérification des principes techniques, évolution des espaces intérieurs) et le projet d'exécution qui fixe tous les détails d'exécution et définit les modalités de réalisation (FURET, 2001). Ce déroulement par phases très cadrées est, en fait, entrecoupé de temps extérieurs, souvent d'une durée plus longue, qu'ils soient ceux des décisions administratives, techniques et politiques, pouvant nécessiter des arbitrages si ces dernières sont contradictoires, ou encore remis en cause par le surgissement de l'imprévu, par exemple, celui des données techniques non prises en compte au départ (FURET, 2001). Le chemin du projet se fait ainsi labyrinthique : « le projet connaît donc toutes sortes d'aventures, de retours en arrière, de fluctuations, d'aléas, de remises en causes » (*Ibid.*, p. 47). Cette dimension temporelle du projet, où interviennent des *phénomènes de discontinuité*, se compose de moments actifs de production et des moments de lacunes et d'actions négatives échappant à une maîtrise complète du déroulement du projet (FURET, 2001)¹¹³. Dans ce contexte instable et incertain, le projet permet de fédérer des éléments disparates sans que cela remette fondamentalement en cause sa structure essentielle. Le projet d'architecture s'appuie, par ailleurs, sur une nette séparation entre le temps d'élaboration et le temps de réalisation (FURET, 2001). Cette nette séparation n'est cependant systématique, si nous nous référons au cas spécifique de l'ingénierie concourante, ou à celui d'une conduite de projet par l'aval. Le temps de réalisation est, cependant, mieux maîtrisé que celui lié à la période de conception du projet, soumise aux aléas dus aux multiples interventions des acteurs (FURET, 2001). Cependant, la réalisation ne signifie pas la fin totale du projet, puisqu'il échappe en quelque sorte à la conception initiale et s'inscrit dans la longue durée, celle du temps d'appropriation de l'utilisateur et de l'habitant ainsi que celle du devenir de la ville. C'est finalement conférer au

¹¹³ Ce chemin du projet labyrinthique nous inspire directement dans la formulation de l'hypothèse liée à l'épaisseur temporelle du projet, notamment à travers un découpage entre *temporalités actives* et *inactives*. Cf. chapitre V.

projet d'architecture une vision différente d'une dimension temporelle strictement centrée sur l'objet à réaliser et bornée par un découpage temporel uniquement procédural.

Catherine Furet veut ainsi dépasser la problématique de la relation entre l'architecture et une échelle territoriale déterminée pour plutôt proposer une réflexion sur les lieux liés entre eux par le passé et l'avenir :

« Il s'agit plutôt de penser les lieux comme les maillons d'une chaîne qui relierait ce qui précède à ce qui adviendra. N'est-ce pas là une des attitudes qui participe au fondement même du projet, comme inscription dans la longue durée, inscription dans un devenir, dans le temps de l'Autre et celui de la ville ? » (FURET, 2001, p. 47).

Cette inscription dans la longue durée du projet d'architecture est aussi évoquée par Christian Devillers même si ce dernier souligne peu après le caractère limité du projet architectural par rapport au projet urbain. Le projet architectural persiste, comme le projet urbain, au-delà de son auteur et des circonstances qui ont amené à sa création (DEVILLERS, 1998). Cependant, le projet architectural se distingue du projet urbain par son caractère bien défini (par la détermination du site à projet et du programme) et son aspect achevé lorsque le projet est concrétisé (avec plus ou moins de ressemblance avec le projet initialement prévu). A la différence du projet architectural, le projet urbain n'a pas de limites spatiales ni temporelles : le tracé d'une ligne pour le repérer demeure fictif et d'un point de vue temporel, il représente une transition pour la ville (DEVILLERS, 1998). Le projet urbain a un caractère inachevé et ne vise pas la réalisation mais plutôt une meilleure appréhension de la ville : « (...) on se situe donc dans un flux, on fait un certain nombre de propositions qui seront reprises ou non, et qui se verront, de toute façon, transformées » (DEVILLERS, 1998, p. 55). Christian Devillers rejoint sur ce point les propos de François Lautier (2005), qui, à travers l'analyse de la maîtrise d'ouvrage, reconnaissait l'existence d'un point de vue particulier sur l'objet urbain à réaliser, celui de la conduite de la ville, et dont l'absence de limites spatio-temporelles, constituait une des caractéristiques fondamentales. François Grether (2001) évoque ce même ordre de différence entre un projet d'architecture au caractère limité et fini et un projet urbain échappant aux limites : à l'inverse d'un projet d'architecture qui se pense comme objet fini, François Grether met en avant un projet urbain comme démarche et processus en devenir, plus que l'aboutissement de quelque chose. Le projet urbain ne vise pas en fait une construction précise mais s'inscrit dans l'optique d'une transformation urbaine souhaitée. Dans cette acception, le projet urbain s'assimile à une démarche planificatrice de territoire. François Grether met lui aussi en avant, comme Christian Devillers précédemment, une appréhension de la ville permise par le projet urbain, et donc la mise en place d'un travail en prise sur le réel. Cette approche sur le projet a ainsi contribué à amener à notre approche du projet en tant que processus, considéré comme instrument en saisie d'une réalité donnée.

Le projet architectural possède aussi la particularité d'avoir un auteur ou un chef d'orchestre, à la différence de la ville qui est une production collective mettant en jeu des instances et des processus complexes (DEVILLERS, 1998). Cependant, cette affirmation, celle d'un projet architectural considéré comme une entité bien déterminée (en termes d'auteur, de contenu, de précision spatio-temporelle), est à nuancer. L'exemple de la place Saint-Marc de Venise¹¹⁴ montre que l'auteur du projet architectural n'est pas forcément

¹¹⁴ L'ensemble combiné par cette place et la Pizetta, est décrit ainsi par Camillo Sitte : « Tant de beauté est rassemblée en ce point qu'aucun peintre n'a jamais conçu de fond d'architecture plus beau, et qu'aucun théâtre n'a jamais vu de décor plus captivant que celui que l'on peut contempler ici en réalité » (SITTE, 1996, p. 65). Il

identifiable et que le programme bien défini n'est pas affaire de toutes les œuvres architecturales :

« (...) quel est l'architecte de la place Saint-Marc, à Venise, (...) cet ensemble parfait, parachevé, ce modèle d'harmonie ? Il n'y en a pas, comme il n'y a jamais eu de projet initial qui serve de guide aux architectes qui s'y sont succédé pendant plus de trois cent ans » (HUET, 1998, p. 59).

Le projet architectural possède une dimension temporelle particulière dont le rapprochement peut être opéré avec les temporalités de la narrativité¹¹⁵. Ricœur (1998) établit ainsi ce parallèle entre la lecture des objets architecturaux et la lecture d'un récit : il décortique les temporalités des objets architecturaux suivant la conception, la construction et l'habitation. Ces temporalités sont donc elles aussi multiples en architecture car elles scandent une réalité spatiale : elles sont celles de la demande, du projet, de la construction, de sa réception et des usages. Ces temporalités ne sont pas sans effet : la construction entraîne, par exemple, la déformation du temps vécu, à travers l'apparition de nouvelles temporalités d'usage. Un projet de réhabilitation de friches fait ainsi naître de nouvelles formes de temporalités, des temporalités d'usage succédant à d'anciennes temporalités liées au travail : c'est le cas avec l'installation des événementiels dans ces friches à réhabiliter. Nos cas d'étude vont aussi mobiliser, pour une partie d'entre eux, ces *temporalités naissantes*¹¹⁶.

iv) Entre architecture et urbanisme : l'exemple du projet des Halles

Si la distinction entre le projet architectural et le projet urbain peut porter à confusion, il n'en demeure pas moins que leurs dimensions temporelles font ressortir l'hétérogénéité. L'étude du projet des Halles constitue un exemple servant à illustrer les multiples temporalités qui ont lieu dans les projets. Cet exemple inspire ensuite une de nos hypothèses de recherche, centrée sur la notion d'*épaisseur temporelle* du projet, c'est-à-dire sur l'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet¹¹⁷ et s'inscrit aussi plus tard dans l'explicitation de notre problème de recherche, c'est-à-dire dans le constat d'un manque de synthèses adaptées en matière de dimensions temporelles des projets et d'un décalage entre les écrits sur cette dimension temporelle envisagée de façon non linéaire et la représentation de cette dimension temporelle¹¹⁸.

Alain Guez (2008) met à jour dans le projet des Halles une articulation d'horizons et d'échelles temporelles contrastées, mais aussi le jeu des *imaginaires historiques* construits à l'occasion du projet alors que le chantier même du projet, sa mise en œuvre s'inscrit dans une mémoire active et passe par une expression artistique qui l'alimente. Dans cette articulation d'horizons et d'échelles temporelles, le programme est le lieu d'exercice de cette combinaison

n'est pas non plus évoqué d'auteur identifiable, mais c'est surtout l'impact visuel de cette « heureuse organisation » (*Ibid.*, p. 66) de ce groupe de places qui ressort, bénéficiant d'une symbolique forte : « En vérité, ce petit espace est le siège d'une grande puissance, d'une puissance de l'esprit, de l'art et de l'industrie, qui a amassé les trésors du monde entier sur ses navires, régné sur les mers et joui des trésors accumulés en ce lieu, le plus beau du globe » (*Ibid.*, p. 65).

¹¹⁵ Cf. III. B. a. pp. 130 – 131.

¹¹⁶ Pour la définition de ces *temporalités naissantes*, cf. V. B. a. pp. 209 – 212. Pour l'analyse des cas d'étude et les représentations de leurs dimensions temporelles, cf. chapitres VII et VIII.

¹¹⁷ Cf. V. B. a. pp. 209 - 212.

¹¹⁸ Cf. chapitre IV pour l'explicitation détaillée du problème de recherche, et cf. IV. C. a. pp. 192 - 193 à propos de la retranscription de la dimension temporelle du projet des Halles.

et même de cette confrontation temporelle. Lors de la réunion publique du 26 juin 2003, la préoccupation de la durée du projet et de la modalité de sa mise en œuvre apparaît : le maire de Paris souhaite d'emblée les résultats du projet dans un laps de temps très court et met en avant l'outil opérationnel de l'étude de définition du projet, partagée elle-même en deux phases, la première étant l'élaboration collective du programme synthétisée par la maîtrise d'ouvrage, la seconde consistant en la formulation des propositions des différents concepteurs à partir du programme (GUEZ, 2008). Ce souci d'une trop longue durée du projet, cependant, n'empêche pas l'affirmation politique d'une résolution progressive des problèmes au fil du temps et d'une rupture par rapport à l'urbanisme de la table rase et par rapport à l'urbanisme des experts et des techniciens. Dans le programme, l'accent n'est pas mis spécifiquement sur la perspective historique du site : il n'y a pas de recherche poussée sur la profondeur historique du site et c'est surtout l'histoire la plus récente qui est mise en exergue parmi les acteurs (GUEZ, 2008). Un certain paradoxe apparaît entre cette volonté politique affichée de ne pas faire table rase et l'impossibilité à réfléchir de façon plus approfondie sur cette profondeur historique du site à projet. Le projet s'inscrit avant tout dans le temps de la vie quotidienne : le souci des associations d'usagers est alors que le projet tienne compte de la vie des résidents, à travers, par exemple, les horaires des animations urbaines (GUEZ, 2008). Le projet ne peut non plus se passer du calendrier politique (achèvement de la première phase prévue en 2007, échéances électorales) ni d'une réflexion sur les évolutions futures (avenir du transport de marchandises), et toute la difficulté du projet consiste à assurer cette coordination entre des temps divers et différents. Le projet est aussi l'occasion d'une écriture de l'histoire : il ne la retransmet pas fidèlement mais plutôt la reconstruit par l'intermédiaire d'*imaginaires historiques* relevant d'une *mémoire courte* (GUEZ, 2008). Cette écriture de l'histoire fait aussi ressortir une vision des temporalités de la ville conçues comme enjeu de pouvoir, avec une manipulation de temporalités pour la constitution de cette histoire d'ordre presque mythologique¹¹⁹. Les temporalités sont ainsi manipulées suivant les différentes équipes d'architectes par souci de continuité historique et de renouvellement identitaire parisien mobilisant l'imaginaire de la fondation : l'imaginaire d'un Paris historique et d'un Paris ville lumière transparait avec des références remontant au Paris de Haussmann et au projet des Halles de Baltard. Surtout, l'idée de réparation et de mise en valeur moderne des traces historiques transparait dans les propositions des différentes équipes : Jean Nouvel a pour ambition de réparer les Halles, à partir d'une configuration préexistante abimée tandis que Winy Maas souhaite faire réapparaître une *citée enfouie* sous différentes strates comme l'origine à la fois physique, sociale et mythique du lieu des Halles, dans une opération qui prend un caractère presque archéologique (GUEZ, 2008). Cette *citée enfouie* n'est pas sans rappeler le *genius loci*¹²⁰, c'est-à-dire la désignation d'un rapport tant physique que psychique au lieu à travers la révélation de la *vocation* du lieu par l'intermédiaire de l'architecture (NORBERG-SCHULZ, 1997).

Mais la mémoire du projet est aussi une mémoire active, liée à la mise en œuvre du projet et de son chantier : le projet des Halles¹²¹ a constitué, en effet, un moment charnière de l'évolution du rapport au temps dans l'urbanisme parisien des années soixante-dix (GUEZ,

¹¹⁹ Cf. III. B. c. pp. 135 - 137 à propos des ces temporalités de la ville comme enjeu de pouvoir.

¹²⁰ La conception antique de ce terme l'assimilait à l'*esprit-gardien* conférant à chaque être son caractère : le *genius loci* est ce qui donne vie aux lieux et aux peuples (NORBERG-SCHULZ, 1997). Plus généralement, il désigne aussi ce rapport au lieu qui fait intervenir un élément affectif d'identification au lieu, basé sur la culture de celui qui l'habite, préalable au sentiment d'appartenance au lieu (*Ibid.*). Comprendre la vocation du lieu revient à établir ce lien affectif et émotif, à permettre de *devenir ami* d'un lieu : dans le milieu urbain, il s'agira de *devenir ami* avec les choses créées (*Ibid.*).

¹²¹ Cf. II. C. a. ii) pp. 83 - 84 sur la nouvelle conception patrimoniale de la ville.

2008). Cette mise en œuvre du projet a la forme d'une *stratification* basée sur les différentes opérations qui se sont succédées à partir des années soixante-dix. Cette stratification provoque la confrontation de visions sur ce lieu, balançant entre une logique de permanence et une logique de destruction : « (...) certains voudraient tout détruire, d'autres transformer superficiellement, voire conserver à la manière des monuments historiques ce témoignage d'une époque récente [c'est-à-dire les Halles des années quatre-vingt] » (GUEZ, 2008, p. 351). La mémoire active du projet s'exprime aussi par une mise en scène du spectacle de la mutation, telle que voulue par Jean Nouvel : dans sa proposition, l'architecte inclut la question de la mémoire du chantier des Halles. Cette dernière est mobilisée sous la forme d'une expression artistique et événementielle significative d'un chantier conçu comme parti intégrante du projet et non comme un entre-temps subi (GUEZ, 2008). Le projet est aussi le lieu où l'espace des Halles connaît une nouvelle saisonnalité à travers les différentes propositions des architectes : ce sont des temporalités assurant l'animation du lieu à travers des activités commerciales, culturelles et ludiques et se mêlant à la vie quotidienne des habitants (GUEZ, 2008). Nous voyons donc comment les formes temporelles mobilisées à l'occasion du projet sont diversifiées. Les horizons temporels (c'est-à-dire les anticipations du projet) en font aussi parti et diffèrent suivant les projets d'architectes de l'appel d'offre : Maas inscrit sa proposition dans un horizon d'attente incertain, celui d'un espace servant de socle aux grands événements tandis que Koolhaas fait du projet un *outil à projeter*, un révélateur d'un potentiel plutôt qu'une solution achevée (GUEZ, 2008). Les approches du projet se partagent d'une façon générale entre un projet qui sert de solution aux problèmes exprimés et aux besoins des acteurs, et un projet souple pouvant intégrer des adaptations futures. Le projet est finalement le moment où se met à jour tout un questionnement sur la relation entre passé, présent et futur (GUEZ, 2008).

b. Des mauvais usages des temporalités

i) Le primat du court terme¹²²

Le projet, pris dans son acception la plus générale (qu'il soit le projet lié à un parcours individuel ou non), s'il est pensé dans le très court terme, met à mal la figure d'anticipation qu'il est sensé incarner. Pour Jean-Pierre Boutinet (2004), la situation dominée par le court terme et l'urgence, fait que la distanciation nécessaire à l'acteur concerné par rapport à une situation présente pour penser un temps comme champs de possibilités n'a pas lieu. Le primat du court terme transforme cet horizon temporel des possibles en espace des fortes contraintes. Ce primat du court terme dans les temporalités actuelles ne peut se comprendre sans le contexte de crise des modèles de développement et avec lui, la remise en cause de la notion de progrès (BOUTINET, 2005). Les temporalités du futur s'effacent pour laisser place à un nouveau pivot organisateur, celui du présent, et dont les temporalités en découlant sont plus ou moins chaotiques. Ces dernières diffèrent grandement des anciennes temporalités rythmées par les idées du progrès et d'avenir idéalisé, c'est-à-dire des « temporalités monochromes linéaires et orientées » d'une société porteuse d'émancipation utopique (BOUTINET, 2005). L'époque moderne met à mal cette vision puisqu'elle se manifeste par une absence de croyance en l'avenir et dessine un présent incertain. Le fractionnement des temporalités du présent fait naître de nouveaux types de projet, comme le

¹²² Ce primat du court terme annonce le problème de recherche, celui d'une dimension temporelle du projet lissée, rendue homogène, où la durée longue du projet est réduite ou ignorée : cf. chapitre IV concernant cette retranscription problématique de la dimension temporelle du projet d'urbanisme.

projet événementiel, paradoxalement souvent lié au projet mémoriel, tourné vers un passé à réactiver par la mise en valeur patrimoniale ou par la commémoration. L'évènement change de statut et de non désiré devient l'objet d'un projet, et sert à conjurer les effets négatifs d'un environnement incertain : il programme l'avènement de l'incertain à travers un agenda et la préparation d'un rassemblement qui mobilise une temporalité de l'instantanéité (BOUTINET, 2005). Les cas d'étude¹²³ que nous analysons par la suite rendent aussi compte de ces projets inscrits dans la mémoire, mais aussi rattachés à la mise en place d'événementiels : cela explique peut-être aussi l'absence de véritables synthèses retranscrivant les dimensions temporelles des projets (à cause de la multiplicité des temporalités, de la multiplication des acteurs, du primat du court terme effaçant l'anticipation).

Le projet est en prise à l'imprévisible, c'est-à-dire aux temporalités de l'immédiateté et de l'urgence (BOUTINET, 2005). L'immédiateté modifie profondément la conduite de projet, celle des phases de diagnostic, d'élaboration et de réalisation prises dans le court terme et dans la reconsidération à tout moment de ce qui a été fixé antérieurement. L'urgence, à la différence de l'immédiateté, est une *temporalité brutale* (BOUTINET, 2005). Elle est antinomique d'une conduite à projet :

« L'urgence en effet survient toujours par effraction ; elle n'attend pas ; elle n'anticipe pas ; elle implique au contraire pour être satisfaite de prendre en compte des procédures déjà éprouvées, les fameuses mesures d'urgence ; il y a donc dans l'urgence du répétable, de l'automatisme (...) » (BOUTINET, 2005, pp. 342 - 343).

A l'opposée de ces temporalités à *visée assujettissante* (BOUTINET, 2005), des temporalités du moment présent émancipatrices, fortement liées aux conduites à projet existent. Ces temporalités, placées du côté de conduite individuelle de projet, sortant donc du cadre urbanistique, sont, cependant, intéressantes car elles font développer des versions du projet qu'il est possible aussi de retrouver en urbanisme. La conduite de projet peut s'apparenter à une conduite transitionnelle, comme en témoigne ces avant et après-projet, dont l'intervalle s'organise autour d'éléments déclencheurs facilitant ou perturbant le projet (BOUTINET, 2005). Elle est donc une conduite dynamique, s'étalant du diagnostic à la réalisation, s'appuyant sur un travail de structuration au niveau des acteurs impliqués :

« Toute gestion par projet, caractérisée par une forte implication des acteurs qui constituent l'équipe-projet s'apparente à un espace et à un temps transitionnels qui structurent une expérience autonome (...) » (BOUTINET, 2005, p. 345).

Cette affirmation des acteurs n'est pas sans rappeler l'importance donnée à l'organisation des acteurs dans le cadre, par exemple, de la planification stratégique, ou dans le cadre du projet considéré comme processus. Le terme même de *transition* a été utilisé par Christian Devillers lorsqu'il considère le projet urbain comme une phase transitoire, avant et après d'autres acteurs : « Le projet urbain ne vise donc pas sa réalisation telle quelle, mais constitue une étape transitoire dans le processus de réalisation de la ville » (DEVILLERS, 1998, p. 55). Dans cette optique transitoire, les bornes temporelles finies du projet urbain sont laissées de côté au profit du repérage des éléments suscitant les transformations de la ville.

¹²³ Cf. chapitres VII et VIII pour l'analyse et les représentations des dimensions temporelles des projets choisis pour les cas d'étude.

A ce projet, vu dans sa dimension de transition, répond un autre type de projet, que Jean-Pierre Boutinet (2005) inscrit dans une temporalité dite de *l'alternance*. Elle est une temporalité ambivalente, induisant un rapport de cohabitation entre des temps aux natures différentes voire opposées. D'une façon générale, la temporalité de l'alternance s'inscrit dans un grand nombre de domaines, allant du social au champ individuel : elle fait balancer temps de travail et temps de repos ou temps inactif, par exemple (BOUTINET, 2005). En termes de conduite à projet, elle rappelle à nouveau cette coupure habituelle faite entre le travail de conception et le travail de réalisation, mais aussi entre le temps où le projet est actif ou non. Elle est donc la temporalité de l'alternance entre temps du projet et temps du non-projet, entre temps du travail de conception et travail de concrétisation du projet, entre, au sein de la conception, le formulable et le formulé (BOUTINET, 2005). Cette idée d'une alternance entre actif et inactif a aussi inspiré notre vision de la dimension temporelle du projet, partagée entre des *temporalités successives actives et inactives*¹²⁴. L'accent a aussi été mis sur les transformations à l'œuvre dans le cadre de la mise en place du projet plus que sur la détermination des bornes temporelles du projet, ce qui constitue une façon d'appuyer l'idée d'une transition du site concerné par le projet vers un autre état (par l'intermédiaire du projet). Ces temporalités de l'alternance et de la transition ont donc directement inspiré notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle des projets choisis comme cas d'étude.

L'aménagement urbain n'a pas non plus échappé à ce passage de temporalités séquentielles linéaires et bien déterminées à des temporalités d'une autre nature, où le long terme prend la signification d'une succession de courts termes¹²⁵. Dans le modèle de l'opération classique, la relation entre le long terme et le court terme s'établissait d'une façon différente : « (...) le court terme se définissait comme résultant d'une découpe en tranches temporelles d'un long terme prédéfini et cohérent » (JANVIER, 1995, p. 6).

Le changement de dynamique dans les opérations met à jour la question de la garantie des finalités à long terme, à travers les aléas du court terme et les rapports tendus entre rythmes financiers et fonciers et collectivités locales¹²⁶. Cependant, ce constat de la difficulté à articuler le long terme et le court terme ne signifie pas la disparition complète des opérations inscrites dès le départ dans la longue durée. S'il existe des opérations devant aboutir rapidement, dont la durée doit se limiter à celle d'un cycle immobilier, clairement identifiées et inscrites dans une stratégie globale, il existe aussi « (...) des opérations qui s'inscrivent délibérément dès leur origine dans la durée, qui sont pensées et conçues comme des processus plus que comme des opérations » (ASCHER, 1997, p. 165).

Le rapport entre le long terme et le court terme se retrouve aussi mis en question dans les temporalités d'acteurs. Le temps de la décision politique, dans sa relation avec le montage du projet, se distingue de la préoccupation financière centrée sur le court terme. Ce temps de la décision politique est variable et dépend beaucoup de la portée symbolique et stratégique du lieu portant le futur projet :

« La République de Venise mit un siècle pour se décider à construire le pont en pierre du Rialto alors qu'elle reconstruisit son marché incendié en quelques décennies » (MANGIN et PANERAI, 1999, p. 139).

¹²⁴ Cf. chapitre V sur notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet.

¹²⁵ Cf. I. B. b. iv) pp. 47 – 50.

¹²⁶ Cf. II. B. b. pp. 71 – 80.

Cependant, il s'agit de souligner le risque d'ajuster le montage des projets à des échéances électorales, financières ou événementielles. Si l'échéance a son utilité au sens où elle peut servir à mobiliser ressources et énergies, elle peut aussi engendrer des projets qui, une fois l'échéance passée, n'ont plus de raison d'être : c'est le cas de la soumission de projets de réalisation de grandes infrastructures et de gestion d'espaces publics à un événement de quelques semaines (MANGIN et PANERAI, 1999). L'échéance électorale, si elle prime, n'est pas non plus garante de la durabilité des investissements dont les résultats peuvent se décliner en « (...) saupoudrage d'équipements, gadgétisation de l'espace public (...) » (MANGIN et PANERAI, 1999, p. 140). La rapidité de la décision politique n'est pas forcément à voir sous un angle négatif, mais il faut aussi souligner que cette décision politique, si elle présente un avantage à être engagée rapidement, ne peut se passer d'un long travail d'exploration théorique et pratique de la ville, comme le montre l'exemple barcelonais dans le cas de l'accueil des Jeux Olympiques de 1992 :

« On peut titrer à propos des réalisations barcelonaises : *40 espaces publics en 4 ans !* Mais c'est oublier un peu vite que la coordination, au sein des services municipaux assurée par l'équipe de Bohigas, s'est appuyée sur une connaissance très grande de la ville à travers vingt ans d'études morphologiques, de contre-projets et de réalisations ponctuelles » (MANGIN et PANERAI, 1999, p. 140).

Ce travail préparatoire est la base d'une véritable politique urbaine, à l'inverse d'une politique engagée par *coups* (*Ibid.*). Ce constat quant à la nécessité de l'existence d'une connaissance de la ville inscrite dans le long terme sur laquelle s'appuie la décision politique nous sert aussi à la justification du travail que nous faisons, celle d'une étude de cas dans l'optique d'une amélioration de la connaissance sur le projet à travers sa dimension temporelle.

ii) La question du rythme temporel du projet et de sa représentation

La question du rythme temporel découle, en quelque sorte, d'une image d'alternance de *temporalités actives* et *inactives*. Elle rappelle que tout projet est confronté à un temps à la fois créateur et destructeur (BOUTINET, 2004). Ainsi, la dimension temporelle du projet, compris dans son acceptation générale, ne peut être perpétuellement créatrice : ces temporalités de production entraînent invariablement leur pendant négatif, celui du vide. Si cette dimension temporelle créatrice tend vers un vieillissement inéluctable, la conduite à projet doit apprendre à composer avec ce couple création/destruction, par l'intermédiaire de cette *alternance de jachère* (BOUTINET, 2004), par un vide provoqué qui servirait à relancer ces forces de création. Ces mêmes conduites à projet, par nature cherchant à tout prix à éviter l'arrêt total du projet, soit son abandon, doivent « (...) savoir jouer alternativement de la jachère et de la culture, en fonction d'une économie du temps approprié » (BOUTINET, 2004, p. 67). Cette vision s'oppose à celle d'un projet, comme processus continu, dominé par l'image d'une création linéaire.

Le projet n'est pas non plus un strict prolongement linéaire du passé, mais plutôt une rupture établie par rapport à une situation antérieure¹²⁷, et qui passe par l'anticipation : il s'agit d'agir sur une situation problématique qui demande à être infléchie ou modifiée

¹²⁷ Alain Avitabile (2005) a aussi indiqué ce rôle d'infléchissement joué par le projet, qui se traduit par l'optique d'une rupture par rapport à une situation donnée.

(BOUTINET, 2004). C'est en ce sens que le projet implique un temps non homogène, c'est-à-dire un temps marqué de différences et de coupures, hétérogénéité que nous tenons à vérifier pour la dimension temporelle du projet et à représenter, par la suite. Cette dimension temporelle, si elle est représentée soit uniquement sous la forme linéaire soit sous la forme circulaire, perd son caractère à la fois hétérogène et discontinu. Ces représentations provoquent ainsi un mésusage du projet, si elles sont prises séparément (BOUTINET, 2004). Le modèle circulaire est synonyme d'une répétition continue du projet et donc à sa stagnation tandis que le modèle linéaire représente un changement permanent illusoire, conduit par l'idée d'une pure création (BOUTINET, 2004). Le principe d'une combinaison de modèles de représentations est donc mis en avant, comme étant à même de mieux exprimer cette dimension temporelle du projet. Nous allons utiliser ce même principe de combinaison afin de représenter la dimension temporelle du projet : il sera ainsi combiné une représentation sous forme de couches temporelles ou *temporalités* et des schémas retraçant l'évolution des différentes *composantes essentielles* du projet¹²⁸. Cette combinaison de représentations mobilise ainsi en partie un temps ramifié car le modèle de la spirale ne montre pas les bifurcations, les choix éliminés au fil du temps pour le projet, bref il gomme tout un pan temporel du projet¹²⁹. Jean-Pierre Boutinet (2004) met, par ailleurs, surtout en avant une *temporalité de la reprise* comme une temporalité essentielle du projet. La figure de la spirale, qui combine modèle linéaire et modèle circulaire, intègre cette *temporalité de la reprise* qui signifie que « (...) les choses mises en place sont toujours destinées à nous échapper, à se laisser altérer par nous et malgré nous (...) » (BOUTINET, 2004, p. 69). Le projet vu sous cette perspective n'est ainsi ni pure création ni simple répétition. Le modèle de la spirale est celui qui inclut donc de l'incertain. Il diffère de la représentation du projet urbain par Alain Avitabile (2005) sous forme d'alliance entre boucle et triangle, que nous analysons par la suite¹³⁰.

La question du rythme temporel se ramène aussi à l'échelle individuelle du *je*. Cependant, cette appréhension personnelle de la notion de rythme fait elle-aussi transparaître une *temporalité de la reprise* telle qu'évoquée par Jean-Pierre Boutinet (2004) pour le projet. Dans son interrogation plus générale, à l'échelle du *je*, et sur la définition du rythme, Pierre Jakob (2001) souligne un rythme comme une mise en perspective que fait, pris dans la conscience de la mort, un individu sur un événement, en rattachant l'événement à un passé réutilisé par rapport à un horizon d'attentes. Le rythme n'est, cependant, ni le cycle ni la mesure de ce futur anticipé, il provient plutôt de leur attente :

« Dès que je récupère un passé qui n'a peut-être pas été réel et que j'anticipe un avenir qui doit être rempli, pour le coup, selon la mesure et le cycle, il y a du rythme. Il y a du rythme à partir du moment où on attend que le cycle se ferme ou s'ouvre » (JAKOB, 2001, p. 169).

Cette réflexion sur le rythme inspire là encore notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle¹³¹ puisqu'elle s'inscrit dans la question des transformations du projet au cours du temps, par l'intermédiaire du repérage de l'ouverture ou de la fermeture du parcours temporel du projet : en ce sens, un rythme temporel est sous-entendu, à la différence que notre regard est porté vers le passé, et non pas placé dans l'attente.

¹²⁸ Cf. chapitres VII et VIII.

¹²⁹ Cf. chapitre V pour la description de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet.

¹³⁰ Cf. IV. C. b. pp. 194 – 196.

¹³¹ Cf. chapitre V.

D. Conclusion

Dans un premier temps, nous avons décrit les oppositions duales ayant lieu dans la conception même du temps ainsi qu'abordé la structure tridimensionnelle du temps. Nous nous plaçons finalement au-delà de ces oppositions irréconciliables entre elles, tout en nous inspirant des conceptions du temps les plus proches de l'idée générale d'une hétérogénéité temporelle, sans pour autant rejeter complètement la vision d'un temps quantitatif. Le temps hétérogène amène aussi à poser les bases de question de la représentation du temps, celle d'un temps ramifié et étagé, échappant à la représentation d'une simple frise chronologique, et mobilisant le principe d'une combinaison de représentations.

En effet, dans notre recherche, il s'agit de sortir d'une conception du temps considéré uniquement dans sa version quantifiable, capable de refléter notre définition du projet comme processus et instrument de saisie d'une réalité donnée. Cette hétérogénéité que nous mettons en avant se retrouve principalement dans la notion de *temporalité* dont la définition théorique mobilise plusieurs principes de base utiles dans la détermination de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet, abordée dans le chapitre IV. La notion de temporalité part du rapport de l'homme aux choses. Elle permet de faire ressortir des principes de variété, de conjugaison des contraires, de réflexion sur un phénomène ou une situation donnée, liés au relatif. De l'idée d'une temporalité relative à celui qui la vit, d'une temporalité qui, finalement, se décline plutôt en temporalités, de cette idée de rapport aux choses, nous en tirons plus tard les deux hypothèses principales de notre recherche, pour le projet d'urbanisme, celle de *transversalité temporelle* (les liens ou les rapports entre le projet et son contexte, avec la question de leur influence sur la détermination du parcours temporel du projet) ainsi que celle d'*épaisseur temporelle* (la présence de multiples couches temporelles, appelées *temporalités* et définies dans notre méthode du chapitre IV, qui s'imbriquent, se succèdent, apparaissent).

Pourtant, nous pourrions nous attendre à une conception de la dimension temporelle du projet comme celle reflétant un temps quantifiable, temps de l'action, tel que décrit par François Chenet (2000) mobilisant échéancier et planning de réalisation. Mais cette exploration théorique que nous faisons dans ce chapitre montre qu'il est possible d'envisager une conception temporelle faisant ressortir l'idée d'hétérogénéité. L'état des lieux bibliographique des réflexions abordées en termes de temporalités de la ville et du projet avance lui aussi en ce sens. Concernant les temporalités de la ville, elles font ressortir l'hétérogénéité notamment par l'intermédiaire de l'idée d'une stratification (annoncée déjà avec le temps historique), de la relation entre mémoire et projet (qui concerne directement nos cas d'étude puisqu'il s'agit de projets de reconversion urbaine). La ville se révèle ainsi multiple, hétérogène et stratifiée au niveau temporel. Elle amène aussitôt à s'interroger sur les temporalités des projets d'urbanisme qu'elle accueille. La description de ces temporalités du projet abordées par différents auteurs permet d'avancer des éléments ponctuels qui nous influencent par la suite pour notre méthode décrite en chapitre V : flou de la coupure entre conception et réalisation (cas de l'ingénierie concurrente), question de la représentation de la dimension temporelle du projet, temporalités de l'utilisateur, légitimation des actions par la manipulation des temporalités, logiques ambivalentes du projet (logique de *bricolage* ou non, avec un projet considéré comme processus ou comme outil de planification), temporalités du présent mettant en avant l'alternance entre l'actif et l'inactif et l'aspect transitionnel de la conduite de projet selon Jean-Pierre Boutinet (2005), question du rythme temporel (ouverture/fermeture du parcours temporel du projet), etc. L'hétérogénéité de la dimension temporelle du projet nous servira ainsi à souligner dans le chapitre suivant une dimension

temporelle combinant différentes sortes de temporalités : des *temporalités successives*, *imbriquées* ou *naissantes*.

Ces temporalités de la ville et du projet n'échappent pas, cependant, à la tentative de retrouver un temps rendu homogène et lissé. Les mauvais usages des temporalités sont ceux du primat du court terme (amenant au lissage de la dimension temporelle du projet et à une réduction de sa durée, par exemple), d'une difficulté de représentation des dimensions temporelles hétérogènes des projets. Ce constat annonce le problème de recherche lié à la question de la retranscription de la dimension temporelle du projet, surtout concernant les représentations de cette dimension temporelle, que nous abordons de façon plus détaillée dans le chapitre IV. Par ailleurs, le cas du projet de bâtiment vu comme limité au niveau de sa dimension temporelle nous permet aussi d'avancer l'idée d'un projet de bâtiment à la dimension temporelle pourtant elle-aussi hétérogène, notamment en nous appuyant sur les propos de Catherine Furet (2001). Cette idée est vérifiée par l'analyse des cas d'étude, dans les chapitres VII et VIII.

Deuxième partie

La question de l'appréhension de la dimension temporelle des projets

IV. La retranscription de la dimension temporelle du projet

Dans ce chapitre, nous détaillons les retranscriptions des dimensions temporelles des projets existantes, à travers l'exploitation d'études réalisées sur des projets d'urbanisme, mais aussi à travers le décryptage critique des découpages généraux servant de guides à la constitution d'un futur projet proposés par certains auteurs. Au final, il s'agit de révéler en quoi ces retranscriptions sont problématiques dans le décalage qu'elles opèrent au niveau temporel par rapport à un projet considéré comme processus et saisie d'une réalité donnée.

Dans un premier temps, nous nous attachons à placer ces retranscriptions de la dimension temporelle du projet, parfois partielles, parfois absentes, mobilisant des représentations ayant du mal à échapper à une conception de la dimension temporelle du projet lissée, linéaire, homogène, par rapport à une logique de rationalisation dominante après-coup qui est à l'œuvre en planification ou dans ces tentatives de retranscription des dimensions temporelles des projets. Cette perspective générale nous permet d'annoncer ensuite notre distanciation critique.

Cette distanciation critique met en avant le positionnement de l'acteur par rapport à la dimension temporelle du projet, acteur qui peut éprouver la nécessité de se repérer dans ce processus que constitue le projet par l'intermédiaire de différentes sortes de retranscriptions orales et écrites de la dimension temporelle du projet. Cet acteur est confronté à plusieurs obstacles rendant difficiles ce repérage : retranscriptions très succinctes ou parfois absentes des dimensions temporelles des projets dans les documents de planification dans un contexte de crise des grands récits de l'aménagement territorial et urbain, intervention d'un *temps vécu* dans les retranscriptions des dimensions temporelles du projet entraînant une déformation subjective. La distanciation critique que nous mobilisons à ce point de notre travail a ainsi une visée pratique, répondant au besoin de clarification du processus de projet, à un besoin de repérage de l'évolution du projet.

Cette distanciation critique révèle aussi un manque d'une analyse fine du projet au niveau de sa dimension temporelle. Ce manque est à placer par rapport à ce que Michel Lussault évoque, c'est-à-dire l'idée que le temps « (...) est souvent un relatif impensé des recherches sur l'action locale » (LUSSAULT, 2001, p. 145). Lorsque celui-ci est pris en compte, ce temps est alors souvent ramené à la durée, « (...) purgé de sa complexité sociale et présenté tel un simple cours scandé, qui détermine un agenda qu'il faut respecter » (*Ibid.*, pp. 145 - 146). La conception dominante du temps dans ces études urbaines est, selon Michel Lussault, toujours celle d'un déroulement chronologique linéaire simple, inscrite dans une forme de finalisme historique : il est extérieur aux sociétés et aux hommes et remplit la fonction de marquage chronologique de l'évènement.

A. Cadre général de la retranscription de la dimension temporelle du projet : post-rationalisation et mise en cohérence après - coup

Il s'agit, ici, de voir que la pratique urbanistique, et par conséquent, celle du projet, qui se veut rationnelle est, en fait, influencée et conduite selon une démarche de post-rationalisation et de mise en cohérence après-coup. Notre optique n'est pas de discuter le rationnel ou l'irrationnel de la démarche mais d'introduire la question de la retranscription de la dimension temporelle du projet en fonction de ce cadre.

Le projet d'une façon générale renvoie à la fois à l'ordre du discours et à l'ordre de l'action. Cette dualité se retrouve aussi dans les deux formes de rationalité, qu'elles soient celle liée au *logos*, c'est-à-dire le concept grec signifiant la parole, le discours, celui de la raison discursive, et celle liée à une pratique comportementale. Il paraît, d'ailleurs, difficile de séparer tout à fait ces deux formes de rationalité, l'action ne pouvant se passer au préalable d'une structuration argumentée de la connaissance, ni non plus d'une évaluation de celle-ci à posteriori en fonction des règles fixées au préalable. Il apparaît finalement presque naturel de lier projet et rationalité, à l'image de ce qu'évoque, par exemple, Jean-Pierre Boutinet, à propos du projet architectural :

« Le projet architectural en tant qu'anticipation opératoire peut être identifié à un paradigme spécifié par quatre traits constitutifs¹³², traits susceptibles d'ailleurs d'être applicables à d'autres types de projets et qui définissent en quelque sorte *la théorie de la proiettation* entendue comme recherche rationnelle du processus de construction » (BOUTINET, 2005, p. 172).

Le projet n'est ni totalement théorique ni totalement pratique. Ce balancement indéfini entre théorie et pratique est ce qui confère au projet une certaine spécificité :

« (...) le projet appartient à ces rares figures qui se situent quelque part entre théorie et pratique, ni exclusivement théorique, ni tributaire de la seule pratique » (BOUTINET, 2005, p. 278).

L'ordre du discours se charge d'explicitier et de décrire, de prescrire et de planifier tandis que l'ordre de l'action repère et sélectionne les possibles transformés en intentions ensuite mises en pratique (BOUTINET, 2005). Si ce lien entre projet et rationalité peut être discuté, il ne constituera pas ici l'objet de notre propos. Par contre, il s'agira surtout de cerner plus précisément le lien entre la rationalité et la dimension temporelle du projet, lien qui permet d'expliquer en partie les exemples donnés auparavant en matière de retranscription des dimensions temporelles des projets. Une forme de rationalité particulière sera mise en avant, surtout celle liée au discours, plus précisément celle de la construction cohérente du discours du parcours temporel du projet, par exemple, au travers des récits, si cette construction existe bien sûr. Cette rationalité (autre que celle strictement discursive cependant) en elle-même fait

¹³² Il s'agit, ici, de l'appropriation d'un espace possible comme objet du projet, du passage de l'abstrait au concret à travers la distinction conception/réalisation, de l'aspect de processus du projet en prise à un contexte qui entraîne les modifications et les altérations du projet initialement prévu et qui cesse d'être projet une fois réalisé, du caractère relationnel du projet, ce dernier s'appuyant à la fois sur une initiative individuelle et un environnement collectif (BOUTINET, 2005).

appel à d'autres notions comme celle de linéarité, notions qui ne sont pas étrangères à cette construction cohérente de la dimension temporelle du projet.

a. Une rationalité linéaire : un modèle persistant

La notion de rationalité¹³³ est une déclinaison de la notion philosophique de *raison*. Cette déclinaison, récente par rapport au parcours historique d'une notion comme celle de la raison, surtout inscrite dans les champs disciplinaires philosophiques et théologiques, se retrouve dans quatre mouvements théoriques : à savoir la théorie de la décision, science normative de l'action mobilisant les probabilités ; la *théorie des jeux*, fondée sur une interrogation et une recommandation en matière de conduite individuelle face à l'imprévisibilité du comportement d'autrui ; les prémisses du développement de la science économique, se cristallisant à partir des travaux des Lumières et d'Adam Smith ; la *psychologie cognitive* s'interrogeant sur la fiabilité de l'usage spontané de la raison, par exemple dans les estimations liées aux probabilités ou dans la détermination des relations de causalité (BOUDON, 2009). Cependant, il s'agit dans un premier temps de remonter plutôt aux origines même de cette déclinaison, notamment dans la distinction opérée entre rationalité du discours et rationalité liée à l'action individuelle, distinction difficile à faire étant donné que ces deux formes de rationalité se correspondent et se répondent. Cette approche permet, en effet, de mettre en avant, l'influence toujours prégnante d'une rationalité dite monofonctionnelle, c'est-à-dire d'une rationalité linéaire (qui est aussi collective, dans le cadre du projet), en dépit de l'existence de multiples formes de rationalité.

La rationalité du discours, tirée du *logos*, amène à une spécification de ce même *logos*. Ce dernier, à son origine, s'applique à la parole synonyme de dialogue politique d'une Grèce classique, par opposition à la parole des anciens rois archaïques strictement hiérarchisée, s'imposant comme un acte de magie. Cette confrontation se retrouve dans l'*Illiade*, témoin du passage d'un système palatial, fondé sur le religieux, hérité de la civilisation mycénienne, dont le symbole est l'Acropole, à un autre système toujours guerrier mais fondé sur la politique et sur un nouveau centre, l'*Agora*, comme le montre Paul Blanquart (1997). Elle se cristallise en particulier dans les caractères opposés d'Agamemnon et de Priam. Ce dernier, revêtu d'une autorité presque divine, tel un oracle, impose un texte déjà écrit d'avance, à l'inverse d'un Agamemnon dont le pouvoir terrestre est source de critiques. Deux types de paroles en ressortent et se succèdent, opposant un système pyramidal à un système de guerriers aristocrates qui échappe au sacré pour entrer dans le politique :

« La parole-dialogue se substitue à la profération magico-religieuse (...). L'assemblée de guerriers, côté grec, forme un cercle au milieu duquel sont déposés le butin ou les prix mis en concours. Ainsi s'établit une équivalence entre le milieu et ce qui est commun, public, appartenant à tous. Cette assemblée est aussi le lieu où chacun peut également prendre la parole : quiconque veut s'exprimer sur ce qui intéresse le groupe s'avance au milieu et prend le sceptre en main. (...) Une activité proprement politique, distincte du religieux et autonome se constitue. (...) Ainsi se concrétise la rupture entre le guerrier aristocrate et le sacré » (BLANQUART, 1997, pp. 41 - 42).

Cette même opposition est aussi rappelée par Lucien Sfez (1992), dans la perspective historique qu'il offre à propos de l'élaboration du concept de décision. La période des rois

¹³³ Cf. aussi IV. A. b. pp. 164 - 168 pour une définition de la rationalité.

archaïques consacre un ensemble d'énoncés théogoniques, une généalogie mythique mettant en avant l'origine divine des hommes. La décision n'existe pas, au profit de rôles distribués d'avance, et où l'espace même est qualifié en fonction de l'exercice d'une parole magique et non pas envisagé de façon quantitative, c'est-à-dire comme un espace partageable. Selon Lucien Sfez, avec la *Polis*, l'espace devient différent : il est déqualifié, quantifiable et mesurable dans toutes ses parties. A l'image du cercle de guerriers mesurant leur part du butin de guerre, évoqué auparavant, cet espace est aussi un espace d'échanges et de négociations. L'instrument de sa mesure sera le *logos*, « la raison qui mesure et qui partage, la discussion égale entre partenaires » (SFEZ, 1992, p. 43). C'est la naissance de la décision rationnelle contre la parole-acte magique, du compromis entre partenaires égaux contre les décrets arbitraires (*Ibid.*). Pour Lucien Sfez, à la pyramide, deux nouvelles figures s'imposent, celle du cercle et de la ligne, structurant le modèle de la décision, le cercle symbolisant le lieu du partage, la ligne symbolisant les distinctions entre vrai et faux, bon et mauvais, beau et laid. Pour arriver à l'action de partage, il faudra désormais instituer un dialogue, un discours en règle, c'est-à-dire une parole qui institue une distance. Le dialogue est, en effet, ce « qui advient à la loi à travers (dia) la parole, instaure une distance (dia) entre le fait et la loi (nomos), entre faire et dire » (SFEZ, 1992, p. 43). L'édifice de la décision ne s'arrête pas cependant à la période antique : universalité de la décision chrétienne libre, raison thomiste et doute cartésien participent bien sûr à cet édifice (SFEZ, 1992). Cependant, le *logos* du cercle démocratique, la ligne droite de la droite raison persistent aussi et structurent le champ de la rationalité.

Quel lien, cependant, a lieu entre la rationalité d'une façon générale et le concept de linéarité ? La linéarité, prise dans sa signification cartésienne, consiste en un ordre des choses : elle possède ainsi une signification éminemment temporelle. L'analyse cartésienne du temps de l'acte volontaire se structure autour d'une chaîne continue d'activités, entre deux bornes délimitées, la conception du projet ou désir pour son commencement, et la satisfaction du désir en fin de chaîne (SFEZ, 1992). Entre ces deux limites, la délibération et la décision constituent les termes intermédiaires. L'absence d'une ou de plusieurs de ces étapes ou de ces limites entraîne des maladies de la volonté. La linéarité cartésienne suppose que, pour atteindre un point déterminé, il faille passer par les autres éléments inscrits dans un ordre précis. L'ordre est ainsi défini par Descartes dans sa réponse aux *Secondes Objections* :

« L'ordre consiste en cela seulement que les choses qui sont proposées les premières doivent être connues sans l'aide des suivantes, et que les suivantes doivent après être disposées de telle façon, qu'elles soient démontrées par les seules choses qui les précèdent » (DESCARTES, 1967, p. 581).

Cette linéarité suppose aussi de la discontinuité, paradoxalement : elle constitue une série continue alliant des moments différents, qui ont leur particularité. La ligne est, en effet, morcelé de points qui ne sont pas interchangeables : délibération et décision, par exemple, dans ce schéma linéaire de la décision cartésienne évoqué par Lucien Sfez (1992), ne peuvent se confondre. Par ailleurs, elle a pour conséquence une conception du temps particulière, un temps découpé et séquencé, mettant surtout en valeur des présents successifs, au détriment d'un futur inexistant :

« Le présent seul compte, discontinu, s'efface au profit du présent nouveau qui advient. Il est tout de suite passé : le passé fait de présents successifs est digne de foi, le futur

par contre n'a pas d'existence du tout, et tout ce qui a trait à lui ne peut être une science » (SFEZ, 1992, p. 56).

Ce temps-là n'est finalement pas si éloigné de la vision proposée par la doctrine fonctionnaliste¹³⁴, tel que rapportée par Jean-Yves Toussaint (2003). Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, il ne s'agit pas à proprement parler de l'existence d'une rationalité mais plutôt de l'existence de multiples formes de rationalité, qui peuvent d'ailleurs entrer en conflit entre elles : rationalité organisationnelle et économique dans la formation de la réalité urbaine opposée aux formes de rationalisation plastique ayant lieu en architecture et en morphologie urbaine, économie des usages et de la production, rationalité du zonage, rationalité instrumentale, rationalité urbanistique, etc. (TOUSSAINT, 2003). Cette énumération s'inscrit aussi dans les trois rationalités généralement à l'œuvre en matière de décision, qui constituent trois visions de pouvoir et trois visions du monde (SFEZ, 1992). La première se veut universelle, spatiale, autoritaire, celle de l'imposition d'une vision du haut, du supérieur dans un processus hiérarchisé, où l'espace et le temps sont soumis à cet ordre supérieur :

« Une chaîne de représentants de cet ordre supérieur devra unir le plus petit médiocre des sujets (le local) à l'ordre quasi divin qui est celui de la raison et que représente l'autorité centrale. Il y a bien de la théologie rationnelle dans les opérations de décentralisation, dans les plans directeurs et, en général, dans les administrations centrales vis-à-vis des communautés qu'elles gèrent » (SFEZ, 1992, p. 481).

La deuxième rationalité se veut historique, démocratique, spatio-temporelle. Elle s'exerce sous la forme d'un compromis, entre la nature et le travail humain, entre le grand et le petit, entre les hommes dans le cadre de discussions démocratiques (SFEZ, 1992). L'histoire, faite par et pour les hommes, son devenir, doit être faite progressivement, en plusieurs étapes. On y retrouve des inspirations rousseauistes, notamment sur ce contrat social à passer entre le peuple et la nature (SFEZ, 1992). Enfin, la troisième forme de rationalité est celle des temps nouveaux, issue d'un compromis entre les deux formes précédentes de rationalité (*Ibid.*). Le point de départ en est local, porté sur l'associatif et le petit groupe, mais aussi empreint d'une idéologie de totalisation, portée par une vision technique prédominante.

Concernant la conception fonctionnaliste et ses inspirations, elle rappelle fortement la première forme de rationalité, telle qu'évoquée par Lucien Sfez (1992). Par ailleurs, elle mobilise un rapport du temps à l'espace particulier. L'espace devient déroulement et support d'un temps séquencé et prévisible :

« Le mouvement et le déroulement organisent l'espace en séquences nécessaires : tout comme les tâches productives sont décomposées en gestes nécessaires qui organisent l'espace de l'atelier et, plus généralement, l'espace de la production au sein de l'entreprise, les activités humaines sont décomposées en mouvements nécessaires qui organisent l'espace du monde... » (TOUSSAINT, 2003, p. 156).

¹³⁴ Jean-Yves Toussaint entend par *doctrines fonctionnalistes*, l'ensemble des doctrines architecturale et urbanistique et d'aménagement, issues des travaux du IV^{ème} Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) et de Le Corbusier, dont l'optique est de faire advenir un nouvel espace moderne, accordé selon les nouvelles pratiques tayloriennes de la production industrielle (TOUSSAINT, 2003).

Dans le cadre conceptuel qu'il élabore pour le schéma fonctionnaliste, Jacques Dreyfus note aussi ce rapport particulier au temps (et conjointement à l'espace), et dont l'exercice n'est pas sans rappeler la notion d'opération d'urbanisme ou la vision d'un projet comme outil de planification. La satisfaction des besoins de l'homme, fondement supposé du bonheur de l'homme, se fait selon deux variables. La première, l'espace, défini selon les fonctions, est découpé et différencié. Mais le temps est aussi découpé de manière à ce qu'à « (...) chaque besoin corresponde, à la fois une partie de l'espace et un morceau du temps » (DREYFUS, 1973, p. 92).

Il en ressort un ordre linéaire et répétitif, inscrit dans une forme de déterminisme fataliste. Il est à noter que ce déterminisme fataliste se retrouve aussi dans la conception du temps comme chaîne causale au XIX^e siècle, tel que soulignée par Georges Poulet :

« (...) le temps du XIX^e siècle apparaît essentiellement comme un mouvement continu qui se saisit à partir de sa cause originelle : il est un devenir qui est toujours futur. (...) La réalité n'est plus, comme dans le devenir aristotélicien, la chose achevée, mais le processus génétique lui-même par lequel la cause engendre ses effets » (POULET, 2006, p. 41).

La linéarité suppose une continuité du temps, dont le présent serait la continuité d'un passé et dont l'analyse pointue et détaillée permettrait d'expliquer les circonstances actuelles (SFEZ, 1992). Cette vision mécaniste sert de support à la prévision, cette dernière se différenciant de la prospective :

« Toute la différence entre prévision et prospective vient de ce que l'une, la prévision, considère le futur comme une dépendance linéaire d'un état des choses, et que l'autre envisage (ou essaye) un futur coupé du présent, brisé, un possible, dans l'éventail des possibles (...) » (SFEZ, 1992, p. 320).

A propos des plans, Jean-Yves Toussaint (2003) souligne aussi des scripts et des scénarios, mais s'inscrivant plutôt dans l'imposition de la vision d'un organisateur, rendant prévisible chaque acte et situant chaque position dans l'espace et dans le déroulement. En dépit des affirmations d'étapes de projets ne se réalisant pas forcément de façon successive, c'est-à-dire dans un ordre donné une fois pour toute, il ressort finalement que, parmi les différentes retranscriptions des dimensions temporelles des projets que nous citons en exemple par la suite¹³⁵, certaines restent influencées par cette linéarité cartésienne. Il se produit ainsi une sorte d'hybridation paradoxale : entre des représentations liées au *mode projet* (TOUSSAINT, 2003) tirées d'exemples de projets d'espaces publics lyonnais décrits plus tard, inscrites dans une linéarité affichée et un texte écrit revendiquant, cependant, une disposition non forcément successive des étapes, par exemple¹³⁶. La linéarité n'est pas seulement symbolisée par la figure de la ligne. Si Alain Avitabile met en avant un schéma itératif des trois composantes-clés du projet urbain, la représentation qu'il propose cache aussi, cependant, de la linéarité¹³⁷. La critique qu'offre Lucien Sfez à propos de la linéarité

¹³⁵ Cf. IV. C. a. pp. 188 – 193.

¹³⁶ Cf. IV. C. b. pp. 197 – 202.

¹³⁷ Cf. IV. C. b. pp. 194 – 196.

permet de mettre en exergue une des autres caractéristiques de la linéarité, l'opposant à la notion de système, dans le cadre des graphes en semi-treillis¹³⁸ et en arbre¹³⁹ :

« En somme un schéma en semi-treillis est encore linéaire en ce que ces éléments sont en nombre finis et posés préalablement ; les relations sont cependant plus fines, révèlent la complexité et les interdépendances. Mais dans le cas du semi-treillis comme dans le cas de l'arbre, ce qui compte avant tout ce sont les éléments en nombre fini » (SFEZ, 1992, p. 86).

A l'inverse, la notion de *système* se base sur les relations : le nombre des éléments importe peu. L'exemple de la famille est donné pour illustrer cette notion : dans une famille de quatre enfants, les rapports des parents et enfants et les rapports des enfants entre eux importent, si deux enfants sont retirés, les rapports demeurent entre les membres de la famille restant (SFEZ, 1992). La famille est donc un système. Pour en revenir au schéma triangulaire et circulaire d'Alain Avitabile à propos du projet urbain, ce sont surtout les composantes-clés (en nombre défini et dans la description de leur contenu) qui ressortent, au détriment des relations les liant. Il existe donc bien une certaine linéarité sous-jacente à la description proposée par Alain Avitabile à propos du projet urbain.

La linéarité renvoie à une mono-rationalité quand il s'agit d'évoquer la causalité, en particulier de la causalité linéaire cartésienne. La définition de la ligne, telle qu'établie par Descartes suppose un mouvement continu, un ordre successif engendrant des mouvements perceptibles par la raison, non par les sens : ces lignes composées ou simples peuvent être décrites « par un mouvement continu, ou par plusieurs qui s'entresuivent et dont les derniers soient entièrement réglés par ceux qui les précèdent » (DESCARTES, 2009, p. 429). Cette construction de l'esprit met en place un ordre orchestré par la raison et appliqué à la discontinuité des points : « elle [la raison] lie, mesure, range, et peut par là même expliquer (déployer) une chaîne continue entre des mouvements discontinus » (SFEZ, 1992, p. 58). La confusion s'opère entre cet enchaînement et la causalité : le moment postérieur est expliqué par ce qui advient antérieurement. La cause se trouve dans l'ordre de successions. La rationalité comportementale provient alors d'un enchaînement causal clair : « Mon comportement, mon choix est rationnel si tous les moments de ma motivation à l'exécution sont clairement ordonnés, si chaque moment engendre le suivant de manière à former une chaîne de déductions transparentes à l'entendement » (SFEZ, 1992, p. 58). Chez Descartes, c'est surtout la cause motrice qui est retenue plutôt que la cause finale : la cause finale, c'est-à-dire ce vers quoi l'agent tend, est sujette à l'erreur et aux incertitudes, et est de nature sensuelle et matérielle. Dans cette configuration, le passé et le présent s'imposent au détriment d'un futur jugé trop incertain et aléatoire.

Cette rationalité comportementale place au centre de sa problématique un sujet libre responsable de ses actes. Cette prégnance du sujet et de ses démarches rationnelles sont sous-jacentes, par exemple, dans la chronologie du projet de quartier de la Part-Dieu élaborée par Jean-Yves Toussaint, que nous évoquons par la suite¹⁴⁰. Il souligne, en effet, « un dessein rationnellement construit par des organisations visant dans l'opération la réalisation de leurs

¹³⁸ Pour le graphe en semi-treillis, l'auteur le définit ainsi : « En partant d'un point, on peut revenir sur le point de départ en passant par des points différents au retour : on peut faire des boucles, des circuits fermés (même partiellement) » (SFEZ, 1992, p. 84).

¹³⁹ Le graphe en arbre suppose un circuit non fermé : « (...) partant d'un point pour revenir sur lui-même après avoir parcouru un certain trajet, il faut repasser par les mêmes points qu'à l'aller » (SFEZ, 1992, p. 84).

¹⁴⁰ Cf. IV. C. b. pp. 197 – 202.

objectifs propres » (TOUSSAINT, 2003, p. 133). La présentation du projet des Halles par Alain Guez (2008) met aussi en avant cette prégnance du sujet dans la constitution de ses actes futurs, dans une forme de subordination toute rationnelle, où l'intention première, caractérisée par des objectifs, préside d'emblée la conduite du projet. Il n'est ainsi pas anodin que l'auteur, en dépit d'une vision originale de la dimension temporelle du projet, ouvre sa présentation sur les volontés du maire de Paris concernant la mise en place du projet des Halles :

« Il s'agit pour lui [le maire de Paris] de ne pas faire de table rase, ne pas faire une deuxième révolution des Halles qui ne donnerait des résultats pour les habitants que dans quinze ans, contribuer à une résolution progressive d'un certain nombre de problèmes pour donner confiance en l'avenir et dans la volonté d'investissement de la force publique, avoir des résultats dans un laps de temps très court, faire participer la citoyenneté à l'élaboration du projet (...) » (GUEZ, 2008, p. 346).

Le recours à l'étude de définition est présenté comme découlant logiquement de cette modalité politique de mise en œuvre du projet : elle est un outil au service d'un sujet rationnel. Pourtant, la description même des objectifs et des temporalités souhaitées (de préférence dans le court-terme) laisse supposer un déroulement du projet des Halles plus ou moins chaotique, dont ici l'action du sujet (le maire) constituerait finalement une tentative de reprise en main par rapport à un chemin effectué critiqué par ses destinataires. Cette prégnance du sujet en aménagement du territoire et en urbanisme renvoie à la croyance de l'urbaniste en un *déterminisme tiède*, et donc en sous-main, la croyance en la causalité. Le déterminisme est absolu lorsque toute action humaine est déterminée par avance par l'ensemble des causes conjuguant à sa réalisation. Ce déterminisme absolu garantit finalement une action prévisible. Mais pour pouvoir agir, l'urbaniste doit croire en un déterminisme non absolu, permettant de laisser place à un espace de liberté, espace qui permettrait de changer les choses sans tomber sous le poids d'une fatalité des causes et des conséquences. Cependant, l'urbaniste ne peut non plus refuser tout déterminisme : la causalité lui permet en partie d'expliquer telle situation, ses origines et ses éventuelles évolutions, ainsi que les chances de transformer cette situation donnée en agissant sur les causes supposées l'ayant provoquée et afin d'atteindre le ou les objectifs fixés. Ce *déterminisme tiède* garantit finalement ce pouvoir d'agir de l'urbaniste.

b. Rationalité et aménagement spatial ou urbain : les conséquences temporelles

Ce pouvoir d'agir de l'urbaniste pose la question de l'idée de rationalité en urbanisme. La rationalité, partant d'une définition mobilisant trois notions essentielles, combine à la fois une théorie des fins et des moyens. La rationalité permet de déterminer les moyens les plus adaptés pour atteindre les fins fixées. Dans ce sens, elle se rapproche de la rationalité économique¹⁴¹. La rationalité s'accompagne de la science et des techniques issues d'elle, ces dernières assurant l'adaptation de la démarche dite rationnelle aux fins envisagées (DREYFUS, 1973). Enfin, la rationalité désigne aussi le résultat de cette démarche

¹⁴¹ Cette rationalité économique ne peut non plus être séparée des rapports sociaux : des comportements économiques *a priori* irrationnels peuvent être ainsi justifiables par rapport à une rationalité plus large d'ordre social, cette fois-ci.

rationnelle, qui a su s'adapter aux fins : elle reflète un ordre qui a valeur d'état, c'est-à-dire en tant que résultat de l'action (*Ibid.*). Jacques Dreyfus montre aussi que le fonctionnalisme n'est pas affaire de rationalité mais d'irrationalité et que le discours se veut rationalisant. En urbanisme, l'idée de rationalité comme moyen des moyens va se manifester par l'idée de planification (*Ibid.*). En effet, en planification, il s'agit bien d'une recherche d'une adéquation des moyens aux objectifs, quel que soit le type de planification envisagé, traditionnelle, ou se manifestant par des démarches par projets. L'idée d'efficacité se mesure par les techniques utilisées et la prise en compte de l'urbanisme comme une science organisatrice : méthodes statistiques, méthodes projectives, méthodes sociologiques, sciences de l'ingénieur sont mobilisées par exemple pour la connaissance des territoires (à travers le diagnostic, entre autres). Enfin, l'ordre de la rationalité se retrouve dans le plan d'urbanisme qui est à la fois moyen d'action et résultat de cet ordre (DREYFUS, 1973).

Il est un premier lien à noter, qui n'est pas étranger à celui entre rationalité et urbanisme : celui entre la figure de l'ingénieur et une forme de rationalité, celle de la rationalité technique. La rationalité technique désigne plus qu'une rationalité comportementale : elle vaut rationalité de système, puisqu'elle se rapporte à la conduite des acteurs de la production. Elle est conduite rationnelle au sens où « un acteur se conforme à des règles dictées par les connaissances dont il dispose sur le monde physique ainsi que par le diagnostic qu'il porte sur l'organisation existante du travail » (PICON, 1992, p. 16). Sa rationalité se détermine par l'ajustement qu'elle opère justement entre les contraintes physiques et les prescriptions sociales liées au mode de production dominant, à des fins d'efficacité. La conduite rationnelle n'est pas dépourvue de subjectivité puisqu'elle s'accorde selon des critères de rationalité spécifiques aux acteurs collectifs. Elle est aussi intrinsèquement porteuse d'un projet de rationalisation, c'est-à-dire que ces critères sont portés par une ambition de changement ou de modification des structures productives (PICON, 1992). Ces conduites rationnelles sont différentes suivant le positionnement de l'acteur dans le processus de production : « (...) l'ingénieur adhère par exemple à des critères de rationalité distincts de ceux qu'adoptent le contremaître ou l'ouvrier soumis à ses ordres » (*Ibid.*, p. 17). Cependant, elles s'inscrivent sur un fond commun de représentations liées au monde physique et à l'organisation sociale du travail. Considérée ainsi, la rationalité technique désigne un engagement collectif des acteurs de la production, sur la base de cet état moyen de la connaissance. L'exemple de l'école des Ponts et Chaussée illustre une rationalité technique à caractère hégémonique et dynamique véhiculé au travers de l'enseignement dispensé aux futurs ingénieurs, dont les choix de savoirs ne sont jamais anodins :

« En plaçant, par exemple, l'analyse mathématique et la géométrie descriptive au sommet de la pyramide des savoirs, les ingénieurs d'Etat des premières années du XIXe siècle entendent promouvoir une figure du technicien joignant la théorie à la pratique et investi pour cette raison d'une autorité absolue sur ses subordonnés » (PICON, 1992, p. 19).

Cette rationalité de l'ingénieur est aussi évolutive : elle est commandée par les contradictions qu'elle essaye de surmonter, et qui se révèlent à l'occasion de débats (PICON, 1992).

Une telle rationalité a aussi des conséquences en matière temporelle. Les catégories temporelles auxquelles se réfèrent les ingénieurs, dans la réalisation des infrastructures territoriales et urbaines, se modifient avec l'advenue de la Révolution Industrielle. Sous l'effet d'une rationalisation des pratiques, d'un perfectionnement des outils qu'ils soient liées à l'utilisation des matériaux ou à la codification plus poussée des opérations, d'une progression

des sciences de l'ingénieur par l'intermédiaire de l'utilisation de l'analyse mathématique, une meilleure prévisibilité des entreprises de génie civil et de construction se profile (PICON, 1997). L'appréhension du temps par l'ingénieur se faisait traditionnellement sous la forme d'un double registre, celui de l'incertitude du quotidien, celui du temps long des monuments, idéal à atteindre. A la veille de la Révolution Industrielle, le moyen terme de la prévision technico-économique est introduit (PICON, 1997). *L'utilité* des opérations est à rechercher plus que la monumentalité. Le temps devient celui de la conception-réalisation mais aussi de la validation sociale et économique : l'efficacité technicienne, conséquence voulue de l'application de cette rationalité technique, de celle liée à une disposition presque architectonique des dispositifs, devient celle liée au jeu des dynamiques naturelles et humaines à réguler par l'ingénieur (PICON, 1997). L'évolution des techniques et des outils, avec notamment l'introduction du calcul économique et le perfectionnement de la science de l'ingénieur, succédant aux outils arithmétiques et géométriques, entraîne finalement un changement de perception du temps. Ce nouveau temps de l'ingénieur est, cependant, mis en perspective, parfois de façon conflictuelle, par rapport à d'autres temporalités en jeu, comme celles de la ville ou celles des autres professions. La lecture de la ville et du territoire se transforme : elle met en avant un espace-temps de la production, de l'échange et de la consommation. La ville n'est plus totalité organique mais un « ensemble de fonctions et de circulations » (PICON, 1997, p. 414). Tout concourt finalement à créer un temps découpé et quantifié, sur fond d'homogénéisation de ces temporalités de la ville et du territoire, concomitant à l'émergence d'autres systèmes temporels centrés sur la question de la mémoire¹⁴².

Ce temps découpé de l'ingénieur, cet espace-temps rythmé continuellement par les fonctions et les circulations et excluant l'imprévu, n'est pas sans rappeler la doctrine fonctionnaliste. Dans ce rapport au temps et à l'espace particulier présent dans le schéma fonctionnaliste, il est à souligner une autre conséquence de l'application de ce schéma. Ce temps objectivé, utilisable, est un temps non neutre : il se rapporte au temps disponible du citoyen mais aussi au temps nécessaire pour la satisfaction des besoins de l'homme. Le schéma fonctionnaliste accorde donc une valeur au temps, valeur qui s'inscrit pleinement dans la pratique urbanistique (DREYFUS, 1973). Dans la conception fonctionnaliste, les hommes sont définis par les besoins à satisfaire. Il importe donc dans cette conception de dresser la liste exhaustive de ces besoins, ces derniers étant ramenés à des morceaux de temps, dans un temps total disponible du citoyen limité. Finalement, le schéma fonctionnaliste opère un prisme particulier dans la perception qu'il propose à la fois de l'homme et de la ville : un homme assimilable uniquement à ses besoins, et une ville définie selon ses fonctions. Le fonctionnalisme associe à chaque partie de l'espace et du temps des propriétés spécifiques selon les besoins supposés de l'homme. L'espace, comme le temps, en deviennent éclatés : ils sont étroitement liés à la pleine satisfaction des besoins. Le temps, bien rare, se voit conférer une valeur. Le temps, considéré ainsi, devient une notion économique. Il est objet de consommation, qui, paradoxalement, à la fois se perd à l'utilisation et se récupère parce que perdu. Il est l'inverse d'un temps vécu. La valeur du temps joue, par exemple, dans les études de transport : monétarisé, cette valeur découle du comportement des usagers. Considéré comme un *homo economicus*, l'utilisateur arbitre entre son temps et son argent : il acceptera d'utiliser un moyen de transport plus coûteux s'il peut gagner du temps ou en perdre le moins possible (DREYFUS, 1973). L'*homo economicus*, en effet, désigne un être omniscient

¹⁴² L'émergence du nouveau temps de l'ingénieur est contemporaine à la naissance de d'autres types de systèmes temporels qui s'inscrivent en opposition à celui-ci : « Les premières politiques de conservation des monuments historiques constituent (...) le contrepoint de grandes entreprises d'aménagement territorial et urbain du XIX^e siècle » (PICON, 1997, p. 414).

complètement informé, sensible et rationnel (SFEZ, 1992). Il est informé car il connaît le cours de son action et ses éventuelles conséquences. Il est sensible en ce qu'il perçoit la moindre variation de son environnement, et rationnel puisqu'il ordonne son environnement et choisit en fonction du maximum d'utilité à tirer de cet environnement. Cette aptitude à classer (si un sujet, par exemple, préfère *A* à *B* et *B* à *C*, il préférera nécessairement *A* à *C*) se retrouve sous-jacente dans la considération du comportement de l'utilisateur dans le cas de l'appréhension de la valeur du temps, et notamment du temps de transport. L'*homo economicus* a donc choisi la meilleure alternative possible.

Cette valeur du temps est aussi présente dans les modèles de localisation, notamment résidentielle. Minimiser le temps de transport, mesurer le loisir en temps de consommation rendent compte de cette valeur du temps. La valeur du temps intervient aussi dans la pratique d'évaluation et de comparaison des différentes solutions d'aménagement :

« (...) le temps que telle solution d'aménagement permet de récupérer¹⁴³, est transformé en unité de compte monétaire et comparé aux autres avantages et inconvénients de la solution envisagée » (DREYFUS, 1972, p. 111).

Car cette notion de valeur du temps, indissociable du schéma fonctionnaliste et plus tard de la théorie du consommateur, est aussi présente dans la pratique urbanistique, notamment dans la mise en avant des temporalités de court terme dans les projets¹⁴⁴ ou encore dans cette absence parfois d'une dimension temporelle des projets dans les documents de planification¹⁴⁵. Le temps vu comme contrainte (la perte de temps étant préjudiciable aux projets par exemple) suppose un temps comme bien rare ayant un coût. Il est finalement vu à la fois de façon négative (un temps long suppose des coûts de plus en plus élevés puisqu'ils s'accumulent) et de façon positive (en tant que temps gagné, il est aussi objet de consommation, à l'image des péages autoroutiers, dont le paiement s'appuie sur l'idée d'un gain de temps de transport par rapport au réseau routier classique).

L'influence de la théorie économique libérale, notamment dans sa version de la théorie du consommateur¹⁴⁶, se vérifie ainsi dans le cadre de l'urbanisme et de l'aménagement spatial. Cette théorie du consommateur, comme elle lie la satisfaction d'un individu aux quantités consommées, admet finalement une relation fonctionnelle et causale entre l'homme et les biens et services qu'il consomme. Cette théorie du consommateur, considérée ainsi

¹⁴³ Il est à noter que ce calcul du temps récupéré part du point de vue de l'utilisateur ou des utilisateurs. Il peut différer, par exemple, du temps de déplacement des migrations domicile-travail, calculé selon les conditions de transports et production globale : les considérations de production importent davantage dans cette configuration. Le temps de déplacement professionnel est alors considéré comme « une perte sèche pour la production » (DREYFUS, 1973, p. 111).

¹⁴⁴ Un exemple est donné dans le cas du projet des Halles (cf. IV. C. a. pp. 192 - 193) : le maire de Paris, lors de la réunion publique du 26 juin 2003, mobilise des temporalités de court terme dans son souhait d'inscrire le projet dans des temporalités politiques relativement courtes et respectueuses d'un passé assez récent.

¹⁴⁵ Cf. IV. B. b. pp. 180 - 186.

¹⁴⁶ La théorie du consommateur caractérise le consommateur comme un *homo economicus*. Ce dernier a un comportement rationnel puisqu'il combine ses préférences aux contraintes budgétaires afin de déterminer par la suite le choix de consommation. La théorie du consommateur est fondée sur la loi de proportionnalité aux prix des utilités marginales : chaque consommateur va chercher à ajuster ses consommations de façon à maximiser sa satisfaction tout en s'inscrivant dans ses ressources limitées (DREYFUS, 1973). Elle est aussi fondée sur le dogme de la liberté de choix du consommateur. Les aménageurs de l'espace y ont introduit des éléments (comme la valeur du temps) au départ étrangers aux préoccupations économiques, afin de tenir compte des effets liés à la localisation et à la distance (DREYFUS, 1973).

s'apparente à une version tronquée du fonctionnalisme (DREYFUS, 1973). Même si théorie du consommateur et fonctionnalisme avancent à contre-courant, ils partent chacun de la notion de besoin. La théorie du consommateur admet implicitement l'hypothèse d'un individu mû par ses besoins :

« (...) il est évident que la théorie du consommateur dont l'énoncé littéral ne se réfère qu'aux comportements, c'est-à-dire à la demande exprimée, n'aurait aucun sens en dehors de l'hypothèse implicite que l'individu a des besoins qui sont les moteurs de ses actions » (DREYFUS, 1973, p. 316).

En terme temporel, la théorie du consommateur étendue à l'aménagement du territoire accorde elle-aussi une valeur au temps (DREYFUS, 1973). Cette dernière a fait son entrée dans l'économie à propos des études de transport et du calcul de la rentabilité des investissements routiers (notamment en termes de temps gagné, dans le cadre des péages autoroutiers que nous avons déjà évoqué).

L'aménagement spatial ou urbain a donc été le réceptacle de ces diverses influences, qu'elles soient celles liées à des mouvements de pensée, ou encore des évolutions de savoirs techniques et des pratiques. Cette rationalité mise à jour cache en fait une rationalisation sous-jacente, c'est-à-dire une entreprise de mise en ordre et donc de mise en cohérence présente dans les discours, par exemple, dans ces grands récits nationaux de la période des trente Glorieuses, reflet d'une modernisation accélérée. Ces grands récits en crise actuellement ont laissé place à des temporalités en aménagement contrastées et hétérogènes, difficiles à concilier¹⁴⁷. Cette évolution a là encore été impulsée (du moins en partie) par les mutations technologiques, c'est-à-dire d'une technique de plus en plus sensible aux enjeux temporels au détriment des questions purement spatiales : « C'est du temps dont s'occupent prioritairement les technologies de l'information » (PICON, 1997, p. 417). Il s'agit là d'un temps de la circulation et de l'échange de l'information. La faillite du modèle tayloriste (et derrière du modèle fonctionnaliste) laisse place à de nombreuses incertitudes : elle signifie la faillite de la prévision et l'épuisement des catégories temporelles du futur. Les technologies de l'information, quant à elle, vont favoriser le changement de perception du temps : d'un temps monolithique et linéaire, celui du progrès technique et économique, la transition est faite vers un temps d'interconnexion, d'un temps de communication qui signifie interaction et système. Cette évolution est aussi présente dans la façon de considérer la dimension temporelle du projet, dans la mise en avant de l'hétérogénéité de cette dimension temporelle et de son caractère d'interconnexion avec d'autres éléments. En évoquant Jean Nouvel, Antoine Picon (1997) rend compte de projets architecturaux tirés d'un « âge de réseaux immatériels » (*Ibid.*, p. 421), manifestations mentales interconnectant « réminiscences cinématographiques, curiosité technologique et désinvolture à l'égard des évidences traditionnelles du bâti » (*Ibid.*, p. 421).

Cependant, cette évolution ne signifie pas non plus un effacement complet des anciens modèles de pensée, puisqu'il s'y retrouve l'influence toujours prégnante d'une rationalité linéaire, à l'image de ces constructions des récits, et notamment des récits du projet.

¹⁴⁷ Cf. IV. B. c. pp. 186 – 188.

c. Rhétorique de la cohérence : la construction des récits du projet

Le projet, s'il fait appel à un mode d'action collectif, dans le cas spécifique de l'urbanisme, ne peut non plus se passer d'une forme de récapitulation (et parfois de regard évaluatif à posteriori) ou de projection de l'action par l'intermédiaire du discours. Parmi les formes du discours¹⁴⁸, c'est surtout celle du récit qui nous intéresse, notamment parce qu'elle a constitué une des sources potentielles pour l'exploration documentaire dans le cadre de l'analyse des cas d'étude. A l'échelle individuelle, le sujet se constitue par la construction des récits qu'il produit tout au long de sa vie, témoins d'une certaine distanciation opérée entre le sujet et le monde complexe (BERDOULAY, 2000). Cette distanciation n'est pas sans évoquer le *logos* déployé à travers le dialogue, cette parole synonyme d'une mise à distance nécessaire pour l'observation, la réflexion et l'échange.

La notion de récit résulte de l'articulation entre un contexte, qu'il soit culturel, social, économique, ou encore politique et la dynamique du discours traduisant la logique interne du récit (BERDOULAY, 2000). Le récit combine donc une forme d'expression à un mode de pensée. Cette combinaison entre contenu et forme(s) d'expression s'avère presque inébranlable : ces deux pôles du récit sont indissociables, ou dans le cas de figure le moins affirmé, en interaction mutuelle. Dans son acception la plus courante, le récit se rapporte finalement à un exposé des faits très répandu. Il implique aussi une structure basée sur une cohérence des faits relatés :

« L'intérêt premier du récit provient de sa capacité à mettre en ordre, ou plutôt en cohérence, les éléments qui concourent à la compréhension du monde. Plus qu'à une simple forme littéraire ou rhétorique, le récit correspond bien à un mode de connaissance » (BERDOULAY, 2000, p. 113).

Dans le contexte d'une modernité qui pourtant a dévalorisé le recours au récit, paradoxalement, la pertinence du récit est retrouvée : le récit est, en effet, le lieu de fabrication du sens à accorder aux phénomènes nouveaux issus de cette même modernité (BERDOULAY, 2000). Cette mise en perspective se décline dans les *récits d'action*, tels qu'évoqués par Michel Lussault¹⁴⁹. L'action spatiale engage des actes de langage, et notamment des récits qui qualifient et justifient, et donc mettent en perspective les interactions entre les êtres, les choses, le déroulement des événements. Dans sa volonté d'étudier l'action spatiale dans sa forme narrative et sur la scène politique, Michel Lussault fait ressortir plusieurs éléments clés qui sont aussi mobilisables dans le cadre des projets d'urbanisme (puisqu'ils engagent eux-aussi des actions sur l'espace). L'action spatiale soutient un modèle territorial, c'est-à-dire un corpus idéologique et mythologique jouant dans la représentation du territoire concerné par l'action (LUSSAULT, 2007). Il s'agit d'un agencement de l'espace *officiel* et institutionnel qui fait sens aux acteurs politiques et aux administrés. La candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012 a porté un modèle territorial particulier mobilisant une généalogie positive, une mise en images et en mots d'un espace parisien mythique, ponctué d'emblèmes territoriaux forts, c'est-à-dire des paysages (Montmartre et les quais de Seine) et des lieux (la Tour Eiffel, le Louvre, etc.), sur fond de mise en scène d'une légende locale :

¹⁴⁸ Le discours est entendu ici comme l'ensemble des productions ou réalisations orales ou écrites : le récit en fait donc parti.

¹⁴⁹ Cf. aussi IV. B. c. pp. 186 – 188.

« On tentait ainsi de prouver par le recours *au roman vrai* de l'histoire officielle que Paris avait toujours su et pu se construire à partir des grands défis, des réalisations majestueuses » (LUSSAULT, 2007, p. 225).

La filiation paraissait presque naturelle entre ce passé positif et la réussite future des Jeux. Il s'agit là d'un registre semblable aux temporalités de la ville considérées comme enjeu de pouvoir, ces temporalités manipulées que nous avons présentées auparavant dans le cas historique de Rome¹⁵⁰, et qui servent finalement à légitimer l'action spatiale, en la faisant remonter dans une continuité historique lissée, dépourvue de sérieuses embuches, ramenée aux faits les plus glorieux. Le récit ne peut se passer, en effet, du temps : il entretient avec celui-ci une relation étroite puisqu'il ordonne les différents épisodes qui le composent, ces derniers étant insérés dans un cours maîtrisé de l'histoire. Le récit mobilise l'intrigue, véritable agent ordonnateur des faits multiples et synthèse d'un monde hétérogène et temporalisé appréhendé :

« Dans et par l'intrigue, l'hétérogénéité intrinsèque du monde des phénomènes, à laquelle l'acteur se confronte, est vaincue, car ceux-ci sont classés, hiérarchisés, qualifiés, intégrés dans l'ordre globalisant et finalisé du récit » (LUSSAULT, 2007, p. 233).

Cette mise en intrigue se retrouve aussi dans les projets territoriaux d'aménagement : l'urbaniste part d'une synthèse tirée du monde hétérogène et complexe pour proposer ensuite une création originale, qu'elle se manifeste sous la forme du plan urbanistique ou du projet (LUSSAULT, 2007). Les fictions liées à l'action d'aménagement, racontées par les acteurs, livrent des intrigues à identifier : elles servent surtout à véhiculer une vision dépassant le cadre momentané de l'énonciation et l'échelle du territoire concerné. Grâce à cette capacité d'intrigue, le récit donne sens et cohérence à une activité qui a valeur d'expérience humaine.

Cette mise en intrigue est d'ailleurs ce qui distingue le récit du discours du savoir : la progression scientifique se veut strictement linéaire alors que celle du récit s'apparente à une succession d'intrigues ou séquences (SFEZ, 1992). Cependant, toute forme de discours est plus ou moins rationnelle, suivant différents critères plus ou moins appliqués. Ces critères sont ceux de la linéarité, de la normativité et de l'efficacité (*Ibid.*). La linéarité vise le progrès. Cette linéarité consiste en ce que, par exemple, en progressant dans sa lecture, le lecteur apprend quelque chose au fur et à mesure. Dans une progression non linéaire, le lecteur se perd et ne retire rien au terme de sa lecture. La progression linéaire est finalement empreinte de pédagogie. La normativité suppose l'obéissance à un code strict, c'est-à-dire le respect du code lexical, syntaxique et sémantique de la langue vernaculaire et/ou du langage scientifique. Par ailleurs, le discours sert lui-même de code aux discours à venir. Enfin, l'efficacité suppose que pour qu'un discours soit efficace, il faille que ce dernier soit lu et compris. L'efficacité interroge donc sur la communicabilité du discours. Mais le discours rationnel n'exclue pas non plus de l'irrationnel : « L'irrationnel s'articule (...) au rationnel, en tout discours » (SFEZ, 1992, p. 332). L'irrationnel ne peut se manifester que dans la déconstruction de cet ordre rationnel : derrière un discours officiel, il peut se manifester des lapsus, des liens non justifiés qui sont affaires d'idéologie.

Une des autres caractéristiques du récit est sa capacité de maîtrise du temps : la dimension temporelle de l'action spatiale est alors malléable. A travers l'exemple de Liverpool évoqué par Michel Lussault (2007), dans le cadre du dossier de candidature de la

¹⁵⁰ Cf. III. B. c. pp. 135 – 137.

ville à son classement au patrimoine mondial, il est donné cas d'un récit légendaire, caractérisé par une continuité historique d'où les éléments de déclin, les éléments problématiques (la période de crise durant une grande partie du XX^e siècle) sont occultés. Ce creux narratif cependant n'efface pas complètement cette période difficile. Le thème de la régénération urbaine, en effet, dans une volonté de retour aux périodes fastes de la ville, porte en lui-même l'idée d'un marasme qu'il s'agit de surpasser. Le lien continu est établi entre un passé glorieux, le présent de l'action et le résultat espéré, héritier d'une politique qui tâche de le faire advenir (LUSSAULT, 2007). Les temporalités sont ici manipulées pour servir à légitimer l'action spatiale mais aussi pour rendre compte de l'état présent. Elles se caractérisent par une certaine continuité, puisque les éventuelles périodes de disfonctionnement et de déclin, c'est-à-dire les éventuelles discontinuités, sont occultées. Enfin, un autre effet déformant se joue dans ce portrait historique de la ville : celui de rapprocher ce passé d'encre plus près du présent et du futur. L'impression de durée (et de longue durée) en est presque effacée pour privilégier plutôt une forme d'immédiateté paradoxale dans ce triptyque temporel, comme si les gloires du passé étaient juste à portée de main pour pouvoir permettre la régénération de la ville, comme le montre cet extrait du dossier de candidature de Liverpool, traduit par Michel Lussault :

« *L'esprit d'innovation et d'audace qui caractérisa la marche de Liverpool vers le succès et le rayonnement prévalent encore aujourd'hui, et les initiatives actuelles de renouvellement urbain visent à redonner à Liverpool un statut de ville mondiale* » (traduit de l'anglais par LUSSAULT, 2007, p. 239).

Par ailleurs, ces récits d'action véhiculent différentes représentations et usages du temps. Ils traduisent finalement, la conception de leurs auteurs sur la question du temps. Ils mobilisent d'abord la dimension temporelle propre à l'espace d'intervention, c'est-à-dire de l'espace compris comme objet et finalité de l'action proprement dite. Dans cette conjonction entre territoire et mémoire, il peut se manifester le risque d'une certaine forme de *conservatisme patrimonial* (LUSSAULT, 2007) : l'espace est alors muséifié, et la mémoire est conservée sur la base d'une pensée plus ou moins réfractaire à toute évolution. Cette tendance est surtout marquée en France et en Italie, où souvent cette mémoire mobilisée ne se fait qu'au singulier au détriment de mémoires plurielles (*Ibid.*). Parallèlement au temps et les temporalités liés à l'espace de l'intervention, il existe un autre temps, celui qualifié par Michel Lussault de temps de la *praxis* : il s'agit du temps englobant le temps de chaque action et de tout acte particulier. La question de la relation entre les temporalités de chaque acte synchrone et de leur insertion dans la politique se pose alors.

Le présent de l'action est aussi affaire de conviction de l'intérêt de l'action auprès des autres acteurs : le cas de Liverpool utilise les grands événements, 2008 jouant comme échéance mobilisatrice, un futur proche, par rapport auquel s'inscrit l'ensemble de la politique territoriale. Cette échéance mobilisatrice n'est pas sans rappeler le cas de manipulations des temporalités par le politique que ce soit pour faire accepter l'action ou pour faire valider le choix des projets engagés : une des préoccupations de l'acteur institutionnel est, en effet, de définir et de légitimer l'actualité de son action, notamment en l'adressant au public destinataire (LUSSAULT, 2007). Le temps de l'action est borné, nommé *actualité* par Michel Lussault : « L'actualité désigne cette période de présent ouverte par la conception et la réalisation d'un projet mobilisateur » (LUSSAULT, 2007, p. 242). Cette dénomination en elle-même n'est pas anodine car elle implique quelque chose de récent et de présent. Elle n'est pas étrangère à une vision mettant en avant le proche et l'actuel, et donc enlevant

finalement toute impression de durée, pour former celle d'une urgence et de mobilisation sur le court terme. La dimension temporelle du projet en ressortirait amoindrie.

Entre une dimension temporelle propre à l'espace d'intervention et celle liée à l'action, la question de la conjugaison et de l'ajustement entre les deux conceptions de la temporalité, se pose aux yeux des acteurs. Elle passe par une actualité du faire mise en relation directe avec l'intrigue historique (LUSSAULT, 2007). L'exemple de Liverpool est encore mentionné : le festival du *Waterfront Weekend* du 20/08/2004 a ainsi servi à lier le projet culturel au projet patrimonial, tout deux appartenant à une même trame narrative, celle de la ville mondiale. Les moments descriptifs sont toujours mis en perspective par le récit et appuyés par la figuration :

« La narration prend en charge la dimension temporelle de l'action. Elle diffuse à la fois le discours sur la légitimité d'agir au regard du mythe historique du cru et celui sur les fins dernières du projet » (LUSSAULT, 2007, p. 244).

Le récit de l'origine et des premiers temps soutient alors la petite histoire en cours de création. Une forme de continuité temporelle s'en dégage : elle relie au sein d'un ensemble cohérent, doté de sens, passé, présent et futur. Elle fournit un cadre chronologique imagé et empli de descriptions. Cependant, elle lisse la dimension temporelle qui en ressort, au profit d'une filiation cohérente liant bout à bout mythe des origines et projet mobilisateur.

C'est dire si le discours exerce plusieurs fonctions sur le temps, notamment sous la forme du récit légendaire. Sa fonction est d'abord mythologique : elle évoque l'idée d'un ancrage, de l'ancienneté, du mythe comme récit des origines. L'ancienneté et la permanence jouent d'ailleurs comme des indices de qualité et de puissance dans les récits légendaires (LUSSAULT, 2007). La vision temporelle qui en ressort se caractérise alors par une certaine homogénéité consécutive de la continuité. Cette fonction mythologique peut ainsi jouer dans les retranscriptions des dimensions temporelles des projets et contribuer à construire une vision de cette dimension temporelle lissée et homogénéisée. Mais la fonction exercée par le discours peut aussi être identitaire, mémorielle et historique : il s'agit d'une mémoire officielle qui confère au territoire concerné une identité spatiale et historique qui le différencie des autres et actualisée continuellement par le récit de l'action (LUSSAULT, 2007). Enfin, la fonction de la narration des temps citadins peut aussi être généalogique et téléologique : il se dessine une généalogie où la ville est un quasi-personnage et à laquelle chaque citoyen hérite (LUSSAULT, 2007). Le lien s'exerce alors entre les phases passées glorieuses, le présent de l'énonciation et le futur attendu :

« Par le truchement de la légende, les protagonistes politiques agencent le passé glorieux, le présent actif et le futur vertueux en un tout cohérent doté d'une finalité : la réalisation de la destinée citadine (...) » (LUSSAULT, 2007, p. 250).

De ces trois fonctions du récit légendaire, qui servent à la fois à dessiner le mythe des origines et à fournir une base de justification des projets à réaliser pour la ville, la vision temporelle en ressort sous une dimension continue et lissée. Il ne semble donc pas étonnant que les récits du projet fassent ressortir cette même vision homogène d'une dimension temporelle maîtrisée par le discours.

Car le futur est aussi présent au sein de l'action urbaine : les figures du projet sont étrangement atemporelles au sens où le temps apparaît idéalement stabilisé et maîtrisé. Le projet ressort dans sa pureté et dans sa stabilité *d'idéal-type*, « à l'écart des rumeurs de la société et du temps corrompateur » (LUSSAULT, 2007, p. 251). L'imagerie urbanistique mobilisée à travers plans et dessins, présente l'absent, c'est-à-dire ce qui n'est pas encore. Cette absence n'est pas issue d'une destruction mais plutôt liée à l'anticipation (LUSSAULT, 2007). Le lieu transformé se décline selon un temps apaisé par la réussite de l'action. Le pouvoir de l'image garantit le dessin d'un monde possible. Ce curieux registre temporel d'une présence perpétuelle, hors du temps corrompateur, peut être relié à la faible évocation d'une dimension temporelle plus fournie pour les projets, notamment dans les documents techniques ou dans les documents de planification, au profit, par exemple, d'une mise en avant des objectifs de planification et d'une laconique et éventuelle échéance mobilisatrice.

Jean-Pierre Boutinet (2005) révèle pourtant le paradoxe interne au projet, caractérisé par sa fonction heuristique, la recherche d'un objet absent à faire advenir. Le projet est une représentation opératoire pour le moins instable : elle implique à la fois cette détermination à faire advenir un objet inédit à inscrire dans une réalité donnée et l'instabilité qui en découle face aux contingences de l'action.

La construction du projet se fait donc par tâtonnements, progressivement, plutôt que donnée une fois pour toute. Cette instabilité de la représentation opératoire, qui combine représentation de l'objet à réaliser, représentation du trajet amenant à l'objet, représentation du ou des sujets impliqués en regard des autres, ressort cependant difficilement des retranscriptions des dimensions temporelles des projets. Le tâtonnement même évoqué ne peut se passer d'une affirmation de maîtrise liée à la volonté des acteurs en présence ni d'un parcours caractérisé par une certaine forme de cohérence alors que cette dernière est plutôt une cohérence retrouvée (vis-à-vis des objectifs ou encore vis-à-vis des acteurs). L'illusion portée par le discours sur le projet et par ses figures se confronte à la pratique du projet.

B. Positionnement de l'acteur par rapport à la dimension temporelle du projet

Cette construction et cette pratique du projet passent en premier lieu par les acteurs. Par rapport à la dimension temporelle du projet, le positionnement des acteurs engagés dans la mise en place du projet se traduit par le constat de complexité du projet considéré comme processus et, par conséquent, par le besoin de repérage dans ce processus. Ce besoin de repérage de la part de l'acteur dans le processus de projet est, cependant, confronté à plusieurs obstacles que nous détaillons : crise des grands récits de l'aménagement territorial et urbain, retranscriptions très succinctes ou parfois absentes des dimensions temporelles des projets dans les documents de planification, manque de synthèses retraçant cette dimension temporelle du projet de façon adéquate.

a. L'intervention du *temps vécu* dans la retranscription de la dimension temporelle du projet

Si le projet constitue d'abord cette saisie d'une réalité donnée, c'est-à-dire le lieu où s'établissent les multiples liens en prise avec cette réalité et où s'accomplit un aller-retour permanent entre le savoir tiré de cette réalité et la constitution même du projet, mobilisant, pour l'occasion, le contexte comme un cadre nourrissant le contenu du projet et provoquant ses transformations, le projet s'apparente aussi à un *objet* multiforme et complexe, rassemblant des éléments disparates en interaction. Nous avons vu que certains auteurs l'apparentent à un système, notamment dans le cadre du projet urbain¹⁵¹. Le projet d'architecture n'échappe pas non plus à cette complexité : Catherine Furet évoque le terme de complexité pour souligner l'aspect de processus du projet d'architecture et pour caractériser la visualisation anticipée qu'il produit (par l'intermédiaire des plans, des coupes, des croquis et autres outils visuels), alimentée par une perception de l'espace non statique, s'étalant dans le temps : « Ce processus met en œuvre, tout à la fois, les notions de durée, de déplacement, de diversité des points de vue et de capacité à envisager l'échelle du réel » (FURET, 2001, p. 46). Cette complexité se retrouve aussi dans d'autres domaines, qu'ils soient réglementaires, techniques ou encore programmatiques (FURET, 2001). Au final, cet aspect du projet, dans sa caractéristique de complexité, explique en partie ce besoin que peut à un moment donné éprouver l'acteur engagé dans le projet (qu'il soit nouvellement impliqué ou non) de récapituler ce qui s'est fait auparavant, de savoir se situer dans ce processus de projet pour mieux se projeter à l'avenir dans la construction du projet. L'acteur s'inscrit lui-même dans un projet plus général, celui de la constitution et de la transformation même de la ville, dont la lecture attentive par l'acteur d'urbanisme peut révéler des figures cachées, des logiques de tracés portant déjà en elles-mêmes de potentiels projets (HUET, 1998). Ce constat amène Bernard Huet à reconnaître l'importance de ce besoin de se situer :

« Lorsque l'on intervient dans la ville, on participe de fait à un projet qui a commencé bien avant soi et que l'on doit poursuivre. Etant l'un des maillons d'une chaîne, il est nécessaire de comprendre en premier lieu à quel stade du processus du projet collectif on se situe et on intervient » (HUET, 1998, p. 59).

Si nous revenons au cas concret de l'acteur s'ingéniant à faire le récapitulatif de ce projet, dans l'élaboration d'une sorte de synthèse, permettant d'avoir une lecture adéquate du projet et son état actuel de développement, tout en ayant une bonne perception du contexte, il est à souligner que cette retranscription de la dimension temporelle du projet peut s'avérer problématique.

Un premier cas de figure est à considérer dans cette tentative de l'acteur de retranscription de la dimension temporelle du projet. Tout d'abord, une des sources d'informations utile à l'élaboration de cette synthèse est à trouver auprès des autres acteurs qui peuvent fournir leur vision du projet. Cependant, cette retranscription sera toute subjective, et donc partielle : elle fait intervenir un *temps vécu* (BOUTINET, 2005). Chaque acteur du projet a, d'une part, sa propre perception du temps, pouvant être ramenée, par exemple, à son activité. Ces temporalités d'acteurs¹⁵² ne sont pas, cependant, uniquement réductibles à cette optique. En effet, cette perception entraîne aussi une déformation de la

¹⁵¹ Cf. I. C. b. pp. 57 – 60.

¹⁵² Cf. I. B. b. iv) pp. 47 - 50 et III. C. a. i) pp. 138 - 141 pour les temporalités d'acteurs.

dimension temporelle du projet. Elle peut faire mouvoir, par exemple, les bornes temporelles du projet, c'est-à-dire ses dates de début et de fin. Les exemples que constituent les chronologies du projet de technopôle de Tours ont, en effet, montré qu'elles étaient variables suivant les acteurs concernés (JOLIVET, 2006). Ces chronologies sont basées d'après les propos des différents acteurs engagés dans ce projet : elles rendent compte d'une dimension temporelle du projet mobilisant une part d'oubli, d'imprécision de la part de ces mêmes acteurs. Nous mobilisons ces exemples pour illustrer cette perception déformante de la dimension temporelle du projet, sans pour autant entrer dans les domaines du cognitif ou du psychologique.

La vision de l'ancien directeur de l'Atelier d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (actuelle Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Tours), acteur présent dès le lancement du projet, n'est pas strictement limitée au projet de technopôle, mais se place plutôt par rapport à un projet de plus grande envergure, celui de l'ancienne opération de la *Vallée du Cher Centre* (cf. **figure 6**). Les bornes temporelles du projet ne sont pas forcément clairement définies : l'idée de technopôle est située dès les années 1980. Ces bornes temporelles diffèrent aussi de celles signalées par les POS qui font remonter l'idée du projet à 1985 (JOLIVET, 2006). Concernant l'arrêt du projet, s'il est situé en 1994 pour M^r Drouin, différentes sources écrites font varier cette borne temporelle où les années 1995, 1996 et 1997 sont citées (*Ibid.*).

LEGENDE

Evènements ponctuels

A : Début Projet de la VALLEE DU CHER.

B : Création de l'Agence d'Urbanisme.

C : Projet d'une école d'architecture, abandonné par la suite.

D : Apparition de l'idée de créer un quartier mixte. Apparition de l'école en productique.

E : Implantation de la Faculté de Droit.

F : Implantation d'une entreprise canadienne, qui repart ensuite. Début des ateliers relais.

G : Prévision d'une zone d'entreprises au sud de l'espace concerné. Arrêt du projet de technopôle. Apparition de l'E3I.

H : Rupture plus évidente du projet de technopôle avec l'arrivée de la nouvelle municipalité. Projet d'une maison de la ville et du déménagement du CESA.

Périodes

1 : Suspension de l'aménagement de la Vallée du Cher. Crise.

2 : Apparition de l'idée d'un technopôle.

3 : Projet d'implantation de commerces le long du mail central du technopôle, abandonné par la suite.

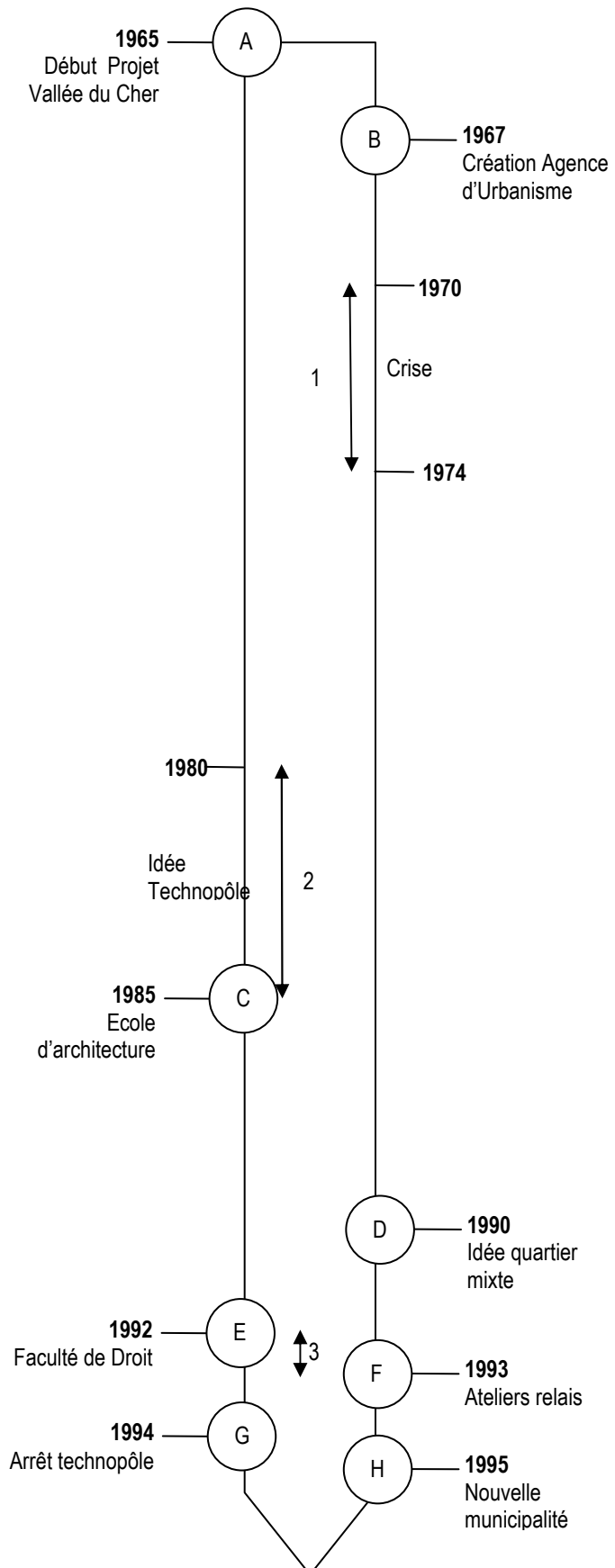


Figure 6 : Vision de M^r Drouin (AUAT) sur la dimension temporelle du projet de technopôle (Source : JOLIVET, 2006)

Cette vision diffère aussi de celle du technicien de la Ville de Tours, M^r Desbourdes, instructeur des autorisations d'occupation des sols sur le quartier des Deux-Lions. Sa vision est davantage tournée vers le présent et elle met en avant une datation assez développée concernant les projets inclus dans celui du technopôle (cf. **figure 7**). La fin du projet est située avec l'arrivée de la nouvelle municipalité, en 1995, à la différence de la vision du projet de l'ancien directeur de l'AUAT. Cependant, le début du projet est caractérisé par ce même flou : il est situé dans les années 1980. L'acteur de la Ville de Tours, cependant, ne possède pas une connaissance précise concernant l'aménagement de la plaine avant le projet de technopôle. Il existe donc une certaine perte de mémoire par rapport à la précédente vision d'acteur. Par ailleurs, les datations diffèrent aussi suivant les projets internes au projet de technopôle : les ateliers relais datent de 1992 pour M^r Desbourdes alors que pour M^r Drouin, ils datent de 1993. Même si ces différences sont infimes, elles témoignent d'une certaine variabilité des dates suivant l'acteur consulté.

La vision de M^r Durand, président de la SEPANT (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine) est celle d'un opposant à la réalisation du projet de technopôle : cet acteur a donc un point de vue politique et contextuel qui inclut une problématique liée au risque inondation, problématique absente des deux autres visions (cf. **figure 8**). Le flou domine sur le déroulement interne propre au projet : seules sont évoquées les bornes temporelles du projet, le début situé entre les années 1985 et 1986, et la fin placée en 1995, comme l'évoquait la vision de M^r Desbourdes sur le projet. La datation du projet est finalement placée dans un large contexte mobilisant l'action des associations environnementales par rapport à un projet situé en zone inondable, la stratégie étatique en matière d'inondation, l'urbanisation de la vallée du Cher.

La retranscription de la dimension temporelle du projet, inscrite dans ce besoin pratique de repérage de l'acteur au sein d'un projet considéré comme processus complexe, s'avère ainsi problématique sur plusieurs points : ici, nous avons montré que la perception de cette dimension temporelle du projet entraîne une déformation de cette même dimension temporelle (imprécision au niveau de la datation, par exemple), déformation relative à chaque acteur concerné par le projet (dans sa mise en place mais aussi au niveau de la réception du projet). La recherche d'informations auprès des acteurs afin de pouvoir se situer dans le processus de projet ne peut donc ignorer cette intervention d'un *temps vécu*, qui déforme cette appréhension de la dimension temporelle du projet.

LEGENDE

Evènements ponctuels/ Début d'un phénomène

A : Début du projet de technopôle (idées).

B : Ecole d'ingénieurs de Tours.

C : Tracé de la ligne TVR. Permis de construire de la station de pompage. Approbation de la ZAC. Début des travaux de remblaiement de la Plaine.

D : Permis de construire pour la 1^{ère} tranche de la Faculté de Droit. Annulation de la ZAC.

E : Première tranche des ateliers relais et installation d'une entreprise d'informatique. Permis de construire pour l'entreprise CASTI. Projet de lotissement. Approbation de la ZAC.

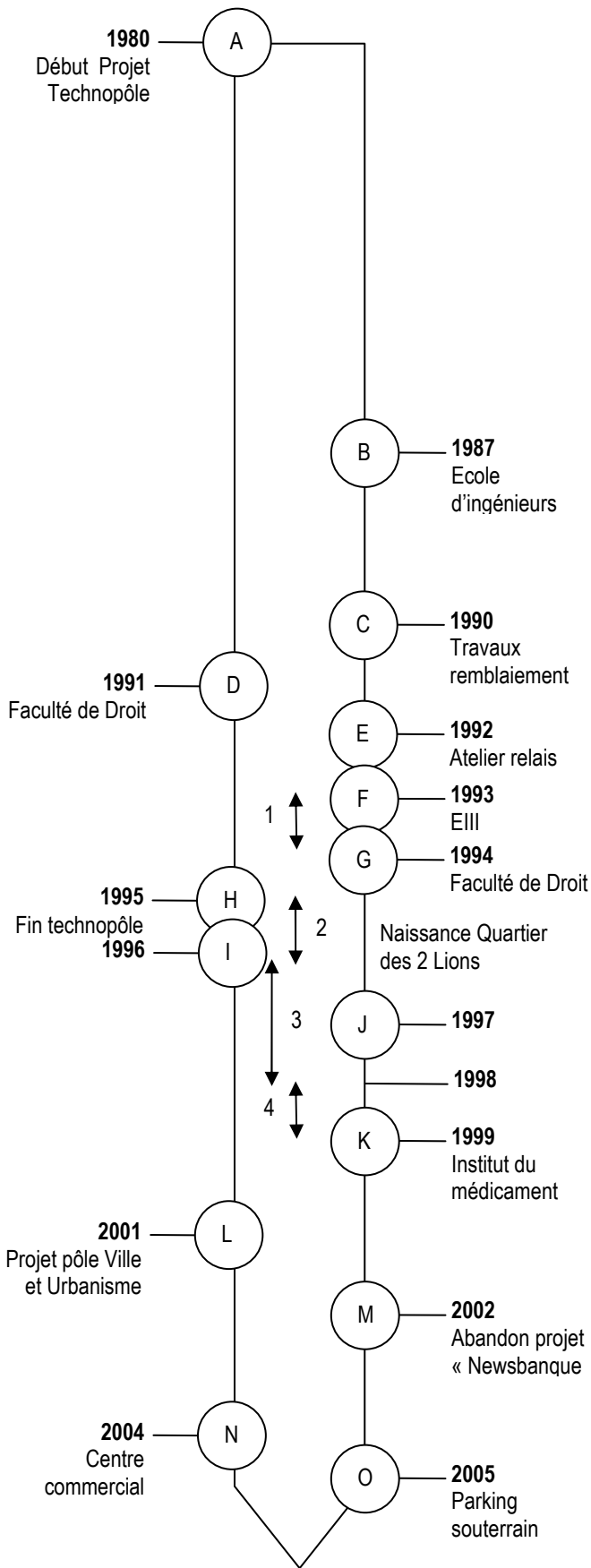
F : Permis de construire pour l'entreprise BARBOT. Abandon. Permis de construire refusé pour l'Institut du médicament. Permis de construire pour l'EIII.

G : Permis de construire pour la 2^{ème} tranche de la Faculté de Droit. Permis de construire pour la 1^{ère} tranche du restaurant Universitaire.

H : Fin du projet de technopôle. Permis de construire refusé pour l'entreprise ARAIR. Permis de construire pour la 2^{ème} tranche des ateliers relais. Permis de construire refusé pour l'Institut du médicament.

I : Projet de commerces sur le mail central. Abandonné. Suppression de la ligne de TVR.

J : Permis de construire pour la Bibliothèque Universitaire.



K : permis de construire pour le projet d'installation de « News banque ». Permis de construire refusé pour l'entreprise ARAIR. Permis de construire accordé pour l'Institut du médicament.

L : Permis de construire pour le projet de pôle Ville et Urbanisme.

M : Abandon du projet d'installation de « News banque ».

N : Projet de centre commercial. Permis de construire pour l'Ecole d'Infirmière.

O : Projet de parking souterrain.

Périodes/Approximations

1 : Départ de l'entreprise CASTI.

2 : Naissance du quartier des deux Lions.

3 : Echec du projet d'école d'architecture.

4 : Gestation du projet de pôle Ville et Urbanisme.

Figure 7 : Vision de M^F Desbourdes (mairie de Tours) sur la dimension temporelle du projet de technopôle (Source : JOLIVET, 2006)

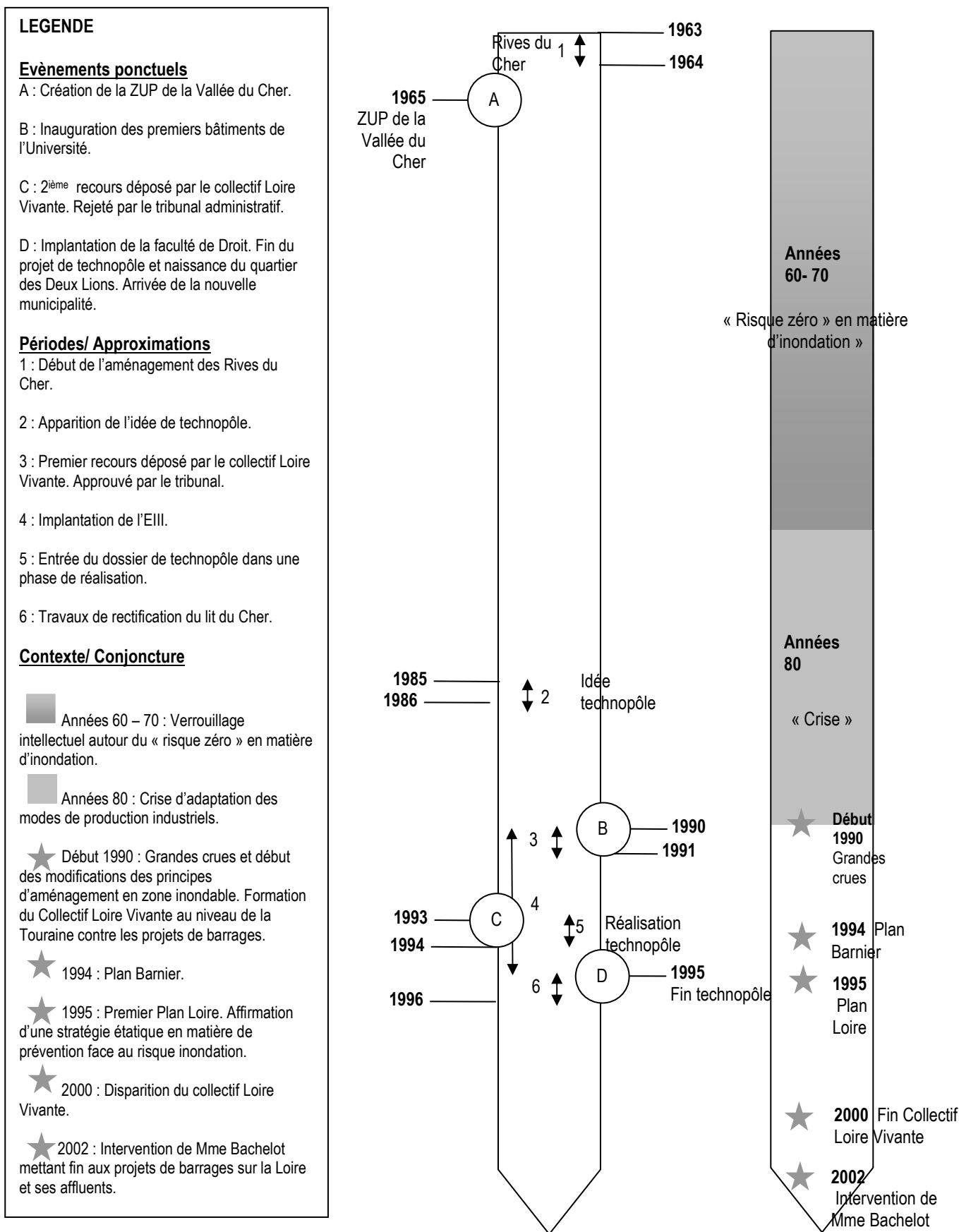


Figure 8 : Vision de M^r Durand (président de la SEPANT) sur la dimension temporelle du projet de technopôle (Source : JOLIVET, 2006)

b. Le recours aux documents de planification

Les documents de planification constituent une autre source potentielle permettant de répondre au besoin de l'acteur de se repérer et de se situer dans le déroulement du projet. Le recours aux documents de planification peut s'expliquer par le fait que ces derniers contiennent souvent des projets multiples, censés répondre aux problèmes et aux optiques dégagés suite au diagnostic, et accomplir finalement les objectifs de planification inscrits sur un temps long. L'acteur peut donc s'attendre à trouver dans ce type de documents des tentatives de retranscription de la dimension temporelle des projets évoqués, surtout concernant les projets déjà bien avancés dans leur conception et leur mise en œuvre. Cependant, ce recours aux documents de planification n'est pas dénué d'un certain nombre de difficultés qu'il convient de décrypter. L'ensemble des remarques qui suivront se basent surtout sur l'exploration documentaire abordée lors d'un travail de recherche qui s'est appuyé sur l'étude des différents Plans d'Occupations des Sols de Tours ainsi que sur celle des Schémas Directeurs qui se sont succédés pour l'agglomération tourangelle¹⁵³. Enfin, cette exploration documentaire est complétée par des exemples tirés des différentes Directives Territoriales d'Aménagement. Cette exploration s'est ainsi intéressée à différents niveaux de planification (ville, agglomération, territoire) pour en tirer plusieurs remarques essentielles.

Ce repérage de l'évolution du projet au fil du temps, n'est pas présent systématiquement dans tous les documents de planification. Dans ces documents, nous pouvons retrouver, de façon schématique, deux cas de figure :

- soit la dimension temporelle n'est pas spécifiquement rattachée au projet mais elle est surtout liée au diagnostic, aux évolutions envisagées pour le territoire concerné (lors projections statistiques, par exemple) et aux objectifs de planification ;
- soit cette dimension temporelle du projet est reconnue de façon inégale (pouvant aller à son complet effacement) au travers d'un calendrier prévisionnel plus ou moins détaillé (dans le cadre d'un projet à venir ou toujours en cours) ou encore d'une vision chronologique plus ou moins développée si le projet est déjà fini.

La dimension temporelle du projet, dans ce dernier cas, se caractérise par une certaine linéarité, par sa continuité, son homogénéité, par une succession d'étapes découpées dans le temps. Dans certains cas, cette dimension temporelle apparaît très limitée : le projet est cité pour venir appuyer l'objectif de planification, avec parfois une chronologie évoquée retraçant le déroulement du projet mais de façon très sommaire (mention d'une date de début du projet, et du déroulement des étapes du projet plus ou moins détaillé, plus ou moins précis en termes de datation).

Si les documents de planification font appel à des indications temporelles (par exemples, des dates ou la mention d'un échéancier), ces dernières, utilisée de différentes façons, ne sont pas systématiquement celle des projets évoqués. Dans la DTA *Estuaire de la Loire*, par exemple, les indications temporelles présentes sont aussi celles liées au diagnostic et au contexte législatif et réglementaire, à travers des analyses statistiques, la mention des

¹⁵³ Ce travail de recherche (JOLIVET, 2006) a permis notamment d'explorer une dizaine de Plans d'Occupation des Sols de Tours ainsi que les cinq documents de planification portant sur l'agglomération tourangelle (allant du Plan d'Urbanisme Directeur de 1970 au Schéma Directeur de l'Agglomération Tourangelle de 1993).

dates des lois, des directives et des rapports. Cette dimension temporelle répond aux besoins de diagnostic du territoire afin d'en tirer les enjeux mais aussi au besoin de repérage des évolutions possibles du territoire concerné à travers les projections opérées concernant la question de l'avenir de ce même territoire. Le diagnostic est alors largement dominé par des exploitations statistiques qui permettent de relever des tendances structurelles passées ou futures, dont l'extrait ci-dessous fournit un exemple :

« La vitalité démographique de l'estuaire est cependant appelée à se rapprocher de la moyenne nationale à l'avenir, avec, notamment, le doublement de la population de plus de 60 ans à l'horizon 2020 » (PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE, 2006, p. 7).

Il s'agit d'identifier les besoins actuels ou futurs et de cerner les problèmes. Par ailleurs, d'autres indications temporelles sont mobilisées dans ces documents de planification. Elles se rattachent aussi à un cadre législatif et réglementaire : la mention est faite dans la DTA *Estuaire de la Loire* de la loi LOADT du 04/02/1995, de la circulaire ministérielle du 23/07/1996 décidant de la conduite d'études préalables au DTA, par exemple. Cependant, la dimension temporelle longue n'est pas uniquement celle des projections passées ou futures évoquées pour le territoire étudié mais elle est aussi celle liée aux objectifs de planification :

« Le titre 2 Objectifs [c'est-à-dire une des parties de la DTA de l'Estuaire de la Loire] identifie les partis de conservation ou d'aménagement que l'État souhaite poursuivre dans l'aménagement du territoire de l'estuaire de la Loire à un horizon de 20 à 25 ans » (PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE, 2006, p. 5).

Cette dimension temporelle longue, raccordée du côté des objectifs de planification, ressort moins du côté des projets cités. Le projet est alors considéré comme un outil de planification où la retranscription de sa dimension temporelle apparaît très limitée, cette dernière pouvant être évoquée en des termes assez flous (absence d'une chronologie détaillée, datation très succincte, absence d'évocation de durée longue, par exemple). Ainsi, dans l'optique d'améliorer le franchissement de la Loire, plusieurs opérations sont prévues dans le cadre du DTA de l'Estuaire de la Loire afin de répondre aux objectifs fixés par rapport à cette optique, dont celui « [d'] étudier la réalisation d'un franchissement de la Loire dans le secteur d'Ancenis, dans un souci d'aménagement du territoire départemental et de contournement à long terme de l'agglomération nantaise par le trafic de transit » (PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE, 2006, p. 54). Ce projet de franchissement répond à l'objectif qui le suit immédiatement après, sans que soit pour autant indiqué la dimension temporelle propre à ce projet, c'est-à-dire au moins au niveau de la simple évocation du déroulement daté de ce projet. La même remarque peut être fournie concernant l'exemple des espaces boisés périurbains, à propos d'une retranscription de la dimension temporelle non suffisamment précisée :

« Les espaces boisés périurbains pourraient recouvrir, à long terme, 4000 à 5000 ha à l'intérieur du périmètre de l'aire urbaine de Nantes. Dans un premier temps, un programme portant sur 1000 ha est envisagé » (PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE, 2006, p. 55).

L'indication temporelle reste très floue concernant ce programme de 1000 ha d'implantation d'espaces boisés périurbains. Le projet d'implantation et d'aménagement de

l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, cependant, bénéficie d'une retranscription de sa dimension temporelle un peu plus détaillée même si elle reste assez succincte et qui, cette fois-ci, mobilise la longue durée:

« A la suite du débat public intervenu en 2003, le ministre chargé des transports a décidé de poursuivre les études en vue de la création d'un aéroport pour le grand Ouest sur le site de Notre-Dame-des-landes.

Le CIADT du 18 décembre 2003 a pris acte de cette décision et recommandé aux ministères concernés de veiller à prendre toutes les mesures pour que la mise en œuvre de cette opération soit exemplaire au regard de l'environnement et des principes de développement durable.

La mise en service de cet aéroport devrait se situer entre 2010 et 2015 ; il se substituera à l'aéroport actuel (Nantes-Atlantique) pour le trafic commercial » (PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE, 2006, p. 30).

La retranscription de la dimension temporelle du projet est réduite à sa date de lancement et à l'annonce de la prochaine mise en service. Entre ces deux bornes, le déroulement du projet est accordé selon les décisions de l'acteur concerné et selon les objectifs liés aux principes de l'environnement et du développement durable. Dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine de juillet 2006, la description des enjeux et des objectifs se révèle aussi intéressante. Par exemple, concernant l'enjeu portuaire, l'objectif suivant est stipulé :

« Assurer le développement de l'outil technique portuaire à l'horizon 2005, ce qui correspond bien notamment au projet Port 2000 au Havre, mais aussi au développement d'autres terminaux à conteneurs (...). Grâce au chantier Port 2000, évalué à près d'un milliard d'euros d'investissements publics et privés en cinq ans, l'offre technique havraise, pour le trafic de conteneurs, sera d'une qualité équivalente à celle du port de Rotterdam » (PRÉFECTURES DES RÉGIONS DE HAUTE-NORMANDIE ET DE BASSE-NORMANDIE, 2006, p. 18)

L'objectif, placé en premier, est une injonction à l'action et l'ordre qui y est établi correspond à une logique de *subordination* du projet à l'objectif : le projet constitue, en quelque sorte, l'extension concrète de cet objectif. Le projet est donc clairement placé en tant qu'outil, comme moyen de réaliser l'objectif. Surtout, le projet Port 2000, dans cet extrait de la DTA, ne possède pas non plus dans ce cas une retranscription de sa dimension temporelle très développée : elle se réduit à l'évocation d'un horizon incertain et flou (*horizon 2005*) ou encore une durée (*cinq ans*). D'autres exemples tirés des DTA montrent aussi le cas de projets pouvant être découpés en des phases bien distinctes. Ces phases sont ainsi présentes dans la brève présentation dans la DTA des Bouches du Rhône du projet d'implantation d'ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) :

« L'implantation d'ITER (...) à Cadarache, décidée en juin 2005, va fortement renforcer les activités de recherche déjà présentes sur le site. Ce projet de coopération

internationale scientifique et technologique a pour objectif de démontrer la possibilité de la production d'énergie par la fusion des atomes.

Durant la phase de construction, de 2007 à 2015, ITER devrait employer directement 500 personnes et entraîner pour la France la création de 3000 emplois (...).

Durant la phase d'exploitation, de 2015 à 2035, 1000 personnes devraient être employées par ITER (...).

(...) Le début des expérimentations étant programmé en 2016, les dix prochaines années doivent être consacrées à la mise en place des conditions nécessaires au bon fonctionnement du projet (...)» (PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, 2007, p. 21).

Le projet d'implantation d'ITER est découpé en des phases partant de la décision en juin 2005 qui fait le choix de l'implantation, à laquelle succéderont une phase de construction de 2007 à 2015 et une phase d'exploitation de 2015 à 2035, alors qu'une programmation du début des expérimentations est prévue en 2016. Ce découpage se révèle sommaire et s'inscrit plutôt dans une vision apparentée à un échancier indicatif. L'accent est surtout mis sur l'aspect de réalisation du projet et de sa prochaine mise en service, et moins sur les phases liées à l'élaboration et à la conception même du projet. Cette phase d'étude est sous-entendue à la fin de la présentation mais sans plus de précision, dans l'évocation de la mise en place des conditions nécessaires au bon fonctionnement du projet sur dix années. Par ailleurs, ce découpage ne permet pas de tracer un récapitulatif fourni du déroulement effectif du projet, pouvant ensuite permettre une mise en perspective des actions à réaliser par rapport à un repérage de l'évolution du projet par l'acteur concerné. Ce découpage traduisant une retranscription très réduite de la dimension temporelle du projet se retrouve aussi dans l'exemple du projet de plateforme de l'aéroport de Saint-Exupéry, dans la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise :

« L'Avant-Projet de Plan Masse (APPM) approuvé le 30 juin 1999 rend possibles à terme 4 pistes et offre donc une forte réserve de capacité potentielle. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, gestionnaire de l'aéroport, a proposé un schéma directeur des aménagements à réaliser avec des phases progressives : un programme de maîtrise du foncier a été défini en conséquence.

Les perspectives de croissance de l'aéroport, avec un élargissement de sa zone de chalandise (...), font estimer un trafic aérien approchant 14 millions de passagers à l'horizon 2020. C'est le chiffre qui est inscrit dans l'APPM de 1999 et repris dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de 2005.

L'ensemble des acteurs économiques et politiques de la métropole affiche une ambition plus forte : faire de l'aéroport de Saint-Exupéry la deuxième porte d'entrée intercontinentale en France (trafic de l'ordre de 20 millions de passagers en 2020) » (PRÉFECTURE DE RÉGION RHÔNE-ALPES, 2006, pp. 26 - 27).

Les indications temporelles ne sont pas nombreuses et ne sont pas le plus souvent rattachées directement au déroulement même du projet : elles sont celles de l'Avant-Projet de Plan Masse, d'une projection apportée dans le cadre d'un objectif spécifique au projet ou encore d'une estimation en termes de nombre de passagers qui s'inscrivent dans un récit du projet cohérent mettant en avant le rôle des acteurs, la mobilisation des documents de planification, de programmation et des documents réglementaires par rapport aux objectifs et aux perspectives de développement de l'aéroport. Cette dimension temporelle riche évoquée dans le cadre des temporalités du projet¹⁵⁴ ne transparait pas dans cette présentation du projet.

Dans l'exploration documentaire concernant le projet de technopôle de Tours (JOLIVET, 2006) à travers les différents Plans d'Occupation des Sols, les Schémas Directeurs et les Rapports de présentation des Zones d'Aménagement Concerté, cette dimension temporelle est retranscrite de façon inégale. Dans le dossier d'anticipation au Schéma Directeur de l'Agglomération Tourangelle de 1992, le projet de parc technologique, lancé dans les années 1985-1986, est relaté sans datation, pour surtout l'inscrire par rapport aux enjeux d'agglomération (l'édification d'une technopole tourangelle, la mise en place d'un pôle de recherche, de formation et de production) et aux grandes opérations d'urbanisme déjà amorcées pour la Vallée du Cher (le projet apparaît alors comme une étape intermédiaire à l'urbanisation de la Vallée). Cette contextualisation est paradoxalement dénuée d'une retranscription de la dimension temporelle pour le projet : il n'existe pas à proprement parler de chronologie pour ce dernier. Il est au contraire privilégié une précision des objectifs spécifiques au projet, sa situation au sein de l'agglomération de Tours ainsi que le contenu même du projet en termes de composition urbaine. Cette absence s'explique par la crainte d'un projet trop lent (du fait de sa remise en question et des éventuels questionnements sur son contenu), et donc d'une durée trop longue. Il est, en effet, mis en avant dans le dossier d'anticipation, dans le cadre du projet de parc technologique, une dynamique de projet particulière :

« Une telle dynamique ne doit pas s'arrêter [celle de la dynamique d'implantations dans le projet de technopôle, y compris celle prévue de la Faculté de Droit et Sciences Économiques]. Tout d'abord pour ce que représenterait la remise en question du dossier universitaire à Tours. Ensuite, pour l'impulsion donnée au processus de développement économique : on sait bien que la lenteur et le doute n'attirent pas les investisseurs les plus ambitieux » (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE, 1992, p. 27).

Dans les POS de Tours, cette retranscription est plus ou moins détaillée. Elle est la plus fournie principalement dans le POS de 1992. Le POS de 1989, par exemple, évoque la mise en place d'une zone d'activité technologique de la Vallée du Cher, sans pour autant donner de datation tant au niveau de la date de début de projet, qu'au niveau de la programmation du projet située selon un échéancier précis. Ce sont principalement les objectifs liés au projet qui ressortent, celui de la relance économique par l'intermédiaire d'un parc recevant des activités industrielles ou tertiaires de haut niveau technologique, ainsi que les enjeux liés à l'aménagement paysager, les exigences environnementales et la protection du site par rapport au risque d'inondation. Il est indiqué, par ailleurs, deux phases du projet, sans que ces dernières bénéficient d'une datation précise : une première tranche de 70 ha concerne l'accueil des activités propres à un technopôle (c'est-à-dire les activités de recherche, de

¹⁵⁴ Cf. III. C. a. pp. 138 – 149.

formation et de technologie de pointe) alors que la deuxième tranche impliquera la mise en place d'opérations mixtes (activités, logement et équipements). Dans une annexe ajoutée au rapport de présentation du POS de 1992, un effort est fait au niveau d'une chronologie mettant en perspective le projet de parc technologique par rapport à l'urbanisation de la Vallée du Cher. Cependant, la datation relative au projet reste sommaire et peu développée : elle témoigne d'une vision linéaire et cohérente du projet, sans laisser présager d'une dimension temporelle riche et hétérogène du projet : ce sont surtout les débuts du projet qui sont datés et décrits avec l'évocation de la mention du projet dans le POS de 1986, l'institution du droit de préemption urbain sur le site concerné en 1987 et le souhait exprimé par la municipalité d'une prochaine implantation de l'UFR de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales et de celle de nouvelles entreprises sur le site. Sur ce dernier point, l'éventuel phasage du projet n'est pas indiqué : ce souhait de la part de la municipalité de concrétisation des opérations se projette pour un terme assez flou mais résolument court, c'est-à-dire dans l'immédiat. Le POS de 1997, à l'occasion de l'arrivée de la nouvelle municipalité et dans l'optique de réorienter un projet de technopôle qui a du mal à s'affirmer, établit lui aussi une brève retranscription de la dimension temporelle du projet de parc technologique : il y est fait mention d'une création originelle de la ZAC pour la réalisation d'un parc technologique à la fin des années 80 et du désir de la nouvelle municipalité de diversifier l'occupation du site pour en faire un véritable quartier, suite à l'échec du concept monofonctionnel de technopôle. La modification de la ZAC initiale (tant dans ses délimitations suite à l'autorisation préfectorale de 1990 que dans son contenu) est signalée sans pour autant être systématiquement datée.

Cependant, ce sont surtout dans les rapports de présentation des différentes ZAC concernant la réalisation du parc technologique que nous retrouvons les essais les plus développés afin de retranscrire la dimension temporelle du projet. Ces derniers vont largement faire place à un historique du projet, cohérent et linéaire. Les dossiers des ZAC concernés sont ceux de 1992 et 1996. Le rapport de présentation de la ZAC du technopôle de la Vallée du Cher de juillet 1992 établit une chronologie couvrant la genèse du projet et le présentant comme un processus long et réfléchi. Cette chronologie est centrée sur l'évolution du contenu du projet à travers les schémas élaborés pour l'aménagement du technopôle au fil du temps, principalement de la fin de l'année 1985 jusqu'au printemps 1989. Cette chronologie illustre le parcours temporel du projet puisqu'elle met de côté les remises en cause du projet, un des facteurs de discontinuité dans ce parcours (à savoir les critiques produites par les associations environnementales à l'encontre d'un projet situé en zone inondable, ou encore l'incompatibilité du projet avec le SDAU de 1983). Dans l'optique de souligner un processus réfléchi, ce parcours est construit de façon cohérente, avec une justification originelle, celle de la volonté d'aménager le site par la Ville de Tours, et en gommant les éventuelles incohérences de forme et de fond avec le SDAU de 1983¹⁵⁵. Nous retrouvons aussi un historique du projet de technopôle dans le dossier de ZAC pour le quartier des Deux Lions de novembre 1996, notamment dans l'étude d'impact. Le même constat peut être fait, à savoir qu'il s'agit d'une vision linéaire et homogène de la dimension temporelle du projet, lui-même inscrit dans l'urbanisation de la Vallée du Cher : l'idée d'un projet qui s'affirme de plus en plus comme un parc technologique intégrant un pôle de formation témoigne d'une conception d'un déroulement de projet continu. Par ailleurs, les décisions des acteurs (municipaux et préfectoraux) apparaissent comme les seuls facteurs mobilisant et maîtrisant ce déroulement,

¹⁵⁵ Dans le SDAU de 1983, il était prévu sur le site (ce dernier étant en zone inondable, l'urbanisation y était, par ailleurs, limitée) non pas un parc technologique, mais une zone d'activités de 10 ha après 1990 et un terrain de camping. La ZAC prévue et le PAZ y référant étaient donc non-conformes aux prescriptions du SDAU de l'époque.

tout en lui assurant une certaine cohérence : les avancées conséquentes du projet sont impulsées par les acteurs institutionnels, techniques et politiques. L'origine du projet provient de la volonté de la Ville de Tours d'aménager le site des Deux Lions tandis que les travaux d'endiguement des rives du Cher sont permis suite aux autorisations préfectorales. La procédure évoquée est respectée et se déroule suivant ce qui est établi : de l'autorisation préfectorale, suivront une concession à charge d'endigage des rives signée entre l'Etat et la Société d'Équipement de la Touraine puis la création et l'approbation d'une nouvelle ZAC en 1992. Il n'est cependant pas fait état de la non-conformité du projet par rapport au SDAU de 1983, que nous avons déjà évoquée auparavant : cela aurait effectivement remis en question l'idée d'un déroulement logique du projet, s'accordant suivant les décisions des acteurs, des procédures et répondant d'une certaine façon à la position de toute puissance du sujet dans la démarche de post-rationalisation du déroulement du projet¹⁵⁶. Par ailleurs, l'annonce de l'échec du projet de technopôle dans cet historique pourrait remettre en cause cette lecture progressive et continue de la mise en œuvre du projet. Cependant, comme cette annonce s'inscrit aussi dans le cadre de l'arrivée de la nouvelle municipalité, le projet est ainsi l'occasion d'une appropriation qui s'inscrit elle-aussi dans une certaine continuité par rapport à ce qui était prévu avec l'ancienne municipalité, c'est-à-dire l'idée d'une mixité des fonctions :

« Dès l'origine, les implantations sur le site ont été diversifiées (...). Or, devant l'échec de la conjoncture et l'échec du concept monolithique de technopôle, la Ville de Tours a décidé de réorienter la nature du projet afin d'y introduire une mixité des fonctions plus importante (...) » (ATELIER D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS, SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE, VILLE DE TOURS, novembre 1996, p. 74).

c. Le contexte d'une crise des grands récits de l'aménagement territorial et urbain

De la part de l'acteur, ce besoin de se situer dans le processus de projet se fait d'autant plus ressentir dans le contexte toujours actuel d'une crise des grands récits nationaux, ayant servi de fondements à la politique d'aménagement territorial et urbain de la France des *Trente Glorieuses*, et dont l'aval se déclinait sous les formes des grands projets d'aménagement de l'époque. Ils ont été ceux d'une France affaiblie de l'après-guerre mais aussi ceux de l'idée d'une modernisation accélérée (avant qu'elle ne fût effective). Les temps les plus anciens, qui ne sont pas si éloignés d'une certaine mythologie des origines, et le futur sont surtout mis en avant. Cette réconciliation se retrouve même dans le nouveau découpage du territoire français, calqué sur ce système de temporalités bien distinctes :

« Car les régions créées à l'initiative de l'Etat en se calquant tantôt sur le tracé des provinces d'Ancien Régime, tantôt sur les aires d'attraction supposées des grandes métropoles d'équilibre, portent l'empreinte de ce désir de concilier l'immémorial et le futur, les déterminations géographiques et la volonté de développement économique » (PICON, 1997, p. 417).

¹⁵⁶ Cf. IV. A. a. pp. 159 – 164.

Ces grands récits connaissent par la suite une crise profonde, à partir des années soixante-dix (PICON, 1997). Ils s'accompagnent d'une évolution des temporalités de l'aménagement territorial et urbain, traduisant principalement une faillite des catégories temporelles permettant de penser le futur et la remise en cause de la notion de prévision (*Ibid.*). Le passage semble s'être effectué d'un temps linéaire du progrès technico-économique à un paysage temporel beaucoup plus complexe, fondé sur des événements et des scénarios divers, et dont la maîtrise semble mobiliser un nouveau type de rationalité plus systémique que séquentiel, communicationnel et ouvert sur l'imprévu (PICON, 1997). **Les grands récits nationaux, intégrateurs, conjugués à l'idéal de justice territoriale (tirée du calcul économique permis par la prévision) sont désormais absents et laissent place à de multiples récits partiels, qui coexistent mais qui sont incompatibles entre eux (PICON, 1997). Cette multiplication des récits provient d'un fractionnement du territoire, du brouillage des échelles territoriales et urbaines. Elle provient aussi de l'ambiguïté même de leurs conclusions sur les effets des nouvelles technologies et de la mondialisation : « dissolution du lien social ou renforcement de la communication entre individus, revitalisation des territoires ou métropolisation encore accrue de la vie économique » (PICON, 1997, p. 418).**

Cette multiplication de récits partiels n'est pas sans rappeler ces *récits d'action* évoqués par Michel Lussault (2007), et provenant des politiques locales urbaines. Le terme de *récit a*, cependant, une signification particulière qu'il convient d'abord d'explicitier, avant de s'intéresser à l'expression de *récit d'action*. Le récit possède certains critères principaux : il est un texte écrit ou oral, mobilisant une succession temporelle d'actions, organisée par une mise en intrigue donnant sens à cette succession et marqué par l'engagement d'actants (LUSSAULT, 2007). Le récit est aussi le lieu d'une expérience temporelle humanisée et socialisée, celle d'une activité dont le sens et la cohérence sont dus à cette capacité de l'intrigue : « Raconter, narrer, c'est placer dans une perspective, inscrire soi, les autres, les choses, dans un contexte et une durée » (LUSSAULT, 2007, p. 236). Le récit possède d'autres fonctions, non moins importantes de qualification d'un état présent et de légitimation d'une action spatiale, notamment sous sa forme légendaire (LUSSAULT, 2007, p.238). Cette fonction de légitimation se retrouve notamment dans les cas d'étude que nous analysons par la suite avec l'utilisation d'exemples de projets de reconversion servant d'appui à la réalisation des projets choisis¹⁵⁷.

Par ailleurs, l'action spatiale dans le champ politique, envisagée sous sa forme narrative, est qualifiée de *récit d'action* par Michel Lussault :

« Une politique territoriale (...) est alors considérée comme un ensemble de pratiques spatiales, qui travaillent le matériau spatial sous sa forme idéale ou sa forme matérielle, destinée à organiser un territoire légitime d'intervention et qui se manifestent par une économie sémiotique¹⁵⁸ spécifique, à forte dimension narrative » (LUSSAULT, 2007, p. 222).

¹⁵⁷ Cf. chapitres VII et VIII sur les cas d'étude. Par exemple, dans le cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris, il est fait mention de d'autres projets comme le projet de Cité de la Mode de Milan, servant à appuyer et à justifier la mise en place du projet parisien.

¹⁵⁸ L'*économie sémiotique* est le produit des différents signes ou énoncés (comme les textes et les icônes) émis et diffusés par les acteurs d'un ensemble pratique : « l'économie sémiotique s'affirme comme une notion apte à souligner que de chaque ensemble pratique s'épanche une véritable *polyphonie énonciatrice* résultant de l'inaltérable désir et besoin des individus d'émettre des messages (...) » (LUSSAULT, 2000, p. 26).

Ces *récits d'action* passent eux-aussi par une procédure de mise en intrigue, c'est-à-dire une synthèse de l'hétérogène du monde complexe, intégré et structuré dans l'ordre du récit, dans l'optique d'assurer une certaine maîtrise (LUSSAULT, 2007). Cette appréhension du monde par rapport à un sens que lui donne le récit est une démarche qui s'inscrit dans le phénomène de réduction de *l'incertitude de sens*¹⁵⁹ abordée par Gérard Bronner (1997) entendu non pas comme fuite de l'incertitude mais plutôt comme phénomène appréhendable dans sa corrélation avec la « lutte contre l'explication par le hasard » (*Ibid.*, p. 123).

C. Distanciation critique par rapport à des retranscriptions de la dimension temporelle du projet

La distanciation critique que nous opérons maintenant se base sur des exemples de retranscriptions des dimensions temporelles de certains projets, révélant un manque d'une analyse fine du projet au niveau de sa dimension temporelle hétérogène, et sur des découpages opérés par plusieurs auteurs concernant la conduite de projet, traduisant une insuffisante prise en compte du contexte ou une dimension temporelle du projet lissée, continue, homogène.

a. Cas des retranscriptions des dimensions temporelles des projets Sophia-Antipolis, Neptune et du projet des Halles

Si ces trois projets jouent sur une échelle dépassant le projet de bâtiment (et donc échappent en quelque sorte à l'échelle d'analyse voulue pour nos cas d'étude), il semble cependant intéressant de noter l'aspect problématique mais aussi l'originalité de ces différentes retranscriptions. Ces dernières ont en commun le fait qu'elles fassent toutes ressortir une dimension temporelle longue. Pour *Sophia Antipolis*, le sous-titre « de l'idée de 1960 aux miracles de l'an 2000 » de l'ouvrage de Robert Fouich (1997) est en lui-même évocateur. Concernant le projet *Neptune*, il est reconnu comme un long processus dont il s'agit de repérer les étapes pour les auteurs Charles Bachofen et Jean-Blaise Picheral (1997). Le projet des Halles n'échappe pas non plus à cette dimension temporelle longue, clairement affichée dans la description qu'en fait Alain Guez :

« La destruction controversée des Halles de Baltard, les modalités de la décision politique des années 70 imposée d'en haut, ou encore la durée deux fois décennale du chantier sont gravées dans la mémoire collective » (GUEZ, 2005, p. 23).

Cette évidence d'une dimension temporelle longue pour des projets d'une telle ampleur n'est cependant pas retransmise de la même façon selon les auteurs. Le récit de

¹⁵⁹ *L'incertitude de sens* renvoie à des questionnements essentiels sur l'homme et son rapport au monde. Cet *état d'incertitude* recoupe des « objets bien différents comme, par exemple, le fait de savoir si Dieu existe, s'il est bien ou mal d'accepter l'avortement, s'il existe une vie après la mort... » (BRONNER, 1997, p. 3). *L'incertitude de sens* se distingue de *l'incertitude en finalité* qui se traduit par notre conduite face à un événement futur sur lequel nous n'avons pas entièrement prise : « (...) vais-je conserver mon emploi, vais-je guérir, vais-je gagner si je joue à ce jeu ? » (*Ibid.*, p. 3). Le sentiment d'incertitude qui se dégage de cette conduite conjugue deux facteurs, celui de la *probabilité*, à travers la perception subjective du champ des possibles qui nous est offert, et celui du *désir*, c'est-à-dire le degré d'intensité selon lequel nous souhaitons l'avènement de quelque chose (BRONNER, 1997).

Sophia Antipolis suit une chronologie détaillée et découpée en tranches temporelles, faisant une large place au rôle des acteurs. La présentation de ce projet se fait, en effet, d'abord par la description du rôle de chaque acteur, description datée, inscrite dans une dimension temporelle successive:

« Le 6 juin 1972, le Préfet élargit à 247 ha la zone d'aménagement différé protégeant les terrains à acquérir contre la spéculation foncière. Le 23 juin fût donné le *coup d'envoi* du complexe de Valbonne sous le haut patronage de M. André Bettencourt, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Dans son discours, M. René Georges Thomas [le Préfet] rappela comment s'était concrétisée, en 1968, l'idée de créer un véritable complexe industriel et scientifique sur le Plateau de Valbonne » (FOUICH, 1997, p. 43).

C'est la description d'une succession de dates corrélée à une succession d'acteurs qui nous est proposée. L'auteur nous propose ensuite un historique élaboré par tranches temporelles. L'origine du projet coïncide d'abord avec la création associative : « La création de l'Association *Sophia Antipolis* remonte à juillet 1969 » (FOUICH, 1997, p. 137). Cette origine est aussi foncière : en 1969, elle coïncide avec l'achat de 40 ha de terrain (*Ibid.*, p.138). De cette origine datée, découlent par la suite les différentes tranches temporelles du développement de la technopole : « 1969-1975 », « 1975-1980 », « 1980-1990 » et enfin « 1997 » (*Ibid.*, pp. 138 - 147). La dimension temporelle propre au projet qui en ressort est celle d'une impression d'homogénéité et d'une certaine continuité. Même lorsque l'auteur évoque les périodes de crise et de pause du projet, ceux-ci ressortent moins que cette succession de dates et d'acteurs. Pour la décennie 1980-1990, l'auteur reconnaît l'existence « [d'] une crise larvée entre les Communes (...) et la délégation Symival – CCI, la grogne des dirigeants d'entreprises sophilopolitaines et une difficile restructuration de la Maîtrise d'Ouvrage du Parc International d'Activités » (FOUICH, 1997, p. 143). Cependant, il présente ensuite l'arrivée des nouvelles implantations dans la technopole et l'extension des zones d'aménagement existantes comme étant la caractéristique essentielle de cette décennie : l'historique précis, détaillé et daté des différentes implantations est établi, contrebalançant l'affirmation assez sommaire de départ des difficultés existantes pour la mise en place du projet.

La datation est, en effet, plutôt du côté des implantations d'entreprises et des autres types de structures, du côté de la livraison des habitations et des équipements sur le site en question dans le cadre de la progressive commercialisation des terrains acquis. C'est finalement une chronologie *active* qui est mise en avant :

« Simultanément, se poursuivait la commercialisation du noyau Sophilopolitain (...) : le CNRS, en 1976, le Centre d'Enseignement et de Recherche appliquée au Management, le centre de recherche pharmaceutique Searle et le Novotel, en 1978, Groupe Service France, le BRGM, Enerscop, le CEFIGRE, en 1979, le Centre International de Recherche Dermatologique, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le Café de *Sophia*, en 1980 » (FOUICH, 1997, p. 141).

Au final, ce récit, s'il permet de donner un historique très fourni du projet tout en mettant l'accent sur l'implication des acteurs, ne permet pas, cependant, de cerner plus précisément ce que constitue la dimension temporelle du projet, avec un essai de catégorisation qui permettrait de trouver des temporalités à l'œuvre pour le projet. Nous avons affaire à une chronologie des actions et une description du rôle de chaque acteur, toujours

sous une optique chronologique. Il n'est pas non plus spécifié l'origine de la datation proposée, datation qui, comme nous l'avons vu précédemment, peut varier suivant l'acteur consulté ou suivant la source documentaire consultée.

Les deux autres projets, dans la retranscription de leurs dimensions temporelles, laissent transparaître une vision de leur dimension temporelle souhaitant se différencier de l'approche chronologique et historique classique. Dans le cas du projet *Neptune*, les auteurs Charles Bachofen et Jean-Blaise Picheral (1997) l'inscrivent dans un nouveau prototype de projet, d'une nouvelle génération de projets urbains face aux évolutions constatées, celui d'un *projet aléatoire*, nécessairement souple et adaptable, dont la précision du contenu est progressive¹⁶⁰. La dimension temporelle longue est mise en avant ainsi que l'idée d'une conception présente tout au long du projet, de la programmation aux réalisations, jointe au constat d'un projet partagé, c'est-à-dire d'un projet dont les détenteurs ne sont plus seulement le Maire, l'architecte, la SEM d'aménagement. Dans l'exemple de *Neptune*, les auteurs s'attachent donc à mettre en avant le rôle des acteurs. Cependant, l'aspect souple et adaptable du projet, celle du *projet aléatoire*, dont le contenu ne se précise qu'à moyen et long terme ressort moins bien que l'aspect de projet partagé évoqué dans la retranscription de la dimension temporelle du projet *Neptune*. L'historique du projet *Neptune* est élaboré au travers d'un récit principalement centré sur les acteurs, qui, s'il est reconnu comme un long processus, ne fait pas ressortir une dimension temporelle du projet particulière, hétérogène, d'abord du fait des visions de chaque acteur impliqué dans ce projet reconnu comme partagé. Ces étapes mobilisent des sous-titres majoritairement dédiés aux acteurs et aux documents de planification : « PROJENOR, une société de développement » (BACHOFEN et PICHERAL, 1997, p.128), « La consultation de 1990 » (*Ibid.*, p.128), « Le *Masterplan* » (*Ibid.*, p.129), « Le rôle du *masterplan* » (*Ibid.*, p.129), « Un droit d'agglomération » (*Ibid.*, p.129), « L'équipe opérationnelle : une démarche technique » (*Ibid.*, p.130), « Des liens personnels : des effets de réseaux » (*Ibid.*, p.130), « Un projet partagé » (*Ibid.*, p.130).

L'origine de la datation proposée au sein du récit qui nous est fourni n'est pas indiquée, comme l'illustre cet exemple ci-dessous :

« De 1991 à 1993, l'équipe opérationnelle met au point et gère le projet (...). Sur la base du schéma d'urbanisme commercial (...) *Projenor* propose, dès 1991, un dispositif tripolaire comprenant une grande surface commerciale (...); un développement en centre-ville et un projet de commerce de bouche (...) » (BACHOFEN et PICHERAL, 1997, p.131).

Ce projet souple et adaptable, aléatoire, s'inscrit aussi dans un emboîtement logique des différents documents de planification, subordination ambiguë par rapport à un schéma directeur dont on ne sait s'il a été révisé à posteriori pour permettre le projet d'agglomération :

« La révision du schéma directeur, en 1989, conduit au lancement du projet d'agglomération qui se traduira par l'un des premiers *contrats d'agglomération* passés avec l'Etat et la Région. Ce contrat d'agglomération sera décliné en différents plans, schémas ou chartes : plan local de l'habitat, charte commerciale, partenariale, schéma touristique...

¹⁶⁰ Cf. II. C. b. i) pp. 90 – 97.

A travers ces chartes se dessine un projet politique à l'échelle de la Communauté Urbaine. L'opération Neptune trouve place dans ce dispositif qui va nourrir le travail de l'équipe opérationnelle » (BACHOFEN et PICHERAL, 1997, p.129).

Il n'existe pas, par ailleurs, de représentations de cette dimension temporelle : seul un calendrier des opérations sommaire mais révélateur d'une temporalité de long terme est annoncé par rapport à un récit détaillé du projet :

« Calendrier

Novembre 1990 : projet d'agglomération

Décembre 1990 : création du workshop

Octobre 1991 : contrat d'agglomération

Juillet 1991 : Masterplan

Environ 2020 : fin de l'opération » (BACHOFEN et PICHERAL, 1997, p.124).

En termes de contextualisation, si celle-ci passe à travers la description de la situation de la ville de Dunkerque, l'explication circonstanciée des étapes du projet ou encore à travers l'explication des retards du projet et de sa réorientation, suite à l'apparition d'un contre-projet finalement validé et à la fuite des investisseurs, il n'existe pas à proprement parler une conceptualisation permettant d'appréhender le contexte par rapport au projet de façon plus fine. Nous illustrons notre propos dans la description faite par les auteurs concernant la société de développement *Projenor* et de son rôle dans le projet *Neptune* :

« Michel Delebarre [le maire de Dunkerque] fait appel à une société de développement créée récemment, *Projenor*, qui prépare le montage d'*Euralille* avec Pierre Mauroy. (...) Contrairement à ce qu'elle préconise pour Lille où l'opération doit être montée dans des délais relativement courts et où elle intervient directement comme opérateur (...), la société *Projenor* propose, pour Dunkerque, une stratégie sur le long terme. Celle-ci comporte la création d'une structure partenariale permanente, avec une base locale forte, associée à une SEM d'aménagement constituée pour cette opération. *Projenor* préconise également le lancement d'une consultation internationale en vue de choisir un urbaniste. C'est dans ce contexte que sera lancée la consultation internationale de 1990 [celle où il est demandé une lecture du site et de la situation, un processus d'élaboration, de la conception et de la réalisation du projet] » ((BACHOFEN et PICHERAL, 1997, p.128)

Le contexte est détaillé et expliqué mais les auteurs ne qualifient pas précisément quel type de lien relie ce contexte au projet. Il n'y a pas d'essai de typologie, de catégorisation qui

permette à terme de mieux cerner ce qui est entendu par contexte dans le cadre du projet¹⁶¹. Il en est de même pour l'aspect souple et adaptable du projet, qui devrait être perceptible à travers sa dimension temporelle : il n'y a pas de formalisation ni la mobilisation de concepts ou de notions permettant de mettre en avant cet aspect du projet à travers la retranscription de sa dimension temporelle.

Le cas des Halles évoqué par Alain Guez (2008) rend compte d'une vision originale de la dimension temporelle du projet étudié. Cette évocation s'attache à montrer une dimension temporelle du projet riche de différentes temporalités. Elle commence par un intérêt porté pour la conjugaison des perspectives temporelles à l'œuvre dans le projet des Halles : l'histoire de la ville et du quartier, le présent des problèmes constatés et auxquels il faut répondre, la projection dans un futur à la fois possible et souhaitable. Le programme des Halles exprime aussi ces multiples temporalités à l'œuvre, surtout sous l'angle des contraintes temporelles : le respect du fonctionnement actuel des activités, la définition du projet dans un processus concerté, le respect de la vie quotidienne des habitants, l'engagement à court terme de transformations sur le long terme. Projection dans l'avenir et récit du présent coexistent dans la mise en œuvre du projet des Halles. Ces temporalités sont, par ailleurs, individuelles et collectives : le projet assure finalement l'articulation de différentes échelles et horizons temporels, comme nous l'avons déjà évoqué auparavant¹⁶². Notre approche de la dimension temporelle du projet se nourrira de cette vision multiforme de la dimension temporelle abordée dans le cadre du projet des Halles. Cependant, à l'inverse des deux autres retranscriptions des dimensions temporelles des projets *Neptune* et *Sophia-Antipolis*, cette retranscription ne possède pas une datation développée du projet. L'objectif principal de l'auteur étant de « mettre en évidence comment l'architecture et le projet architectural et urbain sont des matières temporalisées » (GUEZ, 2008, p. 357), il s'agit davantage de voir comment se traduit dans le cadre d'un projet la prise en compte de la dimension temporelle, qu'elle soit celle liée à la ville, aux rythmes urbains, à l'agenda politique et d'une façon générale aux préoccupations des acteurs, à l'imaginaire historique reconstruit et présent dans les différentes propositions des candidats de l'appel d'offre, etc. La frontière entre les temporalités propres au projet et des temporalités externes apparaît donc assez floue : le projet s'inscrit en effet dans les temporalités de la ville et, par exemple, dans les temporalités liées à l'agenda politique.

Cette matière temporalisée qu'est le projet est aussi la réunion des différentes conceptions que peuvent avoir les acteurs pour les horizons temporels considérés à travers l'élaboration du contenu même du projet :

« Les propositions des concepteurs sont présentées à travers un ensemble d'éléments qui, ensemble, concourent à la constitution d'un projet. Ces éléments sont caractérisés par des durées et cycles diversifiées : durable, pérenne, temporaire, éphémère, flexible, formant une matière plastique modelable que les concepteurs manipulent entre autres pour exprimer leur

¹⁶¹ Ce contexte est défini dans le chapitre V, notamment par rapport à une typologie concernant les liens entre projet et contexte dénommés *articulations*. Ces *articulations* permettent de mieux cerner le contexte, de le caractériser par rapport aux liens mobilisés pour le projet : ces éléments de contexte sont, par exemple, ceux d'un *Conforme à* (documents de planification, procédures), d'un *Modèle* (des exemples de projets), ou encore des *Projets-Volants* (des projets extérieurs sans site d'implantation). Cf. V. B. b. pp. 212 - 214 pour la définition du contexte, et cf. V. C. b. ii) pp. 230 - 231 sur la typologie concernant les *articulations*.

¹⁶² Cf. III. C. a. iv) pp. 147 - 149.

idée de la polychronie caractéristique de notre modernité contemporaine » (GUEZ, 2008, p.356).

La dimension temporelle propre au projet, celle de son déroulement et de son évolution s'inscrit, cependant, pour sa mise en œuvre dans une forme de stratification et d'une succession d'opérations qui *sédimentent* :

« Les transformations du secteur des Halles pour la création du Forum Actuel sont inscrites dans une complexe stratification déjà à l'œuvre dans la réalisation du projet des années 1970 » (GUEZ, 2008, p. 350).

Cependant, comme dans les exemples précédents, il n'existe pas de représentations de cette dimension temporelle, représentation qui permettrait de percevoir un projet riche de temporalités, rendant compte de cette stratification temporelle, ou de descriptions fines de cette dimension temporelle. Enfin, les temporalités évoquées ne sont pas qualifiées précisément, ce qui permettrait d'améliorer la connaissance de la dimension temporelle du projet. Le terme même de temporalité n'est pas défini : temps, temporalités, histoire, mémoire sont évoqués côte à côte, sans pour autant qu'il y ait précision de leurs différences.

L'interprétation proposée du projet des Halles est aussi qualifiée de *chronotopique*, dans un autre article de l'auteur (GUEZ, 2005). Cette interprétation utilise davantage des temporalités externes, celles des acteurs, pour éclairer l'appréhension du projet et pour comprendre la ville contemporaine : ces temporalités d'usage (rythmes quotidiens des habitants, rythmes nocturnes et diurnes, etc.) et les rythmes urbains qui en découlent ne permettent pas d'appréhender directement ce que signifie la dimension temporelle du projet. Ces temporalités sont aussi celles du triptyque temporel habituel, entre passé, présent et futur :

« (...) un projet urbain implique une orientation temporelle de part l'attention et la sensibilité à l'histoire, et l'importance que le futur projeté peut prendre par rapport au présent vécu au quotidien ; l'horizon temporel dans lequel une société veut se projeter ; la conciliation, dans l'entre-temps de la réalisation du futur projeté, des intérêts des acteurs en présence» (GUEZ, 2005, p. 25).

Elles font parties de cette *matière temporalisée* qu'est le projet (et aussi l'architecture). Cependant, la question de savoir si elles sont les seules temporalités déterminantes du projet se pose aussi. Par ailleurs, le contexte du projet, qu'il concerne l'évocation de l'histoire du site, les rythmes quotidiens des habitants ou encore le calendrier politique ne bénéficie pas d'une description fine des liens entre celui-ci et le projet, ces articulations fondant pourtant la vision d'un projet comme système. Il s'agit de la même limite évoquée pour la retranscription de la dimension temporelle du projet *Neptune*.

Certains auteurs ont donc souligné la dimension temporelle hétérogène du projet, avec l'existence de multiples temporalités. Nous nous placerons dans cette optique de recherche. Cependant, il convient de souligner que dans les cas des projets évoqués, il n'existe pas de formulation de concepts ou de notions qui permettent d'appréhender cette dimension temporelle de manière fine. Le contexte dans lequel s'inscrit le projet n'est pas non plus appréhendé de façon fine, c'est-à-dire évoqué en l'analysant par rapport à la spécification des liens qui unissent le projet à un contexte donné.

b. Des découpages particuliers de la dimension temporelle du projet : modèles généraux et cas concrets

Dans les autres cas, il s'agit d'auteurs qui proposent un découpage particulier de la dimension temporelle du projet. La vision des auteurs en matière de conduite des projets est amorcée : elle peut apparaître soit comme une bonne marche à suivre pour permettre une conduite la plus efficace possible soit comme une tentative de formalisation des conduites de projet. Nous prenons quelques exemples de ces découpages du projet, censés se baser sur une bonne connaissance du projet, et notamment de sa dimension temporelle. Nous verrons en quoi ces appréhensions et ces propositions sont à nuancer ou à explorer au regard de notre recherche.

Un des premiers exemples intéressants à traiter concerne la mise en lumière critique opérée par Alain Avitabile (2005) concernant les démarches de projet urbain. Au-delà d'une tentative de précision de la notion de projet urbain, à travers la recherche de ses fondements, l'auteur part d'abord d'une analyse critique des évolutions constatées en matière d'action sur les territoires (d'une planification et d'un urbanisme fonctionnaliste, le pas a été petit à petit franchi vers l'affirmation des démarches de projet urbain), des dysfonctionnements constatés dans les démarches de projet urbain, pour certains déconnectés de la réalité de la ville et s'avérant inopérants, avant de proposer des éléments de méthode pour une bonne conduite des projets.

S'il évoque le projet urbain de façon détaillée et critique, en cherchant ses fondements, l'auteur a un propos relativement flou au niveau de la dimension temporelle propre au projet urbain, et même propre au projet d'une façon générale. Dans ce cas, il s'agit non pas de décrire davantage cette dimension temporelle telle qu'on la rencontre dans les projets urbains à l'œuvre mais plutôt de mettre en avant un découpage du projet souhaité et recommandé par l'auteur. Il existe ainsi peu d'explications dans l'état des lieux dressé par l'auteur sur la notion de projet urbain mais au niveau de sa dimension temporelle, alors que le projet urbain se caractérise comme une démarche inscrite dans le temps, puisqu'il est qualifié de processus. Cette dimension temporelle se devine, cependant, à travers les évolutions constatées en matière d'action urbaine : en effet, il est évoqué le changement amorcé par le projet urbain par rapport aux anciennes pratiques, celle d'une coupure entre temps d'élaboration et temps de réalisation qui tend à être de plus en plus effacée. Il s'agit de l'intervention d'un *aval* le plus en *amont* possible, ou encore de l'application du principe de *coproduction* (AVITABILE, 2005). L'évocation de la dimension temporelle du projet reste éparpillée et assez rapide. Elle provient lorsqu'il s'agit, par exemple, de signaler la nouvelle importance accordée à la *mémoire du lieu* dans les nouvelles pratiques, du souci de concrétisation des projets à court terme, du constat du temps long séparant les premières formulations du projet de sa concrétisation, synonyme parfois d'une difficulté du passage de la conception à la réalisation, du constat d'une durée longue des opérations publiques lourdes qui entraîne le besoin de rechercher de nouveaux modes de faire capables de réduire les délais. Surtout, c'est le passage d'un mode de faire à un autre souhaitée qui résume à lui seul les conséquences en matière de découpage voulu des projets : celle de la rupture avec l'approche technique traditionnelle « s'organisant selon un schéma linéaire allant de l'analyse (diagnostic) à la proposition par le corps technique (solution), puis à la validation (décision politique) » (AVITABILE, 2005, p. 31). Au contraire, la *nouvelle donne* met en avant des *temporalités multiples et complexes* qu'il s'agit de prendre en compte (*Ibid.*). Cette dimension temporelle peut aussi renvoyer à des conceptions qui changent suivant les acteurs concernés, c'est-à-dire le concepteur et l'opérateur urbain : un projet commençant bien en amont de l'action pour le premier et un

projet construit dans l'action pour le second témoignage de visions du projet s'inscrivant sur des échelles de temps différentes (*Ibid.*).

Le propos est cependant général et offre peu de développement sur la dimension temporelle propre au projet, notamment en précisant davantage les temporalités multiples à l'œuvre dans le cadre de la démarche de projet urbain, même si l'auteur annonce, cependant, un projet urbain inscrit dans la longue durée. La spécificité du projet urbain est notamment reconnue en partie pour son unité de temps (avec comme autres caractéristiques, entre autres, son unité de lieu, l'idée d'une forme d'action à visée opérationnelle) :

« Si la concrétisation aboutie d'un projet urbain se situe le plus souvent dans un temps long, il est de fait nécessaire de l'inscrire dans les différents temps qui font la ville avec notamment cette optique d'agir pour aboutir à des résultats significatifs dans un horizon temporel relativement appréhendable, au moins pour partie » (AVITABILE, 2005, p. 85).

Cette spécificité se décline ensuite en une préconisation fixant des objectifs temporels afin d'assurer la continuité du projet au fil du temps. Le projet urbain, comme il s'inscrit dans un horizon temporel, se doit, en effet, « d'anticiper et de permettre des évolutions de toutes natures pour être en phase avec la réalité future » (AVITABILE, 2005, p. 95).

Si l'auteur revient aux fondements du projet urbain, il est à remarquer que ses propos sur la dimension temporelle propre au projet restent relativement courts et peu explicités. La principale limite du propos de l'auteur se ramène à cette proposition d'un découpage particulier du projet urbain, sans une description explicite et a priori du contenu de cette dimension temporelle du projet telle qu'elle peut se rencontrer en réalité : finalement la question posée est comment les projets se font et se défont concrètement. Cette dimension temporelle passe plutôt par l'aspect d'anticipation amené par le projet, davantage souligné par l'auteur, et le constat d'une durée souvent longue du projet urbain, dans un contexte mouvant et incertain. Mais c'est surtout la proposition d'un nouveau découpage du projet urbain qui focalise l'attention de l'auteur. Ce découpage s'inscrit nécessairement dans le temps et amène à une représentation graphique qui souhaite se démarquer d'une vision strictement linéaire du déroulement du projet. L'originalité de ce propos nous fournira quelques idées utiles par la suite pour notre appréhension de la dimension temporelle du projet (même si le projet que nous traitons couvre une échelle différente de celle du projet urbain). L'auteur identifie les trois composantes clés du projet urbain, à savoir le *contenu-programme*, c'est-à-dire « l'énoncé des attendus du projet en termes de produit urbain ou plus largement de processus visé (dynamiques urbaines nouvelles ou processus d'évolution des usages et/ou des représentations attachées à ce lieu » (AVITABILE, 2005, p. 133), la *préfiguration*, c'est-à-dire la mise en forme du projet à travers tout le travail de définition des artefacts divers attachés au lieu concerné par le projet (design urbain ou paysager, concepts du projet, etc.), et le *processus de réalisation* ou *faisabilité* du projet, c'est-à-dire les conditions de concrétisation du projet (identification des logiques socioéconomiques, logiques liées aux jeux d'acteurs, mécaniques de mise en œuvre du projet, etc.). Il souligne ensuite le mode d'agencement de ces composantes dans le processus de projet : il s'agit principalement d'une construction itérative, construction qui est représentée par l'auteur sous la forme d'une boucle, s'inscrivant dans l'avancement croisé de ces trois éléments pour aboutir à un processus le plus efficient possible (cf. **figure 9**)

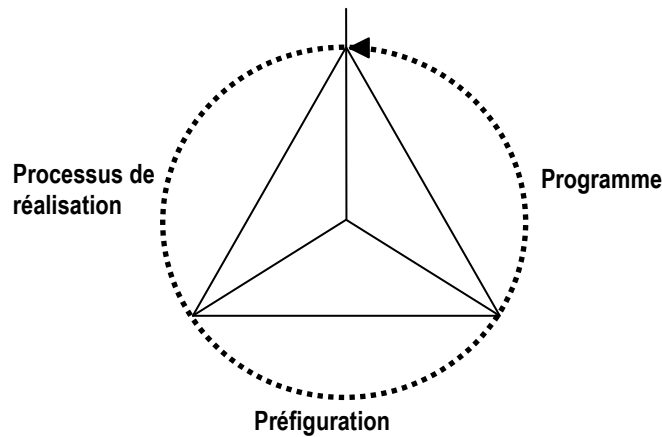


Figure 9 : Le contenu du projet urbain, les trois composantes-clés et leur articulation
(Source : AVITABILE, 2005)

Ces trois composantes doivent être, en effet, articulées à chaque phase de l'élaboration du projet, tout au long du processus. Cette interrelation importe plus que l'ordre de succession de ces composantes, chacune venant nourrir l'autre :

« A titre d'exemple, si l'on considère au départ le projet sous l'angle du contenu-programme, on s'attachera dans cette construction à le confronter aux logiques dans lesquelles devra s'inscrire toute ambition pour avoir des chances d'être concrétisée. On se situera ici dans le volet de la faisabilité. Toutefois, le réalisme nécessaire du projet (...) ne doit pas pour autant occulter la volonté de changement qui constitue l'essence même du projet et qui devra passer par des scénarios prospectifs » (AVITABILE, 2005, p.138).

Le programme se trouve donc très tôt en relation avec les deux autres composantes clés du processus de projet. L'avancement du projet en termes de précision du contenu, dans cette construction voulue par l'auteur, doit passer par la mise en phase de ces trois composantes. Cette construction progressive se réalise sous forme de processus en boucles successives. Cependant, cette construction ne fait pas davantage ressortir les temporalités multiples à l'œuvre pour le projet, annoncées en général très succinctement. Ces temporalités multiples sont surtout celles liées aux acteurs, des temporalités à prendre en compte par exemple dans le cadre de l'élaboration du planning du projet, planning au départ indicatif et donc pouvant être sujet ensuite à modification ou évolution (AVITABILE, 2005). Nous pouvons aussi ajouter à la dimension temporelle du projet, les temps liés au déroulement du projet, c'est-à-dire le temps de la conception et de la réalisation, même si l'auteur ne les qualifie pas spécifiquement comme étant des temporalités. Notamment, l'auteur rappelle à nouveau que « la construction du contenu n'est pas un processus linéaire et que des interactions se produisent entre les deux temps de la conception et de la réalisation, au sens où, pour se concrétiser, un projet urbain doit s'inscrire dans des processus de production urbaine » (AVITABILE, 2005, p. 211). Le processus d'élaboration du projet souhaité par l'auteur est considéré comme étant à la fois itératif et interactif : itératif pour la construction du contenu du projet par boucles successives, et interactif au niveau organisationnel au sens où la construction du contenu s'effectue dans un système d'acteurs (AVITABILE, 2005).

Cette vision du découpage du projet urbain est utile dans notre recherche en ce sens, qu'en dépit de ses limites, elle constitue une façon de considérer la dimension temporelle du projet autrement que par celle d'un ordre à respecter dans les phases de projet. Cependant, elle ne permet pas d'aller plus loin dans la recherche d'indices permettant de repérer l'évolution du projet.

La vision de Jean-Yves Toussaint (2003) sur le découpage du projet est, quant à elle, l'occasion de mettre à jour l'introduction de la théorie du projet ayant eu lieu dans le projet du réaménagement du quartier de la Part-Dieu à Lyon, afin de revenir en quelque sorte sur l'héritage fonctionnaliste qui caractérisait jusqu'à présent ce quartier. C'est à travers l'analyse du propos de Charles Delfante, architecte urbaniste en chef de l'opération, que cette théorie qui n'est pas celle d'une « rationalisation plastique de l'espace » (TOUSSAINT, 2003, p. 132), d'une forme urbaine rationalisée et rendue autonome, mais plutôt celle d'une forme urbaine résultant de l'activité rationnelle d'un système d'acteurs transparait (*Ibid.*). La présentation du projet effectuée par l'auteur, au niveau de sa dimension temporelle, est une chronologie. A la différence d'Alain Avitabile dans son souhait d'une construction itérative et interactive du contenu du projet, le projet du réaménagement de la Part-Dieu est considéré par Jean-Yves Toussaint comme une construction tout sauf itérative :

« Tout au long de cette période [de 1958 à 1980], le plan s'est établi sur le terrain par succession de processus irréversibles, de correction en correction, de révision en révision, de coup en coup. Ce qui advient et ce qui est projeté sur le terrain n'est pas le Plan, mais une multitude de calques qui ne sont pas des itérations, mais des reprises, rarement des repentirs, toujours la contrainte d'un dessein rationnellement construit par des organisations visant dans l'opération la réalisation de leurs objectifs propres » (TOUSSAINT, 2003, p. 133).

La rationalité de la démarche au service des intérêts des acteurs concernés est mise en avant et l'importance du sujet ou des sujets rationnels soulignée. La vision qui s'en dégage n'est pas dénuée d'une certaine linéarité, notamment avec le repérage des bornes temporelles du projet : 1958 pour la naissance du projet et 1980 pour son achèvement tout relatif¹⁶³. Cependant, Jean-Yves Toussaint met en évidence un certain flou au niveau de ces bornes : il est difficile de repérer une véritable coupure signifiant la fin du projet, étant donné que des réalisations n'ont pas encore abouti, comme celle d'une tour réservée à l'activité tertiaire (TOUSSAINT, 2003). Le repérage de phases ou ruptures du projet structure aussi cette linéarité :

- La phase « le projet de la Part-Dieu, les prémices » (TOUSSAINT, 2003, p.136) rend compte de la procédure d'acquisition foncière du site (à partir d'un terrain militaire jouxtant la gare de triage de la SNCF constituant une réserve foncière potentielle pour la ville) et de la justification du projet par la situation de Lyon (manque d'équipements, réserves foncières communales limitées, question du logement) ;
- La période « 1957-1964, la cité résidentielle » (*Ibid.*, p.138) évoque la constitution d'une série de Plans de la Part-Dieu centrés sur la réalisation d'un quartier résidentiel, clairement fonctionnalistes et qui, au fil du temps, laissent de plus en plus place aux

¹⁶³ L'opération de la Part-Dieu s'écoule sur une vingtaine d'années. 1958 coïncide avec la décision du conseil municipal lyonnais d'acquisition de 22 hectares de la Part-Dieu et marque donc, selon Jean-Yves Toussaint (2003), le début du projet. 1980 constitue l'autre borne temporelle du projet qui, même si elle ne signifie pas l'achèvement définitif du projet, signifie le choix final de l'arrivée d'une nouvelle gare principale à la Part-Dieu pour l'accueil des trains à grande vitesse (*Ibid.*).

équipements centraux, comme la réalisation d'une Cité Administrative d'Etat (CAE), sous l'influence de l'ATURVIL créé en 1961 (Atelier Municipal d'Urbanisme de la Ville de Lyon) ;

- La période « 1964-1967, le centre directionnel » (*Ibid.*, p.139) rend compte de l'intérêt porté par les acteurs locaux, porté par une politique nationale des métropoles d'équilibre, et qui transparait dans les plans-masse, pour l'idée d'un centre directionnel à la Part-Dieu, réunissant des fonctions de direction, de prestige et de culture ;
- La période « 1967-1980, le centre commercial et la gare TGV » (*Ibid.*, p.142) s'inscrit en rupture par rapport aux précédentes, car elle correspond à la création d'un grand centre commercial dont les nouvelles contraintes vont modifier considérablement le plan-masse d'origine, à l'éclatement du complexe culturel prévu et à la disparition du jardin public, à l'abandon temporaire de l'idée de création d'une gare avant que, en 1971, la décision de construction d'un tracé Paris-Lyon pour trains rapides ne fasse revenir sur cet abandon.

Cependant, le projet de la Part-Dieu confirme une certaine ambiguïté. Dans cette critique élaborée par Jean-Yves Toussaint (2003) sur le projet de la Part-Dieu, il est reconnu une parenté de la réalisation avec les conceptions fonctionnalistes de la ville mais aussi un Plan définitif qui s'est formé sur le jeu des acteurs mobilisés dans le cadre du projet. Nous ne sommes ainsi pas si loin du souhait d'Alain Avitabile d'une construction du projet selon un processus interactif, au niveau de l'aspect organisationnel du projet, finalement. L'élaboration du Plan définitif et de ses versions intermédiaires amène à la question du jeu d'acteurs :

« Au vu de ces Plans, les acteurs mobilisés au sein du projet réagissent, interprètent, puis se mettent en scène, mesurent les possibilités ainsi offertes à l'aune de leurs intentions et de leurs intérêts, de leurs connaissances : ils traduisent et projettent » (TOUSSAINT, 2003, p.163).

Considéré sous cet angle, l'aménagement de la Part-Dieu évoque une pratique de conception qui n'a rien de linéaire, intégrant changements et remises en question selon les acteurs et les organisations en présence (TOUSSAINT, 2003). Ce travail, cependant, inclut une part qui lui échappe : l'émergence du monde voulu à travers la pratique de conception n'est pas entièrement dirigée par la volonté des acteurs en présence. La maîtrise se révèle incomplète, même si ce qui est réalisé n'est pas complètement aléatoire ou chaotique (TOUSSAINT, 2003). Bien plus que l'application d'une théorie fonctionnaliste ou d'une autre théorie de l'aménagement, ce sont les conditions imposées par le projet qui orientent cette réalisation, conditions définies par les modalités économiques et techniques permettant l'édification (*Ibid.*).

Cependant, c'est la restitution même de la dimension temporelle du projet de la Part-Dieu à laquelle il s'agit de s'intéresser, puisqu'elle concerne directement notre objet de recherche. En effet, si l'approche chronologique développée par l'auteur permet un repérage clair et accessible de l'évolution du projet, elle ne permet pas, cependant, dans la présentation du projet de réaménagement du quartier de la Part-Dieu, la visualisation et la description des temporalités multiples à l'œuvre pour le projet annoncées auparavant, notamment, même de façon sommaire, par Alain Avitabile. Il est vrai que l'objectif principal de l'auteur est autre : ce dernier s'attache surtout à « montrer les transformations du plan-masse et de noter le degré de responsabilité et d'influence des concepteurs sur les transformations du Plan » (TOUSSAINT, 2003, p. 151). C'est donc surtout une sensibilité liée à la marge de manœuvre des concepteurs par rapport au Plan qui prédomine, ainsi que le repérage du changement de ce

degré de liberté des concepteurs en vue de l'intégration de leurs idées à partir des doctrines mobilisées (surtout fonctionnalistes). Elle rend compte d'une importance accrue des bénéficiaires au fil du temps :

« Puis à mesure que le plan-masse se fige dans des réalisations, le degré de liberté des concepteurs diminue au profit de celui des bénéficiaires – opérateurs, réalisateurs, promoteurs, etc. » (TOUSSAINT, 2003, p.151).

Cette chronologie n'est pas non plus l'occasion d'une représentation de cette dimension temporelle du projet de réaménagement du quartier de la Part-Dieu, qui aurait pu montrer visuellement la construction du projet au fil du temps et souligner le mode de construction envisagé par l'auteur, entre une construction itérative du projet ou non. Il n'existe pas non plus la mise en place de concepts permettant de relever l'intervention du contexte dans le cadre de la restitution de la dimension temporelle du projet ou encore aidant justement à l'appréhension de cette même dimension temporelle, étant donné que le propos de l'auteur est orienté par d'autres hypothèses de travail. Mais la façon de restituer la dimension temporelle du projet révèle quant à elle, que l'approche chronologique, efficace et accessible, est privilégiée même si elle ne permet pas de rendre compte d'une dimension temporelle du projet plus complexe.

Par ailleurs, l'auteur propose plus loin un découpage du projet, un *mode projet* qui se résume à une vision procédurale du projet, laissant de côté l'aspect contextuel, relevé notamment dans l'exemple de la chronologie du projet de réaménagement du quartier de la Part-Dieu. Les schémas dédiés aux phases du projet, dans le cadre cette fois-ci des projets d'espaces publics lyonnais, mettent l'accent sur les acteurs et leur rôle respectif dans le projet. Cependant, l'impression de l'écoulement du temps ne figure pas, étant donné que chaque schéma est séparé l'un de l'autre, sans inclure dans chacun d'entre eux l'intervention du temps. Ils rendent plus compte d'une disposition organisationnelle interne à chaque phase, dont la portée temporelle en elle-même apparaît assez statique. Enfin, ces schémas sont disposés suivant un ordre précis : les études préalables (cf. **figure 10**), la programmation (cf. **figure 11**), le choix du maître d'œuvre (cf. **figure 12**), la conception (cf. **figure 13**), le choix des entreprises de réalisation (cf. **figure 14**), la réalisation (cf. **figure 15**).

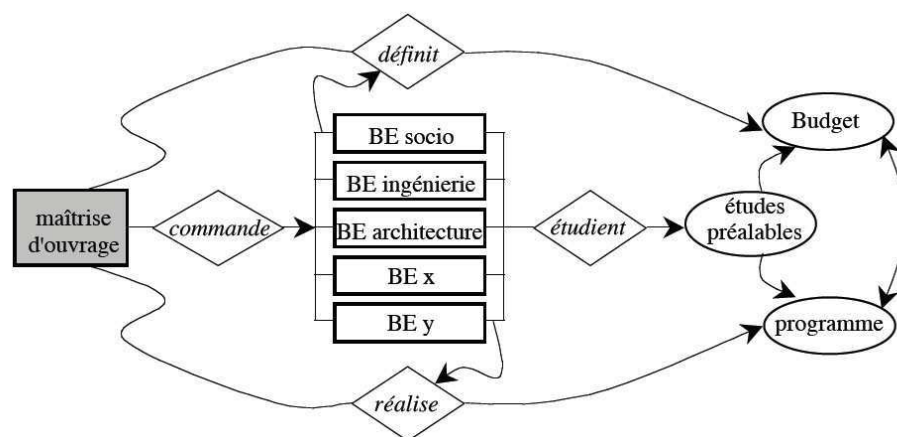


Figure 10 : Agenda du projet d'espace public, études préalables
(Source : TOUSSAINT, 2003)

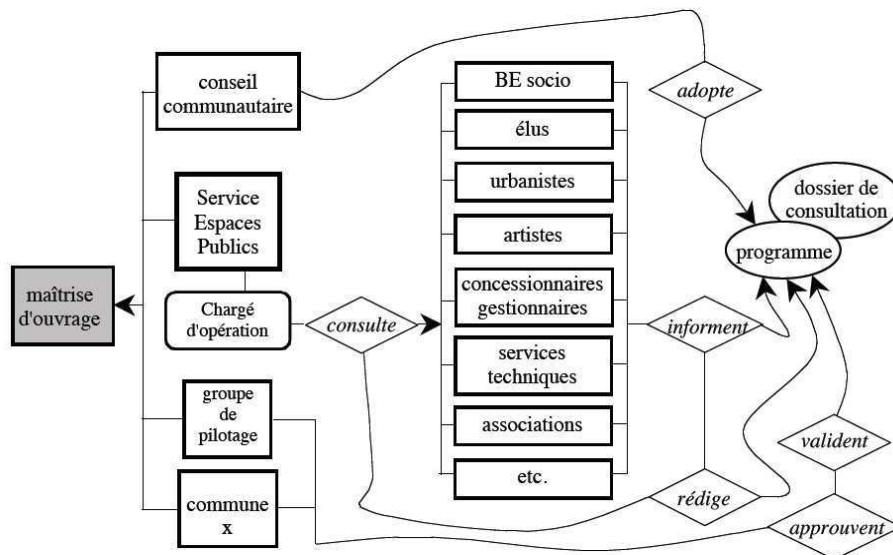


Figure 11 : Agenda du projet d'espace public, programmation
(Source : TOUSSAINT, 2003)

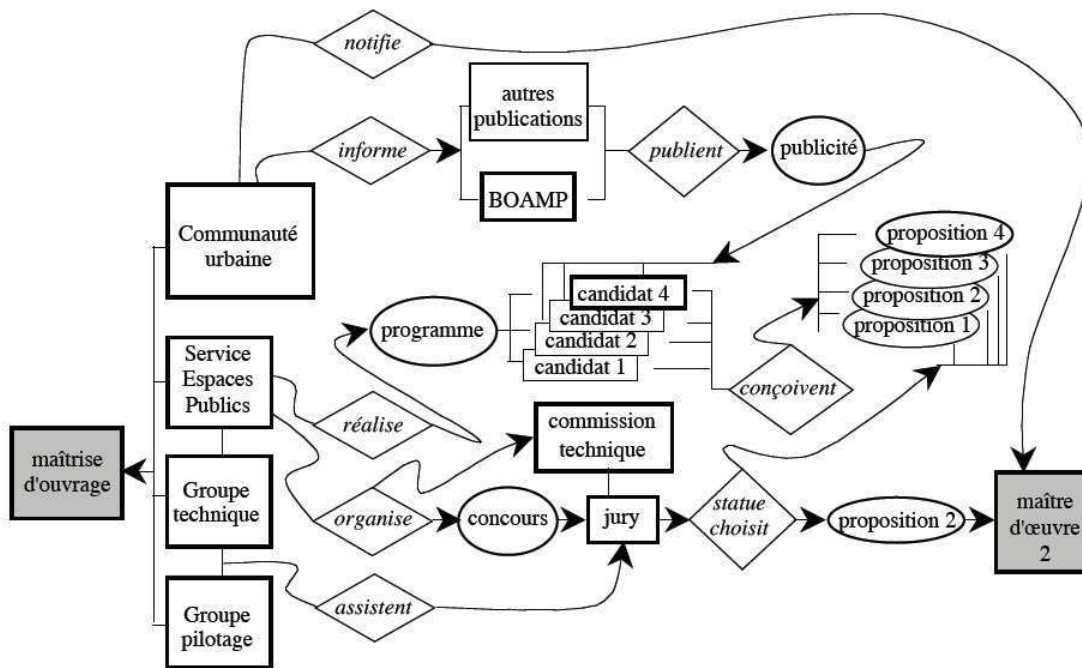


Figure 12 : Agenda du projet d'espace public, choix du maître d'œuvre
(Source : TOUSSAINT, 2003)

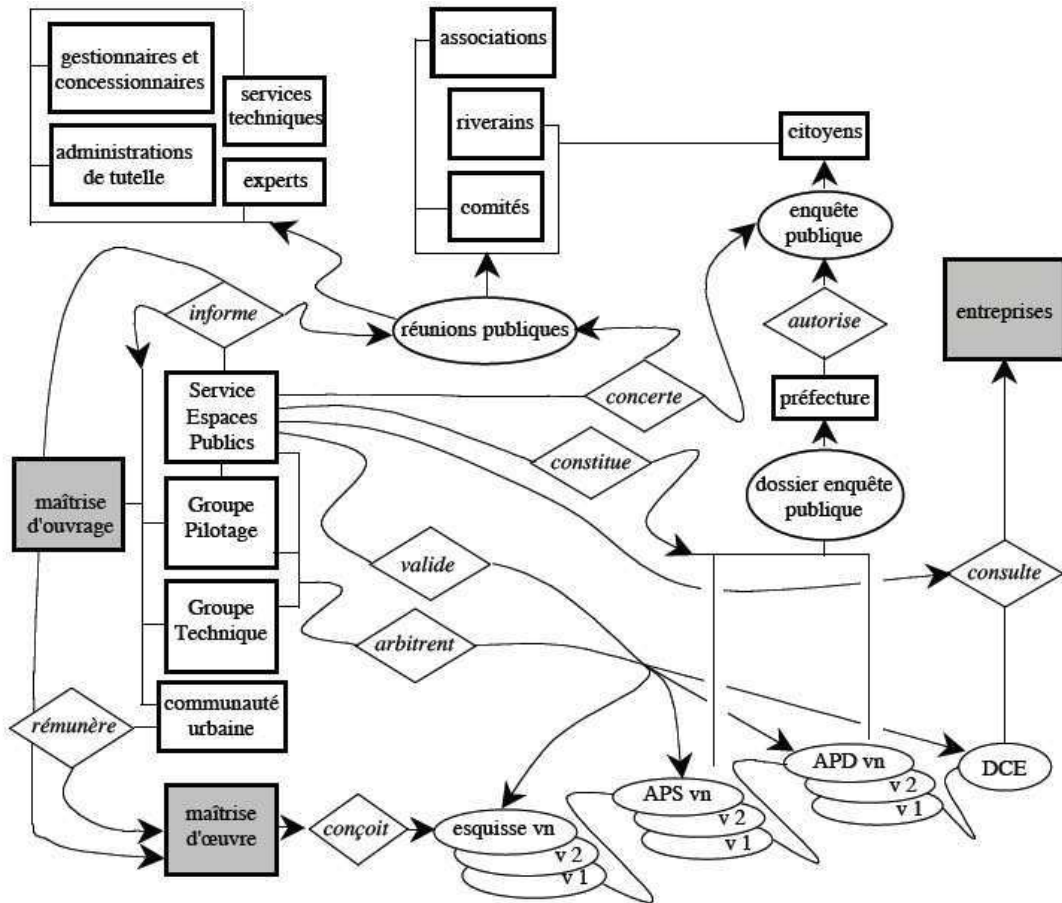


Figure 13 : Agenda du projet d'espace public, conception
(Source : TOUSSAINT, 2003)

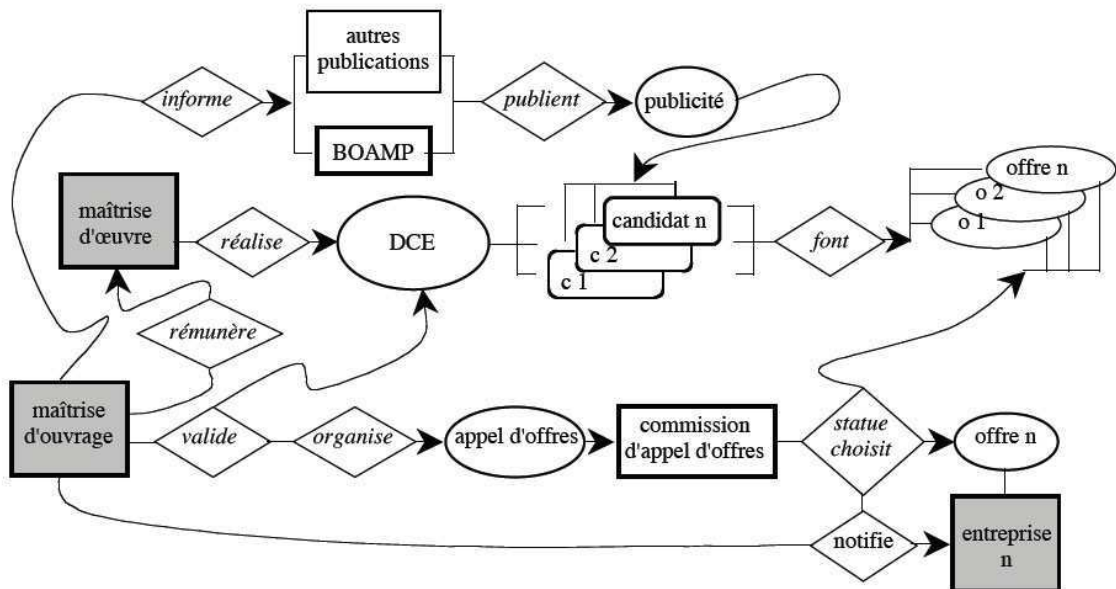


Figure 14 : Agenda du projet d'espace public, choix des entreprises de réalisation
(Source : TOUSSAINT, 2003)

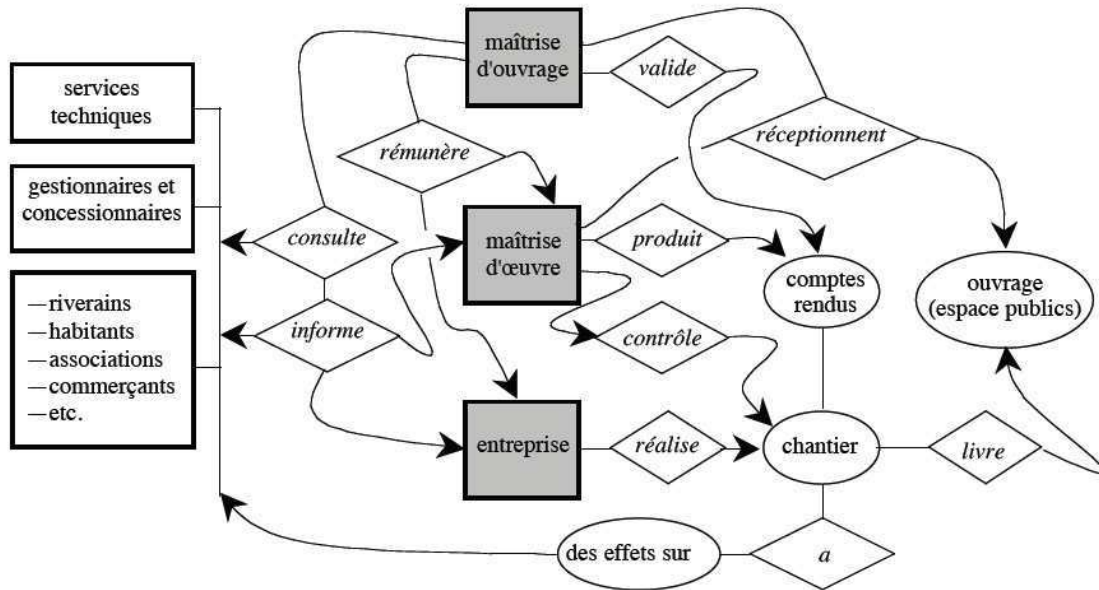


Figure 15 : Agenda du projet d'espace public, réalisation
(Source : TOUSSAINT, 2003)

Ils ne permettent pas d'illustrer un des propos de l'auteur pour qui « il ne s'agit pas de temps successifs, mais de temps de mobilisation d'acteurs à ces différentes tâches, la mobilisation pouvant être simultanée, les temps pouvant se chevaucher » (TOUSSAINT, 2003, p. 169). Ce chevauchement des temps, qui permettrait d'appuyer une dimension temporelle du projet différente de celle d'une vision strictement successive, n'est pas visualisable dans les représentations proposées par l'auteur. Ce n'était pas le cas avec Alain Avitabile, qui appuyait son propos en joignant au découpage souhaité du projet une visualisation circulaire et sous forme de triangle dont les sommets atteignaient les trois phases principales dégagées pour le projet. Par ailleurs, dans ces différents schémas, l'explication contextuelle qu'il pouvait y avoir dans l'évocation de l'évolution d'un projet comme celui du réaménagement du quartier de la Part-Dieu, ne ressort pas dans le cas des représentations visuelles de ces projets d'espaces publics. Il n'existe pas à proprement parler une manifestation du contexte à travers ces schémas strictement centrés sur le rôle, la fonction des acteurs et l'organisation de leurs activités suivant un découpage procédural du projet.

L'originalité de la vision de Jean-Pierre Boutinet rejoint en partie celle d'Alain Avitabile en termes temporels. Ainsi, dans les points de repères élaborés dans le cadre de la conduite de projets, d'une façon générale, Jean-Pierre Boutinet met en avant une construction itérative du projet, non linéaire. Les deux étapes fondamentales à toute conduite de projet, celle de l'élaboration et de la réalisation, ne s'inscrivent pas en un ordre successif parfaitement linéaire, mais dans une relation dialectique continue, qualifiée aussi d'*itérativité* (BOUTINET, 2004). Cette dialectique rappelle le balancement permanent du projet entre dessein et dessin, entre objet mental et objet réel¹⁶⁴. Chacune de ces deux étapes se nourrit l'une et l'autre :

¹⁶⁴ Cf. I. A. a. pp. 30 – 32.

« Le dessin de la conception doit se matérialiser dans un dessin de la réalisation, lequel va modifier, corriger le dessin initial, ce dernier conduisant à une nouvelle concrétisation » (BOUTINET, 2004, p. 83).

Le projet architectural n'échappe non plus à cette relation dialectique, entre un *modus operandi* et un *opus operatum*, c'est-à-dire entre l'art de bâtir et l'œuvre achevée (BOUTINET, 2005). Ce processus se déroule en mobilisant à la fois un mode de faire et sa résultante. La tentative de sa maîtrise, par ailleurs, ne doit pas faire oublier une autre oscillation qui s'inscrit dans la conduite de projet, entre une démarche artisanale, d'improvisation, faite d'essais et d'erreurs, qui doit rester périphérique et qui peut se révéler inévitable dans la phase d'incubation du projet, selon Jean-Pierre Boutinet (2004), et la démarche volontariste de projet, démarche d'anticipation, caractéristique de la maturité du projet. Cette conduite du projet proposée par Jean-Pierre Boutinet se place résolument dans la mise en valeur de cette construction dialectique du projet, à travers l'évocation des différentes phases du projet dans le cadre d'une conduite de projet adaptée. Ces différentes phases, en effet, ne doivent pas être considérées comme « immuables au sein d'un déroulement linéaire prédéterminé » (BOUTINET, 2004, p. 91). L'ordre de ces phases n'est pas systématique, l'une de ces phases pouvant s'imposer avant les autres, par exemple. Les schémas proposés (cf. figures 16 et 17) pour représenter ce découpage du projet reflètent cette disposition non linéaire de la conduite de projet.

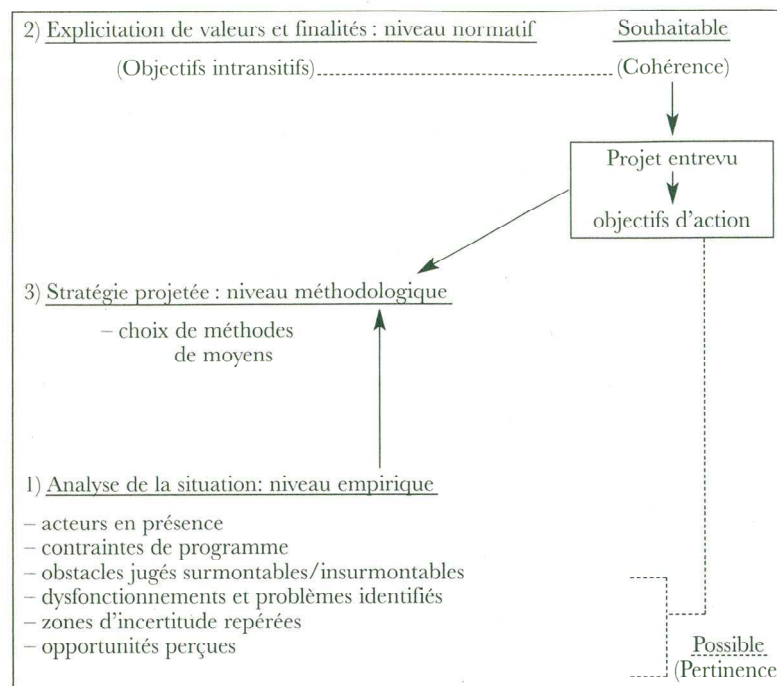


Figure 16 : Les phases d'élaboration d'un projet
 (Source : BOUTINET, 2005)

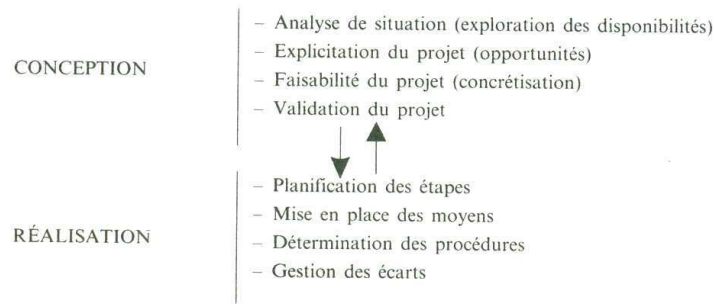


Figure 17 : Déroulement d'un projet
(Source : BOUTINET, 2004)

Cependant, malgré un phasage caractérisé par son aspect itératif, les schémas proposés témoignent de cette difficulté à représenter de façon conjointe à la fois les temporalités multiples à l'œuvre pour le projet et le contexte d'inscription du projet, dans le découpage temporel du projet. En termes de contexte, Jean-Pierre Boutinet rappelle pourtant l'existence d'une pluralité de projets à l'intérieur d'un projet d'ensemble d'une opération engagée sur le long terme :

« Se trouve ainsi posée la coexistence inévitable d'une pluralité de projets appelés soit à coopérer, soit à s'ignorer, soit à se neutraliser, soit encore à se combattre dans le cas de contre-projets » (BOUTINET, 2004, p. 96).

En termes de contexte, l'idée d'un environnement ouvert est aussi évoquée : le projet part d'une situation de rupture, d'une volonté de changement qui passe par une perception particulière de l'environnement dans lequel et par lequel le projet évolue et va évoluer. Finalement, le projet ne peut se concevoir que « dans un environnement ouvert, susceptible d'être exploré et modifié » (BOUTINET, 2005, p. 254). Il n'existe pas à proprement parler de représentations conjuguant une appréhension du contexte et une visualisation des multiples temporalités à l'œuvre pour le projet dans ce découpage du projet. Il n'existe pas aussi d'exemples d'une appréhension particulière de la dimension temporelle du projet à partir de cas concrets, qui puisse illustrer le propos de l'auteur.

D. Conclusion

Suite à l'exploration de la notion de projet, dont la définition est principalement partagée entre un projet pris dans sa dimension opératoire ou dans celle de processus¹⁶⁵, la définition du projet finalement mise en avant est celle d'un projet comme processus et comme saisie d'une réalité donnée, plutôt que celle d'un instrument de transformation (même si ce deuxième aspect reste présent). Cependant, cette définition du projet ne se retrouve pas forcément dans les actuelles retranscriptions des dimensions temporelles complexes et hétérogènes des projets. La vision de la dimension temporelle du projet d'urbanisme véhiculée, par exemple, dans certains documents écrits comme les documents de

¹⁶⁵ Nous avons vu que ce partage s'inscrit à la fois dans l'évolution historique de la planification traditionnelle vers les démarches alternatives par projets. Ce partage ne signifie pas non plus l'oubli complet d'une vision du projet pris dans sa dimension opératoire. Il se produit des projets hybrides, héritant de cette dimension opératoire et s'incluant dans une nouvelle forme de planification.

planification, rend compte d'une dimension temporelle du projet plutôt lisse, homogène, parfois très réduite ou même absente. Dans ce chapitre, nous avons aussi fait appel à certains cas pour appuyer notre propos : même dans la reconnaissance de l'existence de multiples temporalités pour un projet particulier, par exemple, celui du projet des Halles tel qu'évoqué par Alain Guez (2008), il n'existe pas de véritable description poussée de la nature de ces temporalités qui mette à jour une dimension temporelle hétérogène du projet et qui la représente visuellement en tant que telle. Ce manque de connaissance et ce décalage entre l'affirmation d'une dimension temporelle riche de temporalités et une représentation n'en rendant qu'imparfaitement compte justifie notre objet de recherche. Enfin, les découpages généraux du projet souhaités ou non par différents auteurs témoignent quant à eux d'une insuffisante prise en compte contextuelle ou d'une dimension temporelle du projet lissée, continue, homogène.

Cette retranscription en décalage avec une dimension temporelle du projet d'urbanisme hétérogène est due en partie à une logique à l'œuvre en aménagement spatial et en urbanisme qui répond à une démarche de post-rationalisation. Cette démarche tâche de rendre cohérent après-coup la construction et la mise en place du projet. Une autre raison de ce décalage constaté au niveau de la retranscription de la dimension temporelle du projet réside dans le type de représentation choisi pour visualiser cette dimension temporelle, restitution qui s'engage souvent dans le linéaire (sous forme chronologique et avec une représentation en frise, par exemple), restitution plus accessible et plus facile à comprendre. La difficulté rencontrée n'est donc pas celle de l'existence de la complexité se traduisant par une hétérogénéité temporelle pour le projet mais plutôt celle d'une représentation capable de rendre compte véritablement de cette hétérogénéité temporelle.

La dimension temporelle du projet demande donc à être précisée et à être analysée de façon plus fine à travers une retranscription adéquate de celle-ci, en fonction d'une méthode de recherche que nous présentons dans le chapitre V.

V. Présentation de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet selon une approche rétrospective

A. Les raisons et les objectifs de cette appréhension

a. Une réflexion détaillée sur la formation du projet au fil du temps

La question de l'appréhension de la dimension temporelle du projet part d'un premier constat, qui explique en partie l'utilité de la recherche menée : la prégnance des travaux sur l'espace et une certaine rareté des études centrées sur la dimension temporelle du projet. Cette prise en compte nous amène, dans le cadre de notre approche de la dimension temporelle du projet, à accentuer volontairement notre réflexion sur la coordonnée temporelle du projet plutôt que sur sa coordonnée spatiale. Cette dissociation est bien sûr toute relative : le temps et l'espace constituent tous les deux les clefs de compréhension du projet, un double système de références où l'un appelle l'autre (BOUTINET, 2004). Par ailleurs, notre recherche s'inscrit aussi dans une réflexion sur les pratiques, à l'image du souhait plus général formulé par Marcel Roncayolo, dans son évocation d'une histoire à long terme du projet urbain :

« Les oppositions trop souvent rhétoriques entre villes de fondation et villes de sédimentation, conceptions et conventions, cités idéales et réalisation nous laissent dans le flou sur les démarches réelles. Il serait sans doute souhaitable de bâtir une histoire de l'intervention (...) en matière urbaine, en identifiant mieux les pratiques, les vocabulaires, les divisions des compétences, des métiers et des interprétations » (RONCAYOLO, 2002, p. 83).

Cependant, nous ne limitons pas aux acteurs et à leurs pratiques : il s'agit de s'interroger plus largement sur la manière dont se constitue un projet dans le temps. La méthode qui sera décrite et proposée s'inscrit dans l'accomplissement de cette visée. Son caractère innovant, s'il peut surprendre, ne doit pas non plus faire oublier sa place au sein de ce long travail sous-jacent de compréhension des villes et de leurs projets et qui alimente au final les éventuelles réalisations concrètes en matière d'urbanisme. David Mangin et Philippe Panerai, à l'occasion de leurs réflexions sur le projet urbain, rappellent cette évidence :

« La presse, spécialisée ou non, lorsque des réalisations de qualité apparaissent dans telle ou telle ville, les présente souvent comme le résultat d'une génération spontanée due à une personnalité unique. Or, l'histoire ou l'actualité le démontre, les grands projets urbains sont l'œuvre d'équipes ayant un long acquis théorique, et des doctrines d'interventions parfois laborieusement mises au point dans des cadres universitaires et lors de réalisations expérimentales modestes » (MANGIN et PANERAI, 1999, p. 140).

La préparation de Barcelone dans le cadre des Jeux Olympiques de 1992 constitue un autre exemple proposé par les auteurs¹⁶⁶. Il était notamment titré pour cet événement « 40 espaces publics en 4 ans ! » dans une volonté de mise en avant du court terme de l'action urbaine. Cependant, ce court terme se base sur une coordination au sein des services municipaux par l'équipe de Bohigas elle-même appuyée sur un long travail de connaissance et de savoir sur la ville de vingt ans en termes d'études morphologiques, de contre-projets et de réalisations ponctuelles. La théorie montre ainsi sa légitimité à préparer la pratique.

Il pourrait ressortir aussi une autre question relative à l'intérêt porté aux projets. La justification provient en fait de l'idée que les projets constituent de possibles clés de lecture de la ville : le présent d'une ville ne peut se comprendre sans cette analyse à la fois de son histoire mais aussi des projets (GUEZ, 2005). Le projet informe du présent d'une société et constitue un des moyens de compréhension de la ville contemporaine. Finalement, la recherche menée pour appréhender la dimension temporelle du projet conserve cette visée pratique. Elle ressort d'autant plus qu'elle s'appuie sur le besoin de l'acteur de se repérer dans le processus de projet, ce besoin étant principalement un besoin de clarification devant un manque de synthèses permettant d'appréhender cette dimension temporelle dans son ensemble¹⁶⁷.

b. Vers la constitution d'un modèle de représentation temporelle

L'optique générale de la recherche part de l'idée somme toute assez évidente du lien étroit entre le projet et la dimension temporelle¹⁶⁸. De cette connivence étroite, il en ressort une réflexion à amorcer selon une perspective double: une réflexion sur la dimension temporelle par l'intermédiaire du projet et une réflexion sur le projet par l'intermédiaire de la dimension temporelle. Une partie de cette connivence est d'ailleurs évoquée par Marcel Roncayolo dans le cadre du projet urbain, à propos de l'analyse des formes urbaines :

« (...) le projet urbain ne peut être jugé exclusivement sur les expériences entreprises et réalisées : ce qui reste plus important, c'est qu'il introduit (...) une réflexion sur le temps et la maîtrise du temps » (RONCAYOLO, 2002, p. 86).

Le lien entre projet et dimension temporelle suppose aussi que l'adoption de la définition du projet comme moyen de saisie d'une réalité donnée entraîne des conséquences en matière temporelle : ces conséquences se résument à la vision d'une dimension temporelle hétérogène révélatrice en partie de la complexité du projet. L'approche du projet est alors celle d'un projet comme système¹⁶⁹. De cette complexité liée à un projet comme système, il en ressort un besoin de clarification et de compréhension du projet visionné en tant que processus. A terme, il s'agit donc de répondre à ce besoin de clarification et de compréhension du projet, en donnant une clé de lecture du projet par ses temporalités, plutôt

¹⁶⁶ Cf. aussi III. C. b. i) pp. 151 – 152.

¹⁶⁷ Cf. chapitre IV.

¹⁶⁸ Cela est aussi le cas pour le projet et sa dimension spatiale. Cependant, ce lien ne fera pas l'objet de notre attention ici, comme il l'a été déjà indiqué.

¹⁶⁹ La définition que nous attribuons au terme de *système* est celle échafaudée par Charles-Pierre Péguy (2001) : elle recoupe plus qu'un ensemble d'éléments en interaction puisqu'elle fait à la fois intervenir l'idée d'un environnement dans lequel s'inscrit le système (qui en fait n'est qu'un sous-système inclus à son tour dans une entité supérieure) et l'idée d'une évolution de ce système au fil du temps (c'est-à-dire le caractère dynamique des interactions qui s'opèrent au sein du système proprement dit).

que viser à une connaissance complète¹⁷⁰. L'optique générale s'inscrit dans ce principe d'amélioration de la connaissance sur le processus de projet, et donc sur la dimension temporelle du projet.

Les objectifs de recherche sont liés à la problématique de recherche, c'est-à-dire la constitution d'un modèle soutenu par une méthode capable de rendre compte de la dimension temporelle hétérogène du projet. Cette méthode fait suite au constat du manque de synthèses ou d'analyses fines adaptées en matière de dimension temporelle du projet au cours ou suite à la réalisation des projets. Elle fait aussi suite au décalage parfois présent dans les écrits relatifs au projet entre l'affirmation dans le texte d'une dimension temporelle non linéaire et une représentation du projet qui a du mal à refléter cette vision du projet¹⁷¹. L'objectif est donc de proposer un modèle s'appuyant sur une analyse fine, qui permette de repérer l'évolution du projet et qui corresponde à un projet défini comme saisie d'une réalité donnée. Consécutivement, la représentation de la dimension temporelle du projet doit correspondre à cette définition : elle ne peut donc pas se contenter d'être strictement linéaire et chronologique, portée par une homogénéité d'ensemble. Les objectifs plus ciblés vont alors consister à repérer ce qui fait qu'un projet est projet, à suivre l'itinéraire temporel du projet surtout dans les documents relatifs à celui-ci et en se basant sur les entretiens avec les acteurs dans une moindre mesure, et enfin de représenter ce parcours autrement que par une frise chronologique. L'approche que nous faisons donc du projet et de sa dimension temporelle se situe dans un entre-deux permanent, entre théorie et pratique, entre analyse des discours sur le projet et résultats liées aux pratiques. La construction que nous proposons pour la visualisation et la description de la dimension temporelle du projet est une construction personnelle, liée à notre point de vue sur cette dimension temporelle. Cependant, elle est une construction argumentée et justifiée, s'appuyant sur une méthode et sur une grille d'analyse, applicable pour les projets qui seront étudiées, c'est-à-dire pour des projets d'un type particulier, celui de la reconversion urbaine. Il reste alors à vérifier si cette méthode et les résultats qu'elle porte par la suite sont aussi applicables à d'autres types de projets. Cependant, cette vérification ne sera pas abordée ici, pour des raisons pratiques de faisabilité de la recherche. Les résultats de ces études de cas sont à vérifier à l'avenir s'ils sont généralisables à d'autres types de projet.

B. Mobilisation de deux notions dans l'appréhension de la dimension temporelle : l'épaisseur temporelle et la transversalité temporelle

Afin de permettre l'appréhension de la dimension temporelle du projet, deux notions ont été mobilisées : celle de l'épaisseur et de la transversalité temporelles. Ces deux notions recourent en fait les deux hypothèses principales portant l'élaboration du modèle représentant un projet comme saisie d'une réalité donnée.

¹⁷⁰ Nous ne visons pas une connaissance complète puisque à l'image de ce qu'évoque Edgar Morin (1990), l'idée de complexité ne renvoie pas à la *complétude* : la pensée complexe dont nous nous inspirons vise à une connaissance multidimensionnelle, mais elle sait aussi qu'une connaissance complète est impossible. Cf. I. C. b. pp. 57 – 60.

¹⁷¹ Cf. chapitre IV.

a. Hétérogénéité de la dimension temporelle du projet : l'épaisseur temporelle

La première hypothèse de recherche concernant l'appréhension de la dimension temporelle du projet affirme l'idée qu'il n'y a pas un *temps du projet* mais des *temporalités du projet*. Ces temporalités, définies par la suite, ne sont pas les mêmes définies jusqu'à présent et qui concernaient les temporalités d'acteurs. Le terme même de temporalité est vu sous un autre angle dans la formulation de cette première hypothèse de recherche.

Type de temporalités	Temporalités actives	Temporalités inactives
Repérage	Elles se repèrent par : - la production dans le temps de documents relatifs au projet ; - la sélection des éléments qui identifient le projet (à savoir les dénominations, les acteurs concernés, le contenu du projet en termes d'objectifs et de programme échelonné dans le temps et appliqué spatialement, les articulations et les documents graphiques et photographiques).	Elles se repèrent par : - une production de documents moindre ou une absence de documents ; - la sélection des éléments qui identifient le projet (à savoir les dénominations, les acteurs concernés, le contenu du projet en termes d'objectifs et de programme échelonné dans le temps et appliqué spatialement, les articulations et les documents graphiques et photographiques).
Catégories de temporalités	- <i>Temporalités successives</i> : le dépôt en strates des documents successifs relatifs au projet permet par la suite le repérage de ces <i>temporalités successives</i> en dégageant un ou des dénominateurs communs (par exemple, une couche qui se repère pour une dénomination spécifique du projet). - <i>Temporalités imbriquées</i> : elles sont mobilisées par l'intermédiaire des articulations présents dans les documents et qui font appel à des références externes (intervention de projets extérieurs, par exemple). - <i>Temporalités naissantes</i> : le projet fait naître de nouvelles temporalités comme les temporalités d'usage (les projets d'événementiels fixent de nouveaux horaires liés au projet, auxquels doivent se conformer les usagers ce qui amorce un nouveau rythme urbain).	Les <i>temporalités inactives (successives, imbriquées ou naissantes)</i> sont indicatrices d'un projet en pause, ralenti ou en arrêt sérieux. Elles peuvent être significatives d'accidents de parcours du projet ou non : inertie, impasse ou rupture peuvent intervenir dans le pire des cas. Cette hypothèse rejoint aussi celle liée à la notion de <i>transversalité temporelle</i> , qui fait intervenir la notion de contexte et les articulations. Il existe donc des recoupements possibles d'hypothèses.

Tableau 4 : Résumé des hypothèses spécifiques liées à la notion d'épaisseur temporelle (Réalisation personnelle, 2011)

Les hypothèses spécifiques (cf. **tableau 4**) sont l'objet d'une double lecture. Dans une lecture horizontale, le projet est constitué de *temporalités actives* et *inactives*. Dans une lecture verticale, ces temporalités sont aussi redécoupées suivant le fait qu'elles soient *successives*, *imbriquées* ou *naissantes*. Le repérage de ces temporalités se base principalement selon les informations relatives aux différentes *composantes essentielles*¹⁷² à tout projet, tirées

¹⁷² Pour la définition de l'expression *composante essentielle*, cf. I. D. pp.60 – 62. Elle désigne une caractéristique essentielle à la définition du projet. Les *composantes essentielles* du projet concernent ce qui permet l'identification du projet : dénominations, documents graphiques et photographiques et acteurs. Elles

des *archives* relatives au projet étudié. Ce repérage selon les *composantes* répond ainsi à l'objectif assigné d'identifier ce qui fait qu'un projet est projet tout en suivant l'évolution du projet au fil du temps. Les *temporalités actives* vont désigner les périodes de foisonnement d'idées, d'avancement du projet, de ses multiples possibilités de développement tandis que les *temporalités inactives* rendent plutôt compte des périodes de pause, de ralentissement, de blocages, de conflits, ou encore d'échec du projet. Ces *temporalités actives* et *inactives* sont à l'image de ce qu'évoque de façon générale déjà Jean-Pierre Boutinet (2005) à propos du déroulement du projet : ce dernier, en effet, s'apparente à un « mélange de réussite et d'échec » (*Ibid.*, p. 290). Réussite et échec ont aussi leurs consonances temporelles au sein du projet : le projet à l'état embryonnaire tient lieu de promesse pour l'avenir, dépassant les échecs du passé, alors que le projet une fois réalisé se tient dans une forme de « modestie par rapport aux ambitions qu'il fondait » (*Ibid.*, p. 290). Les temporalités ainsi désignées ne sont pas, cependant, à prendre uniquement dans leur succession¹⁷³. Cet agencement ne signifie pas, en effet, une simple décantation ou une simple superposition de ces différentes couches temporelles. L'évolution du projet au fil du temps, implique aussi une transformation des différents éléments qui le caractérisent (par exemple, de ses dénominations, c'est-à-dire de la façon dont le projet est appelé). Un aspect généalogique intervient qui permet de repérer et d'expliquer l'origine des changements engagés. La couche temporelle précédente peut induire la suivante et ainsi de suite. Cet agencement non simplement successif des temporalités est d'ailleurs à raccorder avec notre deuxième hypothèse de recherche, centrée sur la notion de *transversalité temporelle*.

Par ailleurs, l'hypothèse générale d'affirmation de l'existence de plusieurs temporalités constitutives de la dimension temporelle du projet nécessite la définition même de ce que nous entendons par *temporalité*. Dans son sens le plus courant, la temporalité peut d'abord être définie comme un « mode de perception du temps établie par un pouvoir et imposée à un groupe humain » (BAUDELLE et REGNAULD, 2004, p. 9) : elle est alors une temporalité politique. Cependant, elle fait aussi appel à des temporalités d'usage, temporalités individuelles calquées sur les rythmes urbains. Dans l'ensemble, le terme de *temporalité* va désigner les « différentes perceptions et représentations du temps auxquelles se réfèrent les individus au cours de leurs existence » (BAUDELLE et REGNAULD, 2004, p. 9). Elles sont ainsi des constructions sociales et plurielles du temps (VOLVEY, 2005). Dans notre hypothèse, le terme de temporalité sera entendu dans un sens différent. Les temporalités vont désigner les différentes couches¹⁷⁴ temporelles présentes et représentées dans le parcours temporel du projet. Une temporalité aura un sens à la fois quantitatif et qualitatif car elle va exprimer une mesure (la durée) et une nature particulière (la catégorie), cette dernière étant identifiée par les éléments de la couche, qui sont les *composantes essentielles* du projet indiquées auparavant. Ici, nous entendrons par les temporalités la désignation d'une construction plurielle de la dimension temporelle du projet, mesurable sur une échelle temporelle.

touchent aussi à la dimension de projection et d'anticipation du projet, c'est-à-dire la réponse en termes de contenu que le projet constitue par rapport à des objectifs, projetée selon des coordonnées spatio-temporelles : activités prévues, projections spatiales, projections temporelles, objectifs. Enfin, le projet est aussi le lieu où différents liens se tissent entre le projet et son contexte.

¹⁷³ Concernant la question de la succession de temporalités, cf. aussi III. C. a. i) pp. 138 – 141.

¹⁷⁴ Le terme de couche désigne le rassemblement daté, opéré à partir d'éléments tirés de l'exploration des documents de l'archive de chaque projet choisi comme cas d'étude, en fonction de l'analyse des *composantes essentielles* de chaque projet étudié. La couche se positionne aussi par rapport aux autres couches temporelles (sous la forme d'une succession ou d'une imbrication, par exemple).

Cette hétérogénéité de la dimension temporelle du projet s'appuie sur une nouvelle notion, que nous nommons *épaisseur temporelle*. Elle est une image qui vise à nuancer la conception d'une dimension temporelle du projet lissée, c'est-à-dire d'une vision strictement linéaire et chronologique, dont l'idéale transposition s'apparenterait à une frise chronologique ou une ligne ayant un sens. Car le *temps du projet* suppose une unité temporelle fabriquée de toute pièce, close sur elle-même. La vision chronologique et linéaire caractéristique de ce *temps du projet*, et donc de cette dimension temporelle lissée, avec une origine perdue à rechercher, et une fin plus ou moins ouverte (le temps se déroule) ne permet pas de traduire une dimension temporelle du projet hétérogène. Au lieu de considérer uniquement cette dimension temporelle comme une frise chronologique, la notion d'*épaisseur temporelle* met ainsi en avant l'existence de couches temporelles du projet, c'est-à-dire des temporalités, qui s'ajoutent, se cumulent, s'imbriquent ou qui apparaissent. Les bases de cette vision, dans une approche voulue presque stratigraphique, se résument ainsi à :

- un cheminement temporel du projet non linéaire, sinueux avec des reprises, des arrêts, des bifurcations ;
- la présence de différentes catégories de temporalités dans ce parcours temporel : *temporalités imbriquées, temporalités successives, temporalités naissantes* conjuguées à une lecture de temporalités comme *actives* ou *inactives*.

Cette perception de la dimension temporelle du projet est à rapprocher des réflexions ayant eu lieu sur les temporalités de la ville ou encore sur la conception d'un temps discontinu, c'est-à-dire d'un temps qualitatif où chaque événement qui le constitue n'est pas interchangeable avec un autre, puisqu'il possède sa propre spécificité. Pour des raisons pratiques et de clarification, nous avons laissé de côté le terme de discontinuité, inscrit dans un lien ambigu avec la question de la continuité, pour préférer un terme plus général, celui d'hétérogénéité¹⁷⁵. Des auteurs, en évoquant la discontinuité, font eux-mêmes appel à la continuité qui pour autant s'oppose dans sa nature même à l'idée d'une intervention de la discontinuité : pour Charles-Pierre Péguy (2001), les discontinuités, c'est-à-dire les périodes de crise et de rupture, dans une vision systémique de l'histoire, alternent aux temps relativement longs et calmes (les époques comme des strates du passé successives, vues comme des *horizontalités*). Si les ruptures sont à envisager comme des discontinuités, il n'en demeure pas moins paradoxal que l'impression d'ensemble demeure celle d'une fluidité et d'une forme d'unité, même dans la reconnaissance de l'existence de ces discontinuités, car ces dernières ne peuvent être posées sans faire intervenir des époques caractérisées par leur relative homogénéité. Cela pose toute la question du lien et de la transition entre ces différentes ruptures et de la nature même de ces discontinuités. A l'échelle de la ville, nous retrouvons aussi ce paradoxe. Olivier Mongin, à travers sa ville-palimpseste, reconnaît que dans la succession de couches temporelles qu'elle offre, la ville « dès lors qu'elle contient du temps, se nourrit aussi bien de la continuité que de la discontinuité » (MONGIN, 2005, pp. 49 - 50). La question de la continuité et de la discontinuité du temps pose autant de questions et soulève bon nombre de paradoxes. C'est pourquoi il nous paraît plus justifiable d'utiliser un autre terme pouvant qualifier une dimension temporelle envisagée non pas comme un temps absolu, uniquement quantitatif et homogène, mais plutôt comme une dimension temporelle variée et hétérogène, dont la construction ferait ressortir des éléments non interchangeables avec les autres. La notion d'*épaisseur temporelle* découle de cette vision d'une dimension temporelle envisagée de façon hétérogène.

¹⁷⁵ Cf. III. A. a. iv) pp. 117 – 119 sur le temps continu et discontinu.

Cette notion implique, par ailleurs, une lecture du projet qui ne part pas de l'acteur mais plutôt d'une visée plus générale, extérieure à l'acteur, pour des soucis pratiques. De ce point de vue, nous nous éloignons d'une visée purement subjective de la dimension temporelle au sens où elle reflèterait les différents points de vue des acteurs engagés dans le projet. La prise en compte des multiples points de vue des acteurs, leur expérience humaine du temps¹⁷⁶ étant très relative amènerait à une lecture difficile du parcours du projet dans son ensemble : si nous restons dans une visée purement subjective centrée sur l'acteur, cette difficulté se trouve dans ce retraçage du parcours temporel du projet, face à la multitude des points de vue rencontrés mais aussi dans la volonté de restituer la pensée originale de l'acteur engagé à un moment donné dans la mise en place du projet. Nous ne partons donc pas de l'acteur car le projet mobilise aussi d'autres *composantes* : notre intérêt se focalisera donc sur l'agencement et l'interaction entre ces différentes *composantes essentielles* (dont l'acteur fait parti). Ainsi, notre sujet de recherche n'est pas spécifiquement centré sur le jeu d'acteurs, mais il va plutôt s'intéresser au projet en lui-même, dans son ensemble : il n'abordera donc pas en détail toutes les *composantes essentielles*, mais il posera des repères pour offrir cette clé de lecture du projet par l'entremise de ses temporalités¹⁷⁷. Il décrit finalement un projet comme un catalyseur permettant d'appréhender une situation donnée (de *saisir* une réalité donnée) puis de la transformer. Ce catalyseur s'appuie des éléments entrants, transformés à l'intérieur du projet. Ce qui ressort par la suite du projet sont des éléments nouveaux ayant servi à amorcer la situation désirée et confrontée aux aléas de la réalisation.

b. Un projet lié au *contexte interne et externe* : la *transversalité temporelle*

Les aléas de la réalisation et de l'élaboration du projet appellent un autre constat : celle que le projet vit dans un contexte, dans un champ de coexistence et d'interférence. S'il peut présenter une certaine autonomie par rapport à la planification prévue, il ne faut pas oublier que le projet n'est pas totalement indépendant (JOLIVET, 2006). La dimension temporelle du projet ne peut alors se passer d'une analyse des *articulations* qui relient le projet à son contexte d'évolution ni d'une analyse des liens internes au projet par une grille de lecture mobilisant des *couples analytiques d'indicateurs* traduisant l'évolution de son contenu. L'hypothèse développée est que les types d'*articulations* liant le projet à son contexte d'évolution et l'observation des liens internes au projet suivant la grille de lecture mobilisant des *couples analytiques d'indicateurs* vont être sources du repérage de l'évolution du projet. De manière plus spécifique, les articulations et les liens internes, sources de transformation du projet au fil du temps, vont orienter le parcours du projet et induire (**cf. tableau 5**):

- Une ouverture, sous la forme d'un élargissement du spectre des possibles, sources de changement ;
- Une fermeture pouvant aboutir soit à une pause, une impasse, due à une forte réduction du spectre des possibles, soit à la validation d'un choix de projet effectué, provenant de la sélection d'une des solutions envisagées pour le projet.

¹⁷⁶ Cette expérience humaine du temps renvoie à la durée qualitative éprouvée par la conscience, telle qu'évoquée par Bergson : cf. III. A. a. i) pp. 111 – 112.

¹⁷⁷ Cette volonté de ne pas rechercher une connaissance complète est aussi inspirée de l'analyse archéologique, analyse comparative telle que proposée par Foucault, et qui se caractérise par le fait qu'elle ne remet pas en cause la diversité des discours : cf. V. C. a. pp. 223 – 227.

Type de parcours temporel du projet	Ouverture	Fermeture	Coexistence
Repérage	Elles se repèrent par : - les liens externes, c'est-à-dire les types d'articulations mobilisés (<i>Inclusion, Conforme à, Projet-volant, Cadre, Modèle</i>) ¹⁷⁸ ; - les liens internes aux différents éléments tirés des <i>composantes essentielles</i> (dénominations, objectifs, etc.)	Elles se repèrent par : - les liens externes, c'est-à-dire les types d'articulations mobilisés (<i>Inclusion, Conforme à, Projet-volant, Cadre, Modèle</i>) ; - les liens internes aux différents éléments tirés des <i>composantes essentielles</i> (dénominations, objectifs, etc.)	A cette lecture du parcours temporel du projet selon l'ouverture et la fermeture, il faut ajouter l'idée d'une coexistence d'éléments repérés (induits par les articulations et/ou tirés des <i>composantes essentielles</i> du projet) avec le projet en formation. Cette coexistence sert surtout à mettre en perspective le projet par rapport à son environnement proche : elle n'est pas significative de modifications profondes du parcours temporel du projet.
Description	L'ouverture du parcours temporel du projet se vérifie en termes de contenu (par la sélection des éléments liés aux <i>composantes essentielles</i>) et d'un contexte accompagnateur (par l'intermédiaire des articulations). Elle est synonyme d'un champ des possibles élargi, le dessin de plusieurs solutions alternatives. Cette ouverture s'analyse, notamment, par les <i>couples analytiques d'indicateurs</i> ¹⁷⁹ .	La fermeture du parcours temporel du projet se vérifie en termes de contenu (par la sélection des éléments liés aux <i>composantes essentielles</i>) et d'un contexte accompagnateur (par l'intermédiaire des articulations). Elle est synonyme d'un champ des possibles réduit, signifiant soit une impasse durable ou non, soit l'effectuation d'un choix de projet. Cette fermeture s'analyse, notamment, par les <i>couples analytiques d'indicateurs</i> .	

Tableau 5 : Résumé des hypothèses spécifiques liées à la notion de transversalité temporelle (Réalisation personnelle, 2011)

Cette seconde hypothèse mobilise un terme important, celui de *contexte*, que nous avons déjà défini auparavant¹⁸⁰ : cet arrière-plan du projet nourrit à la fois le contenu du projet et l'accompagne dans ses transformations de façon positive ou négative. L'importance du contexte est aussi rappelée par Jean-Pierre Boutinet, en le ramenant cependant à une échelle individuelle, celle de l'acteur :

« Le projet n'est donc pas à situer exclusivement du côté du concepteur : il est aussi le fruit de l'environnement qui de par sa physionomie inspire un acteur apte à exploiter des situations » (BOUTINET, 2005, p. 284).

L'approche générale que nous avons de la dimension temporelle du projet se justifie en partie par la reconnaissance de cette importance du contexte dans l'évolution du projet et ne peut donc nous amener à une approche strictement centrée sur les acteurs du projet ou encore sur les procédures. Par ailleurs, comme l'acteur proprement dit, est aussi influé par le contexte (même si notre vision n'est pas strictement déterministe), il en ressort qu'une partie de l'appréhension de la dimension temporelle, si elle se référait uniquement aux acteurs, s'en trouverait tronquée.

¹⁷⁸ Cf. V. C. b. ii) pp. 230 – 233.

¹⁷⁹ Cf. V. C. b. ii) pp. 236 – 237.

¹⁸⁰ Cf. I. C. a. ii) pp. 55 – 57.

Ainsi, notre appréhension de la dimension temporelle du projet s'appuiera sur la reconnaissance de cette importance du contexte : elle mobilise donc une nouvelle notion, dénommée *transversalité temporelle*. Celle-ci suppose :

- l'idée d'un projet en relation étroite avec son contexte d'évolution et conditionné par celui-ci par l'intermédiaire de différentes sortes d'articulations, servant à repérer l'évolution du projet au fil du temps ;
- l'existence de liens internes au contenu même du projet dont l'évolution et le retracé dessine le parcours général du projet.

La typologie des articulations mobilisée pour la notion de *transversalité temporelle* revient aussi à préciser la notion de contexte d'évolution de façon rétroactive. Elle s'attache à mettre en avant un contexte accompagnateur du projet. L'analyse des liens internes au contenu du projet, selon les différentes *composantes essentielles*, et selon une grille de lecture mobilisant des *couples analytiques d'indicateurs*, met plutôt en avant un contexte nourrissant le contenu du projet. Cependant, la séparation de ces deux formes de contexte est indicative : elle ne signifie pas non plus une frontière hermétique entre ces deux formes, l'une pouvant très bien renvoyer à l'autre. De façon générale, nous pouvons dire que cette notion de *transversalité temporelle* correspond pleinement à une lecture du projet comme saisie d'une réalité donnée¹⁸¹.

C. Principes et description de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet

a. Une méthode inspirée de plusieurs disciplines

La méthode de repérage de l'évolution d'un projet s'appuie sur un certain nombre de ressources de disciplines multiples. Si l'inspiration archéologique est fortement présente, elle reste, cependant, une image qui vise à contrebalancer la vision habituelle de la dimension temporelle du projet, celle d'une dimension lissée. Par ailleurs, ce repérage ne se résume pas strictement à une construction par phases, calquée sur un déroulement chronologique du projet. Il s'agit aussi d'élaborer ce repérage par la présence d'un certain nombre d'éléments dont la répartition va permettre d'identifier le stade global de développement du projet : nous y retrouvons donc aussi l'aspect généalogique évoqué auparavant notamment concernant la question de succession des couches temporelles du projet et la notion de *transversalité temporelle*. La succession des phases du projet, induite par le retour sur le passé du projet, ne doit pas cacher non plus que la construction du projet se fait de façon itérative. Cette démarche itérative signifie une construction qui n'est ni linéaire ni circulaire, c'est-à-dire d'une construction non strictement enfermée dans une forme de répétition ou dans un changement incessant (BOUTINET, 2004). C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous limiter uniquement à un repérage par phases de l'évolution du projet, dont l'ordre hypothétique serait un indice théorique de son évolution : d'autres éléments sont à prendre en compte, basés sur

¹⁸¹ Cf. I. C. b. pp. 57 - 60 pour la définition du projet comme saisie d'une réalité donnée.

les *composantes essentielles* à tout projet et sur une grille de lecture mobilisant des *couples analytiques d'indicateurs*¹⁸².

Une des premières influences de notre approche tire sa source dans la discipline archéologique et notamment, dans ses méthodes de datation. Elle permet d'amorcer une représentation de la dimension temporelle du projet échappant à une vision strictement linéaire. Par ailleurs, le découpage stratigraphique qu'elle propose se base sur plusieurs principes d'agencement et de relations entre couches qui constituent aussi une autre source d'inspiration. Cette source d'inspiration met plutôt en avant un repérage par phases du projet, repérage que nous allons, cependant, compléter par la suite avec une approche plus ou moins généalogique de l'évolution du projet pour certaines de ses *composantes essentielles*.

L'archéologie s'intéresse aux vestiges matériels du passé, c'est-à-dire à les exhumer, les collecter et les interpréter. Elle se charge d'interpréter les signes du passé, de participer à leur conservation et à leur identification (SCHNAPP, 2002). Les méthodes archéologiques de fouille vont concerner l'étude du *site archéologique*, c'est-à-dire le lieu d'enfouissement des vestiges matériels. Ce site peut être de nature différente, suivant qu'il soit considéré comme *ensemble clos* ou comme *ensemble ouvert*. L'ensemble clos désigne un lieu aménagé où ont été déposés en une seule fois les vestiges alors que l'ensemble ouvert va fournir des vestiges témoins d'un site occupé plusieurs fois dans la durée : cette occupation se caractérise alors par différentes formes d'addition, c'est-à-dire d'accumulation, de juxtaposition et de superposition, selon une extension verticale et horizontale (LEHÖERFF, 2002). La compréhension du site entraîne des exploitations différentes. De cette relativité de la méthode, ici des techniques de fouille selon le site, nous en tirons l'idée d'une méthode tout aussi relative dans le cadre de nos analyses de projets de reconversion urbaine¹⁸³. Cette méthode s'accorde bien, en effet, pour un type de projet particulier, celui des projets de reconversion urbaine : la question de savoir si elle est la mieux adaptée pour d'autres types de projets reste posée, par exemple. Nous envisageons aussi le projet selon cette image d'un ensemble ouvert, accueillant la succession de temporalités. La fouille archéologique s'appuie, par ailleurs, sur plusieurs méthodes de datation, dont la stratigraphie fait partie intégrante. Le découpage stratigraphique présent dans la discipline archéologique constituera une source importante d'inspiration pour aborder de manière imagée notre approche de la dimension temporelle du projet. La stratigraphie, d'une façon générale, s'attache à l'étude de l'agencement des différentes strates, de leur contenu ainsi qu'à leur réorganisation chronologique (LEHÖERFF, 2002). En archéologie, à la différence de la géologie, la stratigraphie va s'intéresser à l'action humaine plutôt qu'à l'histoire géologique naturelle. Les strates d'occupation humaine, dans leur contenu, vont signifier des indices d'occupations successives. Le mode d'observation et d'analyse stratigraphique repose par ailleurs sur plusieurs principes de base, qui vont nous servir par la suite à analyser la dimension temporelle du projet selon ses temporalités. Ces principes vont servir à cerner la logique d'empilement des niveaux archéologiques, c'est-à-dire à repérer les relations entre couches identifiées. La rencontre de deux unités stratigraphiques, l'interface, va permettre de définir la relation existant entre ces deux unités. Ces principes s'attachent à déterminer les relations temporelles entre les différentes strates : le rapport d'antériorité et de postériorité ainsi que celui de contemporanéité. Les relations entre unités stratigraphiques sont par ailleurs représentées sous forme de diagrammes stratigraphiques. Il existe ainsi des types de relations entre unités stratigraphiques, entre l'absence de relations entre unités, la superposition et l'équivalence (**cf. figure 18**).

¹⁸² Cf. V. C. b. ii) et iii) pp. 229 – 241.

¹⁸³ Cf. chapitre VI pour la présentation de ces projets de reconversion urbaine.

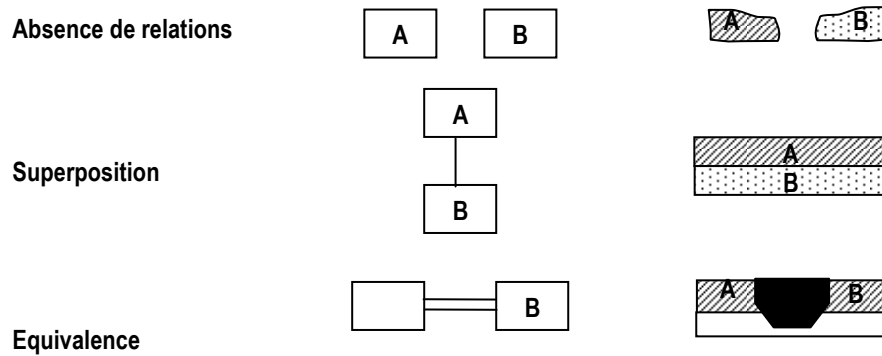


Figure 18 : Les principes du diagramme de Harris
(source : LEHÖERFF, 2002)

Il faut aussi y ajouter le respect de quelques règles fondamentales en ce qui concerne la constitution de dépôts stratigraphiques. Les principales sont la loi de continuité, c'est-à-dire l'idée que chaque unité stratigraphique est limitée par son bassin de dépôt¹⁸⁴ (LEHÖERFF, 2002). La loi de superposition stipule quant à elle que les unités stratigraphiques supérieures sont normalement les plus récentes et les unités inférieures plus anciennes. La lecture des relations entre unités stratigraphiques rapportées selon les diagrammes, suite aux relevés effectués sur le chantier de fouille, se partagent aussi entre accolement et recoupement, en plus de la superposition. Il convient d'expliciter ces trois lectures possibles de l'ordre chronologique des différentes unités stratigraphiques, notamment avec la présence de structures présentes sur le chantier de fouille. Il est aussi sous-entendu que la détermination précise des unités stratigraphiques présentes sur le terrain se base selon l'idée que chaque unité stratigraphique possède le même âge en tout point.

La superposition de deux unités stratigraphiques (cf. **figure 19**), 101 et 102, place la couche 101 comme étant la plus récente : 101 est alors postérieur à 102.

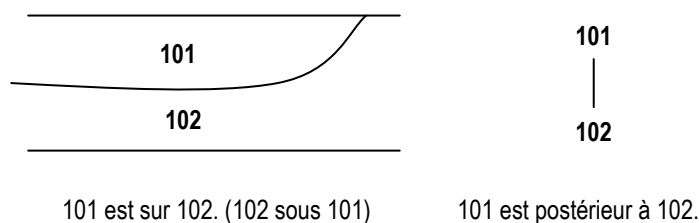


Figure 19 : La superposition
(source : DROIN et RACINET, 2004)

L'accolement de deux unités stratigraphiques 102 et 103 au mur 101 place les unités stratigraphiques 102 et 103 comme postérieures au mur 101 (cf. **figure 20**).

¹⁸⁴ Le bassin de dépôt désigne la surface de dépôt d'une unité stratigraphique. Aux limites de celui-ci, la puissance du dépôt va en s'amenuisant, suite au travail opéré par les phénomènes de tassement et d'érosion (LEHÖERFF, 2002).

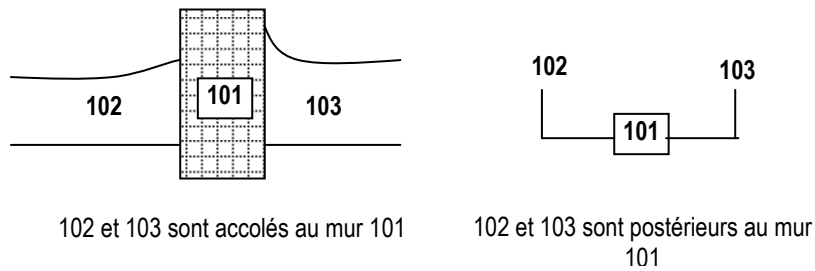


Figure 20 : L'accolement
(source : DROIN et RACINET, 2004)

Le recoupement implique que la tranchée de fondation 103 du mur 101 qui recoupe à la fois les unités stratigraphiques 102 et 104, soit postérieure à 102 et 104 et antérieure à 101 (cf. figure 21).

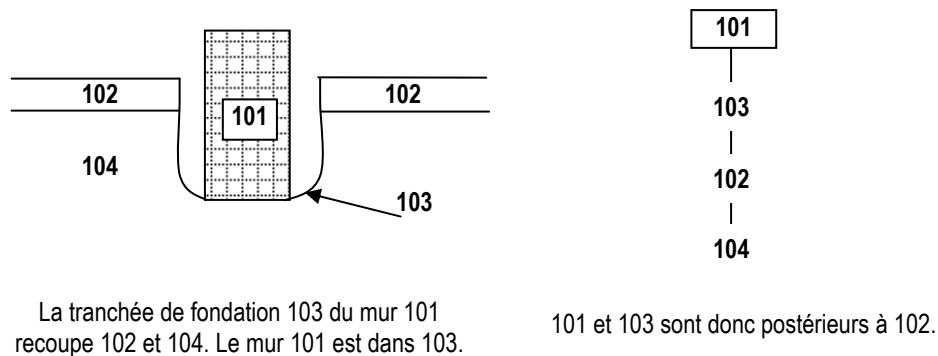


Figure 21 : Le recoupement
(source : DROIN et RACINET, 2004).

De ce bref aperçu des relations entre unités stratigraphiques, nous retiendrons, dans le cadre de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet, les éléments suivants :

- Une fois la couche déterminée, nous appliquerons une datation globale à tous les éléments de la couche qui peut s'exprimer, par exemple, en termes d'années ;
- Une explicitation des relations entre couches par le diagramme stratigraphique, déterminant la position de chacune des couches les unes par rapport aux autres et l'ordre chronologique de ces couches partagé principalement entre le rapport d'antériorité/postériorité ;
- Des principes généraux de relations entre couches qui seront énoncés dans notre approche de la dimension temporelle du projet et qui sont centrés autour des idées de l'imbrication, de l'apparition et la succession de temporalités.

Ces éléments sont inspirés de l'approche archéologique : il ne s'agit évidemment pas d'appliquer strictement cette approche archéologique à notre sujet de recherche, étant donné que les objets d'étude sont de nature différente. L'approche archéologique, cependant, notamment par les représentations graphiques qu'elle propose, constitue une source d'inspiration intéressante pour évaluer et utiliser la notion d'*épaisseur temporelle* et de *transversalité temporelle*.

La succession de niveaux archéologiques observables se vérifie matériellement dans la terre par le biais de modifications de couleur, de texture et d'aspect que les représentations stratigraphiques tentent de faire visualiser schématiquement. Nous retiendrons cette correspondance entre la visualisation matérielle et la visualisation schématique de ces strates suivant des données liées à l'aspect dans les représentations finales que nous ferons des dimensions temporelles des projets étudiés. Cependant, il convient d'abord d'évoquer dans les grandes lignes en quoi consiste le dessin archéologique, avant de préciser quels éléments seront sources d'inspiration pour les représentations prévues des dimensions temporelles des projets choisis dans le cadre de l'analyse des cas d'étude. Le dessin archéologique, qui se décline sous les formes principales des plans horizontaux du site étudié et des coupes, fait parti intégrante du travail de fouille archéologique : il permet notamment de garder les traces (et donc les informations) relatives à chaque couche découverte. Le dessin, en complément de la photographie et à la différence de cette dernière, va opérer une sélection des informations à représenter : il permet aussi des interprétations à travers, par exemple, des essais de reconstitutions de structures (murs et palissades, etc.). Les méthodes de relevés présentes sont déterminées en fonction de ce que l'archéologue souhaite représenter. Ce qui nous intéresse davantage est le dessin en lui-même plus que ces méthodes de relevés, spécifiques à l'objet archéologique. La détermination et l'apposition des époques ne se fait pas immédiatement : elle a lieu en laboratoire, suite au relevé des différentes données de terrain. Le rendu au crayon constitue une des étapes essentielles de l'observation archéologique. Les éléments importants de ce dessin consistent en l'accentuation d'aspects par rapport à d'autres, la réflexion sur ce qui est à montrer, le choix de l'explication à fournir (LIGNY, 2004). Les contacts, la séparation des couches ont leur importance et il s'agit de les souligner :

« Il faut faire apparaître d'une façon évidente, plus que sur une photographie, les éléments qui se superposent, les couches qui viennent en dessous, bref, les liens existant forcément entre chaque contexte [c'est-à-dire les unités stratigraphiques] » (LIGNY, 2004, p. 194).

Le jeu sur l'épaisseur du crayon s'accompagne aussi d'une légende permettant d'expliquer les motifs utilisés : des points pour suggérer le mortier, des hachures pour indiquer des tuiles par exemple (LIGNY, 2004). Il peut ensuite y être ajouté le numéro des couches relevées, ainsi que quelques explications écrites et un titre. Ce numéro des couches relevé renvoie à une fiche de contexte (**cf. figure 22**). Cette fiche de contexte, reliée à une unité stratigraphique ou une structure déterminée, permet d'offrir tout un ensemble d'informations relatives à la couche ou à la structure concernée.

Laboratoire d'Archéologie		Université de Picardie Jules Verne	
Fouilleur: A. GNAT	FICHE DE CONTEXTE		Lieu et date: B0-2001
Contexte 13013	Secteur 2 Sud	Nom donné au contexte Craie pilée en lambeaux et cailloux de craie, le long de la courtine	
Fait	Ensemble E 122	Phase 5	
Stratigraphie			
Sous 12941	Recoupé par 12942	Négatif ou sol scellé par	
Sur 13031	Recoupe	Accolé à la structure	
Dans			
Hypothèse d'identité <input type="checkbox"/> ou d'égalité <input type="checkbox"/>			
Description			
Soil naturel	Occupation	Réf. à d'autres fiches	
Construction	Remblais	Description et observations L'ensemble, bien que recoupé, paraît contemporain des travaux de construction de la courtine orientale (fin XIV ^e siècle)	
Négatif	Démolition		
Homogène	Hétérogène		
Meuble	Compact		
Couleur blanche			
Inclinaison SANS			
Altitude surface 81,94m	Altitude base 81,83 m		
Interpretation provisoire Radier pour la courtine			Fiche terminée <input type="checkbox"/>
Schéma et stratigraphie		Diagramme Stratigraphique	
Mobilier vu sur le terrain			
Prélèvements P. n° 342		Risques d'interférences 12941	
Fer oui	Tabletterie non	Cendres 0	Charbon 0
Monnaie non	Autres OI n° 343	Tuiles 0	Briques 0
		Plâtre 0	Mortier 0
		Céramique +	Ossements +
		0 absence + à +++ abondance	

Figure 22 : Exemple de fiche de contexte (source : DROIN ET RACINET, 2004)

Ces fiches sont présentes lors de la fouille archéologique d'abord sous leur forme papier, avant d'être par la suite informatisées. Un premier ensemble d'informations va concerner l'identification proprement dite de l'unité stratigraphique : nom du fouilleur, lieu et date de la fouille, numéro et nom de contexte attribué, secteur éventuel de l'aire de fouille dans lequel s'inscrit l'unité stratigraphique, les résultats liés à l'analyse stratigraphique en termes d'ensembles¹⁸⁵, de faits¹⁸⁶ et de phases¹⁸⁷. Un autre ensemble d'informations va

¹⁸⁵ L'ensemble archéologique est un regroupement de contextes et de faits contemporains déterminé à posteriori lors de l'étude post-fouille (DROIN et RACINET, 2004). Il peut s'agir, par exemple, d'un bâtiment et de ses abords. L'ensemble mobilise aussi des études servant ensuite de base au rapport annuel et aux synthèses archéologiques, à l'étude typologique et fonctionnelle du mobilier. Il est aussi l'objet d'une fiche centralisant les informations le concernant.

¹⁸⁶ Le fait archéologique désigne un regroupement de contextes (par exemple, un mur avec une tranchée de fondation) : ce regroupement n'est pas systématique, puisque seuls les contextes pouvant être regroupés de façon

concerner la stratigraphie, c'est-à-dire regrouper toutes les relations stratigraphiques selon des critères d'antériorité et de postériorité. Les informations relatives à la description physique vont contenir la composition du contexte (la texture), l'inclinaison, l'altitude, alors que celles liées au mobilier tachent de recenser les éléments présents dans l'unité stratigraphique concernée (cendre, brique, tuile, fer, monnaie, etc.).

Nous retiendrons, au final, de ce dessin archéologique plusieurs éléments qui nous serviront par la suite dans les représentations des dimensions temporelles du projet :

- La visualisation claire de chaque couche temporelle par des indications liées à l'aspect, c'est-à-dire par les motifs et par l'épaisseur des traits, en accentuant volontairement les contacts entre couches, afin de bien les distinguer ;
- La numérotation des couches représentées renvoyant ensuite à des fiches détaillant le contenu de chaque couche¹⁸⁸ ;
- L'apposition d'une légende explicative conjuguée à un mode de représentation vertical de la dimension temporelle du projet, c'est-à-dire une *coupe stratigraphique* de cette dimension temporelle.

Suite au recueil des données lors de la fouille, l'archéologue travaille ensuite à traiter les différentes informations récoltées. Ce traitement va passer par un classement des objets (céramiques, outils en bronze, structures archéologiques comme les tombes, etc.) et à une remise en ordre pour comprendre et interpréter les données recueillies. L'analyse typologique en fait parti. L'identification du matériel peut ainsi passer par la comparaison par rapport aux typologies et aux catalogues d'objets déjà répertoriés, s'il s'agit d'une région ou d'une période très bien documentée (GILIGNY, 2002). Les critères qui servent au classement des objets doivent permettre d'établir le degré de ressemblance et de dissemblance entre les artefacts. Ces critères sont soit relatifs aux propriétés même de l'objet (la forme, la couleur, la matière) soit des critères extrinsèques (lieu de découverte, par exemple). Dans le cas de céramiques, ces critères peuvent être des critères d'ordre technique, c'est-à-dire « les matériaux utilisés, les techniques de fabrication observées à l'aide des traces laissées au façonnage, les techniques de cuisson » (GILIGNY, 2002, p. 131), des critères morphologiques, métriques et décoratifs.

L'analyse par typologies sera aussi privilégiée dans le cadre de notre analyse de la dimension temporelle des projets. Si cette dernière ne reprend pas tout à fait les méthodes archéologiques de classement, elle s'inspire de son principe, surtout celle de l'appréhension des changements :

« Tout classement ou toute typologie devrait amener à comprendre pourquoi les objets changent d'une région à l'autre, d'un site ou d'une maison à l'autre, d'une période à l'autre. L'appréhension des changements entre tous les domaines de la culture matérielle devrait permettre de raisonner en termes d'identité et d'évolution culturelles » (GILIGNY, 2002, p. 129).

évidente sont concernés (DROIN et RACINET, 2004). Il se dégage du fait une unité de structure et en liaison stratigraphique directe.

¹⁸⁷ La phase sert de marqueur chronologique : elle sert à relier les ensembles qui ont fonctionné de manière contemporaine, c'est-à-dire qu'elle correspond à un intervalle de temps signifiant l'établissement et le fonctionnement d'une organisation spatiale spécifique pour l'ensemble du site (DROIN et RACINET, 2004). Le phasage mobilise des datations absolues obtenues par le mobilier ou par des datations scientifiques.

¹⁸⁸ Cf. V. C. b. iii) pp. 237 – 241.

Notre appréhension de la dimension temporelle sera ainsi orientée dans la perception des évolutions à l'œuvre pour le projet, d'une temporalité à l'autre.

Il existe aussi des méthodes de traitement des séries archéologiques servant, à la fois au repérage d'une évolution continue ou de ruptures. Ces dernières s'ordonnent selon deux axes principaux d'analyse : l'axe diachronique se rapporte aux éléments se succédant dans le temps alors que l'axe synchronique est relatif aux phénomènes contemporains. Ces deux axes d'analyse vont mobiliser deux problématiques distinctes :

« En cas de synchronie, on s'intéressera, en analysant des objets, aux fonctions, aux modes d'utilisation, aux groupes de production d'ateliers ou de provenance distincts. (...) En cas de diachronie, on cherchera à mettre en évidence l'évolution dans le temps des normes précises de fabrication des objets » (GILIGNY, 2002, p. 138).

Les méthodes de traitement des séries archéologiques mobilisent aussi deux grands types de structures dans les tableaux de donnée : la partition et la sériation (cf. **figure 23**). Ces deux structures sont souvent mêlées dans les données archéologiques, ce qui rend l'interprétation non univoque. L'effet de sériation (les individus se ressemblent sans qu'il soit possible de distinguer des groupes) se rattache à l'idée d'une évolution continue alors que la partition, fondée sur la scission repérable entre plusieurs paquets d'individus et de variables avec des ruptures entre les paquets, a pour effet de montrer des ruptures évolutives, synonymes de changements (GILIGNY, 2002).

Partition					Sériation				
	A	B	C	D		A	B	C	D
1	1	1			1				
2	1	1			1	1			
3	1	1			1	1	1		
4	1	1				1	1		
5			1	1		1	1	1	
6			1	1			1	1	1
7			1	1				1	1

Figure 23 : Structure de partition et de sériation sur un tableau
(source : GILIGNY, 2002).

Il existe plusieurs méthodes de traitement des données, notamment celle liée à la statistique descriptive, avec des représentations graphiques traitant de données quantitatives (histogrammes, diagrammes, diagrammes en nuages de point, etc.). Cependant, à la différence de ce traitement statistique quantitatif, nous nous concentrerons davantage sur un traitement qualitatif des données, cela étant due à la structure même des données plus qualitative que quantitative que nous avons recueillies. Nous allons, cependant, retenir l'idée du repérage d'une forme de continuité et des ruptures éventuelles à l'œuvre dans la dimension temporelle des projets.

Le dernier travail de l'archéologue va consister ensuite à périodiser la typologie des objets collectés. La construction de cette chronologie renvoie à plusieurs échelles qu'il s'agit de distinguer : site, région, culture archéologique, complexe culturel peuvent recouvrir des cultures sœurs dans des régions pourtant différentes (GILIGNY, 2002). Le terme de phase va plutôt être utilisé pour les chronologies relatives au site, pour des informations liées aux contextes et au mobilier. Le terme d'étape sera utilisé pour l'évolution d'une culture

archéologique ou d'un complexe culturel (par exemple, l'étape de la culture à céramique linéaire) : les étapes sont surtout basées sur l'évolution typologique du mobilier et sur la chronologie absolue (GILIGNY, 2002). La période désigne quant à elle une subdivision majeure de la chronologie : la période gallo-romaine tardive, celle du Néolithique ancien sont des exemples de périodes signifiant le développement simultané sur un grand espace de phénomènes socioéconomiques convergents (GILIGNY, 2002). Ces définitions sont cependant variables même si le terme d'étape ne sera jamais employé pour décrire la chronologie d'un site (*Ibid.*). Le découpage chronologique d'un site, en plus du découpage stratigraphique, peut être effectué sur un tableau de données décrivant le contenu des contextes. La présence de plusieurs types d'objets qui se ressemblent ou peuvent être associés peut ainsi définir une phase. Nous retiendrons aussi ce principe de recoupement des données par phases dans notre appréhension de la dimension temporelle du projet, suivant l'identification et le rapprochement de plusieurs données entre elles.

Au final, cet aperçu relatif aux méthodes de traitement des données archéologiques nous permet de dégager certaines idées qui nous aideront par la suite dans notre analyse des données recueillies dans le cadre de l'appréhension de la dimension temporelle du projet :

- Une analyse qui se base sur l'exploitation de données réparties suivant des typologies et qui mobilise une exploration tournée à la fois sur le repérage des ruptures synonymes d'évolution du projet, et sur l'identification des phases du projet ;
- Un traitement des données plutôt qualitatif que quantitatif.

L'exploitation des données ne se fait pas uniquement à travers une représentation stratigraphique de la dimension temporelle du projet. Elle mobilise aussi (mais dans une moindre mesure) l'idée de généalogies liées à certaines *composantes essentielles* du projet (quand ces généalogies sont possibles entre les différents éléments relevés pour ces *composantes essentielles*). C'est pourquoi il convient d'explorer aussi le domaine généalogique avant de présenter notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet. La généalogie est communément rattachée à la recherche des ancêtres ou à la détermination des liens de parenté. Ce modèle généalogique montre son utilité à travers la question de l'identité que Pierre Ragon évoque en ces termes :

« Il [le modèle généalogique d'organisation de la mémoire] sert à identifier la famille, le groupe de parenté le plus large et même, par analogie, des groupes sociaux ou ethniques, voire des communautés politiques toutes entières » (RAGON, 2007, p. 13).

Si nous nous intéressons à ce modèle, ce n'est pas pour une raison liée à la possibilité qu'offre la généalogie de retracer une histoire des origines qu'elles soient familiales ou non mais plutôt celle liée à la possibilité de visualiser le développement de ces liens de parenté au fil du temps. Pierre Durye le précise : la généalogie est « (...) une technique d'observation des particules élémentaires que sont les individus et elle permet de retrouver des filiations entre ces éléments constitutifs de la Société » (DURYE, 1971, p. 35). C'est cette approche de la généalogie qui permet de visualiser en partie, par exemple, les liens associant différents éléments d'une même *composante essentielle* (par exemple, la *composante essentielle* sur les dénominations du projet, contient des *familles* de dénominations se regroupant sous l'effet de

l'emploi d'un même terme¹⁸⁹ au fil du temps), évoluant au fil du temps. Il existe, par ailleurs, plusieurs façons de dresser des généalogies, qui, elles-aussi nous inspirent pour la représentation des liens reliant différents éléments relevés suivant chaque *composante essentielle* du projet. Cette généalogie pratique se décline sous la forme ascendante ou descendante. Sous sa forme ascendante, la généalogie peut se baser sur la méthode verticale de l'arbre généalogique, avec au pied de cet arbre le nom de celui qui cherche ses ancêtres, ces derniers se déclinant au dessus du tronc de l'arbre, par exemple (DURYE, 1971). Cependant, cette visualisation met surtout en avant les origines. Cette méthode peut aussi être réutilisée dans le cadre de l'établissement d'un tableau de descendance. Cette perspective descendante nous intéresse davantage en ce qu'elle se focalise sur les branches des descendants d'un ancêtre choisi : elle semble donc mettre davantage en avant le développement des liens de parenté au fil du temps à partir d'un élément premier. Le focus se fait donc sur ce développement plutôt que sur la recherche de l'ancêtre original. Nous nous inspirerons de ce principe de descendance pour représenter les liens s'établissant entre les différents éléments relevés pour certaines *composantes essentielles* du projet.

Dans le domaine épistémologique, une autre source d'inspiration et de réflexion conceptuelle s'est retrouvée dans la notion de discours qui, d'une façon générale, est l'objet de postures contradictoires dans la recherche en sciences sociales. A propos du discours social, Lorenza Mondada retrace ces deux postures. L'une va consister à continuer à considérer ces discours comme des *reflets* plus ou moins opaques du vécu et des pratiques, c'est-à-dire de continuer à envisager le langage comme une clef pour accéder à la réalité évoquée (MONDADA, 2000). L'autre posture découle d'une mise en cause du discours dans sa capacité réelle à référer au monde : il est alors vu comme ne se renvoyant qu'à lui-même. Ces deux postures extrêmes peuvent être dépassées si nous considérons le discours non pas dans sa stricte capacité d'informations, c'est-à-dire de ressources, mais aussi en tant qu'objets d'analyse. Surtout, cette position consiste aussi à affirmer que le dire est déjà, d'une certaine façon, le faire, qu'il relève donc de l'action. Ce que propose Foucault à travers son *Archéologie du savoir* se place dans cette optique, à travers la description des *discours*¹⁹⁰, c'est-à-dire ces ensembles difficiles à définir et à cerner, qui ne se donnent non point dans des livres (rapportés à leur auteur) ou dans des théories (structurées et cohérentes) mais qui forment pourtant des domaines dont l'unité n'est qu'une évidence illusoire comme *la médecine*, *l'économie politique* ou encore *la biologie*, domaines à la fois autonomes mais non indépendants, fixés mais en perpétuelle transformation, anonymes et sans sujet identifiable mais qui se retrouvent pourtant dans tant d'œuvres individuelles. Cette proposition est utile en qu'elle permet, à travers la critique implacable de l'idée de continuité, de servir en parti d'appui à une vision sur la dimension temporelle du projet qui sorte d'une stricte linéarité. Elle ne sera pas reprise dans son intégralité dans notre application pratique, lors des analyses des cas d'étude, mais elle permettra de faire ressortir quelques points qui ont leur importance, dans le cadre de l'appréhension de la dimension temporelle des projets. La critique de la continuité est celle de la critique de la recherche de l'origine perdue, du sens caché derrière

¹⁸⁹ Un exemple est fourni dans le schéma d'analyse présent dans le chapitre VII (cf. VII. I. A. a. p. 302), avec l'existence de branches de dénominations, l'une centrée autour du terme « Magasin Général », l'autre autour du pluriel « Magasins Généraux », les suivantes autour des termes « joyau » ou « cathédrale ».

¹⁹⁰ Selon Foucault, le « discours n'est pas une mince affaire de contact, ou d'affrontement, entre une réalité et une langue, l'intrication d'un lexique et d'une expérience » (FOUCAULT, 1969, p. 71). Il s'agit de ne pas traiter uniquement les discours comme des ensembles de signes mais plutôt comme des pratiques qui agissent systématiquement sur les objets évoqués dans les discours : « (...) ce qu'ils [les discours] font, c'est plus que d'utiliser ces signes pour désigner des choses » (FOUCAULT, 1969, p. 71). Ce *plus* est l'objet d'analyse de la démarche dite *archéologique* exposée par Foucault.

les évènements, assimilable à un progrès se déroulant au fil du temps, d'un passé *linéarisé* rendant compte d'un affinement progressif des idées, suivant un mouvement organique entre naissance, maturité et mort et peut-être d'une éventuelle résurgence. Cette critique est principalement celle d'une histoire globale des idées¹⁹¹ pour mettre en avant une analyse *archéologique* des discours. Cette dernière se base sur quatre principes fondamentaux :

- Elle n'est pas une discipline interprétative puisqu'elle s'intéresse aux discours en tant que tels et ne voit pas en eux un sens caché, un signe d'autre chose, mais plutôt les interroge en tant que pratiques discursives ;
- Elle souhaite définir la spécificité des discours dans la mise en œuvre des règles qu'ils mobilisent plutôt que de retracer le fil reliant les différents discours entre eux, c'est-à-dire leur évolution ;
- Elle n'est pas fondée sur l'instance d'un sujet créateur, à l'origine de l'œuvre et de son unité, ni sur la problématique du surgissement de l'œuvre individuelle dans un horizon anonyme et un contexte global de causalités, mais elle tâche plutôt de définir les règles et les types de pratiques discursives qui traversent ces œuvres entre elles, remettant par là en cause la pertinence de la découpe que constitue l'œuvre ;
- Elle ne cherche pas à revenir au secret même de l'origine du discours, c'est-à-dire à restituer les pensées originelles des hommes qui ont proféré le discours à un moment donné, mais plutôt à produire une forme de réécriture du discours extérieure, une morphologie du discours appuyée selon une description systématique d'un discours considéré comme simple objet d'analyse.

Cette nouvelle méthode appelée *archéologie* nous intéresse de par sa capacité descriptive. Si nous ne l'appliquons pas intégralement et strictement dans notre appréhension de la dimension temporelle, c'est parce qu'elle ne répond pas complètement à notre optique de recherche. Par ailleurs, nous ne récusons pas complètement la recherche d'une forme d'évolution du projet, évolution qui mobilise aussi l'idée de continuité. Cependant, comme nous avons vu que la question de la continuité et de la discontinuité est en elle-même paradoxale, il nous semblait plus aisé de recourir à un terme capable de nous aider dans notre appréhension de la dimension temporelle, c'est-à-dire le terme d'hétérogénéité. Mais la méthode archéologique de Foucault, par sa visée critique, permet d'avancer de nouveaux concepts d'analyse descriptive de discours qui peuvent servir d'une des portes d'entrée à l'appréhension de la dimension temporelle du projet. Le premier élément important vise à remettre en question la recherche de l'origine, du ou des ancêtres des textes en question, qui ne serait valable que pour des domaines définis clairement, entre des repères bien posés. Plutôt que de se poser la question de l'originalité ou de la banalité des discours, la description

¹⁹¹ Foucault reconnaît la difficulté à caractériser une discipline comme l'histoire des idées. Cependant, cette dernière se reconnaît par l'exécution des deux rôles qui lui sont dévolues. Elle est d'abord l'histoire des à-côtés et des marges, c'est-à-dire des connaissances non totalement formalisées, un arrière-plan brouillon, qui se retrouve par exemple dans l'ombre de l'histoire des sciences et qui n'a pas atteint une forme rigoureuse de scientificité : ce sont des connaissances imparfaites telle que l'alchimie plutôt que la chimie, la phrénologie plutôt que la physiologie, la thèse des thèmes atomistes plutôt que la physique, par exemple. L'histoire des idées, prise dans ce sens, est « la discipline des langages flottants, des œuvres informes, des thèmes non liés » (FOUCAULT, 1969, p. 186). Elle est ainsi « l'analyse des opinions plus que du savoir, des erreurs plus que de la vérité, non des formes de pensée mais des types de mentalité » (*Ibid.*, p. 186). Cependant, l'histoire des idées a aussi une fonction interprétative, une mise en perspective des différentes disciplines qu'elle traverse (sciences, littératures et philosophies) : elle se charge alors de décrypter ce fond brouillon qui sert pour des formalisations ultérieures, d'élaborer cette genèse des systèmes et des œuvres à partir des représentations mais aussi de retracer leur décomposition et leur éventuelle renaissance (FOUCAULT, 1969).

archéologique s'intéresse plutôt à « établir la *régularité* des énoncés¹⁹² » (FOUCAULT, 1969, p. 195). Il ne s'agit donc pas de « remonter jusqu'aux germes premiers ou [de] redescendre jusqu'aux dernières traces, [de] faire ressortir tour à tour à propos d'une œuvre sa fidélité aux traditions ou sa part d'irréductible singularité » (*Ibid.*, p. 195). Cette régularité va ainsi désigner pour toute performance verbale l'ensemble des conditions de son apparition. Tout l'enjeu de la démarche archéologique est alors d'opposer non pas régularité et irrégularité (c'est-à-dire sortant de l'ordinaire), ce qui reviendrait à retomber dans la problématique originalité/banalité, mais d'opposer la régularité d'un énoncé à d'autres régularités caractérisant d'autres énoncés. Ce refus de la quête des origines se fonde finalement sur un aveu d'impuissance, face à l'opacité des objets d'analyse. Cette même opacité est d'ailleurs rendue perceptible par Bruno Latour, dans la définition qu'il élabore de l'action technique en mobilisant l'image du marteau :

« Le marteau que je trouve sur mon atelier n'est pas contemporain de mon action d'aujourd'hui : il garde pliés les temps hétérogènes dont l'un a l'ancienneté de la planète, à cause du minerai qui a servi à le fondre, dont l'autre à l'âge du chêne qui a donné le manche, et dont un autre encore renvoie aux dix années passées depuis qu'il est sorti de l'usine allemande qui l'a mise sur le marché » (LATOURE, 1999, pp. 2 - 3).

Cette quête des origines inscrites dans le temps et dans l'espace peut ainsi ne connaître aucune limite : les bornes qui sont alors posées le sont de façon arbitraire. L'analyse doit alors rechercher autre chose que *les germes premiers* ou *les dernières traces*, nécessairement posées de façon subjective, étant donné que nous n'avons pas en main l'ensemble des connaissances nous permettant de faire le bon choix, ni la capacité de les traiter intégralement.

L'analyse archéologique prend aussi une position particulière, qui là encore fait ressortir sa capacité descriptive, par rapport aux contradictions repérées dans les discours. Ces contradictions sont de différentes sortes : propositions et concepts incompatibles, irrégularité de l'usage des mots, etc. L'histoire des idées tâchera toujours de trouver une certaine cohésion organisant le discours, de restituer une unité cachée. La démarche archéologique de Foucault est autre : elle considère que « [la] formation discursive¹⁹³ n'est donc pas le texte idéal, continu et sans aspérité, qui court sous la multiplicité des contradictions et les résout dans l'unité calme d'une pensée cohérente ; ce n'est pas non plus la surface où vient se refléter, sous mille aspects différents, une contradiction qui serait toujours en retrait, mais partout dominante » (FOUCAULT, 1969, p. 212). Les contradictions, au travers de l'analyse archéologique, sont à décrire en elles-mêmes : l'exemple du principe fixiste de Linné au XVIII^e siècle est donné. Le fixisme s'oppose aux théories de l'évolution. Cette opposition ne sera pas traitée de la même façon par l'analyse archéologique, si cette dernière est comparée avec la démarche habituelle, celle de l'histoire des idées :

¹⁹² L'énoncé constitue l'élément premier et indécomposable du discours. Il ne se limite pas à la définition des éléments grammaticaux de la phrase : il désigne plus largement un acte de formulation identifiable et individualisable. En ce sens, l'énoncé n'est pas une structure, « c'est-à-dire un ensemble de relations entre des éléments variables » (FOUCAULT, 1969, p. 120), mais une fonction, un mode singulier d'existence, caractéristique de toute série de signes.

¹⁹³ La *formation discursive* désigne des formes de répartition des énoncés selon une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et fonctionnements, des transformations) existante entre objets, types d'énonciation, concepts et choix thématiques (FOUCAULT, 1969). Les *règles de formation* vont désigner les conditions d'existence, de maintien, de changement, de transformation et de disparition des éléments de cette répartition.

« L'analyse archéologique ne consiste pas à montrer qu'au-dessous de cette opposition, et à un niveau plus essentiel, tout le monde acceptait un certain nombre de thèses fondamentales (...) ; elle ne consiste pas à montrer non plus qu'une telle opposition reflète, dans le domaine particulier de l'histoire naturelle, un conflit plus général qui partage tout le savoir et toute la pensée du XVIII^e siècle » (FOUCAULT, 1969, pp. 206 - 207).

L'analyse archéologique ne cherche pas à concilier les deux thèses mais à montrer comment celles-ci dérivent d'un même domaine d'objets, c'est-à-dire dans une certaine description des espèces et des genres qui a pour objet la structure visible des organes (leurs caractéristiques physiques), limitée soit à l'ensemble de l'organisme soit à certains de ses éléments. Il s'agit alors de définir le lieu où prend place cette opposition, de retracer l'embranchement de l'alternative, de localiser la divergence et le lieu où les deux discours se juxtaposent.

L'analyse archéologique est aussi une analyse comparative, qui loin de réduire la diversité des discours au dessin d'une unité qui souhaite les totaliser, la multiplie : en décrivant et en individualisant les formations discursives, elle s'attache ensuite à les mettre en perspective les uns par rapport aux autres, à les confronter, ou à les mettre en rapport avec des pratiques non discursives (institutions, événements politiques, etc.). Pour Foucault, « l'étude archéologique est toujours au pluriel » (FOUCAULT, 1969, p. 214). Son domaine est celui des interstices, des écarts, du lieu des juxtapositions, des séparations entre unités. Surtout, l'analyse archéologique, à travers les rapprochements opérés entre formations discursives et domaines non discursifs, cherche à définir des formes spécifiques d'articulation sans chercher la causalité : elle s'intéresse donc aux rapports moins immédiats que ceux élaborés par la causalité, relayée par des consciences de sujets parlants.

L'archéologie va aussi définir les règles de formation d'un ensemble d'énoncés, c'est-à-dire comment une succession d'événements peut devenir objet de discours : « (...) elle définit les opérateurs par lesquels les événements se transcrivent dans les énoncés » (FOUCAULT, 1969, p. 228). Ces règles de formation suivent une ramification archéologique, avec des rapports, embranchements, dérivations simultanés ou non. L'archéologie combine ainsi à la fois une approche fondée sur des relations successives et une autre fondée sur des relations temporellement neutres. Cette succession se déploie sous plusieurs formes se superposant dans les discours, et interagissant. L'archéologie est une pensée sur les discontinuités : l'*a priori historique* est un concept opératoire développé en ce sens, qui permet de repérer les conditions d'émergence des énoncés, la loi de coexistence entre plusieurs énoncés, les principes selon lesquels ils perdurent, se transforment et disparaissent. Ce concept doit rendre compte de la dispersion des énoncés, de leurs failles dues à l'incohérence, de leur chevauchement, superposition, de leur remplacement, de leur simultanéité ou de leur succession.

Après ce bref aperçu de la méthode d'analyse archéologique des discours selon Foucault, il en ressort plusieurs points utiles, notamment dans l'influence qu'ils exercent sur notre appréhension de la dimension temporelle du projet, c'est-à-dire pour nos hypothèses de recherche¹⁹⁴ et la manière d'aborder l'analyse des cas d'étude :

- L'importance de la capacité descriptive de la méthode d'analyse ;

¹⁹⁴ Cf. V. B. pp. 208 – 214.

- La capacité à penser en transversal les unités toutes faites à défaire, dont le projet fait lui aussi parti ;
- Une méthode qui ne s'inscrit pas dans une recherche systématique des causes et des effets, des origines et des fins, mais plutôt dans une description du *comment*, c'est-à-dire de la constitution de l'objet d'analyse au fil du temps, de ses transformations conditionnées et nouées avec d'autres éléments qui lui sont en relation ;
- Une méthode qui n'a pas prétention à s'appliquer à tous les cas de figures et qui ne part pas de l'acteur ;
- Une méthode qui privilégie le pluriel, l'idée d'approches combinées (d'inspirations généalogiques et archéologiques, par exemple).

Après avoir exploré ces multiples inspirations multidisciplinaires, il convient maintenant de détailler notre méthode d'analyse répondant à notre démarche de recherche.

b. Une exploration analytique de l'archive du projet

Notre démarche et notre méthode d'analyse porte sur un entre-deux : celui qui intervient entre discours et pratique, rappelant par là les deux pôles constitutifs du projet¹⁹⁵. La démarche de recherche est d'abord une démarche d'exploration documentaire, une démarche à rebours qui se calque sur une exploration voulue de façon imagée comme archéologique, c'est-à-dire dégageant les différentes couches de documents en allant du plus récent au plus ancien, en méconnaissance des moments précédents du projet. Le parallèle archéologique se poursuit lorsque notre exploration se fonde aussi sur une mise à jour d'une *archive* ouverte jamais complètement acquise concernant le projet. La question des origines et des fins du projet restera donc une question toujours un peu flottante et les éventuelles bornes temporelles du projet, même si elles peuvent être fixées par souci pratique, ne sont jamais décrétées une fois pour toutes. **Tout comme Foucault s'appuie sur l'énoncé pour son analyse archéologique, tout comme l'archéologue dans son découpage stratigraphique, s'appuie aussi sur une unité première, celle de l'unité stratigraphique, notre exploration documentaire s'appuiera aussi à une échelle spécifique, déjà décrite, celle d'un projet dit élémentaire, élément premier d'analyse selon notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet.** Les données récoltées suivant cette échelle sont ensuite traitées et classées par l'intermédiaire de tableaux de collecte selon les *composantes essentielles* du projet et selon des typologies à détailler. Elles sont ensuite modelées et représentées dans une approche plus synthétique.

i) Description des sources documentaires : l'*archive*

La recherche des sources documentaires concernant les cas d'étude s'est effectuée pour une échelle de projet particulière. Le champ documentaire qui en résulte peut cependant mobiliser plusieurs échelles de projet, échelles ramenées dans notre cas à la distinction entre *projet élémentaire* et *projet global*, si ce dernier existe. Le *projet élémentaire* constitue l'unité de base, indécomposable en principe. Il se présente comme la plus petite unité présente. Il peut s'inclure dans un projet de plus grande envergure, appelé *projet global*. Il s'agit finalement d'un emboîtement de projets, avec un focus sur cette unité de base en aménagement du territoire et en urbanisme que constitue ce *projet élémentaire*. L'ensemble des sources documentaires recueillies pour analyser par la suite les différents *projets*

¹⁹⁵ Cf. I. A. a. pp. 30 – 32.

élémentaires choisis pour les études de cas est appelée par commodité *archive*. Cette dernière possède plusieurs caractéristiques qui permettent de montrer en quoi ce qui n'est pas visé n'est pas une connaissance globale mais plutôt, par l'intermédiaire d'une connaissance incomplète abordée de manière particulière, d'introduire une approche spécifique de la dimension temporelle du projet. Cette *archive* ne sera pas exploitée pour discerner, par exemple, parmi les textes recueillis, le vrai du faux, c'est-à-dire de retrouver les circonstances exactes, la pensée originelle qui a été modifiée lors du passage à l'écriture, pour évoquer les événements se produisant pour le projet. Il ne s'agit pas non plus de détailler l'enchaînement des causes et des effets à travers l'exploration documentaire. A l'image de ce qu'évoquait Foucault lors de l'énumération des différents principes présidant sa méthode d'analyse archéologique, notre approche ne se veut pas celle d'un repérage cherchant à trouver un sens caché à l'évolution des projets étudiés. Il ne s'agit pas de la principale préoccupation de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet. Notre repérage est plutôt celui d'un mode d'ordonnement particulier des temporalités à l'œuvre pour le projet, du détail de leurs relations, des transformations se succédant dans ce parcours du projet, servant de jalons à une appréhension de la dimension temporelle du projet perçu comme saisie d'une réalité donnée. Cette *archive*, orale et écrite, est variée et n'a pas la même composition suivant le projet étudié. Pour certains projets, la proportion d'articles de journaux peut-être par exemple, plus importante que par rapport aux autres projets abordés. Elle est aussi une *archive* partielle et fragmentée : nous n'avons jamais l'assurance d'avoir l'ensemble des documents pour chaque projet concerné puisque tout dépend de la définition des limites même de cette *archive*, limites flottantes puisque nous avons affaire à des *archives* ouvertes, face à des projets non terminés, aux bornes temporelles floues. Il paraît difficile alors d'évoquer une connaissance totale de chaque projet, et par là même, vouloir rechercher la causalité exacte contenue dans ce parcours temporel du projet s'avère une tâche forcément ambiguë et sujette à caution. A l'image d'une archéologie travaillant à partir de quelques vestiges du passé contenus dans les unités stratigraphiques, il s'agira de travailler à partir de ces quelques éléments pour déterminer l'agencement des différentes couches temporelles. Ces quelques éléments sont d'abord et principalement les sources écrites, c'est-à-dire les différents types de documents ayant servi à l'exploration et à l'analyse des projets choisis pour les études de cas. Parmi les sources écrites, nous retrouvons les documents de planification, non spécifiquement dédiés au projet étudié mais pouvant éventuellement le mentionner dans une optique de rationalisation par rapport aux objectifs de planification. Ces outils traditionnels de la planification sont, en premier lieu, les documents généraux de planification à long terme, qui se basent d'après des objectifs à échéance de 20 à 25 ans : les Directives Territoriales d'Aménagement, les Schémas de Cohérence Territoriale¹⁹⁶ remplaçant les anciens Schémas Directeurs. Ils encadrent des réglementations foncières précises telles que les Plans Locaux d'Urbanisme succédant aux anciens Plans d'Occupation des Sols. Des procédures d'urbanisme opérationnel comme les Zones d'Aménagement Concerté vont couvrir une planification qui se veut à moyen terme, selon une échéance inférieure à 10 ans. Enfin, les opérations de bâtiments sont censées être effectuées selon une programmation sur des échéances très courtes d'un an à trois ans (LECUREUIL, 2001). Cependant, l'*archive* explorée comporte d'autres types de documents, pouvant être plus ou moins aboutis, de nature différente, aux publics de destination changeants. Elle englobe d'abord divers types de documents techniques, plus ou moins finalisés : documents de travail, compte-rendu de

¹⁹⁶ Les SCOT, institués par la loi SRU de 2000, permettent de définir les besoins en matière de logement-population, d'activités économiques, d'infrastructures de transports et de circulation en grande masse ; ils contiennent aussi des objectifs qualitatifs tels que l'équilibre habitat-emploi, l'armature hiérarchisée d'équipements collectifs, une politique globalisée et coordonnée de transport-circulation, etc. (LECUREUIL, 2001).

réunions, rapports de diagnostic, courriers échangés entre acteurs, documents spécifiques liés à la procédure de l'appel d'offre, cahiers des charges, planning, etc. Elle inclut aussi l'information sur le projet et sa réception auprès du public à travers les différents articles de journaux qui le relatent. Les documents de l'*archive* peuvent aussi se présenter sous une forme iconographique et cartographique : photos, plans techniques, modélisations 3D, etc. L'*archive* s'accompagne des entretiens exploratoires d'acteurs impliqués dans le projet, entretiens qui constituent une autre source d'exploitation du sujet de recherche. Cependant, cette *archive* (plus d'une centaine de documents par cas d'étude) aura un contenu surtout écrit du simple fait d'une production écrite recueillie plus grande et plus importante que celle liée aux entretiens d'acteurs.

Ces différentes sources documentaires, qu'elles soient sous forme textuelle ou graphique, servent ensuite à mettre à jour le parcours temporel du projet, c'est-à-dire son évolution. L'analyse peut ainsi passer par plusieurs points comme, par exemple :

- L'évocation des thèmes présents dans les documents ;
- L'évolution dans le temps de la formulation des objectifs de la planification ;
- L'explication des contextes par les *articulations* ;
- L'apparition de nouvelles thématiques au sein du discours, au fil du temps ;
- Les différentes formulations de l'intitulé du projet, c'est-à-dire de ses dénominations.

ii) Les tableaux de collecte des données et les typologies

Les données recueillies suite à l'exploration documentaire sont traitées dans des tableaux de collecte de données, tableaux qui sont ciblés puisqu'ils se rapportent aux *composantes essentielles* du projet identifiées auparavant : les acteurs, les dénominations, les objectifs rapportés selon un calendrier prévisionnel et un contenu du projet identifié, les représentations graphiques et photographiques ainsi que les délimitations spatiales du projet, les articulations. Ces données recueillies proviennent de différentes sources d'information, soit suite au contact des acteurs concernés par le projet lors d'un entretien et qui fournissent par la suite l'accès aux dossiers techniques, soit suite à des recherches personnelles.

Informations sur le document				Contenu du projet élémentaire	
Date	Intitulé	Type de document	Objet	Type d'articulation	Description
Décembre 2004	Site des Magasins Généraux SNCF	Document de travail Tour(s) Plus - Direction du Développement économique	Etat d'avancement des réflexions de Tour(s) plus sur le site : connaissance du site, exemples de reconversion, séminaire, événementiel, appel à projets auprès de la population, activités culturelles, touristiques ou scolaires	Cadre/Projets concomitants	développement du parc des expositions, pôle nautique du Cher, projet de développement commercial des Atlantes, pôle d'échange multimodal de la gare, réaménagement de la RD 140
				Modèle/Référence	Exemples de reconversion : les Magasins Généraux dans le XIII ^e arrondissement de Paris, le Lieu Unique à Nantes, la Condition Publique à Roubaix, la Sucrière de Lyon
				Inclusion/Projet global	« La reconversion du site devra être intégrée dans un projet plus global »

Tableau 6 : Extrait du tableau ciblé concernant les articulations pour le cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (Réalisation personnelle, 2011)

Le tableau de collecte de données comporte d'abord des informations relatives au document tiré de l'*archive* relative au projet étudié : sa date, le titre, le type de document (article de journal, document de travail, document de planification, rapport technique, etc.), l'objet du document, c'est-à-dire les thèmes principaux abordés. Une deuxième partie du tableau va concerner ensuite directement une des *composantes essentielles* du projet, et notamment comporter les relevés issus de la lecture du document. Cette exploration s'effectue selon une typologie précise comme dans le cas des *articulations* du projet. Dans l'exemple ci-dessus (cf. **tableau 6**), les *articulations* du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps sont repérées lors de la lecture du document de décembre 2004 résumant l'état actuel des réflexions de la communauté d'agglomération sur un projet en gestation. Ces informations sont classées suivant une typologie, mobilisant différentes sortes d'*articulations*. Ici, les articulations évoquées dans le document traité, sont celles intitulées *Cadre/Projets concomitants*, *Modèle/Référence*, et *Inclusion/Projet global*. L'articulation *Cadre/Projets concomitants* caractérise le lien fait entre le *projet élémentaire* et les projets environnants. Ces derniers sont évoqués souvent dans une optique de cohérence des projets entre eux : par exemple, le projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps ne doit pas concurrencer ou venir contrarier les projets comme ceux du développement du parc des expositions, du pôle d'échange multimodal de la gare. L'articulation *Modèle/Référence* vient ensuite appuyer la mise en œuvre du *projet élémentaire* : des exemples de reconversion comme le Lieu Unique à Nantes, la Condition Publique de Roubaix sont cités afin de guider l'élaboration du *projet élémentaire*. L'articulation *Inclusion/Projet global* rappelle que le *projet élémentaire* peut être aussi inclus dans un projet encore plus important : ici, dans l'exemple cité, la particularité qui ressort est l'absence actuelle de *projet global*, même si ce dernier devra être configuré à l'avenir. Le souci de cohérence ressort là encore, dans cette volonté d'une reconversion du site non isolé et intégré à l'ensemble de la ville.

Un ensemble de typologies s'appliquent dans ses tableaux de collecte de données et servent à opérer un classement des données recueillies. Elles sont nées d'une première lecture des données recueillies, permettant leur identification, avant d'être appliquées pour une nouvelle lecture de ces mêmes données. Elles tirent aussi leurs sources de quelques références bibliographiques ayant servi à leur détermination. Elles sont liées aux *composantes essentielles* identifiées pour le projet que nous avons décrites auparavant. La première de ces typologies concerne les *articulations*, c'est-à-dire ces sources de transformation pour le projet, constituant les liens entre le projet et son contexte. Différents types d'articulations ont été utilisés (cf. **tableau 7**). Cette typologie revient à préciser la notion de contexte et à repérer l'évolution du projet, tout en mobilisant la notion de *transversalité temporelle*, dans le cadre de l'appréhension de la dimension temporelle du projet.

Type	Variante	Description/Explication	Représentation
Inclusion	Composante du projet élémentaire	Ce sont les projets inclus dans le <i>projet élémentaire</i> (généralement à l'échelle d'un ou de plusieurs bâtiments).	
	Projet global	Le <i>projet élémentaire</i> est compris dans un projet plus important dénommé <i>projet global</i> (le projet de la Cité de la Mode et du Design, <i>projet élémentaire</i> , s'imbrique dans Paris Rive Gauche, <i>projet global</i> , par exemple).	
Conforme à	Documents de planification	Le <i>projet élémentaire</i> doit tenir compte des différents documents de planification.	
	Procédures	Le <i>projet élémentaire</i> s'inscrit dans des procédures particulières, avec des délais légaux à respecter.	
Projet-volant		Le <i>projet élémentaire</i> , étant non déterminé, attire d'autres projets extérieurs plus aboutis, au point que <i>projet élémentaire</i> et projet extérieur n'en font plus qu'un.	
Cadre	Projets concomitants	Les projets environnant le <i>projet élémentaire</i> sont évoqués (souvent dans une optique de cohérence).	
	Situation	La description du site d'implantation du projet répond à une finalité de localisation du projet par rapport à son environnement, à une mise en perspective du site à projet par rapport à des enjeux.	
	Ancien	Il est fait un historique du site à projet ou un rappel historique concernant les éléments du site à projet (notamment concernant les bâtiments à conserver).	
	Evènement	Cette articulation évoque toute action éphémère (séminaire, exposition, par exemple) servant à révéler le projet ou à susciter la réflexion sur le projet.	
	Agenda Politique	Le projet s'inscrit par rapport à un calendrier politique qu'il soit relatif à une campagne municipale, un discours ou une visite politique, par exemple.	
Modèle	Référence	Des exemples de projets sont fournis afin de guider la mise en œuvre du <i>projet élémentaire</i> .	
	Illustration	Des exemples sont cités à titre d'illustration afin de valider ou de faire passer le choix du projet.	

**Tableau 7 : Typologie des articulations
(Réalisation personnelle, 2011)**

A la lecture de cette typologie, plusieurs remarques ou précisions sont à faire concernant certaines articulations. Les articulations types *Modèle/Illustration* ou dans une moindre mesure, les articulations type *Cadre/Évènement* sont à mettre en parallèle avec ce que Michel Lussault (2007) rapporte à propos des *récits d'action*¹⁹⁷ : il s'agit, pour les acteurs politiques, des différentes tentatives discursives afin de convaincre les autres acteurs de la justesse des interventions décidées. Cependant, dans notre cas, ce constat s'applique de façon générale, et ne concerne pas uniquement les acteurs politiques vis-à-vis des autres catégories d'acteurs : ces types d'articulations peuvent aussi impliquer les argumentations et les justifications du choix engagé pour le projet de la part des techniciens auprès des politiques.

¹⁹⁷ Cf. IV. A. c. pp. 169 – 173.

Les articulations *Cadre/Projets concomitants*, *Inclusion/Projet global* ou encore *Inclusion/Composante du projet élémentaire* vont, quant à elles, traiter plus largement la question des interactions entre projets. Elles peuvent faire ressortir un souci de cohérence entre projets, fondé principalement sur un principe de non contradiction. Concernant la déclinaison plus précise de ces interactions, elles ont été par exemple déjà abordées dans des domaines disciplinaires différents, notamment la gestion de projets d'entreprises. Ces réflexions peuvent être utiles dans la détermination de l'incidence de ces liens sur la bonne marche du *projet élémentaire*. Ces conséquences sont principalement posées comme ci-dessous (DURIEUX-NGUYEN TAN, 2005) :

- Le succès d'un projet peut impulser les autres et à l'inverse, son échec peut remettre en cause la réussite de l'ensemble des autres projets ou de certains d'entre-eux ;
- La probabilité de succès d'un projet dépend de la réalisation d'un ou plusieurs projets ;
- La réalisation d'un projet peut être indispensable à la réalisation d'un projet ultérieur ;
- Le déroulement d'un projet est dépendant de celui d'un autre projet mené en parallèle et réciproquement ;
- Certains projets, déjà aboutis, sont parfois à l'origine du développement de nouveaux projets qui poussent plus loin l'innovation initiale ;
- Des projets en concurrence entre eux peuvent engendrer des situations négatives, à l'inverse de projets qui sont plus sur une logique de complémentarité.

Ces types d'articulation sont à raccorder avec le constat d'une coexistence d'une pluralité de projets, rappelée par Jean-Pierre Boutinet¹⁹⁸, coexistence qui se décline de plusieurs façons, sous les formes de coopération, d'indifférence, d'annulation ou de confrontation. Elles sont aussi à placer dans ce souci de recherche de cohérence entre les différents projets, par rapport à une planification qui se charge d'agrèger des projets qu'elle sélectionne, agrégation, qui, par retour, formalise et participe aussi à la construction de cette même planification. L'exemple des déplacements urbains est à ce titre significatif. Frédérique Hernandez (2003) montre ainsi que « (...) l'élaboration du PDU ne résulte pas d'une démarche linéaire et rationnelle (où la définition d'objectifs précède la formalisation des projets) mais procède par construction d'un *projet global* par agrégation de divers projets techniques élémentaires » (HERNANDEZ, 2003, p. 331). Cette agrégation de projets, dans le cadre de l'élaboration du PDU¹⁹⁹ sollicite des mécanismes de différents ordres, d'« entrée en scène des projets », de « rejet ou d'intégration des projets » ou encore d'« assemblage » (*Ibid.*, p. 331). La mise en cohérence de ces projets mobilise un ensemble de relations que Frédérique Hernandez distingue : les relations d'*interférence*, révélatrices de cette recherche de cohérence (c'est-à-dire le fait que les effets d'une action relevant d'un domaine particulier

¹⁹⁸ Cf. IV. C. b. pp. 202 – 204.

¹⁹⁹ Le processus d'élaboration du PDU est l'occasion d'un cheminement de projets : il part d'une pré-sélection officielle de projets coupés pour le coup des objectifs initiaux et des autres anciens projets qu'ils côtoyaient, afin d'être débattus (HERNANDEZ, 2003). Par ailleurs, ces projets sélectionnés sont agrégés à l'occasion de l'élaboration des scénarios du PDU en fonction des phénomènes de *spatialisation* (les dénominations des projets révèlent une agrégation selon un partage de la ville en trois espaces, entre centre, périphérie et agglomération), d'*appropriation* (avec la transformation de la façon de présenter les projets lors des réunions PDU, soit comme déjà réalisés, coups partis, planifiés ou comme propositions) et d'*intégration* (*Ibid.*). Le phénomène d'intégration mobilise des projets *piliers* (*projets intégrateurs*) amenant avec eux des projets *satellites* : il s'opère ainsi une hiérarchisation et un regroupement des projets en sous-systèmes (les scénarios du PDU) au sein du processus d'élaboration du PDU.

ne soient pas néfastes pour un autre domaine), font intervenir la *compatibilité*²⁰⁰, l'*incompatible*²⁰¹, la *confrontation*²⁰², la *contradiction*²⁰³, l'*inadéquation*²⁰⁴, tandis que les relations d'*organisation* désignent plutôt des mises en relation verbales des projets citées par les acteurs (par exemple, le *complémentaire* désigne l'association de projets afin de renforcer leurs effets réciproques).

Dans le cadre de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet, l'effet de cohérence peut à la fois concerner les articulations type *Cadre/Projets concomitants*, *Inclusion/Projet global* ou encore *Inclusion/Composante du projet élémentaire* mais aussi celles relatives aux questions du respect des procédures, de l'application effective du ou des documents de planification. Cette cohérence est alors, dans ce dernier cas, principalement normative.

Les documents graphiques (y compris photographiques) constituent eux-aussi un des éléments essentiels à la caractérisation d'un projet. Surtout, la succession de ces mêmes documents dans le temps, leur accumulation, sert d'indicateur de l'évolution du projet : le cheminement du projet est balisé par le matériel graphique (SÖDERSTRÖM, 2000). L'usage de ces visualisations, telle que détaillée par Ola Söderström, s'inscrit par rapport à ce qu'en font les acteurs impliqués dans le projet. Elles ont d'abord une fonction de coordination puisqu'elles permettent, à travers le langage technique, la réunion des différents points de vue et des intérêts divergents. Elles sont à l'origine du discours et non pas uniquement une simple illustration de ce discours. Surtout, l'image rend aussi compte du contenu du projet et d'un point de vue temporel, du cheminement du projet. L'évolution du processus est alors balisée par tout un matériel graphique qui lui aussi change au cours du temps. L'image est à la fois un révélateur et un agent de cette évolution du processus. Ces documents servant à la conception, à l'élaboration et à l'exécution du projet sont de différentes sortes (cf. **tableau 8**) : les documents préexistants, c'est-à-dire des documents non spécifiquement créés pour le projet permettant d'enrichir la connaissance sur le site concerné par le projet, les documents prescriptifs créés dans le cadre du projet pour représenter son contenu, les documents de diagnostic ou analytiques servant d'appuis aux études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les documents de synthèse traçant un résumé ou un récapitulatif des actions déjà entreprises pour le projet. Nous reprenons ainsi en partie déjà la typologie amorcée par Ola Söderström à propos du matériel graphique accompagnant et impulsant la construction même du projet.

²⁰⁰ La *compatibilité* est définie comme les capacités « (...) pour un composant [c'est-à-dire un projet indécomposable ou un concept technique], d'exister simultanément à la présence d'autres composants sans perturber l'action de ces derniers » (HERNANDEZ, 2003, p. 121) et « [de] s'accorder et [de] s'adapter à d'autres composants » (*Ibid.*, p. 121).

²⁰¹ L'*incompatible* traduit « (...) l'incapacité à exister sans perturber la fonction d'autres composants » (HERNANDEZ, 2003, p. 121).

²⁰² La *confrontation* traduit « (...) l'existence de conflits entre les valeurs et les intérêts qui sous-tendent les composants en présence » (HERNANDEZ, 2003, p. 121).

²⁰³ La *contradiction* désigne l'idée selon laquelle « (...) un composant annule ou s'oppose aux effets que l'on souhaite obtenir d'un autre composant » (HERNANDEZ, 2003, p. 121).

²⁰⁴ L'*inadéquation* traduit à la fois une « mauvaise association de composants » et « la non efficacité d'un composant par rapport à la finalité du système » (HERNANDEZ, 2003, p. 121).

Types de documents	Description	Exemple(s)
<i>Documents préexistants</i>	Ils servent à la connaissance du site à projet.	Plans du POS, cadastre, plans techniques des bâtiments.
<i>Documents prescriptifs</i>	Créés spécifiquement pour le projet, ils prescrivent les actions à réaliser.	Projection 3D du projet (en termes de conception), plan de destination des niveaux.
<i>Documents de diagnostic/analytiques</i>	Ils permettent de faire l'analyse et l'étude d'une situation donnée avant le lancement du projet ou avant le début d'une nouvelle phase du projet.	Carte de situation.
<i>Documents de synthèse</i>	Ils retracent les actions déjà entreprises.	Cartes historiques et évolutives.

Tableau 8 : Typologie des documents graphiques et photographiques (Réalisation personnelle, d'après SÖDERSTRÖM, 2000)

Derrière cette typologie générale liée aux documents graphiques et photographiques, il s'agit de montrer que le repérage de l'évolution du projet se fait par le type de document graphique utilisé, par la succession de ces types de documents dans le temps, en termes d'apparition de nouveaux types de documents et de raréfaction des autres types de documents. Ces documents permettent tour à tour de repérer et d'arpenter le site à projet, d'enrichir les connaissances, de proposer et de développer de nouvelles actions.

Les dénominations du *projet élémentaire* constituent un autre élément indicateur de l'évolution du projet. Il est intéressant de relever ces dénominations, car ces dernières « [peuvent] traduire un processus progressif de réflexion et de définition du projet (...) » (HERNANDEZ, 2003, p. 123). L'analyse des dénominations des deux cas d'étude montre leur diversité (cf. **tableau 9**). Cependant, il est possible de retrouver une certaine structure dans ce recueil de dénominations.

Dénominations se rapportant à un :	Dénominations se rapportant à un :
Terme technique <i>Reconversion</i>	Terme métaphorique <i>Renaissance</i>
Mot courant lié au site à projet <i>Magasins Généraux, Magasin Général</i>	Terme métaphorique <i>Cathédrale de béton, navire</i>
Contenu provisoire <i>Musée de la marine</i>	Contenu stabilisé <i>Cité de la Mode et du Design</i>

Tableau 9 : Exemples de dénominations des projets étudiés (Réalisation personnelle, 2011)

La typologie liée aux dénominations se décline comme ci-dessous :

- Les dénominations se rapportant au site à projet (*Magasins Généraux* ou *Magasin Général*) ;
- Les dénominations se rapportant au type d'action envisagée sur le site à projet (*reconversion*) ;
- Les dénominations incluant le contenu du projet (*Cité de la Mode et du Design*).

Concernant les acteurs, une typologie est aussi disponible pour l'analyse des cas d'étude. Cette dernière reprend largement les catégories d'acteurs déjà déterminées par Jean-Pierre Boutinet (cf. **tableau 10**).

Types d'acteurs	Description
<i>Acteurs centraux du projet</i>	Ils sont principalement les agents de l'équipe de pilotage ou encore des acteurs impliqués directement dans la conception et mise en œuvre du projet. Il peut exister plusieurs générations d'acteurs impliqués dans cette mise en œuvre du projet (pères fondateurs, concepteurs, héritiers).
<i>Acteurs périphériques</i>	Ils sont les personnes ressources du projet (aides et conseils, promotion du projet). Ils occupent une présence intermittente.
<i>Acteurs confrontants</i>	Ils ont une attitude critique vis-à-vis du projet, qui peut évoluer vers une attitude conflictuelle ou non. Ces acteurs confrontants peuvent à la fois aider à l'évolution du projet ou au contraire freiner sa mise en œuvre.
<i>Destinataires du projet</i>	Ils sont ceux pour qui le projet est destiné : ils sont concernés par lui en tant qu'utilisateurs potentiels.

**Tableau 10 : Typologie des acteurs
(Réalisation personnelle, d'après BOUTINET, 2004)**

Cette typologie met en avant l'idée d'une évolution du projet repérable par le changement de statut d'acteurs, de changement de position des acteurs vis-à-vis du projet ou encore par la présence de plusieurs générations d'acteurs participant à l'élaboration même du projet au fil du temps.

L'autre *composante essentielle* du projet concerne son contenu proprement dit (cf. **tableau 11**). Elle bénéficie aussi de l'application de typologies : elles sont cependant moins développées par rapport aux précédentes, pour des raisons liées à une première lecture des données recueillies n'ayant pas permis l'identification significative de types plus précis, ou liées à des références bibliographiques non présentes pour déterminer des typologies plus élaborées pour cette *composante*.

Composante essentielle	Typologie liée	Description
Contenu du projet	<i>Activités prévues</i>	Il s'agit d'évoquer ce qu'il est prévu de faire, en termes d'activités sur un espace. Cette typologie peut se raccorder à celle des dénominations (notamment, celles liées au contenu du projet). Cela concerne le <i>programme</i> (affectations prévues ramenées aux surfaces) et le <i>projet d'aménagement</i> proprement dit (conception architecturale, aménagement paysager et urbanistique du site).
	<i>Objectifs liés</i>	Les activités sont prévues en fonction d'un certain nombre d'objectifs fixés. Ces derniers sont soit <i>particuliers</i> (liés aux <i>composantes du projet élémentaire</i>), <i>spécifiques</i> (liés à l'échelle du <i>projet élémentaire</i>), <i>globaux</i> (il s'agit d'objectifs très généraux, non spécifiquement rattachés strictement au <i>projet élémentaire</i>).
	<i>Projection spatiale</i>	Les activités prévues le sont en fonction des délimitations spatiales. Il existe plusieurs types de délimitations spatiales : <i>l'étendue spatiale générale du projet</i> (la surface du projet dans son ensemble), <i>l'étendue spatiale détaillée du projet</i> (surface des <i>composantes du projet élémentaire</i>), <i>prévisions spatiales</i> (prévisions des chiffres de surfaces en fonction de différents scénarios ou en fonction du contenu), <i>l'étendue spatiale souhaitée du projet</i> (surface voulue pour le projet mais non forcément entièrement acquise).
	<i>Projection temporelle</i>	Les activités sont bien sûr prévues dans le temps. Cette projection temporelle se fait principalement sous deux formes : <i>des scénarios d'évolution</i> ou de différents montages de projet, un <i>calendrier prévisionnel</i> (planning du projet). Enfin, des <i>récapitulatifs</i> précis ou non du projet vont servir à retracer les actions déjà entreprises pour le projet.

**Tableau 11 : Précision typologique du contenu proprement dit du projet
(Réalisation personnelle, 2011)**

Au classement des données suivant ces différentes typologies, l'analyse s'effectuera ensuite selon une grille de lecture particulière, toujours dans l'optique d'un repérage de l'évolution du projet. Cette grille de lecture permet d'établir finement les différences existant, par exemple, entre deux projets au niveau de leur stade d'avancement et au niveau de leur propre évolution, toujours en relation avec un contexte donné. Elle mobilise, par ailleurs, des *couples analytiques d'indicateurs*, entre le *permanent* et le *provisoire*, le *multiple* et l'*un*, le *général* et le *détaillé*, s'appuyant sur plusieurs hypothèses de travail (cf. **tableau 12**).

Couples analytiques d'indicateurs	Description et hypothèses de travail pressenties
<i>Provisoire/Permanent</i>	Ce couple de notions évoque la nature temporelle des éléments mobilisés, c'est-à-dire s'ils sont par nature éphémères ou appelés à durer plus longtemps jusqu'à prendre un caractère définitif. Il est supposé que l'avancement du projet se détermine par le passage du provisoire vers des éléments permanents.
<i>Multiple/Un</i>	Ce couple de notions évoque la succession des périodes de foisonnement des éléments et de leurs périodes de raréfaction, voire de leur sélection extrême. Il est supposé que l'avancement du projet se détermine par le passage de périodes de foisonnement des éléments recueillis caractérisant les débuts d'un projet, vers des périodes de raréfaction de ces éléments, voire de disparition de la grande majorité d'entre-deux au profit de l'affirmation d'une minorité d'entre-eux.
<i>Général/Détaillé</i>	Ce couple de notions évoque l'idée d'une progression allant des éléments les plus globaux, voire flous dans leur formulation, à des éléments précis à cause d'une formulation détaillée. Il est supposé que l'avancement du projet se détermine par des éléments qui se précisent au fil du temps, témoins d'une construction du projet qui se perfectionne.

Tableau 12 : Hypothèses de travail de la grille de lecture selon des *couples analytiques d'indicateurs* (Réalisation personnelle, 2011)

Cette grille de lecture en mobilisant des *couples analytiques d'indicateurs*, peut aussi s'inspirer d'un parallèle avec la perspective de repérage de l'évolution du projet, telle qu'évoquée par Gilles Garel, à propos de la gestion de projet, c'est-à-dire de l'activité projet en entreprise. Elle met en avant un avancement du projet, qui s'obtient par le croisement de deux facteurs, celui des degrés de liberté et de connaissance :

« Un projet est un processus concomitant, où, au fur et à mesure des différentes phases d'avancement, les degrés de liberté diminuent tandis que le niveau de connaissance s'accroît » (GAREL, 2003, p. 12).

Il en ressort que la *fin* supposée d'un projet, son achèvement dans le temps, se repère en partie par la réduction de ces degrés de liberté : au fur et à mesure que le temps s'écoule et que les connaissances progressent, une solution parmi d'autres prédomine. La capacité d'action se réduit donc de plus en plus. Ce double processus à l'œuvre dans le projet évoqué par Gilles Garel s'inspire de ce qu'avance Christophe Midler, à propos de la gestion par projet dans les entreprises, et notamment de la gestion du projet automobile. Un projet combine à la fois un processus d'exploration des possibles, une acquisition d'informations au fil du temps qui réduit l'incertitude, et un processus de décision qui, au fur et à mesure des différentes prises de décision, réduit les degrés de liberté restant pour le projet (MIDLER, 1993). La convergence des projets montre que la connaissance sur le projet et sa réalisation sont

indissociables : elle s'effectue selon une succession continue de choix décisionnels et d'explorations, entre deux extrêmes, un point de départ où tout est possible et où on n'est sûr de rien et un point d'arrivée où l'on sait presque tout mais où la réduction des degrés de liberté est telle qu'il paraît difficile de tirer véritablement parti de cette connaissance accumulée (cf. figure 24).

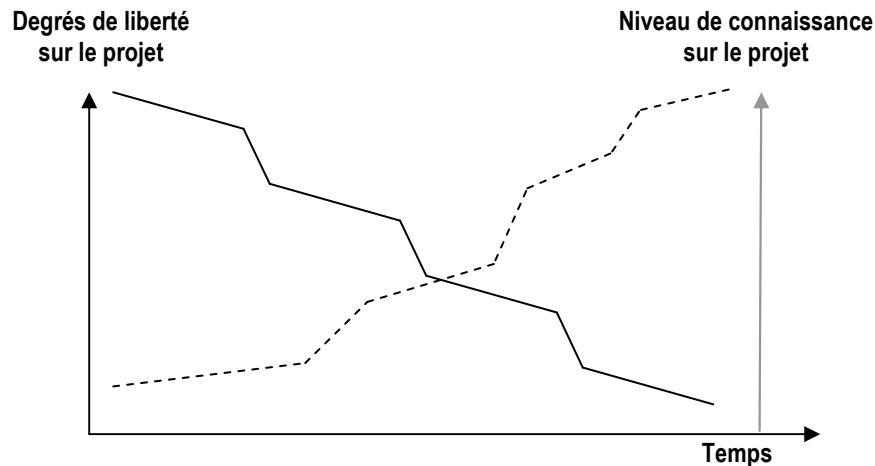


Figure 24 : La convergence des projets : un apprentissage articulant décisions irréversibles et acquisitions d'informations
(source : MIDLER, 1993)

Cette perspective particulière a le mérite de montrer le fonctionnement de cette activité de projet. Si le projet est entendu différemment ici, cette conception rappelle, cependant, les caractéristiques dégagées par Jean-Pierre Boutinet (2005) à propos du projet architectural, caractéristiques extrapolables à tout type de projet : le projet va marquer le passage de l'abstrait au concret, du flou au précis²⁰⁵.

iii) Les représentations des *composantes essentielles* et de la *structure temporelle* du projet

Les représentations graphiques de la dimension temporelle du projet ainsi que son explicitation vont s'inspirer des disciplines archéologiques et, dans une moindre mesure, de la généalogie. Elles seront l'expression d'une dimension temporelle riche et hétérogène, représentative d'un projet comme saisie d'une réalité donnée. Elles consistent en trois éléments : d'une part, des schémas d'analyse pour chaque *composante essentielle* du projet, d'autre part, un modèle général servant à la synthèse des phases repérées du projet, modèle qui s'apparentera à une forme de stratigraphie représentant à la fois les différentes couches temporelles du projet et l'idée de *transversalité temporelle*, et enfin, des fiches explicatives, décrivant chaque couche représentée. Au final, ce modèle général servira à dégager une *structure* de la dimension temporelle du projet. Le terme même de *structure* est entendu ici dans son sens philosophique:

²⁰⁵ Cf. I. A. a. pp. 30 - 32 et I. B. b. i) pp. 38 - 40.

« La notion de structure (...) est au cœur du dispositif théorique du structuralisme. Elle désigne un ensemble d'éléments qui entretiennent des relations de dépendance les uns avec les autres. L'interaction de ces éléments va dans le sens d'une complexité croissante, jusqu'à produire un système. En ce sens, la structure signifie à la fois : ce qui organise des éléments entre eux et ce qui permet de produire leur évolution et leur accomplissement. » (BURKARD, KUNZMANN et WIEDMANN, 1993, p. 233).

Les schémas d'analyse vont d'abord permettre de donner de façon détaillée le contenu des relevés opérés pour chaque *composante essentielle*. Ces schémas se présentent de deux façons. Le premier type de schémas offre plutôt la répartition des différents éléments recueillis et classés suivant les typologies que nous avons développées auparavant pour chaque *composante essentielle*, échelonnés suivant les années (cf. **figure 25**). Le deuxième type de schémas, s'il propose toujours de montrer les données recueillies suite à la lecture de l'*archive* relative au projet étudié, va aussi en retracer une forme de généalogie (cf. **figure 26**).

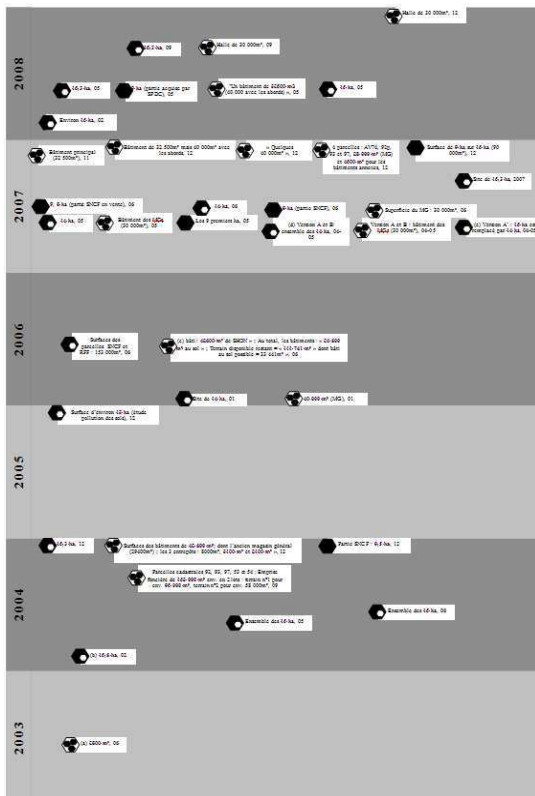


Figure 25 : Vue d'ensemble d'un schéma d'analyse²⁰⁶ détaillant les résultats concernant la *composante essentielle* « projections spatiales » (Réalisation personnelle, 2011)

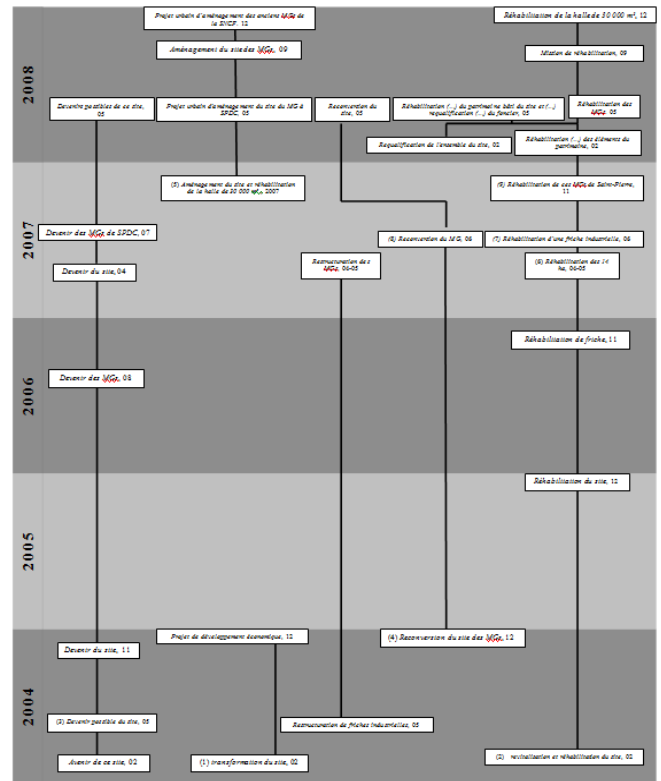


Figure 26 : Vue d'ensemble d'un schéma d'analyse²⁰⁷ détaillant les résultats et leur embranchement concernant la *composante essentielle* « dénominations » type action sur le site à projet (Réalisation personnelle, 2011)

²⁰⁶ Cf. VII. B. d. p. 369 pour avoir accès à ce schéma en grand format.

²⁰⁷ Cf. VII. A. a. p. 303 pour avoir accès à ce schéma en grand format.

Les figurés présents sur ces schémas sont représentatifs des différents types liés à chaque *composante essentielle* : l'exemple ci-dessus (cf. **figure 25**) va ainsi utiliser pour représenter les différents types liés aux projections spatiales les figurés indiqués ci-dessous (cf. **tableau 13**).





Types de délimitations spatiales	Description	Figuré
<i>Etendue spatiale générale du projet</i>	Surface du projet dans son ensemble	
<i>Etendue spatiale détaillée du projet</i>	Surfaces des <i>composantes</i> du site	
<i>Etendue spatiale souhaitée du projet</i>	Surface générale du site d'implantation du projet, qui ne correspond pas forcément à la disponibilité foncière	
<i>Prévisions spatiales liées au contenu du projet</i>	Prévisions des chiffres de surfaces (en fonction de différents scénarios ou en fonction du contenu)	

Tableau 13 : Types de délimitations spatiales (Réalisation personnelle, 2011)

Les relevés des données de chaque *composante essentielle* peuvent faire intervenir des abréviations, des renvois de légende fournissant soit des explications supplémentaires soit des ajouts de données, une indication précise ou moins précise de la date d'émission du document contenant les données recueillies (avec la mention du mois, l'année étant sous-entendue, dans certains cas, ou avec la précision de l'année uniquement, ou bien celle du mois et de l'année dans d'autres cas). Par ailleurs, l'échelonnage par années présent dans chaque schéma d'analyse représente un échelonnage des documents de l'*archive* du projet étudié dans le temps.

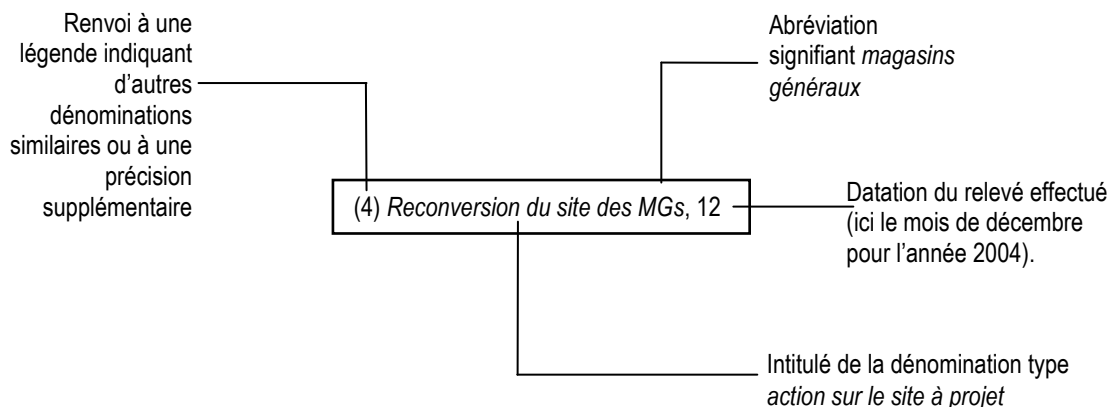


Figure 27 : Exemple et description d'un relevé des dénominations du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (Réalisation personnelle, 2011)

Ces schémas d'analyse sont ensuite suivis d'un schéma synthétique, décryptant la *structure temporelle* générale propre à chaque projet (cf. **figure 28**). Ce dernier reprend les

éléments importants de l'analyse et dégage des phases²⁰⁸ de projets, détaillées par les différentes fiches explicatives. Ce schéma synthétique met à jour plusieurs temporalités inscrites dans la *structure temporelle* du projet : *temporalités successives, imbriquées, naissantes, actives* ou *inactives*. Il contient aussi quelques indications : quelques articulations de différents types, des repères chronologiques mentionnant des évènements du projet ou des éléments relevant des *composantes essentielles* du projet, ponctuels ou non.

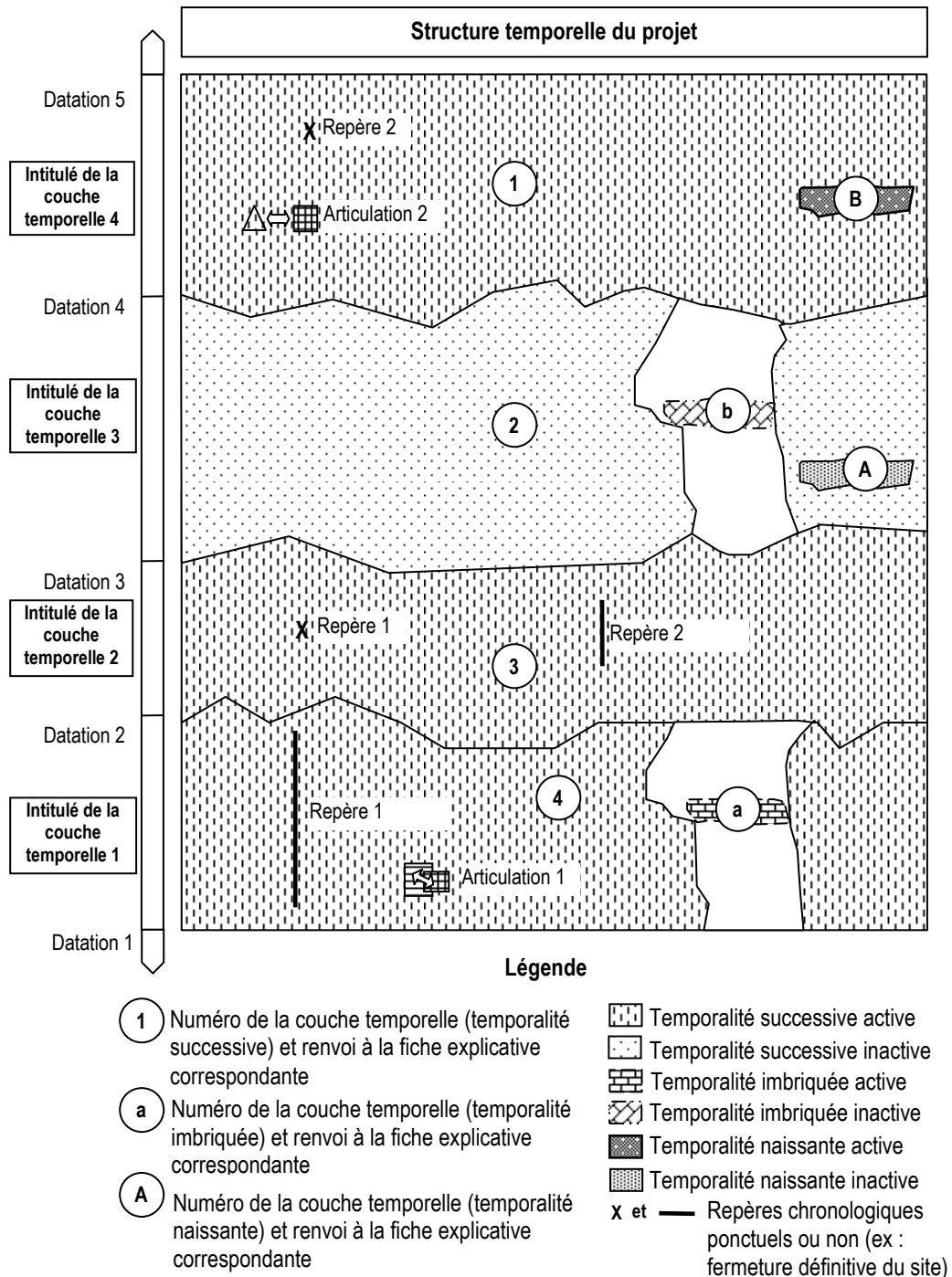


Figure 28 : Modèle général de la *structure temporelle* d'un projet (Réalisation personnelle, 2011)

²⁰⁸ Pour la détermination de ces phases, cf. VIII. A. a. i) pp. 409 – 413.

La numérotation présente sur ce schéma fait appel à des fiches explicatives pour chaque couche temporelle, phase du projet, intitulée *temporalité* (cf. **tableau 14**).

Numéro de la fiche		Dates de la couche temporelle
Intitulé de la couche		
Numéro de la couche		Nom de la couche
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<ul style="list-style-type: none"> - Thèmes dominants - Dénominations - Documents graphiques et photographiques utilisés - Contenu du projet : objectifs, projection spatiale et temporelle, activités prévues - Acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Temporalité successive</i> <i>Temporalité imbriquée</i> <i>Temporalité naissante</i> 	<p>Diagramme représentant les rapports entre la couche concernée et les autres couches proches.</p> <p>Ces rapports évoquent soit la succession (antériorité/postériorité), l'imbrication (inclusion et renvoi à d'autres temporalités), l'apparition (naissance de nouvelles temporalités).</p>
Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
<p>Eléments impliquant une ouverture du parcours temporel du projet (élargissement du champ des possibles), liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contexte interne (par l'intermédiaire des relevés tirés des composantes essentielles) - au contexte externe (par l'intermédiaire des articulations) du projet. 	<p>Eléments impliquant une fermeture du parcours temporel du projet (impasse, pause du projet ou choix de solutions), liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contexte interne (par l'intermédiaire des relevés des composantes essentielles) - au contexte externe (par l'intermédiaire des articulations) du projet. 	<p>Eléments du contexte interne et/ou externe n'ayant pas d'incidence sur le parcours temporel du projet ou impliquant une coexistence n'entraînant pas de modifications profondes du projet.</p>

Tableau 14 : Modèle de fiche explicative (Réalisation personnelle, 2011)

D. Conclusion

L'appréhension de la dimension temporelle du projet d'urbanisme est une contribution pour faire évoluer les connaissances sur la théorie du projet en urbanisme. Elle est aussi, en retour, la proposition d'une analyse du projet-processus pour faire évoluer les connaissances sur les temporalités du projet. La question des temporalités est donc une clé de lecture proposée pour la réflexion sur le projet. Cette appréhension s'appuie sur le décalage constaté entre représentation visuelle du projet et définition du projet comme processus et saisie d'une réalité donnée. Il s'agit, en définitive, de proposer un modèle soutenu par une méthode capable de rendre compte d'une dimension temporelle du projet hétérogène, caractéristique d'un projet défini comme processus complexe. Cette appréhension de la dimension temporelle du projet d'urbanisme mobilise deux hypothèses principales qui portent notre méthode d'appréhension et qui sont censées rendre compte de cette adéquation entre représentation et définition choisie du projet. La première hypothèse principale est l'affirmation d'une *épaisseur temporelle*, c'est-à-dire d'une dimension temporelle du projet riche de *temporalités*. Les hypothèses spécifiques intervenant pour cette hypothèse principale touchent à la question du rythme temporel du projet (*temporalités actives* et *inactives*) ainsi qu'à la question de la composition même de cette dimension temporelle (*temporalités successives*, *imbriquées* et *naissantes*). La seconde hypothèse principale est celle de la *transversalité temporelle*, portée par des hypothèses spécifiques sur la question d'un parcours temporel du projet déterminé par

le contexte (ouverture du champ des possibles, fermeture de ce champ significatif d'impasse ou de pause, coexistence).

Ces hypothèses principales et spécifiques s'inscrivent dans notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet. Cette méthode s'est surtout inspirée de la discipline archéologique, notamment au niveau du découpage et de la représentation stratigraphique (détermination et relations entre couches stratigraphiques, traitement des données). Dans le domaine épistémologique, Foucault et sa réflexion sur le discours à travers son *Archéologie du savoir* nous inspirent aussi quant à la formulation des principes fondamentaux de notre méthode. Ces principes sont ceux d'une méthode démontrant sa capacité descriptive (le focus se fait davantage sur la constitution de l'objet d'analyse au fil du temps plutôt que sur la recherche systématique des causes et des effets), d'une méthode mobilisant l'idée d'approches combinées (dont l'archéologie fait partie), d'une méthode qui ne formule pas le souhait *a priori* d'être généralisable à tous les cas de figure, d'une méthode ne partant pas uniquement de l'acteur. Par ailleurs, cette méthode part d'une échelle d'analyse précise, une unité première, celle du *projet élémentaire* (tout comme l'archéologue part de l'unité stratigraphique et Foucault du discours), inclus dans un *projet global*. Concrètement, elle se déroule suivant plusieurs étapes :

- Recueil de l'*archive* du projet étudié (plus d'une centaine de documents par cas d'étude, la composition de cette *archive* pouvant être différente d'un cas d'étude à l'autre) ;
- Traitement de l'*archive* par le recueil de données dans des tableaux de collecte des données et classement suivant des typologies relevant des *composantes essentielles* du projet ;
- Exploitation et interprétation des données recueillies selon des hypothèses de travail liées à des *couples analytiques d'indicateurs* (*Multiple/Un, Provisoire/Permanent, Général/Détaillé*) ;
- Représentations de ces données correspondant à deux niveaux de sélection, par l'intermédiaire de schémas d'analyse par *composantes essentielles* d'abord, par des schémas représentant la *structure temporelle* générale du projet choisi comme cas d'étude, ensuite.

La méthode que vous venons de décrire et de poser dans ce chapitre s'est intéressée à des projets de reconversion urbaine comme cas d'étude. Nous les présentons dans le chapitre VI, en justifiant le choix de ces terrains d'étude et celui du thème de la reconversion urbaine.

Troisième partie

Analyse temporelle des projets

d'urbanisme : application méthodologique

VI. Reconversion urbaine et choix des cas d'étude

Afin d'appliquer notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet, nous avons choisi trois projets de reconversion urbaine : ils se situent à différents stades de développement, avec une maturité variable d'un projet à l'autre. Par exemple, deux de ces projets étudiés, la reconversion de l'ancien Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, la transformation des magasins généraux de Paris Austerlitz en Cité de la Mode et du Design se situent à des stades différents d'études et de réalisation. Le projet de Saint-Pierre-des-Corps, au moment de notre exploration documentaire, était un projet beaucoup moins avancé que celui de la Cité de la Mode et du Design. Ce décalage permet par la suite de faire des parallèles (ou non) entre ces deux projets pour dresser des conclusions tirées des typologies servant à leur analyse.

Par ailleurs, le choix de l'échelle du *projet élémentaire*, unité première d'analyse de la dimension temporelle, est fait pour éviter un cadre trop vaste de la recherche : nous n'étudions donc pas des projets portant sur l'échelle du quartier ou de la ville tout entière, par exemple. Les terrains d'observation, terrains de même ampleur, portent aussi sur une thématique précise, celle de la reconversion urbaine, que nous développons dans ce chapitre. L'intérêt de cette thématique se place par rapport à son actualité dans un contexte de crise économique et sociale, où la question du devenir des espaces en friche (dans notre cas, des friches urbaines) se pose aussi. Derrière cette thématique, la question patrimoniale, le développement durable et le *refaire la ville sur la ville* sont finalement présents.

Enfin, dans le cadre de notre analyse, il existe deux terrains d'observation maîtres et un mineur : cette différence est liée à la teneur de l'*archive* recueillie. Les projets de Saint-Pierre-des-Corps et de Paris bénéficient d'*archives* exhaustives mais aussi variées en termes de types de documents recueillis (articles de journaux, documents techniques, plans, documents de travail, courriers, etc.). Cela n'est pas le cas pour le projet de la Sucrière de Lyon : si l'*archive* est elle-aussi très fournie (plus de 200 documents), elle mobilise des documents en majorité issus d'articles de journaux, prospectus et magazines, par exemple. Les documents techniques, plus rares, en raison de la difficulté à y accéder, sont moins nombreux. Ce déséquilibre présent dans cette *archive* ne nous permet pas par la suite de dresser une *structure temporelle* de ce projet équilibrée et juste, même si nous pouvons tirer un certain nombre de conclusions, mais de façon plus ciblée.

A. Présentation des *projets élémentaires*

La présentation générale des trois cas d'étude s'attache à décrire des *projets élémentaires*, à situer en fonction de *projets globaux*. Les éléments de comparaison entre ces cas d'étude se résument sur plusieurs points : il s'agit de friches portant sur le même type de bâtiments, de friches situées en centre-ville, et qui sont l'occasion de reconversions principalement envisagées dans le domaine économique et culturel, au moment du recueil de leurs *archives*. Cependant, il existe aussi plusieurs différences entre ces trois cas d'étude. Ce sont des projets de reconversion à différents stades de développement, inscrits dans des *projets globaux* clairement formulés et présents pour certains d'entre-eux. Par ailleurs, le

projet de la Sucrière se trouve dans une grande friche portuaire, celle du Port Rambaud, alors que les deux autres projets sont des friches limitées au site à projet.

a. La reconversion du Magasin Général²⁰⁹ de Saint-Pierre-des-Corps

i) La situation du site à reconvertir

Le premier cas d'étude concerne la reconversion d'un site industriel et ferroviaire, comportant des entrepôts anciennement dédiés aux activités de stockage et de distribution du matériel technique ferroviaire, et dont la libération progressive a débuté depuis 2005. L'emplacement stratégique du site à projet au sein de l'agglomération tourangelle, sa valeur patrimoniale méconnue ont très tôt suscité l'intérêt de sa reconversion. La mobilisation autour de cet espace à valoriser se concrétise ensuite autour de la mise en place progressive d'un projet qui se révèle encore très jeune. Nous allons d'abord nous attacher à décrire l'environnement de ce site à projet (cf. **figure 29**) avant de présenter de façon plus détaillée le site à reconvertir et le projet le concernant.

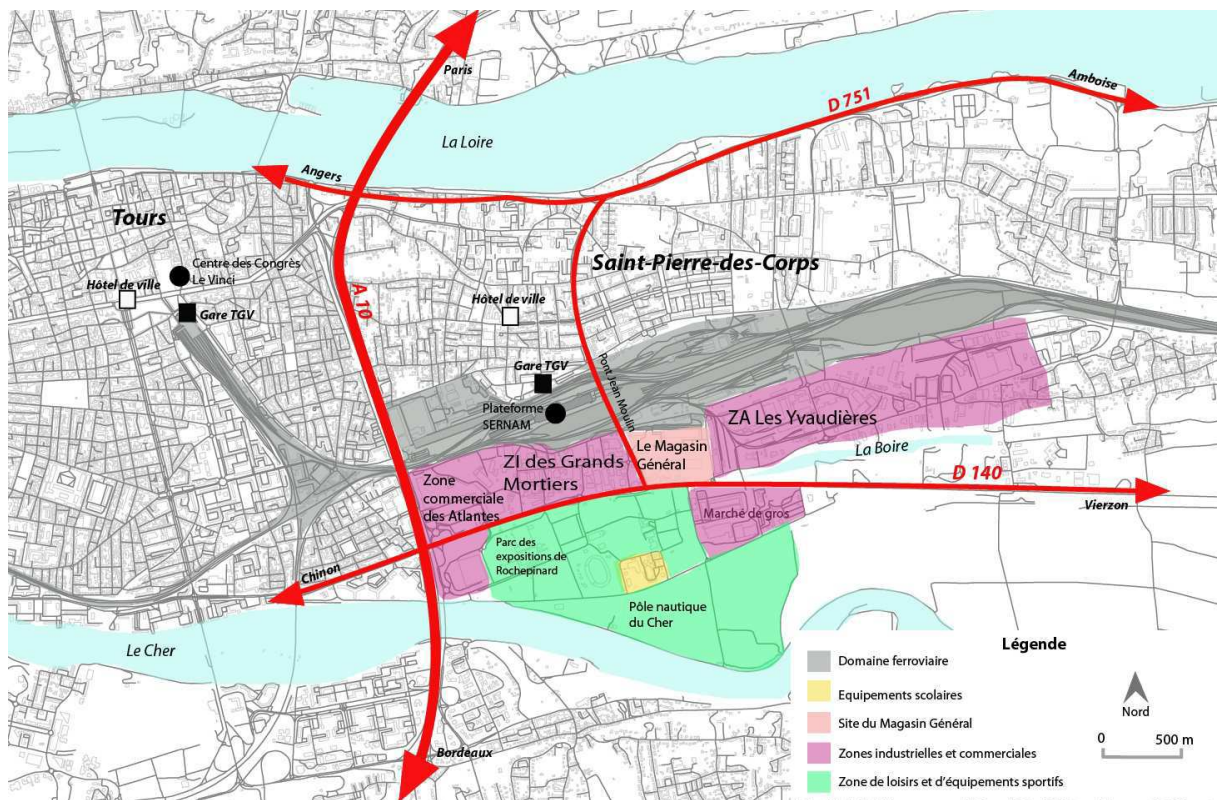


Figure 29 : Le site du Magasin Général et son contexte (d'après Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, 2004)²¹⁰

²⁰⁹ Nous allons systématiquement utiliser le terme de « Magasin Général » pour le projet étudié, même si parfois ce dernier est qualifié de « Magasins Généraux » dans les documents de l'archive recueillie pour ce projet.

²¹⁰ D'après les informations contenues dans une ancienne présentation par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours effectuée dans le cadre du séminaire de juin 2004 concernant la reconversion du site du Magasin Général.

Le site du Magasin Général bénéficie d'un positionnement stratégique au sein de l'agglomération tourangelle. Il est ainsi entouré d'équipements majeurs et s'inscrit dans un espace en mutation, dans un entre-deux entre gare de Tours et gare de Saint-Pierre-des-Corps qui est appelé à évoluer et dont certains espaces sont appelés à changer de vocation en termes d'activités. Le site du Magasin Général se situe ainsi à 500 m de la gare TGV ; il est aussi proche du Parc des Expositions de Rochepinard, de la ZAC commerciale des Atlantes, de différents équipements sportifs et scolaires comme le lycée professionnel Becquerel, le collège Corneille ou encore le Pôle Nautique du Cher.

Le site du Magasin Général constitue aussi un espace de transition, un carrefour entre différentes zones aux vocations différentes dont il assure la jonction :

- La zone industrielle à l'est de Saint-Pierre-des-Corps, la ZA des Yvaudières, qui inclut une forte proportion de transporteurs routiers, d'entreprises de logistique, ainsi que des entreprises classées à risque ;
- Un espace à vocation commerciale situé à l'ouest du site du Magasin Général, et qui comprend le centre commercial des Atlantes. Le magasin IKEA s'est implanté récemment, en 2008, ce qui renforce le caractère commercial et tertiaire de cet espace ;
- La partie ferroviaire proprement dite de Saint-Pierre-des-Corps : cette zone comprend la gare TGV et le faisceau ferré, qui a pour inconvénient de créer un effet de coupure entre la partie nord et la partie sud de la ville ;
- Au sud, un espace tourné vers des fonctions surtout de loisirs et de sport. Le Parc des Expositions, des gymnases, les activités nautiques participent à renforcer ces fonctions. On retrouve aussi des équipements scolaires. Enfin, un élément paysager est aussi à noter : la rivière La Boire, qui ne bénéficie pas pour l'instant d'un traitement paysager particulier ;
- Au nord, toute une zone à usage mixte destinée au logement et aux services : c'est le centre-ville de la commune ;
- Deux infrastructures routières importantes à souligner, l'autoroute A10 à l'ouest et la route départementale 140 au sud qui constitue aussi une façade commerciale très prisée à l'échelle de l'agglomération.

Le site du Magasin Général participe aussi au changement de la vocation notamment industrielle de certaines de ces zones vers des fonctions différentes. Cette caractéristique du site comme jonction urbaine mais aussi comme porte d'entrée de l'agglomération tourangelle à valoriser se manifeste par le souci de créer des liens entre ces différentes zones, souci qui va se manifester dans le contenu même du projet en construction du Magasin Général de la SNCF : cette liaison à assurer est, par exemple, celle entre les Atlantes et la zone d'activités des Yvaudières (selon un axe est-ouest), en passant par la zone industrielle des Grands Mortiers, ou encore celle entre la partie ferrée et la partie sud. La caractéristique de ce site comme carrefour, va ainsi favoriser l'évocation des projets portant sur ces zones au sein même de l'élaboration du contenu du projet du Magasin Général. Deux projets vont surtout ressortir : ceux de l'accès sud de la gare TGV, avec le site du Magasin Général, et le doublement de la RD140, axe de desserte qui accueille notamment plus de 20 000 véhicules par jour, servant de jonction, si l'on se base sur une échelle locale, entre la partie industrielle de Saint-Pierre-des-Corps et la partie commerciale.

Le site du Magasin Général s'insère aussi dans un espace économique important de près de 7 kilomètres de long, bien desservi par le réseau routier et ferré, longé par l'A10. Cet

espace économique est constitué par les trois zones industrielles de Saint-Pierre-des-Corps ainsi que le marché de gros de l'agglomération. Parmi celles-ci, il faut souligner l'attractivité de la zone des Grands Mortiers qui comprend des activités variées (services aux entreprises, entreprises de fret et de messagerie) mais s'orientant de plus en plus vers des activités de loisirs. La zone de Rochepinard (qui inclut le centre commercial des Atlantes et IKEA) de vocation commerciale et la zone des Grands Mortiers attirent des porteurs de projets à vocation culturelle et de loisirs. Les zones plus à l'ouest sont fortement attirées vers un développement des services aux entreprises, services à l'habitant et à la consommation des ménages, plutôt que vers la production industrielle pure ou le transport international de marchandises.

Enfin, le site du Magasin Général est entouré de différents territoires de projets de développement, à l'étude ou en cours de réalisation (cf. **figure 29**). Il est nécessaire d'évoquer ces projets pour plusieurs raisons :

1. La première raison, la plus évidente, est d'ordre contextuel : ces différents projets permettent de situer le projet du Magasin Général dans un cadre spécifique, de l'inscrire dans un territoire en mutation. Ils permettent de saisir une échelle spatiale plus large et ainsi de prendre en compte des enjeux de territoire.
2. La deuxième raison est liée à l'explication et l'exploration du contenu du projet du Magasin Général : ces projets peuvent avoir éventuellement une incidence plus ou moins forte sur le projet et donc déterminer son contenu à terme. Il est donc utile de les connaître afin de voir dans quelle mesure ils influencent notre cas d'étude.
3. La troisième raison se base sur la nature transversale des projets : ces projets permettent de montrer l'étroite articulation entre le projet du Magasin Général et ces autres projets. On ne peut donc s'intéresser au projet du Magasin Général sans connaître aussi les projets qui l'environnent.

Cependant, avant d'évoquer ces territoires de projets, nous soulignons quelques points fondamentaux liés à l'identité essentiellement ferroviaire et industrielle de Saint-Pierre-des-Corps, aspect qui joue sur la nature des projets engagés ou encore liés aux enjeux de développement urbain et économique. Saint-Pierre-des-Corps, fortement touchée par l'expérience destructrice des guerres mondiales, attache une grande importance à la question de la mémoire, et surtout de sa préservation : la démolition de bâtiments, par exemple, dans le cadre d'opérations d'aménagement, risque de susciter une forme de rappel à la période d'une ville ferroviaire rasée par les bombardements²¹¹. Le projet concernant le Magasin Général de la SNCF prend sa place dans ce besoin de respecter ou de faire intervenir la mémoire du lieu. Enfin, les besoins d'extension de la ville, dans un cadre de contraintes dues, entre autres, à sa situation en zone inondable, d'une population en relative diminution, donneront de l'importance à tout projet se tournant vers une certaine mixité spatiale, où le logement a toute sa place afin d'attirer une nouvelle population. Enfin, la situation économique actuelle risque davantage de mettre l'accent sur la capacité de création d'emplois : la reconversion de (futurs) friches industrielles constitue une problématique essentielle, surtout pour les communes industrielles confrontées à une situation économique aléatoire.

Ainsi, il n'est pas étonnant de retrouver de nombreux territoires de projet sur la commune, territoires porteurs d'enjeux de développement et de souci mémoriel pour certains.

²¹¹ Cette information est basée selon un entretien exploratoire tenu avec une responsable du service urbanisme de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Par ailleurs, la conception proprement dite du projet du Magasin Général s'élabore avec une volonté de la part des acteurs impliqués (la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, la Communauté d'Agglomération et l'Agence d'Urbanisme) de tenir compte des projets situés dans l'environnement proche du site concerné. Un souci de cohérence entre les différents projets mis en avant par les acteurs du projet en découle et mobilise un emboîtement d'échelles de projets :

« La reconversion du site des Magasins Généraux devra être intégrée dans un projet plus global à l'échelle du périmètre :

-Grand Hall

-Pôle d'échanges multimodal de la Gare de St Pierre des Corps

-Réaménagement de la RD 140/nouvelle sortie A10

-Projet de développement commercial des Atlantiques

-Développement du Parc des Expositions /projet d'espaces hôteliers» (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S)PLUS et DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 2004, p. 6).

Le souci de cohérence se traduit par la volonté de ne pas créer de discordance entre les projets, mais aussi d'une façon plus large avec le projet urbain de la ville et son environnement économique :

« Cette analyse [celle contenue dans la future étude de faisabilité territoriale du projet] permettra de définir un programme pour la réhabilitation du site des 14 hectares et d'assurer la cohérence du projet d'ensemble de l'opération avec le projet urbain de la ville et la mutation de l'environnement économique immédiat » (AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS et SERVICES TECHNIQUES DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, version du 04/05/2007, p. 3).

Ce souci de prise en compte des échelles de territoire, des projets, dans un contexte à éclairer et à déterminer, est évoqué dans de nombreux travaux d'étude du projet du Magasin Général. A titre d'exemple, dans les consignes de réalisation de l'étude pré-opérationnelle que devra réaliser la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et économique, il est ainsi précisé :

« Pour ce faire, il sera nécessaire de s'appuyer sur une approche de l'environnement économique, logistique, culturel et pédagogique dans lequel le site des magasins généraux se situe et cela aux différentes échelles. Quel est son potentiel, au niveau national, régional, départemental au niveau de l'agglomération et au niveau communal, ceci en tenant compte, bien sur, des projets forts des collectivités concernées, et des schémas de planification (...) » (AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS et SERVICES TECHNIQUES DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, version du 04/05/2007, p. 1).

Enfin, ces projets ne fonctionnent pas uniquement à l'échelle communale, mais surtout à l'échelle intercommunale, à l'image du projet du Magasin Général, envisagé comme une future porte d'entrée de l'agglomération tourangelle :

« La visite du site a entraîné de nombreuses réflexions de la part des membres du groupe de travail et plus généralement des personnes présentes lors du séminaire organisé sur place en juin 2004. Beaucoup souhaitent que ce site puisse devenir un outil de rayonnement pour Tours et son agglomération, outil

qui ne sera pas immédiatement productif » (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S)PLUS et DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 2004, p. 6).

Ces différents espaces réceptacles de projets variés dans l'environnement proche du site du Magasin Général vont principalement concerner le doublement de la RD140 avec requalification de la façade commerciale, la reprise de l'entrée de ville par le doublement du pont Jean Moulin, l'accès sud de la gare, le développement de l'offre de stationnement SNCF, la mutation de la plateforme SERNAM entre les voies, ainsi que le développement du Parc des Expositions (**cf. tableau 15**).

Secteur concerné	Projets impliqués
Secteur gare/île ferroviaire	Projet de l'accès sud de la gare. Doublement de l'offre de stationnement SNCF. Mutation de la plate-forme SERNAM entre les voies. Restructuration de la gare Nord (au nord des voies) et de ses espaces extérieurs. Développement d'une zone d'activités tertiaires (ZAC Gare).
Parc des Expositions/ Rochempinard	Projets d'accueil d'entreprises tertiaires et hôtelières. Installation d'IKEA (effectuée).
Centre-ville	Aménagement de zones résidentielles au centre-ville (ZAC Grand'Cour). Évolution des différents îlots du « Vieux Saint Pierre ».
Pont Jean Moulin	Reprise de l'entrée de ville par le doublement du pont Jean Moulin
RD 140	Projet de doublement de la RD 140 suite à l'augmentation du trafic. Projet de requalification de la façade commerciale.

Tableau 15 : Énumération des différents projets des territoires de projets (d'après Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, 2004)²¹²

Au nord des voies ferrées, la gare TGV et ses espaces extérieurs (au sein de la ZAC Gare) est ainsi l'objet d'études pour sa restructuration et sa mise en perspective avec le centre-ville. Enfin, l'aménagement des zones résidentielles au centre-ville avec la ZAC Grand'Cour et l'évolution des différents îlots du *Vieux Saint Pierre* sont aussi à noter. L'Agence d'Urbanisme a notamment énuméré les enjeux des différents projets dans une étude de février 2008 dans l'optique de la construction d'une autre centralité de l'agglomération. Nous les insérons ici afin de montrer que ces enjeux peuvent s'entremêler d'un projet à l'autre et qu'ils sont, par conséquent, transversaux (**cf. tableau 16**). L'idée qui en découle est que le projet du Magasin Général est nécessairement traversé par ces enjeux dans le cadre de son élaboration. C'est pourquoi il est utile de les reporter ci-dessous.

Les opérations évoquées sont celles de l'île ferroviaire, de la ZAC de Rochempinard, de la ZAC Gare, de la ZI des Grands Mortiers. Elles sont reconnues d'emblée comme complexes et interdépendantes. Cette interdépendance passe par tous les enjeux qui souhaitent une création de lien et de transition entre les différents territoires à projet. Ainsi, pour la ZAC de Rochempinard, il est effectué, par exemple, une mise en perspective avec les Grands Mortiers ou l'île ferroviaire. Dès lors, le projet du Magasin Général sera lui aussi élaboré en fonction des autres opérations. La connaissance de cette interdépendance met à jour la présence des articulations liant le projet qui nous sert de cas d'étude à son contexte.

²¹² D'après les informations contenues dans une ancienne présentation par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours effectuée dans le cadre du séminaire de juin 2004 concernant la reconversion du site du Magasin Général.

L'île ferroviaire

Objectif : *Établir des relations*

Surface : environ 12 ha

Enjeux :

- L'intermodalité
 - L'accès sud à la gare TGV
 - L'accueil des usagers du train : services, commerces, stationnement, etc.
 - La mise en relation visuelle et physique des rives Nord et Sud du fleuve ferroviaire (perspectives Nord/Sud, franchissement des voies, etc.)
 - La conservation du caractère insulaire du site
 - La définition de fonctions complémentaires à l'accueil des usagers : activités tertiaires, etc.
-

ZAC Rochempinard (ou ZA des Atlantes)

Objectif : *Faire de la ville*

Surface : environ 27 ha

Enjeux :

- L'épanouissement des activités commerciales et l'accueil de nouvelles fonctions urbaines (activités, services, logements, etc.)
 - La construction de 5 façades urbaines, depuis les voies ferrées, automobiles, piétonnes
 - La prise en compte d'éléments de paysage inscrits dans le territoire : le ruisseau de l'Archevêché, etc.
 - Le besoin de bassin de rétention
 - La création d'une véritable entrée de ville pour Saint-Pierre-des-Corps
 - L'établissement de relations nouvelles tous modes entre la ZAC, la ville, l'île ferroviaire, Tours, les grands équipements des bords du Cher
 - La desserte du site par les transports en commun et les modes doux (vélo, à pied)
 - L'inscription du site dans la trame urbaine existante : perspectives des voies existantes (les Grands Mortiers, etc.)
-

ZAC Gare

Objectif : *Instaurer le dialogue entre la ville et le fleuve ferroviaire*

Surface : environ 11 ha

Enjeux :

- L'accueil d'activités tertiaires et de services, logements, équipements
 - La réconciliation, le dialogue ville - fleuve ferroviaire : établissement de perspectives réciproques
 - La découverte du fleuve ferroviaire : traitement des berges en jardin
 - La prise en compte des modes doux (le vélo surtout) dans l'espace public et l'architecture
 - L'arrivée du tramway en gare de Saint-Pierre-des-Corps
-

ZI des Grands Mortiers

Objectif : *Anticiper les mutations*

Surface : environ 22 ha

Enjeux :

- L'accompagnement des mutations du tissu actuel à court et moyen terme.
 - Le développement des fonctions mixtes : activités services, logements, etc.
 - La requalification de la rue des Grands Mortiers
 - La requalification de la façade urbaine de J. Duclos
-

Tableau 16 : Enjeux des territoires de projets (source : AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS, février 2008)

ii) Description du site et projet de reconversion

Le projet de reconversion intéresse la partie SNCF du site en vente, soit environ 9 ha (terrain 1 sur la **figure 30**), l'autre partie appartenant toujours à RFF (terrain 2 sur la **figure 30**). Sur la partie SNCF du site, les bâtiments concernés sont :

- L'ancien magasin général (bâtiment A sur la **figure 30**), bâtiment principal du site et intéressé par la réhabilitation, conçu en béton et en sheds ronds (sheds Freyssinet); il comprend une partie anciennement dédiée à l'entreposage et équipée de monte-charges, et une partie administrative comportant des bureaux. Il s'agit d'un bâtiment présentant un intérêt architectural certain : ce dernier et ses abords s'inscrivent dans le patrimoine industriel ferroviaire ;
- Deux hangars (bâtiments C et D sur la **figure 30**) dont un de grande hauteur à ossature bois et l'autre avec quais de déchargement ;
- Un pavillon d'accueil avec logement de gardien à l'entrée principale du site et d'autres hangars ouverts.

Concernant le bâtiment principal (**cf. figure 31**), ce dernier présente à l'intérieur une vaste nef, sur trois niveaux, l'ensemble en ossature béton avec une toiture qui attire l'œil, faite de voûtes successives de béton coffré en bois (CHÉRON, JAUNEAUD et MAUSSION, 1999). Ces voûtes permettent de laisser passer la lumière naturelle par l'intermédiaire de verrières, rappelant « une sorte d'alignement de paupières à demi-ouvertes vers le ciel » (CHÉRON, JAUNEAUD et MAUSSION, 1999, p. 42).

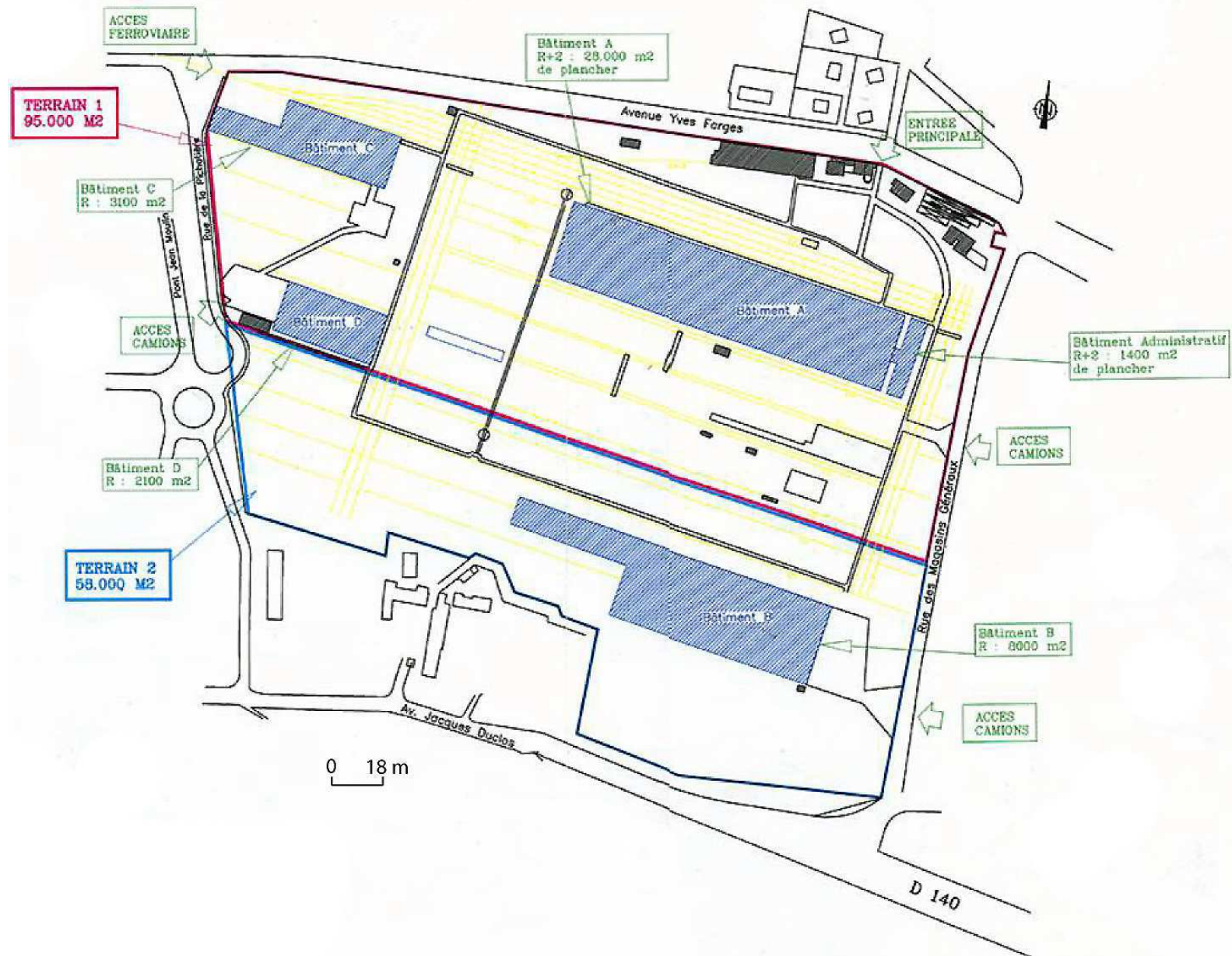


Figure 30 : Plan de masse du site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, (Archives de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours²¹³, août 2004)

²¹³ Ce document (plan technique d'août 2004) est présent dans les archives de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, relatives au projet du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps. L'échelle a été ajoutée, car elle n'était pas portée sur le document d'origine.



Figure 31 : Vue aérienne du site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (archives de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours)

Ce site implique un certain nombre de contraintes (dus au risque inondation et à son passé de zone industrielle) limitant sa constructibilité (cf. **tableau 17**). Il est également quelque peu caché aux yeux des habitants, ce qui renforce une volonté de mise en valeur du bâtiment et de ses environs.

Superficie <i>Ampleur des terrains en plein centre de l'agglomération</i>	15.3 ha en totalité (partie RFF comprise) Bâtiments : 42600 m ² <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ancien magasin général (R+2) : 29 400 m². ▪ 3 entrepôts : 8000 m², 3100 m² et 2100 m².
Dates de construction des bâtiments	Entre 1922 et 1926. Bâtiment principal reconstruit en 1945, suite aux bombardements.
Propriétaires <i>Un site en vente par la SNCF</i>	SNCF : 9.5 ha (partie en vente) RFF : 5.8 ha
Documents de planification <i>Des contraintes particulières limitant la constructibilité du site</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement POS : site classé en zone UX2. Le site est considéré comme zone d'activités à nuisances : les constructions à usage d'habitation sont donc interdites. Seuls les logements des personnes dont la présence permanente est nécessaire sont autorisés. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de prévention des risques naturels (PPR) : site classé en zone B2. Le site se trouve en zone inondable urbanisée d'aléa moyen. L'emprise au sol des constructions ne doit donc pas excéder 30% de la superficie du terrain.
Accessibilité	Le site est encadré par trois voiries dont deux desservies directement par la RD 140.
Libération du site	30 septembre 2005

Tableau 17 : Fiche de description du site (d'après COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S)PLUS et DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 2004)

Concernant le passé industriel du site, il se résume exclusivement à une activité de stockage et de distribution, et ce, depuis sa création. Le bâtiment *Magasin Général des Matière Premières de Saint-Pierre-des-Corps* a été construit par la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans en 1922, dans un contexte d'agrandissement de la gare de Tours et d'extension des ateliers de Saint-Pierre-des-Corps. Le Magasin Général remplace alors les deux anciens magasins de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps et il reçoit leurs stocks ainsi qu'une partie de ceux de Paris et de Périgueux.

La construction du reste du site est ensuite entreprise dès 1924. En 1929, ce dernier ne comprend qu'un seul bâtiment (le bâtiment A ou bâtiment principal). En 1944, les bombardements ont détruit partiellement le bâtiment A qui sera reconstruit à l'identique en 1945. En 1949, le site se présente déjà dans sa configuration actuelle.

Jusqu'en 1950/1960, les ateliers de réparation abritaient une activité de fonderie. A partir du milieu des années 1980, l'activité commence à diminuer en raison de la modification du matériel roulant. Puis, au milieu des années 1990, l'activité de stockage outillage et bois est arrêtée. L'année 2001 correspond à la fin des stockages de visserie/boulonnerie. L'état de friche intervient ensuite à partir de sa progressive libération en septembre 2005.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la reconversion de ces anciens entrepôts ferroviaires, un bref historique des actions menées sur le site (**cf. tableau 18**) témoigne d'un projet n'ayant pas atteint sa pleine maturité, moins avancé, par exemple, que le projet de la Cité de la Mode et du Design que nous abordons par la suite²¹⁴. Il part d'une volonté affichée par la Ville de Saint-Pierre-des-Corps de mettre en valeur le bâtiment principal plutôt que de le détruire : des premières visites sont organisées en 2003, réunissant les principaux acteurs impliqués dans le projet, suivies d'un séminaire en 2004 s'évertuant à rechercher des pistes de réflexion quant au devenir du site. Mais c'est surtout à partir de 2007 que le projet semble être véritablement lancé, avec la mise en place d'une procédure négociée spécifique concernant la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le projet.

Début 2003	La SNCF prévient la Ville de Saint-Pierre-des-Corps de la prochaine cessation d'activités des Magasins Généraux.
Mi-septembre 2003	Une première visite du site est organisée (présence de la Ville, de la communauté d'agglomération Tour(s) plus, de l'Agence d'Urbanisme de Tours ou AUAT).
25 juin 2004	Un séminaire est organisé par la Ville et par l'AUAT.
25 octobre 2004	Un groupe de travail qui comprend l'AUAT, Tour(s)plus, la Ville, la SNCF est mis en place. Une première réunion a lieu. Les propositions tournent autour de l'organisation de visites du site pour le faire connaître aux acteurs locaux, de la connaissance d'expériences de reconversion comparables en France, de la mobilisation de personnalités ou de partenaires locaux.
30 septembre 2005	La progressive libération du site par la SNCF se concrétise : 9 ha sont en vente. La Ville de Saint-Pierre-des-Corps souhaite les acquérir. Tour(s)plus négocie les hectares restants appartenant à RFF.
Février 2006	Un événementiel est organisé sur le site à l'occasion des 20 ans de Radio Béton. Le bâtiment principal bénéficie d'une mise en lumière.
17 mai 2007	La Ville de Saint Pierre des Corps informe la SNCF de sa décision de se porter acquéreur du site.

²¹⁴ Cf. VI. A. b. pp. 255 – 264.

Dès septembre/octobre 2007	Le règlement de consultation Tour(s) plus est publié : une procédure négociée spécifique sera lancée dans le cadre de l'aménagement futur du site. Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine sera chargée d'apporter une réflexion sur le devenir du site et de fournir une étude urbaine de programmation et de faisabilité d'un nouveau projet urbain d'intérêt communautaire. La fermeture définitive du site a lieu fin 2007 (novembre 2007).
Septembre 2008	Tour(s) plus a reçu les offres de candidatures dans le cadre de la procédure négociée spécifique : l'agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA) est choisie pour la réhabilitation du Magasin Général. L'accord-cadre qui en découle s'échelonne sur 3 ans.

Tableau 18 : Historique des actions menées sur le site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (Réalisation personnelle, 2011)

b. La Cité de la Mode et du Design de Paris Austerlitz

Le projet de la Cité de la Mode et du Design concerne la reconversion des anciens Magasins Généraux d'Austerlitz, construits en 1907 et dont la particularité est d'être les seuls bâtiments *piéd dans l'eau*, implantés sur les berges de la Seine. Le projet en question est inclus, par ailleurs, dans un autre projet, celui du projet urbain Paris Rive Gauche, un des plus importants chantiers de la capitale.

i) L'insertion du projet dans l'opération Paris Rive Gauche

Paris Rive Gauche est une ZAC d'environ 130 ha (cf. **tableau 19**) réalisée par la SEMAPA, la société d'économie mixte de la Ville de Paris, lancée en 1991, selon des objectifs généraux de rééquilibrage de l'agglomération parisienne vers l'Est, c'est-à-dire de développement de l'activité économique, commerciale et tertiaire, de création et d'amélioration des logements et des équipements, de reformation d'une façade du XIII^e arrondissement sur la Seine, du montage et de l'affinement d'un lien entre le centre historique et les quartiers traditionnels du XIII^e arrondissement par un ensemble de rues transversales et d'une grande avenue, et de fondation de quartiers animés. Ces quartiers sont ceux d'Austerlitz Nord, de Tolbiac Nord, de Masséna Nord, de Masséna Bruneseau, de Masséna Chevaleret et de Tolbiac Chevaleret- Austerlitz Gare Austerlitz Sud.

Surface de la ZAC	130 ha
Quelques éléments majeurs du programme déjà réalisés ou prévus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Bibliothèque nationale de France ▪ Un pôle universitaire : Université Denis Diderot Paris VII, une école d'architecture, Langues O (Institut national des langues et civilisations orientales), une bibliothèque... ▪ Plusieurs grands immeubles de bureaux d'importantes sociétés : Groupe Caisse des Dépôts, Sanofi, Altadis, Transpac, Accenture, France Télécom-Equant, CDC ixis, RFF (Réseau Ferré de France) etc. ▪ La gare d'Austerlitz remodelée, adaptée au trafic TGV.
Surface totale de planchers du programme de la ZAC dont	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 200 000 m² (SHON) ▪ 50 000 emplois ▪ 13 000 habitants
<i>Logements</i>	430 000m ²
<i>Commerces et activités diverses</i>	405 000m ²
<i>Université</i>	210 000m ²
<i>BNF</i>	250 000m ²

Tableau 19 : Quelques données chiffrées sur la ZAC Paris Rive Gauche (source : SEMAPA et VILLE DE PARIS, mars 2004)

Le projet de Cité de la Mode et du Design est plus spécifiquement situé dans la partie Austerlitz Nord de l'opération Paris Rive Gauche (cf. **figure 32**). Le projet portant sur l'ensemble de ce quartier (Austerlitz Nord) doit respecter un certain nombre de contraintes : la construction d'une grande quantité de bureaux aptes à susciter l'intérêt des investisseurs, l'offre de façades de bonne qualité sur la Seine et les axes routiers majeurs, l'impossibilité de construire au-delà de 12 étages, la création de liens vers et en partant des quais, par exemple. Sur ces mêmes quais, nous retrouvons justement ces magasins généraux d'Austerlitz, autrefois invisibles, bordés d'entrepôts, de magasins d'ameublement qui cachaient le fleuve. Les autres quartiers de l'opération Paris Rive Gauche possèdent aussi leurs propres caractéristiques : ils forment finalement le contexte dans lequel s'inscrit la future Cité de la Mode et du Design. Tolbiac Nord a ainsi accueilli les premiers immeubles de Paris Rive Gauche, la Bibliothèque nationale de France, bâtiment majeur du quartier, qui n'était d'ailleurs pas prévu initialement sur les schémas d'urbanisme, ainsi qu'un cinéma MK2 s'installant aux abords de la Bibliothèque. Le quartier Masséna est quant à lui le dernier né de l'opération Paris Rive Gauche, mettant en pratique la théorie de *l'îlot ouvert* de Christian de Portzamparc : les immeubles ont tous une façade le long de la rue mais ils sont, cependant, séparés entre eux par des espaces verts privatifs visibles de la rue. Le quartier Masséna Nord a aussi concerné la reconversion de trois bâtiments importants : les Grands Moulins, grand vaisseau industriel construit en 1917, réhabilité pour l'accueil des services et de la Bibliothèque de l'Université Denis Diderot ; les Frigos, entrepôts frigorifiques construits en 1921 et devenu actuellement un pôle artistique et artisanal du quartier ; la Halle aux Farines utilisée par l'Université et accueillant à son rez-de-chaussée une galerie cherchant à être un carrefour entre artistes, chercheurs universitaires, étudiants et habitants. Masséna Bruneseau va quant à lui poser l'enjeu du Grand Paris, du franchissement des obstacles posés par les voies ferroviaires et des infrastructures importantes comme le périphérique. Enfin, la gare d'Austerlitz et ses abords pose la question de la mise en place d'un plan de réaménagement cohérent. A Tolbiac Chevaleret, c'est plutôt la question du devenir de la Halle Freyssinet qui est posée.

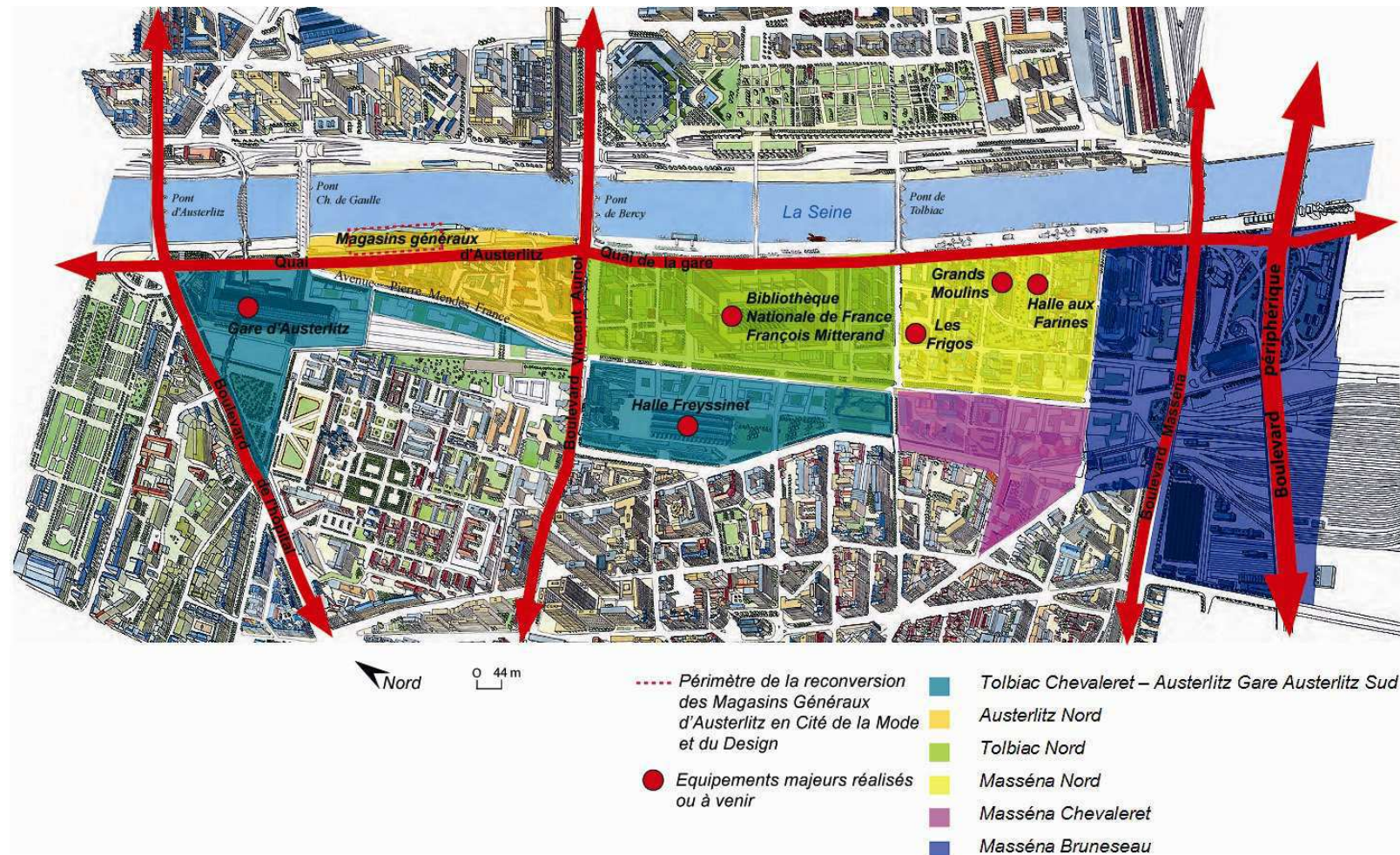


Figure 32 : Insertion du site à projet (les Magasins Généraux d'Austerlitz) dans l'opération Paris Rive Gauche²¹⁵.

²¹⁵ D'après les informations contenues dans une brochure de la SEMAPA, intitulée *Parcours Paris Rive Gauche : à la découverte d'un nouveau quartier*, du 15/09/2008, aussi disponible sur le site en ligne de Paris Rive Gauche : <http://www.parisrivegauche.com/> [référence du 27 mars 2012]. Le support utilisé ici provient aussi de cette brochure.

ii) Description du site à projet

Les Magasins Généraux d'Austerlitz concernés par le projet de reconversion bénéficient eux-aussi d'un positionnement intéressant dans Paris : sur les berges du fleuve et dans un environnement qui permet d'envisager une activité nocturne et diurne dans la cadre de leur reconversion. L'origine de leur appellation revient à leur utilisation primitive : celle d'une activité d'entrepôts, de stockage de produits sous douane ou gagés. Ces bâtiments formaient aussi une sorte de *plateforme multimodale* avant la lettre : les marchandises circulaient entre péniches, camions et trains. Cette construction, édifiée en 1907 par l'architecte Georges Morin-Goustiaux, constitue aussi un bon exemple des premières architectures industrielles de béton, avec la superposition de plateformes prenant appui sur des trames de poteaux et de poutres, une structure de ciment armé, et une parfaite solidité. Elle comporte aussi différents pavillons modulaires adaptables en termes d'ouvertures, de création de galeries, de nouvelles subdivisions ou encore de décors. Enfin, elle constitue le seul édifice important et pérenne parisien si près de la Seine, dans sa traversée de Paris. Cependant, cette situation amène à prendre aussi en compte la contrainte liée au risque d'inondation dans la reconversion des Magasins Généraux en une Cité de la Mode et du Design. Enfin, la situation en bord de Seine des bâtiments amène aussi à poser la question du stationnement (qui est interdit sur les berges) dans le cadre d'un projet tourné vers l'accueil du public dans des structures culturelles, commerciales ou scolaires. Les dispositions d'urbanisme constituent elles-aussi une autre contrainte à respecter : le site à projet fait ainsi parti du sous-secteur U PRG A du PLU de Paris Rive Gauche de 2003. Ce sous-secteur recouvre les berges de Seine dans Paris Rive Gauche et a pour vocation la mise en valeur, la préservation, l'entretien et la sécurité des berges aux abords du fleuve, afin que puisse s'y développer des activités de promenade publique, de loisirs, bref des activités assurant l'animation du quartier. Les installations et constructions à vocation de loisirs et d'agrément, de promotion d'activités d'animation (y compris commerciale) des berges sont donc autorisées. Enfin, il faut aussi tenir compte de l'appartenance du site au Domaine Public de l'Etat et de l'autorité responsable de sa gestion, à savoir le Port Autonome de Paris. La consultation lancée par la Ville de Paris et la SEMAPA concernant la reconversion du site tient compte de cette appartenance en mettant en place pour le groupement lauréat de la consultation liée à l'appel d'offre, une Convention d'Occupation Temporaire. L'architecture particulière du bâtiment, si elle suscite un intérêt patrimonial, est aussi source de contraintes : des travaux sont à envisager si ce bâtiment est destiné à accueillir de grandes expositions pouvant être gênées par la présence actuelle de nombreux poteaux et de bas-plafonds à l'intérieur.

Le site des Magasins Généraux s'inscrit déjà, par ailleurs, dans la progressive constitution d'un ensemble d'espaces de plein air et de loisirs le long de la Seine, dans le cadre du projet urbain de Paris Rive Gauche. La question de la perméabilité des Magasins Généraux a aussi son importance : perméabilité aux flux piétonniers surtout et lien visible avec le fleuve toujours dans l'optique de la création d'une façade sur Seine.

iii) Présentation du projet de Cité de la Mode et du Design

Les attentes concernant le projet de Cité de la Mode et du Design sont multiples : elles sont relatives à l'émergence d'un lieu attractif au niveau de la capitale et de l'agglomération, à la mise en place d'activités destinées à un large public sachant refléter une certaine mixité et une variété des fonctions et des usages à l'image de ce qui fait déjà pour Paris Rive Gauche. Le projet s'inscrit donc pleinement dans la mutation de l'usage des berges de la Seine, qui, de l'accueil des anciennes activités industrielles évoluent vers l'émergence d'un lieu de vie dédié aux activités de loisirs. Ce projet doit aussi participer au paysage de la Seine tout en favorisant la liaison entre le fleuve et le quartier Austerlitz (cf. **figure 33**). Il s'agit aussi de renouer avec le fleuve : les activités d'entrepôts, de magasins d'usine ou de bureaux présentes avant le lancement du projet n'avaient, en effet, plus de lien avec l'activité du fleuve. En terme d'expression architecturale, la Ville de Paris, engagée dans ce projet de reconversion souhaite une réutilisation qui « [participe] à la préservation de la mémoire du passé industriel, et, d'autre part, [qui reconnaisse] la dimension patrimoniale de cette construction innovante pour l'époque à laquelle elle fut édifiée » (SEMAPA et VILLE DE PARIS, mars 2004, p. 18).

Le projet de la Cité de la Mode et du Design, à la différence de celui du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, est plus abouti dans sa forme et dans son contenu : il se veut un lieu multifonctionnel, une vitrine de la mode française et du design (cf. **figure 34**). Plus précisément, il s'agit d'un projet qui concerne les 15 000 m² de bâtiments, une partie devant être détruites : les pavillons 3 à 8 correspondent directement au projet de reconversion, les autres étant sous le coup d'une autre action engagée à l'avenir par le Port Autonome de Paris, dans le cadre de leur rénovation ou abritant les services du Port. Quant au contenu du projet, il essaye de répondre aux ambitions affichées par la Ville de Paris, c'est-à-dire la création d'un haut lieu d'architecture et de la vie parisienne, le développement d'une vocation commerciale, culturelle et de loisirs, une action qui s'inscrive à une échelle nationale et internationale, un fonctionnement du bâtiment accordé selon l'organisation de manifestations de prestige, une animation permanente du site. Le projet va ainsi s'articuler autour de la création de trois pôles : un pôle formation de 2000 m², accueillant l'Institut Français de la Mode (IFM), un pôle événementiel de 4600 m² et un pôle centré sur les services, les commerces et la restauration de 3500m². Entre ces trois pôles, un mail de 2000 m² y est adjoint. Le pôle de formation constitué autour de l'IFM s'articulera autour de deux cycles d'enseignement supérieur (management et création), du département Formation continue et du département Édition : les activités de l'IFM en tant que centre d'enseignement supérieur, centre de formation continue, centre de ressources et de documentation, centre d'études et de recherches, centre de conférences et de colloques et centre d'expositions ou d'évènements seront donc assurées dans les nouveaux locaux qui accueilleront cette structure. L'espace événementiel constitue un des autres points forts du projet, avec l'organisation d'évènements de week-end et du soir : il s'agit d'un espace de communication et de découverte censé accueillir des évènements novateurs (salons, expositions, accueil de créateurs, etc.) aux thèmes variés (mode et accessoires, cosmétique, design, forme et santé, loisirs créatifs et artistiques, tourisme et voyage, etc.) mais centrés sur le monde de la mode et du design. Enfin, le pôle de commerces et de restaurations répondra à une programmation déterminée par un certain nombre de critères : cohérence et complémentarité avec les thématiques liées à la promotion de la création, de la mode et du design, adéquation avec l'offre commerciale environnante déjà importante, création d'un lieu ouvert de rencontres entre visiteurs, spécialistes, et d'un lieu de loisirs, valorisation de la situation en bord de fleuve, contribution

à l'animation permanente du lieu. Ces trois pôles se répartissent sur les trois niveaux du bâtiment, soit 12 000 m², dont la terrasse surélevée, avec un accès au bâtiment par une percée centrale servant d'axe piétonnier transversal. Les berges de Seine sont dédiées à la promenade (kiosques saisonniers, activités fluviales par des barges embarcadères), alors que l'intérieur du bâtiment reconverti accueille ou est censé accueillir au rez-de-chaussée des espaces de commerces et des espaces ouverts au public, au premier étage, un grand plateau d'expositions, d'évènements et de salons, et en terrasse, un jardin plein ciel ouvert au public, donnant une perspective sur la Seine, des espaces de restauration ainsi que le dernier niveau de l'IFM. Cette description que nous avons faite du projet est cependant réductrice, puisque nous nous limitons à sa présentation générale : le projet de Cité de la Mode et du Design bénéficie d'une analyse fine et détaillée dans les chapitres suivants.

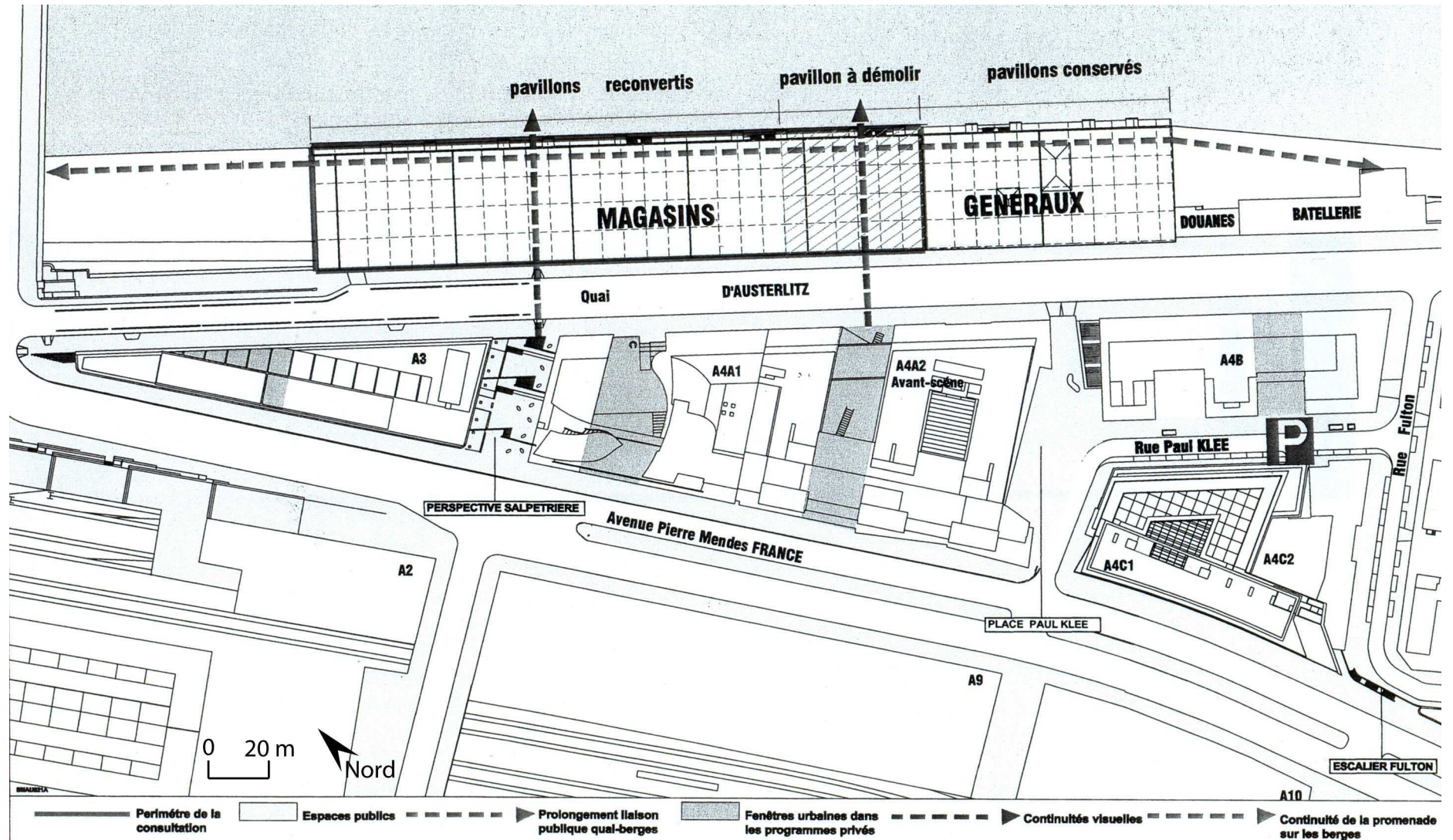


Figure 33 : Reconversion du site des Magasins Généraux d'Austerlitz avec perspectives sur la Seine
(source : SEMAPA et VILLE DE PARIS, mars 2004)

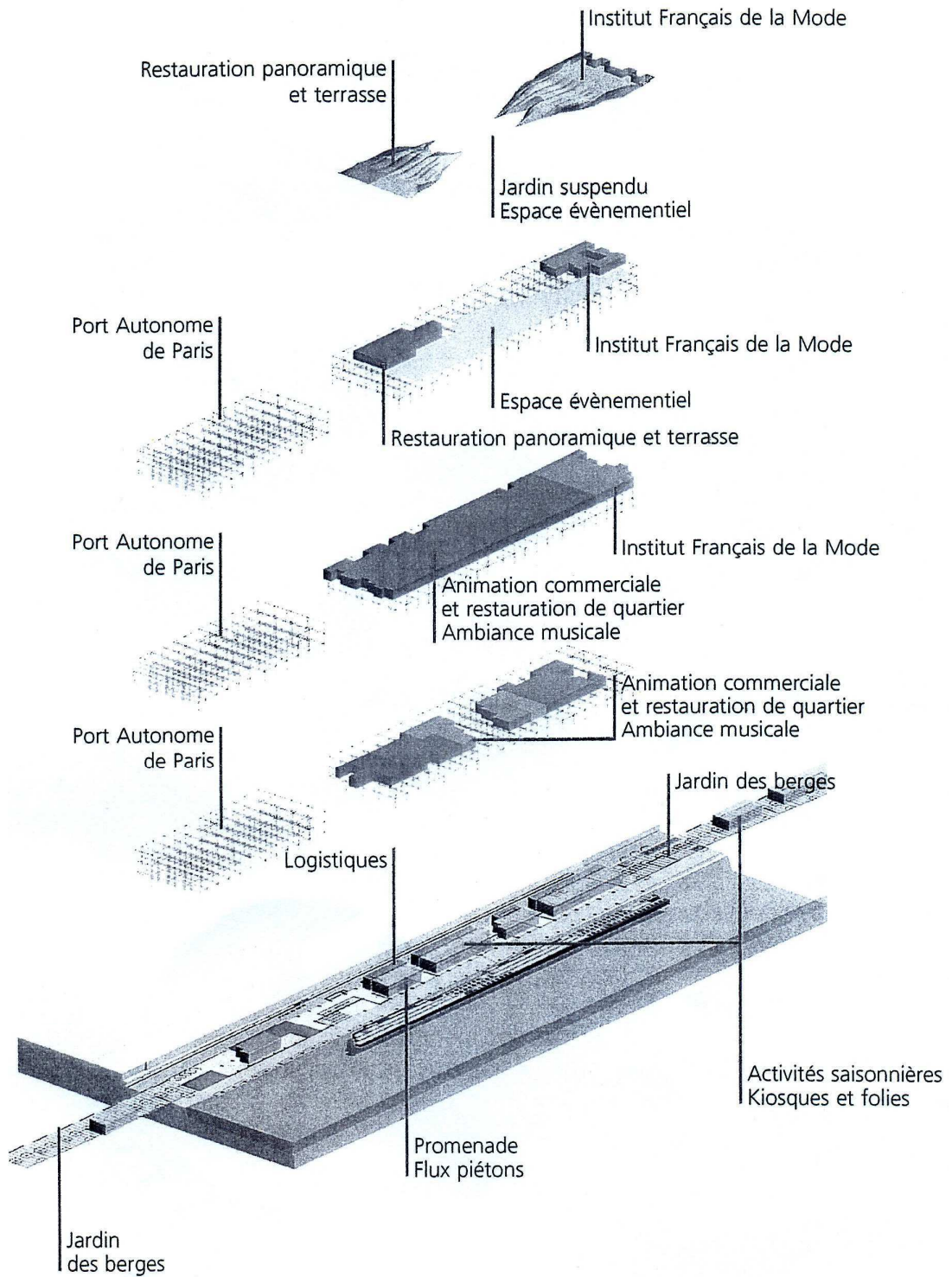


Figure 34 : Organisation du programme du projet de Cité de la Mode et du Design, selon le groupement candidat TERTIAL ICADE G3A (source : TERTIAL, ICADE et CAISSE DES DÉPÔTS, juin 2004)



Figure 35 : Entrée de l'Institut Français de la Mode, Cité de la Mode et du Design (crédit photographique : Delphine JOLIVET, 2008)



Figure 36 : Vue d'ensemble de la Cité de la Mode et du Design de Paris (crédit photographique : Delphine JOLIVET, 2008)

L'historique des différentes actions menées sur le site montre un parcours particulier du projet (cf. **tableau 20**). Dès les années 90, la question du devenir du site est posée, entre démolition et accueil de nouvelles activités dans les bâtiments, toujours sous un angle paysager et tourné vers les loisirs. Parallèlement à cette réflexion, il se développe un projet de création d'une Cité de la Mode et du Design, porté par un des acteurs centraux, l'IFM. C'est à l'occasion de l'appel d'offre de 2004, que ce projet au départ sans site prédéterminé, est choisi par le jury de sélection en 2005 dans le cadre de la reconversion des Magasins Généraux d'Austerlitz. Le projet se met en place tout en accueillant une série d'événementiels. L'ouverture est annoncée d'abord en 2008 avant d'être repoussée en 2010. Ce retard est principalement dû à un problème de commercialisation et de mise aux normes du site, de concurrence entre projets (les projets centrés autour de la mode ou du design sont déjà nombreux : un lieu du design est ainsi déjà présent dans le faubourg Saint-Antoine, de l'autre côté de la Seine).

1990-1991	La démolition des Magasins Généraux est envisagée.
1996-1997	Les Magasins Généraux d'Austerlitz sont envisagés comme site potentiel d'accueil du Musée de la Marine.
1999	Une étude technique de l'Atelier Parisien d'Urbanisme est réalisée concernant les différents réaménagements possibles des Magasins Généraux.
2000 à 2003	Le projet de Cité de la Mode et le Projet de Cité du Design sont réunis. Un rapport technique de novembre 2002 étudie le projet de Cité de la Mode et du Design, sans fournir de lieu d'implantation défini.
Mars 2004 à juin 2004	Une consultation internationale sur la reconversion du site est lancée. Suite à l'appel d'offre, 11 propositions des groupements de candidats sont reçues.
Novembre 2004	Une pré-sélection a lieu suite à l'appel d'offres.
Mars 2005	Le lauréat (groupement TERTIAL ICADE G3A) est choisi. L'ouverture de la Cité de la Mode et du design est prévue pour 2008.
Juin 2006	Un événementiel a lieu (Festival des Architectures Vives).
2007	Le chantier se poursuit, mis en place fin 2006. Il est ouvert au public lors de la cinquième édition des coulisses du bâtiment (octobre 2007). Le <i>plug-over</i> est ajouté. L'ouverture est prévue pour le printemps 2008.
2008 à 2009	L'IFM s'installe à la rentrée 2008. Le projet prend du retard : l'ouverture est repoussée d'abord à la mi-septembre 2008 puis à l'été 2010.

Tableau 20 : Historique des actions menées sur le site des Magasins Généraux d'Austerlitz (Réalisation personnelle, 2011)

c. La Sucrière de Lyon

i) L'insertion du projet de la Sucrière dans les projets liés à Port Rambaud et à Lyon Confluence

Le projet de la Sucrière s'inscrit avant tout dans une vaste zone de friches portuaires, l'ancien Port Rambaud. Ce dernier, construit dans les années 20, répondant à un vieux projet d'établir une jonction entre la voie ferrée et la voie fluviale pour assurer la collaboration entre ces deux modes de transport, a été équipé pour accueillir et stocker charbon, potasses, chaux

et ciments, bois, fer mais aussi sucre, vins et céréales. Il a constitué un port fluvial français important avant de voir son activité continuellement périlcliter pour s'arrêter définitivement en 1995. La position de Port Rambaud au sein du projet emblématique Lyon Confluence est aussi stratégique : ce sont 3,8 hectares à réhabiliter, s'étalant le long de la Saône. L'intérêt de ce site portuaire ne s'est pas manifesté immédiatement : elle a été progressive, avec le lancement de différents projets comme en 2001, l'aménagement de la promenade de Saône, suivi ensuite de la réhabilitation de la Sucrière pour l'accueil de la Biennale d'Art Contemporain en 2003, permettant une prise de conscience publique et collective de l'intérêt du lieu et de la nécessité de sa préservation et de sa valorisation. Ces différents projets qui font parti du projet de Port Rambaud sont principalement ceux de l'opération de la Sucrière (le cas d'étude qui nous intéresse), celui des Douanes, des Salins, du siège du groupe le Progrès, des Radios et de la construction de trois pavillons (cf. **tableau 21** et **figure 37**).

Projets concernés	Descriptif
La Sucrière	<i>Programme</i> : réhabilitation, équipement à usage de manifestations culturelles ou événementielles publiques ou privées (première phase de 6700 m ² SHON), mixité des fonctions pour la deuxième phase (espaces polyvalents, espaces d'expositions, club/bar) <i>Maître d'ouvrage</i> : VNF et SCI La Sucrière (première phase), RSD et SCI Espace Sucrière (deuxième phase) <i>Maître d'œuvre</i> : ATLAS Architecte (première phase), Z Architecture (deuxième phase) <i>Début-fin des travaux</i> : 2003-2011
Les Salins	<i>Programme</i> : réhabilitation de la partie sud, bureaux et restaurant de 6 000 m ² SHON <i>Maître d'ouvrage</i> : SCI Les Salins <i>Maître d'oeuvre</i> : Jakob et Mac Farlane <i>Début-fin des travaux</i> : 2007-2009
Siège du groupe Le Progrès	<i>Programme</i> : 11 000 m ² SHON de bureaux <i>Maître d'ouvrage</i> : SCI Le Progrès Confluence <i>Maître d'œuvre</i> : Xanadu <i>Début-fin des travaux</i> : 2006-2008
Les Douanes	<i>Programme</i> : réhabilitation, bureaux, agence <i>Groupe 45</i> , DDB Nouveau Monde (4700 m ² SHON) et galerie d'art. <i>Maître d'ouvrage</i> : SCI 45 <i>Maître d'œuvre</i> : Wilmotte et Associés <i>Début-fin des travaux</i> : 2006-2007
Pavillons 6, 7 et 8 du port Rambaud	<i>Programme</i> : constructions de pavillons (pavillon 6 : Hôtel Columbus de 6000 m ² ; pavillon 7 : pôle tertiaire de 6600 m ² ; pavillon 8 : pavillon d'activités tertiaires et culturelles et restaurant de 8200m ² SHON) <i>Maître d'ouvrage</i> : VNF et Caisse des Dépôts et Consignations (pavillon 6), VNF (pavillon7), VNF et RSD (pavillon 8) <i>Maître d'œuvre</i> : Rudy Ricciotti (pavillon 6), Odile Decq et Benoit Cornette (pavillon 8), Jakob et Mac Farlane (pavillon 7) <i>Début-fin des travaux</i> : entre 2006 - après 2011
Les Radios	<i>Programme</i> : 4 000 m ² SHON de bureaux <i>Maître d'ouvrage</i> : SCI A-Tibut et Espace Group <i>Maître d'œuvre</i> : Aamco <i>Début-fin des travaux</i> : 2008-2009

Tableau 21 : Descriptif des principaux projets concernés à Port Rambaud²¹⁶

²¹⁶ D'après des dossiers de presse, des brochures et des informations issues du site sur Lyon Confluence disponible à l'adresse suivante : <http://www.lyon-confluence.fr/> [référence du 23 mars 2012].

L'ensemble de ces projets est censé répondre à une dynamique axée principalement vers la culture, même si celle-ci met aussi en avant l'idée d'une mixité fonctionnelle :

« Le Port Rambaud se doit de porter haut l'étendard de la culture, de la création contemporaine et de la communication, pour faire revivre ses docks et en faire des lieux ouverts, en phase avec leur nouvel environnement (...) » (GRAND LYON COMMUNAUTÉ URBAINE, LYON CONFLUENCE, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE et CAISSE DES DÉPÔTS, 9 novembre 2005, p. 2).

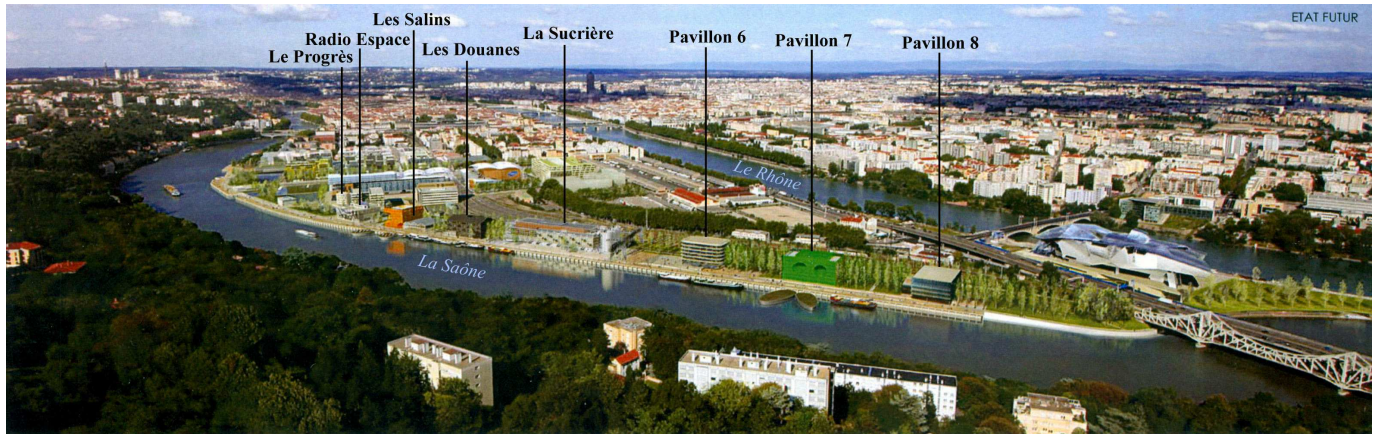


Figure 37 : les projets du Port Rambaud à Lyon Confluence (d'après Z ARCHITECTURE, CYPRIUM, AXESS INGÉNIERIE, CEH et GÉNIE ACOUSTIQUE, décembre 2009)

La réhabilitation du port met aussi en avant une démarche de mise en valeur du passé industriel du site et de la Confluence, à travers, par exemple, des projets d'aménagement d'espaces publics et la réduction de l'emprise des voies ferrées sur le site afin de libérer de nouveaux espaces. La constructibilité du Port Rambaud, dont le domaine public fluvial est administré par les Voies Navigables de France, a par ailleurs bénéficié d'une révision du Plan d'Occupation des Sols depuis février 2004. Le Port Rambaud se place actuellement en zone ULC : les édifices sont destinés à des équipements publics ou privés, à des équipements liés à la navigation, à des constructions, travaux, ouvrages à destination commerciale ou culturelle (communication et médias), de services, d'activités artisanales et industrielles compatibles avec l'environnement, de bureaux, de restaurants et de débits de boisson, à destination sportive et culturelle (dans le domaine de la création et de la diffusion artistique, de la communication et des médias, par exemple).

L'ensemble des projets mis en place doivent participer à renouveler l'identité de cet ancien site portuaire : il s'agit de mêler à la fois reconversion de bâtiments industriels et constructions contemporaines (nouveau Siège social du Progrès, d'Espace group, etc.). Plusieurs principes d'aménagement et de valorisation guident le projet : l'ouverture de l'espace sur l'environnement (ouverture sur l'eau, ouverture des activités au public selon une mixité des fonctions), l'inscription dans un projet d'ensemble, celui du projet de développement urbain de Lyon Confluence, favorisée par le cahier des charges architectural urbain et paysager conçu avec François Grether et Michel Desvigne.

Sur ce dernier point, le projet de Port Rambaud est en effet compris, à son tour, dans un projet d'envergure, celui de Lyon Confluence. Les objectifs principaux de ce projet

concernent la création d'un nouveau quartier en centre-ville afin de renforcer le rayonnement de l'agglomération lyonnaise, le développement de l'offre de loisirs urbains, la mise en valeur des fleuves et des qualités paysagères du site, la reconquête des friches industrielles et logistiques, le désenclavement de la presqu'île notamment dans sa pointe sud.

Il s'agit essentiellement d'un projet qui souhaite prolonger le centre-ville lyonnais jusqu'à la presqu'île située entre Rhône et Saône. Le passé de cette zone a été essentiellement industriel, portuaire et logistique. Cependant, la fin du siècle dernier va marquer l'essoufflement de cet espace tant au niveau industriel et portuaire qu'au niveau démographique et économique. En 1995, suite à l'arrêt du Port Rambaud, une réflexion est engagée sur l'avenir de la presqu'île : l'aménagement de la Confluence est ainsi inscrit dans le plan de mandat de Raymond Barre, maire de Lyon et président du Grand Lyon. Un plan d'aménagement de la Confluence est concrétisé en 2000 et le dossier de réalisation de la ZAC est approuvé en 2003 par le Grand Lyon. Le projet de Lyon Confluence souhaite assurer une continuité historique et urbaine de la presqu'île, et se définir selon des modalités de concertation continue avec les habitants (notamment, par l'intermédiaire d'une Maison de la Confluence, servant de lieu d'échange et de débat). Cette continuité est confrontée à l'obstacle majeur de la présence de la gare de Perrache, conjuguée à l'autoroute construite au milieu des années 60 et le centre d'échanges où transitent métro, tramway et autobus, et qui coupe la presqu'île selon une barrière physique entre Nord et Sud. D'autres perspectives sont aussi offertes au projet de Lyon Confluence (cf. **tableau 22**) : la poursuite de la liaison avec la ville et la question de la desserte du quartier (qui s'est concrétisée par la mise en place du tramway en 2005), la volonté de mettre l'accent sur une exception paysagère du site (présence de la Saône, insertion de la nature dans le quartier par la mise en place d'un grand parc ramifié dès que possible, création d'une halte fluviale, etc.). Le programme du projet de Lyon Confluence se révèle en ce sens riche et fourni : qualités environnementales des constructions recherchées, construction de bâtiments de bureaux, de commerces, de logements, recherche de mixité sociale (dans le cadre légal des 20% de logements sociaux), opérations phares et emblématiques (réhabilitation et requalification du Port Rambaud, arrivée de l'Hôtel de Région, projet de Musée de Confluence dédié aux sciences et sociétés, aménagement des rives de Saône, etc.).

Principales perspectives d'aménagement du projet urbain	Descriptif	Exemples de projets concernés
<i>L'insertion de la nature et de l'eau dans la ville</i>	<p>Par l'intermédiaire d'aménagement d'espaces publics et d'aménagements paysagers, il s'agit de faire entrer la nature dans la ville et d'intégrer l'élément liquide dans le paysage.</p> <p>Ce principe s'appuie aussi sur l'idée d'un équilibre végétal-minéral (combinaison nature et espace urbain), d'une diversité des aménagements engagés (jardins, placettes, ambiance portuaire), d'une mise en scène de l'eau (avec la place nautique, animée par des pontons et des scènes flottantes).</p>	<p>Place nautique, jardins aquatiques du parc de Saône, aménagement de la promenade de Saône (cheminement piéton et cycliste de 2,5 kilomètres le long des quais, engagé depuis 2001) en vue de la constitution d'un grand parc de Saône.</p>
<i>Extension du centre-ville et transformation du quartier</i>	<p>L'extension du centre-ville dans la presqu'île est engagée : de nouvelles fonctionnalités sont à intégrer, selon un maillage dense de bâti et d'espaces publics.</p> <p>Continuer la ville sur un immense espace à reconquérir se concrétise par un échelonnement des opérations prévu jusqu'à 2015. Avec la prise en compte de la presqu'île, le centre-ville de Lyon s'en trouve doublé en termes de superficie. Cette extension urbaine s'effectue aussi selon l'idée d'une mixité fonctionnelle et sociale : l'identité de la Confluence est celle d'un lieu à la fois lieu d'habitation, de travail et de loisirs. A terme, il s'agit de faire de cet espace un lieu agréable à vivre, un quartier d'innovation (des bâtiments en harmonie avec le paysage, architecture innovante et originale, respect des exigences en matière de développement durable).</p>	<p>La première phase du projet Lyon Confluence (41 ha) montrait déjà ce dosage entre activités économiques, logements, espaces et équipements publics : grande place nautique, pôle de loisirs, hôtel de région, musée des Confluences.</p> <p>La deuxième phase concerne 450 000 m² constructibles et le quartier au sud de la gare, après le départ des prisons, 120 000 m². 1500 logements ont été engagés dans la première phase, composée de 20 % de logements sociaux, de 15 % de logements intermédiaires ou en accession sociale et de logements standard et haut de gamme. La deuxième phase comprendra plus de 50% de logements, soit 2500 logements.</p>
<i>Un quartier en mutation</i>	<p>Au Sud de la presqu'île, la présence de friches amène à rechercher de nouvelles reconversions pour ces espaces abandonnés : la Confluence se tourne vers de nouvelles activités, tout en bénéficiant d'une amélioration de son accessibilité.</p>	<p>Réhabilitation de la Sucrière, les Archives Municipales installées dans un ancien centre de tri postal, prolongement du tramway en 2005.</p>
<i>Le développement durable comme une des priorités du projet urbain</i>	<p>La vision globale du projet privilégie la qualité de vie des habitants et le respect de l'environnement : dans les espaces publics, la nature y tient une place importante, tandis que pour les bâtiments, il s'agira de respecter la <i>démarche de qualité environnementale</i> (confort et économies d'énergie).</p> <p>Cette priorité de développement durable se retrouve ainsi à plusieurs niveaux : dans les aménagements (qualité architecturale, mixité sociale et fonctionnelle, charte de <i>développement durable</i>, etc.), dans la réhabilitation des sols des friches (diagnostic pollution, vérification de la compatibilité des nouveaux usages avec le territoire à reconverter, etc.), dans l'application des critères de qualité environnementale aux bâtiments et aux espaces publics.</p>	<p>Modes doux privilégiés le long des berges de Saône grâce à la présence de pistes cyclables, recours aux chaufferies à bois et à l'énergie solaire dans certains îlots aménagés, etc.</p>

Tableau 22 : Synthèse des principales perspectives d'aménagement guidant le projet de Lyon Confluence²¹⁷

²¹⁷ Tableau réalisé d'après les informations contenues dans la plaquette *Lyon Confluence, un cœur de ville sort de terre* de 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lyon-confluence.fr/> [référence du 6/07/2011].

Une majeure partie du programme de la première phase d'aménagement du projet a été réalisée, depuis son lancement en 2003. Elle avait pour but de réaménager 41 des 150 hectares totaux de la ZAC sur une période de 12 ans (2003-2015), en s'appuyant sur la réalisation et l'aménagement d'espaces publics structurants, et sur l'idée d'une mixité fonctionnelle et sociale à mettre en œuvre. La mixité fonctionnelle va ainsi se traduire dans les chiffres : sur les 400 000 m² de la phase 1 130 000 m² sont dédiés au logement, 120 000 m² aux commerces, services, hôtels et loisirs et 130 000 aux activités tertiaires. La deuxième phase du projet de Lyon Confluence (côté Rhône) a été récemment engagée : elle se veut très complémentaire de la première phase avec la poursuite de la mise en place d'un quartier résidentiel qui soit aussi un pôle économique et un pôle de loisirs et de commerces, mise en place effectuée toujours selon des exigences environnementales. L'enjeu majeur de cette deuxième phase consiste à réussir à parvenir à concilier le souci de végétalisation importante du site au besoin de densification du quartier, de mixité fonctionnelle, à concilier l'animation urbaine avec le résidentiel.

ii) Présentation du projet de la Sucrière²¹⁸

Le bâtiment de la Sucrière est un entrepôt construit en béton armé qui se divise en deux parties : au nord, l'extension des années 1960 comprenant des bureaux et les vestiaires avec, à l'étage, l'appartement du gardien et un entrepôt, et au sud, l'entrepôt des années 1930. Ce bâtiment voit son activité de stockage se terminer en 1993 (cf. **tableau 23**), dans un contexte d'une activité générale du Port Rambaud qui périclitait depuis les années 80 avant de s'achever définitivement dans les années 90.

Dates	Descriptif
1925	La Chambre de Commerce fait construire un entrepôt de 100 m de long, en rez-de-chaussée.
1927	En 1927, le bâtiment est surélevé de deux étages, suite à la décision de la Chambre de Commerce. Il prend le nom d' <i>Entrepôt réel des sucres indigènes</i> .
Entre 1928 et 1932	Le bâtiment fonctionne à partir de 1928 et sa construction s'achève en 1932.
1952	A partir de 1952, la société A. Berger et Cie (Le Bon Sucre), qui transforme et conditionne les sucres, devient locataire d'une partie des bâtiments.
1960	En 1960, l'entreprise l'Avenir effectue une extension au nord du bâtiment de 1932.
1964	En 1964, c'est la fusion entre la société Berger et la Compagnie nouvelle des Sucreries réunies.
1972	Les deux sociétés sont à leur tour absorbées par la Générale Sucrière en 1972.
1976	En 1976, la Chambre de Commerce s'accorde avec les entreprises Chovet Engineering et Maia-Sonnier pour la construction des trois silos au sud du bâtiment servant à décharger les péniches apportant du sucre et à alimenter les installations de broyage et tamisage.
1993	L'entreprise ferme à la fin de 1993. Le bâtiment reste inutilisé.
2003-2004	Le bâtiment est reconverti en espace d'exposition, (avec accueil par les silos) pour la biennale d'art contemporain de Lyon 2003-2004. L'entrepôt des sucres est alors rebaptisé <i>La Sucrière</i> .

Tableau 23 : Historique du bâtiment de la Sucrière avant la mise en place du projet de reconversion²¹⁹

²¹⁸ L'ensemble de cette présentation s'appuie sur un entretien exploratoire avec un des architectes de l'actuelle équipe de maîtrise d'œuvre (Z Architecture) pour la deuxième phase du projet de la Sucrière (acteur présent aussi lors de la première phase du projet).

²¹⁹ D'après les informations recueillies sur le site Internet des dossiers de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Rhône-Alpes, pour le sous-dossier « Lyon 2^e arrondissement, Confluent, Rambaud (quai) 47 :

Après les années 90, le bâtiment est complètement à l'abandon. L'idée du projet de Lyon Confluence est initiée entre temps dans les années 2000. Parallèlement, le souci des acteurs culturels (les conservateurs et organisateurs de la Biennale d'Art contemporain) de trouver un nouveau site d'implantation autre que la Halle Tony Garnier pour la Biennale se manifeste. Plusieurs raisons expliquent ce souhait :

- Une raison pratique, d'abord, avec la constatation que le bâtiment d'accueil d'origine, celui de la Halle, était assez contraignant du fait de sa longueur pour la tenue d'expositions, et donc le constat d'un aménagement se révélant coûteux, notamment avec l'obligation de cloisonner à nouveau certaines œuvres d'art ;
- Une raison de découverte du site de la Sucrière par les conservateurs, du constat de son intérêt architectural et patrimonial, de son positionnement intéressant au sein de Lyon (site contigüe à la ville, rapport à l'eau intéressant, seul endroit dans la ville de Lyon, où le visiteur peut se promener sur les quais sans longer les voitures).

L'aménagement en 2001/2002 de la promenade des quais de Saône permet aussi de faire découvrir le port au public, et conséquemment ce site. Cependant, cette ouverture ne constitue pas un franc succès.

Le bâtiment va connaître ensuite une première transformation : la mutation est initiée par les Voies Navigables de France, la Caisse des Dépôts et la Ville de Lyon. Le changement de destination est engagé à l'occasion de la réhabilitation du bâtiment confiée au cabinet ATLAS architectes en 2002 : cette transformation concernait avant tout la partie construite dans les années 1930 du bâtiment. Cette réhabilitation est effectuée dans l'optique d'accueillir au plus tôt la Biennale d'Art Contemporain de 2003. La consultation de 2003 témoignait aussi de quelques absences auxquelles le maître d'œuvre de l'époque (le cabinet ATLAS) a souhaité répondre : une Saône non mentionnée dans le concours lancé, une absence dans le programme de la consultation du traitement des silos jouxtant le bâtiment. Sur ce dernier point, le cabinet ATLAS a émis ainsi l'idée d'une entrée du bâtiment non plus par sa partie Nord mais plutôt par celle des silos. Par ailleurs, le bâtiment se suffisant à lui-même, il n'existait pas de véritable besoin d'une transformation architecturale permettant d'identifier le lieu.

Cette première phase a permis d'ouvrir ainsi pour la première fois le bâtiment au public à l'occasion de la Biennale, mais aussi un peu auparavant lors d'une soirée organisée. La première phase n'a pas été impulsée sans heurts et sans hésitations quant à la question du devenir du site : au départ, l'absence d'idées de reconversion, le problème de financement du site amenant à la création d'un partenariat public-privé. Cependant, le fait que le président des VNF de l'époque soit aussi celui du FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain Centre, n'est peut-être pas étranger au choix d'une reconversion culturelle du bâtiment, orientée vers l'art contemporain. Après 2003, la Biennale ayant été un succès (120 à 130 000 entrées), le projet de la Sucrière peut s'affirmer : il a d'ailleurs participé au lancement du projet de Lyon Confluence, en donnant à ce dernier un nouveau souffle. Après 2003, la création de Rhône Saône Développement (RSD), émanant de l'Etat et qui aura pour vocation le développement du port et la valorisation de son foncier, est impulsée. Une modification du règlement

entrepôt commercial, dit magasin général des sucres, puis la Sucrière », disponible à l'adresse suivante : http://sdx.rhonealpes.fr/sdx/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA69000839 [référence du 26 mars 2012].

d'occupation des sols permet dans un second temps de rendre constructible le site : en effet, à partir de 2003, le site devient constructible uniquement pour des activités liées à la création et à la culture. La particularité du projet tient aussi au fait qu'il a constitué l'occasion de l'invention d'un laboratoire urbain, avec la création de RSD. Sept à huit ans après la réhabilitation, la transition des activités portuaires anciennement présentes sur le site vers une reconversion urbaine se poursuit.

À partir de 2009, une deuxième phase du projet est engagée : il s'agit d'amorcer de nouvelles transformations qui concernent, cette-fois ci la partie 1960 du bâtiment (**cf. figures 38 et 39**). Le projet est confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de Z Architecture, CYPRIUM, AXESS, CEH et GÉNIE ACOUSTIQUE : le choix de cette équipe ne s'est pas fait selon un appel d'offre mais par l'intermédiaire d'un contrat privé. Cette deuxième phase est surtout axée sur une utilisation du bâtiment tournée vers davantage de mixité des fonctions avec la présence d'espaces polyvalents au rez-de-chaussée (expositions, spectacles, concerts, etc.), d'espaces d'expositions et de bureaux en étage, un club/bar et des bureaux en toiture. Le parti architectural adopté dans la réhabilitation du bâtiment est guidé par l'idée d'une *transparence* du bâtiment, avec démolitions partielles des façades pour l'accueil de nouvelles fonctions (bureaux).

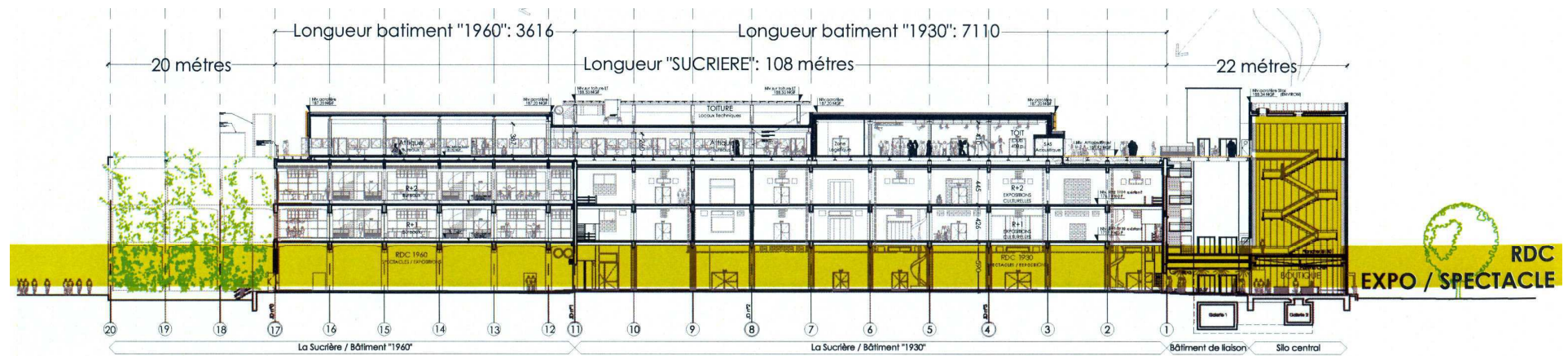


Figure 38 : La Sucrière : activités de spectacles et d'expositions (rez-de-chaussée), de musée (premier et deuxième étages) et de club (attique) (source : Z ARCHITECTURE, CYPRIUM, AXESS INGÉNIERIE, CEH et GÉNIE ACOUSTIQUE, décembre 2009)



Figure 39 : Infographie de la Sucrière (source : Z ARCHITECTURE, CYPRIUM, AXESS INGÉNIERIE, CEH et GÉNIE ACOUSTIQUE, décembre 2009)



**Figure 40 : Vue d'ensemble du bâtiment de la Sucrière
(crédit photographique : Delphine JOLIVET, 2009)**

Le bâtiment sera, par ailleurs, couronné par une sorte d'immense caisse en bois, de 20 mètres d'épaisseur, pour l'accueil en toiture du club/bar et des bureaux. Dalya Daoud présente cette nouvelle répartition des fonctions dans un bâtiment voulu moderne et qui souhaite servir de nouvelle scène artistique, bâtiment suscitant part de rêve et désirs de réalisation :

« Projetons-nous : la façade de la Sucrière est à peu de choses près celle que l'on connaît. Au rez-de-chaussée, on entre soit pour visiter une exposition d'art contemporain, soit pour un concert d'ampleur, soit pour les deux. (...) le toit est surplombé d'une boîte rectangulaire montée avec des planches en bois, et illuminée le soir. Rêvons : là-dedans, c'est un club qui, presque toutes les nuits, proposeraient les soirées qui remueraient un peu la ville. (...) Les toits des trois énormes silos (...) seraient aussi accessibles par, dans la configuration la plus ludique, un ascenseur accroché à l'immense grue, vestige de l'ancienne fonction du bâtiment qui stockaient des sacs de sucre. Et entre ce toit dynamique et le rez-de-chaussée, les deux étages de la Sucrière seraient dédiés, soyons fous, à l'exposition de la collection vaste mais pour le moment invisible, du musée d'art contemporain (MAC). » (DAOUD, 2008, pp. 76 - 77).

La Sucrière appartient aux VNF. Sa gestion a été confiée à une société civile immobilière. Le financeur principal du projet, ICADE, est une des filiales de la Caisse des Dépôts.

La présentation de ces trois cas d'étude nous amène, par ailleurs, avant d'évoquer plus en détail leur analyse et les résultats en découlant, à justifier le choix de ce thème de terrain, celui de la reconversion, mais aussi à fixer la définition des termes de friche et de reconversion.

B. Justification du choix du thème de la reconversion de friches pour les cas d'études

a. Reconversion de friches et définitions

La reconversion de friches s'inscrit dans un nouveau type d'urbanisme, tel qu'évoqué par Claude Chaline (1999) : celui d'un urbanisme de *régénération* qui aurait remplacé un urbanisme d'extension urbaine et de création²²⁰. La multiplication des friches urbaines, dans un contexte d'économies défaillantes qu'il s'agit de redynamiser par des stratégies urbaines, a cette singularité qui empêche de la considérer uniquement sous l'angle habituel et finalement anodin d'une ville toujours en transition et qui évolue selon un principe de permanence et de substitution²²¹. En effet, l'accumulation continue et progressive d'espaces vacants et délaissés dans les villes, c'est-à-dire de friches urbaines, se singularise sur plusieurs plans : d'abord l'ampleur spatiale du processus de formation des friches se manifestant en *dents creuses*, en édifices abandonnés ou en quartiers entiers ; ensuite la quasi-obligation des pouvoirs publics à engager des opérations de reconquête et de réaffectations de territoires naguère si dynamiques et pleinement urbanisés, opérations qui diffèrent fortement des anciennes opérations de rénovation urbaine des années 1950 et 1960 qui concernaient elles des tissus habités bien vivants mais jugés incompatibles avec les objectifs de modernité ; enfin l'insertion de ces opérations de reconversion dans un contexte de profond renouvellement des objectifs et des méthodes de l'aménagement urbain vers une visée économique de défense de l'emploi et vers une visée fonctionnelle d'émergence de nouvelles images pour les espaces délaissés et pour la ville (CHALINE, 1999).

i) Exploration thématique : la reconversion de friches

Il convient maintenant de cerner plus précisément ce que recouvre le terme de reconversion. Le concept de reconversion a connu une évolution de sens et de signification, telle que rapportée par Sylvie Daviet (2006) dans l'exemple traité de l'exploitation du charbon. Avec le déclin des charbonnages, prend forme le concept de reconversion dans les années 1950. Ce dernier a désigné dans un premier temps, la mise en place d'un ensemble de dispositifs par les pouvoirs publics pour favoriser le développement de nouvelles activités sur les sites touchés par les fermetures d'établissements. Le processus de reconversion a ensuite pris une signification plus globale concernant des politiques générales de redéveloppement des territoires :

« Il [le phénomène de reconversion] désigne un processus de réorganisation qui affecte les hommes, les entreprises et l'espace, et qui est le plus souvent synonyme de crise : crise de l'emploi, crise démographique parfois, crise de confiance et d'identité » (DAVIET, 2006, p. 244).

²²⁰ Cet urbanisme de *régénération*, urbanisme de transformation de la ville sur elle-même, est la conséquence directe de l'essoufflement de l'urbanisme de création et d'extensions périphériques assimilateur d'espaces naturels et agricoles (CHALINE, 1999).

²²¹ Cf. III. B. b. pp. 131 – 135.

La reconversion recouvre finalement des dimensions multiples, que nous allons aussi retrouver pour nos cas d'étude. Sylvie Daviet distingue trois dimensions : la diversification des activités et les nouvelles formes de développement, la reconversion institutionnelle et la recomposition des territoires, le travail du deuil et la construction d'une identité nouvelle. La diversification des activités va consister à insuffler une nouvelle vie dans des territoires en crise : elle inclut cette dimension de l'espace vécu puisqu'il s'agit de permettre à la population de rester sur place et de maintenir l'emploi. Ces actions de diversification évoluent en fonction de l'évolution de la structure économique globale. Cette évolution du contexte économique mais aussi social suppose aussi le développement du tourisme et de loisirs et donc de leur prise en compte dans cette diversification d'activités recherchée. Cette diversification des activités se vérifie concrètement pour nos terrains d'étude : le cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris, par exemple, s'inscrit pleinement dans la mutation des usages des berges de la Seine²²² qui passent des anciennes activités industrielles (et notamment portuaires, dans le cas des Magasins Généraux d'Austerlitz) à des usages de promenades récréatives, de loisirs urbains en relation avec le fleuve et la nature, des activités culturelles, de recherche, de formation, etc. L'approche des conditions de l'activité et du développement s'est ainsi étoffée : « (...) les stratégies et les dispositifs traduisent à l'heure actuelle une plus grande mixité des approches, combinant l'attraction de grands projets emblématiques et la construction sur place d'un maillage d'entreprises » (DAVIET, 2006, p. 247). La substitution d'activités s'efface au profit d'un redéveloppement global des territoires.

Parallèlement, le phénomène de reconversion et la crise industrielle ont aussi eu des conséquences sur la géopolitique locale : ils ont ainsi modifié le système local d'action publique. Cette action publique s'effectue d'abord en fonction de zonages, selon Sylvie Daviet (2006) : le zonage constitue un enjeu politique, mobilisant rivalités intercommunales, jeux d'acteurs et concurrence entre territoires. Dans le bassin lorrain, Sylvie Daviet relate la création d'une association en 1989, regroupant élus, syndicalistes et divers partenaires, *Actipromo*, qui coordonne plusieurs opérations de développement du bassin *Moselle-Est*. Cette association, cependant, n'emporte pas l'adhésion de tous puisque certaines communes n'y adhèrent pas. Suite à la disparition d'*Actipromo*, en 2003, l'Agence pour l'Expansion de la Moselle-Est se constitue, regroupant douze communautés de communes de Bitche à Bouzonville. Cette reconfiguration de la géopolitique locale est aussi vérifiable pour certains de nos cas d'étude ne dépendant pas de l'exemple du charbon : le cas de la Sucrière de Lyon s'inscrit dans le *projet global* de Port Rambaud, ce dernier ayant été l'occasion de la création d'une nouvelle entité institutionnelle telle que Rhône Saône Développement (RSD). Par ailleurs, la recomposition de ces territoires délaissés se fait selon l'émergence et l'affirmation de pouvoirs principalement communaux et intercommunaux, succédant, par exemple, à des acteurs ferroviaires (la SNCF dans le cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps) ou économiques (les sociétés privées liées à la transformation et au conditionnement du sucre, dans le cas de la Sucrière de Lyon). La situation de reconversion, si elle nécessite une volonté politique et un accord consensuel sur l'ensemble des actions à engager et à coordonner entre elles, selon un périmètre qui dépasse le plus souvent les limites communales, relève aussi d'un processus de construction sociale. Ce processus passe par différentes étapes, parmi lesquelles se trouve le travail de deuil, moment plus ou moins long pendant lequel la fin de l'activité originelle du site industriel est progressivement acceptée. Le refus de l'état de fermeture des établissements, dans le cas de l'exemple minier, peut entraîner dans un premier temps le refus de la reconversion. Ce travail de deuil nécessite « un

²²² La Seine a été à l'origine de nombreux métiers, dès le XVIII^e siècle (transport fluvial, animation des berges, bateaux-lavoirs, activités d'entrepôt), concurrencés ensuite par ceux du chemin de fer (LANGLOIS, 2000).

accompagnement de la population dans ce qui disparaît et ce qui se construit » (DAVIET, 2006, p. 253), et s'exerce selon une double dimension : la reconnaissance du passé industriel des sites en crise et la construction d'une nouvelle identité. Cette reconnaissance du passé ne consiste pas uniquement en la conservation de symboles paysagers. Il s'agit aussi d'un travail de valorisation de ce passé, à l'image des cérémonies effectuées le 23 avril 2004 en Lorraine, qui « (...) ont eu un grand retentissement auprès des médias et des populations qui y ont massivement participé (37 000 visiteurs) » (DAVIET, 2006, p. 254). Ce travail de reconnaissance du passé se retrouve aussi dans nos cas d'étude, à travers l'organisation d'événementiels valorisant les sites à reconverter, tout en les faisant découvrir au public : anniversaire d'une radio locale organisée dans le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, festivals et activités culturelles organisés dans les bâtiments des cas d'étude de la Sucrière de Lyon (biennale d'Art Contemporain de 2003) et de la Cité de la Mode et du Design de Paris (festival des Architectures Vives de 2006). Il est à signaler que dans le cas d'étude de Paris la conservation d'une partie du bâtiment s'accompagne aussi d'une valorisation architecturale, avec l'ajout d'une *peau verte* sur le bâtiment afin de le distinguer et de le remarquer, en liaison avec la métaphore fluviale (cette peau s'apparentant à une vague). Par ailleurs, la construction d'une nouvelle identité passe aussi par l'usage de nouvelles dénominations liées aux projets s'exerçant sur ces sites à reconverter : la *Sucrière* pour Lyon, la *Cité de la Mode et du Design* pour Paris, par exemple. Ces dénominations s'accompagnent aussi de dénominations métaphoriques mettant symboliquement en valeur les bâtiments : ainsi, le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps est comparé à une *cathédrale de béton*.

Comment se déroule une reconversion de friches, selon quelles étapes et modalités ? Après cet exposé sur la définition du terme de reconversion et l'évolution du concept, il s'agit maintenant d'aborder l'aspect pratique d'une reconversion, et notamment les types d'actions engagées. Pour ce faire, nous nous basons sur ce qu'évoque Simon Edelblutte à propos de la reconversion de friches industrielles : cet exposé se vérifie aussi dans le cadre de nos cas d'étude et de l'analyse que nous en faisons dans le chapitre suivant. Deux phases principales sont à distinguer. La première étape concerne la *requalification* du site, c'est-à-dire une « étape de remise en état du site dégradé par l'activité industrielle et plus encore par son abandon » (EDELBLUTTE, 2010, p. 179). Cette étape comprend elle-même d'autres étapes allant de l'achat de la friche, généralement effectuée par la collectivité locale concernée, de l'examen et du diagnostic technique du site confié à des spécialistes par le maître d'œuvre, du traitement du site (démolition partielle de bâtiments ou non, nettoyage et dépollution des sols, nivellement et remblaiement, etc.), jusqu'à la *végétalisation* du terrain. Par exemple, pour le cas du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, les étapes d'achat des 9 ha site (par la mairie) et de diagnostic du site, notamment au niveau du volet pollution, sont déjà engagées dans le cadre du projet de reconversion. Ensuite, le site requalifié, au terme de ces quatre étapes, est mis en attente pour une prochaine réaffectation. Cette mise en attente peut durer plusieurs années. La deuxième étape principale de reconversion d'un site industriel consiste en son réaménagement, c'est-à-dire en la mise en œuvre d'une nouvelle affectation. De là, des actions de viabilisation du site sont lancées afin d'accueillir la nouvelle activité. Cette réaffectation dépendra beaucoup des résultats de l'étude technique et de l'examen du site : si cette étude concluait à un site très pollué, le choix d'accueil de logements sur ce site sera écarté, par exemple.

Ces grandes étapes de la reconversion de friches ne doivent pas masquer, cependant, la diversité de la nature des actions menées sur les sites à reconverter, ni quelque fois l'aspect *brouillon* de ces reconversions parfois engagées dans l'urgence. Simon Edelblutte (2010) décrypte ces solutions d'urgence comme des substitutions d'activités disparues par d'autres, souvent industrielles, parfois commerciales. D'autres solutions d'urgence mettent en œuvre

une mixité de types d'activités, mixité, cependant effectuée sans véritable cohérence, avec des difficultés qui lui sont liées :

« (...) lors de la découpe d'un site suite à la fermeture ou à la rétractation d'une activité industrielle, les repreneurs ne sont pas forcément uniquement industriels ou uniquement commerciaux et peuvent se mêler à des activités de services liées à la commune (...). La mixité dans l'urgence pose des problèmes évidents de voisinage et de pérennité de ces implantations, qui ne présentent pas de cohérence » (EDELBLUTTE, 2010, p. 188).

L'urgence peut amener à des solutions efficaces sur le court et moyen terme mais se révéler peut-être inefficaces sur le long terme. Les solutions les plus réfléchies vont chercher justement à éviter les risques liés à une substitution plongée dans l'urgence. Les solutions plus réfléchies vont mobiliser des reconversions diversifiées : si la reconversion vers l'industrie ou le commerce est toujours pratiquée cette fois-ci non plus dans l'urgence, elle est souvent complétée par d'autres types activités, d'autres fonctions. Une reconversion résidentielle, l'implantation de services socioculturels (médiathèques, centres et parcs culturels, etc.) lors d'une reconversion socioculturelle de plus en plus utilisée en milieu urbain, les activités tertiaires, témoignent de l'étendue du champ de reconversion. Ces expériences de reconversion sont parfois empreintes d'originalité : les exemples d'un stade de France construit sur une ancienne usine à gaz, de la transformation du crassier d'Amnéville en Lorraine en un pôle de loisirs (pistes de luges, zoo et salle de spectacle) sont là pour l'illustrer (EDELBLUTTE, 2010). Certaines opérations vont rechercher davantage une mixité des types d'activité en combinant le culturel et le commercial (usine textile Brandts d'Odense au Danemark²²³), plus rarement le résidentiel, le culturel, les activités tertiaires et industrielles, voire le patrimoine. A l'échelle de territoires plus vastes (vallées des bassins industriels, villes-usines), cette reconversion réfléchie passe par un travail large touchant plusieurs plans : économique, social, spatial, voire culturel. Ce travail est d'abord celui d'une structuration des tissus urbains, en le polarisant, en le hiérarchisant et en le désenclavant avec l'émergence ou l'affirmation d'un pôle majeur organisateur du territoire, condition essentielle pour engager des actions cohérentes, ou encore avec la création d'un véritable centre-ville pour les villes-usines, capable de donner une nouvelle identité. Ce travail est aussi celui d'une diversification économique, de spécialisations recherchées avec la conservation des branches les plus rentables des spécialités industrielles d'une région, basées sur un savoir-faire construit durant des décennies, voire des siècles, d'actions de formation de la main d'œuvre avec l'implantation de structures de formation, notamment universitaires, dans un but de promotion d'un territoire à rendre attractif. L'exemple de l'Emscher dans la Ruhr témoigne d'une reconversion globale dans le plus vaste bassin industriel d'Europe, avec plus de 120 projets variés programmés allant de la renaturation de certains espaces au traitement des eaux, de l'implantation résidentielle, de nouvelles industries, des parcs de loisirs, de commerces à l'implantation de lieux culturels (EDELBLUTTE, 2010).

Globalement, nous retrouvons l'aspect d'urgence (perceptible dans les solutions à court et moyen terme évoquées par Simon Edelblutte) dans nos cas d'étude. Dans le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, lorsqu'il se manifeste, par exemple, un souci de

²²³ Le site racheté par la municipalité et un promoteur, accueille à la fois des institutions publiques culturelles (Musée Danois des industries graphiques, Musée des Médias, Musée de la Photo, Centre d'Art) et des activités commerciales (magasins d'arts, cafés et restaurants, etc.). Il s'agit d'un lieu phare de la culture au Danemark, qui doit s'étendre encore avec la réutilisation d'anciens bâtiments industriels en cours de réhabilitation (EDELBLUTTE, 2010).

commercialisation rapide du site. Cet aspect d'urgence se retrouve aussi au niveau de l'existence de *projets-volants*, c'est-à-dire de projets extérieurs n'ayant pas au préalable de lieu d'implantation défini, qui sont envisagés un instant comme possibles pistes de reconversion pour le ou les sites en friches des cas d'étude (les Magasins Généraux d'Austerlitz de Paris sont envisagés comme site potentiel d'accueil du Musée de la Marine, par exemple). Cette situation d'urgence explique en parti ce souci de cohérence marqué dans nos cas d'étude : cohérence entre projets (entre le projet de Cité de la Mode et du Design et le *projet global* de Paris Rive Gauche, par exemple), cohérence avec les documents de planification (Plans d'Occupation des Sols, anciens Schémas Directeurs, etc.) et les procédures (procédure foncière, d'appel d'offre, etc.), cohérence architecturale²²⁴ (entre projets voisins d'un même bâtiment, dans le cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris), notamment. Cependant, ces *projets élémentaires* sont aussi à inscrire par rapport à des réflexions engagées au niveau de projets majeurs tels que ceux de Paris Rive Gauche pour le cas d'étude de Paris, ou encore de Port Rambaud et de Lyon Confluence pour le cas de Lyon.

ii) Définition de la friche

Si, dans un premier temps, il s'agissait d'explorer la signification du terme de reconversion ainsi que ses déclinaisons pratiques, il s'agit maintenant d'aborder plus précisément ce que recouvre le terme de friche. L'intérêt de cette définition est due au fait que nos cas d'étude concernent des projets liés à la reconversion de sites en friches (principalement ferroviaires ou portuaires) ou changeant d'activités originelles.

Concernant la définition même du terme de friche, celle-ci se caractérise par sa variabilité. A l'origine, le terme de friche provient du monde agricole : il s'agit alors soit d'un ancien terrain agricole non entretenu soit d'un terrain peu fertile et qui ne peut être mis en valeur même par la forêt (EDELBLUTTE, 2010). Le terme s'est ensuite élargi à l'urbain et à l'industriel, ainsi qu'au domaine résidentiel. Finalement, les friches sont communément les espaces de l'abandon, liés à une cessation d'activités, des lieux d'indétermination en attente d'un nouvel usage.

Cependant, dans le cadre de notre recherche, comme le thème qui ressort de notre sujet est lié à l'urbain, il s'agit alors surtout de s'intéresser aux friches urbaines, c'est-à-dire à ces interstices urbains « capables d'accueillir dans toutes leurs diversités projets et pratiques culturelles novateurs » (AMBROSINO et ANDRES, 2008, p. 39). Ces dernières sont elles-aussi dans un entre-deux puisqu'elles ont un statut transitoire et provisoire où sont brouillés nombre de repères, notamment fonciers. De cet aspect transitoire, il en ressort une dimension temporelle particulière liée à la friche. Cette dimension temporelle particulière justifie en partie l'intérêt que nous portons aux projets concernant la reconversion de friches urbaines. Cette prise en compte temporelle conduit à considérer la friche autrement que sous l'angle de l'espace abandonné. La friche, comme lieu en attente, fait ainsi appel à une dimension temporelle liée à l'idée de la disponibilité et de l'indétermination, favorable aux occupations intermédiaires. Plusieurs découpages temporels sont possibles mais ils se ressemblent sur les points essentiels de cette dimension temporelle. Les temps de friche sont au nombre de trois pour l'association Robins des Villes, dans le cadre de son étude sur les friches industrielles de l'agglomération lyonnaise : la friche est successivement et potentiellement en sommeil, en

²²⁴ Les Magasins Généraux d'Austerlitz sont le site d'accueil de plusieurs projets dont celui de Cité de la Mode et du Design. Les autres projets portant sur le reste du bâtiment (notamment la maison de la batellerie et les douanes) relèvent du Port Autonome de Paris.

projet et en vie. Ces trois temps peuvent ne pas concerner toutes les friches. La friche en sommeil « désigne des sites en état d'abandon total, exclus du circuit de l'urbain (...) » (ROBINS DES VILLES, 2008, p. 24). Les friches industrielles en sommeil renvoient à des appréhensions imaginaires du désordre, que ce soit au niveau du reste d'une opération de production délaissée, de l'accumulation d'objets dans cet interstice, d'activités d'occupation transgressives (ROBINS DES VILLES, 2008, p. 24). La friche en projet va désigner des sites industriels qui quittent cet état d'abandon pour s'acheminer vers une exploitation ou des réaffectations futures (activités tertiaires, habitat, accueil de bureaux, activités culturelles, etc.). Les auteurs donnent l'exemple de la situation lyonnaise : « (...) la reconversion progressive des tènements industriels, des friches en projet, a fait l'objet d'un accompagnement par la CCI et la communauté urbaine, dans un double mouvement d'incitation à la relocalisation en première et seconde couronne (...) et de reclassement des sites à partir de l'accueil de pôles tertiaires » (ROBINS DES VILLES, 2008, p. 26). Enfin, la friche en vie désigne, selon les mêmes auteurs, des sites qui sont l'objet d'occupations permanentes ou temporaires (sous la forme des squats et des activités artistiques, principalement), en dehors de perspective lucrative :

« La friche en vie est donc caractérisée par sa réutilisation, hors du cadre institutionnel et hors des procédures officielles d'aménagement de la ville, par des petits groupes qui aménagent, à la périphérie des institutions scolaires ou culturelles, des lieux où ils pratiquent des activités plus ou moins parallèles aux circuits traditionnels, plus ou moins reconnues » (ROBINS DES VILLES, 2008, p. 30).

La friche en vie se perçoit comme un lieu d'expérimentation sociale, une somme d'interactions entre des individus issus de couches sociales, d'origines ethniques et d'expériences sociales diverses :

« Artistes, militants, curieux, touristes, habitants d'un quartier se retrouvent autour et dans ces lieux, et révèlent aux pouvoirs publics une forme indépendante et singulière de participation et d'implication dans la ville » (ROBINS DES VILLES, 2008, p. 30).

Ces trois temps de friches industrielles rappellent les trois temps évoqués par les auteurs Charles Ambrosino et Lauren Andres à propos des friches urbaines. Il s'agit d'abord d'un temps de veille des friches urbaines, qui rappelle à la fois ces temps de sommeil et de vie décrits par l'association Robins des Villes. Le temps de veille désigne une période où les friches sont à l'écart des dynamiques urbaines et où ce temps d'indétermination sert de levier à un renversement des valeurs fonctionnelles, symboliques et foncières de l'espace concerné : la friche devient un terrain d'expériences, de permissivité sous différentes formes (occupations, activités artistiques et culturelles, petits réinvestissements plus ou moins précaires, etc.). Un autre temps identifié est celui de la légitimité et de la construction de *coalitions opportunes* : ces espaces investis suscitent l'intérêt de la part des habitants et de certaines élites urbaines (personnalités politiques, économiques et culturelles), avec la valorisation d'acteurs informels dans le débat public, grâce à des réseaux territoriaux de diverses sortes, qu'ils soient culturels, artistiques, médiatiques et politiques (AMBROSINO et ANDRES, 2008). Un dernier temps est évoqué par les mêmes auteurs, celui du temps de la projection, temps qui se rapproche du temps du projet évoqué par l'association Robins des Villes dans le cadre des friches industrielles. La friche constitue *in fine* une ressource foncière qui mobilise le temps de la projection, et dont l'utilité évolue. La question du devenir de la friche peut ainsi faire naître des conflits d'imaginaires (entre une vision d'une friche comme

laboratoire et terrain de jeu et une vision d'une friche comme terrain constructible) et d'usage :

« L'imaginaire culturel des acteurs informels interfère avec celui des aménageurs et des acteurs institutionnels : d'un côté, artistes et acteurs culturels revendiquent la pérennisation des formes d'urbanité nouvellement créées ; de l'autre, les acteurs institutionnels tentent de faire entendre les impératifs et enjeux économiques, sociaux et politiques qui pèsent sur ces espaces en attente » (AMBROSINO et ANDRES, 2008, p. 42).

Cet imaginaire est lié à un changement de perception de l'utilité de la friche, qui, initialement accolée à l'idée de crise et de désindustrialisation, devient une ressource pour une ville durable, qui se reconstruit sur elle-même. L'imaginaire lié aux friches est aussi perceptible dans nos cas d'étude (la Cité de la Mode et du Design de Paris, le Magasin Général de SNCF de Saint-Pierre-des-Corps et la Sucrière de Lyon), notamment au niveau des dénominations mobilisées par ces projets de reconversion : la présence de dénominations tirées des registres religieux (*cathédrale*), maritimes (*navire*) ou du registre de la valeur (*trésor*) en témoignent. L'imaginaire culturel des acteurs informels se manifeste quant à lui directement dans les événementiels organisés sur les sites en question.

Les friches sont aussi de différents types qu'il s'agit d'identifier ici afin de qualifier plus précisément les sites intéressés par les projets de reconversion constituant nos cas d'étude. La formation d'un stock significatif de friches, son éventualité, concernera surtout des agglomérations où une activité, une entreprise ou encore une institution dominante occupait une place importante en terme spatial (CHALINE, 1999). L'Église, les entreprises industrielles, les Armées et les compagnies de chemin de fer ont constitué ou constituent toujours de grands détenteurs d'emprises urbaines. Ils sont, cependant, aussi pourvoyeurs des friches du temps présent. Les causes de formation de ces friches peuvent être spécifiques au type de friche envisagé mais elles peuvent se regrouper en trois causes principales, relevées par Claude Chaline :

- Les mutations et innovations technologiques concernant les modes de transport²²⁵, les sources d'énergie et les évolutions du secteur productif ;
- Les logiques de localisation ou délocalisation d'activités inspirant investisseurs, décideurs et entrepreneurs ;
- Les grandes options d'aménagement urbain qui dominaient jusqu'aux années 1990 (date à laquelle émerge la notion de développement durable) qui faisaient prévaloir le desserrement urbain, avec pour conséquences la formation de friches et la dévitalisation de l'urbain existant.

Les causes de formation de ces friche peuvent être diverses et se combiner de façon complexe. A ces causes, il est possible d'y ajouter aussi les conséquences de politiques gouvernementales, les effets de pratiques sociales et des comportements collectifs valorisant ou dévalorisant certains territoires de la ville (CHALINE, 1999). Parmi les friches urbaines, l'auteur identifie et décrit des types de friche en leur adjoignant certaines causes de formation (cf. **tableau 24**).

²²⁵ Par exemple, la mise en valeur du transport routier au détriment du transport ferroviaire pour le fret peut entraîner la formation de friches ferroviaires.

Type de friche	Friche industrielle	Friche portuaire	Friche militaire	Friche ferroviaire	Autres types de friches
Description	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bâtiments du siècle dernier désertés par l'activité d'origine (filatures, tissages, etc.) ; - Des installations charbonnières démantelées ; - Des vides urbains dus à la cessation d'activités et au démantèlement d'un grand équipement productif (complexes sidérurgiques, par exemple) ; - Des installations qui comprennent une imbrication du tissu industriel et du tissu résidentiel. 	<p>Elle s'inscrit dans des linéaires fluvio-maritimes combinant des activités de stockage, manutention, production, de dessertes par navires ou péniches.</p> <p>Les délocalisations d'activités entraînent le délaissement d'importantes superficies des docks.</p>	<p>Le domaine militaire inclut un large éventail d'installations parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments de commandement surtout en centre-ville ; - Les casernements, centres de subsistance en localisation péri-centrale. 	<p>Le patrimoine ferroviaire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les gares de voyageurs et de fret ; - Les cités de cheminot ; - Les triages et leurs entrepôts - Les couloirs ferroviaires. 	<p>Il existe six types principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aéroports désaffectés ; - Anciens dépôts de tramway ou gares routières ; - Gros équipements agro-alimentaires (abattoirs municipaux) ; - Bâtiments commerciaux d'entreprises ; - Immeubles de bureaux au centre des grandes agglomérations ; - Fiches résidentielles et touristiques.
Causes de formation	<p>Ces causes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obsolescence ou l'inadaptation technologique ; - L'incapacité à résister à la concurrence internationale ; - Les fermetures par décisions étatiques ; - Les décisions de délocalisations. 	<p>Ces causes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concurrence des modes de transports terrestres ; - Les nouvelles organisations logistiques du commerce de redistribution ; - Le passage à la technologie du conteneur (qui entraîne l'obligation d'avoir de nouveaux navires, de nouvelles exigences de manutention, de stockage et de dessertes). 	<p>La principale cause est la réorganisation par les Etats de leurs forces armées.</p>	<p>La principale cause citée est celle de l'évolution logistique et technologique.</p>	<p>Les causes sont diverses : situations financières irrémédiables, jeu de la spéculation foncière, enclavement, etc.</p>
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des usines d'armement GIAT en France ; - Complexes sidérurgiques de Bagnoli à Naples, de Caen, de Cornigliano à Gênes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien port fluvial de Karlin à Prague ; - Fiches dans Dunkerque, Bristol, Lisbonne, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain des Groues dans l'agglomération orléanaise ; - Caserne Boufflers au cœur de Fontainebleau, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gare d'Orsay ; - Complexe de triage à Sotteville-lès-Rouen, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aéroports désaffectés de Lyon-Bron, Londres-Croydon ; - Anciens magasins populaires tels que les Dames de France, etc.

Tableau 24 : Présentation des différents types de friches et de leurs causes de formation (d'après CHALINE, 1999)

Nos cas d'étude, suite à la lecture de ces différents types de friches selon les activités d'origine, concernent ainsi deux friches portuaires (les Magasins Généraux d'Austerlitz de Paris et le Magasin Général des Sucres devenu la Sucrière de Lyon) et une friche ferroviaire (le Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps). A cette typologie liée au type d'activités d'origine de la friche, il convient d'y ajouter aussi une autre différenciation, révélée par Simon Edelblutte, cette fois-ci à propos des friches industrielles : il s'agit d'une distinction dressée en fonction de la visibilité et de la lisibilité de la friche. Cette typologie reste cependant approximative. L'auteur constate d'abord l'existence de « micro-friches, discrètes, nombreuses et souvent en attente » (EDELBLUTTE, 2010, p. 157). Ces *micro-friches* sont vérifiables pour les cas de Paris et de Saint-Pierre-des-Corps : il s'agit principalement de projets liés directement à des bâtiments à reconverter plus ou moins isolés. A côté de ces micro-friches discrètes, aux évolutions différenciées, l'auteur remarque aussi l'existence de grandes friches emblématiques, à la configuration spatiale et physique plus complexe. Le projet de la Sucrière de Lyon, par exemple, s'il concerne un bâtiment à reconverter tel que l'ancien Magasin Général des Sucres, s'inscrit aussi dans une vaste friche portuaire liée à l'abandon des activités originelles du Port Rambaud. Selon Simon Edelblutte, sur le site industriel concerné (dans le cadre d'activités, par exemple, liées au charbon ou au textile), la friche ne signifie pas un arrêt total et immédiat des activités qu'elle accueille : elle s'inscrit plutôt dans un processus progressif d'abandon de ces mêmes activités, avec la coexistence d'un restant d'activité originelle, de bâtiments dégradés et délaissés, de bâtiments reconvertis pour l'accueil d'activités tertiaires ou secondaires, ou encore de terrains nus issus de la destruction des bâtiments les plus délabrés. Le paysage qu'offrent ces grandes friches participe à l'image négative du territoire qui les contient. La grande friche industrielle, si elle demeure un paysage avant tout transitoire, peut persister plusieurs dizaines d'années et marquer durablement le territoire concerné.

b. Intérêt du thème d'étude

La présentation de la reconversion des friches, suivie notamment d'une définition plus poussée du terme de friche, s'accompagne d'une justification de ce thème pour le choix des cas de projets de reconversion de friches. Ce thème a été choisi pour les terrains d'étude pour plusieurs raisons que nous détaillons par la suite dans cette partie. Les développements et les conclusions inscrites dans la justification du choix du thème d'étude s'appliquent bien sûr lorsque les friches concernées ne restent pas totalement abandonnées et qu'elles attirent l'attention sur leurs éventuelles reprises. Par ailleurs, étant donné que nos cas d'étude sont des sites urbains, bénéficiant en général d'un positionnement stratégique, ayant vu leur activité industrielle et économique d'origine s'arrêter, il est donc fait mention dans cette partie des friches relevant du même type, c'est-à-dire des friches urbaines et industrielles. Nous laissons donc de côté les friches rurales et les friches militaires, par exemple.

Le thème d'étude possède un intérêt qui reste toujours d'actualité, dans un contexte de crise économique et sociale. Cette crise avait pris forme notamment avec la désindustrialisation des communes industrielles, et avec elle, une augmentation significative des terrains laissés à l'abandon. Le contexte des années soixante-dix, par exemple, est déjà celui d'une « métamorphose très profonde dans le rapport qu'entretient l'aménagement urbain avec l'économie » (ROBINS DES VILLES, 2008, p. 18). Il faut faire face à une nouvelle

forme de crise urbaine avec l'apparition de friches industrielles²²⁶. Les raisons de cet effondrement sont principalement économiques mais aussi géographiques et politiques : les positionnements géographiques des industries, les orientations politiques des collectivités locales constituent d'autres facteurs à prendre en compte, selon l'association Robins des villes, à travers son étude sur les friches industrielles. Surtout, à travers ce contexte de crise, c'est la question de la reconversion de ces espaces abandonnés, stigmates des effets de la crise, qui est posée, et cela, quel que soit le type de friche envisagé. La banalité du phénomène de friche justifie aussi en partie l'intérêt que nous lui portons dans le cadre des projets de reconversion. La reconversion de friches peut aussi constituer l'occasion d'expérimentations et d'expériences originales intéressantes à observer et à analyser. Elle mobilise plusieurs éléments : conciliation à rechercher entre la réhabilitation du patrimoine et les nouveaux usages issus des transformations contemporaines, dans une forme de cohabitation entre l'ancien et le nouveau ; recyclage de composants architecturaux ; mise en scène et célébration de ces espaces vacants afin de les faire connaître et de les valoriser.

Par ailleurs, la reconversion de friches met à jour l'intérêt que ces lieux concernés et leur occupation peuvent avoir. L'intérêt de ces lieux à reconvertir peut résider, par exemple, dans les formes particulières d'occupation de la friche, telles qu'elles sont décrites par l'auteur associatif Robins des Villes. Elles se manifestent d'abord comme des formes singulières et indépendantes de participation dans la ville :

« Des habitants et habitantes singuliers de la ville révèlent dans la friche en vie²²⁷ de nouvelles relations à l'espace, à la famille, à l'école, au travail, aux temps sociaux » (ROBINS DES VILLES, 2008, p. 30).

L'observation dans ces espaces met à jour ce tissage de liens et d'interactions sociales échappant au cadre institutionnel, à cette construction de règles autres que celles des acteurs institutionnels. Les espaces en friches, en permettant ces contacts appuyés par des activités de petits groupes qui les réutilisent, se distinguent des espaces qui permettent la fuite du contact et séparent les individus entre eux (espaces de consommation du supermarché ou espaces touristiques, autoroutes coupant les banlieues du reste de la ville, etc.). Ces lieux en friche sont aussi l'occasion d'une diversité de types d'occupations²²⁸ intéressante à relever. A travers l'éclairage apporté sur les types d'occupation observés sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, l'auteur associatif Robins des Villes, deux grandes catégories d'occupations intermédiaires ressortent :

- Une approche sédentaire qui se caractérise par des actions portées à moyen terme et centrées sur une utilisation du bâtiment comme habitat ;
- Une approche nomade du lieu qui se caractérise par des actions portées à très court terme.

²²⁶ L'auteur évoqué, c'est-à-dire l'association Robins des villes, ne précise pas davantage ce qui est recouvert par l'expression de friche industrielle. Cependant, le constat peut aussi s'appliquer à d'autres types de friches, étant donné que les effets de la crise sont multiples et dépassent largement le cadre strictement industriel.

²²⁷ Cf. VI. B. a. ii) pp. 278 - 282 sur les temporalités de la friche.

²²⁸ L'occupation est définie comme regroupant les différents types d'usages et de pratiques à l'œuvre dans les friches (ROBINS DES VILLES, 2008).

La Sucrière de Lyon, par exemple, a été l'objet d'occupations principalement nomades et se déclinant sous formes d'occupations de graff²²⁹ (frise murale décorant la façade du bâtiment à reconvertir) et de loisirs²³⁰ (avec l'organisation d'événementiels et d'expositions temporaires). Ces occupations témoignent de l'intérêt porté pour les friches et de l'imaginaire singulier que ces dernières peuvent susciter. Car la friche possède aussi une qualité réflexive. La réutilisation d'espaces vacants et plus ou moins dégradés constitue en elle-même une source de réflexions sur la ville et ses usages. La friche pose des questions. Elle donne une lecture particulière de la ville et interroge sur son évolution. La proportion de terrains vacants urbains peut ainsi servir d'indicateur du comportement économique d'une ville, de son dynamisme :

« En France (...), édifices et terrains urbains en jachère ou en friche imposent la réalité de leur présence plus ou moins durable. Ce qui avait pu n'être considéré que comme un aléa des activités de certains secteurs d'activités tend à devenir non seulement l'indicateur tangible du dynamisme d'une ville, mais plus encore, semble-t-il, l'expression d'une remise en cause périodique de la plupart des fonctionnalités urbaines » (CHALINE, 1999, p. 15).

La friche est ainsi avant tout l'expression de plusieurs enjeux. Ces enjeux sont d'abord politiques et sociaux. La friche interroge la place des initiatives d'acteurs informels par rapport au cadre institutionnel rigide, puisqu'elle est destinée à rassembler l'ensemble des projets de ces acteurs informels, individus ou collectifs, engagés dans la réanimation de ces espaces et dans le débat public les concernant, projets qui peuvent se retrouver confrontés à la gestion urbanistique de la ville et à d'autres types d'acteurs. La friche va ainsi révéler les stratégies différenciées des acteurs concernés qu'ils soient propriétaires, acteur public ou acteur informel. L'exemple de l'ancien faubourg ouvrier Berriat à Grenoble peut nous servir à illustrer ce propos. Charles Ambrosino et Lauren Andres, dans leur article de 2008 sur les friches urbaines, détaillent cet exemple que nous retransmettons ici. L'ancien faubourg ouvrier Berriat à Grenoble a bénéficié depuis la fin des années 1980 d'opérations de renouvellement urbain. Bénéficiant d'un tissu urbain diversifié mêlant emprises industriels, immeubles des années 1950 et 1960 et petits ensembles pavillonnaires, ce quartier est pendant un certain temps délaissé par les promoteurs et les aménageurs publics. Entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1980, les enjeux urbains restent timides et le renouvellement effectué se fait doucement : transformation de l'ancienne chocolaterie Cémoi en pépinière d'entreprises, achat de la halle Eiffel pour installer le futur centre d'art contemporain, reconversion d'anciens lieux de stockage en bureaux pour de petites entreprises, etc. Cette période a été aussi surtout l'occasion d'occupations intermédiaires du quartier devenu le réceptacle de nombreuses expériences culturelles plus ou moins durables. Cette colonisation artistique de Berriat se perpétue dans les années 1990. Nous ne citerons qu'un exemple de cette appropriation artistique du quartier afin d'illustrer notre propos d'aujourd'hui. Dès 1982, des artistes prennent possession du 102, rue d'Alembert, dans une ancienne cartonnerie, et constitue ainsi le premier squat culturel grenoblois. L'exemple du 102 s'inscrit de façon plus général dans cette histoire des collectifs et associations qui investissent les friches et dont l'installation ne se fait pas sans heurts : conflits, négociations permanentes avec les propriétaires et les instances publiques, parfois avec les riverains peuvent émerger. Afin d'assurer la pérennisation de cette installation artistique, ces acteurs informels provoquent

²²⁹ L'occupation de graff qui consiste dans la pratique de bombages muraux, dans une optique de recherche graphique (ROBINS DES VILLES, 2008).

²³⁰ L'occupation de loisirs qui a pour objectif la détente festive (soirées événementielles, par exemple) (ROBINS DES VILLES, 2008).

l'ouverture d'un débat public tout en investissant l'espace public. Ils proposent ainsi une autre vision de la manière de penser la ville tout en participant à son renouvellement, pendant que leurs actions vont à contre courant des processus habituels de la planification. Ils entraînent ainsi les collectivités locales à réfléchir sur l'avenir de ces espaces et de leur rôle dans la construction et l'évolution de la ville contemporaine, et à s'interroger sur le positionnement qu'elles doivent adopter. Pour en revenir à l'exemple du 102, l'investissement des lieux est d'emblée placé sous le signe du conflit puisque se succèdent « menaces d'expulsion, plaintes des voisins, négociations avec la mairie et tentative infructueuse de rachat du bâtiment » (AMBROSINO et ANDRES, 2008, p. 45). Parallèlement, le lieu investi gagne en notoriété, bénéficie ainsi d'une reconnaissance auprès du public et d'une partie des médias avant de devenir un référent artistique en matière de culture expérimentale française. Le soutien du public et d'acteurs comme les universitaires, les personnalités locales des mondes de l'art et du spectacle, par exemple, contribuent à la considération progressive du lieu et des activités culturelles qui s'y déploient par les pouvoirs publics. Cependant, suite la menace d'expulsion des lieux résultant d'une détérioration des relations de voisinage en mars 1991, la défense du 102 prend forme : manifestation de soutien, pétition et autres actions sont organisées. L'arrêt de la procédure judiciaire est effectué et des négociations sont engagées qui aboutissent à la signature d'une convention d'occupation précaire pour trois ans renouvelable entre la mairie et l'association 102. Toutes les friches ne connaîtront pas, cependant, le même sort que celui du 102, comme celle de la friche Bouchayer-Viallet, mais elles sauront mettre en avant cette coexistence et cette possible confrontation entre deux logiques, l'une culturelle et artistique structurant une identité alternative du quartier du Berriat, l'autre immobilière et foncière renouvelant un espace urbain en mutation (AMBROSINO et ANDRES, 2008). Cependant, les exemples comme celui du 102 où les acteurs informels puissent acquérir une visibilité nette dans le débat public sont assez rares. Les auteurs Charles Ambrosino et Lauren Andres évoquent les différents facteurs expliquant cette situation : la difficulté de communication avec l'institution due aux différences idéologiques et aux manières de fonctionner, témoignant d'une coupure entre monde créatif et monde politique, une cohabitation difficile et possiblement conflictuelle avec les logiques économiques et juridiques.

La friche mobilise aussi d'autres types d'enjeux : économiques, urbains et fonciers. Parmi ceux-ci, la question juridique peut ressortir, notamment lorsque la responsabilité juridique de la ville (et la responsabilité des propriétaires de ces bâtiments en friches, d'une façon générale) est engagée lors de l'occupation de bâtiments publics. Ce constat montre à quel point l'espace constitue un enjeu majeur pour la ville, surtout dans cette injonction actuelle d'une ville à reconstruire sur elle-même. La friche, lorsqu'elle est prise dans ce *temps de la projection*, telle qu'évoqué par Charles Ambrosino et Lauren Andres, devient une ressource foncière à exploiter, un terrain disponible objet des différents imaginaires qui s'y confrontent. La friche se transforme alors en outil pour un urbanisme durable et économe en espace, support pour un renouvellement des tissus urbains. Simon Edelblutte fait ce même constat d'une friche (et dans ce cas-ci d'une friche industrielle) outil de développement durable :

« (...) la récupération d'anciens bâtiments ou d'anciens terrains industriels permet de ne pas étendre la ville aux dépens de l'agriculture, tout en réduisant les coûts liés à une périurbanisation toujours plus éloignée des centres » (EDELBLUTTE, 2010, p. 224).

Cette optique ne cache pas le fait que ces friches urbaines constituent d'éventuels espaces libres, dans des territoires urbains soumis aux pressions foncières, ce qui justifie l'intérêt qu'il peut y avoir à les réutiliser dans le cadre de cette reconstruction de la ville sur

elle-même. Dans le cadre des friches industrielles, Jean-Noël Blanc (1991) rappelle aussi que la préoccupation urbaine qui leur est liée s'inscrit aussi dans ce glissement effectué au fil du temps d'une problématique initialement économique vers des questions plus vastes, notamment la question urbaine. Cette problématique initiale économique est bien sûr celle de défense de l'emploi et dont la solution traditionnelle serait la réutilisation industrielle des locaux abandonnés. Cependant, les friches industrielles vont concerner de plus en plus des réorientations des économies locales (passage vers des activités commerciales ou touristiques, et même vers des usages immobiliers), comme le rappelle Jean-Noël Blanc. Les enjeux économiques liés à la friche ne doivent pas cacher non plus le fait que cette dernière avance aussi une autre question, celle-ci spécifiquement urbaine. Jean-Noël Blanc constatait déjà la lenteur de l'émergence d'une telle question, inscrite dans le changement des rapports industrie-ville, dans le cas des friches industrielles. Dans la pure logique économique, l'espace industriel reste strictement produit par les logiques de la production. Il s'agit d'une logique autonome, qui forme un territoire finalement non urbain dans la ville, à part du fait de ses règlements, de son encadrement. L'inquiétude économique pousse les villes à considérer les friches comme un problème urbain. Elle les a amenées petit à petit à considérer la question urbaine comme élément déterminant de l'activité économique : pour attirer les entreprises, il faut désormais réfléchir à l'insertion urbaine de ces espaces en friches. La localisation des entreprises ne se fait pas d'abord suivant la fiscalité locale ou l'agrément architectural de l'usine mais d'abord selon « (...) ce que peut apporter une ville en matière d'urbanité » (BLANC, 1991, p.107). Les villes vont donc s'attacher à développer leurs qualités urbaines en matière d'équipements et d'économie des réseaux, le développement du plaisir urbain, le développement d'une main d'œuvre qualifiée. Ces qualités vont ainsi participer à l'identité même de la ville, identité qui peut être aussi d'essence culturelle.

La friche peut, en effet, constituer l'occasion de développer l'identité culturelle d'une ville qui souhaite se rendre attractive. Elle est donc aussi l'expression d'enjeux de nature à la fois patrimoniaux, culturels et architecturaux. La dimension culturelle n'est jamais totalement absente de la question de la reconversion de friches : ces lieux peuvent ainsi offrir des bâtiments reconnus pour leur qualité urbaine sinon architecturale. Cette qualité architecturale est, par exemple, soulignée pour nos trois cas d'étude : sheds Freyssinet et bâtiment reconnu comme patrimoine industriel à valoriser dans le cas du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, caractère *piéd dans l'eau* du bâtiment en béton placé en bord de Seine pour les Magasins Généraux d'Austerlitz de Paris, architecture particulière de la Sucrière à travers la valorisation notamment de ses silos dans le cadre d'une reconversion culturelle. Cette reconnaissance architecturale et éventuellement urbaine est notamment consécutive de l'apparition d'une notion comme celle, par exemple de patrimoine industriel²³¹. L'intérêt

²³¹ Le patrimoine industriel constitue l'un des derniers types de patrimoine reconnus. Ce retard s'explique essentiellement par la perception négative de l'industrie dans l'opinion, perception relativement récente puisque durant l'apogée industrielle des XIX^e et début du XX^e siècle, l'industrie signifiait plutôt le progrès et la modernité (EDELBLUTTE, 2010). La perception négative tirée des raisons liées à l'ambiance et à la pollution des sites abandonnés n'est pas la seule à expliquer ce retard : la pratique politique de l'usine joue aussi puisque l'échec économique pousse souvent à une sorte de négation du passé industriel de la part des différents acteurs impliqués, à savoir le patronat, les syndicats, le pouvoir politique local et les habitants (EDELBLUTTE, 2010). Cependant, la disparition rapide de l'industrie fordiste avec une raréfaction de ses bâtiments caractéristiques (usines tubulaires, usines au toit à sheds), la réaction identitaire et l'attachement nostalgique au passé face à une société de plus en plus mondialisée et uniformisée, l'amélioration des capacités à faire fructifier les héritages entraînent la question de la préservation du patrimoine industriel (EDELBLUTTE, 2010). L'idée de cette préservation débute au Royaume-Uni puis s'étend aux autres pays anglo-saxons, nordiques ou germaniques avant de toucher la France dans les années 1980. Le terme employé pour cette préservation est d'abord celui de *l'archéologie industrielle* utilisé pour la première fois dans les années 1950, avant d'être remplacé par une

architectural des friches industrielles peut se baser sur des bâtiments constituant des signatures symboliques d'un âge industriel plus ou moins révolu et porteur des mémoires ouvrières. Parmi les modèles architecturaux d'usines, les toits à sheds²³², en dents de scie caractérisent par excellence l'usine, rejoints ensuite par d'autres formes architecturales telles que l'usine tubulaire²³³ ou encore le hangar métallique²³⁴. La valorisation du patrimoine industriel n'est pas cependant aisément admise, situation en majorité due à une considération tenace et négative sur l'objet et le travail industriel. Concernant plus spécifiquement la reprise et la reconversion de friches industrielles, Jean-Noël Blanc (1991) met en avant trois attitudes :

- *L'attitude conservatrice* des érudits locaux ou ceux favorables à une archéologie industrielle s'inscrit dans une approche muséographique de la friche, privilégiant la conservation des objets à la ville ;
- *L'attitude économiste* des acteurs économiques ou d'autres édiles ont une approche liée aux idées d'efficacité et d'urgence, et qui ne favorise donc pas une valorisation d'une identité culturelle industrielle ;
- *L'attitude projectuelle* de certains édiles ou des concepteurs ont une approche de mise en avant des occasions de valorisation des friches stratégiques capables de révéler l'identité de la ville concernée et de fonder le devenir urbain sur cette base culturelle.

Nos trois cas d'étude vont surtout marquer des oscillations permanentes entre ces différentes attitudes décrites par Jean-Noël Blanc : souci de préservation de l'originalité et de la spécificité des sites à projet, volonté de commercialisation rapide et réflexion sur le site à projet engagée par rapport à des *projets globaux* interrogeant le devenir et l'image des villes ou des agglomérations concernées en font parti.

acceptation plus large, celle de *patrimoine industriel*, qui s'impose à la fin des années 1980. Les premiers travaux issus de l'*archéologie industrielle* au Royaume-Uni se consacrent à l'étude des vestiges de la première révolution industrielle sous la forme de fouilles. Plusieurs sociétés et associations locales sont fondées plus tard. Une revue est créée en 1964, le *Journal of Industrial Archeology*, avant d'être suivie, en 1973, par l'apparition de l'*Association for Industrial Archeology* (AIA). L'expression *archéologie industrielle* est ensuite reprise aux Etats-Unis : en 1972, la *Society for Industrial Archeology* est fondée. En France, le terme est repris avec la parution d'un ouvrage fondateur de Maurice Daumas en 1980, *L'archéologie industrielle en France*. Dès les années 1980, l'expression *d'archéologie industrielle* devient insuffisante face au développement d'une nouvelle activité dépassant le cadre des fouilles. L'expression de *patrimoine industriel* va alors s'imposer vers la fin des années 1980, afin de rendre compte de la diversité du patrimoine évoqué. Cependant, l'*archéologie industrielle* reste une expression plus couramment utilisée dans le monde anglo-saxon, concept qui reste tout aussi englobant que celui du *patrimoine industriel* en France. Le patrimoine industriel comprend finalement différentes composantes : bâti industriel et annexes, cités ouvrières, infrastructures liées à la production (anciens canaux, anciennes voies ferrées, anciens barrages, etc.), matériel industriel, matières premières utilisées et produits fabriqués dans l'usine, archives de l'entreprise, patrimoine industriel immatériel constitué des témoignages des acteurs de l'usine (EDELBLUTTE, 2010).

²³² Le shed désigne un type de toiture avec deux versants de pente, le plus court et le plus incliné étant généralement vitré : cette technique offre un éclairage indirect par le toit et sans que les rayons du soleil éclairent directement l'intérieur du bâtiment (EDELBLUTTE, 2010). Les sheds s'inscrivent aussi dans l'entreprise de rationalisation et de mécanisation croissante des productions, car ils permettent de s'affranchir des étages, non compatibles avec une utilisation de machines productrice de vibrations continues (EDELBLUTTE, 2010).

²³³ L'usine tubulaire désigne ces tours et conduites diverses reliées à des bâtiments variés, à l'air libre (EDELBLUTTE, 2010). Ce modèle se retrouve utilisé pour l'usine sidérurgique ou dans le secteur de la chimie, par exemple.

²³⁴ Il s'agit d'un modèle de bâtiment utilisé pour toutes les productions ne nécessitant pas d'appareillage extérieur et répandu dans d'autres types d'activités non industrielles comme, par exemple, les entreprises de logistique, les garages, les services aux entreprises, les grandes surfaces (EDELBLUTTE, 2010). Cette structure est fortement adaptable.

La friche est aussi l'expression d'enjeux de formes : la qualité architecturale d'une friche peut ainsi amener à considérer l'invention d'une fonction pour le lieu. Cet enjeu de formes se manifeste dans un renversement actuel, dans le cadre d'une reconversion de friche qui prend une dimension de projet urbain :

« (...) alors qu'au départ, quand une activité économique est abandonnée, le problème est pour la ville un problème de redéfinition d'une friche, on en vient maintenant à tenter de requalifier l'espace urbain à partir d'une F.I. [c'est-à-dire une friche industrielle] » (BLANC, 1991, p.106).

La friche peut ainsi concourir à un projet de centralité, si elle apporte une nouvelle intensité à l'ensemble urbain. La friche, et dans ce cas, la friche industrielle, revête une importance particulière car elle prend une signification toute urbaine, puisqu'elle peut constituer l'outil permettant, par exemple, de retravailler un centre-ville, de créer des liens entre quartiers, de réorienter l'ensemble de la ville. Cela est, par exemple, vérifiable pour le cas d'étude de la Sucrière de Lyon, à placer par rapport aux *projets globaux* de Lyon Confluence et de Port Rambaud, interrogeant à leur tour sur le prolongement du centre-ville de Lyon jusqu'à la presqu'île située entre Rhône et Saône. Enfin, les variables de formes interviennent dans cette reprise de friche et vont différencier les opérations entre elles. Ces variables concernent les bâtiments en eux-mêmes et leur intérêt architectural. Les gabarits des bâtiments, leur état vont déterminer les conditions et la nature de cette réutilisation de friches :

« (...) certains [bâtiments] sont pratiquement inutilisables à cause de leur vétusté, de leur surface au sol désormais excessive, ou des difficultés techniques de leur réemploi, tandis que d'autres se prêtent à une réutilisation rapide » (BLANC, 1991, p.106).

L'intérêt architectural de certaines friches est aussi une réalité : l'existence de certaines œuvres remarquables, produits d'une époque où l'industrie était en plein essor, provoquent aujourd'hui l'idée de leur reconversion ou de leur réutilisation. Enfin, l'emplacement de la friche est un autre facteur important déterminant la place du projet de reconversion dans une stratégie urbaine de développement en construction. Enfin, la friche industrielle, selon Jean-Noël Blanc, possède une signification par rapport à la forme de la ville : certains cas extrêmes montrent une forme urbaine intimement liée à de grandes emprises industrielles, ce qui entraîne comme conséquence que les reprises de friches déterminent l'identité de toute la ville.

L'intérêt architectural des friches, la question de la conservation et de la réutilisation du patrimoine industriel amène ainsi à un autre enjeu, celui de l'interrogation sur le rapport entre projet et patrimoine, entre projet et mémoire. Tout comme le projet, le patrimoine s'appuie sur un principe de rapport au temps :

« Le patrimoine est un objet du présent, traduction, dans les termes du moment, du passé et de l'avenir, induisant un ordre du temps, dessinant une *carte du temps*, qui sert aux sociétés à se localiser et à s'orienter *dans et par l'histoire* » (PONCET, 2004, p. 60).

Le patrimoine n'est ni inscrit dans le passé ni dans l'avenir, mais relève plutôt d'une préoccupation du présent : étant donné qu'il « (...) donne à voir qui nous sommes, aux autres comme à nous-mêmes » (*Ibid.*, p. 60), il constitue non seulement un objet temporel mais aussi un objet social puisqu'il désigne le rapport qu'ont les sociétés à un moment donné avec leur

environnement (qu'il soit naturel, culturel, industriel, etc.). En ce sens, il renvoie à ce que Bernard Debarbieux (1995) appelle des *lieux de condensation*, c'est-à-dire des lieux « (...) spécifiques, construits et identifiés par une société qui se donne à voir à travers eux, qui les utilise pour se parler d'elle-même, se raconter son histoire et ancrer ses valeurs » (DEBARBIEUX, 1995, p. 100). Le patrimoine est une construction sociale : il est choisi en tant que tel selon un processus de reconnaissance de la valeur de certains héritages culturels, selon les intérêts et les stratégies développées par certains groupes sociaux (VESCHAMBRE, 2008). Le projet, quant à lui, à travers l'activité de *projeter*, part de ce qui est déjà là, d'une relation à l'existant qui peut être celle d'un lien avec le patrimoine :

« *Projeter* ne semble pas pouvoir s'effectuer autrement qu'en établissant un rapport avec ce qui déjà-là, avant soi et devant soi : le site, le relief, le paysage, les matériaux, l'orientation, les cultures locales, les habitants et leur habitus, le patrimoine et ses monuments, et bien d'autres choses encore » (ROUILLARD, 2010, p. 13).

La prise en compte de l'existant dans les projets a été progressive : elle aboutit actuellement à un projet se plaçant dans une « stratégie d'occupation des restes » (*Ibid.*, p. 20), dans une optique de lutte contre l'étalement urbain. Le projet est issu d'une analyse différenciée du terrain, entre nouvelles constructions dans les *vides* d'un territoire déjà occupé et préservation de l'existant. La dimension patrimoniale incluse dans les projets (dans notre cas, des projets de reconversion de friches urbaines et industrielles) amène aussi à d'autres remarques, liées à l'imagination patrimoniale mais aussi à la question d'une mémoire sélective. Les Magasins Généraux d'Austerlitz, reconvertis en parti en Cité de la Mode et du Design, ont vu l'apposition d'un *plug over* sur leur structure de béton : cette ossature, de part sa couleur verte, mais aussi de par sa forme de vague fait appel à la Seine et à la promenade plantée imaginée par Michel Desvigne. Elle est finalement le symbole renvoyant à la fois au nouveau et à l'ancien. Cette imagination patrimoniale, ramenant à un ordre des temps décrit auparavant comme orienté en fonction des préoccupations du présent, est à placer par rapport à une logique de prise en compte de l'existant particulière. Cette logique est qualifiée par Simon Texier (2010), rapportant par là la conception de l'architecte Philippe Robert, comme « (...) n'étant plus seulement considéré comme un passé à conserver avec révérence, mais comme un héritage qu'il est de notre devoir de faire revivre, et ce avec les techniques et les matériaux contemporains » (TEXIER, 2010, pp. 43 – 44). Au-delà cette imagination patrimoniale, cependant, une autre question se pose, celle d'un héritage culturel choisi et réinvesti par un projet qui sert à redéfinir un ensemble de valeurs historiques du site et de façon plus générale de la ville, selon les impératifs du présent. Finalement, c'est le lien entre projet et mémoire qui est à montrer dans toute son ambigüité. Thomas Zanetti (2010), à travers le projet urbain de la Cité du design de Saint-Étienne (exemple qui est aussi cité comme une des références au cours de l'élaboration du projet de Cité de la Mode et du Design de Paris), élabore une critique sévère d'un projet ayant servi à mettre à distance le passé social et ouvrier de la manufacture d'armes au profit de la seule affirmation d'une modernité qui gomme les aspects négatifs de ce passé :

« La mise en patrimoine partielle (...) de la manufacture²³⁵ s'apparente à une mise à distance de la composante sociale de l'histoire industrielle stéphanoise, et signale le souci de

²³⁵ Le périmètre de protection du site ne concerne pas l'ensemble du site industriel : les maisons de directions et les pavillons administratifs sont détruits en 2005 afin de permettre l'implantation de cette Cité du design.

ne pas faire allusion aux références classiques du monde du travail (...), qui est uniquement vu à travers la focale de la technique et de l'innovation » (ZANETTI, 2010, p. 169).

La mémoire est le reflet des rapports de pouvoirs au profit d'une supériorité politique redéfinissant le passé dans le présent : la grave crise industrielle, économique et sociale à partir des années soixante-dix qu'a connu Saint-Étienne est passée sous silence au profit d'un passé industriel glorifié à travers la reconversion de la manufacture d'armes (ZANETTI, 2010). La réécriture de l'histoire d'un site emblématique de la tradition d'innovation et de savoir-faire (notamment ceux attachés au design) et de l'histoire du groupe ouvrier stéphanois, n'est pas neutre : elle est sélective et mobilise des mécanismes d'intégration (mais aussi d'exclusion) de cet héritage culturel choisi. Cette réécriture est visible dans le vocabulaire utilisé dans le résumé de l'ouvrage consacré à l'histoire de la manufacture d'armes, publié par le musée d'Art et d'industrie de Saint-Étienne :

« Le site industriel y est décrit au moyen des termes suivants : *usine alors à la pointe de la modernité, production mécanisée à échelle industrielle, culture technologique novatrice, mise en perspective historique du design des armes de guerres, né de la confrontation à la mécanisation*, etc. Le vocabulaire utilisé est équivoque dans la primauté qu'il donne au passé productif et technique de la manufacture » (ZANETTI, 2010, p. 167).

Ces trous de mémoire ne sont pas sans rappeler les manipulations de temporalités politiques que nous avons abordées dans les chapitres III et IV²³⁶. Ces trous de mémoire se retrouvent aussi pour nos cas d'étude, simplement dans la quasi-absence d'évocation du terme négatif de « friche » pour désigner le site à projet, par exemple, ou encore dans l'absence d'évocation du passé social relatif aux anciennes activités industrielles ou économiques. Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, si le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps est qualifié de *prison* par les anciens employés ou cheminots qui y travaillaient (LE GLOAHEC, 2009), le qualificatif disparaît complètement dans les documents techniques, les articles de presse, les courriers relatifs à l'élaboration du projet de reconversion du site. Le site à projet se transforme alors en *joyau* ou encore en *cathédrale de béton*, par exemple, et selon une terminologie voulant faire ressortir l'aspect unique du lieu.

Cette réécriture de l'histoire des sites concernés par des projets de reconversion sont le reflet d'une mémoire manipulée. Elle s'appuie sur cette caractéristique de la mémoire comme *matrice de noms* (PIVETEAU, 1995) : le nom cristallise le territoire, lui donne consistance, lui procure une identification, à son tour gardienne de mémoire. Ricœur (2000) décrit cette manipulation de mémoire selon le phénomène idéologique : en particulier, distorsion de la réalité et légitimation de l'autorité relèvent de ces manipulations de mémoire. La distorsion de la réalité passe par le récit et sa capacité sélective :

« C'est plus précisément la fonction sélective du récit [en modelant les contours de l'action, les identités des protagonistes de l'action, par exemple] qui offre à la manipulation l'occasion et les moyens d'une stratégie rusée qui consiste d'emblée en une stratégie de l'oubli autant que de la remémoration » (RICOEUR, 2000, p. 103).

Elle s'accompagne de la volonté d'asseoir la légitimité de l'autorité du pouvoir ou de l'ordre :

²³⁶ Cf. III. B. c. pp. 135 - 137 et IV. A. c. pp. 169 - 173.

« Ce que l'idéologie vise en effet à légitimer, c'est l'autorité de l'ordre ou du pouvoir – ordre, au sens du rapport organique entre tout et partie, pouvoir au sens du rapport hiérarchique entre gouvernants et gouvernés » (RICOEUR, 2000, p. 101).

La référence au passé participe à cette légitimation, et notamment de légitimation dans l'espace. Vincent Veschambre (2008) décrit, dans la construction des repères identitaires par des groupes sociaux, les processus imbriqués de patrimonialisation (c'est-à-dire la mise en valeur des lieux, d'espaces hérités, qui deviennent à leur tour valorisant pour ceux qui se les approprient), de démolition (c'est-à-dire l'envers de la patrimonialisation, de dévalorisation à travers des destructions conflictuelles qui en viennent à nier symboliquement certaines populations) et de mise en mémoire (c'est-à-dire le réinvestissement de traces, la production de nouvelles marques, les monuments) à l'œuvre. Ils visent une appropriation de l'espace. Cette appropriation de l'espace désigne une accession à « une ressource, à un capital, à un patrimoine : une marchandise pouvant être échangée, un moyen de production, mais aussi un attribut social plus ou moins valorisé et valorisant » (VESCHAMBRE, 2008, p. 7). Dans son volet symbolique, elle est le reflet à la fois des inégalités sociales et des rapports de pouvoirs. Elle passe aussi par le marquage de l'espace. Ce marquage concerne le réinvestissement de *traces* (traces d'une activité artisanale, d'un habitat, traces architecturales, etc.), de ce qui subsiste du passé (en lien avec la question de la mémoire), et la production de *marques* (par exemple, les monuments, les inscriptions de diverses natures comme les graffitis, les sculptures, etc.). Les *marques* renvoient à des actions contemporaines, expressions d'un pouvoir et signatures intentionnelles d'acteurs sociaux non conçues dans la durée (*Ibid.*) Réinvestir une trace permet de s'identifier à celle-ci : cette dernière en retour procure une légitimité. Ces traces réappropriées fonctionnent alors comme des *marques* (*Ibid.*).

C. Conclusion

Trois cas d'étude sont choisis afin d'appliquer par la suite notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet d'urbanisme : il s'agit de la Cité de la Mode et du Design de Paris, compris dans le secteur Austerlitz Nord du projet urbain de Paris Rive Gauche, du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, dans l'agglomération tourangelle, du projet de la Sucrière de Lyon, inscrit dans les projets emblématiques de Lyon Confluence et de Port Rambaud. Les cas d'étude font appel à deux terrains majeurs (Paris et Saint-Pierre-des-Corps) et un terrain mineur (Lyon), distingués principalement selon la composition des *archives* recueillies pour chaque projet. Portant sur des friches ferroviaires et portuaires bénéficiant de positionnements stratégiques, ces projets sont importants en ce sens qu'ils influencent le devenir urbain des villes et agglomérations concernées. Enfin, nos cas d'étude sont assimilés à des friches industrielles, puisque liées à d'anciennes activités économiques d'entrepôt et de magasinage : c'est pourquoi nous sommes surtout intéressés dans ce chapitre à des friches non seulement urbaines mais aussi industrielles. Ces trois projets, s'ils sont à des stades d'avancement et de réalisation différents, partagent, cependant, un même thème d'étude : celui de la reconversion de sites urbains abandonnés. L'intérêt de ce thème d'étude est multiple : contexte de crise économique et sociale, banalité du phénomène de friche, expérimentations et expériences originales de reconversion demandant à être observées et analysées, variété des formes d'occupation de friches, tissage de liens et d'interactions sociales, imaginaire singulier et qualité réflexive de la friche interrogeant sur la ville et ses usages, etc. Le thème de la reconversion est ainsi au carrefour de multiples interrogations. Les enjeux qui en ressortent sont eux aussi nombreux. Ils sont d'abord politiques et sociaux : révélation de stratégies différenciées d'acteurs

concernés par la reconversion, interrogation du rapport entre les initiatives des acteurs informels et celles du monde institutionnel, conflits d'acteurs. Ils sont aussi économiques, urbains et fonciers : vision de la friche comme outil d'urbanisme durable et économe en espace, intérêt foncier de la réutilisation de friches, réorganisation de l'économie locale, qualités urbaines de la ville comme facteurs d'attraction des entreprises. Les enjeux patrimoniaux, culturels et architecturaux font quant à eux ressortir la qualité architecturale de certaines friches, l'intérêt de la valorisation de friches lorsqu'elles sont inscrites par rapport à une stratégie urbaine de développement. La friche est alors l'occasion de réfléchir à d'autres modalités d'existence en ville, à des formes de vivre ensemble, à un renouvellement des modes de faire la ville. Elle est aussi l'occasion d'une interrogation du rapport entre le projet (de reconversion) et la mémoire, entre le projet (de reconversion) et le patrimoine : fonction de légitimation et mobilisation mémorielle sont en particulier évoquées. La présentation de notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle des projets d'urbanisme dans le chapitre V, suivie de la présentation de nos cas d'étude conjuguée à une justification du thème de la reconversion de friches urbaines et industrielles dans le chapitre VI, aboutit, au chapitre suivant, à l'analyse des dimensions temporelles des trois projets. Cette analyse reprend les hypothèses de travail décrites dans le chapitre V, mobilisant des *couples analytiques d'indicateurs* (*Multiple/Un, Provisoire/Permanent* et *Général/Détaillé*), en fonction des *composantes essentielles* dégagées pour la notion de projet (dénominations, acteurs, documents graphiques, etc.). L'optique est de confronter notre méthode à l'exploitation des données recueillies pour chaque cas d'étude, afin de vérifier les hypothèses générales de *transversalité temporelle* et d'*épaisseur temporelle*, avant de faire un retour critique sur la notion même de projet en fin de chapitre VIII. Nous nous inscrivons ainsi dans l'optique d'améliorer la connaissance du processus de projet par l'analyse de ses temporalités.

VII. Analyse des projets choisis, par *composantes essentielles*

Nous effectuons dans ce chapitre un premier découpage analytique des résultats tirés de l'exploitation des données recueillies pour les trois cas d'étude : le Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, la Cité de la Mode et du Design de Paris et la Sucrière de Lyon. Ce découpage analytique se base principalement sur l'exploitation des schémas d'analyse représentant chaque *composante essentielle* des projets de reconversion choisis comme cas d'étude. Il est suivi dans le chapitre VIII d'une deuxième sélection de ces données, organisées en fonction d'une lecture des différentes *structures temporelles* des projets de reconversion. Dans le cas de Lyon, nous rappelons qu'il s'agit d'un terrain mineur du fait d'un manque de documents techniques dans l'*archive* récoltée (qui reste significative quantitativement, cependant, puisqu'elle comporte plus de 200 documents analysés) et permettant d'avoir une lecture plus fine du cas d'étude. Certaines *composantes essentielles* ne comportent donc pas de schémas d'analyse pour le cas de Lyon : elles sont alors plutôt indiquées dans le texte.

A. Approches par les *composantes essentielles* permettant l'identification immédiate du projet

a. Des dénominations qui marquent les étapes importantes des projets de façon non linéaire

Concernant ce recueil de dénominations, des termes trop généraux comme, par exemple, *site*, *projet*, ou encore *opération* ont été mis de côté : ils étaient soit sous-entendus soit trop nombreux et n'apportaient pas de réponse identifiable à l'avancement des projets, parce que tout le temps présent. Ce recueil s'analyse selon les *couples analytiques d'indicateurs Provisoire/Permanent, Multiple/Un, Général/Détaillé* que nous avons explicité dans le chapitre V. Par ailleurs, la lecture croisée se base principalement sur les schémas d'analyse établis par *composante essentielle*. Les résultats de cette analyse sont résumés dans les conclusions présentes à la fin de chaque partie consacrée à une des *composantes essentielles* (ici, les dénominations).

- i) Un avancement du projet non perceptible par des dénominations passant du *multiple* à l'*un*, ni par des changements de types de dénominations

L'hypothèse de travail pressentie pour le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un* est celle d'un avancement du projet déterminé par le passage de périodes de foisonnement des éléments recueillis caractérisant les débuts d'un projet, vers des périodes de raréfaction de ces éléments, voire de disparition de la grande majorité d'entre-eux au profit de l'affirmation d'une minorité d'entre-eux.

Dans un premier temps, il s'agit d'évoquer le cas de la formulation de nouvelles dénominations, du choix de certaines dénominations qui remplacent d'anciennes dénominations et enfin, de la question de la cohabitation de mêmes types de dénominations.

Quelques remarques sont à formuler pour le cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps avant d'aborder plus spécifiquement la lecture des éléments recueillis selon le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un*.

Les dénominations relatives au site à projet, dans le cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps ont la particularité (à la différence des autres cas d'étude) d'évoquer de façon relativement continue, l'appartenance à l'ancien propriétaire, c'est-à-dire la SNCF, avec des dénominations comme *Magasins Généraux de la SNCF*, *anciens Magasins Généraux de la SNCF à Saint-Pierre-des-Corps*, *Magasins Généraux SNCF* (cf. **tableau 25**). L'acquisition foncière progressive du site par la mairie de Saint-Pierre-des-Corps n'efface donc pas complètement la mention de l'ancien propriétaire. Ces dénominations rappellent aussi l'activité ferroviaire et d'entrepôt d'origine du site. Cette particularité témoigne d'un projet encore jeune (confirmée par la suite par la présence d'*articulations* relatives à la procédure d'acquisition foncière jusqu'en 2007²³⁷).

Types de dénominations	Dénominations mentionnant l'appartenance à l'ancien propriétaire	Dates des documents dans lesquels ces dénominations sont mentionnées
Dénominations relatives au site à projet	<i>Magasins Généraux de la SNCF et Magasins Généraux SNCF</i>	Février 2004, décembre 2004, juillet 2005, septembre 2005, janvier 2006, février 2006, avril 2006, décembre 2006, février 2007, décembre 2007
	<i>Anciens Magasins Généraux de la SNCF à Saint-Pierre-des-Corps et Anciens Magasins Généraux de la SNCF</i>	mars 2006, décembre 2006, janvier 2008, septembre 2008
Dénominations se rapportant au type d'action envisagée sur le site à projet	<i>Reconversion du Magasin Général de la SNCF</i>	juin 2007
	<i>Projet urbain d'aménagement des anciens magasins généraux de la SNCF</i>	décembre 2008
	<i>Devenir des Magasins Généraux de la SNCF</i>	Mai 2004

Tableau 25 : Dénominations mentionnant l'ancien propriétaire du site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (Réalisation personnelle, 2011).

²³⁷ Cf. VII. C. p. 393.

Par ailleurs, une autre particularité est à noter dans le relevé des dénominations liées au site à projet pour Saint-Pierre-des-Corps. La cohabitation entre deux branches principales de dénominations se rapportant au site à projet se vérifie entre 2003 et 2008, l'une consacrée au site *des magasins généraux*, l'autre relative au site *du magasin général*. Si notre schéma ne relève pas quelle branche s'imposera à l'avenir concernant le choix d'une dénomination finale pour le site à projet, il est, cependant, utile d'évoquer que, déjà, parmi certains acteurs du projet, c'est la dénomination *magasin général* qui semble être privilégiée afin de montrer le caractère unique du site à projet²³⁸. L'idée du multiple (signifié par *Magasins Généraux*) cohabite avec l'unique dès le départ (en 2003), c'est-à-dire le singulier contenu dans toutes les dénominations évoquant les termes de *Magasin Général*. L'unique confère au projet d'ensemble une exemplarité, au sens où l'entend Jean-Pierre Boutinet, c'est-à-dire à un « projet [qui] s'éloigne du banal et du quotidien pour penser un inédit idéalisé, un ailleurs souhaitable à réaliser » (BOUTINET, 2004, p. 34). Nous l'entendons aussi comme une forte identité, une marque symbolique d'ensemble du projet. Il n'est pas aussi étonnant qu'en termes d'exemple cité dans le cadre de l'élaboration du projet de Saint-Pierre-des-Corps, il soit aussi fait référence à un autre projet, celui du Lieu Unique à Nantes. Ces dénominations rejaillissent sur le projet et lui confèrent une valeur voulue comme non commune, rare. Elles donnent une forte identité au projet. L'apparition de termes métaphoriques concernant le site à projet confirme cette idée : *joyau* et *cathédrale de béton* pour le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (en 2006 et 2007), *navire* et *paquebot géant* pour la Cité de la Mode et du design de Paris (en 2004 et 2005), *trésor* (2003), *magie du lieu* (2003), *âme de la confluence* ou encore de *miracle* pour la Sucrière de Lyon (évoqués entre 2008 et 2009). Les registres du précieux, du religieux ou de l'imaginaire sont aussi utilisés à des moments bien précis des projets. Pour Saint-Pierre-des-Corps, l'année 2006 est consacrée à la tâche de faire connaître le site et à le faire découvrir auprès du public (notamment grâce à un événementiel célébrant l'anniversaire d'une radio locale), alors que pour 2007, année de lancement d'une procédure de choix du futur maître d'œuvre, le terme de *joyau* a une fonction mobilisatrice et aussi de justification de l'intérêt du projet. Pour la Cité de la Mode et du Design de Paris, nous retrouvons ce même souci de valorisation du site et de justification du projet notamment autour de la mise en place de la procédure d'appel d'offre et de choix du candidat entre 2004 et 2005. Pour la Sucrière de Lyon, 2003 représente l'année de la réhabilitation du bâtiment en vue de l'accueil des Biennales d'Art Contemporain. Entre 2008 et 2009, il s'agit du lancement de la seconde phase du projet. Cette dimension métaphorique et poétique est aussi présente chez les dénominations relatives à l'action sur le site à projet : par exemple, la dénomination *renaissance de la Sucrière* (2003, pour le cas d'étude de Lyon), ou encore la dénomination *projet pour faire renaître des docks* (mars 2005, pour le cas d'étude de Paris) assimilent finalement le projet à un organisme vivant, avec une consonance religieuse de résurrection.

Le repérage de l'apparition de nouvelles dénominations s'avère donc important pour comprendre l'avancement d'un projet. Cela se vérifie aussi pour des dénominations qui sortent des registres évoqués auparavant. Ainsi, à l'occasion du lancement de la consultation de 2004, de nouvelles dénominations sont formulées pour le site à projet des magasins généraux d'Austerlitz pour le cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris : ces derniers, devenus *Docks de Paris*, entre mars 2004 et octobre 2005 (dénomination formulée à l'occasion de l'appel d'offre de la SEMAPA et de la Ville de Paris), disparaissent au profit de l'apparition de la dénomination *Docks-en-Seine* présente en juin 2004 dans une proposition d'un groupement de candidats à l'appel d'offre. Ce même groupement, en

²³⁸ C'est notamment le cas pour la sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps, qui préfère cette dénomination de *Magasin Général*.

devenant ensuite lauréat de l'appel d'offre, amène à ce que la dénomination *Docks-en-Seine* s'impose définitivement et que l'ancienne dénomination *Docks de Paris* disparaisse. La mise en place de projets sur ces sites à reconverter est donc l'occasion de créer de nouvelles dénominations, mais, cependant, toujours rattachées au lieu à reconverter : ce sera le cas de la création de la dénomination de la *Sucrière* à l'occasion de la phase de réhabilitation du site de l'ancien magasin général des Sucres entre 2002 et 2003, remplaçant définitivement les anciennes dénominations de *Générale Sucrière* ou encore de *bâtiment des Sucres*. L'origine de cette apparition, son explication, est difficile à déterminer, cependant²³⁹. Cette volonté de trouver une dénomination représentative du projet dans son ensemble et ramenant aussi à la spécificité du lieu à reconverter (la *Sucrière* renvoie à la fonctionnalité première du bâtiment, par exemple), servant à l'identifier immédiatement, est aussi présente pour le cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, notamment avec la proposition d'un constructeur immobilier (ART et BAT), datant de juillet 2006, de dénommer l'opération *Archimède*.

L'apparition de nouvelles dénominations au fil du temps ne constitue pas, cependant, la seule clé de lecture du parcours temporel du projet. **La succession de périodes de foisonnement de dénominations et de raréfaction de dénominations est un autre indice de cet avancement du projet au fil du temps. La lecture des données recueillies nous amène, cependant, à voir que le passage de périodes de foisonnement de dénominations vers des périodes de raréfaction des dénominations ne se fait ni nettement ni linéairement, mais plutôt par marches successives : chaque étape importante du projet est finalement soulignée par les dénominations correspondantes.**

Dans les trois cas d'étude, ces périodes de foisonnement de dénominations se vérifient surtout avec les dénominations type *Action sur le site à projet* et *Contenu du projet*. Dans le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, pour les dénominations type *Action sur le site à projet*, ces périodes de foisonnement interviennent surtout entre février et décembre 2004 (préparation, lancement et retombée du séminaire, mise en place des premiers groupes de travail), entre avril et juin/juillet 2007 (préparation et mise en place de la procédure négociée spécifique), entre février, mai et décembre 2008 (annonce de la mise en place du projet). Des dénominations centrées autour de mots comme *restructuration*, *réhabilitation*, *reconversion*, *aménagement*, *devenir* vont surtout s'échelonner ou cohabiter dans le temps. Certains de ces termes sont aussi présents pour les autres cas d'étude : *reconversion* (cas d'études de Paris et Lyon), *réhabilitation* (cas d'études de Paris et Lyon), *réaménagement* ou *aménagement* (cas d'études de Paris et Lyon), *restructuration* (cas d'étude de Paris). Pour le cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris, ces périodes de foisonnement de dénominations type *Action sur le site à projet* vont surtout se situer principalement entre mars et juin 2004, et entre octobre 2004 et avril 2005 (périodes centrées autour de la procédure de l'appel d'offre et du choix du lauréat). Pour le cas d'étude de Lyon, si l'*archive* totale constituée ne permet pas d'aller plus loin dans le détail de la mise en place du projet, elle permet, cependant, de repérer relativement vite une période de foisonnement, principalement entre 2002 et 2003 (première phase du projet concernant la réhabilitation de la *Sucrière*), suivie d'un retour des dénominations entre 2008 et 2009 (autour du lancement de la seconde phase du projet).

²³⁹ Selon les propos de l'actuel maître d'œuvre du projet concernant la *Sucrière*, le cabinet Z-Architecture, il s'agit d'une dénomination apparue fortuitement dans le jargon des élus et techniciens, en cours d'étude du projet, et qui se référaient au dossier *la Sucrière*. Cette nouvelle dénomination remplace ensuite l'ancienne dénomination de *Générale des Sucres*. Cependant, il apparaît difficile de situer exactement la date de la première apparition de cette dénomination.

Dans le cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, les périodes de foisonnements liées aux dénominations type *Contenu du projet* se situent en juin 2004 et à la fin de l'année 2004, et dans une moindre mesure, en mars et avril 2006, fin 2006, fin 2007 et en mai et septembre 2008. Le passage d'un type de dénominations à un autre n'est pas clairement signifié : il apparaît que les dénominations type *Action sur le site à projet* s'accompagnent assez vite de dénominations type *Contenu du projet*, dès juin 2004. Cette quasi-cohabitation de deux types de dénominations est expliquée plus loin grâce au *couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent*. Les dénominations liées au contenu du futur projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps restent variées sans qu'il y ait encore un choix de fixé avec, pourtant, une idée directrice, celle de mixité des fonctions. Il existe une profusion de dénominations, avec l'intervention de nouveaux types à certains moments du projet. Fin 2004, par exemple, un récapitulatif des réflexions de la communauté d'agglomération sur le projet de reconversion est l'occasion d'ouvrir un champ des possibles pour le projet évoquant des activités culturelles (*pôle d'art contemporain, lieu d'accueil d'artistes en résidence*) économiques et touristiques (*pôle de création industrielle, lieu d'accueil et d'hébergements*). D'autres dénominations liées au contenu apparaissent de façon plus ponctuelle, comme le *centre de formation des métiers du bâtiment* (novembre 2006) pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, l'*implantation du Musée de la Marine* (octobre 1996) pour le cas d'étude de Paris. Ces dénominations sont, en fait, à rattacher à des articulations type *projet-volant* intervenant dans les parcours temporels des projets, c'est-à-dire à des moments où le site à reconvertir attire des projets extérieurs déjà déterminés et plus ou moins avancés n'ayant pas de sites d'implantation fixés au départ.

Les dénominations type *Contenu du projet* pour le cas de Paris, interviennent elles aussi très tôt (entre octobre 1996 et mars 1997, et entre décembre 2000 et novembre 2003): du fait de la présence de projets-volants comme le projet de déménagement du Musée de la Marine, ou le projet de Cité de la Mode et du Design (avec un site qui est tout de même pressenti mais sans être confirmé). Les dénominations type *Action sur le site à projet* interviennent surtout avec l'appel d'offre de 2004, auxquelles succéderont relativement rapidement les dénominations liées au contenu du projet. Ces dernières sont particulièrement présentes entre mai et juin 2004, et s'installent définitivement à partir de mars 2005, dans le recueil des données liées aux dénominations, en accompagnant la mise en place des événementiels dans le bâtiment reconverti et remodelé architecturalement, ainsi que l'installation de l'IFM en 2008. En 1990-1991, il était plutôt question de démolition des magasins généraux d'Austerlitz : l'arrivée de dénominations type *Contenu du projet* à partir de 1996 va marquer le début d'un changement pour le site envisagé comme site potentiel à reconvertir. Cependant, le début du projet concernant le site des magasins généraux d'Austerlitz va se situer plutôt avec la mise en place de la consultation et l'appel d'offre de mars 2004. De nouveaux types de dénominations interviennent, celles liées à l'*Action sur le site à projet* et marquent elles-aussi une nouvelle étape du projet, tout comme celle de mai 1999 marquait de nouvelles réflexions d'aménagement du site, sans pourtant préciser de manière plus avancée ce qui était envisagé comme projet. Concernant les dénominations *Contenu du projet*, il est à constater qu'il existe deux branches pour le cas d'étude de Paris : l'une dédiée à la création d'un « lieu de promenade et de loisirs » (en accord avec ce que prévoyait initialement le PAZ de l'époque) et l'autre, consacrée d'abord à une cité de la mode (présente dès décembre 2000 mais qui remonte aux années 1990, car elle découle d'une idée du maire de Paris de l'époque, Jacques Chirac), devenue ensuite, avec la conjugaison du projet de cité du design, en 2002, une Cité de la Mode et du Design. Ces deux branches ont des correspondances suite aux résultats de l'appel d'offre de 2004 avec le choix du lauréat portant le *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design et répondant à la volonté de création

d'un nouveau lieu dédié aux activités commerciales, culturelles et de loisirs. Les dénominations de contenu liées à la seconde branche (c'est-à-dire dédié à la création d'un établissement à vocation commerciale, culturelle et de loisirs) se raréfient ensuite pour laisser place à l'autre branche qui l'a incorporé dans les éléments qu'elle contient. Cette observation marque là encore l'avancement du projet. Cependant, cette avancée ne signifie pas, cependant, une complète disparition des dénominations type *Action sur le site à projet* au profit des dénominations type *Contenu du site à projet*, puisque ces dénominations sont présentes en 2006 et 2007. **C'est donc le repérage des moments d'apparition des types de dénominations, des changements internes aux branches d'un même type de dénominations qui se révèlent plus concluant pour déterminer l'avancement du projet.** Le cas de Lyon apporte un complément à ces observations : si l'analyse des documents datés entre 1990 et 2001, ne laisse pas transparaître le *projet élémentaire*, mais plutôt son *projet global* (Port Rambaud ou Lyon Confluence), les dénominations *Action sur le site à projet* et *Contenu du projet* vont marquer d'abord la première phase de réhabilitation du bâtiment des sucres en 2003, ensuite le début de la seconde phase du projet en 2008/2009.

Les différentes dénominations recueillies et analysées ici selon le couple *Multiple/Un* montre qu'il n'y a pas de passage clair et net, linéaire et progressif de périodes de foisonnement de dénominations à des périodes de raréfaction, ni de passage définitif d'un type de dénomination à un autre. Cependant, l'apparition de nouvelles dénominations, leur succession, marque les étapes importantes de réalisation du projet.

- ii) Un avancement du projet perceptible par un (ou des) passage(s) de dénominations provisoires vers des dénominations permanentes

L'hypothèse de travail pressentie pour le *couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent* est celle d'un avancement du projet déterminé par le passage du provisoire vers des éléments plus permanents.

Le couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent s'intéresse à la nature temporelle des éléments recueillis. Il s'imbrique d'ailleurs fortement avec le couple précédent Multiple/Un. En effet, des dénominations multiples et variées, intervenant à un moment du projet, peuvent se révéler être provisoires, avant l'intervention de nouvelles dénominations qui ont tendance à s'imposer. Cette imbrication se retrouve, par exemple, dans le cas de dénominations mobilisant images et métaphores que nous avons déjà évoquées : concernant les métaphores utilisées pour caractériser le site à projet (avec un registre lié au précieux, et à la rareté comme le sous-entend le terme *joyau*, ou avec un registre religieux comme *cathédrale de béton*, évoqués auparavant pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps), ces images sont employées de façon provisoire et ponctuelles, à un moment particulier du projet. Ces dénominations métaphoriques ne permettent donc pas de repérer un éventuel passage vers des éléments plus permanents. Par contre, ce passage se vérifie dans le cas de nouvelles dénominations type *Site à projet* : dans le cas de Lyon, la nouvelle dénomination *Sucrière* remplace les anciennes dénominations liées au site à projet et s'impose finalement dans le déroulement du projet. Le cas de Saint-Pierre-des-Corps ne permet pas d'affirmer la présence permanente d'une dénomination prenant le pas sur une autre dans le cas des dénominations type *Site à projet* : le projet encore jeune voit l'existence de deux branches déjà évoquées dans le cadre de la lecture des données par le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un*, entre *magasins généraux* et *magasin général*.

Concernant les dénominations type *Contenu du projet* pour le même cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, si elles arrivent assez tôt dans le déroulement du projet, elles sont, cependant, liées à un contenu provisoire du projet. Fin 2004, différentes dénominations apparaissent : elles concernent des pistes de réflexion concernant la reconversion du site à projet, et tournant autour d'idées d'implantation d'activités économiques (pôle d'activités, fret urbain, centre d'affaire, par exemple), d'activités culturelles (atelier de création artistique, plateforme d'échanges culturels, salle de concert) ou encore d'activités scolaires et de recherche. Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, ce sont surtout les dénominations liées aux activités économiques et culturelles qui dominent par rapport à la fonction logement. L'idée de mixité des fonctions se retrouve, cependant, de 2003 à 2008. Le contenu du projet n'étant pas encore fixé définitivement pour le cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, ces dénominations type *Contenu du projet* restent provisoires et flottantes : idées de création d'un *lieu pluridisciplinaire* principalement à destination des artistes (dès mars 2006), d'une *plateforme d'échanges culturels* (septembre 2006), d'un *atelier de création artistique* (avril-mai 2007), d'un *pôle d'activités économiques* (novembre 2007), d'un *centre de vie et d'affaires* (à partir de décembre 2007), etc. Ce caractère provisoire des dénominations type *Contenu du projet* se retrouve aussi pendant certaines périodes du cas d'étude de Paris : dans les années 1990, avec le projet de déménagement du musée de la Marine, dans les années 2000 avec le projet de Cité de la Mode et du Design. A partir de 2004, les dénominations type *Contenu du projet* affichent des éléments permanents, suite aux résultats de l'appel d'offre : il s'agit des dénominations qui, dans leur formulation, mettent en avant la création d'un centre français de valorisation de la mode et du design. Les dénominations centrées sur la création d'un lieu à vocation de loisirs et de promenade, de développement des activités culturelles et commerciales, affichent ensuite clairement leur lien avec les dénominations centrées autour de la cité de la mode et du design : ce lien est, par exemple, directement évoqué dans le cas de la dénomination *un projet commercial et culturel, centré sur la mode et l'ameublement* (mars 2005). Le cas d'étude de Lyon permet aussi de repérer un passage du *provisoire* au *permanent*. En 2004, la question de l'avenir de la Sucrière se posant, des dénominations type *Contenu du projet* à caractère provisoire apparaissent : les deux pistes évoquées sont soit celle d'un *projet 50% culturel et 50% commercial* ou d'un projet de création d'un *quartier général international de Lyon*. Ces dernières vont laisser place aux dénominations issues des résultats du contrat de partenariat public-privé établi lors du lancement de la seconde phase du projet : c'est notamment la dénomination concernant la mise en place d'un *projet dédié aux cultures innovantes avec un club, une salle de concert et un lieu d'exposition* (2010). **Les deux cas d'étude de Paris et de Lyon ont ainsi permis de faire le constat du passage du provisoire au permanent, avec pour particularité, dans le cas de Lyon, que ce passage est vraisemblablement relancé après la fin de la première phase, la question du devenir du site ressurgissant.** Il n'en demeure pas moins que ces projets voient leur contenu davantage « stabilisés » que celui de Saint-Pierre-des-Corps, avec dans le cas de Lyon, une progression par paliers. Le cas de Saint-Pierre-des-Corps ne montre pas un tel passage dans son parcours temporel, preuve d'un projet encore jeune et non définitivement déterminé.

iii) Un avancement du projet perceptible par une précision des dénominations au fil du temps et par des retours au flou liés aux nouvelles phases de projet

L'hypothèse de travail pressentie pour le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* est celle d'un avancement du projet déterminé par des éléments qui se précisent au fil du temps, témoins d'une construction du projet qui se perfectionne.

Une progression de certaines dénominations vers plus de précision est à l'œuvre pour l'ensemble des cas d'étude, mais cette progression, comme c'était le cas pour le couple *Multiple/Un*, ne se fait pas de façon strictement linéaire. L'exemple le plus frappant concerne les dénominations type *Action sur le site à projet* rattachées au terme de réhabilitation, pour le cas d'étude Saint-Pierre-des-Corps. Si, au départ, elles concernent l'ensemble du site, à partir de mai 2007, elles se rattachent à la halle de 30 000 m² à réhabiliter. Mais parallèlement à cette précision, d'autres dénominations, générales et floues, sont toujours présentes et témoignent d'un projet qui se cherche encore : c'est le cas avec les dénominations centrées autour du terme de *devenir* ou d'*avenir*, présentes dès février 2004 et chaque année suivante (sauf en 2005, période de pause du projet) assez régulièrement. Une remarque est, cependant, à faire concernant la dernière dénomination liée à cette branche : en mai 2008, cette dernière se précise par un pluriel amenant à considérer les multiples pistes de reconversion du site (*devenirs possibles de ce site*). D'autres dénominations vont faire un retour dans le général à peu près à la même période : il s'agit des dénominations liées au terme d'*aménagement*. Cela est dû à un contexte lié à la procédure négociée spécifique et à la question du choix du maître d'œuvre : en conséquence, le champ des possibles est encore plus ouvert avant de déterminer plus précisément le contenu du projet. Le projet se retrouve finalement dans une position d'attente par rapport à ce que proposera à l'avenir le maître d'œuvre, d'où le recours à des dénominations plus floues et plus générales.

Ces flous peuvent donc intervenir à des moments précis du projet (par exemple, lors de la mise en place de nouvelles phases du projet), et non s'arrêter définitivement, une fois le projet bien avancé : pour le cas d'étude de Lyon, la dénomination type *Action sur le site à projet* intitulée *avenir de la Sucrière* intervient en 2004, suite à la fin de la phase de la réhabilitation de la Sucrière en 2003 pour l'accueil des Biennales d'Art Contemporain, et interroge le projet sur son avenir. C'est aussi en 2004, que nous retrouvons cette dénomination type *Contenu du projet* à caractère provisoire qui montre le choix à déterminer entre un *projet 50% culturel et 50 % commercial* et un projet orienté vers la création d'un *quartier général international de Lyon*. Le flou contenu dans la dénomination *avenir de la Sucrière* correspond au flou du choix à opérer concernant la suite du projet de la Sucrière (la deuxième phase étant véritablement effective en 2009).

Certaines dénominations peuvent aussi contenir une précision d'ordre temporel. Ainsi, entre 2003 et 2007, le passage vers plus de précision est à constater dans certaines dénominations du cas d'étude de Lyon centrées autour du terme de *réhabilitation* : ce passage se fait vers le constat d'une *Sucrière réhabilitée* en 2004 et 2005 (pour des dénominations type *Action sur le site à projet*), et en 2007 d'une *Sucrière déjà réhabilitée pour l'accueil de la Biennale d'Art Contemporain* (pour des dénominations type *Contenu du projet*). Ce constat ne se vérifie pas entre 2008 et 2009, à l'occasion du lancement de la seconde phase du projet, qui amorce une nouvelle transformation du site. Le passage du *général* au *détaillé* (ici compris comme celui du flou vers le précis) ne se fait donc pas une fois pour toute, puisqu'il est aussi possible de constater un retour au flou à des moments précis du projet, témoins de son évolution et de ses changements.

Pour le cas d'étude de Paris, le constat vers une précision de certaines dénominations peut aussi se faire : les dénominations centrées sur la création d'un *lieu de promenade et de loisirs* vont s'enrichir à partir de 2004, grâce à l'appel d'offre, en incluant un aspect culturel et commercial, avant le choix définitif du projet de Cité de la Mode et du Design. A ces dénominations, parallèlement, des dénominations plus précises centrées sur la création d'un *centre de valorisation de la création française, de la mode et du design* se développent. Précision du lieu (choix des magasins généraux d'Austerlitz) et des termes (*reconversion des*

12 000 m² des magasins généraux du quai d'Austerlitz en un Centre de valorisation de la création en avril 2005) interviennent suite aux résultats de l'appel d'offre de la SEMAPA et de la Ville de Paris.

Par ailleurs, en dépit de ces passages entre Général/Détaillé, du flou au précis, il est à constater qu'un flou d'ensemble persiste pour les trois cas d'étude, avec les dénominations type Action sur le site à projet : ce flou va se situer au niveau de la cohabitation de multiples dénominations liées à l'action envisagée (tour à tour qualifiée de reconversion, réhabilitation, restructuration, etc.).

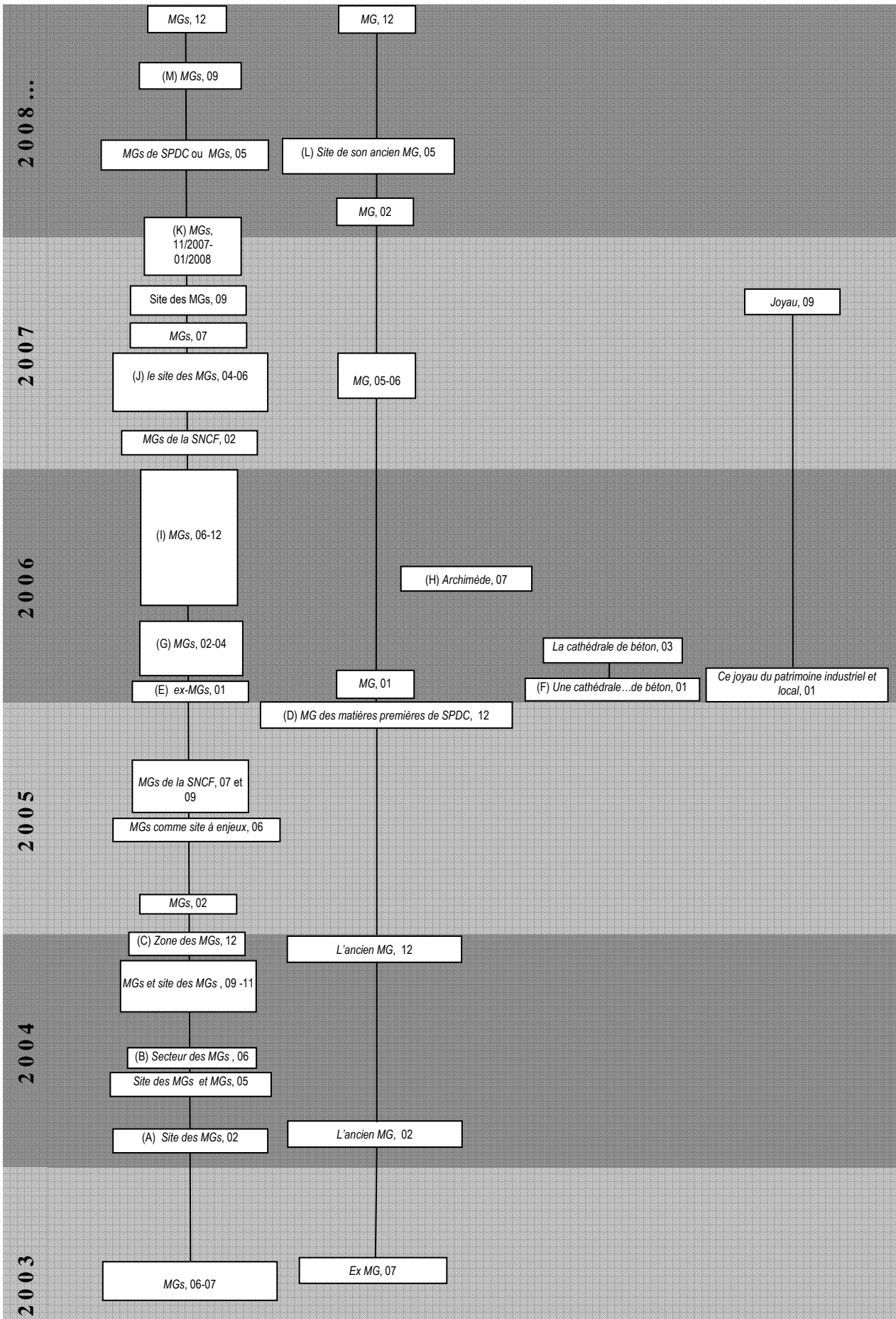
iv) Conclusion

Les résultats liés à la lecture des éléments relevés pour la *composante essentielle* des dénominations du projet sont résumés ci-dessous.

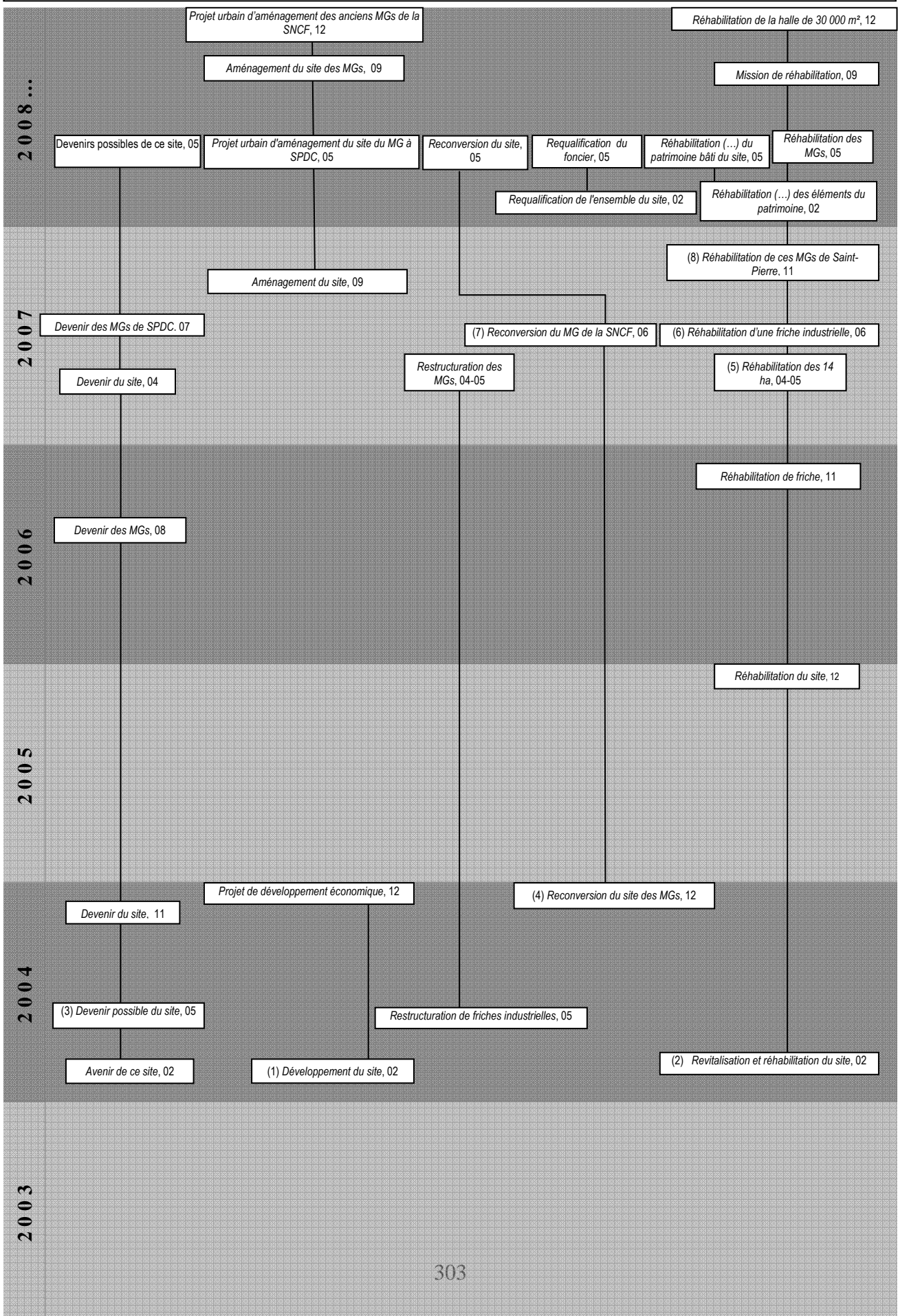
Couples analytiques d'indicateurs	Résultats
Multiple/Un	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de passage strictement linéaire et progressif de périodes de foisonnements de dénominations à des périodes de raréfaction des dénominations. • L'apparition et la succession de dénominations dans le temps va suivre et marquer les étapes importantes du projet : apparition de dénominations métaphoriques, formulation de nouvelles dénominations remplaçant les anciennes, périodes de foisonnements des dénominations type <i>Action sur le site à projet</i> et <i>Contenu du projet</i> à certains moments du projet. • Le repérage de l'avancement d'un projet par le passage d'un type de dénominations à un autre n'est pas clairement perceptible : les cas d'étude ont montré que les dénominations type <i>Action sur le site à projet</i> s'accompagnent très vite des dénominations type <i>Contenu du projet</i> en partie à cause des articulations type <i>Projet-Volant</i> et la recherche de pistes de reconversion du projet le plus tôt possible. Enfin, les anciens types de dénominations ne disparaissent pas : les nouveaux types de dénominations ont plutôt tendance à s'ajouter. On retrouvera donc à la fin des périodes de relevé des dénominations, toujours trois types de dénominations (site à projet, action sur le site à projet, contenu du projet).
Provisoire/Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un <i>couple analytique d'indicateurs</i> fortement imbriqué avec le couple <i>Multiple/Un</i> : les périodes de foisonnement de dénominations type <i>Contenu du projet</i> peuvent correspondre à des dénominations se référant à un contenu du projet provisoire (pistes de réflexion concernant la reconversion du site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, par exemple, vers la fin 2004). • Le passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> se vérifie clairement pour des projets plus avancés que sont les cas d'étude de Paris et de Lyon, à la différence du cas de Saint-Pierre-des-Corps, surtout marqué par des dénominations provisoires (en termes de recherche d'une dénomination caractérisant le projet, en termes de recherche du contenu du projet). • Le passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> se vérifie pour Paris au niveau des dénominations type <i>Site à projet</i> (avec de nouvelles formulations comme <i>Docks-en-Seine</i> qui s'imposent au fil du temps), des dénominations type <i>Contenu du projet</i> (avec des dénominations centrées sur les thématiques de la mode et du design). Pour Lyon, ce constat peut aussi être fait pour les mêmes types de dénominations, mais avec un passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> vraisemblablement relancé par la nouvelle phase du projet.
Général/Détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Le passage de dénominations floues vers des dénominations plus précises (précision temporelle, précision du contenu du projet, précision de l'action sur le site à projet) se constate pour les cas d'étude mais ce passage ne se fait pas de façon strictement linéaire : des retours au flou sont aussi présents dans le cas d'amorce de nouvelles phases du projet (cas de Lyon), ou à d'autres étapes importantes du projet (mise en place de la procédure négociée spécifique dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps). • Présence de flous (volontaires ou non) dans les dénominations, laissant ouvert le champ des possibles du projet.

Tableau 26 : Résumé des résultats liés aux dénominations des trois cas d'étude (Réalisation personnelle, 2011).

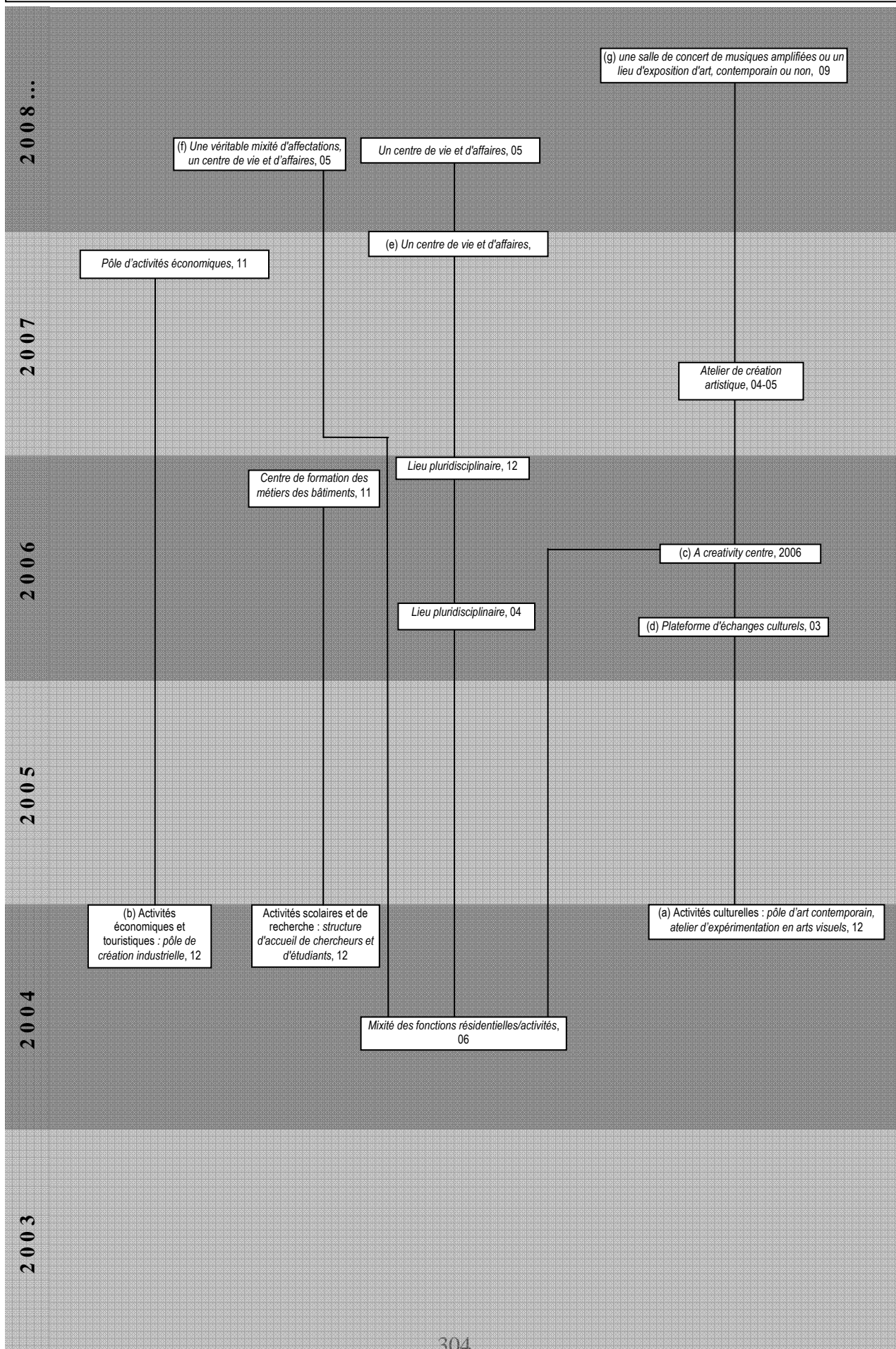
Dénominations type Site à projet - Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



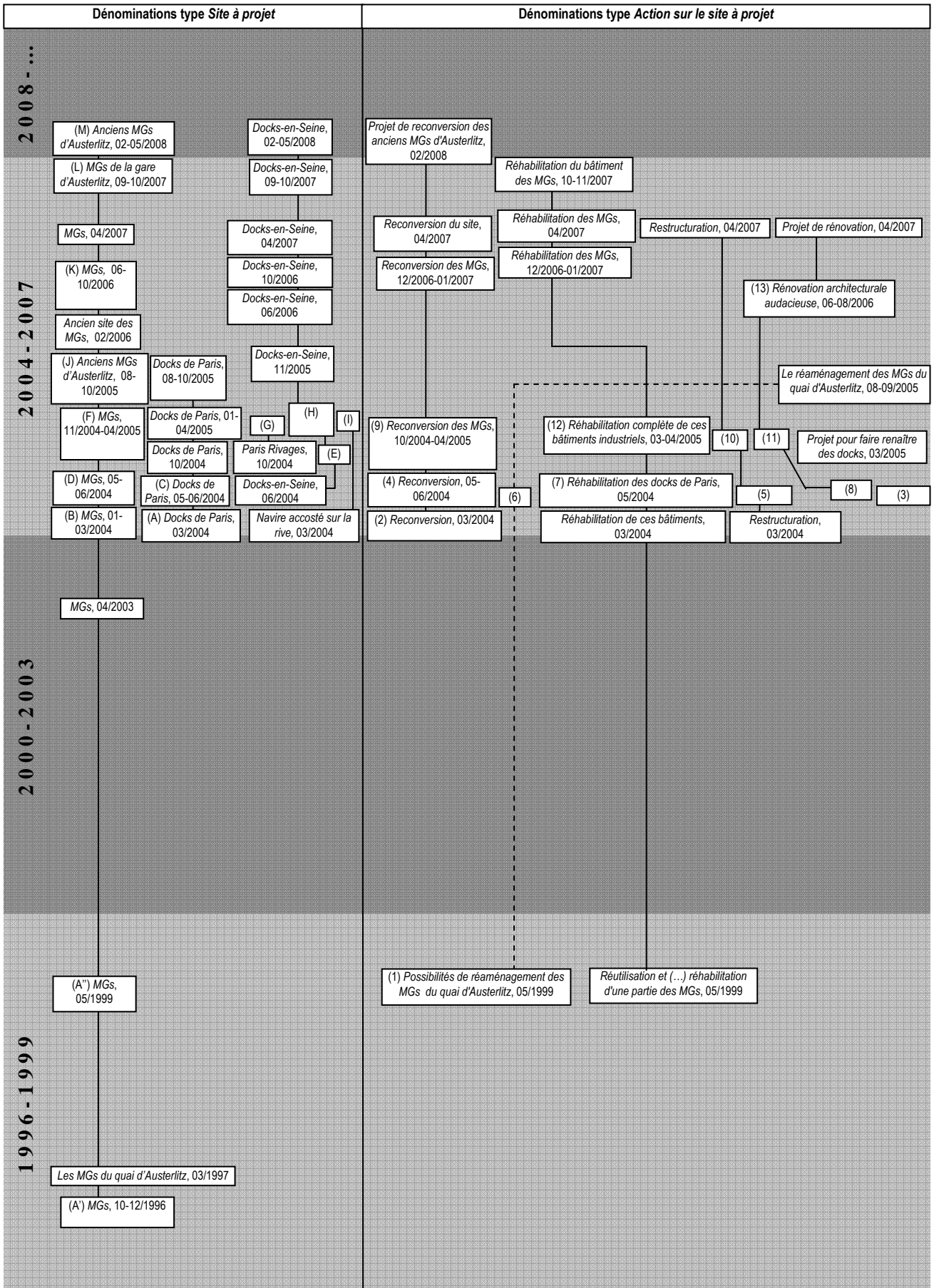
Dénominations type Action sur le site à projet - Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



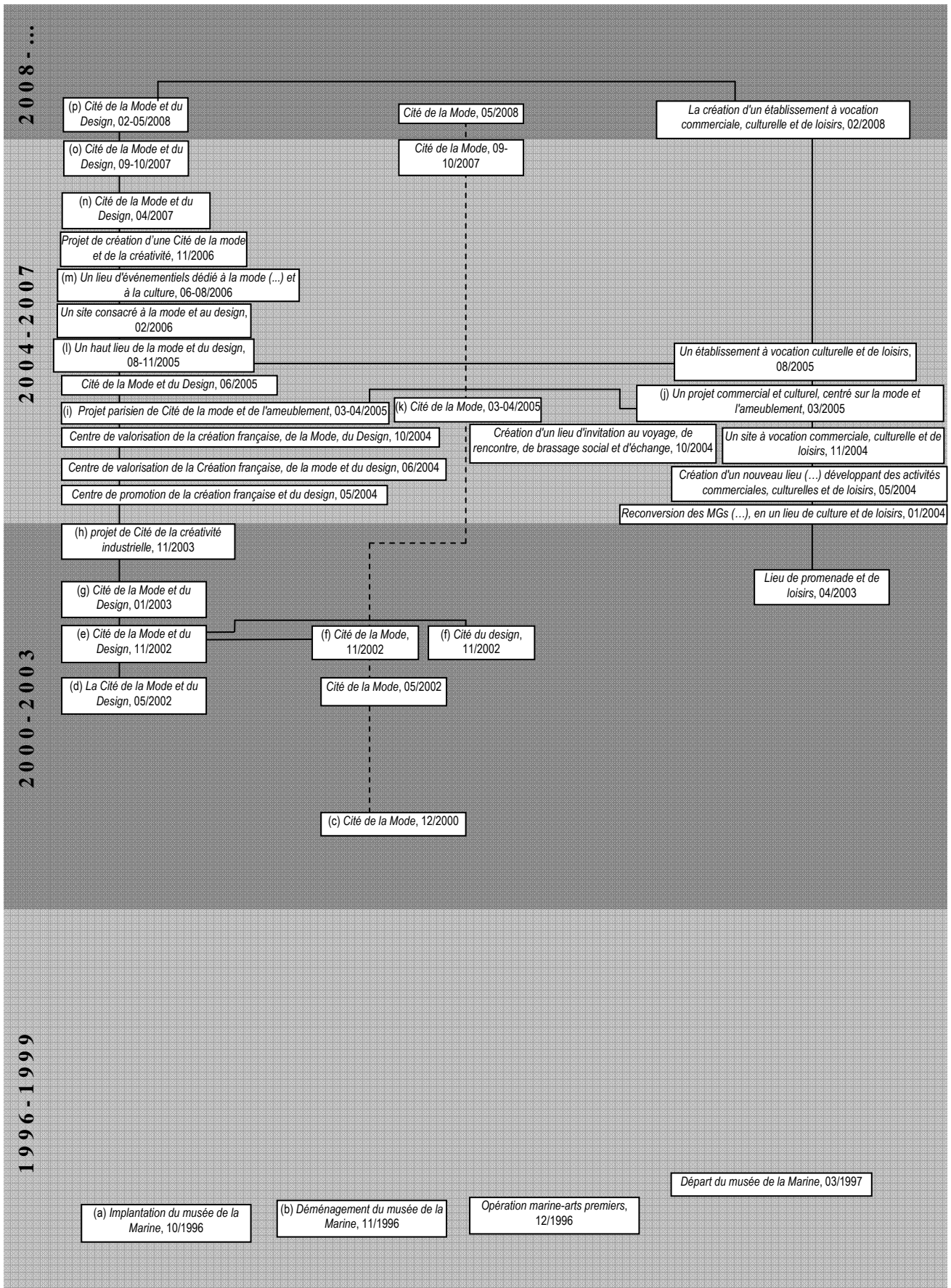
Dénominations type *Contenu du projet* - Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



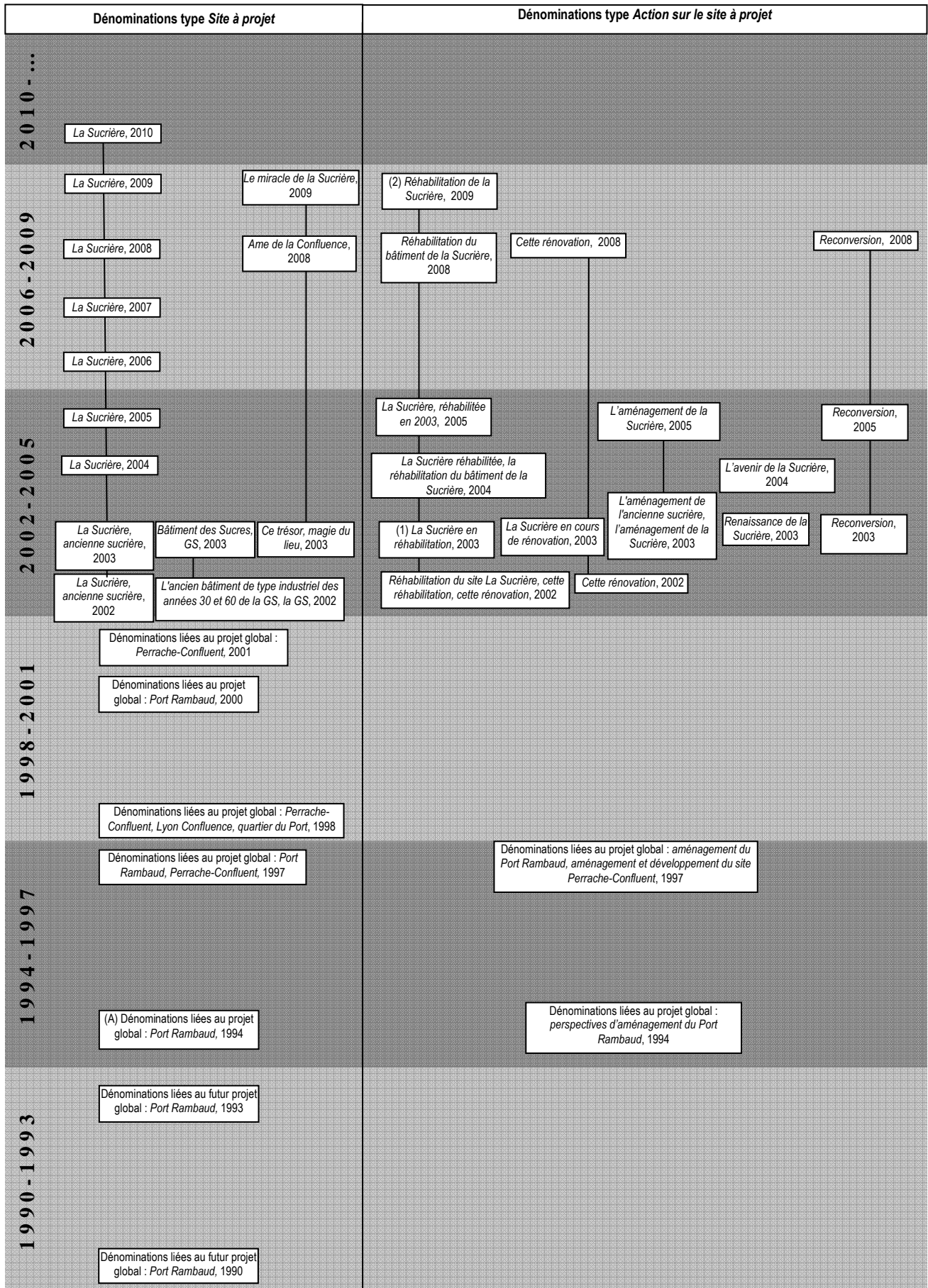
Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



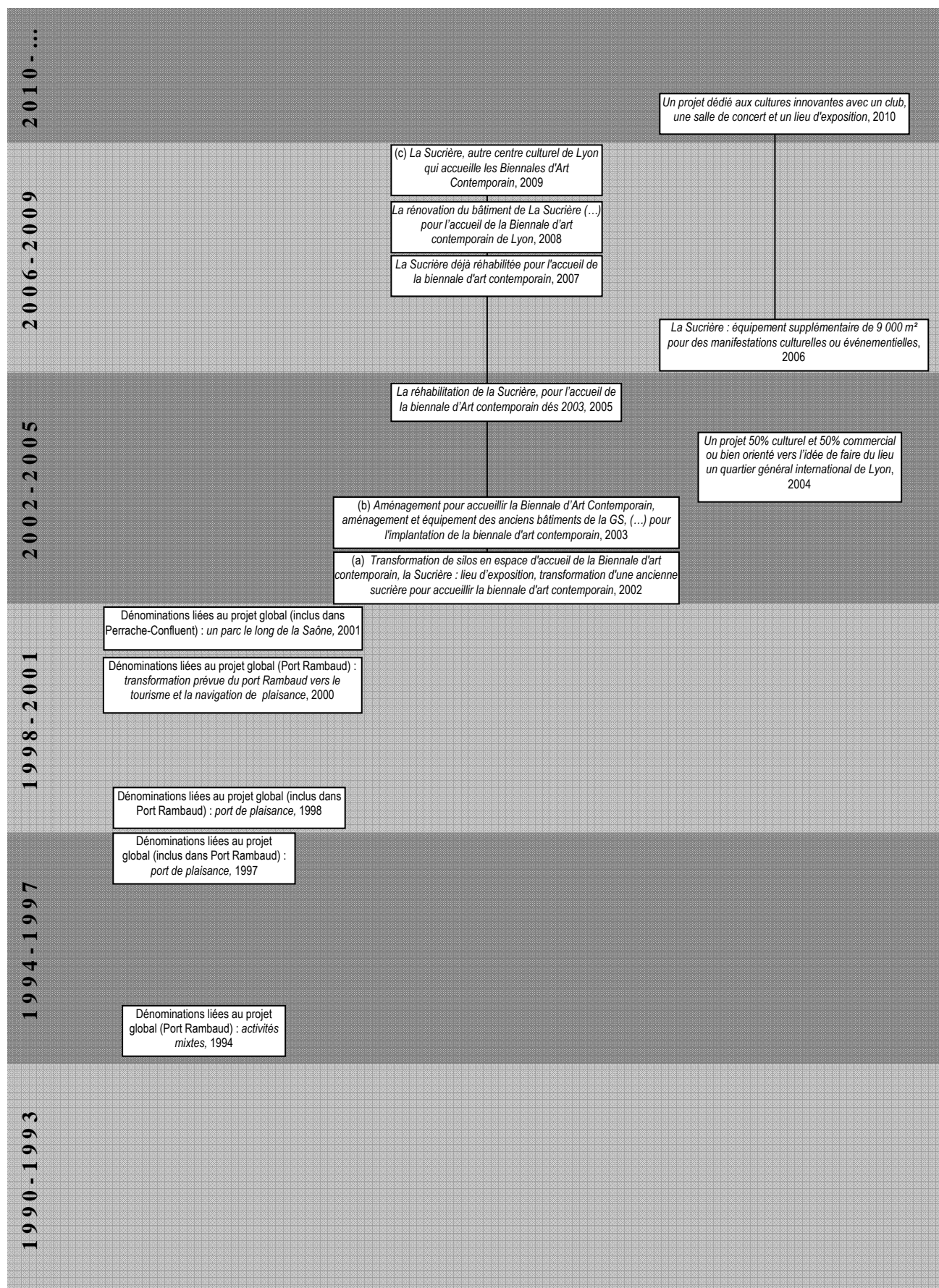
Dénominations type *Contenu du projet* - Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



Cas d'étude de la Sucrière de Lyon



Dénominations type *Contenu du projet* - Cas d'étude de la Sucrière de Lyon



Ces relevés ont été effectués sur une archive de 147 documents en totalité.

Les liens établis entre dénominations se font selon des « familles » de dénominations regroupées autour d'un même terme qui se perpétue dans le temps (ex : *réhabilitation*) ou d'une même idée (ex : *idée d'une mixité des fonctions pour les dénominations « centre de vie et d'affaires » et « lieu pluridisciplinaire »*).

Exemple

(d) *Activités économiques*, 12

(d) : renvoi à l'explication en légende.

Mot : détail de l'élément relevé

12 : mois de l'année (indiqué ou non, suivant la précision de la date portée sur le document étudié)

Précisions supplémentaires

(A) comprend aussi des dénominations comme *les Magasins Généraux de la SNCF* (02/2004).

(B) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux* (06/2004).

(C) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux, site des Magasins généraux, Magasins Généraux SNCF* (12/2004).

(D) comprend aussi des dénominations comme *EIMM* (établissement industriel de maintenance du matériel), incluses dans un rapport de diagnostic de pollution des sols et des bâtiments de décembre 2005.

(E) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux de la SNCF, Magasins Généraux* (01/2006).

(F) comprend aussi des dénominations comme *cette cathédrale de verre et béton, la cathédrale* (01/2006).

(G) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux de la SNCF, anciens magasins généraux de la SNCF à Saint-Pierre-des-Corps, Magasins Généraux de Saint-Pierre-des-Corps* (02-04/2006).

(H) Cette dénomination est une proposition de ART & BAT de nommer l'opération rapidement dans un souci de commercialisation. Cette dénomination se justifie par la forme et la nature du bâtiment concerné (bâtiment d'ingénieur, toiture conoïde)²⁴⁰.

(I) comprend aussi des dénominations comme *anciens magasins généraux de la SNCF à Saint-Pierre-des-Corps* (12/2006).

(J) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux* (04/2007).

(K) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux SNCF de Saint-Pierre-des-Corps* (12/2007), *anciens magasins généraux de la SNCF* (01/2008).

(L) comprend aussi des dénominations comme *le site du magasin général* (05/2008).

(M) comprend aussi des dénominations comme *les anciens Magasins généraux de la SNCF à Saint-Pierre-des-Corps* (09/2008).

(1) comprend aussi des dénominations comme *transformation du site* (02/2004).

(2) Cette dénomination apparaît dans la version la plus récente d'un même document de travail sur le projet qui contenait les dénominations en (1).

(3) comprend aussi des dénominations comme *devenir des Magasins Généraux de la SNCF, devenir du site des Magasins Généraux, devenir des Magasins Généraux* (05/2004).

(4) comprend aussi des dénominations comme *sa reconversion, projet de reconversion du site des Magasins* (12/2004).

(5) comprend aussi des dénominations comme *opération de réhabilitation du site des magasins généraux, opération de Réhabilitation Commercialisation du bâtiment principal soit 30 000 m², réhabilitation des magasins généraux* (05/2007).

(6) comprend aussi des dénominations comme *réhabilitation commercialisation du bâtiment principal, réhabilitation du bâtiment principal* (06/2007).

(7) comprend aussi des dénominations comme *un projet de reconversion* (06/2007).

(8) comprend aussi des dénominations comme *les magasins généraux enfin réhabilités, un projet essentiel pour le développement de l'agglomération : les magasins généraux vont faire l'objet d'une réhabilitation* (11/2007).

(a) comprend aussi des dénominations liées au contenu, notamment des activités culturelles : *lieu d'accueil d'artistes en résidence, lieu de créations multiples*, etc.

(b) comprend aussi des dénominations liées au contenu, notamment des activités touristiques : *lieu d'accueil et d'hébergements*.

(c) s'inscrit dans un travail étudiant de 2006, intitulé *Redevelopment of the Magasins Généraux railway brownfield Saint Pierre des Corps, France*, qui prévoyait la création d'un *creativity centre* dans les magasins généraux. Il y est aussi

²⁴⁰ C'est à l'occasion de la réunion du 05 juillet 2006 avec l'Agence d'Urbanisme et la Ville de Saint-Pierre, qu'ART & BAT (un constructeur immobilier, qui devient ARTPROM en 2007) fait cette proposition.

indiqué comme dénominations: *a vast and unique project dedicated to creativity, creation of a Street Arts Centre, an Associative and Economic Centre with an artistic vocation, an Architecture, Landscape and Town Planning Centre*. Cependant d'autres activités sont prévues: *a favourable space for economics and services activities, Child care centre, Rental offices, quality residential area*.

(d) comprend aussi des dénominations comme une *pépinière d'activités à caractère artistique*.

(e) comprend aussi des dénominations comme *un immense pôle d'activités* (12/2007).

(f) Le projet constitue une véritable mixité d'affectations : il n'est « ni un lieu de culture, ni un site industriel, pas plus qu'un pôle tertiaire, mais tout cela en même temps, y compris (...) [des] logements »²⁴¹ (05/2008).

(g) On retrouve dans l'extrait de l'article de journal de la *Nouvelle République*, intitulé « Et vous, que feriez-vous des Magasins généraux ? », du 29/09/2008, des idées de reconversion du site formulées par des lecteurs.

Abréviations

MG : magasin général

MGs : magasins généraux

SPDC : Saint-Pierre-des-Corps

Légende – Dénominations – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

Ces relevés ont été effectués sur une archive de 117 documents en totalité.

Exemple

Visite du site pour les travaux: ☺ J+Mcf (plug over), ☺ Ville de Paris, ☺ représentants du promoteur immobilier, de l'investisseur et des entreprises de construction, 10/2007

(d) : renvoi à l'explication en légende.

Mot : détail de l'élément relevé

12/2001 : mois et année (indiqué ou non, suivant la précision de la date portée sur le document étudié)

----- trait reliant uniquement les éléments concernés

Précisions supplémentaires

(A') comprend aussi des dénominations comme *magasins généraux du quai d'Austerlitz* (11-12/1996).

(A'') comprend aussi des dénominations comme *magasins généraux du quai d'Austerlitz, magasins généraux d'Austerlitz* (05/1999).

(A) comprend aussi des dénominations comme *futurs Docks de Paris, Docks des Magasins Généraux, les futurs Docks des Magasins* (03/2004).

(B) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux d'Austerlitz* (03/2004).

(C) comprend aussi des dénominations comme *les nouveaux Docks de Paris, Docks* (05/2004).

(D) comprend aussi des dénominations comme *anciens magasins généraux* (05/2004).

(E) Il s'agit de la dénomination *Docks-en-Seine* (10/2004), nouvelle dénomination symbolique du projet, censé le représenter dans son ensemble. C'était aussi le cas pour la dénomination *Paris-Rivages*, présent dans l'offre du candidat IXIS AEW.

(F) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux d'Austerlitz* (12/2004 et 01/2005), *Magasins Généraux de la gare d'Austerlitz* (04/2005), *anciens magasins généraux* (04/2005).

(G) Il s'agit de la dénomination *Paris Rivage Les Docks de Paris* (02/2005).

(H) Il s'agit de la dénomination *Docks-en-Seine* (03-06/2005). Comprend aussi la dénomination *les docks nouveau style* (03/2005).

(I) Il s'agit de la dénomination *tel un paquebot géant amarré en bord de Seine* (04/2005).

(J) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux* (08-10/2005).

(K) comprend aussi des dénominations comme *Magasins Généraux de Paris, l'ancien bâtiment des Magasins Généraux à Paris* (06/2006), *les Magasins Généraux d'Austerlitz* (10/2006).

(L) comprend aussi des dénominations comme *anciens magasins généraux, anciens magasins généraux d'Austerlitz* (10/2007).

(M) comprend aussi des dénominations comme *anciens magasins généraux* (02/2008), *magasins généraux* (02/2008 et 05/2008).

(1) comprend aussi des dénominations comme *quatre principes de réaménagement des magasins du quai d'Austerlitz* (05/1999).

²⁴¹ Il s'agit d'un article du journal *La Nouvelle République*, intitulé « Tour(s)plus lance le chantier des magasins généraux » et daté du 16/05/2008.

- (2) comprend aussi des dénominations comme *reconversion des docks des Magasins Généraux, reconversion des Magasins, projet de reconversion des Magasins Généraux* (03/2004).
- (3) Il s'agit de la dénomination *avenir des magasins généraux* (05/2004). Comprend aussi des dénominations comme *devenir des Magasins généraux* (05/2004).
- (4) comprend aussi des dénominations comme *reconversion des Docks de Paris, reconversion des Magasins Généraux* (05/2004).
- (5) Il s'agit de la dénomination *restructuration des docks de Paris* (05/2004).
- (6) Il s'agit de la dénomination *projet de réaménagement des anciens magasins généraux* (05/2004).
- (7) comprend aussi des dénominations comme *projet de réhabilitation des Docks, réhabilitation de l'ensemble immobilier dénommé « Docks de Paris »* (05/2004).
- (8) Il s'agit de la dénomination *rénovation des Magasins Généraux* (06/2004).
- (9) comprend aussi la dénomination *reconversion de cet ensemble de cinq bâtiments industriels* (11/2004), *reconversion des Magasins Généraux d'Austerlitz* (01/2005), *reconversion des Magasins Généraux Docks de Paris* (01/2005), *reconversion du site* (04/2005).
- (10) Il s'agit de la dénomination *une restructuration de 6 des 8 pavillons des anciens Magasins Généraux d'Austerlitz, au travers d'un projet innovant, s'inscrivant dans une démarche de développement durable et qui soit facteur d'animation du quartier* (03/2005). Comprend aussi des dénominations comme *restructuration des anciens magasins généraux* (04/2005).
- (11) Il s'agit de la dénomination *rénovation architecturale audacieuse* (03/2005).
- (12) comprend aussi des dénominations comme *réhabilitation des docks* (04/2005).
- (13) comprend aussi des dénominations comme *rénovation des magasins généraux* (06-08/2006).
- (a) comprend aussi des dénominations liées au contenu, comme *futur musée de la Marine* (10/1996).
- (b) comprend aussi des dénominations liées au contenu, comme *déménagement et réinstallation du Musée de la marine* (11/1996).
- (c) Il s'agit d'une dénomination liée au *projet-volant* : le site d'implantation n'a pas encore été déterminé.
- (d) Il s'agit de dénominations liées au *projet-volant* : le site d'implantation n'a pas encore été déterminé. Comprend aussi des dénominations comme *centre français de la création, de la mode et du design, la future Cité* (05/2002).
- (e) Il s'agit de dénominations liées au *projet-volant* : le site d'implantation n'a pas encore été déterminé. Comprend aussi des dénominations comme un *projet vitrine de la modernité créatrice française, un lieu dédié à la création française, à Paris, un centre français dédié aux enjeux de la création et de la mode, création d'un centre français dédié aux enjeux de la création, de la mode et du design* (11/2002).
- (f) Il s'agit de dénominations liées au *projet-volant* : le site d'implantation n'a pas encore été déterminé. Ces dénominations sont plus anciennes : il s'agit dans ce document de novembre 2002 (rapport Morand-Laizé) de rappeler l'existence de deux projets (Cité de la Mode et Cité du Design), réunis ensuite en une Cité de la Mode et du Design. Comprend aussi des dénominations comme *cité internationale de la Mode* (ancienne appellation du projet de *Cité de la Mode*, datant de 1990, suivant une idée issue de Jacques Chirac, ancien maire de Paris), *le projet de créer un lieu permanent dédié au design français* (11/2002).
- (g) Il s'agit de dénominations liées au *projet-volant* : le site d'implantation n'a pas encore été déterminé. Comprend aussi des dénominations comme *cette future Cité* (01/2003).
- (h) Il s'agit de dénominations liées au *projet-volant* : le site d'implantation n'a pas encore été déterminé. Comprend aussi des dénominations comme *outil de promotion de la création et du design* (11/2003).
- (i) comprend aussi des dénominations comme *une Cité de la Mode et de l'Ameublement, future Cité de la mode et de l'ameublement* (03/2005), *cité de la valorisation de la création, de la mode et du design* (04/2005), *Cité de la mode et du design* (04/2005), *reconversion des 12 000 m² des magasins généraux du quai d'Austerlitz en un Centre de valorisation de la création* (04/2005).
- (j) comprend aussi des dénominations comme *nouvel espace de loisirs pour les Parisiens, une base de loisirs sur la Seine, un projet à vocation culturelle et commerciale, projet commercial et culturel* (03/2005).
- (k) comprend aussi des dénominations comme *Cité internationale de la mode* (04/2005).
- (l) comprend aussi des dénominations comme *ce projet d'un centre de valorisation de création* (08/2005), *Centre de valorisation de la création* (08-09/2005), *un lieu culte pour la mode et le design* (10/2005), *un pôle d'échanges dédié à la création* (11/2005).
- (m) comprend aussi des dénominations comme *sa réhabilitation [celle des magasins généraux] en pôle consacré au design et à la mode* (06-08/2006).
- (n) comprend aussi des dénominations comme *pôle culturel de la mode et du design, lieu de culture, de création, de formation et de loisirs* (04/2007).
- (o) comprend aussi des dénominations comme *Cité de valorisation de la création française, de la mode et du design* (09/2007), *espace dédié à la mode, aux promenades et aux loisirs, lieu d'activités culturelles, commerciales et de loisirs dédiées à la mode et au design* (10/2007).
- (p) comprend aussi des dénominations comme *un lieu unique à Paris, consacré au design et à la mode* (04/2008).

Abréviations

MGs : magasins généraux

Légende – Dénominations – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon

Ces relevés ont été effectués sur une archive de 115 documents en totalité.

Exemple

(d) Activités économiques, 2001

(d) : renvoi à l'explication en légende.

Mot : détail de l'élément relevé

2001 : année de parution du document étudié

----- trait reliant uniquement les éléments concernés

Précisions supplémentaires

(A) Gilles Fourel, architecte, montre l'intérêt du *projet global*, comme l'évoque un article du journal *Le Progrès* du 03/10/1994, intitulé « Le confluent, source d'inspiration pour les architectes et urbanistes - Perspectives d'aménagement du port Rambaud » : « Le Port Rambaud resterait selon l'architecte une présence historique, un lieu de mémoire où seraient conservés quelques éléments ». L'article ajoute plus loin : « (...) VNF (...) souhaite (...) développer sur ce site, des activités mixtes mêlant loisirs, plaisance et économie ».

(1) comprend aussi des dénominations comme *la réhabilitation d'un élément important de notre patrimoine industriel* (05/2003).

(2) comprend aussi des dénominations comme *cette réhabilitation/extension, réhabilitation du bâtiment La Sucrière* (12/2009).

(a) comprend aussi des dénominations liées au contenu, comme *la réhabilitation de la Générale sucrière, un élément d'architecture intéressant qui accueillera, dès 2003, la Biennale d'art contemporain* (12/2002).

(b) comprend aussi des dénominations liées au contenu, comme *la transformation d'une ancienne sucrière (...) en lieu d'accueil de la future biennale d'art contemporain dès juin 2003* (02/2003), *la création d'un pôle d'accueil pérenne et emblématique* (07/2003), *la transformation expresse des anciens silos de La Sucrière en lieu d'exposition pour la Biennale d'art contemporain* (12/2003), *la reconversion du bâtiment industriel des années 30 en siège de la biennale d'art contemporain* (12/2003), *réhabilitation d'une friche industrielle de 7 000 m² d'entrepôt de stockage de sucre pour la création de « La Sucrière » : pôle d'accueil pour les Biennales d'Art Contemporain, Espace d'exposition, Musiques actuelles* (selon l'intitulé de la commande de 2003 pour Génie Acoustique).

(c) comprend aussi des dénominations liées au contenu, comme *La Sucrière, bâtiment rénové début 2000 de manière sommaire pour pouvoir accueillir des événements culturels, en particulier la Biennale de l'Art Contemporain* (04/2009).

Abréviations

GS : Générale Sucrière

b. Apparition d'acteurs permanents, présence de générations d'acteurs et changement de types d'acteurs

- i) Un avancement du projet perceptible par les types d'acteurs impliqués ainsi que par les changements des types d'acteurs au fil du temps

Le recueil des données des acteurs pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps laisse transparaître quelques périodes de foisonnements de ces données, sans qu'il y ait pour autant d'identification d'un acheminement définitif vers des périodes de raréfaction, mais plutôt une alternance entre périodes de raréfaction et périodes de foisonnements. Les périodes où ces données sont les plus nombreuses se situent, principalement en 2004, 2006 et 2007. L'année 2005 révèle une moindre présence de ces relevés, marquant par là une période moins active que les autres et coïncidant avec la fermeture du site, sa progressive libération durant la même année. L'année 2008 présente elle aussi moins de relevés que les autres années, étant donné qu'elle reste une année « ouverte » : le recueil que nous avons fait des différents documents de l'*archive* du projet du Magasin Général s'étant effectué principalement pendant cette année, il est probable que d'autres documents interviennent après la date de notre relevé, et ne sont donc pas inclus ici en conséquence. **Par ailleurs, cette alternance entre périodes de foisonnement et de relative raréfaction des relevés liés aux acteurs est significative du rythme d'élaboration du projet, les étapes importantes du projet étant soulignées par ce foisonnement de relevés** : 2004 est l'année de mise en place du séminaire, des premiers groupes de travail concernant le projet, des réflexions sur le montage du projet ; 2006 est celle de la mise en place d'un événementiel Radio Béton, de la poursuite de la question de l'acquisition foncière et des réflexions quant à l'avenir du projet ; 2007 est l'année de la mise en place de la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (la procédure négociée spécifique) ainsi que de la continuation de la question de l'acquisition foncière. En termes de repérage de l'avancement du projet par le changement de types d'acteurs au fil du temps, les principaux types mobilisés dès le début du projet (à partir du début 2004) sont ceux des *acteurs centraux du projet* et des *acteurs périphériques*, avec quelques *acteurs destinataires du projet* mobilisés de façon très ponctuelle en 2005 et 2006 (Radio Béton et les artistes invités à l'occasion de l'événementiel de 2006), ainsi qu'une entreprise cherchant à se développer en 2007. Il existe aussi des *acteurs confrontants* identifiés comme, par exemple, la SNCF, évoquée en 2007, concernant la question de la prise en compte du coût de l'entretien du site en friche par la municipalité. Cet *acteur confrontant* peut tout aussi être *acteur central du projet*, comme le montre les autres relevés étendus sur plusieurs années. **Le changement de type pour un même acteur est alors significatif d'un avancement ou d'une évolution du projet.** La forte présence des types *Acteurs centraux du projet* et *Acteurs périphériques* est révélatrice d'un projet encore jeune, faisant encore très peu intervenir les *destinataires du projet*.

Le cas de Paris révèle lui aussi des périodes de foisonnement et de raréfaction des relevés des acteurs. Les périodes de foisonnement marquent elles-aussi quelques étapes-clés du projet : elles se situent principalement entre fin 1996 et début 1997 autour de la question du choix du site de destination du Musée de la Marine, entre mai 2002 et début 2003, autour du *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design, entre mars 2004 et juin 2005 autour de la mise en place de la procédure d'appel d'offre et de ses résultats, entre avril 2007 et mai 2008,

autour de la mise en œuvre concrète du projet et de la question de l'ouverture du site reconverti. **Le cas de Paris, à la différence de celui de Saint-Pierre-des-Corps, fait davantage intervenir les destinataires du projet** entre 2005 et 2008, mais aussi auparavant à l'occasion de la mobilisation des différents projets-volants pour lesquels le site des Magasins Généraux d'Austerlitz a été pressenti. Pour un même acteur, il peut aussi exister, comme dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, un changement de type au fil du temps : c'est le cas de l'IFM qui, d'*acteur central* devient *destinataire du projet* (en 2008) au fil du temps. Le cas de Lyon, compte tenu des matériaux recueillis, rend compte difficilement de ce foisonnement des relevés à certaines périodes. Les années précédant 2002 mettent surtout en avant les acteurs liés au *projet global* (le *projet élémentaire* n'étant pas mentionné dans l'*archive* pour ces mêmes années). Les relevés concernant la *composante essentielle* des acteurs directement liés au *projet élémentaire* interviennent surtout à partir de septembre 2002 : ils sont assez régulièrement présents entre 2002 et 2005 ainsi qu'en 2008, marquant les deux phases opérationnelles du projet, avec une relative raréfaction entre 2006 et 2007. **Le projet de Lyon se révèle plus avancé que les deux autres, cependant, par la présence plus affirmée des types de relevés destinataires du projet, montrant par là une vie événementielle du projet déjà bien fournie.**

- ii) Un avancement du projet marqué par un ou des passage(s) vers des acteurs *permanents* ainsi que par la présence de générations d'acteurs

La lecture des données recueillies suivant le *couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent* pour le cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, laisse entrevoir des acteurs qui reviennent assez régulièrement. Ces *acteurs centraux* sont principalement ceux du futur comité de pilotage du projet (dont la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et Tour(s)plus). Quelques *acteurs périphériques* interviennent occasionnellement dans le cadre d'études à faire ou à élaborer, de la réalisation de diagnostic. Ils sont, par nature, inscrits dans une forme de provisoire, celle de l'étude ou du conseil prodigué, de pistes de réflexions évoquées à un moment donné : c'est le cas, par exemple, de la réalisation de ce diagnostic pollution en décembre 2005 par les experts SITA. **Il n'y a donc pas de véritable passage du provisoire au permanent, constatable pour Saint-Pierre-des-Corps : certains types d'acteurs sont d'emblée inscrits dans le permanent, tandis que d'autres sont inscrits dans le provisoire.** Ce qui va déterminer l'avancement du projet est l'apparition de nouveaux acteurs, comme celle de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, annoncée et anticipée dès 2007 et présente à partir de 2008. Cette dernière fait intervenir une forme de permanence, puisqu'elle est appelée à durer pendant toute la phase de conception et de mise en œuvre concrète du projet.

A la différence du cas de Saint-Pierre-des-Corps, le cas de Paris fait intervenir des générations d'acteurs concernant la conception du projet de Cité de la Mode, avec un acteur se retrouvant dans plusieurs de ces générations, l'Institut Français de la Mode. **Un passage du provisoire au permanent est constatable, surtout pour les acteurs centraux du projet.** Par exemple, un passage a lieu à partir de mars 2004. L'ancienne génération d'acteurs était centrée autour de la conception du *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design et incluait notamment l'IFM, VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement) ainsi que le Ministère de l'Industrie, plusieurs professions des domaines concernés. Cette génération d'acteurs est remplacée à partir de mars 2004 par une nouvelle génération d'acteurs, parmi lesquels la SEMAPA. Cette nouvelle génération ne signifie pas non plus la disparition de certains acteurs des générations précédentes : la Ville de Paris est ainsi toujours présente. Un

autre passage entre *Provisoire/Permanent* est aussi constatable d'un *projet-volant* à un autre, c'est-à-dire du projet d'implantation du Musée de la Marine au projet de Cité de la Mode et du Design, avec une ancienne génération d'acteurs centrées autour du ministère de la Culture, de la mission d'étude. Certains acteurs vont se retrouver un peu plus tard, comme le Port Autonome de Paris, présent dès les années 1990 principalement avec le *projet-volant* d'implantation du Musée de la Marine, réapparaissant à partir de 2004 dans le cadre de la mise en place d'un autre projet. A cette permanence, répond le *provisoire* sous-entendu par l'intervention des *acteurs périphériques*, comme c'était le cas pour Saint-Pierre-des-Corps. Les acteurs *destinataires du projet* évoluent eux-aussi avec l'intervention de différents acteurs. Cependant, le constat de la permanence de certains acteurs peut aussi être fait : annoncé comme *destinataire du projet* dès 2002, l'IFM réapparaît à partir de 2005 pour la question de son installation dans les Magasins Généraux d'Austerlitz. **Par ailleurs, l'apparition de nouveaux acteurs est aussi significative pour Paris d'un avancement du projet** : il s'agit, par exemple, du lauréat de l'appel d'offre, dont le choix définitif inscrit celui-ci dans une forme de permanence, à partir de 2005. Dans le cas de Lyon, l'état de l'*archive* recueillie nous permet d'effectuer seulement quelques remarques complétant l'analyse ci-dessus. Les acteurs directement concernés par le projet sont, en partie, ceux déjà impliqués dans le *projet global* (dont Voies Navigables de France), et s'inscrivent pour certains d'entre eux dans une forme de permanence. **Cependant, cette permanence n'est pas systématique. En effet, la première phase du projet et la deuxième phase du projet élémentaire mobilisent les mêmes acteurs mais dans des structures qui évoluent.** L'équipe de maîtrise d'œuvre de la première phase, en 2003, s'inscrit dans une procédure d'appel d'offres. Cette dernière laisse place à une autre équipe de maîtrise d'œuvre en 2008, cette fois-ci inscrite dans une procédure de partenariat public-privé. La nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre, si elle place l'ancienne équipe dans une forme de provisoire, mobilise, cependant, d'anciens acteurs de la première phase (présence d'un acteur issu de l'ancien cabinet d'architecte ATLAS dans la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre). **L'intervention de nouveaux acteurs est aussi significative de l'avancement du projet** comme c'est le cas avec RSD (Rhône Saône Développement) à partir de 2005. Par ailleurs, comme pour les deux autres cas d'étude, nous retrouvons le caractère provisoire des *acteurs périphériques* au projet. A la différence des deux autres cas d'étude, les acteurs *destinataires du projet* sont plus fréquents et inscrits à la fois dans le *provisoire* et *permanent* : provisoire des types d'acteurs impliqués mobilisés uniquement pour chaque événementiel, permanent dans l'événementiel de la Biennale d'Art Contemporain revenant régulièrement sur le site.

iii) Un avancement du projet marqué par une précision progressive du projet engagée avec la désignation de nouveaux acteurs et le rôle de certains *acteurs confrontants*

La lecture des données recueillies pour la *composante essentielle* des acteurs selon le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* amène à quelques remarques, même si la désignation des types d'acteurs impliqués est d'emblée précise dans la plupart des cas. **Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, cette précision, prend surtout forme avec la désignation de la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en 2008. C'est aussi le cas pour Paris en 2005, ou pour Lyon en 2003 et 2009 avec la précision des maîtres d'œuvre impliqués. Cette précision peut aussi se retrouver au niveau de la formulation du projet, grâce au rôle des *acteurs confrontants* :** leur critique amène dans le meilleur des cas à une nouvelle formulation du projet. Le cas de Paris illustre ce dernier point : le *projet-volant* formulé en 2002 inclut par la suite la prise en compte du secteur design selon les critiques

émises par les professionnels des domaines concernés (indiqués en (1) et en (4) dans la légende du schéma correspondant). Il est aussi possible de lire dans le cas de Lyon, une forme de progression du *général* au *détaillé*, avec l'irruption du *projet élémentaire* en 2003, au niveau des acteurs. Cependant, il s'agit d'une conséquence de l'état actuel de l'*archive* recueillie : les documents des années précédant 2002 se réfèrent surtout au *projet global* et n'abordent pas encore le *projet élémentaire*.

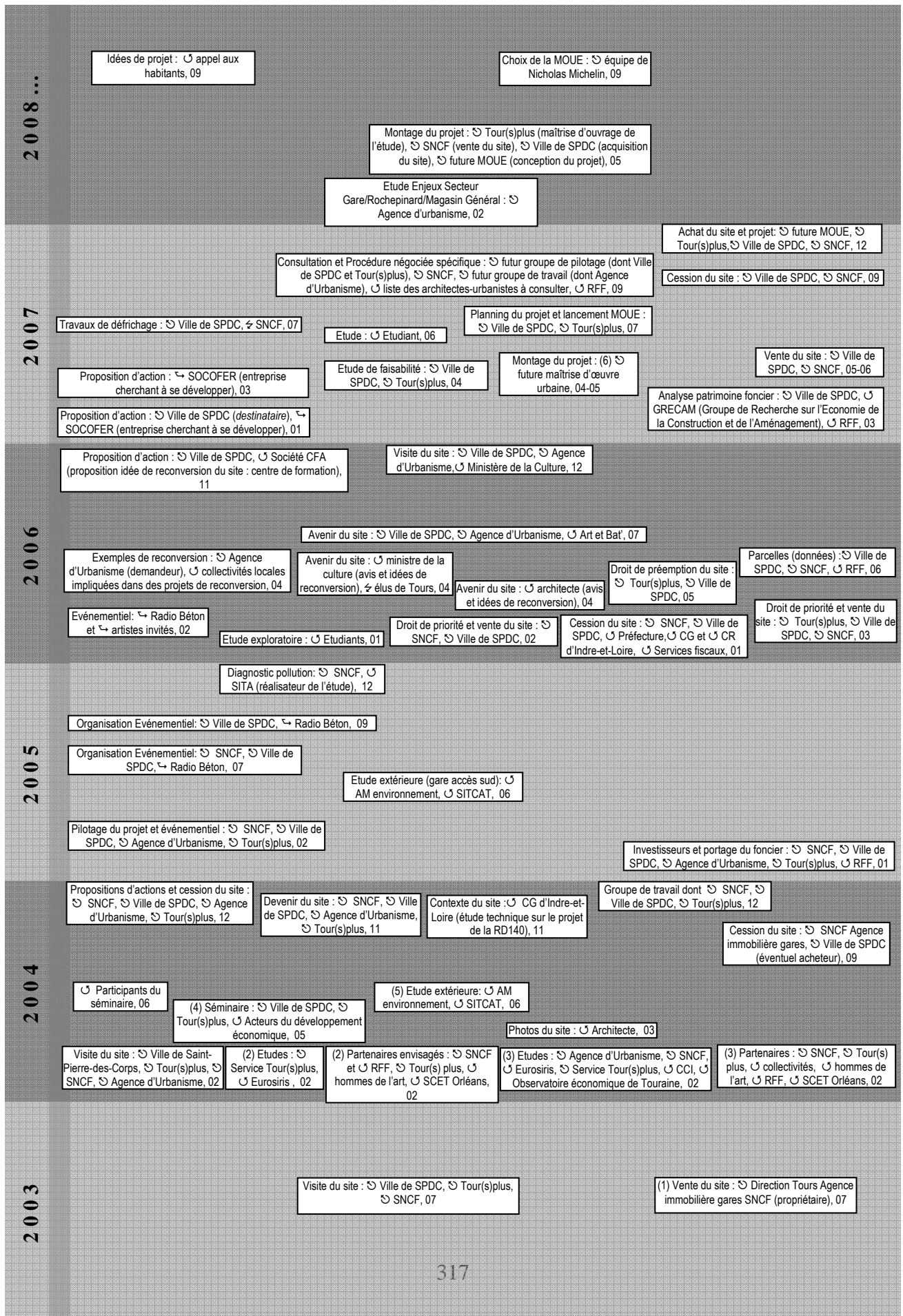
iv) Conclusion

Les résultats tirés de la lecture des éléments relevés pour la *composante essentielle* des acteurs selon les *couples analytiques d'indicateurs* sont résumés ci-dessous.

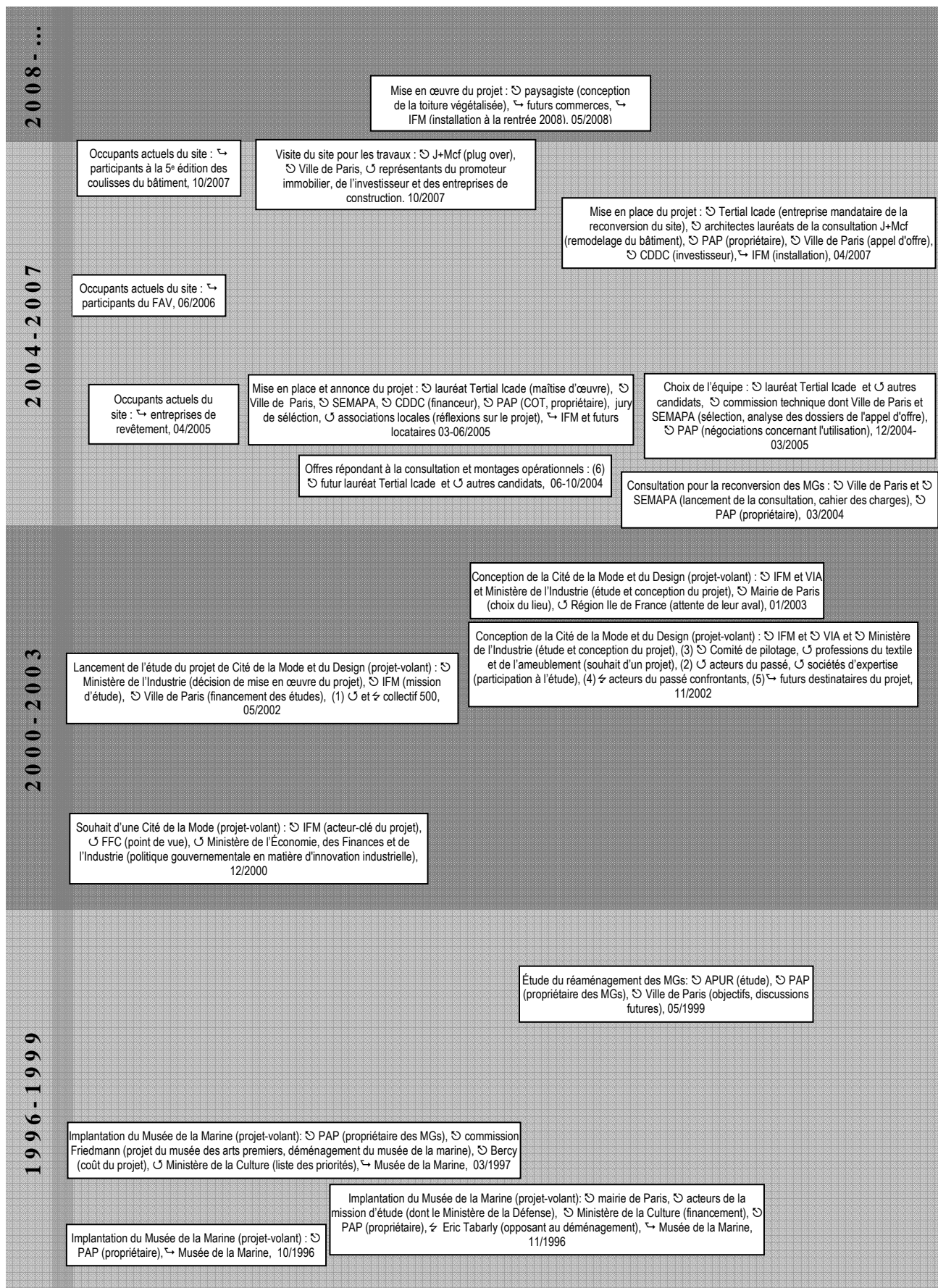
Couples analytiques d'indicateurs	Résultats
Multiple/Un	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de passage clair et définitif de périodes de foisonnement à des périodes de raréfaction de relevés : alternance plus ou moins marquée entre périodes de foisonnement et de relative raréfaction des relevés liés aux acteurs, significative du rythme d'élaboration du projet, pour les trois cas d'étude. • La forte présence des types <i>Acteurs centraux du projet</i> et <i>Acteurs périphériques</i> est révélatrice d'un projet encore jeune, faisant encore très peu intervenir les <i>destinataires du projet</i> pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps. • La présence plus affirmée des <i>destinataires du projet</i> pour les deux autres cas d'étude de Lyon et de Paris est significative de projets plus avancées. • Le changement de type pour un même acteur est aussi significatif d'un avancement ou d'une évolution du projet pour les cas de Paris (exemple de l'IFM) ou de Saint-Pierre-des-Corps (cas de la SNCF).
Provisoire/Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de véritable passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i>, constatable pour Saint-Pierre-des-Corps, à la différence de Paris et de Lyon : certains types d'acteurs sont d'emblée inscrits dans le permanent (<i>acteurs centraux du projet</i>), tandis que d'autres sont inscrits dans le <i>provisoire</i> (<i>acteurs périphériques</i>). • Le cas de Paris fait intervenir des générations d'acteurs concernant la conception du projet de Cité de la Mode, avec pour acteur servant de lien entre ces générations, l'Institut Français de la Mode. Un passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> est donc constatable pour ces <i>acteurs centraux du projet</i>. • Le cas de Lyon laisse entrevoir un passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> de la première à la deuxième phase du projet (une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre, par exemple) : cependant, une certaine forme de permanence y est sous-jacente avec la présence d'acteurs de la première phase dans la deuxième phase, dans des structures qui évoluent. • Ce qui va aussi déterminer l'avancement est l'apparition de nouveaux acteurs (équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, annoncée et anticipée dès 2007 et présente à partir de 2008 pour Saint-Pierre-des-Corps, lauréat Terial lcade pour Paris choisi en 2005, RSD pour Lyon en 2005), nouveaux <i>acteurs centraux du projet</i> faisant intervenir une forme de permanence, puisque cette évocation est appelée à durer pendant toute la phase de conception et/ou de mise en œuvre concrète du projet.
Général/Détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • La désignation des types d'acteurs impliqués est d'emblée précise dans la plupart des cas. • Le constat précédent est à nuancer avec l'existence de précisions progressives et non immédiates : précision avec la désignation de nouveaux acteurs (maîtres d'œuvres), précision du projet héritée du rôle des <i>acteurs confrontants</i> (cas de Paris).

Tableau 27: Résumé des résultats liés aux acteurs des trois cas d'étude (Réalisation personnelle, 2011).

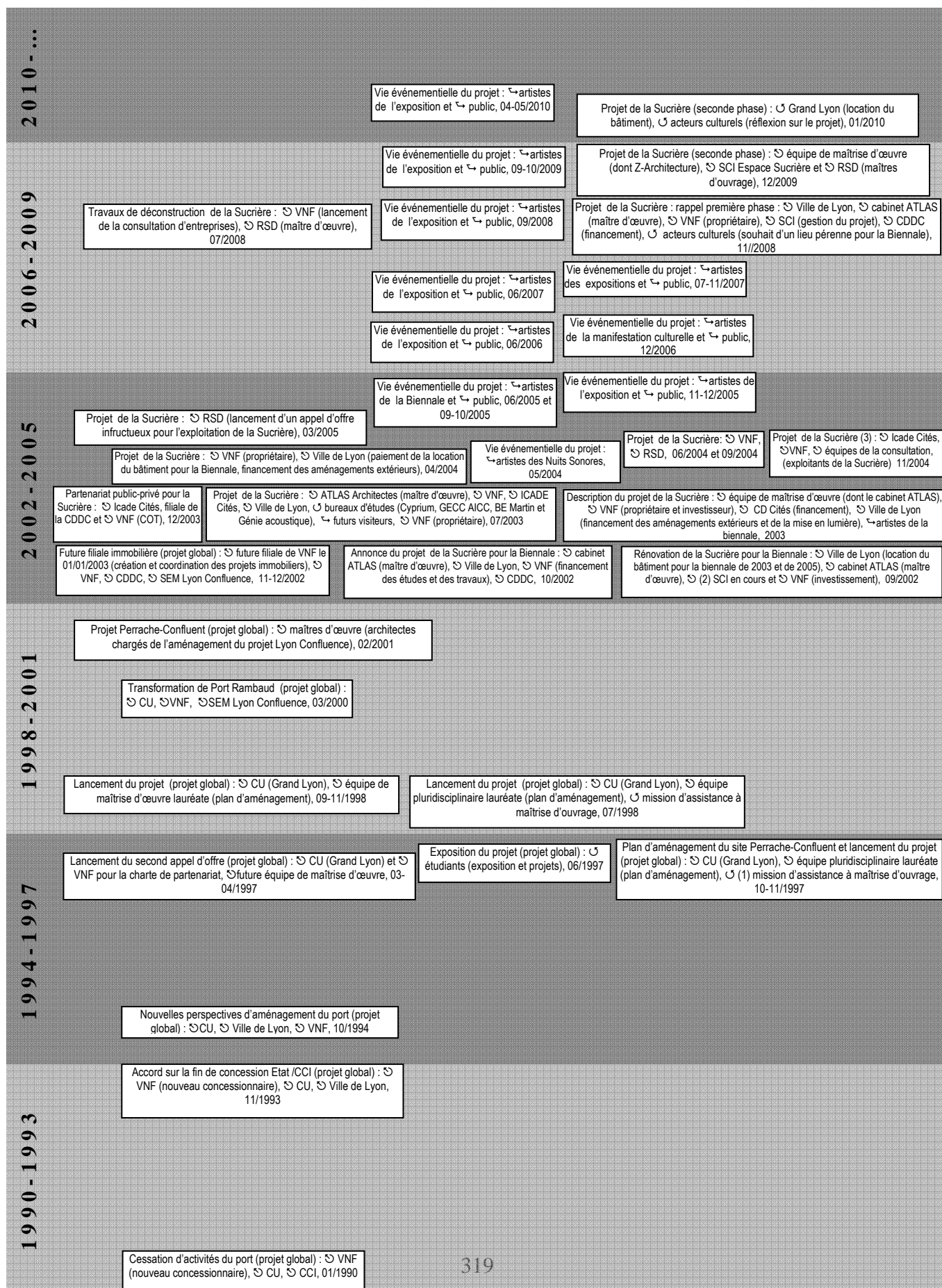
Acteurs – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



Acteurs – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



Acteurs – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon



Exemple

(2) Etudes : ↻ Eurosirir, ↻ Service Tour(s)plus, 02

(2) : renvoi à l'explication en légende.

↻ et ↻ : renvoi aux types de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

02 : mois de l'année

Typologie

↻ Acteurs centraux du projet

↻ Acteurs périphériques

↔ Acteurs confrontants

↘ Destinataires du projet

Précisions supplémentaires

(1) L'Agence immobilière Gares de la SNCF, direction Tours, fait part à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps d'une demande de l'entreprise Jeulin-Frasca d'acquisition d'une partie des terrains du site des Magasins Généraux pour l'extension de ses locaux. Cette Agence demande à la mairie sur la suite à donner à cette demande.

(2) Dans la version la plus ancienne du document *Projet de développement du site des magasins généraux*, un certain nombre d'acteurs sont évoqués dans le cadre de réalisation d'études servant à la mise en place du projet : l'étude du cabinet Eurosirir sur le Fret, une éventuelle liste des entreprises recherchant des locaux hors normes à fournir par le service de Développement Economique de la communauté d'agglomération Tour(s) plus. D'autres acteurs sont envisagés comme partenaires du projet : la SNCF et RFF (propriétaires), Tour(s) plus et son service de Développement Économique, des hommes de l'art, la SCET Orléans (pour avoir le regard d'un opérateur spécialiste des collectivités.).

(3) Dans la version la plus récente du document *Projet de développement du site des magasins généraux*, un certain nombre d'acteurs sont évoqués dans le cadre de réalisation d'études servant à la mise en place du projet : le cabinet Eurosirir, le service de Développement Économique de Tour(s) plus déjà évoqués dans la version précédente, rajout de l'Agence d'Urbanisme pour l'élaboration du diagnostic urbain cartographique, de la SNCF pour le diagnostic technique des bâtiments et des terrains (identification des contraintes du site), de la CCI pour le recensement des entreprises ayant manifesté un intérêt pour le site, de l'Observatoire économique de Touraine pour la réalisation d'une note de conjoncture sur les secteurs industriels en développement sur le département. Concernant les partenaires du projet, il s'agit des mêmes évoqués dans la version précédente du document (indiqués en (2)), avec, cependant, une précision tant au niveau du rôle attribué qu'au niveau de leur identification : les collectivités, les hommes de l'art (cabinet Reichen et Robert, PatrickBouchain, etc.), c'est-à-dire les participants à la visite du site et à la réunion de restitution, la SNCF et RFF (propriétaires), Tour(s)plus et son service de Développement Économique, la SCET Orléans.

(4) Concernant l'organisation du séminaire, plusieurs partenaires sont mobilisés, y compris des *acteurs périphériques* comme la CCI, l'Agence de Développement de la Touraine, l'Observatoire économique de la Touraine, la SCET, des experts (des architectes) comme, par exemple, Christian Devillers, Patrick Bouchain, ou encore issus de l'Agence des Gares, et des *acteurs centraux* comme la SNCF ou encore l'Agence d'Urbanisme. Un comité technique, rassemblant l'ensemble de ces acteurs, est fixé afin d'élaborer le dossier de présentation en vue du séminaire.

(5) Cette étude technique (pilotée par Tour(s)plus) ne concerne pas directement le *projet élémentaire* mais elle le mentionne dans le cadre du projet d'accès sud de la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps. Les acteurs principaux responsables de cette étude sont le bureau d'étude AM Environnement et son maître d'ouvrage, le SITCAT.

(6) Dans les version du document *Cahier des charges d'études pour une mission de prospective territoriale et économique pour la restructuration des magasins généraux*, il est mentionné la création d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, dirigée par un urbaniste de renommée, assistée d'un économiste et chargée de la restructuration du site : cette maîtrise d'œuvre urbaine aura pour mission la réalisation de l'étude de faisabilité territoriale, la définition d'un programme pour la réhabilitation du site, d'un programme d'équipements et la proposition d'un montage financier, le lancement de l'opération de réhabilitation /commercialisation du bâtiment des 30 000 m² (avec un cahier des charges et un *contrat performanciel*).

Il est aussi mentionné un autre *acteur central* : le choix d'une équipe de promoteurs-architectes, pour la réalisation d'un *contrat performanciel* dans le cadre de la commercialisation des 30 000 m² du bâtiment des magasins généraux. La Ville de Saint-Pierre-des-Corps, autre *acteur central du projet*, est chargée de la prise en charge du foncier (achat des 9 ha du site à projet) et d'une concession d'aménagement prévue pour l'opération de réhabilitation du bâtiment des 30 000 m². Tour(s)plus, autre *acteur central du projet*, prendrait en charge la totalité des frais de maîtrise d'œuvre.

Abréviations

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CG : Conseil Général

CR : Conseil Régional

MOUE : Maitrise d'œuvre urbaine et économique

SCET : Société Centrale pour l'Équipement du Territoire

SITCAT : Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle

SPDC : Saint-Pierre-des-Corps

Légende – Acteurs – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

Exemple

Lancement de l'étude du projet de Cité de la Mode et du Design (projet-volant) :
☺ Ministère de l'Industrie (décision de mise en œuvre du projet), ☺ IFM
(mission d'étude), ☺ Ville de Paris (financement des études), (1) ☺ et ↖
collectif 500, 05/2002

(1) : renvoi à l'explication en légende.

☺ et ☺ et ↖ : renvoi aux types de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

05/2002 : mois et année indiqués

Typologie

☺ *Acteurs centraux du projet*

☺ *Acteurs périphériques*

↖ *Acteurs confrontants*

↘ *Destinataires du projet*

Précisions supplémentaires

(1) Ce collectif 500 comprend notamment un mouvement de 200 signataires (agences de design et grandes entreprises françaises). Ce collectif est lancé pour la prise en compte du design dans le projet de Cité de la Mode.

(2) Ces acteurs du passé intéressés par le projet concernent :

- l'ancien maire de Paris, Jacques Chirac, qui, en 1990, avait l'idée d'une Cité internationale de la Mode,

- la mission d'étude Friedman sur la Cité de la Mode,

- la fédération de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode qui, en 1998, participe à la relance du projet,

- des professionnels de la mode ayant fait des rapports d'étude sur le projet et sur les besoins du secteur,

- le souhait des Industries Françaises de l'Ameublement d'une Cité du Design (qui se manifeste en janvier 2000 à l'occasion d'une exposition).

(3) Ce comité de pilotage comprend le secteur de l'ameublement, le secteur textile, habillement, haute couture, le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, la Ville de Paris, l'Éducation Nationale, la CCI de Paris, des personnalités qualifiées, les personnes de la mission (projet, méthodologie du rapport : avec des groupes de travail).

(4) Ces acteurs critiques ont été à la source de la création d'un projet réunissant les secteurs de la mode et du design. Il s'agit de :

- l'Association pour la Promotion de la Création Industrielle, en contestant la logique du projet qui sous-évalue une partie du secteur du design,

- le collectif 500 (regroupement de designers, de graphistes) qui soutient du projet mais qui est réservé sur la surévaluation du secteur textile-habillement (d'où ensuite l'introduction du secteur design dans le projet).

(5) Les futurs *destinataires du projet* sont : les entreprises et industries (formation, soutien économique, pépinières d'entreprises, révélation des jeunes talents, vitrine internationale du secteur), l'IFM (dans le cadre de son projet de déménagement), le grand public (information, communication), divers partenaires (accueil et présence : APCI, collectif 500, organisme du domaine du design, etc.), les commerces et services.

(6) Le groupement-lauréat de l'appel d'offres est constitué comme ci-dessous :

- Tertial (promoteur),





- Jakob et MacFarlane (architectes, concepteurs),
 - ICADE G3A (manager de projet),
 - Michel Desvigne (paysagiste),
 - Yann Kersalé (concepteur-lumière),
 - Caisse des Dépôts et Consignations (investisseur),
 - Arcoba (maître d'œuvre, Icade).
 - d'autres acteurs tels que l'IFM (locataire-exploitant), GL Events (gestionnaires d'espaces événementiels), VIA (Organisation d'événements), GFF (gestionnaire), Cushman et Wakefield (commercialisateur, conseil en immobilier).
- Les autres candidats (IXIS AEW Europe Reichen et Robert, ALTAREA/ Valode et Pistre, GCI Gottesman et Szmelcman) ont une structure de groupements qui s'établit selon un chef de file/signataire de la proposition, un architecte/maitre d'œuvre, un investisseur, un promoteur/constructeur, un promoteur/concepteur, des utilisateurs potentiels.

Abréviations


APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme
 CDDC : Caisse des Dépôts et Consignations
 COT : Convention d'Occupation Temporaire
 FAV : Festival des Architectures Vives
 FFC : Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode.
 IFM : Institut Français de la Mode
 J+Mcf : Jakob et MacFarlane
 MGs : magasins généraux
 PAP : Port Autonome de Paris
 VIA : Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement

Légende – Acteurs – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon

Exemple

Rénovation de la Sucrière pour la Biennale :  Ville de Lyon (location du bâtiment pour la biennale de 2003 et de 2005),  cabinet ATLAS (maître d'œuvre),  (2) SCI en cours et  VNF (investissement), 09/2002


(2) : renvoi à l'explication en légende.

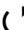
 : renvoi au type de l'élément relevé


Mot : détail de l'élément relevé

09/2002 : mois et année indiqués ou non

Typologie

 Acteurs centraux du projet

 Acteurs périphériques

 Acteurs confrontants

 Destinataires du projet

Précisions supplémentaires

(1) Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend notamment les acteurs suivants : MBM (Martorell, Bohigas, Mackay), les Ateliers Melot et associés, Sud Architectes, Auxiliaire de Finance, d'Innovation et Développement, etc.

(2) Cette Société Civile Immobilière en cours de création est formée entre VNF et une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(3) Le groupe Icade Cité, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations fait le lancement d'une consultation afin de trouver un exploitant pour la Sucrière. Il signe, par ailleurs une COT avec VNF, propriétaire du site. Deux équipes répondent à la consultation : la première composée d'une société de restauration et de GL Events (avec cinq autres sociétés partenaires dont une agence de création d'événements et une agence de conseil en art, architecture et design), la seconde composée d'un pool de quatre entrepreneurs.

Abréviations

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
 CDDC : Caisse des Dépôts et Consignations
 COT : Convention d'Occupation Temporaire
 CU : Communauté Urbaine
 RSD : Rhône Saône Développement
 SCI : Société Civile Immobilière
 SEM : Société d'Economie Mixte
 VNF : Voies Navigables de France

c. Des documents graphiques et photographiques qui marquent l'avancement des projets par leur précision, leur permanence et le type de documents mobilisé










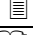





Les documents graphiques et photographiques relevés dans les cas d'étude (surtout les deux premiers) vont nous permettre de vérifier l'idée d'un cheminement du projet balisé par tout un matériel graphique (SÖDERSTRÖM, 2000). Les documents, qu'ils soient *préexistants, de diagnostic/analytiques, de synthèse, prescriptifs*, vont permettre tour à tour de repérer et d'arpenter le site, d'enrichir les connaissances, de proposer, et de développer de nouvelles actions, de rendre compte des actions déjà entreprises. La présence de certains types de documents va, par ailleurs, permettre de voir le stade général d'avancement d'un projet (récent ou ancien, par exemple).

i) Un avancement du projet marqué par les types et la succession de documents graphiques et photographiques utilisés

Dans le cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, les périodes de forte présence de documents vont elles-aussi concerner les étapes importantes du projet. Elles interviennent surtout en juin 2004, à l'occasion du séminaire, ainsi qu'en septembre 2004, concernant la question de l'acquisition foncière. Ces périodes s'échelonnent ensuite entre janvier et avril 2006, à l'occasion de l'anniversaire Radio Béton, de la poursuite de la logique de l'acquisition foncière et des questionnements sur le devenir du site. **En termes de types de documents utilisés, le projet de Saint-Pierre-des-Corps se révèle un projet très jeune : utilisation fréquente de documents préexistants (plans cadastraux, plans techniques, plan d'urbanisme, plan aérien, photographies) et présence intermittente de d'autres types de documents, notamment de documents de diagnostic/analytiques.** Concernant les *documents préexistants*, certains plans techniques des bâtiments aux temporalités plus anciennes que les années 2000 ont été utilisés à l'occasion des événements importants du site à projet (notamment, l'anniversaire Radio Béton, mais surtout concernant le dossier relatif à la cession du site de septembre 2004). Quant aux rares *documents prescriptifs* présents, ils sont surtout le fait de travaux étudiants (en 2006 et 2007), ou d'un travail journalistique rapportant des pistes de reconversion en avril 2006 (implantation d'IKEA). Les *documents de diagnostic/analytiques* sont le fait d'études extérieures au *projet élémentaire* (en janvier, février 2008 et en juin 2004), de documents produits pour la présentation du site dans le cadre du séminaire de juin 2004, de travaux étudiants de juin 2007 et de 2006. Il n'existe pas de *documents de synthèse*.

A la différence du cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, les deux autres cas d'étude mobilisent des documents prescriptifs issus directement de l'équipe de maîtrise d'œuvre, témoignant par là de projets plus avancés que celui de Saint-Pierre-des-Corps. Le cas d'étude de Paris contient lui-aussi des *documents préexistants* (surtout des documents de planification), notamment à ses débuts en 1997 et 1999, ainsi qu'en 2004 et 2005 à l'occasion de l'appel d'offre. Les périodes de forte présence de documents graphiques et photographiques sont surtout en mai 1999 (à l'occasion d'une étude technique concernant les différentes pistes de réaménagement des magasins généraux d'Austerlitz), en mars et juin 2004, en février et mars 2005 (appel d'offre). Si des *documents prescriptifs* apparaissent en mai 1999, ils ne concernent que des réaménagements essentiellement paysagers et

architecturaux des bâtiments : ils ont une dimension plus esthétique et technique que fonctionnelle. Les *documents prescriptifs* interviennent surtout à partir de juin 2004, succédant aux *documents de diagnostic/analytiques* et aux *documents préexistants* contenus dans le dossier de consultation de mars 2004. Il existe aussi des *documents de synthèse*, marquant les actions déjà entreprises (en termes de travaux et de remodelage architectural), à partir d'avril 2007. **Nous retrouvons donc pour le cas d'étude de Paris, un cheminement du projet marqué par la succession de documents préexistants au début du projet, de documents de diagnostic/analytiques et prescriptifs en pleine maturité du projet, avant de retrouver des documents de synthèse avant l'ouverture du bâtiment.** Cependant, ce balisage n'est pas strictement inscrit dans une forme de succession et de passage clair et net d'un type de documents à un autre ou encore de périodes de foisonnement de documents graphiques et photographiques vers des périodes de raréfaction de documents graphiques et photographiques. Nous retrouvons, en effet, quelques *documents prescriptifs* dans les débuts du projet (en mai 1999), les *documents préexistants* ne disparaissent pas complètement en 2004 et en 2005, par exemple, car ils sont réutilisés, notamment dans le cadre de l'appel d'offres afin de présenter le site à projet. **Quant au cas d'étude de Lyon, s'il ne nous permet pas de dresser une analyse plus fine de ce balisage des documents graphiques et photographiques, il permet cependant de dresser le constat d'un projet lui aussi plus avancé que celui de Saint-Pierre-des-Corps, avec la présence de documents prescriptifs et de documents de synthèse (cf. tableau 28). Il laisse supposer des relances de documents graphiques et photographiques avec chaque phase du projet (notamment, en décembre 2009, à l'occasion du lancement officiel de la seconde phase du projet).**

Type de documents graphiques et photographiques	Dates du document	Détail du document
 Document de synthèse	2003	Photographie de la mise en lumière du bâtiment
 Document préexistant	03/01/2003	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document préexistant	Juillet 2003	Photographie du bâtiment (à titre illustratif et dans le cadre d'une visite du site)
 Document préexistant	Septembre-octobre 2003	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document préexistant	01/12/2003	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document préexistant	Mars 2005	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document préexistant	Novembre 2005	Plan de localisation des différents bâtiments des docks (dont la Sucrière)
 Document préexistant	03/02/2006	Plan de localisation des différents bâtiments des docks (dont la Sucrière)
 Document préexistant	Mai 2006	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document prescriptif	Novembre 2008	Vues isométriques du bâtiment
 Document préexistant	09/04/2009	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document préexistant	31/08/2009	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document préexistant	11/09/2009	Photographie du bâtiment (à titre illustratif)
 Document préexistant	08/12/2009	Photographies du bâtiment (à titre illustratif) : silos et intérieur du bâtiment ; photographies (références et influences : aldo rossi, théâtre du monde, biennale de Venise ; halte fluviale, les Subsistances à Lyon, etc.)
 Document prescriptif	08/12/2009	Plans techniques : plans masse des constructions (état futur) ; façades état futur et plan masse état futur quai Rambaud ; plans du rez-de-chaussée ; coupes dans les silos ; plan de l'entresol ; coupe sur circulations verticales ; plan du R+1 ; coupe sur bâtiment 1930 ; plan du R+2 ; coupe sur bâtiment 1960 ; plan du niveau attique ; plan du club sur le toit de la Sucrière ; plans techniques des variantes ;

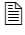

		infographie avec image de l'insertion du projet dans son environnement (à titre illustratif) ; plans de masse des constructions à démolir ou conserver ; photographies des bâtiments à démolir
 Documents de diagnostic/analytiques	08/12/2009	Photographies des bâtiments : façades état initial ; plans techniques de l'état initial (plans du rez-de-chaussée, du R+1 et R+2, plan de toiture et coupe longitudinale, coupes transversales, plans des façades)
 Document de synthèse	08/12/2009	Photographies du bâtiment (à titre illustratif) : mise en lumière, façade peinte.

Tableau 28 : Documents graphiques et photographiques relevés dans le cas de Lyon (Réalisation personnelle, 2011)

ii) Un avancement du projet marqué par l'irruption de documents graphiques et photographiques mobilisant des éléments *permanents*

Certains documents graphiques et photographiques utilisés le sont à titre provisoire. Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, des *documents prescriptifs* sont présents dans des travaux étudiants de 2006 (plan de composition paysagère) et de juin 2007 (maquette d'étude de différentes hypothèses d'intervention). **Ce contenu exploratoire, à caractère provisoire, participe à l'élargissement du champ des possibles du projet de Saint-Pierre-des-Corps, et permet aussi de placer le projet du Magasin Général comme un projet situé à un stade encore jeune de développement.** Les autres documents graphiques et photographiques servent au repérage du site à projet, à l'aide de son acquisition foncière, à l'amélioration de la connaissance du site, et comme support de communication dans le cadre du séminaire de juin 2004. Ils ont une utilisation intermittente : même l'utilisation de plans d'urbanisme ne suffit pas à garantir la permanence de ce qui est indiqué dans ces mêmes documents. Ainsi, cet extrait du plan d'urbanisme de septembre 2004 (pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps), en plaçant le site à projet comme une zone d'activités à nuisances avec limitation de sa constructibilité, se contredit avec l'objectif de recherche d'une mixité des fonctions voulue sur le site (déjà indiquée dans le cadre des dénominations du projet) : il est possible qu'à l'avenir ce zonage soit appelé à être modifié ou interrogé, d'autant plus que la communauté d'agglomération et l'agence d'urbanisme mettent particulièrement en avant cette mixité recherchée, alors que la mairie de Saint-Pierre-des-Corps apparaît plus en retrait sur cette question (la question de la mixité des fonctions ne lui apparaissant pas comme évidente dans une commune surtout marquée par les activités économiques et industrielles)²⁴². L'utilisation des plans cadastraux et, d'une façon générale, des *documents préexistants*, est appelée à être utilisée de façon provisoire, et à certains moments du projet, notamment pour son acquisition foncière.

La permanence serait plutôt à rechercher du côté des deux autres cas d'étude, avec des *documents prescriptifs* mettant en avant un contenu du projet ayant davantage d'éléments permanents. Pour Paris, il s'agit de l'apparition de ces *documents prescriptifs* en juin 2004 : seuls les *documents prescriptifs* issus du lauréat sont bien sûr appelés à avoir ces éléments permanents. Concernant les *documents préexistants*, et en particulier les plans issus des documents de planification (PAZ, POS et nouveau PLU de 2003), leurs consignes et les contraintes qu'ils véhiculent ne sont pas non plus sources de permanence, comme cela l'a été signalé pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps : la démolition (totale ou partielle) des magasins généraux d'Austerlitz prévue dans les documents de planification des années 1990, laisse

²⁴² Ce constat renvoie à l'autonomie du projet par rapport à la planification initialement prévue évoquée aussi dans le chapitre I : cf. I. C. a. ii) pp. 53 – 57.

place à une autre optique dans le PLU de 2003, davantage axée sur la préservation du bâtiment. Enfin, les derniers documents présents en 2007 et 2008, contiennent des éléments permanents, notamment les *documents de synthèse* retraçant les actions définitivement réalisées. **Les documents prescriptifs du cas de Paris, une fois choisis, ne signifient pas non plus une permanence totale : le cas de Lyon est là justement pour nuancer l'apport en termes de permanence de ces documents prescriptifs (sans pour autant les inscrire dans le domaine du provisoire).** Les *documents prescriptifs* de décembre 2009 pour le cas de Lyon (cf. **tableau 28**) montrent justement que le contenu final du projet n'était pas encore totalement déterminé lors de la première phase du projet de la Sucrière (plutôt axée sur une rapide réhabilitation pour accueillir les Biennales d'Art Contemporain en 2003). Le lancement de la seconde phase en 2009, continue sur la branche événementielle du projet mais en essayant de diversifier davantage le contenu du projet.

iii) Un avancement du projet marqué par des informations de plus en plus détaillées et précises fournies par les documents graphiques et photographiques au fil du temps

Les cas d'étude montrent de façon générale un apport de plus en plus poussé et détaillé d'informations pour le site à projet et pour le projet dans les documents graphiques et photographiques. Concernant le cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, cet apport se situe dans un premier temps en termes de repérage du site à projet en 2003 (photographies de l'état actuel du bâtiment concerné et plans cadastraux indiquant les délimitations du site). Si cette évolution n'est pas strictement linéaire (sur une même année, deux documents peuvent avoir des teneurs différentes), elle s'accompagne cependant toujours de documents cherchant de plus en plus à déterminer le futur projet : détermination foncière (dossier de cession du site en septembre 2004, analyse foncière de mars 2007), études thématiques (à l'occasion du séminaire de juin 2004), diverses hypothèses d'aménagement du site (travaux étudiants de 2006 et juin 2007). Ce constat peut aussi être fourni pour les deux autres cas d'étude. Dans le cas de Paris, le dossier de consultation de mars 2004 et les différentes offres de candidats à partir de juin 2004 contiennent des documents graphiques et photographiques détaillés. Une exception est à remarquer, cependant, avec la présence dès mai 1999, d'une étude détaillée concernant le réaménagement du site. Pour le cas de Lyon, en décembre 2009, les documents graphiques et photographiques présents sont très détaillés dans le cas du lancement de la seconde phase du projet (cf. **tableau 28**). Il est à supposer que la première phase du projet, qui concernait la réhabilitation de la partie du bâtiment construite en 1930, s'est aussi accompagnée de documents techniques tout aussi poussés.


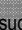
iv) Conclusion

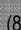
Les résultats de la lecture des éléments relevés pour la *composante essentielle* des documents graphiques et photographiques du projet sont résumés ci-dessous.


Couples analytiques d'indicateurs	Résultats
Multiple/Un	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines étapes importantes du projet sont marquées par une multitude de documents graphiques et photographiques (par exemple, pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, à l'occasion du séminaire de juin 2004 concernant l'avenir du site). • L'irruption et la présence de certains types de documents est révélatrice de l'avancement global d'un projet (notamment, les <i>documents prescriptifs</i>). • Le balisage du cheminement du projet par les documents graphiques et photographiques ne se fait pas forcément de façon très claire ni sous la forme d'une succession amenant à la disparition complète des anciens types de documents : on peut, par exemple, retrouver assez rapidement des <i>documents prescriptifs</i>, pourtant attendus plutôt en fin de projet, aux débuts des projets (cas de Paris, en mai 1999, par exemple).
Provisoire/Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Le caractère provisoire ou non soit de l'utilisation du document graphique soit de ce qui est attendu du document graphique (en terme d'actions à prescrire, par exemple) permet de repérer l'avancement global du projet : un projet encore jeune mobilisera plutôt des documents graphiques et photographiques orientés vers le <i>provisoire</i>. • Les éléments permanents de certains documents graphiques et photographiques (<i>documents prescriptifs</i> issus du maître d'œuvre, par exemple) sont aussi à nuancer : le cas de Lyon montre une seconde phase du projet qui s'inscrit à la fois dans le prolongement de la première phase et sa modification (par l'insertion d'une mixité plus grande des activités prévues dans le site à reconverter). • Certains types de <i>documents graphiques préexistants</i> (comme les documents de planification) ne sont pas forcément significatifs de permanence : nouveau PLU de 2003 pour Paris, questionnement sur le zonage du site à projet pour le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps sont là pour le rappeler. • D'une façon générale, pour les projets plus avancés (cas de Paris et de Lyon), le constat de l'apparition d'éléments permanents au fil du temps, significative de la maturité des projets concernés, peut être fait. Il s'agit, cependant, d'une tendance générale.
Général/Détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Les cas d'étude montrent de façon générale un apport de plus en plus poussé et détaillé dans les documents graphiques et photographiques au fil du temps. Cependant, cette évolution n'est pas strictement linéaire : sur une même période, deux documents graphiques ou photographiques peuvent avoir deux teneurs différentes, par exemple. • Les phases opérationnelles des projets (cas de Lyon) sont aussi l'occasion de mobilisation du <i>détaillé</i>, de compléter ce qui a été mis de côté lors de la précédente phase.

Tableau 29 : Résumé des résultats liés aux documents graphiques et photographiques des trois cas d'étude (Réalisation personnelle, 2011)

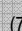
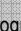

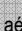
2008...


(9)  Plan de diagnostic gare sud et  plans des hypothèses d'aménagement sur l'accessibilité sud de la gare, 02

(8)  Plan de l'île ferroviaire, 01



 Photographie (dans le cadre de l'achat des MGs), 12



2007



(7)  Photographies du site et  plan aérien et  Plan des aires de projet urbain et  maquette d'étude de différentes hypothèses d'intervention, 06


 Plans cadastraux (analyse foncière), 03


2006

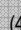

(5)  Plan de composition paysagère et  plans de diagnostic du territoire concerné, 2006

(6)  Photographies et  plan de l'implantation d'IKEA dans les MGs, 04

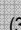
 Plans aériens et  plans techniques pour l'anniversaire de Radio Béton, 02

 Photographies du bâtiment, 03




 Photographie du bâtiment pour l'anniversaire de Radio Béton, 01  Plan cadastral (projet d'aliénation d'un terrain partiellement bâti de la SNCF), 01

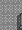
(4)  Carte IGN (situation géographique) et  plan du site, 12

2005

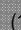
(3)  Plan Synthèse des enjeux, Gare SNCF de SPDC, 06




 Photographies, 11-12

(2)  Plan de situation et  plan masse et  extrait du plan d'urbanisme et  jeu de plans sous bordereau, 09


 Plans techniques des bâtiments, 08


2004

(1)  Plan des modes d'occupations des sols, gare de SPDC, 06

 Photographies et  schémas et  plans de situations créés à l'occasion du séminaire, 06

2003

 Photographies, 09

 Plan cadastral, 06

2008 - ...

Photographie du bâtiment et de sa résille verte, 02/2008 Vue isométrique du futur bâtiment, 02/2008

Photographie des travaux du bâtiment (installation Plug-Over), 10/2007 Vue isométrique du futur bâtiment, 09/2007 Vue isométrique du futur bâtiment et maquette du projet, 10/2007
 et Photographie de l'état actuel du bâtiment, des travaux et de la mise en lumière, 04/2007 Vue isométrique du futur bâtiment, 04/2007
 Vue isométrique du futur bâtiment, 10/2006

2004-2007

Plan d'aménagement de la rive gauche de la Seine, 03/2005 PPRI et PLU, 01/2005 Photographie de l'état actuel du bâtiment, 03/2005 PLU, 10/2004 Plan des projets prévus sur les berges de Seine (dont le projet des MGs d'Austerlitz), 03/2005 Maquette du projet, 06/2005 Vue isométrique du futur bâtiment, 03-10/2005
 (3) Documents prescriptifs dans les offres des candidats, 06/2004-02/2005
 PAZ de 1997 et PLU de 2003, 03/2004 (2) Documents de diagnostic/analytiques et documents préexistants dans le dossier de consultation, 03/2004

Plan de datation des principaux bâtiments inscrits dans la ZAC PRG ou à proximité, 04/2003

2000-2003

Cartes historiques de PRG, 11/1999 PAZ de 1991 et POS de 1977, 11/1999

(1) Plan d'emplacement et de situation des MGs et plan et coupe d'état actuel et plan de volumétrie, 05/1999 (1) Plan aérien, 05/1999 (1) Plan d'orientation d'aménagement pour les MGs, plans et dessins des différentes variantes d'aménagement, 05/1999


1996-1999

PAZ de 1991 et 1997, 1997


PAZ de PRG et PPRI, 05/1997

Légende – Documents graphiques et photographiques – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps

Exemple

(1)  Plan cadastral, 06

(1) : renvoi à l'explication en légende.

 : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

06 : mois de l'année (indiqué ou non, suivant la précision de la date portée sur le document étudié)

Typologie



Documents préexistants



Documents prescriptifs



Documents de diagnostic/analytiques



Documents de synthèse

Précisions supplémentaires

(1) Il s'agit du plan *Gare de Saint-Pierre-des-Corps, Développement de l'intermodalité et amélioration de l'accessibilité* non spécifique au *projet élémentaire* mais au projet d'accès sud de la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Les Magasins Généraux y sont représentés en tant que *pôle industriel ou d'activités*.

(2) A l'occasion de l'envoi du dossier de consultation de l'Agence Immobilière Régionale-Gares à la Sénatrice-Maire de Saint-Pierre-des-Corps en vue de la cession relative au site, divers plans techniques du site sont fournis, dont des plans des bâtiments (coupes et étages) datant eux-mêmes de 1946 à 1984.

(3) Il s'agit du plan *Gare de Saint-Pierre-des-Corps, Développement de l'intermodalité et amélioration de l'accessibilité - Synthèse des enjeux, Proposition AME* non spécifique au *projet élémentaire* mais au projet d'accès sud de la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Les Magasins Généraux y sont représentés en tant que *site à enjeux*.

(4) Ces documents graphiques sont présents dans le rapport technique *Mémoire sur l'état du site volet pollution des sols et de la nappe, Site SNCF Secteur approvisionnement EIMM- Avenue Yves Farges 37700 Saint-Pierre-des-Corps*.

(5) Ces documents graphiques sont présents dans un travail étudiant de 2006 intitulé *Redevelopment of the Magasins généraux railway brownfield Saint Pierre des Corps, France*.

(6) Ces documents graphiques et photographiques sont présents dans un article de la *Nouvelle République* du 01/04/2006 intitulé « Une alternative à la boîte bleue » évoquant l'idée de l'implantation d'IKEA dans les Magasins Généraux.

(7) Ces documents graphiques et photographiques sont compris dans un travail étudiant. Les hypothèses d'intervention concernent l'aménagement du site, les espaces et les relations intérieur/extérieur, les principes de structure, les façades.

(8) Il s'agit du plan aérien *Réaménagement de l'île ferroviaire, site de l'ancien SERNAM et création d'une entrée sud à la gare de Saint-Pierre-des-Corps* non spécifique au *projet élémentaire* mais au projet d'accès sud de la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Il comporte des dénominations des équipements proches comme les *anciens magasins généraux de la SNCF*.

(9) Il existe un plan de diagnostic sur l'accessibilité sud de la gare avec la localisation des différentes ZAC, les espaces d'importance, les grandes infrastructures, les équipements majeurs, les projets à venir (requalification de la RD140, porte d'entrée, façade, doublement du pont, etc.), les cartes des hypothèses d'aménagement (court terme et long terme) sur l'accessibilité sud de la gare (franchissement sud des voies ferrées). Les Magasins Généraux y sont localisés en fonction de la liaison avec le centre de Saint-Pierre-des-Corps et la gare.


Abréviations

MGs : magasins généraux


SPDC : Saint-Pierre-des-Corps

Légende – Documents graphiques et photographiques – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

Exemple

(1)  Plan aérien, 05/1999

(1) : renvoi à l'explication en légende.

 : renvoie au type de l'élément relevé.

Mot : détail de l'élément relevé

05/1999 : mois et année indiquées

Typologie



Documents préexistants



Documents prescriptifs



Documents de diagnostic/analytiques



Documents de synthèse

Précisions supplémentaires

(1) Ces documents graphiques s'inscrivent dans le cadre de l'étude technique de mai 1999, élaborée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme et intitulée « Magasins généraux du quai d'Austerlitz à Paris XIII^e - Etude des différentes possibilités de réaménagement ». Il s'agit d'abord de *documents de diagnostic et analytiques* : plan d'emplacement et de situation des magasins généraux d'Austerlitz, plan d'état actuel, plan de volumétrie des magasins généraux (état actuel), coupe des magasins généraux (état actuel). On y retrouve aussi un *document préexistant*, c'est-à-dire un plan aérien servant à situer les magasins généraux. En termes de *documents prescriptifs*, ces derniers sont classés suivant différentes variantes de ces possibilités de réaménagement du site. Il s'agit de plans d'orientations d'aménagement pour les magasins généraux (promenade du bord de l'eau, mise en valeur de la promenade, percées, principes d'ouvertures transversales vers le fleuve, élargissement du trottoir quai d'Austerlitz, démolition du bâtiment des douanes), de plans de volumétries, de coupes et de dessins des différentes variantes.

(2) Dans le dossier de consultation de mars 2004 concernant la reconversion des magasins généraux d'Austerlitz, plusieurs *documents de diagnostic/analytiques* sont présents : un plan *A downtown site with numerous high-quality infrastructures*, permettant de situer le site et de présenter son environnement proche, un plan et coupe indicatifs sur les magasins généraux secteur Austerlitz avec indication du périmètre de la consultation (le bâtiment contient en totalité 8 pavillons : 6 sont à reconvertir, les 2 autres accueillent les services du port), un plan de situation indiquant, dans l'environnement du site à projet, les ports (ports de plaisance, ports d'attache compagnie de bateaux et passagers), les escales bateaux, les grands espaces verts et la promenade piétonne le long des berges de Seine, un plan *Secteur Austerlitz, état futur, périmètre de la consultation*, un plan *Equipements, activités culturelles et de loisirs à proximité de la Seine*. Dans une autre partie de ce dossier, d'autres *documents de diagnostic/analytiques* viennent s'ajouter : plans *Les Magasins Généraux : situation et état actuel* (y compris un plans des fonctions avec identification des logements, équipements, bureaux et activités, et un plan d'avancement des programmes avec identification des constructions et des espaces publics achevés, en cours de chantier, en cours d'étude), plan des continuités visuelles, promenades, vues et transparence, plans et coupes *Etat Futur : objectifs, prescriptions*, . Des *documents préexistants* sont aussi utilisés : notamment des vues isométriques du bâtiment datant d'un rapport technique de décembre 1996 du Port Autonome de Paris, des photographies du bâtiment (état d'origine et état actuel) et de son environnement proche, plan du projet de reconstruction du débouché de la Bièvre sur le port d'Austerlitz (dont doit tenir compte le projet de reconversion).

(3) Les offres des candidats suite à l'appel d'offre de 2004 concernant la reconversion des Magasins Généraux contiennent des *documents prescriptifs*. Par exemple, pour le lauréat, le groupement Terial Icade, l'offre proposée en juin 2004 inclut des vues isométriques découpant le bâtiment suivant le concept (enveloppe paysagère et transparence, jardin suspendu, structure des modules en béton) et l'organisation du programme (restauration panoramique et terrasse, Institut Français de la Mode, jardin suspendu et espace événementiel, animation commerciale, etc.), des plans du bâtiment montrant la répartition des éléments du programme (exposition, événementiel, terrasse, centre de documentation de l'IFM, etc.).

Abréviations

MGs : Magasins Généraux

PAZ : Plan d'Aménagement de Zone

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PRG : Paris Rive Gauche

B. Approches par le contenu du projet selon les dimensions de projection et d'anticipation du projet

Dans un premier temps, nous avons tiré les résultats de l'analyse des *composantes essentielles* d'un projet relatives à ce qui permet son identification. Cette identification passe par les façons de nommer et de représenter le projet, l'implication des différents acteurs impliqués plus ou moins directement par celui-ci. Dans un deuxième temps, nous abordons dans cette partie l'analyse et les résultats s'appuyant sur l'exploration des *composantes essentielles* liées à la dimension de projection et d'anticipation du projet : il s'agit de s'intéresser à la réponse en termes de contenu que le projet constitue par rapport à des objectifs identifiés, projetée dans le temps et dans l'espace.

a. Des objectifs significatifs de l'avancement du projet en termes de modifications de branches d'objectifs, de permanence et de précision

- i) Un avancement du projet surtout marqué par des modifications de branches d'objectifs

En termes d'objectifs repérés dans le cadre de la mise en place des projets, une première remarque est à formuler : celle d'une situation variable d'un projet à l'autre. Cependant, il est à noter, qu'en matière de lecture des données selon le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un*, sans tenir compte des types d'objectifs présents, leur existence suffit à marquer les étapes de réalisation des projets. Pour Saint-Pierre-des-Corps, l'intervention des objectifs va marquer certaines années : leur forte présence est surtout constatable pour l'année 2007 (plus précisément entre avril et juin 2007, et en septembre 2007), mais aussi pour 2004, et dans une moindre mesure pour 2006. Il s'agit des années importantes quant à l'avancement du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps : 2004 représente l'année de mise en place du montage du projet et du séminaire de juin 2004, 2006 celle de l'approche événementielle du site afin de le faire connaître, et 2007, celle de la mise en place de la procédure permettant le choix de la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Les périodes d'absence d'objectifs du projet sont en 2003 (prémises du projet avec une première visite du projet) et 2005 (progressive libération du site par la SNCF). Concernant le cas d'étude de Paris, certaines périodes du projet sont aussi marquées par les données recueillies : une période de foisonnement entre mars 2004, juin et novembre 2004 jusqu'à avril 2005, qui se concentre autour de la mise en place et des résultats de l'appel d'offre, une autre période à partir d'avril 2007 jusqu'à mai 2008 autour de la mise en place du projet du lauréat, des événements faisant vivre le site reconverti. Dans une moindre mesure, la fin des années 1990 comporte elle-aussi un ensemble d'objectifs centré autour d'*objectifs globaux* et *spécifiques*, découlant des recommandations des documents de planification. Une autre période est aussi à souligner : entre mai 2002 et novembre 2003, un ensemble d'objectifs liés au *projet-volant* de la Cité de la Mode et du Design apparaissent. S'ils ne sont

pas encore directement liés au site des Magasins Généraux d'Austerlitz, ils le deviennent en 2004.

Concernant l'avancement des projets, il se détermine davantage par le repérage des modifications affectant chaque branche d'objectifs²⁴³ présente sur les schémas et moins par types d'objectifs²⁴⁴. En effet, d'un projet à l'autre, les types d'objectifs utilisés sont plus ou moins présents : présence plus importante des *objectifs spécifiques* dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, types d'objectifs plus diversifiés dans le cas de Paris et affirmation plus grande dans le cas de Lyon des *objectifs globaux*. Les modifications intervenant pour les branches d'objectifs sont plus significatives. Dans le cas de Paris, la combinaison à partir de juin 2004 entre la branche liée à la « mise en valeur du site » et celle liée à la « promotion de la création industrielle » témoigne d'un choix de projet : en 2005, le projet de Cité de la Mode et du Design adopté pour le site des Magasins Généraux d'Austerlitz, s'impose. Les objectifs vont désormais mettre en avant ce contenu de projet orienté vers la mode et le design, soutenus par des *objectifs particuliers* en septembre 2007 et avril 2008, mettant en avant l'importance de l'installation de l'IFM sur le site, et par d'autres *objectifs particuliers* en juin 2006 et octobre 2007 liés à la mise en place de la vie événementielle du bâtiment reconverti. L'avancement du projet de Paris s'est aussi déterminé par l'abandon d'un ancien objectif, celui d'implantation du Musée de la Marine en 1999. Les *objectifs globaux* ne disparaissent pas, cependant, puisqu'ils imprègnent l'ensemble des objectifs déjà présents : il s'agit principalement des objectifs liés à une mise en valeur de la Seine et de ses berges (pratiques urbaines et usages, aménagements paysagers), au rééquilibrage du Sud-Est Parisien, même si d'autres objectifs peuvent se situer dans un entre-deux entre le type *Objectif global* et le type *Objectif spécifique*.

Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, à la différence du cas de Paris, l'affirmation d'une certaine branche d'objectifs n'est pas constatable. « Mise en valeur patrimoniale », « montage du projet », « mise en valeur du site », les branches liées aux acteurs et à l'idée de cohérence, « réflexion à des échelles de territoire plus larges », « diagnostic du site à projet » perdurent au moins jusqu'en 2007. L'année 2008 voit surtout la présence de la branche liée aux pistes de reconversion, mais étant donné que cette dernière année reste ouverte à l'ajout de nouveaux documents d'*archives* (il est possible que de nouveaux documents n'aient pas été pris en compte), il n'est pas possible d'aller plus loin dans les observations constatées pour cette même année. Le cas de Saint-Pierre-des-Corps est aussi ponctué par la présence d'*objectifs globaux*, plus rares que dans les deux autres cas d'étude, en mars 2006, fin 2007 et mai 2008. Quelques objectifs et branches plus isolés sont aussi présents : un objectif de création de centre de formation dans les métiers du bâtiment, non repris, appartenant à un *projet-volant*, ouvrant le champ des possibilités du projet, ainsi qu'une branche centrée sur le développement durable (de 2006 à 2007), pour l'instant, peu fournie.

²⁴³ Ces branches d'objectifs sont présentes dans les schémas d'analyse liés aux objectifs pour les cas d'étude de Paris, de Lyon et de Saint-Pierre-des-Corps : cf. VII. B. a. pp. 338 - 340. Une branche regroupe des objectifs véhiculant une même thématique ou une même idée (« mise en valeur du site », « promotion de la création industrielle », par exemple), même si la formulation des objectifs peut changer d'un objectif à l'autre.

²⁴⁴ Ces types d'objectifs sont rappelés dans les légendes des schémas d'analyse : il s'agit des *objectifs particuliers* (des objectifs rapportés aux composantes du projet élémentaire, un exemple de composante étant l'installation de l'IFM dans le projet élémentaire de la Cité de la Mode et du Design de Paris, par exemple), des *objectifs spécifiques* (des objectifs rapportés à l'échelle du projet élémentaire) et des *objectifs globaux* (c'est-à-dire des objectifs très généraux, non nécessairement rapportés directement à l'échelle du projet élémentaire, mais plutôt la dépassant).

Quant au cas de Lyon, il nous sert surtout à illustrer l'influence des objectifs entre eux. Cette influence est aussi constatable dans le cas de Paris, par exemple, entre des *objectifs globaux* liés à la « mise en valeur de la Seine » et l'affirmation de « magasins généraux comme prolongation de la mise en valeur de la Seine » en avril 2007. Le cas de Lyon met surtout en avant des *objectifs globaux*, dus à la constitution même d'une *archive* qui inclut une forte présence des *projets globaux* de Lyon Confluence et de Port Rambaud. Les trois branches principales d'*objectifs globaux* concernent aussi le projet de la Sucrière, dont les *objectifs spécifiques* plus rares interviennent à partir de décembre 2002 : ces branches sont centrées autour d'une problématique fluviale, de constitution d'un nouveau quartier urbain, de mise en valeur architecturale et en termes d'activités de Port Rambaud. Chaque *objectif spécifique* du projet de la Sucrière renvoie ainsi aux *objectifs globaux* présents. « Retrouver le lien au fleuve » en janvier 2003 se rapproche de la branche liée à la mise en valeur et la protection des fleuves. « Recevoir des manifestations culturelles » en décembre 2002, « accueil de toutes les cultures innovantes » en janvier 2010, « faire un bâtiment polyvalent » en novembre 2004 renvoient à deux branches liées au Port Rambaud, celle de la constitution d'un nouveau quartier urbain, dans la continuité du centre-ville de Lyon, et celle liée aux activités mixtes prévues sur le site du *projet global*. Enfin, « conserver son caractère » en décembre 2003, renvoie aux *objectifs globaux* liés à une mise en valeur patrimoniale et architecturale de Port Rambaud. Compte tenu de l'*archive* recueillie, il n'existe pas d'*objectifs particuliers* du projet de la Sucrière pouvant signifier l'avancement du projet comme dans le cas de Paris plus complet.

- ii) Un avancement du projet marqué généralement par l'irruption d'objectifs permanents, sans pour autant signifier l'abandon définitif d'éléments provisoires

Le passage du provisoire au permanent n'est pas visible pour tous les cas d'étude. Ce passage, par ailleurs, ne signifie pas un abandon définitif des éléments provisoires. Cet aspect provisoire est d'abord lié au fait que certains objectifs sont rattachés à des projets-volants, *projet-volants* se situant dans le début de projet pour le cas de Paris (en 1996, avec le Musée de la Marine), ou indicateur d'un projet encore jeune dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps (en novembre 2006 avec cette « création d'un centre de formation dans les métiers du bâtiment »). Certaines branches d'objectifs sont d'emblée ancrées dans une forme de permanence alors que d'autres mettent davantage en avant des éléments provisoires. Dans le cas d'étude de Saint-Pierre-des-Corps, par exemple, la « mise en valeur patrimoniale du site » est une constante de 2004 à 2007, alors que la branche liée à la « mise en valeur du site » mobilise davantage d'éléments provisoires dans ces « pistes de reconversion » se succédant entre la fin 2004 et septembre 2008. La présence de certaines branches témoigne, par ailleurs, d'un projet qui n'a pas atteint encore sa pleine maturité : « diagnostic du site à projet » et « montage du projet » sont significative d'un projet qui se cherche encore. **A la différence du projet de Saint-Pierre-des-Corps, le cas de Paris montre un passage du provisoire au permanent pour une branche d'objectifs provenant de la combinaison des deux précédentes.** La branche liée à la « mise en valeur du site » tout comme celle liée à la « promotion de la création industrielle » ont en commun le fait de mobiliser des objectifs provisoires. La première tient cet aspect provisoire dans le retour fait sur l'objectif de démolition totale et partielle des magasins généraux exprimé en 1999 (objectif issu des documents de planification des années 1990), objectif fortement remanié puisqu'en mars 2004, c'est surtout l'objectif de préservation de l'histoire du lieu (et donc du bâtiment) qui transparaît (sans pour autant négliger la nécessité de créer des « ouvertures » dans le bâtiment

pour bénéficier d'une transparence en lien avec la Seine à proximité). L'aspect provisoire de cette branche est aussi due au fait que le contenu du projet n'a pas été précisément déterminé : il est en attente et proviendra de l'issue de l'appel d'offres lancé en mars 2004. La seconde branche tient principalement son aspect provisoire au fait qu'elle soit liée à un *projet-volant*, c'est-à-dire à un projet ne bénéficiant pas encore d'un lieu d'implantation. La combinaison des deux branches en juin 2004 dans une des propositions des candidats de l'appel d'offre amorce ce passage vers le permanent (en termes de choix définitif de pistes de reconversion) confirmé en 2005 avec les résultats de l'appel d'offres. **Cependant, ce passage ne va pas signifier l'abandon définitif d'éléments provisoires, comme dans le cas de l'apparition d'objectifs particuliers liés à la mise en place de la vie événementielle du site.** Ces objectifs restent fortement liés au type d'évènement mis en place, et s'éloignent du projet initial : le *provisoire* mis en avant est différent du *provisoire* déjà évoqué pour les branches « mise en valeur du site » et « promotion de la création industrielle ». Enfin, le cas de Lyon, du fait de la composition même de l'*archive* constituée ne permet pas de fournir de nouvelles conclusions quant à l'analyse selon le *couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent*, sauf en termes d'*objectifs spécifiques*. Si une certaine permanence des *objectifs globaux* est constatable, seuls les *objectifs spécifiques* voient une certaine modification : de la réception de manifestations culturelles en décembre 2002 (objectif lié à la première phase de réhabilitation du bâtiment), cet objectif passe ensuite directement, à partir de novembre 2004, à l'idée d'une polyvalence, qui reflète l'*objectif global* recherché pour Port Rambaud, celui de la mise en place d'activités mixtes. Cette modification des *objectifs spécifiques* n'entraînent pas, cependant, la disparition de l'objectif culturel du projet de la Sucrière : il est toujours présent mais placé dans une optique différente de mixité des activités. L'aspect permanent de l'objectif culturel conforté par le résultat de la première phase du projet de Lyon n'empêche donc pas un retour sur cette permanence de l'objectif initial, engageant ainsi un nouveau passage du *provisoire* au *permanent* à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle phase de projet.

iii) Un avancement du projet perceptible par des objectifs de plus en plus précis et détaillés au fil du temps

Le passage vers plus de détaillé dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps peut se vérifier à une échelle assez fine notamment au niveau de deux versions d'un même document de février 2004 à propos du montage du projet (advenue du cahier des charges, précision apportée pour le diagnostic urbain cartographique), tel qu'évoqué en (1) dans la légende du schéma, ou encore pour un autre document présent dans ses deux versions d'avril 2007 (indiqué en (11) dans la légende du schéma) et mai 2007 (indiqué en (12) dans la légende du schéma)²⁴⁵. Ces micro-changements se font sur des laps de temps assez courts, du travail d'un document à un autre. L'avancée en précision peut, cependant, aussi se vérifier généralement pour l'ensemble de la branche du « montage de projet », notamment en termes de choix du type de procédure à engager en matière de choix d'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, en 2007, avec la mise en place de la procédure négociée spécifique et la multiplication des documents à élaborer : plan-guide, bilan pré-opérationnel, avant-projet, contrat performanciel, etc. Concernant la branche liée aux pistes de reconversion, cette précision n'est pas définitive car elle alterne avec des éléments généraux, alternance significative d'un projet encore jeune (le choix sur les pistes de reconversion définitives du

²⁴⁵ Pour la légende du schéma sur les objectifs du projet du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, se rapporter aux « précisions supplémentaires » : cf. pp. 341 – 343.

bâtiment n'ayant pas encore été fait). Fin 2004 est l'occasion de l'évocation d'un grand nombre de pistes de reconversion évoqué en (4) dans la légende du schéma, à laquelle succèdent des pistes de reconversion plus générales comme ce « lieu pluridisciplinaire à destination des artistes » (avril et décembre 2006), des pistes de reconversion à nouveau détaillées en avril et mai 2007 (indiquées en (11) et (12) dans la légende du schéma), en juin 2007 (indiquées en (14) dans la légende du schéma), et des pistes de reconversion à nouveau générales indiquées en (15) dans la légende du schéma (décembre 2007), et indiquées en (18) et (19) dans la légende du schéma pour mai et septembre 2008²⁴⁶. Le passage vers le *détaillé* est alors moins concluant pour cette branche. Une certaine précision au fil du temps se rencontre, cependant, pour la branche « réflexion à des échelles de territoire plus larges » : à partir d'avril 2007, ces échelles de territoires comprennent l'échelle nationale, régionale, départementale, communale, le niveau de l'agglomération, ainsi que la précision du périmètre d'étude du site indiquée en (9) dans la légende du schéma. Elles complètent les échelles de territoires concernées indiquées en (4) dans la légende du schéma : celles de Tours et son agglomération, celle du niveau national pour la recherche d'exemples de reconversion. Les autres branches ne rendent pas compte d'un passage concluant et définitif vers davantage de précision, pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps.

Dans les grandes lignes des objectifs fixés pour le projet de la Cité de la Mode et du Design de Paris, l'avancée du projet va aussi se constater par une avancée dans la précision des objectifs : précision en termes de contenu du projet (de « haut lieu d'architecture et de la vie parisienne » en mars 2004, il s'achemine grâce à l'intervention du *projet-volant*, vers une piste de reconversion plus précise indiquée en (6), c'est-à-dire vers la mode et le design²⁴⁷), en terme de lieu choisi (d'une branche liée au *projet-volant* assez précise en termes de contenu mais demeurant plus générale en terme de choix d'implantation entre 2002 et 2003, le passage vers le *détaillé* se fait avec le choix effectué du projet du lauréat Tertial Icade suite à l'appel d'offre en 2005, installant définitivement le projet dans les magasins généraux d'Austerlitz), en termes d'*objectifs particuliers* apparaissant en juin 2004 et indiqués en (7) dans la légende du schéma²⁴⁸. Le cas de Lyon, compte tenu de la teneur de l'*archive* relevée, ne nous permet pas d'ajouter d'autres indications concernant cette analyse.

²⁴⁶ Pour la légende du schéma sur les objectifs du projet du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps, se rapporter aux « précisions supplémentaires » : cf. pp. 341 – 343.

²⁴⁷ Pour la légende du schéma sur les objectifs du projet du la Cité de la Mode et du Design de Paris, se rapporter aux « précisions supplémentaires » : cf. pp. 343 – 344.

²⁴⁸ Pour la légende du schéma sur les objectifs du projet du la Cité de la Mode et du Design de Paris, se rapporter aux « précisions supplémentaires » : cf. pp. 343 – 344.

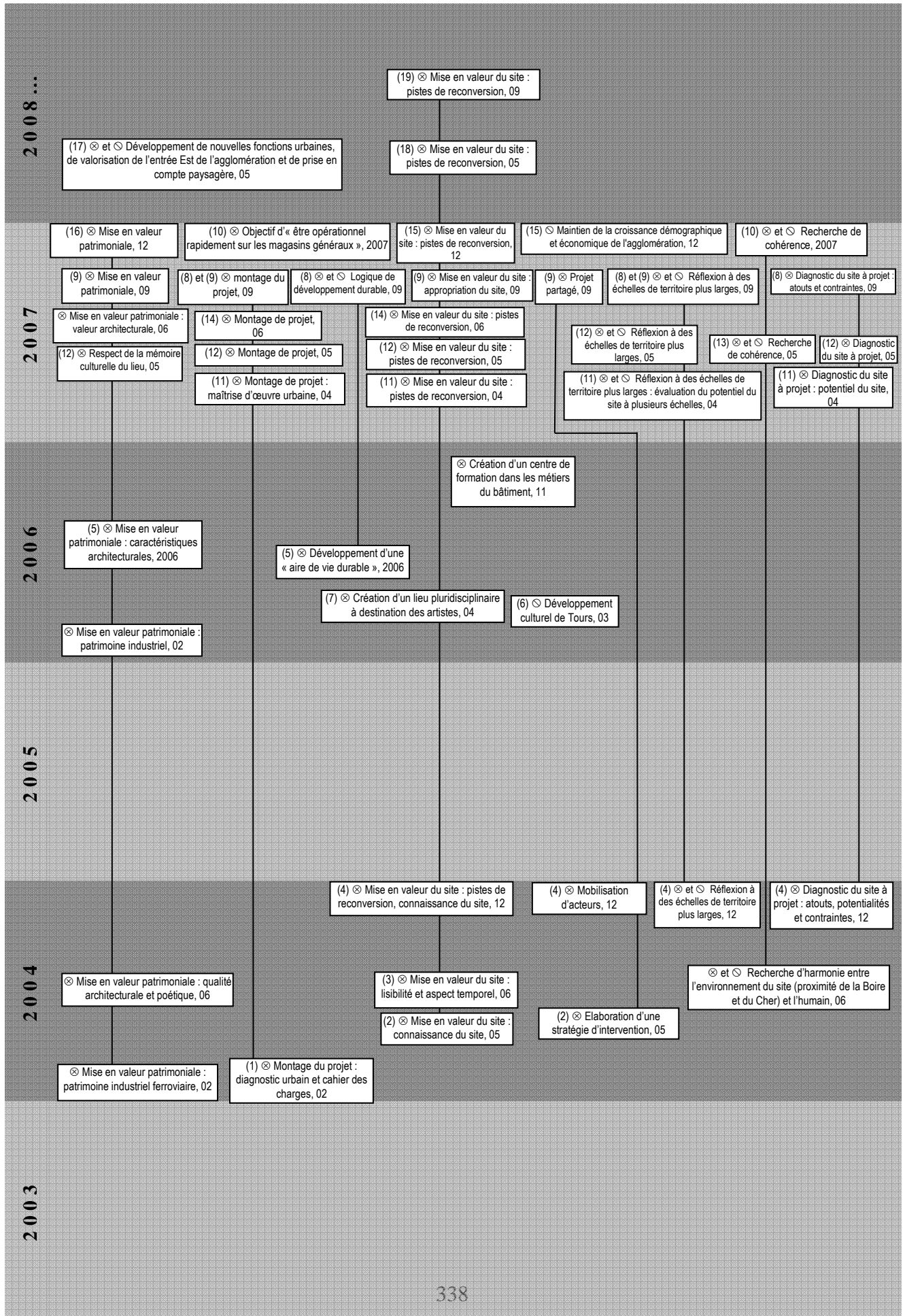
iv) Conclusion

Les résultats tirés de la lecture des éléments relevés pour la *composante essentielle* des objectifs du projet sont résumés ci-dessous.

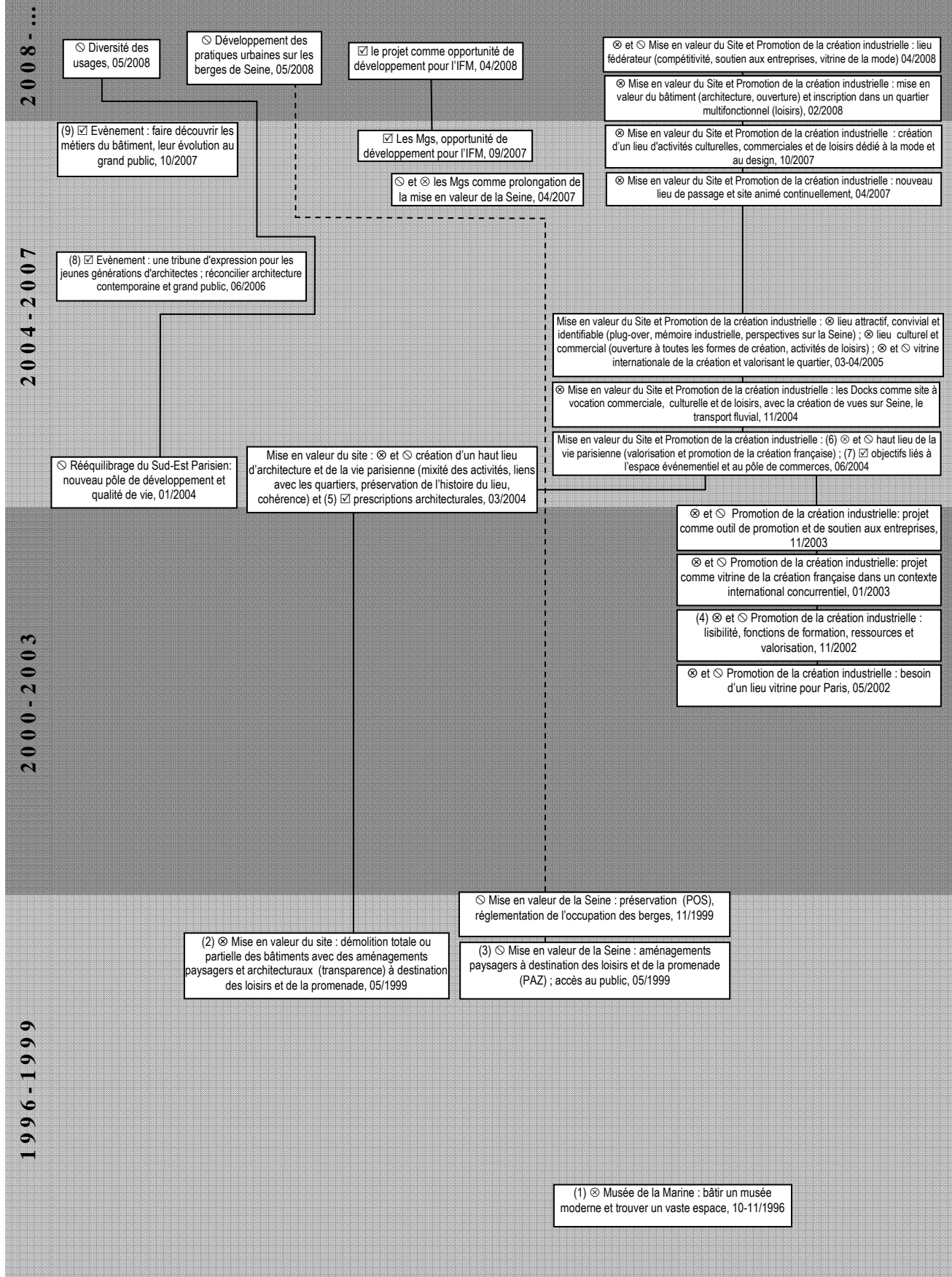
Couples analytiques d'indicateurs	Résultats
Multiple/Un	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs peuvent marquer certaines étapes importantes du projet soit par leur forte présence soit par leur absence (cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris). Le repérage de l'avancement des projets se révèle plus concluant avec le repérage des modifications affectant chaque branche d'objectifs présente sur les schémas plutôt qu'avec la succession des types d'objectifs impliqués : disparition, fusion de branches (cas de Paris), présence de toutes les branches sans qu'il y ait de choix établi (cas de Saint-Pierre-des-Corps), influence des objectifs entre eux (cas de Lyon et de Paris).
Provisoire/Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Le passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> n'est pas visible pour tous les cas d'étude : dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, la jeunesse du projet est constatable par la présence de certaines branches d'objectifs (« diagnostic du site à projet », « montage du projet », par exemple) et par l'absence de passage d'un <i>provisoire</i> vers le <i>permanent</i> (présence de branches mobilisant un contenu provisoire sans qu'il y ait un choix d'effectué, présence de branches au contenu permanent sans qu'il y ait de modification repérable). Le cas de Paris montre ce passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> : combinaison et fusion de deux branches d'objectifs à contenu provisoire et flottant en une seule branche au contenu permanent suite à l'appel d'offre. Le <i>provisoire</i> est repérable aussi en début de projet avec la présence d'une branche d'objectifs liée à un <i>projet-volant</i>, branche qui disparaît par la suite. Le (ou les) passage(s) du <i>provisoire</i> vers le <i>permanent</i> n'est pas définitif : intervention d'un <i>provisoire</i> différent pour le cas de Paris avec les <i>objectifs particuliers</i> des événements intervenant dans le bâtiment, modification d'un objectif à priori permanent (le replongeant par là dans le <i>provisoire</i>) à l'occasion de l'amorce d'une nouvelle phase de projet (cas de Lyon).
Général/Détaillé	<ul style="list-style-type: none"> Le passage vers plus de <i>détaillé</i> et de précision peut se vérifier à une échelle assez fine notamment au niveau de plusieurs versions d'un même document d'<i>archive</i> (la version récente apportant plus d'informations) : c'est le cas de Saint-Pierre-des-Corps. Le passage vers le <i>détaillé</i> significatif d'un avancement du projet, se vérifie aussi pour certaines branches d'objectifs du projet (branches liées au « montage du projet » et à la « réflexion à des échelles de territoires plus larges » pour Saint-Pierre-des-Corps), par la précision d'ensemble des objectifs pour le cas plus avancé de Paris (en matière de contenu de projet, de choix d'implantation, d'<i>objectifs particuliers</i> liés aux <i>composantes du projet élémentaire</i>).

Tableau 30 : Résumé des résultats liés aux objectifs des projets (Réalisation personnelle, 2011)

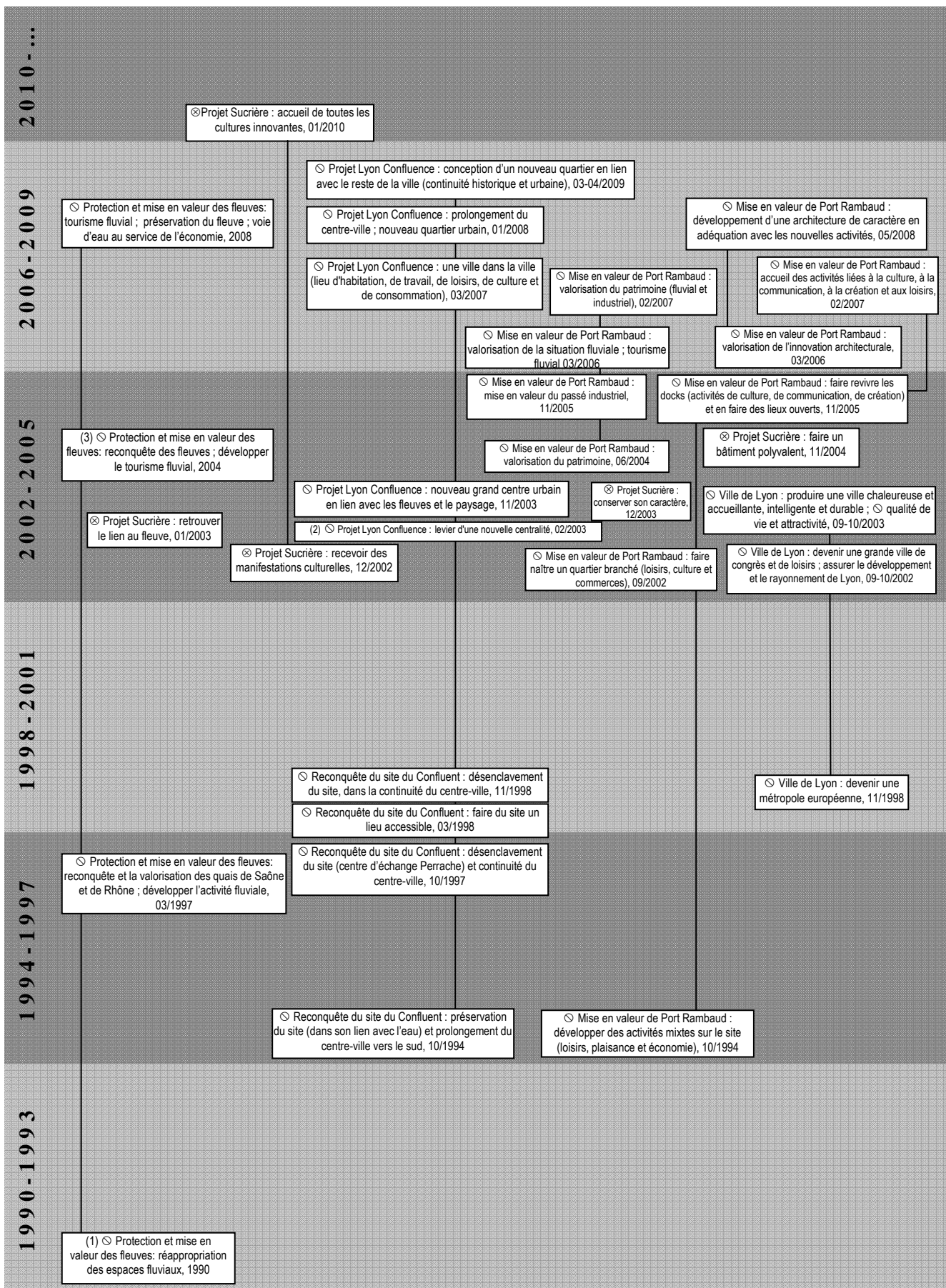
Objectifs – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



Objectifs – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



Objectifs – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon



Légende – Objectifs – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps

Les objectifs sont regroupés et liés selon une même thématique ou idée : ils forment ainsi des branches d'objectifs pouvant être centrées, par exemple, autour de la « mise en valeur du site », du « montage du projet », etc. Des modifications peuvent affecter ces branches d'objectifs (fusion des branches « mise en valeur du site » et « promotion de la création industrielle » en une seule, par exemple, dans le cas de Paris).

Exemple

(1) ⊗ Montage du projet : diagnostic urbain et cahier des charges, 02

(1) : renvoi à l'explication en légende.

⊗ : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

02 : mois de l'année (indiqué ou non)

Typologie

- Objectifs particuliers
- Objectifs spécifiques
- Objectifs globaux

Précisions supplémentaires

(1) Dans les différentes versions d'un document de travail, intitulé *Projet de développement du site des Magasins Généraux* de février 2004 (archives des services techniques de Saint-Pierre-des-Corps), les objectifs liés au montage du *projet élémentaire* vont varier dans la précision de leur contenu. Dans la version la plus ancienne, il s'agira, par exemple, tour à tour, de « lancer à la suite un diagnostic technique lourd des bâtiments et des terrains et aboutir à un concours montage de projets », alors que dans la version postérieure, cet intitulé évolue vers « l'élaboration d'un cahier des charges pour lancer un concours concepteurs-investisseurs pour la revitalisation et la réhabilitation du site et des bâtiments ». L'évocation du cahier des charges n'est présente que dans la version postérieure. Dans cette version ancienne du document du 2 février 2004, le diagnostic urbain rapide cartographique à élaborer est aussi moins détaillé que dans la version postérieure. Ainsi, dans cette version, les éléments du diagnostic cités sont : les grands enjeux, les secteurs à projets, les espaces mutables présents. Dans la version postérieure, ces éléments sont : les « grands enjeux d'agglomération et communaux », les « équipements structurants », les « poids et forces des secteurs industriels environnants », les secteurs à projet, les espaces mutables. Dans toutes les versions du document, on retrouvera, cependant, des objectifs de montage du projet se rassemblant autour de la visite du site et de la réunion de restitution, de l'élaboration du dossier préparatoire envoyé aux partenaires (note de présentation du site et de la méthode, document cartographique, descriptif sommaire du site avec photos), de l'élaboration de la liste des entreprises recherchant des locaux hors normes, de la mise en place du comité technique et du comité de pilotage.

(2) Plus précisément, il est évoqué dans un courrier issu des services techniques municipaux de Saint-Pierre-des-Corps de mai 2004 à destination de la communauté d'agglomération Tour(s)plus de « permettre de dégager une stratégie d'intervention mais aussi, par le biais de ces concepteurs et des collectivités, de faire connaître le site et sa problématique ». Ce courrier se fait dans le cadre de l'organisation du séminaire du 25 juin 2004 concernant le devenir du site : il y est notamment mentionné l'élaboration d'un dossier de présentation stratégique du site à destination des experts et collectivités invités à ce séminaire.

(3) Concernant les objectifs de mise en valeur du site, ils concernent sa lisibilité à travers un travail artistique éphémère avec l'organisation d'événementiels, l'élaboration de stratégies et de nouvelles logiques de mise en scène du site. Cette mise en valeur a un aspect temporel qui est ici pour la première fois mis en avant dans un compte-rendu de réunion du 25 juin 2004 des services techniques de Saint-Pierre-des-Corps, s'efforçant de restituer les principaux points dégagés lors du séminaire de juin 2004 : « l'essentiel est de pouvoir gérer le rapport au temps : gardiennage au moment de la fermeture définitive du site, événementiel dans un court terme et élaboration d'un projet qui permette de valoriser le site à moyen et long terme ». Les objectifs liés au montage du projet vont quant à eux concerner la définition d'une maîtrise d'ouvrage : « il s'agit, de manière très opérationnelle, de définir une maîtrise d'ouvrage capable d'être reconnue par les propriétaires que sont la SNCF et RFF ainsi que par les financeurs ».

(4) Dans ce document de travail de la Direction du Développement Économique de Tour(s)plus, intitulé *Site des Magasins Généraux SNCF*, les objectifs de mise en valeur du site sont détaillés par un ensemble de pistes permettant de faire connaître le site : événementiel, nouveau séminaire envisagé, etc. Cette mise en valeur bénéficie aussi d'une mise en perspective temporelle puisqu'il s'agit aussi d'anticiper l'état de friche industrielle, dans le cadre de sa reconversion. Des actions de mise en valeur sont aussi envisagées, notamment à court terme (événementiels). Enfin, des pistes de réflexion

concernant la reconversion du site sont évoquées, mettant en avant une certaine mixité des fonctions : activités culturelles, économiques, logements, etc.

Enfin, cette mise en valeur nécessite une mobilisation d'acteurs, parmi lesquels fait parti la communauté d'agglomération : il s'agit, par exemple, de « déterminer dans quelle mesure et sous quelle forme la communauté d'agglomération souhaite participer à sa reconversion [celle du site] », de « mobiliser les réseaux et les représentants nationaux ».

Un objectif d'évaluation du site est aussi présent : il s'agit de repérer les atouts, les potentialités et les contraintes du site. Enfin, une réflexion à des échelles de territoires plus larges est aussi demandée : un site à projet appelé à devenir « un outil de rayonnement pour Tours et son agglomération », qui nécessite au préalable un travail de comparaison puisqu'il faut « comprendre comment d'autres sites comparables ont pu subir une reconversion » ou encore de « connaître les expériences de reconversion comparables en France ».

(5) Ces objectifs sont présents dans un travail étudiant exploratoire de 2006, intitulé *Redevelopment of the Magasins Généraux railway brownfield Saint Pierre des Corps, France*.

(6) Dans un article de journal de la *Nouvelle République* du 06/03/2006, intitulé « Quel avenir pour la cathédrale de béton », les propos de Patrick Brient, directeur artistique d'Ex Nihilo et président du Projet 244, sont rapportés. Il y est notamment évoqué un déficit de dispositif sur Tours pour accueillir des compagnies culturelles. Patrick Brient en conclut : « (...) la culture doit s'exercer dans des lieux qui ont de la mémoire ». Les Magasins Généraux sont alors envisagés comme possible future plateforme d'échanges culturels.

(7) Dans deux articles de journal de la *Nouvelle République*, l'un du 28/04/2006 intitulé « Après le pipeau...le violon », l'autre du 22 avril 2006 intitulé « Une visite sans tambour ni trompette », relatifs à la visite de Renaud Donnedieu de Vabres aux artistes tourangeaux, il y est fait mention du désir du ministre de créer dans les Magasins Généraux un lieu pluridisciplinaire à destination des artistes, avec le soutien de l'Etat et de la Ville.

(8) Dans ce document de travail concernant les étapes de la conception de projet (archives de l'Agence d'Urbanisme), certains objectifs se retrouvent et ont déjà été évoqués dans des documents précédents : l'objectif de repérage des atouts et des contraintes du site, la mise en perspective du site par rapport à l'agglomération, par exemple. Les objectifs de montage du projet vont concerner l'élaboration d'un plan guide pour l'organisation générale du site et d'un bilan pré-opérationnel ainsi que la réalisation d'un avant-projet. La seule nouveauté est l'affirmation d'une logique de développement durable, déjà mise en avant dans un travail étudiant de 2006.

(9) Dans le règlement de la consultation de Tour(s)Plus, nous retrouvons plusieurs objectifs : la mise en valeur du site (c'est-à-dire révéler « l'opportunité exceptionnelle que représente ce site pour le territoire et pour de futurs acquéreurs et occupants, ou encore « revaloriser le site afin que chacun se l'approprie, à travers une démarche de réflexion prospective»), la mise en valeur patrimoniale (le site est reconnu comme « (...) un véritable atout par l'architecture remarquable de sa halle de 30 000 m² et de sa nef centrale de 185 m de long éclairée par des sheds Freyssinet, joyau méconnu de notre patrimoine industriel »), la réflexion à des échelles de territoire plus larges (avec la mise en place d'un périmètre d'étude modulable : « il conviendra d'élargir le périmètre d'étude aux quartiers environnants, notamment jusqu'à l'autoroute A10 à l'Ouest, jusqu'au Cher au Sud, jusqu'aux limites communales à l'Est (entrée d'agglomération) et d'intégrer les infrastructures et voies d'accès situées à proximité »), le montage du projet à travers la mise en place de procédures destinées à choisir une maîtrise d'œuvre urbaine, un projet partagé (la philosophie de la mission étant non pas « la fourniture d'un projet fini », mais plutôt celle d'« une élaboration conjointe »).

(10) Dans ce document intitulé *Etude de faisabilité Tour(s)plus*, il s'agit à la fois de rechercher une cohérence globale entre les projets. Il se manifeste aussi le souhait d'une commercialisation rapide du site à reconverter.

(11) Il s'agit de la version la plus ancienne du document de travail *Cahier des charges d'études pour les magasins généraux*, datée du 20/04/2007. Il y est notamment précisé des objectifs de montage de projet lié à la mise en place d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, de diagnostic du site à projet et de réflexion à des échelles de territoire plus larges (« évaluer le potentiel du site à différentes échelles : national, régional, départemental, au niveau de l'agglomération, et au niveau communal »). La mise en valeur du site passe, par ailleurs, par l'amorce de pistes de réflexion sur les possibles futures activités que le site pourrait accueillir (activités tertiaires, activités culturelles, de petit fret urbain, etc.). Cet objectif de mise en valeur du site ne change dans la version suivante de ce même document.

(12) Il s'agit de la version la plus récente du document de travail *Cahier des charges d'études pour les magasins généraux*, datée du 04/05/2007. On retrouve les mêmes objectifs que dans la précédente version. Cependant, un objectif de respect de la « mémoire culturelle du lieu » a été ajouté. En termes d'objectifs de montage de projet, des précisions sont apportées : rajout de la préparation du cahier des charges en vue de la mise en place d'un « contrat performanciel pour l'opération de réhabilitation, commercialisation des 30 000 m² du bâtiment des magasins généraux » et de l'élaboration d'un programme d'opérations de constructions sur les superficies ouest et sud du site dans les missions de la maîtrise d'œuvre urbaine. Par rapport à la version précédente (indiquée en (11)), l'évocation d'un lancement par la maîtrise d'œuvre urbaine d'un concours pour l'opération de réhabilitation, commercialisation des 30 000 m² du bâtiment des magasins généraux sous forme de concession d'aménagement avec la commune a disparu.

(13) Dans ce document du 4/05/2007 intitulé *Choix d'une équipe de MOUE*, il est précisé un objectif de cohérence du projet élémentaire à plusieurs échelles de territoire : « assurer la cohérence du projet d'ensemble de l'opération avec le projet urbain de la ville et la mutation de l'environnement économique immédiat ».

(14) Dans ce document du 15/06/2007 intitulé *Contrat d'agglomération avec la région centre technique municipal (2008-2011) – Fiche synthétique du projet*, l'objectif de mise en valeur du site passe notamment par l'amorce de pistes de réflexion

sur les possibles futures activités que le site pourrait accueillir (activités tertiaires, culturelles, etc.). L'objectif de montage de projet met en avant la mise en place de la maîtrise d'œuvre urbaine ainsi que l'élaboration de divers documents, comme le contrat performanciel pour la réhabilitation du bâtiment principal.

(15) Cet article de presse de la *Nouvelle République* du 12/12/2007, intitulé « Un projet urbain de 40 000 m² », place le *projet élémentaire* dans une perspective plus générale, celle de l'agglomération tourangelle. Il évoque notamment les possibles pistes de reconversion du site : « centre de vie et d'affaires proche de la gare TGV », ou encore « de l'activité de production, des bureaux, du commerce et, pourquoi pas, des logements ».

(16) Cet article de presse de la *Nouvelle République* du 19/12/2007, intitulé « Les magasins généraux de la SNCF achetés par la ville », amorce l'objectif de préservation patrimoniale du site.

(17) Le document concerné par ces objectifs date du 15/05/2008 : il s'agit d'un compte-rendu de réunion, suite à une séance du conseil communautaire. Ces objectifs se situent dans un entre-deux entre *objectifs spécifiques* et *objectifs globaux* : si ces derniers se rapportent toujours au *projet élémentaire*, il en ressort cependant une dimension qui dépasse volontairement l'échelle du *projet élémentaire* (prise en compte de l'échelle de l'agglomération pour la mise en avant d'une nouvelle porte d'entrée). Un souci paysager ressort aussi des objectifs transparaissant dans le document.

(18) et (19) Dans ces articles de journal de la *Nouvelle République* datés du 16/05/2008 et du 29/09/2008, intitulés respectivement, « Tour(s)plus lance le chantier des magasins généraux » pour l'un et « Et vous, que feriez-vous des Magasins généraux ? » pour l'autre, les objectifs de mise en valeur du site font ressortir le souhait d'un programme mixte du projet : centre de vie et d'affaire, logements, activités tertiaires, culturelles, etc.

Légende – Objectifs – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

Exemple

(7) Promotion de la création industrielle : objectifs spécifiques à l'espace événementiel et au pôle de commerces, 06/2004

(7) : renvoi à l'explication en légende.

: renvoi au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

06/2004 : mois et année

----- : trait reliant uniquement les éléments concernés

Typologie

Objectifs particuliers

Objectifs spécifiques

Objectifs globaux

Précisions supplémentaires

(1) Ces objectifs interviennent dans le cadre du projet de déménagement du Musée de la Marine, envisagé en conséquence du projet de création et d'installation d'un Musée des Arts Primitifs/Arts Premiers. Il en ressort la nécessité de trouver sur Paris un espace suffisamment important afin de développer et de moderniser le musée de la Marine.

(2) Les objectifs contenus dans l'étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme de mai 1999, intitulée *Magasins généraux du quai d'Austerlitz à Paris 13^e - Etude des différentes possibilités de réaménagement*, sont centrés autour de la mise en valeur du site, avec la démolition de ces bâtiments et l'affectation des berges à des espaces paysagers et des installations orientées vers les loisirs et la promenade, en accord avec ce qui est préconisé par le PAZ. Concernant plus spécifiquement le site, il s'agit de conserver et de réutiliser une partie de la structure de base des bâtiments mais aussi de créer des ouvertures afin de ménager des accès et des transparences depuis le quai vers la Seine.

(3) Ces objectifs généraux sont ceux de mise en valeur du site de la Seine afin de faciliter son accès au public, de valorisation du site d'Austerlitz.

(4) Dans le rapport Morand-Laizé de novembre 2002, les trois scénarios relatifs au développement de la mode et du design en France, ont des objectifs communs, pour mettre en place un pôle fédérateur défendant l'image de la création française appliquée à l'industrie : une fonction de formation (renforcement et développement des compétences dans les industries de création), une fonction de ressources aux professions (soutien aux entreprises), une fonction de valorisation (révélation des jeunes talents, valorisation sur un plan international de l'image de la création française).

(5) Dans le dossier de consultation de mars 2004 dans le cadre de la procédure de l'appel d'offre, des prescriptions architecturales sont aussi soulignées afin que le projet s'incorpore et s'intègre dans le paysage de la Seine : restructurations et démolitions partielles, respect des contraintes et servitudes, des activités liées au fleuve, aménagement de la terrasse et poursuite de l'aménagement des berges, ouverture du bâtiment (brèches), percées visuelles et piétonnières. Le projet doit aussi répondre à un objectif de cohérence avec les aménagements et constructions réalisés ou projetés dans le voisinage du projet, avec les aménagements et activités liés au fleuve.

(6) Dans l'offre du candidat à l'appel d'offre Tertial Icade de juin 2004, le projet doit répondre aux objectifs de mise en lumière de la création industrielle française et de ses enjeux économiques et industriels, de valorisation et de promotion de la création française tout en s'inscrivant dans une vision patrimoniale à long terme. Il s'agit de faire des magasins un haut lieu de l'architecture et de la vie parisienne, à la vocation commerciale, culturelle et de loisirs, agissant à une échelle nationale et internationale, selon un fonctionnement rythmé par des manifestations de prestige et une animation permanente.

(7) Dans l'offre du candidat Tertial Icade de juin 2004, des *objectifs particuliers* existent. Pour l'espace événementiel, « il s'agit d'un espace destiné à accueillir des événements novateurs et décalés, qui imposeront l'esprit du lieu (...), un espace pour contempler, s'évader, et découvrir de nouveaux courants ; un lieu qui communique, un lieu d'anticipation, moteur, dans l'air du temps (...). ». Les événements qui s'y dérouleront permettront de « recevoir des salons de niche (...), [d'] accueillir des événements liés aux grandes manifestations toujours à la pointe de l'innovation et de la créativité (...), [d'] établir une programmation couplée avec de grands événements européens ou internationaux (...), [de] devenir un véritable lieu de recherche par la nature des manifestations scientifiques et techniques...».

Pour le pôle de commerces et restaurations, les critères sont : « la cohérence et la complémentarité avec la thématique retenue, à savoir l'événementiel, et la promotion de la création, de la mode et du design, l'adéquation avec l'offre commerciale des environs (...), la volonté de créer un lieu de distraction et de référence pour les Franciliens (...), la création d'un lieu très ouvert de rencontre entre visiteurs parisiens, provinciaux, étrangers, étudiants (...), la valorisation d'un site exceptionnel en bord de fleuve (...), la contribution à une animation de l'ensemble tous les jours de la semaine (...). ».

(8) Il s'agit d'un objectif particulier à l'évènement du Festival des Architectures Vives.

(9) Il s'agit d'un objectif particulier à l'évènement de la cinquième édition des Coulisses du bâtiment (c'est-à-dire l'ouverture de huit chantiers au grand public, parmi lesquels on retrouve les Magasins Généraux d'Austerlitz).

Abréviations

IFM : Institut Français de la Mode

MGs : magasins généraux

Légende – Objectifs – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon

Exemple

(1) ⊙ Protection et mise en valeur des fleuves :
réappropriation des espaces fluviaux, 1990

(1) : renvoi à l'explication en légende.

⊙ : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

1990 : année (indiquée avec le mois ou non)

Typologie

Objectifs particuliers

Objectifs spécifiques

Objectifs globaux

Précisions supplémentaires

(1) Cet *objectif global* s'inscrit dans le cadre du Plan Bleu, mettant en avant une prise en compte du Rhône et de la Saône dans les projets d'aménagement. D'autres objectifs en dépendent comme la protection des berges et la requalification des bas-ports. Le *projet élémentaire* n'existait pas encore, mais cependant, cet *objectif global* perdurera avec l'arrivée du projet de la Sucrière. C'est pourquoi cet *objectif global* est mentionné ici.

(2) Il s'agit du souhait exprimé par le maire de Lyon, Gérard Collomb, afin de faire du site, cet ensemble à dominante culturelle et ludique, le levier d'une nouvelle centralité. Ce souhait est évoqué à l'occasion d'une présentation du projet de Lyon Confluence.

(3) La mise en valeur des fleuves est de différents ordres : patrimoniale (mise en valeur du patrimoine naturel et culturel lié à la présence des fleuves), sociale (amélioration des usages récréatifs des fleuves et de leurs berges, recherche d'une nouvelle convivialité autour de l'eau), économique (réflexion sur une nouvelle économie du fleuve), écologique, morphologique et urbanistique (continuités longitudinales et transversales à renforcer, développement urbain en liaison intime avec ses fleuves), esthétique, etc.

b. Des activités significatives de l'avancement du projet en termes de nouvelle permanence, de précision progressive et de modifications de branches d'activités

Le relevé des éléments concernant les activités prévues pour le site à projet nécessite quelques remarques. Tout d'abord, ce relevé peut présenter une assez étroite imbrication avec l'articulation *Projet-Volant* (qui se charge de repérer un projet déjà suffisamment déterminé sans pour autant bénéficier d'un lieu fixe) recensant d'une certaine façon ce qu'il est envisagé de réaliser sur le site à projet. Ce relevé complète aussi le relevé effectué dans le cadre des dénominations du projet (surtout pour le type *Contenu du projet*). La deuxième remarque se concentre sur l'idée d'un contenu du projet (en matière d'activités) pouvant amener à de nouvelles temporalités d'usage des bâtiments.

- i) Un avancement du projet plutôt déterminé par les modifications affectant les branches d'activités (apparition de nouvelles branches, disparition d'anciennes branches, combinaison et fusion de branches)

Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, cette lecture selon le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un* fait elle aussi ressortir des périodes de foisonnement d'éléments plus ou moins marqué : surtout fin 2004, début 2006, au cours de l'année 2007, principalement en septembre 2008. **Ces périodes coïncident avec les étapes importantes du projet** entre les retombées du séminaire et la mise en place de la procédure d'acquisition foncière en 2004, la préparation et les suites de l'événementiel de 2006, la mise en place et le déroulement de la procédure négociée spécifique à partir de 2007. Elles alternent avec quelques périodes de raréfaction (surtout l'année 2003, période de découverte du site à projet et l'année 2005, période de libération du site par la SNCF), sans qu'il y ait un acheminement définitif constatable vers ces mêmes périodes de raréfaction. Pour l'instant, de multiples pistes de reconversion se succèdent et se prolongent dans le temps, avec, de façon intermittente, l'intervention de projets volants (IKEA en avril 2006, centre de formation des métiers du bâtiment en novembre 2006). **On reste donc dans un projet récent où rien encore n'a été déterminé en matière de reconversion, même si trois branches d'activités perdurent et prédominent** : il s'agit de celle liée aux activités culturelles (et événementielles) ainsi que celle liée aux activités économiques qui se retrouvent implicitement dans le fil directeur recherché pour le projet, celui d'un programme mixte des activités prévues. Nous retrouvons aussi en juin 2007 des éléments isolés recueillis dans le cadre d'un travail étudiant et relevant du type *Projet d'aménagement*.

Le cas de Paris présente, dès mai 1999, des éléments type *Projet d'aménagement*. Mais c'est surtout à partir de juin 2004 (période de l'appel d'offre) que ce type d'éléments va concerner directement le projet à mettre en place. Quelques premières pistes du cahier des charges architectural existaient auparavant dans le rapport Morand-Laizé de novembre 2002 : elles concernaient le *projet-volant* de la Cité de la Mode et du Design. **Pour le cas de Paris, l'abandon d'une branche d'activités (implantation du musée de la Marine), se fait au profit de l'émergence de deux autres.** La première concerne la mise en place d'un lieu répondant à des attentes économiques, paysagères, de loisirs et de promenade (tel que le recommandaient les documents de planification, PAZ et PLU compris). La seconde concerne la mise en place d'une Cité de la Mode, devenant à partir de 2002, une Cité de la Mode et du

Design. Ces deux branches se rejoignent finalement, à partir de juin 2004, avec la proposition de Tertial Icade lors de l'appel d'offre, futur lauréat du concours. Dès lors, une seule branche subsiste, accompagnée des éléments relevant du *projet d'aménagement*. Les périodes de foisonnements d'éléments recueillis ne disparaissent pas pour autant suite à la disparition d'une branche d'activités et à la fusion d'une autre : présentes surtout au moment de l'appel d'offre (à la fin 2004 et au début 2005, jusqu'en juin 2005), elles réapparaissent en avril, septembre et octobre 2007, début 2008 et mai 2008. Cependant, elles se font en faveur d'une activité particulière souhaitée pour le projet, celle de la mise en place d'une Cité de la Mode et du Design, qui ressort et qui s'impose à partir de mars 2005. Le cas de Lyon contient lui aussi des éléments type *Projet d'aménagement*, avec la mise en place de la seconde phase opérationnelle du projet en décembre 2009. Le contenu de l'*archive* avant 2003, s'il laisse transparaître surtout les activités prévues du *projet global* (Port Rambaud ou Lyon Confluence), a, cependant, la particularité de faire ressortir plus tard l'étroite résonance entre *projet élémentaire* et *projet global* : les activités prévues dans le cadre du *projet élémentaire* répondent, en effet, aux activités prévues dans le cadre du *projet global*. Les activités permettant l'ouverture à l'expression de la création, de la culture et des loisirs en novembre 2005 répondent au projet de la Sucrière chargé lui aussi d'accueillir des manifestations culturelles et de loisirs. Par ailleurs, l'avancement du projet, comme dans le cas de Paris, va signifier l'abandon de certaines branches, notamment en novembre 2004. **Dans le cas de Lyon, cet avancement est aussi signifié par l'apparition d'une nouvelle branche à partir de novembre 2008, à l'occasion du lancement de la deuxième phase du projet.** Enfin, le contenu même de l'*archive* ne nous permet pas d'aller plus loin, notamment dans le repérage des éventuelles périodes de foisonnements des éléments recueillis.

- ii) Un avancement du projet marqué par des passages vers le *permanent* des branches d'activités et par l'apparition de nouvelles temporalités

Le cas de Saint-Pierre-des-Corps montre un contenu provisoire encore prédominant avec la mise en place, par exemple, d'activités liées à l'événementiel, par la présence d'activités liées aux projets-volants (IKEA et centre de formation des métiers du bâtiment en 2006), ou encore par la présence d'un *projet d'aménagement* en juin 2007 relevant d'un travail étudiant, et donc à caractère provisoire. Le contenu change ou varie, par ailleurs, d'un document à l'autre car l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine n'a pas encore été choisie : il s'agit d'une preuve supplémentaire de la jeunesse du projet. Cependant, une ligne directrice a déjà été évoquée dans cette succession d'activités évoquées : l'intérêt à constituer un programme mixte pour le projet. Elle s'effectue toujours en présence de deux autres branches davantage centrées sur les activités culturelles, artistiques ou économiques (même si d'autres types d'activités, comme les activités sportives, scolaires, de logements peuvent aussi être évoquées dans la branche du programme mixte du projet). **Le parcours du projet est donc ouvert et son champ de possibilités reste encore large : le choix entre plusieurs branches d'activités n'a donc pas été fixé. Le constat d'un passage du provisoire vers le permanent n'est pas perceptible dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps. Ce passage est par contre visible pour les deux autres cas d'étude.** Dans le cas de Paris, le passage vers des activités permanentes se fait effectivement avec les résultats de l'appel d'offres au début 2005 (plaçant, de ce fait, dans le *provisoire* les autres offres de candidats non lauréats). Les branches liées à la Cité de la Mode et du Design et à la constitution d'un lieu de promenade, de loisirs, d'activités économiques avant début 2005 partageaient cet aspect provisoire : le premier cas par l'absence de site d'implantation déterminé, le deuxième cas par l'absence

d'un programme fixé (et plus détaillé dans les types d'activités à accueillir) pour le projet en construction. La période d'avant le début 2005 est aussi celle de la disparition d'une branche liée au *projet-volant* de déménagement du musée de la Marine. Le passage au permanent après le début 2005 ne doit pas, cependant, cacher la problématique de recherche d'enseignes commerciales susceptibles d'être intéressées par le site : il subsiste ainsi une part d'incertitude toujours à l'œuvre dans le projet. Enfin, l'arrivée de l'IFM dans les magasins généraux d'Austerlitz à la rentrée 2008, les activités liées à la promenade et aux loisirs, les futurs enseignes laissent présager **une nouvelle vie du bâtiment**, ancienne friche portuaire : de nouveaux rythmes s'y imposent, avec **la présence de nouvelles temporalités d'usage** (rythmes scolaires, par exemple) ou par des temporalités liées à la succession des événementiels pouvant y avoir lieu.

Le même constat et la même analyse a aussi lieu pour le cas de Lyon, à la différence près qu'il existe un second passage vers le permanent avec la mise en place de la deuxième phase du projet, dans le reste du bâtiment de la Sucrière, à partir de novembre 2008. De nouvelles temporalités font aussi leur apparition avec l'accueil des différentes manifestations culturelles sur le site (dont les Biennales d'Art Contemporain de 2003). Quant au premier passage vers le permanent, ce dernier a lieu début 2003 : il succède à une période caractérisée par l'unique présence du *projet global* selon l'*archive* constituée. Le second passage vers le permanent à partir de novembre 2008, succède à la fois aux éléments permanents liés à la première phase (mais qui restent incomplets puisqu'ils ne concernaient pas l'ensemble du site à projet), et aux éléments provisoires indiqués en novembre 2004 (c'est-à-dire le choix entre deux projets, l'un culturel et commercial, l'autre davantage caractérisé par son aspect international), interrogeant l'avenir de la Sucrière.

iii) Un avancement du projet marqué par une précision accrue et détaillée des activités prévues, pouvant être relancée à chaque nouvelle phase de projet

La lecture des éléments recueillis suivant le couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps montre un projet en majorité restant dans le général, à la différence des deux autres cas d'étude où une étape vers plus de précisions en matière d'activités prévues (notamment avec des affectations de surface) a été franchie. Cependant, ce constat global ne doit pas cacher derrière lui des périodes où le projet de Saint-Pierre-des-Corps connaît des tentatives d'explicitation des activités envisagées. Ces pistes de réflexion sont particulièrement développées en 2004 : en juin 2004 à l'occasion du séminaire, à la toute fin 2004 avec le point de synthèse effectué en matière de réflexions de la communauté d'agglomération Tour(s)plus, dans le courant de l'année 2007 (notamment en juin 2007) autour de la mise en place de la procédure permettant de choisir la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Dans le cas de Paris, le passage vers le *détaillé* se vérifie pour la branche liée à la Cité de la Mode et du Design : précision de scénarios et réflexions sur le site à projet à trouver en novembre 2002, propositions détaillées et chiffrées (en termes d'activités ramenées à des surfaces, en termes de types d'activités engagées) des candidats de l'appel d'offre entre juin 2004 et février 2005 ramenées au site des Magasins Généraux d'Austerlitz, proposition du lauréat Tertial Icade choisie et mettant en avant quatre pôles centrés sur la formation, l'espace événementiel, les services et commerces, le mail, inclus au sein des Magasins Généraux d'Austerlitz. La précision et le détail du contenu du projet met en avant des éléments type *Projet d'aménagement* (peau verte ou *plug over*, terrasse, piazza, etc.). Dans le cas de Lyon, une particularité est à souligner : celle d'un

autre passage vers le *détaillé* et la précision avec la mise en place de la deuxième phase du projet à partir de novembre 2008 et en décembre 2009. Cette deuxième phase va, à son tour, mobiliser chiffres de surfaces, précision des activités prévues et leur répartition concrète dans le bâtiment de la Sucrière. Le cas de Lyon nous permet donc de nuancer une approche strictement linéaire du passage du général vers le *détaillé*, en montrant une approche plutôt sous forme de relance par phases du projet.

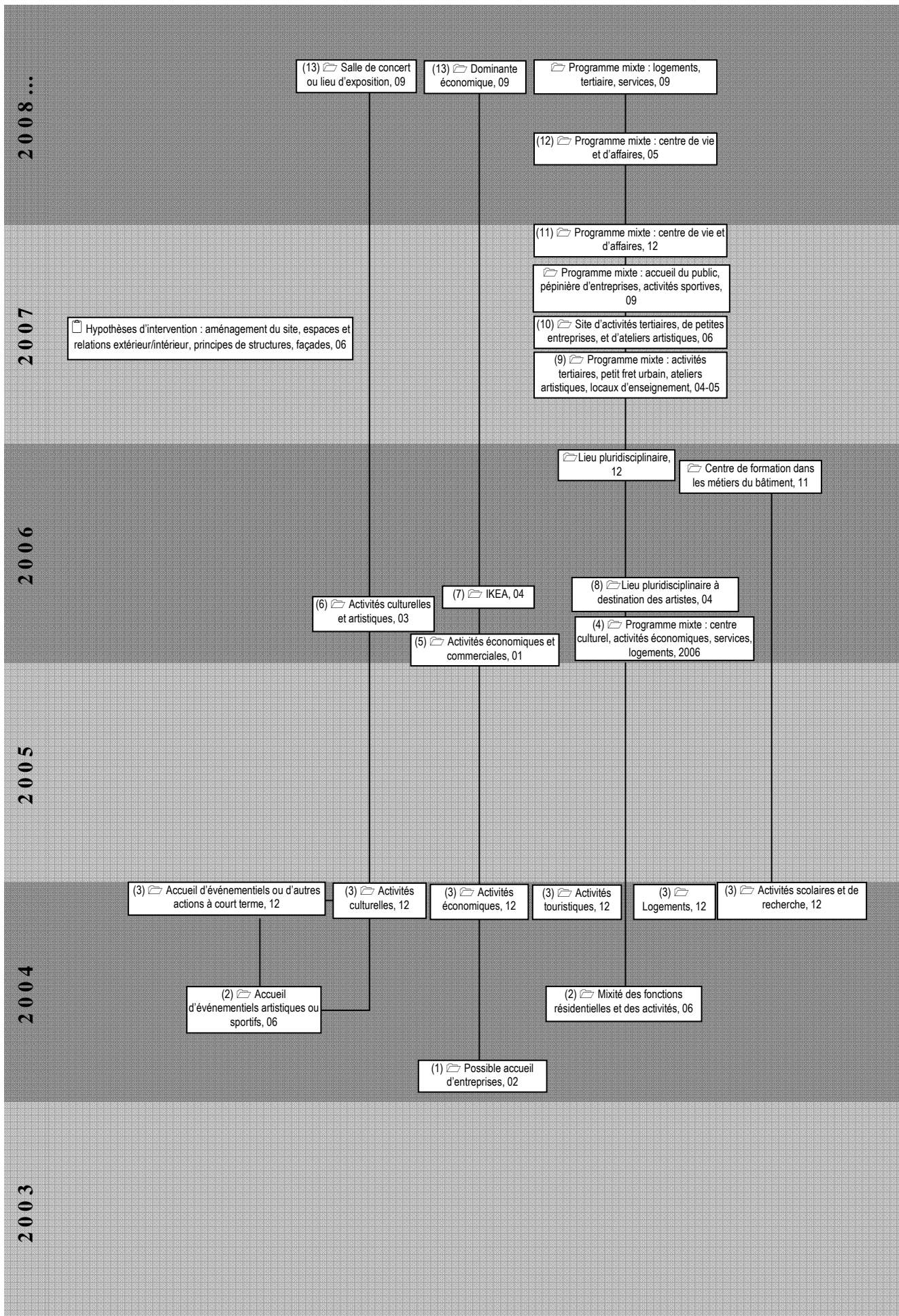
iv) Conclusion

Les résultats tirés de la lecture des éléments relevés pour la *composante essentielle* des activités prévues du projet sont résumés ci-dessous.

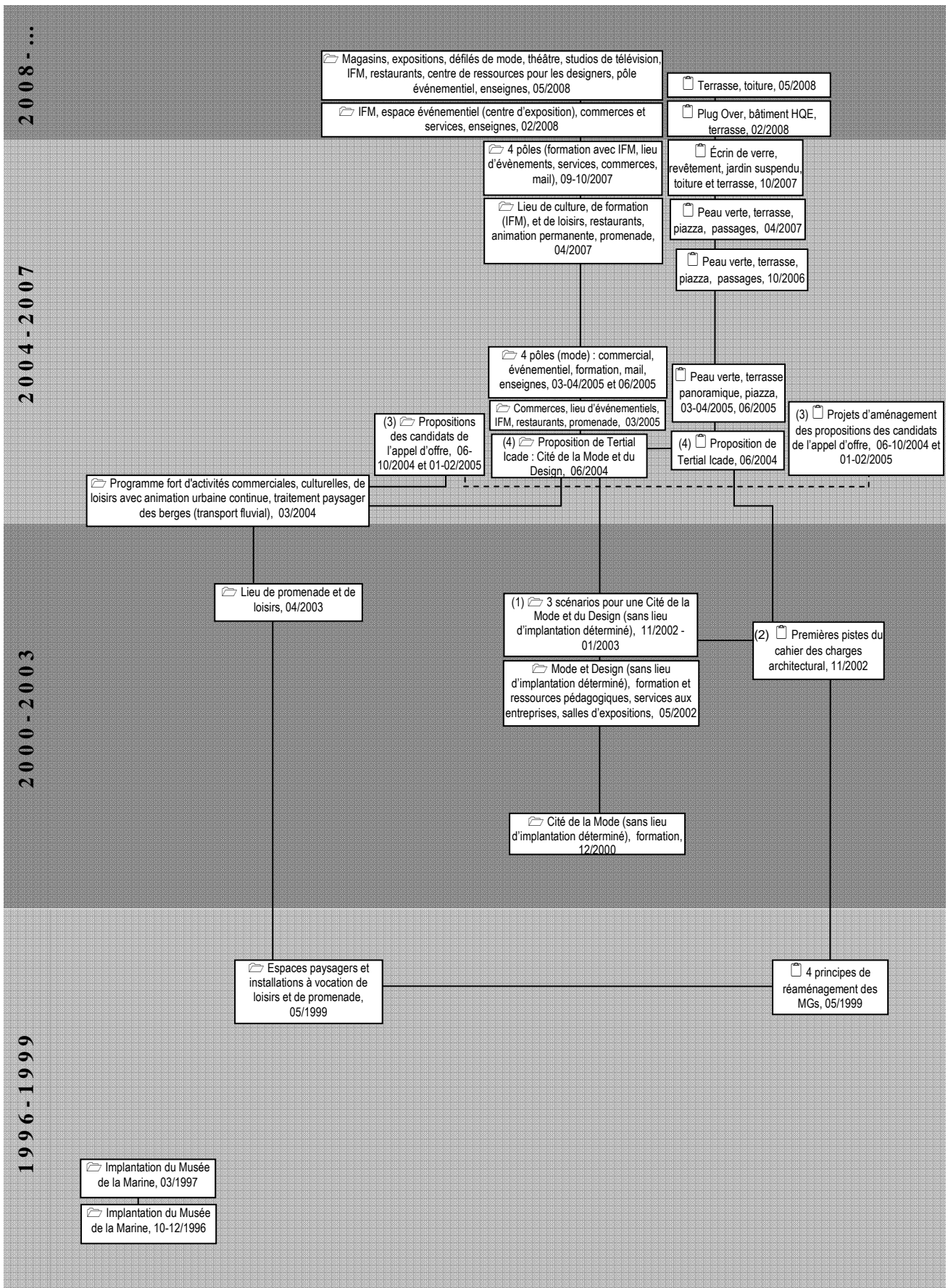
Couples analytiques d'indicateurs	Résultats
Multiple/Un	<ul style="list-style-type: none"> • La disparition des périodes de foisonnement des éléments recueillis en matière d'activités prévues au profit de périodes de raréfaction privilégiant certains types d'éléments ne se fait pas clairement. Ces périodes de foisonnement vont aussi marquer certaines étapes importantes du projet. • L'avancement d'un projet, son stade de développement va plutôt se repérer par la structure même et la répartition des éléments sélectionnés selon des branches en traçant l'évolution et l'origine. • Cet avancement du projet se vérifie par l'apparition de nouvelles branches d'activités (cas de Paris et de Lyon), la disparition d'anciennes branches (cas de Paris), la combinaison et la fusion de branches (cas de Paris). • Un projet jeune (cas de Saint-Pierre-des-Corps) voit la coexistence de plusieurs branches d'activités sans qu'il y ait un choix d'effectué.
Provisoire/Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Les cas de Paris et de Lyon montrent des passages effectués vers le <i>permanent</i>, à la différence du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (pour ce dernier, par exemple, les éléments type <i>Projet d'aménagement</i>, restent à caractère provisoire). • Ces passages vers le <i>permanent</i> n'interviennent pas forcément une seule fois : ils peuvent intervenir à chaque nouvelle phase opérationnelle du projet (cas de Lyon). • Les nouvelles activités envisagées pour le projet et réalisées (événementiel inclus dans le <i>provisoire</i> ou le <i>permanent</i> suivant l'activité qui a été fixée pour le projet, activités liées au contenu permanent du projet) font intervenir de nouvelles temporalités d'usage des bâtiments. • Malgré un passage vers le <i>permanent</i>, l'incertitude quant à l'avenir du projet peut demeurer (cas de Paris et de la recherche d'enseignes commerciales intéressées). Il est donc supposable que le champ des possibles du projet, s'il s'est réduit avec le passage vers le <i>permanent</i>, peut donc à nouveau s'élargir à l'avenir.
Général/Détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Le passage du <i>général</i> au <i>détaillé</i> ne se fait pas forcément de façon strictement linéaire : l'acheminement vers plus de précision peut être relancé, par exemple, à chaque nouvelle phase opérationnelle du projet (cas de Lyon). • Un projet jeune aura tendance à rester dans le <i>général</i>, même s'il existe des périodes où les éléments relevés pour les activités peuvent être plus détaillés que pour d'autres périodes. Cependant, ils n'auront pas la précision, par exemple, des éléments relevés pour les activités suite au choix du lauréat de l'appel d'offre dans des projets plus avancés (précisions chiffrées, intervention des éléments du <i>projet d'aménagement</i>, etc.)

Tableau 31 : Résumé des résultats liés aux activités prévues des trois cas d'étude (Réalisation personnelle, 2011)

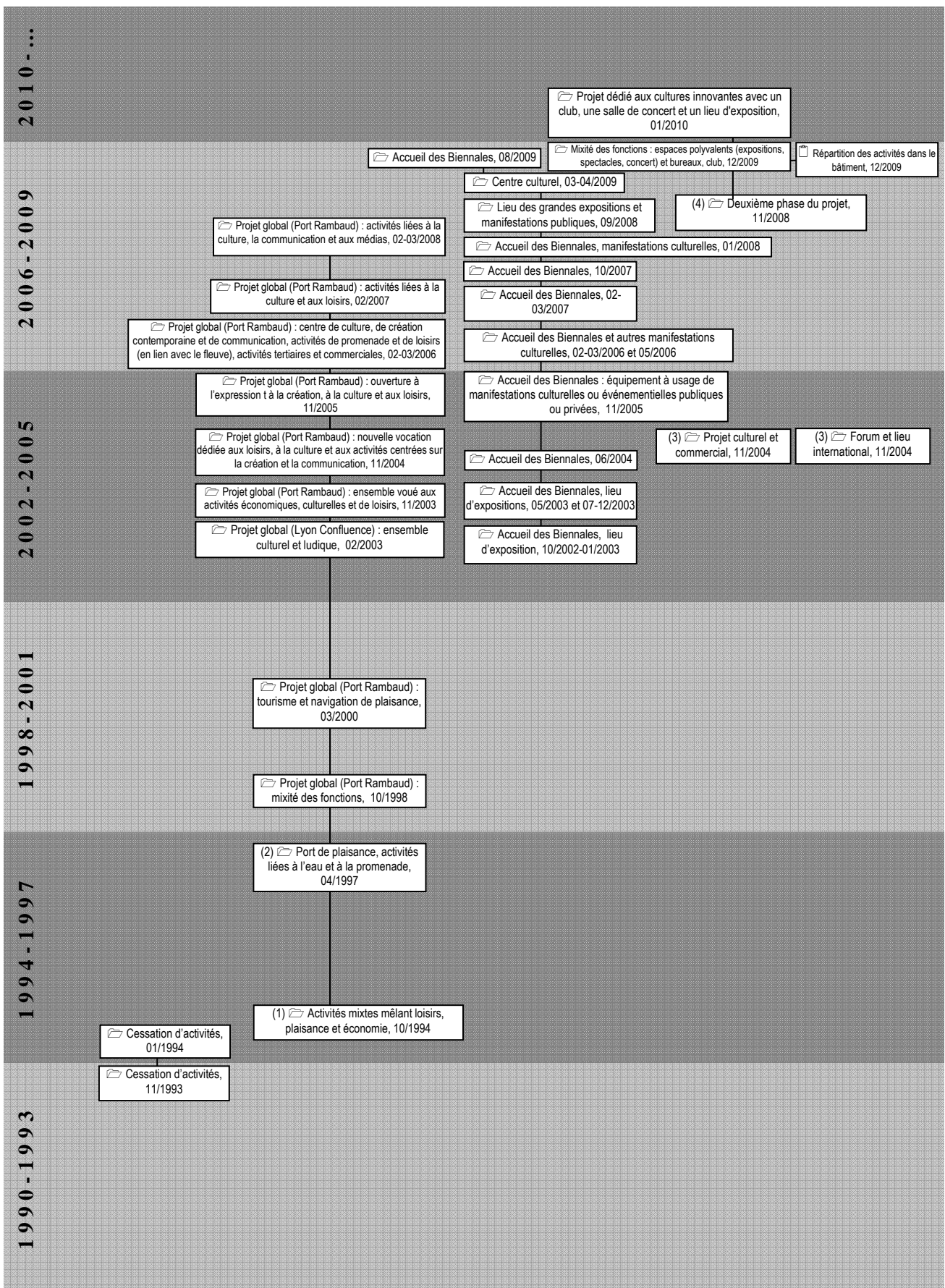
Activités prévues – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



Activités prévues – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

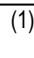


Activités prévues – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon




Les activités prévues sont regroupées et liées selon une même thématique ou idée : elles forment ainsi des branches d'activités pouvant être centrées, par exemple, autour d'activités économiques ou culturelles, par exemple, dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps. Des modifications peuvent affecter ces branches d'activités (fusion des branches, l'une sur la mise en place d'un lieu de promenade et de loisirs, avec des activités commerciales et culturelles et l'autre sur la création d'une Cité de la Mode et du Design en une seule liée à la proposition du groupement candidat Tertial lcade, par exemple, dans le cas de Paris). Par ailleurs, certaines activités de type Programme renvoient immédiatement à des activités type Projet d'aménagement : le lien est donc établi sur les schémas entre ces deux types d'activités.

Exemple

(1)  Possible accueil d'entreprises, 02

(1) : renvoi à l'explication en légende.

 : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

02 : mois de l'année

Typologie

 Programme

 Projet d'aménagement

Précisions supplémentaires

(1) Il est précisé dans le document de travail du 02/02/2004 sur le projet de développement du site des magasins généraux, la volonté de produire une liste des entreprises recherchant des locaux hors normes dans l'agglomération : cette liste est à fournir par le service de Développement Economique de Tour(s)plus.

(2) Dans ce document du 25/06/2004, compte-rendu de réunion restituant le séminaire du 25 juin sur les magasins généraux, il est précisé que le site pourrait accueillir des événementiels à caractère culturels et sportifs, ou être l'objet d'une prise de possession éphémère, de grande ampleur, de type biennale d'art contemporain, exposition de renommée internationale. Ce travail artistique éphémère pourrait s'appuyer sur des compagnies théâtrales ou universitaires associées. Enfin, il est précisé aussi la volonté d'une mixité des fonctions résidentielles et des activités.

(3) Dans ce document de travail de décembre 2004 sur le site des magasins généraux de la SNCF, les événementiels envisagés sont ceux, par exemple, d'envergure nationale afin de faire connaître le lieu aux acteurs privés. D'autres actions à court terme envisagées auprès des habitants comme un « maxi vide grenier » sont évoquées. Plusieurs pistes de reconversion sont aussi énumérées : activités culturelles (déconcentration de musées nationaux, pôle d'art contemporain, etc.), pôle de création industrielle lié au design de mobilier contemporain, structure d'accueil chercheur, étudiants, activités économiques (pépinières), activités touristiques (lieu d'accueil et d'hébergements), logements (lofts), etc.

(4) Il s'agit d'un travail étudiant de 2006, intitulé *Redevelopment of the Magasins Généraux railway brownfield Saint Pierre des Corps, France*, mettant en avant un programme mixte pour la reconversion du site, symbole d'une ville durable, et qui comprend un centre culturel (dédié aux arts de la rue), un espace pour les activités économiques et pour les services, un espace pour l'habitat de haute qualité (développement durable) et les activités résidentielles.

(5) Dans ce courrier de la direction de Tours de la SNCF à la Sénatrice-Maire de Saint-Pierre-des-Corps, daté du 31/01/2006, la SNCF donne des exemples de reconversion économique du bâtiment principal du site (bâtiment A) : au rez de chaussée du bâtiment A, dans un premier temps, des activités à dominante commerciale et artisanale (de l'ordre de 20 à 30 emplois) ; dans un second temps, aux étages, l'accueil de bureaux (source d'une dizaine d'emplois).

(6) Dans cet article de journal de la *Nouvelle République* du 06/03/2006, intitulé « Quel avenir pour la cathédrale de béton », il y est rapporté les propos de Patrick Briant, directeur artistique d'Ex Nihilo, président du Projet 244. Ce dernier envisage pour le site, une transformation en plateforme d'échanges culturels ou encore « une pépinière d'activités à caractère artistique avec un rayonnement européen ». Ce dernier poursuit : « (...) il pourrait y avoir de la radio, les musiques actuelles, et même des créateurs de mobilier ou de vêtements hors norme ».

(7) Dans cet article de journal de la *Nouvelle République* du 01/04/2006, intitulé « Une alternative à la boîte bleue », il y est rapporté la proposition de Céline Agathon, architecte membre du collectif La Girafe : celle du site des Magasins Généraux comme possible lieu d'accueil du magasin d'ameublement IKEA.

(8) Dans deux articles de journaux de la *Nouvelle République* du 22/04/2006, intitulé « Une visite sans tambour ni trompette » et du 28/04/2006, intitulé « Après le pipeau...le violon ! », il y est fait mention du désir de Renaud Donnedieu de Vabres de faire du site un « lieu pluridisciplinaire » à destination des artistes.

(9) Dans les deux versions (du 20/04/2007 et du 04/05/2007) du document *Cahier des charges d'étude pour une mission de prospective territoriale et économique pour la restructuration des magasins généraux*, les pistes de reconversion (ce sont les mêmes indiquées dans ces deux versions) proposées montrent le souhait d'un programme mixte de reconversion.

(10) Dans ce document du 15/06/2007, *Contrat d'agglomération avec la région centre technique municipale (2008-2011) – Fiche synthétique du projet*, le programme mixte du projet de reconversion ressort : « Le projet consiste à se rendre propriétaire de l'ensemble pour que se réalise un site d'activités tertiaires, de petites entreprises et d'ateliers à vocation artistique qui s'appuiera sur la présence du tissu économique des ZI de l'agglomération et du tertiaire du centre-ville ».


(11) Dans cet article de journal de la *Nouvelle République* du 12/12/2007, intitulé «Un projet urbain de 40 000m² », le projet est envisagé comme possible futur « centre de vie et d'affaires proche de la gare TGV » où tout est possible : « de l'activité de production, des bureaux, du commerce et, pourquoi pas, des logements ».

(12) Dans cet article de journal de la *Nouvelle République* du 16/05/2008, intitulé «Tour(s)plus lance le chantier des magasins généraux », le projet est envisagé ainsi : « Les Magasins généraux ne seront ni un lieu de culture, ni un site industriel, pas plus qu'un pôle tertiaire, mais tout cela en même temps, y compris pourquoi pas aussi avec des logements ». Il est aussi possible d'y imaginer « un centre de vie et d'affaires ».


(13) Cet article de journal de la *Nouvelle République* du 29/09/2008, intitulé «Et vous, que feriez-vous des Magasins généraux ? », traduit un appel aux lecteurs à formuler des idées sur la reconversion du site. Plusieurs propositions sont faites. Le souhait d'un élu d'une dominante économique présente sur le site est rapporté. Un lecteur propose, par exemple, une salle de concert de musiques amplifiées ou un lieu d'exposition d'art, contemporain ou non.

Légende – Activités prévues – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

Exemple

(4)  Proposition de
Tertial lcade, 06/2004

(4) : renvoi à l'explication en légende.

 : renvoie au type de l'élément relevé


Mot : détail de l'élément relevé

06/2004 : mois et année (indiqués ou non, suivant la précision de la date portée sur le document étudié)

----- trait reliant uniquement les éléments concernés

Typologie

 Programme

 Projet d'aménagement

Précisions supplémentaires

(1) Ces différents scénarios (scénario réseau, scénario PIC, scénario Cité de la Mode et du Design) présents dans le rapport Morand-Laizé de novembre 2002, suivent, cependant, un ensemble d'axes majeurs comme le développement économique, la promotion de la création et des créateurs français, le soutien aux jeunes entreprises, les prestations de services et un centre d'étude, des galerie d'actualités et un centre d'exposition, un centre de formation, un centre de recherche et de documentation.

Le premier scénario vise à faire travailler en réseau l'IFM (Institut Français de la Mode) et le VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement), notamment à travers un centre de recherche et prospective et un site Internet communs. Le deuxième prévoit la mise en place d'un pôle innovation et création avec un centre de ressources et un pôle de valorisation (expositions, actions, publications, par exemple). Le troisième scénario cherche à regrouper dans un même lieu des personnalités de compétences diverses (ingénieur, modiste, scénariste).

(2) Ces premières pistes du cahier des charges architectural contenues dans le rapport Morand-Laizé de novembre 2002 sont centrées autour de la recherche d'un lieu idéal pour le projet (visible, symbolique, ouvert, fluide, communiquant et créatif, central ou très facile d'accès).

(3) Les propositions des candidats à l'appel d'offre vont retranscrire différents *programmes* et *projets d'aménagement* :

- pour IXIS AEW Europe : *Paris rivages* ou la création d'un lieu d'invitation au voyage, de rencontre, de brassage social et d'échanges, avec un programme commercial avec une forte proportion d'activités événementielles et culturelles (docks des enfants, la Maison du Fleuve), un projet d'aménagement centré sur une canopée verte en terrasse, une promenade intérieure sous forme de ruban de Moebius ;

- pour ALTAREA : un concept *jardin, eau et nuit* avec un projet d'aménagement centré sur le bâtiment jardin entouré d'une forêt mobile, sur des boîtes jardin ;

- pour GCI : un concept et une nature du programme *Les docks de Paris* centrés sur les activités culturelles et un club jazz, avec un projet d'aménagement essentiellement minéral.

Entre janvier et février 2005, le groupe IXIS AEW Europe Reichen et Robert apporte des précisions concernant sa proposition à la Direction de l'Urbanisme (notamment le nombre d'emplois créés par son programme). Par ailleurs, suite à la pré-sélection des candidats du 22/11/2004, une nouvelle sélection s'effectue après février 2005 pour choisir le lauréat.

(4) La proposition de Tertial Icade avec Jakob et MacFarlane se résume comme ci-dessous :

- un bâtiment événementiel dédié à l'animation et à la promotion de la création française, de la mode et du design à Paris avec un pôle d'exposition d'événements et de salons ;
- un lieu multifonctionnel, communicant un nouveau style urbain et servant de plateforme d'animations, de rencontre pour professionnels et grand public ;
- un pôle institutionnel de ressources et de formation sur la création et le management des métiers de la mode (dont l'IFM) ;
- un pôle de commerces et de restauration.

Les activités de loisirs et d'exposition se répartissent entre une terrasse panoramique, une piazza et l'espace sur le fleuve avec l'utilisation des barges. Ces *Docks en Seine* bénéficie d'un projet d'aménagement essentiellement centré sur la mise en place d'une peau enveloppe au dessus du bâtiment, la création d'une piazza, avec l'introduction d'une démarche HQE. Par ailleurs, plusieurs enseignes citées dans cette proposition ont manifesté leur désir de s'implanter dans les Magasins Généraux d'Austerlitz.

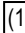
Abréviations

IFM : Institut Français de la Mode


MGs : magasins généraux

Légende – Activités prévues – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon

Exemple

(1)  Activités mixtes mêlant loisirs, plaisance et économie, 10/1994

(1) : renvoi à l'explication en légende.


 : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

10/1994 : mois et année (indiqués ou non, suivant la précision de la date portée sur le document étudié)

Typologie

 Programme

 Projet d'aménagement

Précisions supplémentaires

(1) Dans cet article du 03/10/1994 du *Progrès*, intitulé « Le Confluent fait encore rêver », les activités évoquées sont celles directement liées au *projet global* de Port Rambaud, ajoutées à une problématique mémorielle (le Port Rambaud est reconnu comme une présence historique dans la Confluence). En conséquence, le site de l'ancienne Sucrière n'échappe pas à ce qui est prévu pour le *projet global* dont il dépend.

(2) Dans cet article du 13/04/1997 du *Progrès*, intitulé « Aménagement du Port Rambaud cap sur la plaisance », les activités évoquées sont celles directement liées au *projet global* de Port Rambaud. En conséquence, le site de l'ancienne Sucrière n'échappe pas à ce qui est prévu pour le *projet global* dont il dépend.

(3) Dans cet article de presse du 30/11/2004 du *Progrès*, intitulé « Quel avenir pour la Sucrière ? », deux projets retiennent l'attention quant à l'avenir du site. Le projet de Pignol et Ginon centré sur un projet « 50 % culturel et 50 % commercial », dédié aux spectacles vivants, aux expositions thématiques, à la restauration de demain avec l'exploitation d'une terrasse de plus de 1000 m². Le deuxième projet de Rigaud, Cilia, Rollet et Cayrol dédie la salle principale baptisée Forum au spectacle vivant mais aussi à la diffusion de vidéos et aux expositions et se concentre sur le repérage de talents gastronomiques, économiques et artistiques du monde.

(4) Cette deuxième phase du projet de la Sucrière comprend des expositions d'art contemporain ou d'autres manifestations culturelles, un club sur la toiture, des bureaux, éventuellement de petites conventions d'entreprise.

c. Des projections temporelles de plus en plus précises, devenues permanentes, qui suivent un rythme d'élaboration du projet s'apparentant à une construction par paliers

i) Un avancement du projet non perceptible par une raréfaction définitive des projections temporelles au fil du temps

Les projections temporelles se rencontrent aussi à des étapes-clés du déroulement des projets dans des périodes de foisonnement. Pour le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, une période de foisonnement se démarque surtout en 2007, à l'occasion de la mise en place de la procédure négociée spécifique (cette dernière étant le moment de se projeter dans l'avenir afin de prévoir des échéances concernant les modalités de choix des candidats pour la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine). Dans une moindre mesure, d'autres projections temporelles s'échelonnent assez rapidement en 2004, à l'occasion de la mise en place des premiers groupes de travail sur le projet et suite au séminaire de juin 2004. Pour le cas de la Cité de la Mode et du Design, ces périodes de foisonnement de projections temporelles, vont, elles aussi, accompagner et souligner quelques-unes des étapes importantes du projet : le début et la fin 2004 autour de la mise en place de l'appel d'offre et des sélections de candidats, le printemps 2005 autour du choix final du candidat lauréat de l'appel d'offre, fin 2007 et entre février et mai 2008 à l'occasion de l'annonce de la prochaine ouverture du site, de l'installation de l'IFM. Pour le cas de la Sucrière de Lyon, si les projections temporelles indiquées sont d'abord celles du *projet global*²⁴⁹, elles accompagnent, cependant, les projections temporelles directement liées au *projet élémentaire* à partir de décembre 2002. Les périodes de foisonnement des projections temporelles directement liées au *projet élémentaire* sont elles-aussi indicatrices des étapes importantes du projet concerné. Ces périodes se situent, principalement, entre fin 2002 et début 2003, à la fin 2003, à l'occasion de l'annonce de la mise en place de la première phase du projet de réhabilitation de la Sucrière, de l'annonce de l'installation des Biennales, et, dans une moindre mesure, à la fin 2008 et à la fin 2009, à l'occasion de la mise en place de la seconde phase du projet. **Dans les trois cas d'étude, le constat d'un passage de périodes de foisonnements à des périodes de raréfaction des éléments recueillis au profit d'une minorité d'entre eux ne se fait pas : les périodes successives marquant des foisonnements et de relatives raréfactions d'éléments recueillis en matière de projections temporelles permettent de montrer une construction du projet par paliers, plutôt que de façon strictement linéaire.** Le cas d'étude de Lyon montre ainsi une relance des projections temporelles à l'occasion du démarrage et du déroulement de la seconde phase opérationnelle du projet : les projections temporelles ne se sont pas arrêtées ou raréfiées définitivement fin 2003, après la réalisation de la première phase.

Enfin, concernant le passage d'un type de projection temporelle à un autre, quelques remarques peuvent être ajoutées. Les trois cas d'étude vont afficher très tôt la présence de projections temporelles type *Calendrier prévisionnel*, avec l'ajout pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, en 2007, de projections temporelles type *Récapitulatif*, utilisées au moment de la mise en place de la procédure négociée spécifique. Les deux autres cas d'étude mobilisent aussi ce dernier type de projection temporelle. Cependant, le cas de Lyon, plus avancé et plus

²⁴⁹ Cela est dû à un manque de références directes au projet élémentaire dans l'archive avant la fin 2002.

ancien, mobilise davantage ce type de projection temporelle, en vis-à-vis du *projet global* rappelé assez régulièrement (qu'il soit celui de Lyon Confluence ou du Port Rambaud). Enfin, les cas d'étude de Lyon et de Paris sont les seuls à mobiliser des projections temporelles type *Scénarios d'évolution*, à la différence du projet de Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps. Le cas de Paris voit l'intervention de ce type de projection temporelle très tôt (en mai 1999), sans détermination finale du projet de reconversion du site à projet alors que le cas d'étude de Lyon le mobilise à l'occasion du lancement de la seconde phase opérationnelle du projet. Ces types de projections temporelles sont significatifs de moments d'ouverture du champ des possibles pour le projet et interviennent dans des moments de début (début de phase pour le cas de Lyon, ou encore début de réflexion sur le réaménagement du site des magasins généraux d'Austerlitz de Paris). **L'absence de ce type de projection temporelle pour le projet de Saint-Pierre-des-Corps, témoigne là encore d'un projet n'ayant pas encore atteint sa pleine maturité.**

- ii) Un avancement du projet marqué par des projections temporelles devenues *permanentes*, accompagnant la mise en œuvre du projet

Le cas de Paris illustre particulièrement ce passage du provisoire vers des éléments permanents, pour certains types de projections temporelles : le planning proposé par le lauréat de l'appel d'offre (calendrier proposé en juin 2004, dans l'offre du groupement Tertial Icade) prévoyait une ouverture du site en décembre 2006, ouverture qui ne sera que partiellement effective à partir de la rentrée 2008. Ces dates flottantes (et par là même se révélant provisoires) dans les projections temporelles type *Calendrier prévisionnel* sont constatables à plusieurs reprises : l'annonce des débuts de travaux prévus pour l'été 2006 en juin 2006, travaux reportés ensuite à l'automne 2006 avant d'être effectifs à partir de décembre 2006. **Les annonces d'ouverture ou de lancement de travaux partent sur une base provisoire avant d'être progressivement modifiées suivant l'avancement du projet et les réalisations effectuées.** Enfin, certaines dates-clés annoncées ne sont pas effectives et disparaissent avec ce qui était projeté : c'est le cas pour Saint-Pierre-des-Corps, avec la prévision datée de fin 2004 de la mise en place d'un second séminaire pour le deuxième semestre 2005. L'échéancier de la procédure négociée spécifique évoqué en 2007 prévoit une attribution du marché en décembre 2007 : cependant, le choix final du candidat ne sera effectif qu'en septembre 2008. Le cas de Saint-Pierre-des-Corps mobilise lui-aussi des dates flottantes tout comme dans le cas de Paris. Les éléments permanents vont plutôt se situer dans l'annonce des prochaines réunions liés au projet (cas de Saint-Pierre-des-Corps), des prochains événements se déroulant sur le site à projet (cas des Biennales de 2003 pour la Sucrière de Lyon).

- iii) Un avancement du projet perceptible par une précision temporelle de plus en plus marquée

Les projections temporelles, lues à travers le couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé, montrent un passage du général vers le détaillé en matière de précision temporelle, concernant surtout les projections temporelles type *Calendrier prévisionnel*. Dans le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, les projections temporelles type *Calendrier prévisionnel* mettent d'abord en avant en juin 2004, un découpage des actions principales prévues sur le site, sans pour autant qu'il y ait une datation précise. Des dates-clés apparaissent ensuite fin 2004 concernant la marche à suivre pour le projet, auxquelles

succéderont en 2007, un échancier détaillé de procédure négociée spécifique. On voit donc comment ce passage du *général* au *détaillé* s'opère pour ces projections temporelles. Les *récapitulatifs* qui apparaissent surtout à partir de 2007, restent, cependant, sans datation précise. Ils sont preuves d'un projet encore jeune qui ne nécessite pas pour l'instant de retour et de rappel chronologique détaillé, dû au fait d'un parcours temporel relativement court. Pour les deux autres cas d'étude (surtout pour Lyon), cette datation est précise pour les *récapitulatifs*. Ces derniers, d'une façon générale, restent très succincts même par rapport à des projets qui ne sont plus jeunes. Dans le cas de Paris, ce passage du *général* au *détaillé* (compris ici comme du flou vers plus de précis) se vérifie pour les annonces d'ouverture du site, avec une exception pour la projection temporelle annoncée dans l'offre du groupement lauréat, volontairement précise dans le cadre de l'appel d'offre : cette ouverture est successivement annoncée pour 2001 (Cité de la Mode), décembre 2006 (offre du groupement lauréat en juin 2004), 2008 (ouverture au public), fin 2007, printemps 2008, septembre 2008. Enfin, certaines périodes du projet vont mobiliser d'emblée des projections temporelles plus précises, notamment à l'occasion des appels d'offre et des nouvelles phases de projet (échancier de la procédure négociée spécifique pour Saint-Pierre-des-Corps en 2007, dossier de consultation et offres de groupements entre mars et juin 2004 pour Paris, lancement de la seconde phase opérationnelle du projet en décembre 2009 pour Lyon).

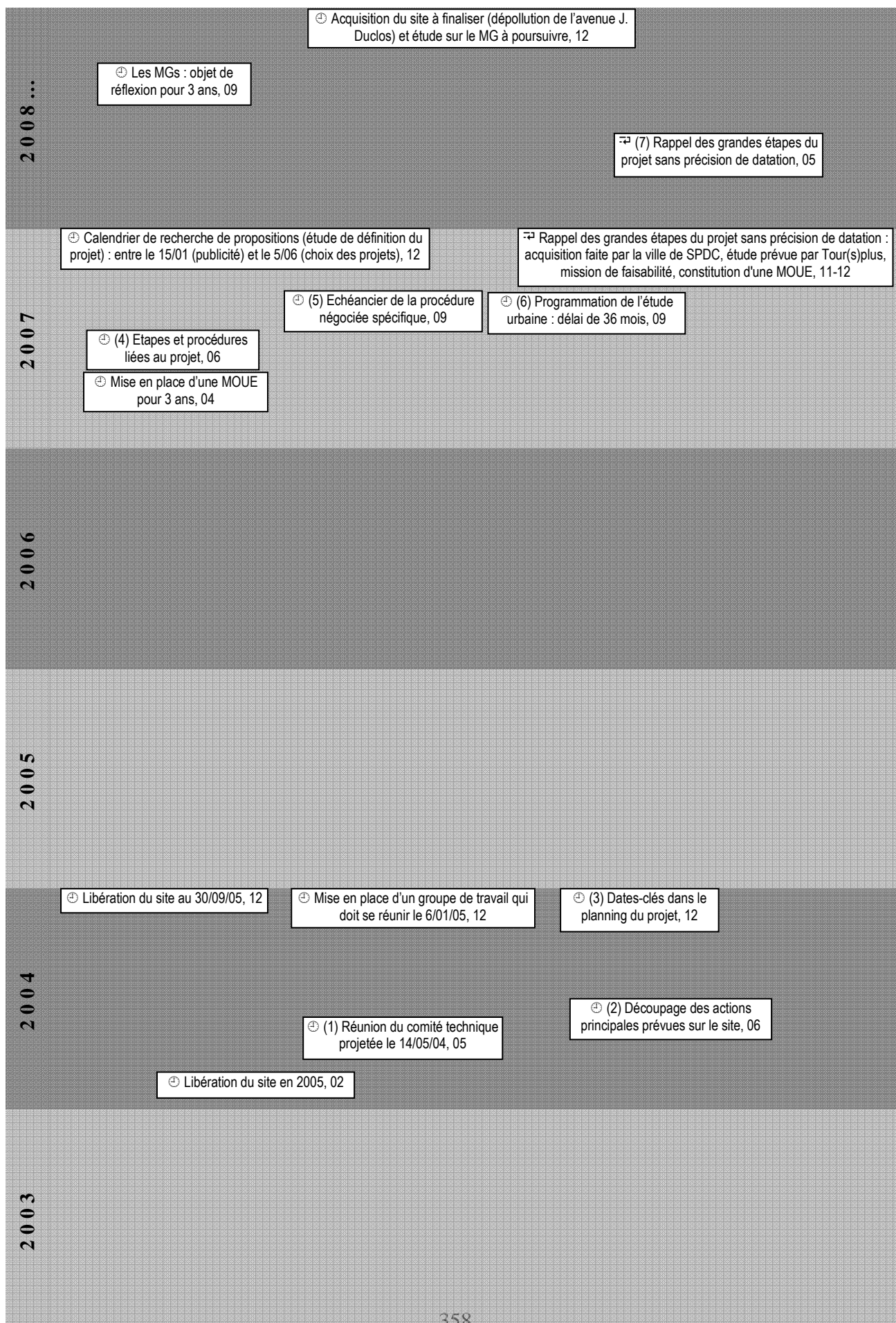
iv) Conclusion

Les résultats tirés de la lecture des éléments relevés pour la *composante essentielle* des projections temporelles du projet sont résumés ci-dessous.

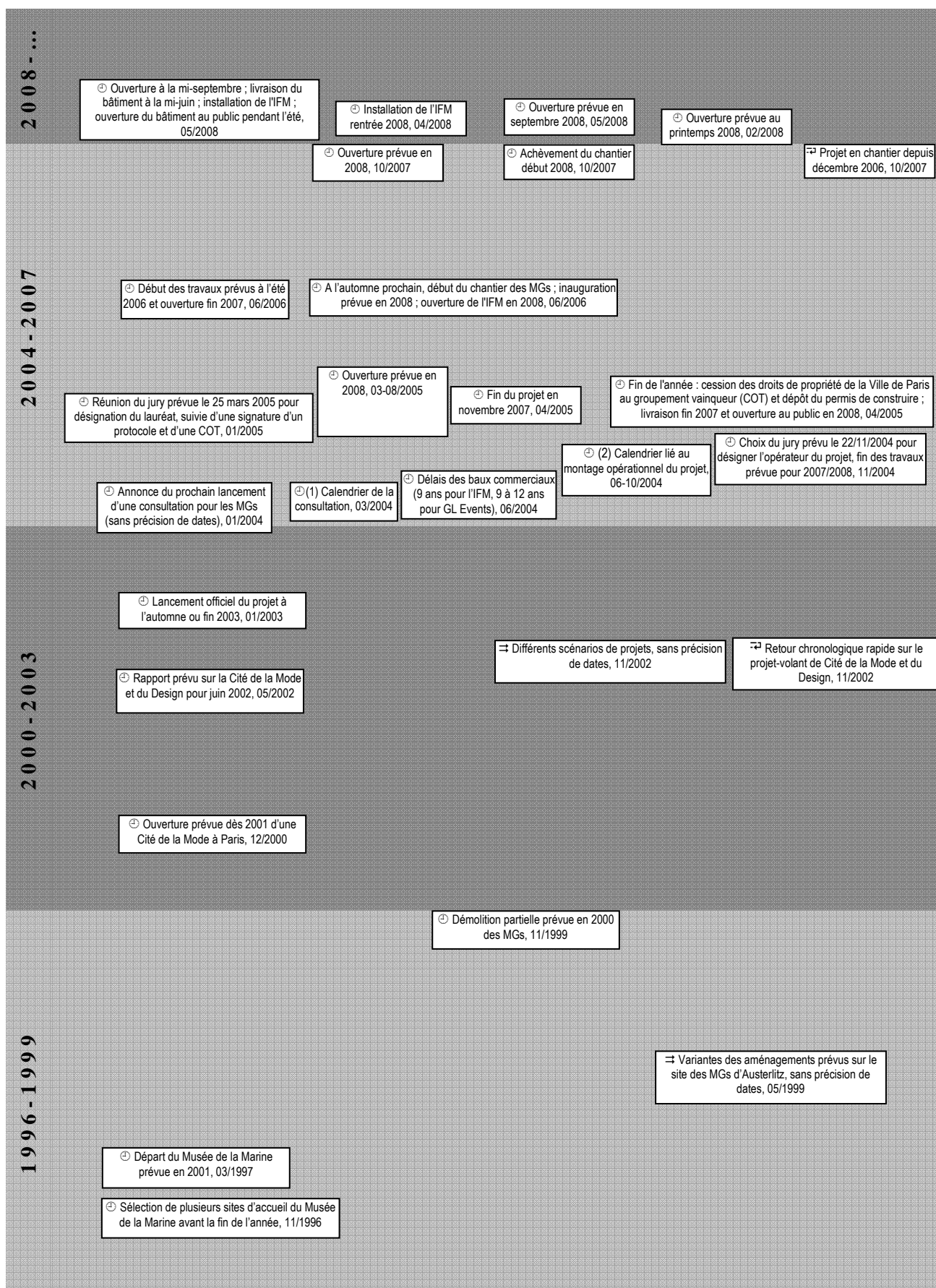
Couples analytiques d'indicateurs	Résultats
Multiple/Un	<ul style="list-style-type: none"> • Les trois cas d'étude ne montrent pas clairement un passage de périodes de foisonnements à des périodes de raréfaction des éléments recueillis au profit d'une minorité d'entre eux. • Les périodes successives marquant des foisonnements et de relatives raréfactions d'éléments recueillis en matière de projections temporelles permettent de montrer une construction du projet par paliers, plutôt que de façon strictement linéaire. • Le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps se révèle un projet encore jeune surtout avec l'absence de projections temporelles type <i>Scénarios d'évolutions</i> (synonyme d'ouverture du champ des possibles).
Provisoire/Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • En matière de projections temporelles, pour certains éléments type <i>Calendrier prévisionnel</i>, des dates annoncées relèvent du domaine du <i>provisoire</i> : annonce des travaux et de l'ouverture du bâtiment (cas de Paris), disparition de certains événements prévus (cas de Saint-Pierre-des-Corps). • Le cas de Paris permet de constater un passage progressif du <i>provisoire</i> à des éléments permanents (une fois l'action réalisée) pour certaines projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i>. • Les deux autres cas d'étude contiennent des éléments permanents : annonce des prochaines réunions liés au projet (cas de Saint-Pierre-des-Corps), des prochains événements se déroulant sur le site à projet (cas des Biennales de 2003 pour la Sucrière de Lyon). • Même un projet jeune peut contenir des éléments permanents : le passage vers le <i>permanent</i> n'est donc significatif que pour certaines projections temporelles (notamment pour les calendriers des procédures d'appel d'offre, des travaux et de l'ouverture du bâtiment au public).
Général/Détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • D'une façon générale, le constat d'un acheminement du projet selon une précision temporelle de plus en plus marquée est constatable pour les trois cas d'étude, surtout pour les éléments type <i>Calendrier prévisionnel</i>. • Si les projets les plus avancés mobilisent des <i>récapitulatifs</i> plus précis (en matière de datation, par exemple) que ceux d'un projet jeune comme celui de Saint-Pierre-des-Corps, ces derniers restent, cependant, très succincts.

Tableau 32 : Résumé des résultats liés aux projections temporelles des trois cas d'étude (Réalisation personnelle, 2011)

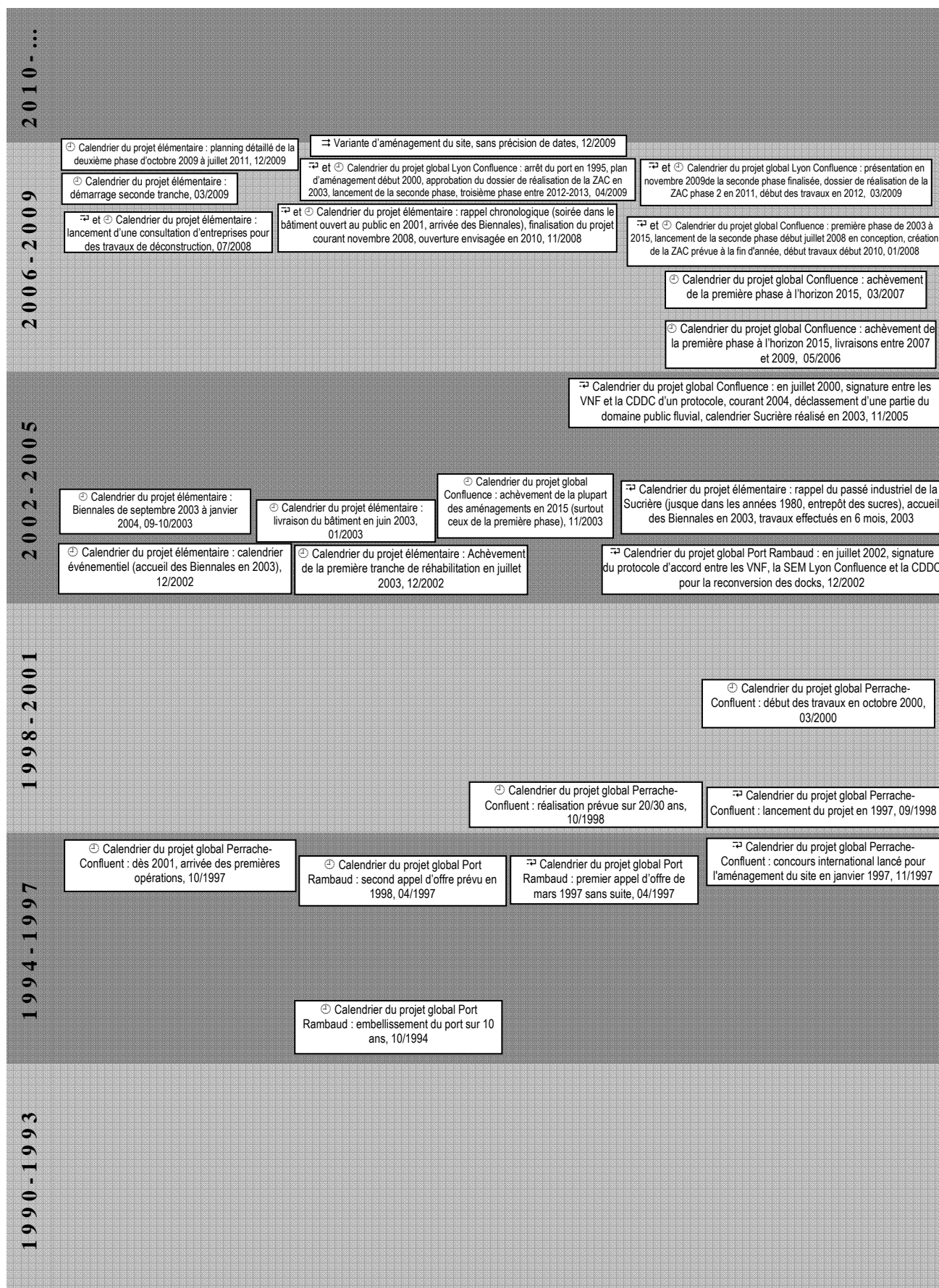
Projections temporelles – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps




Projections temporelles – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris




Projections temporelles – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon



Exemple

 (1) Réunion du comité technique projetée le 14/05/04, 05

(1) : renvoi à l'explication en légende.

 : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

05 : mois de l'année

Typologie

 *Calendrier prévisionnel*

 *Scénarios d'évolution*

 *Récapitulatif*

Précisions supplémentaires

(1) Dans le cadre de la tenue du séminaire sur la reconversion du Magasin Général de la SNCF, projeté le 25/06/2004, il est prévu l'envoi d'invitations dès le 30/05/2004 à différents experts et collectivités locales, accompagnées d'un dossier de présentation du site qui sera élaboré par le comité technique qui se réunira le 14/05/2004.

(2) Ce découpage ne bénéficie pas d'une datation précise. Cependant, il précise la nécessité d'une bonne gestion du rapport au temps : gardiennage au moment de la fermeture définitive du site, événementiel dans le court terme et élaboration d'un projet qui valorise le site à moyen et long terme.

(3) Ces dates-clés sont les suivantes : au premier trimestre 2005, validation par Tour(s)plus de sa volonté de soutenir le projet de reconversion du site à projet ; pour le deuxième semestre 2005, prévision d'un nouveau séminaire ; pour la fin 2005 jusqu'au début 2006, mise en place d'un événementiel.

(4) L'acquisition du site, faisant l'objet d'un droit de priorité, est appelée à être réalisée fin décembre 2007- début 2008, le bien restant occupé en partie jusqu'à cette date. L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et économique devra être mise en place début 2008 avec le lancement d'un contrat performant pour la réhabilitation du bâtiment principal. L'opération est prévue sur 3 ans, le reste du projet (les 14/15 ha) pourrait être aménagé et commercialisé sur 10 ans.

(5) Dans le cadre de la préparation au règlement de consultation Tour(s)plus, un échéancier de la procédure négociée spécifique pour le choix du projet de reconversion du site est indiqué. Ce dernier distingue le temps du maître d'ouvrage et le temps des candidats. Ce planning est indiqué ci-dessous.

Maître d'ouvrage :

3/09/07 : envoi de l'avis d'appel public à la concurrence

25/10/07 : avis du jury

26/10/07 : établissement de la liste des candidats admis à négocier

Etape : négociation pendant 2 semaines

Visite du site, remise du dossier, envoi du programme, de l'enveloppe financière et du projet de marché aux candidats admis à négocier, première rencontre entre le maître d'ouvrage et chaque candidat, envoi d'une proposition par les candidats, deuxième rencontre entre le maître d'ouvrage et chaque candidat.

13/12/07 : choix par le maître d'ouvrage et mise au point du contrat avec le candidat retenu

19/12/07 : conseil communautaire pour l'attribution du marché

Candidats

19/10/07 : envoi des candidatures.

Etape : négociation avec les candidats admis à négocier

5/11/07 : visite du site, remise du dossier, envoi du programme, de l'enveloppe financière et du projet de marché aux candidats admis à négocier

19/11/07 : note d'intention

22/11/07 : première rencontre entre le maître d'ouvrage et chaque candidat

6/12/07 : envoi d'une proposition par les candidats

13/12/07 : deuxième rencontre entre le maître d'ouvrage et chaque candidat

19.12.07 : conseil communautaire et attribution du marché

Le délai minimal de réception des candidatures est fixé à 37 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence. La négociation de 2 semaines permet aux candidats de prendre connaissance du projet de l'accord-cadre.

(6) A partir de la signature de l'accord-cadre, le candidat (l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine) dispose de 36 mois afin de réaliser l'étude urbaine.

(7) Ces étapes sont celles de l'achat des 9 ha du site par la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, la définition d'une maîtrise d'ouvrage de l'étude urbaine de programmation et de faisabilité assurée par Tour(s)plus, le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine l'accompagnant, le choix de la procédure négociée spécifique et la détermination d'un accord – cadre.

Abréviations

MG : magasin général

MGs : magasins généraux

SPDC : Saint-Pierre-des-Corps

MOUE : maîtrise d'œuvre urbaine

Légende – Projections temporelles – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

Exemple

⌚ (1) Calendrier de la consultation, 03/2004

(1) : renvoi à l'explication en légende.

⌚ : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

03/2004 : mois et année indiquées

Typologie

⌚ *Calendrier prévisionnel*

⇒ *Scénarios d'évolution*

↶ *Récapitulatif*

Précisions supplémentaires

(1) Ce calendrier est décrit ci-dessous.

A partir du 5/02/2004 : publication des appels à candidature de groupements

- 3/03/2004 : dépôt des candidatures

- 15/03/2004 : choix des groupements retenus, remise du règlement définitif de consultation

- 1/06/2004 : date limite de remise des propositions des groupements candidats retenus à faire parvenir à la SEMAPA.

(2) Par exemple, pour le groupement Tertial Icade, le *calendrier prévisionnel* de 2004 à 2006 se découpe ainsi :

- juillet 2004 : désignation du lauréat

- septembre 2004 : signature de la convention initiale

- novembre 2004 : signature de la promesse de Convention d'Occupation Temporaire

- décembre 2004 : dépôt des demandes de permis de construire

- juillet 2005 : obtention des PC/PD définitifs

- juillet 2005 : signature de l'acte authentique

- septembre 2005 : début des travaux

- septembre 2005-septembre 2006 : délai de réalisation

- septembre 2006 : livraison

- décembre 2006 : ouverture du centre.

Pour le regroupement ALTAREA, l'ouverture est prévue pour le deuxième trimestre 2007.

Abréviations

COT : Convention d'Occupation Temporaire

MGs : magasins généraux

Exemple

⊕ Calendrier du projet élémentaire : livraison du bâtiment en juin 2003, 01/2003

⊕ : renvoie au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

01/2003 : mois et année indiquées

Typologie

⊕ *Calendrier prévisionnel*

⇒ *Scénarios d'évolution*

⇒ *Récapitulatif*

Abréviations

CDDC : Caisse des Dépôts et Consignations

VNF : Voies Navigables de France

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

d. Des projections spatiales qui marquent les étapes importantes du projet par leur foisonnement, leur précision et leur caractère permanent

i) Un avancement du projet marqué par le foisonnement de projections spatiales à certaines étapes-clés du projet et par un empilement de projections spatiales de différents types

Concernant les projections spatiales, une lecture selon les *couples analytiques d'indicateurs* est possible. En premier lieu, en appliquant une grille de lecture suivant le couple *Multiple/Un*, **il apparaît aussi des périodes de foisonnements d'éléments relevant de la composante essentielle des projections spatiales et qui vont marquer certaines étapes importantes déterminant l'avancement des projets.** La forte présence de projections spatiales va surtout se situer, pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, courant 2007 (avec un prolongement en 2008), c'est-à-dire à une période directement connectée au lancement et à la mise en place de la procédure permettant de choisir le futur maître d'œuvre du projet. Dans une moindre mesure, nous retrouvons aussi des projections spatiales, cette-fois ci plutôt liées à la question de l'acquisition foncière en 2004, ainsi qu'en 2006. Le projet de Saint-Pierre-des-Corps voit une multiplication de ces projections spatiales, surtout à partir de 2007 : il n'y a donc pas, pour l'instant et en l'état actuel des relevés effectués pour les dates indiquées, d'acheminement du projet vers des périodes de raréfaction importante de ces éléments relevés au profit d'un type particulier. Le constat peut se faire aussi pour le cas d'étude de Paris, avec une présence plus forte des projections spatiales, surtout à partir de mars 2004. Ces périodes de foisonnement vont surtout se situer dans le cadre de Paris entre mars et mai/juin 2004, en avril 2005, à l'occasion de la mise en place et des résultats de l'appel d'offre, entre septembre et octobre 2007, en février et mai 2008, autour de l'annonce de la prochaine ouverture du site ainsi que celle de l'installation de l'IFM.

Concernant le passage d'un type de projection spatiale à un autre, nous pourrions nous attendre à ce que l'avancement d'un projet soit signifié par un passage significatif d'un type de projection spatiale à un autre et par une disparition des anciens types. **Là encore, les cas d'étude montrent qu'il n'y a pas de complète disparition, mais plutôt ajout de nouveaux types de projections spatiales.** Pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, trois types de projections spatiales vont cohabiter, et cela, dès la fin 2004 : il s'agit des projections spatiales type *Étendue spatiale générale, détaillée et souhaitée du projet*. Cette cohabitation se retrouve dès 2007 et se poursuit en 2008. Nous pourrions nous attendre à ce qu'elles soient les seuls types de projections spatiales présents pour un projet n'ayant pas atteint sa pleine maturité. Une exception existe pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, en juin 2003, avec la présence d'un type de projection spatiale, celui de la *prévision spatiale*, caractéristique de projets plus avancés. Cependant, il s'agit d'un cas particulier. Il consiste dans le souhait d'une entreprise de récupérer une partie du site pour le développement de ses activités. Ce souhait ne concerne pas, en fait, directement le projet. Pour le cas d'étude de Paris, la présence de projections spatiales type *Prévision spatiale* dès les débuts de projet (alors qu'elles seraient plutôt attendues en pleine maturité du projet) est liée à la présence d'un *projet-volant* (celui du déménagement du Musée de la Marine). Ces mêmes types de projections spatiales vont à

nouveau intervenir à partir de mai 2004, et cohabiter avec des projections spatiales type *Étendue spatiale détaillée du projet*. Cette cohabitation se retrouve jusqu'en 2008.

- ii) Un avancement du projet marqué par des projections spatiales devenues *permanentes*

L'aspect provisoire de certaines projections spatiales est aussi à souligner. Dans le cas de Paris, il s'agit des *prévisions spatiales* liées au *projet-volant* du déménagement du Musée de la Marine en novembre 1996 et en mars 1997. **Le passage à des projections spatiales à caractère permanent est significatif** à partir de mars 2004, synonyme par là d'un avancement du projet. Cependant, ce caractère permanent prend effet à partir du choix du lauréat de l'appel d'offre, transformant définitivement les *prévisions spatiales* contenues dans les offres des autres candidats en *prévisions spatiales* à caractère provisoire, à partir de mars/avril 2005.

Ce caractère provisoire de la projection spatiale type *Prévision spatiale*, se retrouve aussi, mais dans une moindre mesure, pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, en juin 2003, avec le souhait d'implantation des activités d'une entreprise sur une partie du site à projet. **Cependant, nous ne retrouvons pas pour Saint-Pierre-des-Corps des projections spatiales type *Prévision spatiale* à caractère permanent : le projet du Magasin Général, en ce sens, se révèle un projet encore jeune.** Cette jeunesse du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps fait intervenir une autre remarque : celle de la présence d'une projection spatiale type *Étendue spatiale souhaitée du projet* qui remet en cause le caractère permanent de la projection spatiale type *Étendue générale du projet*. L'étendue générale du projet concerne la partie du site appartenant à la SNCF en vente, soit environ 9 ha, surface effective du projet. Dès début 2004, un autre type de projection spatiale la précédait, mettant en avant un site d'environ 15 ha, projection spatiale incluant la partie RFF du site. La cohabitation entre ces deux types de projection spatiale est présente à partir de fin 2004 et se poursuit tout le long du projet : elle traduit le désir de l'*acteur central du projet* d'acquiescer le site dans son ensemble²⁵⁰, et annonce de prochains débats pour l'avenir du projet.

- iii) Un avancement du projet marqué par certains types de projections spatiales détaillées en dépit d'une variabilité des chiffres entretenant un flou global du projet

Le relevé des éléments liés aux projections spatiales, dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, témoigne d'un projet moins avancé que les deux autres cas d'études : **l'absence de projections spatiales détaillées type *Prévision spatiale* déterminées en fonction des activités directement prévues dans le cadre du projet en est la preuve**²⁵¹. De plus, la progression d'éléments généraux vers des éléments plus détaillés ne se fait pas distinctement sur l'ensemble du parcours du projet entre 2003 et 2008. Si le passage du général au détaillé commence à partir de septembre 2004, les éléments généraux ne disparaissent pas pour

















²⁵⁰ Cette idée est aussi confortée de façon informelle par les contacts réalisés auprès des acteurs concernés par la mise en place du projet de Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps (notamment Tour(s)plus).

²⁵¹ La projection spatiale ponctuelle en juin 2003 (2800m²), est écartée pour des raisons liées à l'aspect ponctuel de cette demande effectuée par l'entreprise concernée. Cette demande, a, par ailleurs, été dirigée envers la SNCF dans le cadre de la question de l'acquisition foncière.

autant : ils sont même régulièrement présents fin 2004, décembre 2005, janvier et juin 2006, entre mai et juin 2007, septembre 2007, décembre 2007, février, mai, septembre et décembre 2008. Les deux autres cas d'étude, à l'inverse de celui de Saint-Pierre-des-Corps, vont présenter surtout des éléments détaillés en termes d'*étendue spatiale détaillée du projet* et de *prévisions spatiales*. L'avancement pour ces deux derniers cas d'étude coïncident avec l'apparition de *prévisions spatiales* permettant d'aller encore plus loin dans le détail du contenu du projet. Dans le cas de Paris, il s'agit des *prévisions spatiales* entre mai 2004 et janvier 2005. D'anciennes *prévisions spatiales* sont présentes dans les années 1990 mais elles ne coïncident pas avec le projet final adopté pour le site, c'est-à-dire celui de la création d'une Cité de la Mode et du Design : ces *prévisions spatiales* (15 000m² recherchés en fonction d'une surface utile des Magasins Généraux d'Austerlitz de 20 000 m²), à la différence de celles exprimées pour la Cité de la Mode et du Design, restent, cependant, moins détaillées, puisqu'elles ne vont pas jusque dans le contenu interne du projet.

Dans le cas de Lyon, même si le contenu même de l'*archive* ne nous permet pas de tirer de conclusions plus avancées, il permet cependant de souligner **le même constat d'un avancement du projet marqué par les projections spatiales type *prévisions spatiales*** : ces dernières sont ainsi directement liées au lancement de la seconde phase opérationnelle du projet de la Sucrière, principalement en décembre 2009 (cf. **tableau 33**).

D'une manière générale, en dépit de l'irruption de nouveaux types de projections spatiales (cas des *prévisions spatiales* ou dans une moindre mesure, cas des *étendues spatiales détaillées du projet*) permettant d'affiner le contenu du projet, il reste à constater le maintien d'un flou global tout le long des projets en matière de projections spatiales. La variabilité des chiffres avancés dans le cadre de ces projections spatiales en constitue un indice. Pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, cette variabilité est présente pour tous les types de projections spatiales, qu'elles soient de type *Étendue spatiale générale du projet* (9,5 ha, 9 ha, 9,8 ha), de type *Étendue spatiale souhaitée du projet* (15 ha, 15,3 ha, 15,6 ha, 14 ha, 13 ha), de type *Étendue spatiale détaillée du projet* (42 600 m², 40 000 m², 42 600 m², 30 000 m², 32 500 m², etc.). Dans le cas de la superficie annoncée pour les bâtiments concernés par le projet, les chiffres centrés autour de la projection spatiale de 40 000m² font, suivant les périodes, mention ou pas de la prise en compte des abords du bâtiment du Magasin Général dans le décompte, de la précision que cette superficie couvre l'ensemble des bâtiments du site, du type de superficie engagé. Pour le cas de Paris, cette variabilité des chiffres reste présente, malgré l'avancement conséquent du projet à partir de mai 2004 : elle concerne les projections spatiales type *Étendue spatiale détaillée du projet* (11 300 m², 12 000 m², 12 100 m², 20 000 m²), ainsi que les projections spatiales type *Prévisions spatiales* (2 200 m², 2000 m², 2300 m² pour le pôle de formation, par exemple). Le même constat s'applique pour les projections spatiales relevées pour le cas de Lyon au niveau des projections spatiales type *Étendue spatiale détaillée du projet* (6000 m², 7000 m², 6 400m² pour la surface du bâtiment réhabilité lors de la première phase, par exemple).

Type de projections spatiales	Dates du document	Quantité de surface
 Etendue spatiale détaillée du projet	04/10/2002	6 000m ² (surface de réhabilitation)
 Etendue spatiale détaillée du projet	12/12/2002	4 400 m ² sur trois niveaux (surfaces des entrepôts centraux)
 Etendue spatiale détaillée du projet	2003	7 000 m ² environ (surface de l'édifice réhabilité)
 Etendue spatiale détaillée du projet	3/01/2003	6 400 m ² (surface du bâtiment)
 Etendue spatiale détaillée du projet	Juillet 2003	Plus de 7 000 m ² (surface du bâtiment)
 Etendue spatiale générale du projet	Septembre-octobre 2003	« Installé sur 6 ha en bord de Saône »
 Etendue spatiale détaillée du projet	30 novembre 2004	plus de 1000 m ² (surface de la terrasse)
 Etendue spatiale détaillée du projet	30 novembre 2004	plus de 10 000 m ² (surface du site)
 Prévision spatiale	9/11/2005	9 000 m ² SHON (surface de l'équipement à usage de manifestations culturelles ou événementielles publiques ou privées)
 Etendue spatiale détaillée du projet	9/11/2005	6 700 m ² SHON (surface de la première phase du projet)
 Prévision spatiale	03/02/2006	9 000 m ² (surface de l'équipement supplémentaire pour des manifestations culturelles ou événementielles)
 Prévision spatiale	11/07/2008	1 120 m ² (surface concernée par les travaux de déconstruction)
 Etendue spatiale détaillée du projet	2008	7 000 m ² (surface de réhabilitation engagée lors de la première phase du projet)
 Etendue spatiale détaillée du projet	2008	9 000 m ² (surface engagée pour la seconde phase du projet)
 Prévision spatiale	8/12/2009	Surfaces dédiées aux différentes activités prévues dans le bâtiment : locaux techniques (553 m ²), rez-de-chaussée lié aux activités de spectacles et d'expositions (1 656 m ²), R+1 (1 425 m ²) pour des expositions culturelles, etc.
 Etendue spatiale détaillée du projet	8/12/2009	Surfaces des salles du bâtiment : salles du rez-de-chaussée (1 535 m ² , 382 m ² , 922 m ²), salles en R+1 (992 m ² , 371 m ² , 190 m ² , 1338 m ²), salles en R+ 2 (996 m ² , 377 m ² , 190 m ² , 1340 m ²).

**Tableau 33 : Projections spatiales relevées dans le cas de Lyon
(Réalisation personnelle, 2011)**

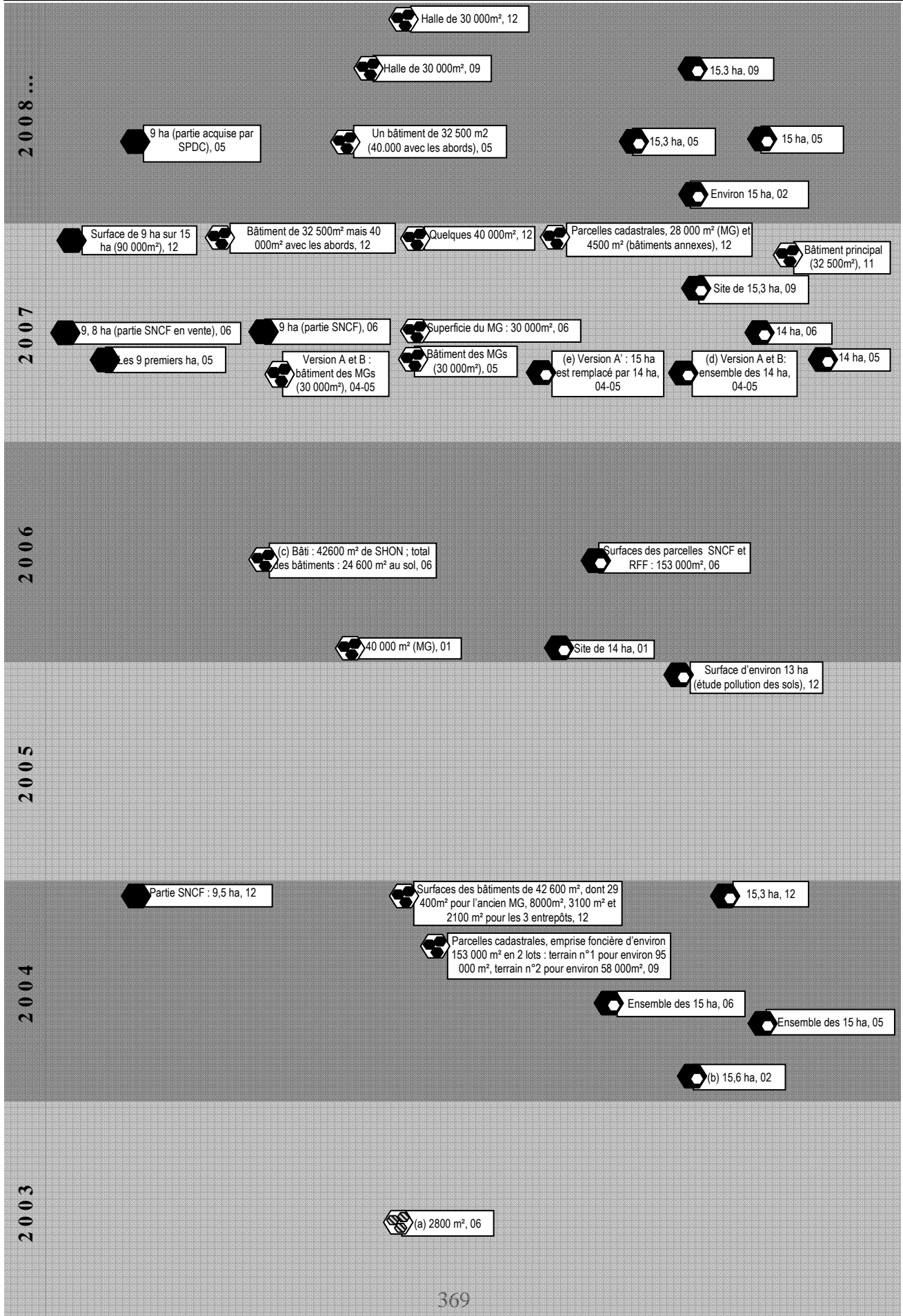
iv) Conclusion

Les résultats tirés de la lecture des éléments relevés pour la *composante essentielle* des projections spatiales du projet sont résumés ci-dessous.

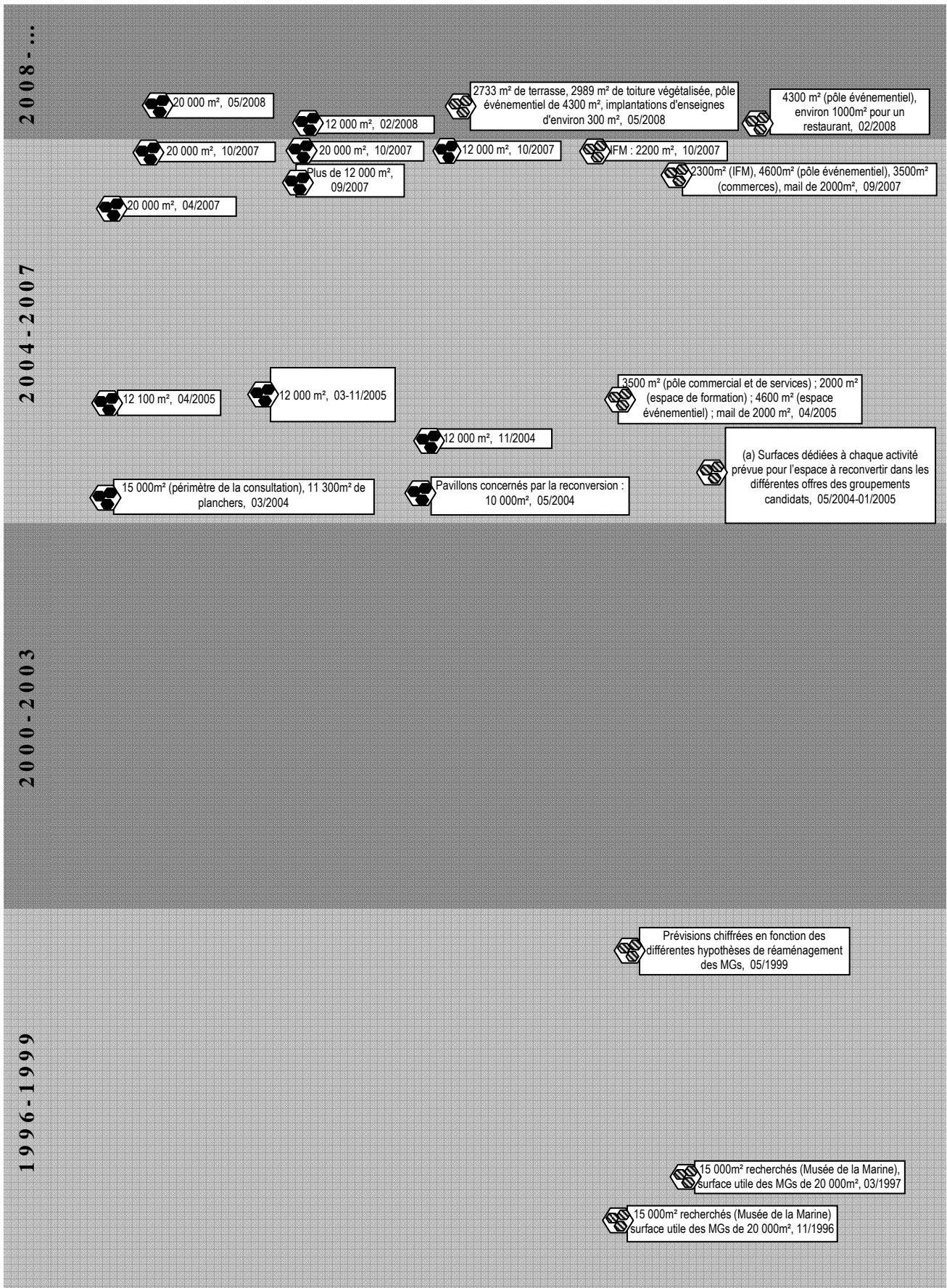
Couples analytiques d'indicateurs	Résultats
Multiple/Un	<ul style="list-style-type: none"> • En l'état actuel des relevés, des périodes de foisonnements de projections spatiales se retrouvent pour les projets étudiés (Paris et Saint-Pierre-des-Corps), marquant des étapes importantes des projets. • Il n'y a pas d'identification claire et nette d'un passage vers des périodes de raréfactions de l'ensemble des projections spatiales au profit d'un ou de quelques types de projections spatiales. • L'avancement des projets étudiés (Paris et Saint-Pierre-des-Corps) se détermine par l'ajout de nouveaux types de projections spatiales au fil du temps (comme les <i>prévisions spatiales</i> directement liées au contenu du projet). Il n'existe pas de complète disparition des anciens types de projections spatiales au profit des nouveaux : les différents types de projections spatiales cohabitent entre eux.
Provisoire/Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas de Paris montre le passage de <i>prévisions spatiales</i> à caractère provisoire (dues au <i>projet-volant</i> de déménagement du musée de la Marine, ainsi que celles dues à l'appel d'offre lancé en mars 2004) à des <i>prévisions spatiales</i> à caractère permanent avec le choix du lauréat. Dans ce cas, l'avancement du projet a été déterminé par un passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> pour les projections spatiales de type <i>prévision spatiale</i>. • Le cas de Saint-Pierre-des-Corps est celui d'un projet jeune, dominé par le <i>provisoire</i> : absence de <i>prévisions spatiales</i> à caractère permanent, présence de projections spatiales type <i>Étendue spatiale souhaitée du projet</i> remettant en cause le caractère permanent des projections spatiales type <i>étendue générale du projet</i>.
Général/Détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les deux cas d'étude de Lyon et de Paris, il est à constater un avancement du projet dans le <i>détaillé</i> avec l'apparition de <i>prévisions spatiales</i> directement liées au contenu du projet (activités prévues ramenées à des surfaces d'implantation). Pour le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, une cohabitation entre le <i>général</i> et le <i>détaillé</i> a lieu pendant toute la durée du projet : il n'y a donc pas d'identification claire et nette d'un passage vers plus d'éléments détaillés, significatif de l'abandon complet du caractère général de certaines projections spatiales. • Un flou global entoure les projets (Paris, Lyon et Saint-Pierre-des-Corps) concernant les chiffres des projections spatiales : cette variabilité des chiffres concerne tous les types de projections spatiales.

Tableau 34 : Résumé des résultats liés aux projections spatiales des trois cas d'étude (Réalisation personnelle, 2011)

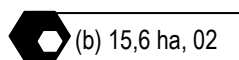
Projections spatiales – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps




Projections spatiales – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



Exemple



(b) : renvoi à l'explication en légende

 : renvoi au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

02 : mois de l'année (indiqué ou non, suivant la précision de la date portée sur le document étudié)

Typologie



Etendue spatiale générale du projet



Etendue spatiale détaillée du projet



Etendue spatiale souhaitée du projet



Prévisions spatiales liée au contenu du projet

Précisions supplémentaires

(a) Il s'agit de la surface souhaitée par l'entreprise Jeulin-Frasca sur le site à projet afin de se développer (la SNCF informe la Ville de Saint-Pierre-des-Corps de cette demande de l'entreprise, et souhaite connaître la décision de la mairie concernant l'achat des 9 ha en vente de la SNCF).

(b) Il s'agit de la surface générale du site : seule la partie SNCF de 9 ha est en vente, l'autre partie appartenant toujours à RFF.

(c) Cette note administrative de juin 2066 comprend des données détaillées : bâti (42 600 m² de SHON), bâtiment A (29 400m² dont au sol 11 400 m²), bâtiment B (8000 m²), bâtiment C (3100 m²), bâtiment D (2100 m²), ensemble des bâtiments (24 600 m² au sol).

(d) Ces projections spatiales présentes sont présentes dans la version A d'avril 2007 et la version B de mai 2007 du document de travail intitulé *Cahier des charges d'études pour les magasins généraux*.

(e) Il s'agit de la version intermédiaire entre la version A et B du document *Cahier des charges d'études pour une mission de prospective territoriale et économique pour la restructuration des magasins généraux*. Le chiffre 15 ha est barré pour être remplacé par 14 ha.

Abréviations

MG : magasin général

MGs : magasins généraux


SPDC Saint-Pierre-des-Corps

Exemple



(a) Surfaces dédiées à chaque activité, 05/2004-01/2005

(a) : renvoi à l'explication en légende

 : renvoi au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

05/2004-01/2005 : mois et années indiquées

Typologie



Etendue spatiale générale du projet



Etendue spatiale détaillée du projet



Etendue spatiale souhaitée du projet



Prévisions spatiales liée au contenu du projet

Précisions supplémentaires

(a) Ces *prévisions spatiales*, présentes, par exemple, dans l'offre du groupement candidat Tertial lcade, sont : 2000 m² pour l'IFM, un espace événementiel de 4600 m², un pôle commercial et de restauration de 3500 m², un mail de 2000 m².

Abréviations

IFM : Institut Français de la Mode

MGs : Magasins Généraux

C. Approches par le *contexte externe* du projet : les articulations des projets

Les différents types d'articulation relevés pour les trois cas d'étude sont analysés suivant les *couples analytiques d'indicateurs Multiple/Un, Provisoire/Permanent et Général/Détaillé*. L'ensemble des lectures croisées qui en sont tirées ci-dessous se basent sur les schémas pp. 393 – 402 correspondant à chaque type d'articulation et à chaque cas d'étude, présents en fin de partie.

a. Affirmation de certaines étapes-clés du projet par le foisonnement, l'apparition et la présence de certains types d'articulations

La lecture croisée pour les articulations *Conforme à* selon le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un* rend compte de situations variables suivant les cas d'étude choisis et leurs *archives* respectives (cf. **tableau 35**). Le cas de Saint-Pierre-des-Corps va mobiliser les deux types d'articulations *Conforme à/Procédures* et *Conforme à/Documents de planification* à partir de 2004, l'année 2003 représentant les prémisses du projet. Les périodes de foisonnement sont présentes entre 2007 et 2008 : il n'y a donc pas de passage à des périodes de raréfaction marquée de ces types d'articulation. **Ces périodes de foisonnements vont, elles aussi, marquer quelques étapes importantes du projet, notamment au travers de la mise en place de la procédure négociée spécifique.** Ces dernières sont annoncées par les articulations contenues dans les années précédentes : articulations à la fois centrées sur la procédure d'acquisition foncière du site (qui se poursuit tout le long du projet, jusqu'en 2007, notamment) et sur la procédure liée au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, se traduisant en 2007 par le choix de la procédure négociée spécifique. **Par ailleurs, les articulations type *Conforme à/Procédures* s'accompagnent assez souvent d'articulations type *Conforme à/Documents de planification* : le passage d'un type d'articulation à un autre, significatif d'un avancement du projet n'est pas vérifiable.** A l'inverse du cas de Saint-Pierre-des-Corps, le cas de Paris voit l'apparition de périodes de raréfaction d'articulations type *Conforme à*, succédant à des périodes de foisonnement, et synonyme par là d'un avancement du projet (du fait, notamment de la réalisation de la procédure d'appel d'offre et de sa concrétisation avec la mise en place du projet de Cité de la Mode et du Design). La période de foisonnement voit aussi la coexistence des deux types d'articulations : les articulations type *Conforme à/Documents de planification*, qui existaient déjà dans les années 1990, accompagnent les articulations *Conforme à/Procédures*. Si une raréfaction de ces types d'articulations est constatable pour le projet de Cité de la Mode et du Design, il n'en est pas de même pour le cas de Lyon : le repérage de périodes de foisonnement et de raréfaction est difficile du fait même du contenu de l'*archive* (plus grande présence des articles de presse et relative rareté des documents techniques). **Le cas de Lyon, cas le plus ancien, ne nous permet donc pas d'aller plus loin dans cette vérification de l'hypothèse de travail d'un passage de périodes de foisonnement vers des périodes de raréfaction d'éléments, ou de l'affirmation d'une minorité d'entre-eux.** Les articulations relevées pour le cas d'étude de Lyon sont, par ailleurs, étroitement dépendantes des *projets globaux* de Port Rambaud et Lyon Confluence, même si certaines d'entre elles apparaissent plus directement liées au *projet*

élémentaire (comme, par exemple, celles liées à la question de la Convention d'Occupation Temporaire successivement évoquée en décembre 2003 et en novembre 2004).

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Conforme à	<ul style="list-style-type: none"> Foisonnement de ces types d'articulations (<i>Conforme à/procédures</i> et <i>Conforme à/Documents de planification</i> compris) surtout entre mars et décembre 2007, avec la mise en place de la procédure négociée spécifique, et dans une moindre mesure en mai 2008 et à la fin de l'année 2008 (poursuite de la procédure négociée spécifique). Périodes de relative fréquence de ces types d'articulation pour les années précédentes (sauf 2003, année des prémisses du projet). Présence relativement continue des deux types d'articulations tout le long du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence importante des deux types d'articulations surtout au moment de la mise en place de la procédure d'appel d'offre, à partir de mars 2004. Raréfaction de ces types d'articulations et disparition à partir d'avril 2005, selon les données de l'<i>archive</i> recueillie. Pour les années 1990, présence des articulations type <i>Conforme à/Documents de planification</i> qui cohabitent, ensuite, pour la période 2004-2005 avec les articulations type <i>Conforme à/Procédures</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Articulations intervenant directement pour le <i>projet élémentaire</i> (et non le <i>projet global</i>) surtout à partir de fin 2002, selon le contenu de l'<i>archive</i> recueillie : la plupart d'entre elles restent intrinsèquement dépendantes, cependant, des <i>projets globaux</i> de Port Rambaud et de Lyon Confluence. Un repérage de périodes de foisonnement et de raréfaction de ces types d'articulation difficile : la succession se fait de façon relativement continue, sans qu'il y ait, compte tenu de l'<i>archive</i> recueillie, de périodes qui se démarquent. Des articulations type <i>Conforme à/Documents de planification</i> intervenant surtout pour 2005 et 2003 : leur absence à partir de 2005 peut être due au contenu de l'<i>archive</i> recueillie et ne permet pas d'identifier un passage vers une raréfaction de ce type d'articulations.

Tableau 35 : Lecture des articulations type *Conforme à* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Multiple/Un* (Réalisation personnelle, 2011)

La lecture croisée pour les articulations *Cadre* selon le couple analytique d'indicateurs *Multiple/Un* rend aussi compte de situations variables suivant les cas d'étude choisis et leurs archives respectives (cf. tableau 36). **Les cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps et de la Cité de la Mode et du Design permettent de mettre en avant une affirmation de certaines de leurs périodes par des foisonnements d'articulations type *Cadre*.** Pour Saint-Pierre-des-Corps, ces périodes de foisonnement sont surtout celles des années 2004, 2006 et 2007, accompagnant tour à tour la mise en place du séminaire de juin 2004 quant au devenir du site et à ses possibles pistes de reconversion, la question de l'acquisition foncière du site amorcée dès 2004, l'objectif de faire connaître le site et le valoriser à travers un événementiel de 2006, la poursuite des réflexions sur son devenir et sur son insertion par rapport aux autres projets environnants, de la mise en place de la procédure permettant le choix du futur maître d'œuvre, notamment en 2007. Pour Paris, une présence plus forte des articulations type *Cadre* a lieu à certaines étapes-clés du projet, principalement autour de la mise en place de l'appel d'offre et de ses résultats entre mars 2004 et octobre 2005, mais aussi pour l'année 2008, période concernant la question d'ouverture du site et de finalisation du projet (amorcée par l'installation de l'IFM). A l'inverse de ses deux cas d'étude, le cas de Lyon, en l'état actuel des relevés issus de l'*archive*, ne permet pas de mettre en avant des périodes distinctes de foisonnements d'articulations type *Cadre* : ces dernières sont relativement fortement présentes dès les débuts du projet en 2002/2003. Les périodes de raréfaction ne sont pas non plus repérables pour ce type d'articulations dans le cas de Lyon.

Concernant les deux autres cas d'étude, si ces périodes de raréfactions existent, elles ne sont pas là pour signifier un avancement du projet par un acheminement du projet selon une progression linéaire et définitive allant de périodes de foisonnement vers des périodes de raréfaction. Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, une alternance entre périodes de foisonnements et périodes de raréfaction (principalement en 2003 et 2005, 2008 étant exclue car restant une année « ouverte », c'est-à-dire susceptible d'accueillir de nouveaux documents d'*archive*) est constatable : elles permettent de montrer le rythme d'élaboration du projet. Le cas de Paris, quant à lui, montre aussi qu'il n'y a pas un acheminement identifiable vers une raréfaction définitive des articulations type *Cadre* : nous retrouvons, comme dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, une forme d'alternance entre des périodes de foisonnements et de raréfaction d'articulations type *Cadre* (ces dernières ayant lieu principalement aux débuts du projet avant l'année 2004, et après les résultats de l'appel d'offre en 2005 pour s'étendre jusqu'en 2007). A une échelle d'analyse plus fine des articulations type *Cadre*, un certain nombre de remarques sont à faire. **La première concerne les moments d'apparition et le contenu de certains types d'articulations type *Cadre* pouvant être significatifs d'un avancement du projet. Il s'agit principalement des articulations type *Cadre/Évènement* ou encore *Cadre/Agenda Politique*.** Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, les articulations type *Cadre/Évènement* servent à révéler le site et à le faire connaître à travers l'événementiel Radio Béton de 2006, à s'interroger sur son devenir à travers le séminaire de juin 2004. Les articulations type *Cadre/Agenda politique* marquent aussi les débuts du projet, notamment avec les premières visites du site organisées en 2003. D'autres types d'articulations vont, par ailleurs, venir appuyer certaines étapes-clés du projet : par exemple, la présence affirmée d'articulations type *Cadre/Situation* ou encore *Cadre/Projets concomitants* se confirme pour certaines années de réflexion sur le projet (2004 et 2007 particulièrement, dans une moindre mesure, 2006). Le cas de Paris mobilise aussi des articulations particulières significatives d'un avancement du projet : c'est le cas des articulations type *Cadre/Évènements* comme celle datée de juin 2006 à propos d'un « Festival Pop-Up City », ou encore celle des « Couloirs du bâtiment » datée d'avril 2007, témoignant d'une vie événementielle déjà bien amorcée pour le projet. Les articulations type *Cadre/ Agenda Politique* marquent quant à elle certains événements politiques et posent des points de repère dans le déroulement du projet : c'est le cas, notamment, de cette articulation d'octobre 2007 à propos d'une visite politique des chantiers Docks-en-Seine. Les mêmes remarques peuvent être formulées pour le cas de Lyon : le nombre plus important d'articulations type *Cadre/Évènement* (plus d'une dizaine) témoigne d'un projet plus avancé que celui de Paris avec une vie événementielle très fournie. Les articulations type *Cadre/Agenda Politique* place le projet par rapport à l'agenda politique de l'actuel maire de Lyon, projet qui entre ensuite dès 2009 dans sa deuxième phase opérationnelle. Les trois cas d'étude mobilisent aussi dans leur ensemble d'autres types d'articulations *Cadre* qui, s'ils ne sont pas forcément révélateurs d'un avancement du projet, témoignent de certaines préoccupations qui se retrouvent systématiquement pour ces trois projets de reconversion urbaine : préoccupation patrimoniale signifiée par les rappels intermittents indiqués dans les articulations type *Cadre/Ancien*, préoccupation de cohérence entre projets et d'insertion du *projet élémentaire* signifiée par les articulations type *Projets concomitants*, préoccupation de repérage et de mise en perspective du site à projet évoquée par les articulations type *Situation*.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des articulations type <i>Cadre</i> tout le long du projet, avec des périodes de foisonnement en 2004 (mise en place du séminaire et question de l'acquisition du site, de son avenir), en 2006 (autour de la mise en place d'un événementiel et de la poursuite de la question des pistes de reconversion du site) et en 2007 (avec la mise en place de la procédure négociée spécifique et autour de la question de la cohérence des projets). • Pas d'acheminement identifiable vers une raréfaction définitive des articulations type <i>Cadre</i> mais plutôt une alternance de périodes de foisonnements et de périodes de raréfactions des éléments recueillis (principalement en 2003 et 2005, 2008 étant exclue car restant une année « ouverte »), significative du rythme du projet. • Apparition de types particuliers d'articulations significative d'un avancement du projet : par exemple, cas des articulations type <i>Cadre/Évènement</i> servant à révéler le site et à le faire connaître (événementiel Radio Béton de 2006), à s'interroger sur son devenir (séminaire de juin 2004), ou encore cas des articulations type <i>Cadre/Agenda politique</i> (notamment avec les premières visites du site en 2003). • Appui de certaines périodes du projet par certains types d'articulations : cas d'articulations type <i>Cadre/Situation</i> ou encore <i>Cadre/Projets concomitants</i> pour certaines années de réflexion sur le projet (2004 et 2007 particulièrement, dans une moindre mesure, 2006). 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence plus forte des articulations type <i>Cadre</i> à des étapes-clés du projet : autour de la mise en place de l'appel d'offre et de ses résultats entre mars 2004 et octobre 2005, ainsi qu'en 2008 avec l'installation de l'IFM dans la Cité de la Mode et du Design, la mise en œuvre du projet. • Pas d'acheminement identifiable vers une raréfaction définitive des articulations type <i>Cadre</i>. • Apparition de types particuliers d'articulations significative d'un avancement du projet : par exemple, cas des articulations type <i>Cadre/Évènement</i> comme celle datée de juin 2006 à propos d'un « Festival Pop-Up City », ou encore celle des « Coulisses du bâtiment » datée d'avril 2007. • Pour d'autres types d'articulations, pas de signification particulière synonyme d'un avancement du projet : par exemple, présence continue d'articulations type <i>Cadre/Projets concomitants</i>, ou encore présence intermittente d'articulations type <i>Cadre/Situation</i> ou encore <i>Cadre/Ancien</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence des articulations type <i>Cadre</i> tout le long du projet : pas de réelle distinction entre périodes de foisonnements et de raréfactions d'éléments. • Retour presque régulier de certains types d'articulations : par exemple, les articulations type <i>Cadre/Situation</i> (2003, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009), ainsi que les articulations type <i>Cadre/Projets concomitants</i> (présentes sans interruption de 2002 à 2009). • Apparition de types particuliers d'articulations significative d'un avancement du projet : par exemple, cas des articulations type <i>Cadre/Agenda Politique</i> ou encore <i>Cadre/Évènement</i>.

Tableau 36 : Lecture des articulations type *Cadre* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs Multiple/Un (Réalisation personnelle, 2011)

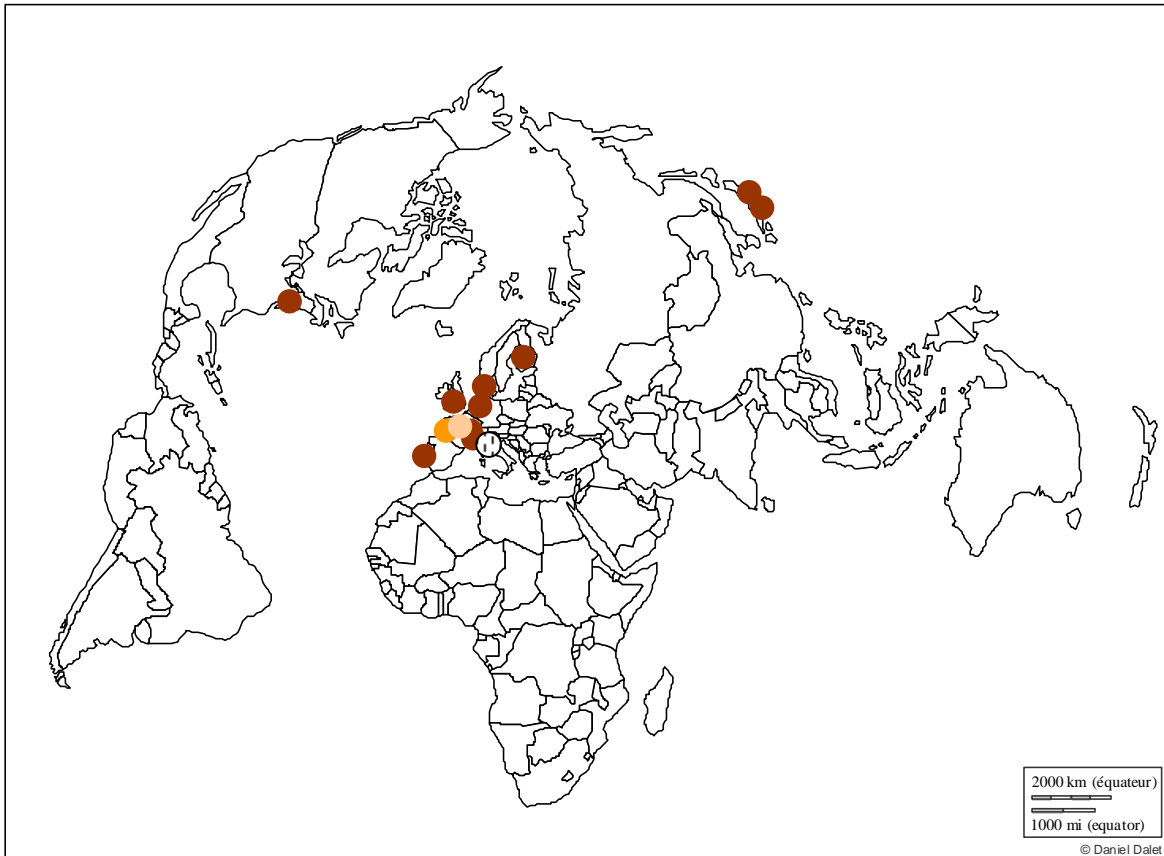
Concernant la lecture croisée pour les articulations type *Modèle* selon le couple analytique d'indicateurs Multiple/Un (cf. tableau 37), plusieurs remarques sont à formuler. **Les moments d'apparition de ces articulations, leur présence, sont significatifs : ils servent à appuyer certaines étapes-clés du projet.** Dans le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, ces articulations se retrouvent principalement en 2004, autour du séminaire de juin 2004, des premières pistes de réflexion sur l'avenir du site, sur le montage du projet et la question de son acquisition, en 2006, avec la mise en place de l'événementiel de février 2006, la poursuite de la question de l'acquisition foncière, et en 2007 avec la mise en place de la procédure permettant le choix de la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. **Ces articulations sont fortement présentes pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps et sont significatives d'un projet encore jeune, puisque les articulations mobilisées, de type *Référence*, servent à guider la réalisation et l'élaboration du projet et restent longtemps présentes jusqu'au moins en 2007.** Concernant les articulations *Modèle/Référence*, les exemples mobilisés, présents jusqu'en 2007, ne mettent pas aussi à jour un rapprochement spatial perceptible au fil des années, permettant de marquer un avancement du projet (cf.

figure 41). Cependant, des exemples majeurs sont soulignés, comme par exemple, celui du Lieu Unique à Nantes, successivement évoqué en 2004, 2006 et 2007.



Figure 41 : Exemples évoqués dans le cas de l'élaboration du projet du Magasin Général (Réalisation personnelle, 2011, fond de carte : MMSH, CartoMundi, 2008)

Le cas de Paris n'est pas non plus concluant au niveau d'un rapprochement spatial perceptible au fil des années, permettant de marquer un avancement du projet. C'est plutôt la disparition des articulations *Modèle*, après le choix effectué de l'équipe de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire après 2005 qui est significative de cet avancement (cf. figure 42). Dans le cas de Paris, par ailleurs, comme pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, ces articulations permettent de souligner certaines étapes du projet : principalement, au moment de l'élaboration du *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design en 2002, et entre 2004 et 2005, autour de la mise en place de l'appel d'offre concernant la reconversion du site et de ses résultats.



Légende

- Exemples évoqués en 2002
- Exemples évoqués en 2005
- Exemples évoqués en 2004
- ⌚ Exemples évoqués en 2002 et 2005

**Figure 42 : Exemples évoqués dans le cas de l'élaboration du projet de la Cité de la Mode et du Design de Paris
(Réalisation personnelle, 2011, fond de carte : ©Daniel Dalet)**

Il en est de même pour le cas de Lyon, qui, en dépit des défauts d'*archive*²⁵², montre aussi la rare présence des articulations *Modèle* à un moment-clé du projet, notamment au moment du lancement de sa seconde phase en 2009. Le cas de Paris (comme celui de Lyon), cependant, se distingue de celui de Saint-Pierre-des-Corps, par le fait qu'il mobilise aussi des articulations type *Illustration* mobilisées surtout au moment de l'élaboration et de la finalisation du *projet-volant* de la Cité de la Mode et du Design, ainsi qu'après le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. **Par exemple, concernant la finalisation de ce projet-volant, ces articulations permettent de faire valider le choix de projet, de le légitimer notamment en le mettant en perspective avec les autres projets** ayant lieu ou ayant eu lieu en Europe (cité de la mode de Milan, Danish Design Center, création d'un centre d'informations sur le design, l'architecture et le bâtiment (ARMI) en Finlande, etc.) ou dans d'autres villes de France (projet Saint-Etienne Métropole Design, Institut International de la mode de 1989 à Marseille, etc.). Ces types d'articulations sont d'autant plus importantes que le projet, en 2002, ne bénéficie pas encore de site d'implantation, d'où la nécessité d'asseoir ainsi encore plus sa légitimité à exister et à se concrétiser. Cependant, la distinction entre les deux types d'articulations *Modèle/Référence* et *Modèle/Illustration* n'est pas forcément claire et nette, oscillant en choix de références permettant de guider la réalisation de projet ou servant d'illustrations servant à valider des choix de projet. Par ailleurs, la présence de ce type d'articulation *Illustration*, compte tenu des constats faits pour les autres cas d'étude, en fonction de leurs *archives* respectives, ne nous permet pas, cependant, de caractériser le passage de ce type d'articulation vers un autre (de type *Référence*) au fil du temps, comme synonyme d'avancement du projet. **Par contre, le cas de Lyon nous montre qu'une nouvelle phase de projet peut mobiliser à son tour des articulations type *Modèle*, notamment dans sa variante *Illustration*.** Le cas de Paris, s'il s'achemine, au fur et à mesure de l'avancement du projet, vers une disparition de ces types d'articulations, n'est donc, à l'avenir, peut-être pas fermé à de nouvelles utilisations de ces types d'articulations, si le projet entre dans de nouvelles phases opérationnelles.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
<i>Modèle</i>	<ul style="list-style-type: none"> Foisonnement de ces articulations principalement en 2006 (autour de l'événementiel) et 2007 (autour de la procédure négociée spécifique) et dans une moindre mesure, en 2004 (réflexion sur le projet avec le séminaire), marquant les étapes-clés du projet. Présence d'un unique type d'articulations, celles des articulations type <i>Modèle/Référence</i>, servant à guider la réalisation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence affirmée de ces articulations à certaines étapes-clés du projet, principalement au moment de l'élaboration du <i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design en 2002, et entre 2004 et 2005 autour de la mise en place de l'appel d'offre concernant la reconversion du site. Raréfaction de ces articulations après 2005. Présence des deux types d'articulations : des articulations type <i>Illustration</i> et <i>Référence</i> mobilisées en 2002, et autour de l'appel d'offre entre 2004 et 2005. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de ces types d'articulations à une étape-clé du projet, au moment du lancement de sa seconde phase en 2009. En tenant compte de l'état de l'<i>archive</i>, présence des articulations type <i>Illustration</i>.

Tableau 37 : Lecture des articulations type *Modèle* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Multiple/Un* (Réalisation personnelle, 2011)

²⁵² Ces défauts d'*archive* se vérifie par la relative rareté des exemples de projets de reconversion, évoqués uniquement en 2009, à l'occasion de la deuxième phase opérationnelle du projet. Les articulations *Modèle*, relativement peu présentes et non étalées dans le temps ne nécessitent donc pas la réalisation d'une carte permettant de visionner l'ensemble des exemples mobilisés pour le projet de Lyon, à la différence des deux autres cas d'étude (cf. figures 41 et 42).

La lecture croisée pour les articulations type *Inclusion* selon le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un* (cf. **tableau 38**) permet de partager un ensemble de conclusions et de constats pour les trois cas d'étude. Pour le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, il n'existe pas de véritables périodes de foisonnement d'articulations type *Inclusion*, à la différence des deux autres cas d'étude : ces articulations apparaissent uniquement fin 2004 (« intégration du projet dans un projet *plus global* ») et en 2007 (« projet urbain de la ville » et « projet d'agglomération »). Cependant, ces apparitions ont lieu à des périodes particulières du projet, c'est-à-dire à des moments de réflexion sur le montage du projet en termes de pistes possibles de reconversion et de mise en place de la procédure permettant de choisir la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Par ailleurs, un seul type d'articulation type *Inclusion* a été recensé : l'articulation type *Inclusion/Projet global*. **L'arrivée d'articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire* n'est donc pas constatable pour ce cas d'étude : elle est, par ailleurs, significative d'un projet qui n'a pas encore été suffisamment avancé dans son contenu.** Les deux autres cas d'étude vont, quant à eux, mobiliser ces deux types d'articulations *Inclusion/Projet global* et *Inclusion/Composante du projet élémentaire* de façon plus fréquente et en plus grand nombre. Le cas de Paris voit ainsi l'existence de périodes de foisonnements d'articulations surtout en 2004 et 2005 autour de l'appel d'offre et de ses résultats, marquant ces étapes-clés du projet, et sans qu'il y ait pourtant un acheminement vers une prédominance d'un type particulier d'articulations après 2005. **L'avancement du projet va plutôt se déterminer par l'ajout de nouveaux types d'articulations *Inclusion/Composante du projet élémentaire*, sans qu'il y ait disparition des anciens types d'articulations *Inclusion/Projet global*.** Ces nouveaux types d'articulations viennent s'ajouter en novembre 2002, à l'occasion de la finalisation de la réflexion sur le *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design, puis à partir de 2004, avec la réception des offres de candidatures répondant à l'appel d'offre de mars 2004, mobilisant des contenus finalisés du projet, et le choix final de l'offre lauréate. **Les périodes de foisonnements d'articulations type *Inclusion* sont aussi présentes pour le cas de Lyon : elles marquent les deux phases opérationnelles du projet**, entre 2002 et 2003 et entre 2008-2009, deux laps de temps où elles sont nombreuses. **Comme pour le cas de Paris, l'avancement du projet va se déterminer par l'ajout d'articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire***, ajout qui s'accompagne, cependant, d'articulations type *Inclusion/Projet global*. L'imbrication du *projet élémentaire* dans le *projet global* (Port Rambaud ou Lyon Confluence) est forte : elle est systématiquement rappelée par ces articulations *Inclusion/Projet global* de 2002 à 2009, sans interruption. Cette forte imbrication explique en partie pourquoi l'aboutissement de la première phase du projet de la Sucrière en 2003 ait pu aussi rejaillir sur le *projet global* de Lyon Confluence et redonner à ce dernier un nouveau souffle²⁵³. Quant aux articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire*, elles réapparaissent en 2008 et en 2009, à l'occasion du lancement de la seconde phase du projet.

²⁵³ Cette idée selon laquelle le projet élémentaire de la Sucrière ait pu avoir une conséquence positive sur le projet global de Lyon Confluence est aussi tirée des propos de l'actuel maître d'œuvre du projet de la Sucrière, le cabinet Z-Architecture.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de véritables périodes de foisonnements d'articulations : rareté des articulations type <i>Inclusion</i> avec une apparition fin 2004 et en 2007, à des moments de réflexion sur le montage du projet (pistes de reconversion, mise en place de la procédure permettant de choisir la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine). • Absence de passage d'un type d'articulation à un autre puisqu'un seul type d'articulation <i>Inclusion</i> a été relevé, l'articulation type <i>Inclusion/Projet global</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Foisonnement des articulations <i>Inclusion</i> surtout en 2004 et 2005 autour de l'appel d'offre et de ses résultats, avec ensuite des articulations moins nombreuses, sans pour autant de prédominance d'un type d'articulations. • Ajout des articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> significatif d'un avancement du projet (en novembre 2002 et surtout à partir de mai 2004), sans pour autant signifier une disparition complète des anciens types d'articulations, c'est-à-dire les articulations type <i>Inclusion/Projet global</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Foisonnement des articulations <i>Inclusion</i> marquée pour le <i>projet élémentaire</i> (au moment où il apparaît) surtout entre 2002 et 2003, entre 2008 et 2009, c'est-à-dire au moment des deux phases opérationnelles du projet. • Ajout des articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> significatif d'un avancement du projet, s'ajoutant aux articulations <i>Inclusion/Projet global</i>. • Cas particulier de Lyon : forte imbrication entre le <i>projet élémentaire</i> et son <i>projet global</i> (Port Rambaud ou Lyon Confluence).

Tableau 38 : Lecture des articulations type *Inclusion* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs Multiple/Un (Réalisation personnelle, 2011)

Les articulations type *Projet-Volant* marquent les cas d'étude de Paris et de Saint-Pierre-des-Corps (cf. **tableau 39**). Pour le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, les projets-volants se situent de façon plus affirmée en 2006 et 2007, années-clés pour le projet tant en termes de montage de projet (choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, question d'achat du site), qu'en termes de communication sur le site (événementiel de février 2006). Cependant, ces articulations étaient aussi présentes plus tôt, dès 2003, par exemple, au moment où une entreprise (Jeulin-Frasca) fait une demande d'acquisition d'une partie du site pour se développer. **Il n'y a pas dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, de raréfaction constatable de ces types d'articulations** : jusqu'en 2007, un nombre non négligeable de *projets-volants* sont encore évoqués (même si 2008 ne comporte pas ces articulations, il est à noter qu'il s'agit de l'année de notre relevé de l'*archive* du projet, restant donc une année *ouverte*, c'est-à-dire susceptible de recevoir d'autres documents relatifs au projet : c'est pourquoi nous ne pouvons tirer de conclusions générales pour cette année). **A la différence du cas de Saint-Pierre-des-Corps, le cas de Paris est plus avancé en ce sens qu'il ne mobilise plus de projets-volants depuis le choix du lauréat de l'appel d'offre en 2005**. En effet, ces articulations type *Projet-Volant* étaient surtout présentes au début des années 2000, à l'occasion de la conception du projet de Cité de la Mode et du Design, projet cherchant un site d'implantation, site déjà imaginé dans les annexes du rapport Morand-Laizé de novembre 2002 comme pouvant être un lieu réhabilité, chargé d'histoire (friche industrielle, entre autres), parmi d'autres propositions (dont la création ex-nihilo) ou encore d'un lieu visible, symbolique, fluide et ouvert, créatif et facile d'accès. Les années 1990 contenaient elles-aussi un *projet-volant* telle que l'implantation du Musée de la Marine, idée écartée ensuite. Pour le cas de Lyon, s'il n'y a pas d'indication directe dans l'*archive* recueillie de *projets-volants*, ce type d'articulation est sous-entendue dans la présence de ces articulations type *Cadre/Évènement* centrée sur les Biennales d'Art Contemporain de 2003. Le début des années 2000 est marqué par le souhait d'acteurs culturels (conservateurs et organisateurs) de rechercher un autre lieu pour les Biennales d'Art Contemporain, traditionnellement implantées dans la Halle Tony Garnier. La raison en est essentiellement pratique : le bâtiment original, trop long, représentait une contrainte pour les expositions avec une obligation de recloisonner certaines œuvres d'art. **Le cas de Lyon a donc lui aussi été marqué dans ses**

débuts par une articulation type *Projet-Volant*, articulation comprise de façon informelle, à l'occasion d'un entretien effectué avec l'actuel maître d'œuvre du projet de la Sucrière.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
<i>Projet-Volant</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence plus affirmée des articulations type <i>Projet-Volant</i> en 2006 et 2007, marquant des étapes-clés du projet (question de la mise en valeur du site, notamment par un événementiel, mise en œuvre de la procédure négociée spécifique, question foncière). • Des articulations aussi présentes en 2003. • Pas de raréfaction constatable pour l'instant pour ce type d'articulations (2008 restant une année « ouverte »), avec un maintien jusqu'en 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence plus affirmée de ce type d'articulations en 2002, et dans une moindre mesure en 2003 (au moment de la finalisation du <i>projet-volant</i>, notamment à travers un rapport technique). • Présence des ces types d'articulations dès les années 1990 (avec l'implantation du Musée de la Marine), qui disparaissent ensuite après juin 2004. • Disparition de ces types d'articulations après 2004, après le choix du lauréat de l'appel d'offre en 2005, significative d'un projet avancé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de ce type d'articulations pour le cas d'étude de Lyon, en l'état actuel de l'<i>archive</i>.

Tableau 39 : Lecture des articulations type *Projet-Volant* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Multiple/Un* (Réalisation personnelle, 2011)

b. Des articulations d'emblée inscrites dans le *provisoire* ou dans le *permanent*, des passages du *provisoire* vers le *permanent* comme significatifs de l'avancement du projet

La lecture croisée des articulations selon le *couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent* fait ressortir essentiellement **le caractère provisoire des articulations type *Conforme à/Documents de planification*, à un moment donné, pour les trois cas d'étude (cf. tableau 40)**. Ainsi, dans le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, ces articulations sont principalement liées au règlement du POS (indiquées par « Règlement urbanisme de la zone : UX2 » en septembre 2004 et par « règlement POS » en juin 2006, notamment, dans le schéma d'analyse des articulations *Conforme à* pour le cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps p.393). Si un passage vers le permanent n'est pas constatable (il n'y a pas de modification indiquée pour l'instant pour ce document de planification), le caractère provisoire impliqué par ces articulations faisant appel au POS actuel est sous-entendu : il y a, en effet, discordance entre les données recueillies concernant le fil directeur des activités prévues pour le projet²⁵⁴ orientée vers l'idée d'une mixité des activités (y compris les logements) et d'une pluridisciplinarité et le règlement actuel du POS limitant fortement la constructibilité du site considéré comme zone industrielle. Le caractère provisoire impliqué par ces articulations se situe aussi au niveau du choix des documents de planification auquel doit se conformer le projet. Ainsi, en 2007, pour deux versions d'un même document de travail datées d'avril et de mai : le « schéma d'espace économique du SCOT » se retrouvant remplacé par le « schéma d'urbanisme commercial ». Cet aspect

²⁵⁴ Cf. VII. B. b. ii) pp. 346 – 347.

provisoire est indicatif d'un projet encore jeune, qui se cherche encore, notamment au niveau de conformité à mettre en place pour le projet. Pour les deux autres cas d'étude de Lyon et de Paris, le constat d'une modification des documents de planification afin de faciliter la mise en place des projets peut aussi être fait²⁵⁵ : le passage du *provisoire* vers un caractère voulu permanent s'est donc opéré pour des documents de planification. Dans le cas de Paris, les années 1990 sont centrées autour de la prévision de la démolition du site dans les documents de planification. C'est le PLU de la ZAC Paris Rive Gauche de 2003 qui va permettre de revenir sur ces dispositions. Les dispositions d'urbanisme actuelles sont alors relatives à la mise en valeur, préservation, entretien et sécurité des berges afin d'y permettre et d'y développer la promenade publique, les loisirs, et toute activité contribuant à l'animation du quartier. Les installations et constructions à vocations loisirs sont autorisées. Dans le cas de Lyon, ce caractère provisoire des dispositions prévues dans les documents de planification est aussi constatable avec la révision du POS. Cette révision permet d'augmenter la constructibilité du port, de faciliter ainsi la mise en place du *projet global* de Port Rambaud, et touche donc le *projet élémentaire* de la Sucrière. **Enfin, pour les trois cas d'étude, les articulations type *Conforme à/Procédures* accompagnent la mise en place des projets et indiquent la progression des procédures mises en place qu'elles soient liées aux procédures permettant le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (appel d'offre classique, procédure négociée spécifique, partenariat entre acteurs), l'acquisition foncière ou encore la commercialisation des sites.**

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Conforme à	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à repérer un passage du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> pour ce type d'articulations. • Articulations type <i>Procédures</i> accompagnant la progression des procédures en cours (par exemple, en termes de procédure négociée spécifique). • Articulations type <i>Documents de planification</i> liées au règlement du POS appelées à être provisoires (étant donné que le fil directeur du contenu souhaité du projet est la mixité des activités). • Articulations type <i>Documents de planification</i> portant un changement de documents de planification pour plusieurs versions d'un même document d'archive d'avril et mai 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> • Articulations type <i>Procédures</i> accompagnant la progression des procédures en cours : consultation, choix du lauréat et COT. • Passage observé du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> pour certaines articulations type <i>Documents de planification</i> concernant la démolition du site prévue dans les années 1990. 	<ul style="list-style-type: none"> • Articulations type <i>Procédures</i> accompagnant la progression des procédures en cours : partenariat entre acteurs, COT, etc. • Passage observé du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i> pour certaines articulations type <i>Documents de planification</i> concernant la révision du POS.

Tableau 40 : Lecture des articulations type *Conforme à* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Provisoire/Permanent* (Réalisation personnelle, 2011)

La lecture des articulations type *Cadre* selon le couple analytique d'indicateurs *Provisoire/Permanent* ne permet pas de montrer de passage vers le *permanent* de façon claire et nette (cf. tableau 41). Cependant, plusieurs remarques peuvent être formulées quant à l'avancement des projets en tenant compte de ces types d'articulations proches souvent de l'un ou l'autre indicateur. **Les trois cas d'étude mobilisent ainsi des articulations type**

²⁵⁵ Cf. I. C. a. ii) pp. 53 – 57 sur l'autonomie du projet par rapport à la planification initialement prévue.

Cadre/Évènement renvoyant à des événementiels mis en place sur les sites à reconvertir ou reconvertis et impliquant d'emblée un aspect temporel lié au provisoire. Ces articulations auront, cependant, une portée différente pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps. Dans ce dernier cas, en effet, les articulations type *Cadre/Évènement* sont mobilisées pour un projet encore jeune : l'optique à laquelle répondent ces articulations est d'emblée celle d'une révélation du site auprès du public et des habitants (à travers l'événementiel de célébration de l'anniversaire d'une radio locale), auprès des autres acteurs professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ainsi que auprès des acteurs politiques. Les deux autres cas d'étude, s'ils mobilisent ce type d'articulations appelées à être provisoires, le font pour des projets beaucoup plus avancés, avec une optique toujours de révélation mais aussi de communication sur le projet finalement mis en place. La cinquième édition des Coulisses du bâtiment d'avril 2007, par exemple, dans le cas de Paris, se charge de faire découvrir les chantiers des Magasins Généraux d'Austerlitz au public, juste un peu avant l'arrivée de l'IFM en 2008 et deux ans après le choix de l'offre de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate en mars 2005 fixant le contenu définitif du projet. Le cas de la Sucrière de Lyon partage aussi le même type d'articulations provisoires renvoyant à diverses manifestations et expositions culturelles, significatives d'une vie événementielle du site riche, dans le cadre d'un projet achevé dans sa première phase opérationnelle. Cependant, d'autres articulations type *Cadre/Évènement* vont renvoyer à un événementiel à l'origine du projet : celui de l'accueil des Biennales d'Art Contemporain, événementiel qui revient régulièrement dans le site et qui inscrit l'articulation qui y fait référence dans une forme de permanence. **Les trois cas d'étude vont, ensuite, mobiliser à des degrés divers les rappels historiques ou architecturaux liés au site montrant une préoccupation patrimoniale à l'œuvre pour les projets.** Pour le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, ces articulations *Cadre/Ancien* interviennent jusqu'en 2008, de façon plus ou moins régulière. Dans le cas de Paris, un rappel historique est surtout présent à l'occasion de l'appel d'offres de 2004, disparaissant ensuite une fois que le projet final a été adopté, révélant par là le caractère provisoire de cette articulation. Pour le cas de Lyon, ces articulations ne disparaissent pas complètement après 2003/2004 puisqu'elles réapparaissent en 2008 mais de façon indirecte puisque liées au *projet global* du Port Rambaud (évocation de son passé industriel). La seconde phase du *projet élémentaire* permet ainsi une relance de ce type d'articulation.

Par ailleurs, les articulations type *Cadre/Situation* rendent compte d'un certain caractère permanent, et cela, pour les trois cas d'étude. Pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, ces articulations vont mobiliser des enjeux, des atouts du site, une localisation qui se répètent au fil du temps : idée d'une jonction urbaine (février 2004, juin 2004, décembre 2005, décembre 2007, mai 2008), d'une insertion au sein d'un espace économique important (février 2004, juin 2006, juin 2007), d'une proximité auprès d'équipements et d'infrastructures importantes (février 2004, septembre 2004, décembre 2005, juin 2006, avril-mai 2007, décembre 2007, mai 2008), par exemple. Une exception peut, cependant, être constatée lorsqu'une articulation renvoie, en novembre 2006, à la question de l'« Offre de formation aux métiers du bâtiment existante sur Saint-Pierre-des-Corps », articulation n'apparaissant qu'une seule fois et liée au *projet-volant* d'un centre de formation aux métiers du bâtiment²⁵⁶. Cette articulation est donc inscrite dans le *provisoire*. La permanence des articulations type *Cadre/Situation* se retrouve aussi pour les deux autres cas d'étude : pour Paris, il s'agira des références ramenant le site à son inscription sur les berges de la Seine (et

²⁵⁶ Ces articulations type « Projet-Volant » sont indiquées dans le schéma d'analyse du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps p. 396.

donc de la mutation des activités s’y opérant), pour Lyon, surtout de l’inscription du *projet élémentaire* dans le *projet global* de Port Rambaud.

Cette permanence plus ou moins forte se retrouve aussi pour d’autres types d’articulations, celles dénommées *Cadre/Projets concomitants*. Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, ces articulations font des rappels systématiques de certains projets (comme le projet d’accès sud de la gare TGV) dans une optique de cohérence soulignée à plusieurs reprises (surtout en 2007). Dans le cas de Lyon, il s’agit d’un rappel systématique des autres projets engagés pour Port Rambaud et pour Lyon Confluence (les Salins, la Capitainerie, le musée des Confluences, la promenade en bord de Saône, etc.). Seul le cas de Paris se distingue des deux autres sur ce point : la période d’avant 2003 faisant appel à des projets aux thématiques différentes (liées à la fois au domaine de la mode et du design, et au domaine des infrastructures) alors que celles d’après 2003, fait intervenir directement et essentiellement les projets de la ZAC Paris Rive Gauche. Ce passage, plaçant les anciennes articulations datées d’avant 2003, dans le *provisoire*, pour une réorientation des nouvelles articulations liées à l’appel d’offre et à ses résultats, est une conséquence du changement s’opérant pour le *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design et du choix opéré pour le site des Magasins Généraux d’Austerlitz. D’abord sans site d’implantation, le *projet-volant* trouve à l’occasion de l’appel d’offre sur la reconversion des Magasins Généraux d’Austerlitz, le site final de destination. Enfin, les réflexions menées en parallèle sur le site des Magasins Généraux d’Austerlitz, sur son devenir, cesse une fois le contenu du projet fixé en mars 2005.

Types d’articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> Des articulations <i>Cadre</i> qui ont d’emblée un aspect provisoire : cas des articulations <i>Cadre/Évènement</i> renvoyant à l’événementiel Radio Béton pour un projet encore jeune (car l’événementiel est placé dans l’optique de révélation du site). Retour plus ou moins répété de certaines articulations témoignant d’une certaine permanence (ou d’une préoccupation fondamentale) : cas des articulations <i>Cadre/Ancien</i>, rappelant la préoccupation patrimoniale du site. Permanence plus ou moins forte dans le contenu auquel renvoient les articulations <i>Cadre/Situation</i> : identification des mêmes enjeux, des atouts du site, de sa localisation. Permanence plus ou moins forte dans le contenu auquel renvoient les articulations <i>Cadre/Projets concomitants</i> : rappel à plusieurs reprises des mêmes projets (projet de la gare, par exemple), optique de cohérence soulignée. 	<ul style="list-style-type: none"> Des articulations <i>Cadre</i> qui ont d’emblée un aspect provisoire : cas des articulations <i>Cadre/Évènement</i> renvoyant à différents événementiels, pour, cependant, dans ce cas, un projet plus avancé (vie événementielle déjà lancée). Rappel historique provisoire opéré par l’articulation <i>Cadre/Ancien</i> à l’occasion de l’appel d’offre, qui disparaît par la suite, avec l’avancement du projet. Permanence plus ou moins forte dans le contenu auquel renvoient les articulations <i>Cadre/Situation</i> : insertion du projet dans les Berges de la Seine et dans la problématique de création d’un nouveau quartier. Contenu changeant auquel renvoient les articulations <i>Cadre/Projets concomitants</i> : projets de type différents pour le <i>projet élémentaire</i> avant 2003, après 2003, ajout de d’autres projets avec d’autres thématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Des articulations <i>Cadre/Évènement</i> ayant d’emblée un aspect provisoire et renvoyant à différents événementiels et d’autres renvoyant à une forme de permanence (avec l’advenue régulière des Biennales) : vie événementielle riche d’un projet déjà bien avancé. Retour plus ou moins répété de certaines articulations témoignant d’une certaine permanence (ou d’une préoccupation fondamentale) : cas des articulations <i>Cadre/Ancien</i>, rappelant la préoccupation patrimoniale du site. Permanence plus ou moins forte dans le contenu auquel renvoient les articulations <i>Cadre/Situation</i> : insertion du site par rapport au <i>projet global</i>, essentiellement. Permanence plus ou moins forte dans le contenu auquel renvoient les articulations type <i>Cadre/Projets concomitants</i> : rappel à plusieurs reprises des mêmes projets (projets de Port Rambaud essentiellement).

Tableau 41 : Lecture des articulations type *Cadre* pour les trois cas d’étude selon le couple analytique d’indicateurs *Provisoire/Permanent* (Réalisation personnelle, 2011)

Les articulations type *Modèle* pour les trois cas d'étude sont surtout à caractère provisoire (cf. tableau 42), servant à appuyer certaines phases du projet. Dans le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, celles-ci interviennent à des moments d'« ouverture » du projet : fin 2004 (séminaire et état des réflexions sur le projet), en 2006 (événementiel et poursuite des réflexions sur le projet) et 2007 (mise en place de la procédure négociée spécifique). Ces articulations type *Référence* sont utilisées de façon ponctuelle pour guider la réalisation du projet. A titre d'exemple, dans un compte-rendu de réunion daté du 25 juin 2004, restituant le séminaire sur le devenir des Magasins Généraux, des exemples sont cités à titre de références concernant la transformation de sites industriels selon une mixité des fonctions : « On connaît de gros sites industriels qui se sont transformés avec une mixité des fonctions, comme l'usine FIAT à Turin, (...) ou encore à Bilbao, mais cela s'est fait dans le temps ». Cependant, quelques exceptions sont repérables, en ce sens, qu'évoquées plusieurs fois, elles deviennent des exemples majeurs qui servent de références au *projet élémentaire* et acquièrent, du fait de cette répétition, une certaine permanence : Lieu Unique de Nantes, site des Ateliers SNCF d'Arles, la Condition Publique à Roubaix, les projets liés à la ZAC Paris Rive Gauche. Le même constat peut se faire pour les deux autres cas d'étude, c'est-à-dire sur le caractère en majorité provisoire des articulations type *Modèle*. Dans le cas de Paris, elles sont de deux types, *Référence* et *Illustration*, c'est-à-dire que certaines d'entre-elles servent plutôt à guider la réalisation du projet tandis que d'autres penchent davantage vers la validation du choix de projet (comme c'est le cas avec le *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design de Paris du début des années 2000). Elles sont aussi mobilisées à des moments-clés du projet : appui du *projet-volant*, tel qu'évoqué précédemment, mais aussi appui des suites de l'appel d'offre à partir de 2004. Pour Lyon, les articulations type *Illustration* sont utilisées en complément pour appuyer le lancement de la deuxième phase opérationnelle du projet. Les trois cas d'étude partagent, cependant, une articulation qui prend alors un caractère de permanence : cette exception est celle de l'exemple du Lieu Unique de Nantes. Pour Paris, cette exception est complétée par d'autres, répétées : la Cité de la Mode de Milan (déjà évoquée en 2002) et le restaurant Georges du Centre Pompidou (dont les architectes Jakob et Macfarlane constituent présentement les lauréats du projet de la Cité de la Mode et du Design).

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Modèle	<ul style="list-style-type: none"> Des articulations en général à caractère provisoire, servant à guider la réalisation du projet et à rassurer les acteurs engagés dans sa mise en œuvre (utilisation ponctuelle lors du séminaire de juin 2004, par exemple). Des exceptions avec des exemples majeurs auxquels se réfèrent des articulations type « référence », évoqués plusieurs fois et indicateurs d'une certaine forme de permanence (Lieu Unique à Nantes, par exemple). Un exemple majeur commun aux trois cas d'étude et révélant une forme de permanence : le Lieu Unique à Nantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Des articulations en général à caractère provisoire, servant à la fois à guider la réalisation du projet et faire valider le choix de projets : appui du <i>projet-volant</i> (début des années 2000), appui des suites de l'appel d'offre (à partir de 2004). Des exceptions avec des exemples majeurs auxquels se réfèrent des articulations type <i>Modèle</i>, évoqués plusieurs fois et indicateurs d'une certaine forme de permanence (Cité de la Mode de Milan, Restaurant Georges Centre Pompidou, par exemple). Un exemple majeur commun aux trois cas d'étude et révélant une forme de permanence : le Lieu Unique à Nantes. 	<ul style="list-style-type: none"> En fonction de l'<i>archive</i> constituée, des articulations en général à caractère provisoire, utilisées en appui de la deuxième phase opérationnelle du projet. Un exemple majeur commun aux trois cas d'étude et révélant une forme de permanence : le Lieu Unique à Nantes.

Tableau 42 : Lecture des articulations type *Modèle* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent (Réalisation personnelle, 2011)

Les articulations type *Inclusion* relevées rendent compte de situations plus ou moins variables selon les cas d'étude (cf. tableau 43). **Les cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris et celui de la Sucrière bénéficient de projets globaux davantage déterminés que ceux de Saint-Pierre-des-Corps. Les articulations qui renvoient à ces types de projet sont d'emblée inscrites dans une forme de permanence** : évocation du réaménagement des berges de Seine, de Paris Rive Gauche (ou Seine Rive Gauche), du secteur Austerlitz pour le cas de Paris, évocation de la reconversion du Port Rambaud, de Lyon Confluence (ou anciennement Perrache-Confluent) devenant le quartier du Confluent, pour le cas de Lyon. Cependant, certaines particularités sont à souligner concernant ces articulations type *Inclusion/Projet Global*. **Dans le cas de Lyon, cette imbrication du projet élémentaire dans le projet global est telle qu'elle a permis, dans la première phase du projet élémentaire, d'appuyer fortement le projet global²⁵⁷. Dans le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, les articulations renvoyant à un projet global le font de façon anticipée, en attendant l'élaboration et la détermination plus poussée de ce ou ces projets globaux. Dans le cas de Paris, l'imbrication du projet est tout aussi forte, avec des renvois systématiques et de plus en plus nombreux aux projets globaux. Concernant les articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire*, ces dernières ne sont présentes que pour les deux derniers cas d'étude, plus avancés que celui du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps. Pour Paris, un passage du provisoire au permanent est constatable en mars 2005, avec les résultats de l'appel d'offre et l'élimination des offres non voulues des autres candidats. Le résultat valide définitivement un contenu du projet, qui tire sa source d'un des scénarios inclus dans le rapport Morand-Laizé de novembre 2002 et orienté vers la création d'une Cité de la Mode et du Design à Paris. Pour Lyon, ce passage n'est pas constatable compte tenu de l'archive recueillies : les composantes du projet élémentaire sont déjà sélectionnées suite à des procédures d'appel d'offre et de choix d'équipe de maîtrise d'œuvre, mais sous-entendant d'une certaine façon un provisoire existant au préalable, avant le choix.**

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
<i>Inclusion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de repérage de passage distinct du provisoire vers le permanent concernant le cas d'étude. • Des articulations type <i>Inclusion/Projet global</i> uniquement présentes et évoquées de façon ponctuelle, avec la particularité de projets globaux à construire ou flous. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des articulations d'emblée inscrites dans une forme de permanence : il s'agit principalement des articulations type <i>Projet Global</i> : évocation des berges de la Seine, de Paris Rive Gauche, du quartier d'Austerlitz. • Un passage du provisoire au permanent constatable pour les articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> à partir de mars 2005, suite aux résultats de l'appel d'offre fixant le choix du maître d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des articulations d'emblée inscrites dans une forme de permanence : il s'agit principalement des articulations type <i>Projet Global</i> (Port Rambaud, Lyon Confluence, principalement) et type <i>Composante du projet élémentaire</i>, étant les résultats des appels d'offre et des choix effectués en matière de maîtrise d'œuvre. • Pas de passage constatable du provisoire au permanent, dû à l'état actuel de l'archive.

Tableau 43 : Lecture des articulations type *Inclusion* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent (Réalisation personnelle, 2011)

²⁵⁷ Selon un entretien avec l'actuel maître d'œuvre du projet de la Sucrière, il en est ressorti que le succès de la Biennale de 2003 dans le bâtiment de la Sucrière a permis non seulement de découvrir ce lieu mais aussi d'aider au lancement du projet global de la Confluence, en lui donnant un souffle nouveau.

Les articulations type *Projet-Volant* sont d'emblée placées dans le *provisoire*, leur disparition étant synonyme d'avancement du projet (soit par abandon d'idées et de pistes de réflexions, soit par réalisation des projets-volants évoqués), comme l'indique le tableau 44. Pour Saint-Pierre-des-Corps, l'utilisation de ces types d'articulations est présente jusqu'en 2007 : elle est significative d'un projet non encore déterminé dans son contenu. Les deux autres cas présentent, par contre, une disparition et une absence de ce type d'articulations. Le cas de Paris mobilise ce type d'articulations dans les débuts de projet, qui disparaissent après 2004 avec la mise en place de la procédure d'appel d'offre. Cette disparition s'explique soit par l'abandon d'anciennes idées de reconversion (comme le déménagement du Musée de la Marine), soit par la réalisation de certaines de ces pistes de reconversion (installation de l'IFM, concrétisation du projet de Cité de la Mode et du Design dans les Magasins Généraux d'Austerlitz). Le cas de la Sucrière de Lyon, compte tenu de l'*archive* recueillie, ne présente pas expressément de projets-volants évoqués. Cette absence ne signifie pas, cependant, leur inexistence : un entretien avec l'actuel maître d'œuvre a ainsi révélé le souhait de certains acteurs culturels de l'époque de chercher un nouveau site pour la Biennale de 2003, ce qui sous-entend l'existence d'une articulation type *Projet-Volant* avant que celle-ci ne disparaisse suite à l'installation de la manifestation culturelle dans la Sucrière.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
<i>Projet-Volant</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des articulations évoquées placées dans le <i>provisoire</i>, et synonymes d'un projet à ses débuts (le choix du contenu n'ayant pas encore été effectué). Pas de passage constatable du <i>provisoire</i> au <i>permanent</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des articulations évoquées placées dans le <i>provisoire</i> et qui disparaissent après 2004, suite au choix effectué en termes d'équipe de maîtrise d'œuvre. Disparition de ces articulations liées à deux raisons : abandons d'idées (Musée de la Marine), réalisations de projets et des <i>composantes</i> (Cité de la Mode et du Design, installation de l'IFM). 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de projets-volants dans l'<i>archive</i> recueillie.

Tableau 44 : Lecture des articulations type *Projet-Volant* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Provisoire/Permanent* (Réalisation personnelle, 2011).

c. Les articulations selon le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* : une absence de résultats concluants sauf pour certains types d'articulations

La lecture des articulations type *Conforme à* selon le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* ne donne pas de résultats concluants (cf. tableau 45). La précision recherchée apparaît difficilement repérable pour les trois cas d'étude. Seul le cas de Saint-Pierre-des-Corps, avec la mise en place de la procédure négociée spécifique, montre ce passage vers le *détaillé* avec le choix spécifique du type de procédure à engager. Concernant les articulations type *Documents de planification*, elles renvoient à des relevés pouvant se révéler déjà précis : type de zone (règlement d'urbanisme du POS pour Saint-Pierre-des-Corps, dès 2004), alternance rapprochée de documents agissant sur des échelles de territoire différentes (POS, PTU, contrat d'agglomération en 2007 pour Saint-Pierre-des-Corps). Pour les deux autres cas d'étude, un passage du *général* au *détaillé* est difficilement repérable pour l'ensemble des documents de planification. **Cependant, les modifications de documents de planification engagées impliquent de nouvelles précisions**

afin de permettre la réalisation des projets (PLU de 2003 pour Paris, révision du POS de Port Rambaud pour Lyon). Concernant les articulations type *Procédures*, elles apparaissent d'emblée suffisamment précises (en termes de choix des procédures engagées), selon les relevés effectués à partir de l'*archive* constituée.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Conforme à	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour les articulations type <i>Documents de planification</i>. • Passage au <i>détaillé</i> pour certaines des articulations type <i>Procédures</i> en termes de choix de procédure pour déterminer le maître d'œuvre (surtout en 2007). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage d'ensemble repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour les articulations type <i>Documents de planification</i>, mais une modification des documents de planification impliquant une nouvelle précision. • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour les articulations type <i>Procédures</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage d'ensemble repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour les articulations type <i>Documents de planification</i> mais une modification des documents de planification impliquant une nouvelle précision. • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour les articulations type <i>Procédures</i>.

Tableau 45 : Lecture des articulations type *Conforme à* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Général/Détaillé* (Réalisation personnelle, 2011)

La lecture des articulations type *Cadre* selon le couple analytique d'indicateurs *Général/Détaillé* rend compte difficilement d'un passage du *général* vers le *détaillé* pour l'ensemble de ces dernières (cf. tableau 46). Les trois cas d'étude partagent ce constat puisque des précisions, surtout en matière de projets évoqués dans l'environnement du projet, et dans l'identification de la situation du projet (surtout pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps), interviennent assez tôt dans le déroulement des projets. Cependant, à échelle plus fine, quelques remarques nuancent ce propos : des modifications entraînant plus de précisions pour le cas d'un document de février 2004 (cas de Saint-Pierre-des-Corps), des changements au niveau des projets évoqués (cas de Paris). Dans ce dernier cas, les nouveaux projets évoqués le sont principalement par rapport au *projet global* de Paris Rive Gauche, dans le cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris. Ces modifications reflètent l'avancement du projet, de l'insertion définitive du *projet-volant* du début des années 2000 dans les magasins généraux d'Austerlitz à travers le raccord opéré entre le *projet élémentaire*, ancien *projet-volant*, et son nouvel environnement. Le cas de Lyon, compte tenu de l'*archive* recueillie, ne montre pas de modifications majeures concernant l'évocation des *projets concomitants* : les infimes ajustements concernent dans leur ensemble des projets inscrits dans le cadre de la réalisation de *projets globaux* (Lyon Confluence et Port Rambaud). Pour les articulations type *Evènement*, la précision intervient toujours, accompagnée d'une datation des évènements projetés, dans les trois cas d'étude.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour l'ensemble des articulations type <i>Cadre</i> : par exemple, des articulations type <i>Situation</i> et <i>Projets concomitants</i> faisant intervenir des précisions assez tôt (dès 2004). • Parfois, à échelle fine d'un document, constat de rajouts de détails : cas du document daté de février 2004 (indiqué en (A) dans la légende du schéma). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour l'ensemble des articulations type <i>Cadre</i> : par exemple, des articulations type <i>Projets concomitants</i> faisant intervenir des précisions assez tôt (dès le début des années 2000). • A échelle plus fine, changement de projets évoqués dans les articulations type <i>Projets concomitants</i>, indicateur de l'avancement du projet : une autre forme de précision, qui permet d'accorder le projet davantage à l'environnement des magasins généraux d'Austerlitz. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour l'ensemble des articulations type <i>Cadre</i> : par exemple, des articulations type <i>Projets concomitants</i> faisant intervenir des précisions assez tôt (dès le début des années 2000). • Pas de changement majeur constaté dans les projets évoqués par l'intermédiaire de l'articulation type <i>Projets concomitants</i> : il s'agit principalement des opérations inscrites dans le cadre des <i>projets globaux</i> (Lyon Confluence et Port Rambaud).

Tableau 46 : Lecture des articulations type *Cadre* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Général/Détaillé* (Réalisation personnelle, 2011).

Par ailleurs, les trois cas d'étude ne permettent pas de rendre compte d'un passage du *général* au *détaillé* concernant les articulations type *Modèle* (cf. tableau 47). Les exemples cités restent dans l'ensemble, assez précis pour les trois cas d'étude : précision du site à projet, du lieu où se déroule (ou s'est déroulé) le projet, avec parfois la précision du nom de l'architecte concerné. Pour le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, les références citées sont, par exemple, celles de la Cité du Train de Mulhouse (2006), le Lieu Unique à Nantes (2004, 2006 et 2007), le Musée international des Arts Modestes à Sète (2007). Pour Paris, les exemples cités seront davantage tournés vers les thématiques de la mode et du design : Cité de la Mode de Milan (2002 et 2005), Design Museum de Londres (2002), le Centre international du design de Nagoya (2002), etc. Lyon mobilise aussi ces types d'articulations à l'occasion du lancement de la deuxième phase opérationnelle du projet de la Sucrière avec, par exemple, le renvoi à des exemples comme le Magasin des Cotons de Gênes ou encore la Tate Gallery de Londres.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Modèle	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour ce type d'articulations : précision des exemples cités présente immédiatement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour ce type d'articulations : précision des exemples cités présente très tôt. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour ce type d'articulations.

Tableau 47 : Lecture des articulations type *Modèle* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs *Général/Détaillé* (Réalisation personnelle, 2011).

Les articulations type *Inclusion* mobilisent quelques résultats selon le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* (cf. tableau 48). Pour les trois cas d'étude, cependant, ces résultats ne sont pas à rechercher du côté des articulations type *Inclusion/Projet global* : elles ne permettent de rendre compte clairement et définitivement d'un ou de plusieurs passages vers le *détaillé*. **Seules les articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire* apparaissent comme significative d'un projet qui se précise au fil du temps et donc qui avance et se détermine.** Pour Saint-Pierre-des-Corps, ce type d'articulations n'est pas encore présent, cette absence étant

significative d'un projet encore à ses débuts. Ce projet du Magasin Général mobilise donc essentiellement des articulations type *Inclusion/Projet Global* : en 2004, l'articulation présente est d'emblée précise (au niveau du périmètre du *projet plus global* évoqué) alors que celles des années suivantes replongent dans un certain flou, significatif d'un *projet global* non encore déterminé. Les deux autres cas d'étude rendent compte, quant à eux, de passages vers le *détaillé* au moment où interviennent les articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire*, c'est-à-dire des articulations renvoyant au contenu du projet (en termes d'activités prévues, par exemple). Pour Paris, ces passages ont lieu en 2002, à l'occasion de la réflexion effectuée sur le *projet-volant* de la Cité de la Mode et du Design, et à partir de 2004, avec la mise en œuvre et les résultats de l'appel d'offre lancé par la Ville de Paris et la SEMAPA. La même remarque a lieu aussi pour le cas de la Sucrière de Lyon : les deux phases opérationnelles du projet sont, en effet, soulignées et précisées par l'intervention des articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire* d'abord à partir de 2002 et ensuite à partir de 2008.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Inclusion	<ul style="list-style-type: none"> Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour ce type d'articulations : l'inverse se produit plutôt pour les articulations type <i>Inclusion/Projet global</i>, significatif d'un <i>projet global</i> en attente. 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs passages vers plus de <i>détaillé</i> constatables avec l'intervention des articulations type <i>Composante du projet élémentaire</i>, en 2002 et à partir de 2004. Pas de passage constatable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour les articulations type <i>Projet global</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs passages très tôt vers plus de <i>détaillé</i> constatables avec l'intervention des articulations type <i>Composantes du projet élémentaire</i>, en 2002 et à partir de 2008. Pas de passage constatable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour les articulations type <i>Projet global</i>.

Tableau 48 : Lecture des articulations type *Inclusion* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé (Réalisation personnelle, 2011)

La lecture des articulations type *Projet-Volant* selon le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* révèle des résultats variables suivant les cas d'étude (cf. **tableau 49**). Pour Saint-Pierre-des-Corps, il n'existe pas de passage repérable du *général* au *détaillé* concernant ce type d'articulations : les projets-volants évoqués interviennent, en effet, de façon très ponctuelle, ce qui ne laisse pas le temps de voir ces projets se préciser dans le cadre du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps. **A la différence de ce cas d'étude, le cas de Paris rend compte de ce passage vers plus de *détaillé*, surtout pour le *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design, au stade d'idée au tout début des années 2000, pour ensuite se décliner en différents scénarios en 2002.** Le cas de Lyon, quant à lui, compte tenu de l'absence de ce type d'articulations dans l'*archive* recueillie, ne permet pas d'annoncer d'autres résultats.

Types d'articulations	Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	Cas de la Cité de la Mode et du Design de Paris	Cas de la Sucrière de Lyon
Projet-Volant	<ul style="list-style-type: none"> Pas de passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour ce type d'articulations. 	<ul style="list-style-type: none"> Un passage repérable du <i>général</i> au <i>détaillé</i> pour le <i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design en 2002, avec l'élaboration des scénarios de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence des articulations type <i>Projet-Volant</i>, selon l'<i>archive</i> recueillie.

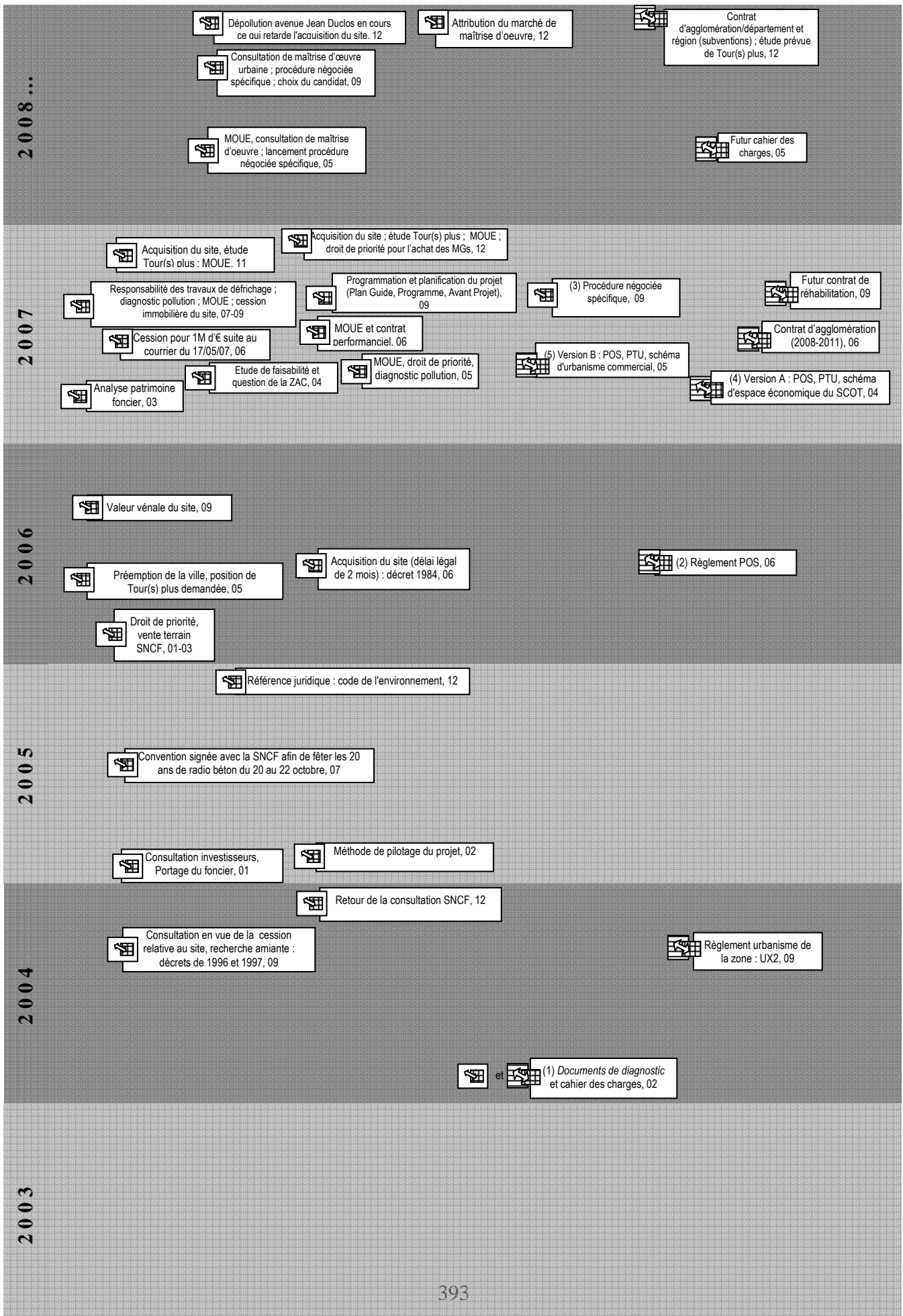
Tableau 49 : Lecture des articulations type *Projet-Volant* pour les trois cas d'étude selon le couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé (Réalisation personnelle, 2011)

L'analyse des articulations selon le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* donne, à quelques exceptions près, peu de résultats en matière de repérage de l'avancement du

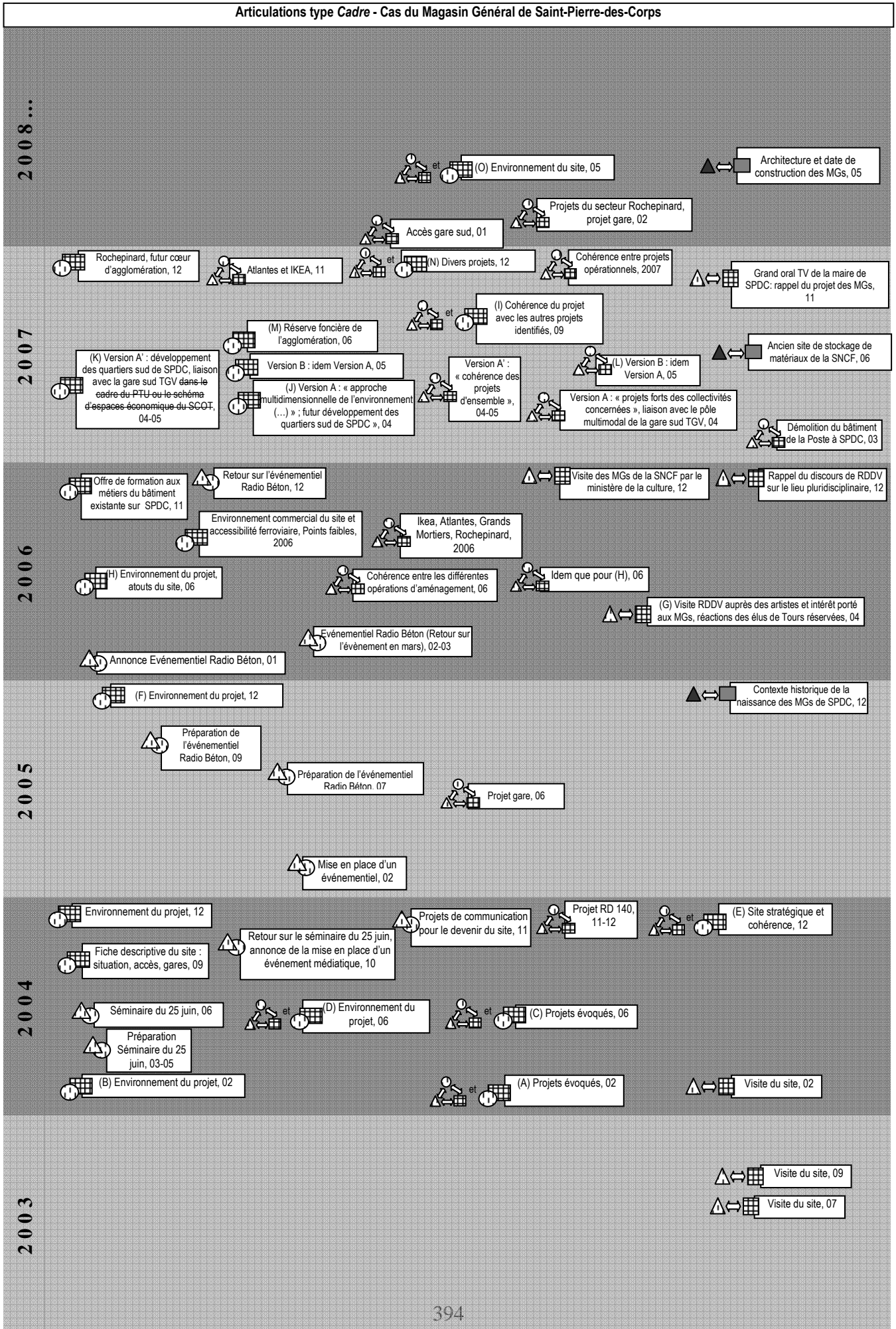
projet par la progression des éléments recueillis vers le détail et la précision. Plusieurs raisons peuvent être avancées dans cette quasi-absence de résultats :

- Les articulations sont liées au *contexte externe* alors que le *couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé* fonctionne davantage avec le contenu proprement dit du projet (activités, objectifs, projections spatiales, etc.) et son *contexte interne* (c'est-à-dire l'agencement et l'évolution des éléments reliés entre eux, comme c'est le cas des dénominations ou encore des activités, participant à la construction du projet) ;
- Les articulations liées au *contexte externe* supposent des liens vers des éléments extérieurs servant d'emblée à préciser le projet (en terme de conformité par rapport à des documents de planification, de procédure, de détermination du cadre d'insertion du projet, par exemple).
- Les articulations apportent ainsi des éléments d'informations extérieurs au projet qui sont donc déjà en eux-mêmes inscrits dans le *détaillé* ou le *précis*, d'où la difficulté à repérer des passages vers le *détaillé*, sauf cas particuliers (cas des articulations *Inclusion/Composante du projet élémentaire*, par exemple, dû au fait que ces types d'articulation renvoient aussi à une autre *composante essentielle* du projet directement liée au contenu du projet, c'est-à-dire les activités prévues).

Articulations type Conforme à - Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



Articulations type Cadre - Cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps



2008...

2007

(b) Exemples de projets des architectes, 09

(d) Version B : idem version A, 05

(c) Version A : site LU de Nantes, site des ateliers SNCF d'Arles, 04

Ancienne papeterie d'Essonnes, 04

2006

Expérience Novaxis au Mans, 07

LU à Nantes, « Kulturfabrik » au Luxembourg, 03

Prison de Dieppe, 03

Cité du train à Mulhouse, Manufacture des tabacs de Riom, Site des ateliers SNCF d'Arles, projet urbain du quartier de l'amphithéâtre à Metz, 04

2005

Exemples de reconversion : les MGs dans le XIII^e arr. de Paris, le LU à Nantes, la Condition Publique à Roubaix, la Sucrière de Lyon, 12

2004

(a) transformation de sites industriels, 06

2003

2008...

2007

Projet d'agglomération, 06
Projet urbain de la ville, 05

Pôle des arts de la rue (choix du site des MGs écarté car trop pharaonique), 04
Regroupement des sites SOCOFER (recherche d'un site), 03
Recherche d'un site pour les activités de l'entreprise SOCOFER. 01

2006

Centre de formation dans les métiers du bâtiment, cherché par le Ministère de la Défense, 11
Problème de l'incendie du lieu du projet 244, site des MGs pressenti, 12

Idée de l'installation d'IKEA dans les MGs, 04

2005

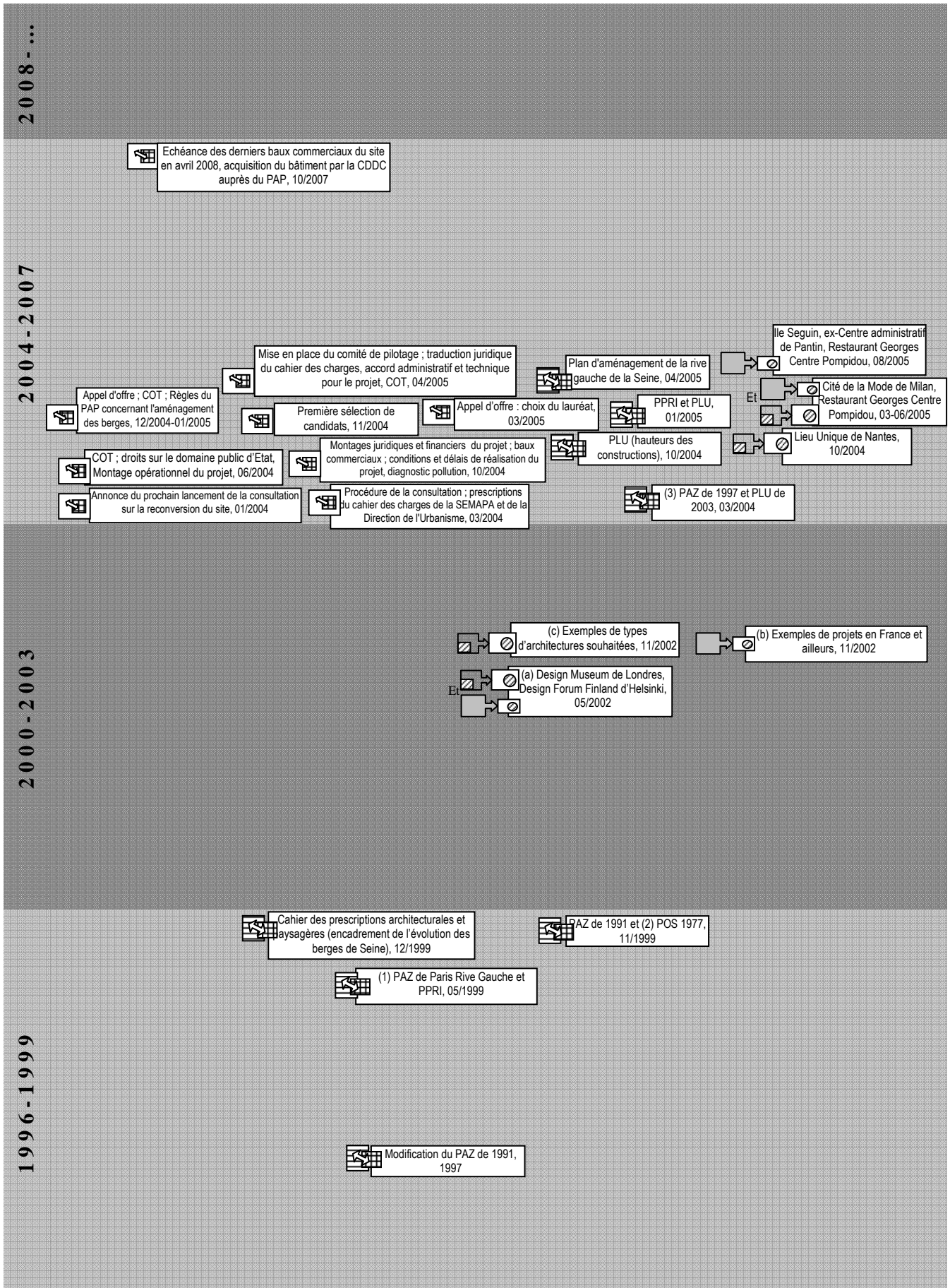
2004

(a1) Intégration du projet dans un projet plus global, 12

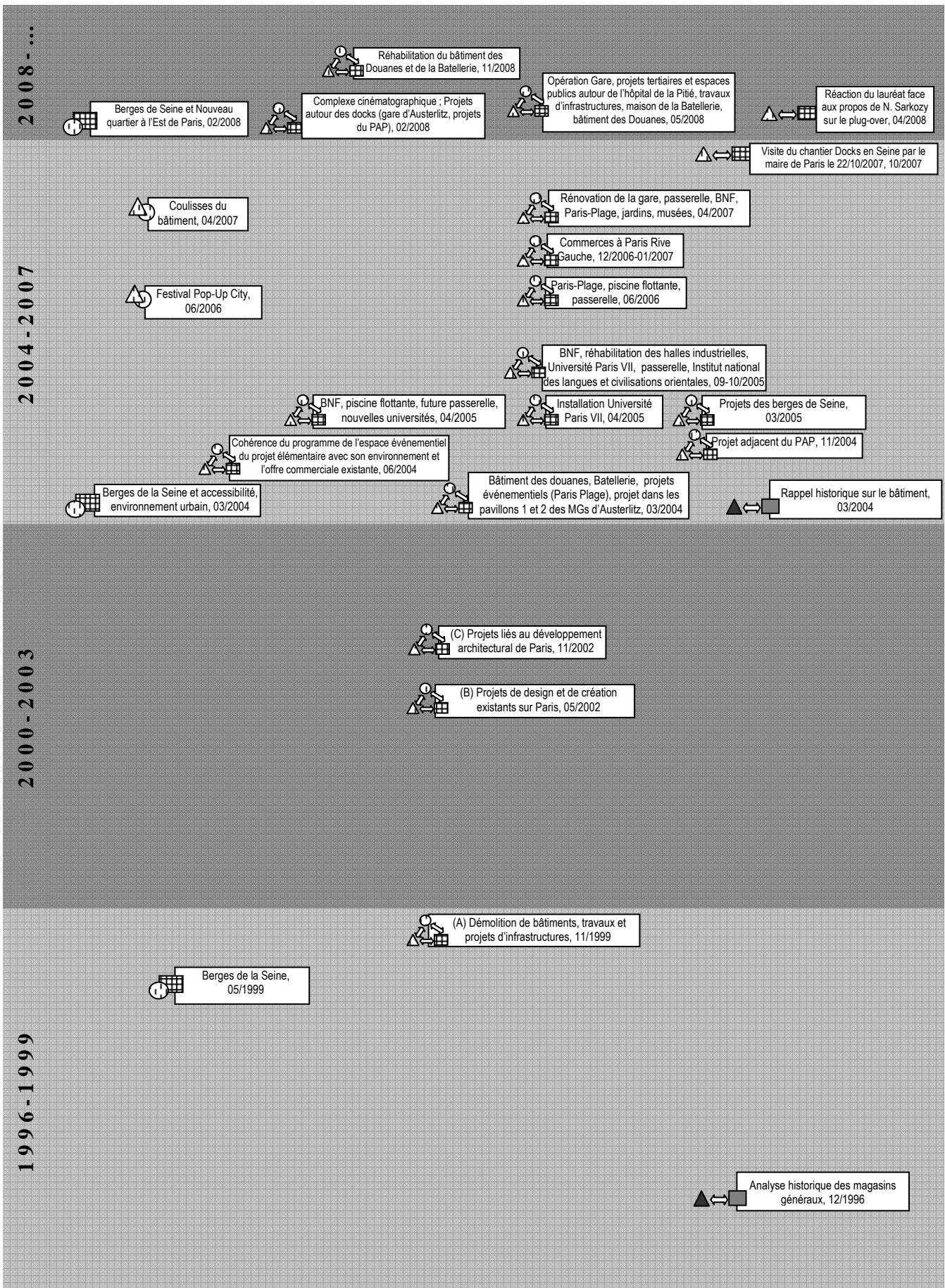
2003

Extension Jeulin-Frasca, 06-07

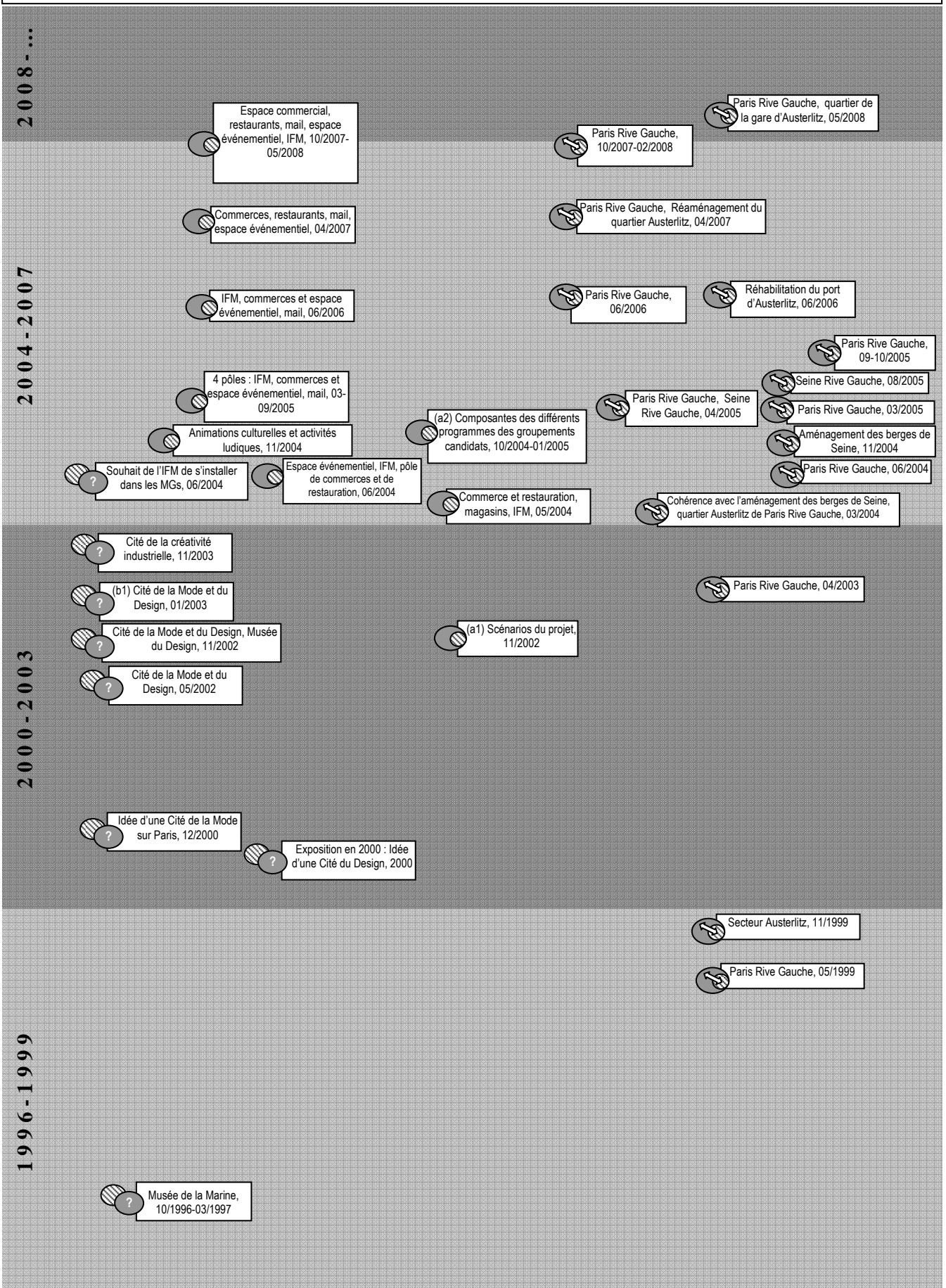
Articulations type *Conforme* à et *Modèle* - Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



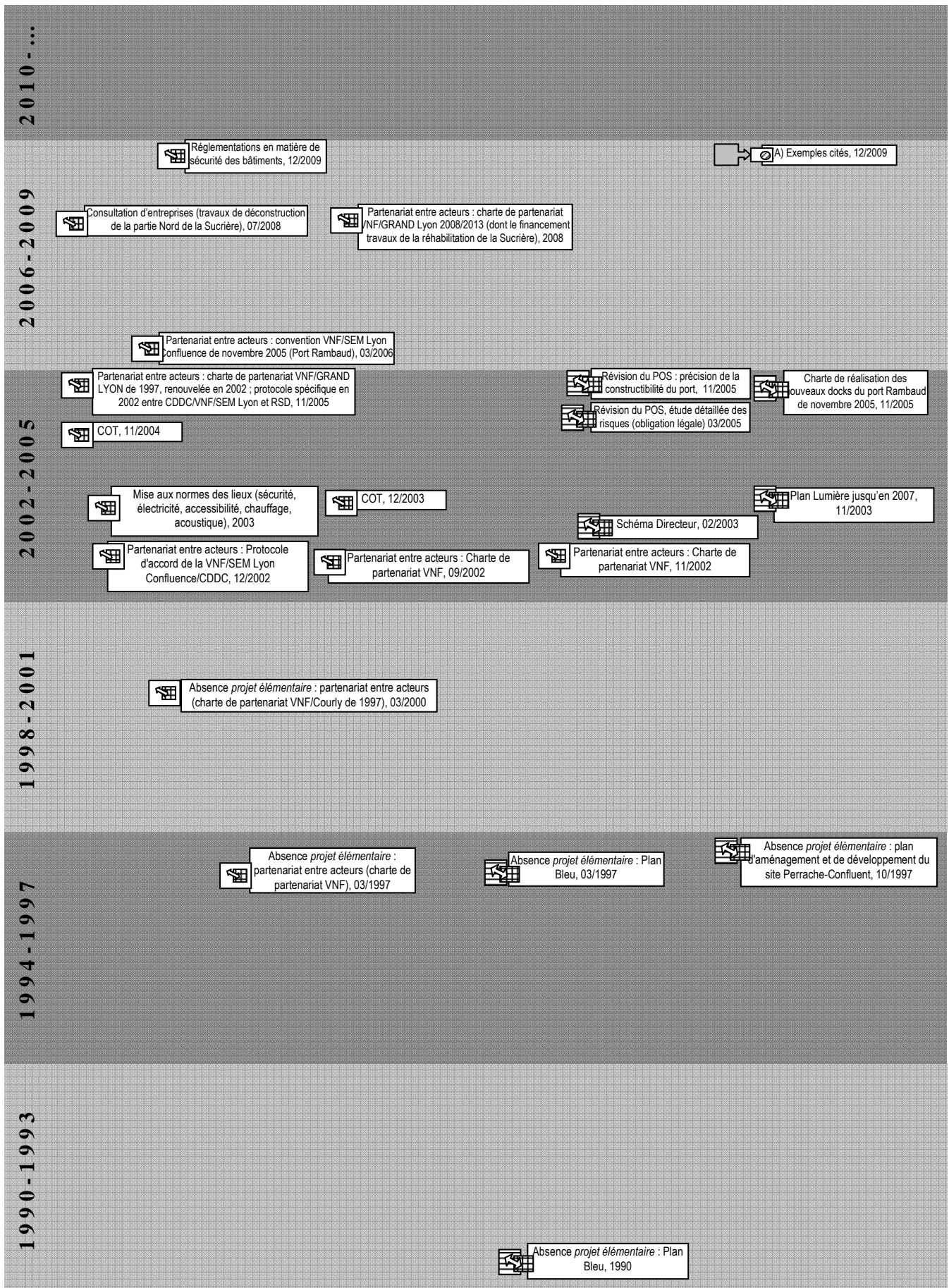
Articulations type Cadre - Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



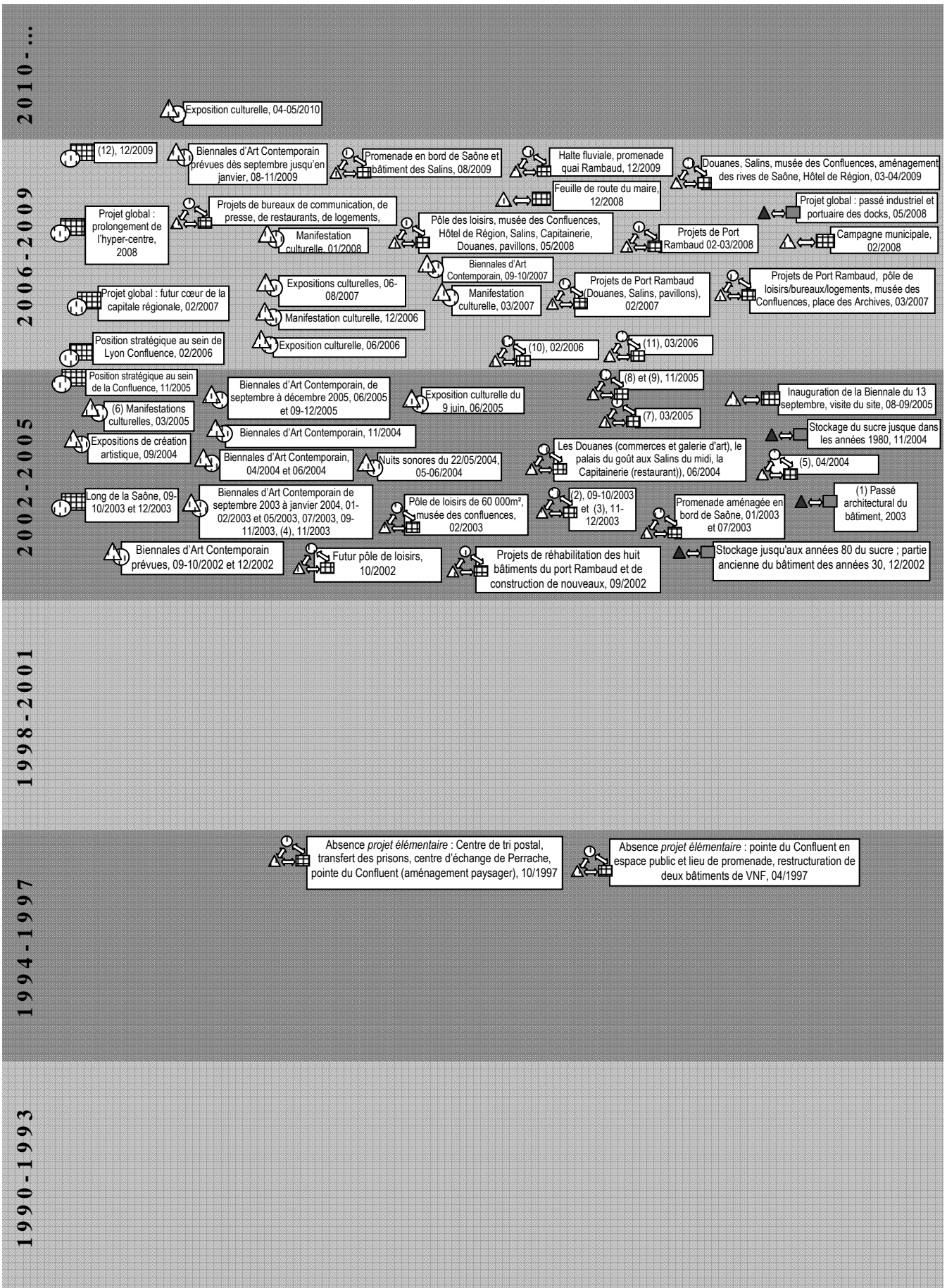
Articulations type *Projet-Volant* et *Inclusion* - Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris



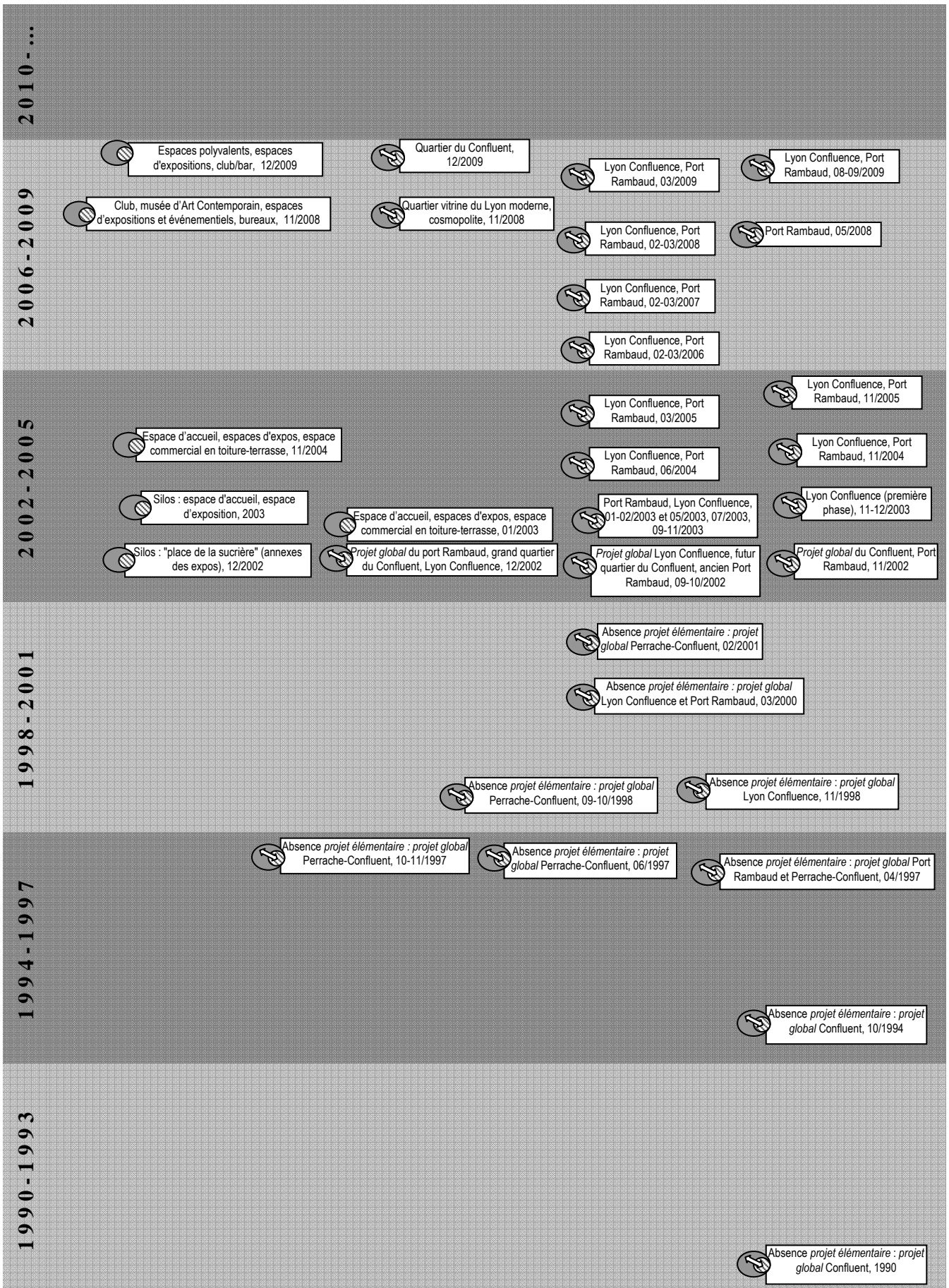
Articulations type *Conforme à et Modèle* – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon



Articulations type Cadre – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon

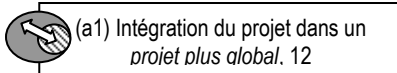


Articulations type *Projet-Volant et Inclusion* – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon



Légende – Articulations – Cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps

Exemple



(a1) : renvoi à l'explication en légende

: renvoi au type de l'élément relevé

Mot : détail de l'élément relevé

12 : mois de l'année (indiqué ou non, suivant la précision de la date portée sur le document étudié)

Typologie

Articulations type *Conforme à*



Procédures



Documents de planification

Articulations type *Inclusion*



Composante du projet élémentaire



Projet global

Articulations type *Cadre*



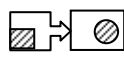
Projets concomitants



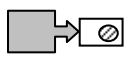
Situation

Agenda politique

Articulations type *Modèle*



Référence

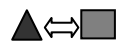


Illustration

Articulations type *Projet-volant*



Projet volant



Ancien



Evènement

Précisions supplémentaires

(1) L'articulation à la fois type *Conforme à/Procédures* et type *Conforme à/Documents de Planification* est évoquée dans les versions du document *Projet de développement du site des magasins généraux* de 2004. Ce document de travail recommande l'élaboration de différents documents comme le diagnostic urbain cartographique, le diagnostic technique des bâtiments et des terrains, le dossier préparatoire à envoyer aux partenaires, une liste des entreprises recherchant des locaux hors normes à fournir par le service Développement économique de Tour(s)plus (p1). Un recensement des projets communautaires en matière d'équipements publics à la recherche de sites de grande surface et de cœur d'agglomération est aussi demandé. Il est aussi évoqué des documents existants à tenir compte : l'étude du cabinet Eurosirris sur le Fret, la charte de coopération de développement entre la Ville et la SNCF.

Des documents à élaborer sont absents dans la version ancienne du document *Projet de développement du site des magasins généraux* du 02/02/2002 et sont donc présents dans les versions postérieures. Il s'agit du cahier des charges, d'une note de conjoncture éventuelle de l'Observatoire économique de Touraine sur les secteurs industriels en développement sur le département.

(2) Le règlement du POS signifie qu'il n'y a pas de construction possible à usage d'habitation sauf dans le cas de logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire.

(3) L'articulation type *Conforme à/Procédures* renvoyant à la procédure négociée spécifique mobilise un document présentant un échéancier de la mise en place de la procédure négociée spécifique avec pour appui des textes législatifs et réglementaires (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, Journal Officiel de l'Union Européenne, etc.). Le règlement de consultation de Tour(s)plus s'appuie, par ailleurs, sur le code des marchés publics.

(4) La Version A du document *Cahier des charges d'études pour les magasins généraux* du 20/04/2007 concernant la mission MOUE et le montage du projet est la plus ancienne.

(5) La version B du document du 4/05/2007 *Cahier des charges d'études pour une mission de prospective territoriale et économique pour la restructuration des magasins généraux* est la version la plus récente.

(A) Ces projets concomitants et la situation, évoqués dans la version la plus ancienne du document *Projet de développement du site des magasins généraux*, datée du 02/02/2004 sont les suivants :

- les projets existants : le parc des expositions de Tours, les équipements sportifs de la ville de Tours, le collège Corneille, le lycée professionnel Becquerel (absent dans cette version mais présent dans une version postérieure), le pôle nautique du Cher, la zone de Rochepinard avec le centre commercial régional des Atlantes (absent dans cette version mais présent dans une version postérieure), la zone des Grands Mortiers, la RD 140 ;

- les projets de développement : le parc des expositions avec le développement d'une partie permettant l'accueil d'entreprises tertiaires et d'hôtellerie, le doublement de la RD 140 (absent dans cette version mais présent dans une version postérieure), la reprise d'entrée de ville par le doublement du pont, l'accès sud de la gare, le doublement offre de stationnement SNCF (absent dans cette version mais présent dans une version postérieure), la mutation plateforme SERNAM entre les voies, le raccordement à l'autoroute (uniquement présent dans cette version du 02/02/2004).

(B) L'articulation type *Cadre/Situation* valable pour les deux versions du document *Projet de développement du site des magasins généraux* renvoie aux tendances socio-économiques : celle d'une situation en jonction urbaine entre le résidentiel et l'industriel (entre l'Ouest et l'Est de la ville) et de l'inclusion du site au sein d'une espace économique important (zone des Grands Mortiers, zone de Rochepinard, espaces à vocation de loisirs et culturels, une façade commerciale le long de la RD 140, l'espace en jeu entre les gares de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps).

(C) Ces projets concomitants et la situation, évoqués sont : le projet gare sud, le parc des expositions, la zone des Grands Mortiers, la zone de Rochepinard à vocation commerciale (les Atlantes), le pôle nautique du Cher, les équipements scolaires (collège Corneille et lycée Becquerel), les projets de développement dont le développement du parc des expositions, le doublement de la RD140, la requalification façade commerciale jusqu'à la RD 141, la reprise d'entrée de ville, l'accès Sud de la Gare, la mutation de la plateforme SERNAM, la restructuration de la gare nord, les opérations dans le centre-ville.

(D) Le site et son contexte est souligné : il opère une jonction urbaine entre les parties résidentielles, industrielles, et de loisirs, et s'inclut dans un espace économique important porteur de projets à vocation culturelle et de loisirs.

(E) Une cohérence entre projets est recherchée puisqu'il s'agit d'éviter la concurrence avec le Grand Hall et l'ensemble du parc des expositions. Il s'agit aussi d'un site stratégique comprenant le parc des expositions, la gare TGV, les Atlantes, des équipements sportifs et scolaires, le pôle nautique du Cher.

(F) L'articulation type *Cadre/Situation* renvoie au voisinage du site : la gare, la présence d'une petite zone artisanale au Sud, les zones industrielles à l'Est et à l'Ouest, les zones d'habitation au Nord.

(G) Concernant l'intérêt porté pour les Magasins Généraux, Renaud Donnedieu de Vabres souhaite un « lieu pluridisciplinaire ».

(H) L'articulation type *Cadre/Situation* renvoie à l'environnement du site et à l'identification de ses atouts, ainsi que ses enjeux : activités commerciales proches (Atlantes et prochaine installation d'Ikea), équipements sportifs et pédagogiques, proximité de la gare TGV et de la RD 140, question de l'entrée de ville, mutation de l'activité économique, disparition du SERNAM, du bâtiment de la Poste, des gros logisticiens Calberson, enjeu de capacité de construction d'habitat non vulnérable à l'inondation, enjeu de développement durable.

(I) Cette articulation à la fois type *Cadre/Projets concomitants* et type *Cadre/Situation* s'inscrit dans des hypothèses d'aménagement du site en cohérence avec son environnement ainsi que les autres projets identifiés, dans une logique de développement durable. Le contexte consiste en les tendances socio-économiques et l'articulation avec les autres territoires.

(J) Cf. (4).

(K) La version A' est la version intermédiaire du document *Cahier des charges d'études pour une mission de prospective territoriale et économique pour la restructuration des magasins généraux* située entre le 20/04 (Version A la plus ancienne) et le 4/05/2007 (Version B la plus récente). La partie barrée représente la modification telle que portée dans le document concerné.

(L) Cf. (5).

(M) Le site des Magasins Généraux est reconnu comme l'une des dernières réserves foncières de l'agglomération (environ 14 ha en totalité) pour de l'activité économique : il occupe une place importante dans le cœur de l'agglomération et se trouve aux portes de la gare TGV.

(N) Les projets (existants et à venir) dans l'environnement proche du site sont les suivants : l'arrivée d'IKEA, la transformation de la gare TGV (accès sud), les ateliers SNCF, les équipements sportifs (stade, pôle nautique, gymnase), les activités de culture et de loisirs (parc des expositions et pôle des arts urbains), les équipements scolaires éducation (lycée Becquerel, Collège Corneille), les équipements commerciaux (marché de gros, Atlantes).

(O) L'articulation renvoie à l'inscription du site au cœur de l'agglomération et au sein d'une zone industrielle et urbaine en pleine évolution (arrivée de l'enseigne IKEA, mutation de Rochepinard et des Grands Mortiers), à proximité de la gare TGV, prête à l'émergence d'un pôle multimodal.

(a) Les exemples cités sont ceux de l'usine Fiat à Turin, Schlumberger ou encore à Bilbao.

(b) Les projets ou exemples cités sont ceux de la rénovation de la Halle aux Farines (Paris VII^e arr.), la construction du siège de l'Agence de l'Eau (à Rouen), l'aménagement du Magasin (au Grenoble), le Théâtre Zingaro (à Aubervilliers), Volière Dromesko (à Lausanne), le Centre administratif et technique de Valeo (à La Verrière), le siège social de Thomson Multimédia (à Boulogne-Billancourt), le Lieu Unique (à Nantes), le Musée international des arts modestes (à Sète), la Condition publique (à Roubaix), le Centre de recherche Saint-Gobain (Avignon), la coordination du quartier Austerlitz Nord (la ZAC Paris Rive Gauche), le Musée archéologique d'Arles.

(c) : Cf. (4).

(d) : Cf. (5).

(a1) La reconversion du site est située par rapport à un *projet plus global* (à construire) à l'échelle du périmètre grand hall, pôle d'échange multimodal de la gare, réaménagement de la RD 140/nouvelle sortie A10, projet de développement commercial des Atlantes, développement du Parc des expositions/projet d'espaces hôteliers.

Abréviations

LU : Lieu Unique

MGs : magasins généraux

MOUE : Maîtrise d'œuvre urbaine et économique

POS : Plan d'Occupation des Sols

PTU : Périmètre de transport urbain

RDDV : Renaud Donnedieu de Vabres

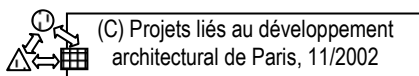
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SPDC : Saint-Pierre-des-Corps

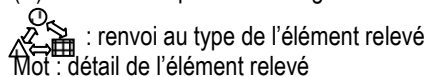
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

Légende – Articulations – Cas d'étude de la Cité de la Mode et du Design de Paris

Exemple



(C) : renvoi à l'explication en légende

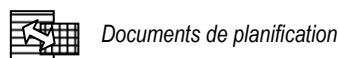


Mot : détail de l'élément relevé

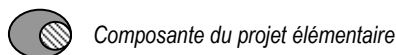
11/2002 : mois et année (indiquées ou non)

Typologie

Articulations type *Conforme* à



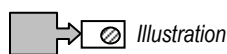
Articulations type *Inclusion*



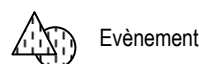
Articulations type *Cadre*



Articulations type *Modèle*



Articulations type *Projet-Volant*



Précisions supplémentaires

(a) Ces exemples sont cités dans le cadre de l'évocation du *projet-volant* de la Cité de la Mode et du Design sur Paris (le site des Magasins Généraux n'est donc pas spécifié). Comme le projet de Cité de la Mode et du Design existe dès le début des années 2000, il nous apparaît judicieux d'évoquer déjà les articulations s'y référant, même si le site d'implantation n'a pas été encore défini précisément durant cette période. Les exemples cités sont dans le cadre d'une articulation type *Modèle* servant à la fois de justification du projet et d'exemples de mise en œuvre.

(b) Les projets évoqués dans le rapport de Pascal Morand et de Gérard Laizé de novembre 2002, en tant qu'exemples servant à la justification du *projet-volant* Cité de la Mode et du Design, sont les suivants :

- pour l'international : la Cité de la Mode à Milan, le Danish Design Center, le Centro Português de Lisbonne, la création d'un centre d'informations sur le design, l'architecture et le bâtiment (ARMI) en Finlande, la Design City à Helsinki, le projet ModeNatie d'Anvers en Belgique, le Centre international du design de Nagoya au Japon, le FIT (Fashion Institute of Technology) de New York.

- en France : l'Institut International de la mode de 1989 à Marseille, le projet Lyon Ville de Mode, le projet Saint-Etienne Métropole Design.

(c) Les projets évoqués dans le rapport de Pascal Morand et de Gérard Laizé de novembre 2002 en tant qu'exemples de types d'architectures souhaitées pour le projet de Cité de la Mode et du Design : le projet de Rem Koolhaas pour Prada, le bâtiment de Renzo Piano pour Hermès à Tokyo, le projet de Tadao Ando pour Armani à Milan.

(1) Dans ce document technique de l'Atelier Parisien d'Urbanisme de mai 1999 *Magasins généraux du quai d'Austerlitz à Paris XIII^e - Etude des différentes possibilités de réaménagement*, les documents de planification évoqués sont ceux :

- du Plan d'Aménagement de Zone de Paris Rive Gauche qui met en avant une mise en valeur du site avec la démolition de ces bâtiments, l'affectation des berges de Seine à des espaces paysagers et des installations aménagées pour les loisirs et la promenade, et la possibilité de conserver quelques bâtiments.

- du Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui met en avant l'objectif de maintenir la plus grande fluidité possible de l'eau au niveau des berges.

(2) Dans le POS de 1977, le secteur du port d'Austerlitz se situe dans une zone souhaitée et dédiée aux activités de loisirs et d'agrément se rattachant au fleuve.

(3) Le PAZ de 1997 prévoyait une disparition presque totale des magasins généraux pour laisser place à un espace paysager. Ces dispositions sont modifiées avec le PLU de Paris Rive Gauche en septembre 2003. Les dispositions d'urbanisme du PLU de septembre 2003 intéressant directement le site à projet sont relatives à la mise en valeur, préservation, entretien et sécurité des berges afin d'y permettre et d'y développer la promenade publique, les loisirs, et toute activité contribuant à l'animation du quartier. Les installations et constructions à vocations loisirs sont autorisées.

(A) Ces projets évoqués sont plus précisément ceux de la démolition des messageries, de la SAGEP, du départ du tri postal, de la construction du pont Charles de Gaulle, de l'adoption du tracé de l'avenue de France.

(B) Ces projets évoqués sont ceux d'une Cité du multimédia, d'un Centre de la jeune création et des métiers d'art, d'une pépinière d'entreprises de design, par exemple. Comme le projet de Cité de la Mode et du Design existe dès le début des années 2000, il nous apparaît judicieux d'évoquer déjà les articulations s'y référant, même si le site d'implantation n'a pas été encore défini précisément durant cette période.

(C) Ces projets (projet Seine Rive Gauche, musée de la publicité de Jean Nouvel, musée des arts premiers quai Branly, projet de Tadao Ando pour l'île Seguin) évoqués dans le rapport de Morand-Laizé de novembre 2002, le sont dans le cadre du *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design.

(a1) Dans le cadre de deux scénarios de projet de Cité de la Mode et du Design (projet découlant de la réunion du projet de Cité de la Mode et du projet de Cité du Design), plusieurs *composantes du projet élémentaire* sont évoquées dans ce rapport technique de 2002, intitulé *La cité de la mode et du design la création comme facteur de développement de l'industrie française et de valorisation de l'image France*. Il y est notamment fait mention d'un centre de ressources pédagogiques, de formation (avec installation de l'Institut Français de la Mode), d'un centre de recherche et de prospective. D'autres idées sont aussi évoquées comme l'installation d'une Cité des métiers d'arts, des boutiques de gestion (pépinières d'entreprises), l'implantation ou non, dans la Cité de la Mode et du Design, d'un musée du design, de divers lieux de vies (librairie, café, restaurants, par exemple). Ce projet de Cité de la Mode et du Design ne possédait pas encore à ce stade un lieu d'implantation précisément défini.

(a2) Ces *composantes* sont diverses suivant les différentes offres des groupements candidats à l'appel d'offres. A titre d'exemple, nous pouvons citer, pour le groupement IXIS, des équipements culturels du projet (docks des enfants, maison du

fleuve, salon de l'innovation, etc.), pour Altarea, des espaces informels, un festival des enfants, des jardins, pour GCI, un centre des médias contemporains, pour Tertial lcade, un centre d'enseignement et de formation, un espace événementiel.

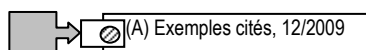
(b1) Le site des magasins généraux d'Austerlitz est pressenti pour le *projet-volant* de Cité de la Mode et du Design.

Abréviations

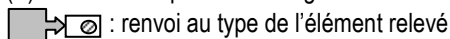
BNF : Bibliothèque Nationale de France
 CDDC : Caisse des Dépôts et Consignations
 COT : Convention d'Occupation Temporaire
 IFM : Institut Français de la Mode
 MGs : Magasins Généraux
 PAP : Port Autonome de Paris
 PAZ : Plan d'Aménagement de Zone
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 POS : Plan d'Occupation des Sols
 PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

Légende – Articulations – Cas d'étude de la Sucrière de Lyon

Exemple



(A) : renvoi à l'explication en légende

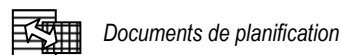


Mot : détail de l'élément relevé

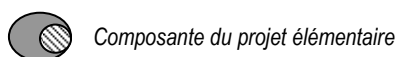
12/2009 : mois et année (indiquées ou non)

Typologie

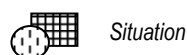
Articulations type *Conforme à*



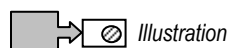
Articulations type *Inclusion*



Articulations type *Cadre*



Articulations type *Modèle*



Articulations type *Projet-Volant*



Précisions supplémentaires

(A) Les exemples cités dans le cadre de la mise en place de la deuxième phase du projet de la Sucrière sont : le Théâtre du monde pour la biennale de Venise (Aldo Rossi), la transformation du Magasin des Cotons à Gênes (Renzo Piano), une

philharmonie à Hambourg (Herzog et de Meuron), la Tate Gallery de Londres (Herzog et de Meuron), le Lieu Unique à Nantes, MoMA PS1 à New York (Frederick Fisher).

(1) Le passé architectural de la Sucrière est évoqué : construction dans les années 1930 et agrandissement en 1960, stockage du sucre jusque dans les années 80.

(2) Les *projets concomitants* évoqués sont : la promenade de 2,5 km déjà aménagée en bord de Saône, l'aménagement d'un futur parc urbain depuis les rives de Saône, la création d'un bassin nautique, le futur pôle de loisirs, la création d'une place des archives aux abords de la gare de Perrache.

(3) Les *projets concomitants* évoqués sont : la place des Archives et le parking souterrain derrière Perrache, la place nautique, le parc urbain, le pôle de loisirs, la ZAC en bord de Saône comprenant immeubles d'habitation et de bureaux, le musée du Confluent, la ligne de tramway (prévue en 2005), la reconversion du marché de gros transféré à Corbas, le projet de transfert des prisons, le Centre du goût dans un bâtiment proche de la Sucrière.

(4) L'évènement prévu est celui de la mise en lumière du bâtiment dans le cadre de la fête des lumières du 5 au 8/12/2003.

(5) Les *projets concomitants* évoqués sont : la rénovation du musée Gadagne et des Célestins, l'installation de l'Ecole nationale des Beaux-Arts aux Subsistances, l'aménagement des bibliothèques de la Part-Dieu et du Bachut, le musée des Beaux-arts, la salle 3000, le Rectangle.

(6) Les manifestations culturelles évoquées sont : les Nuits Sonores en mai, l'accueil des Quatrièmes Entretiens de l'Aménagement le 25 novembre dans la Sucrière, une conférence de presse sur la sélection d'équipes en compétition sur des îlots du Port Rambaud le 14 juin.

(7) Les *projets concomitants* évoqués sont : la promenade des quais de Saône, la place des Archives, le quartier de la place nautique, le tramway, le musée des Confluences, le pôle de loisirs, les Archives municipales.

(8) Les *projets concomitants* évoqués sont : les projets sur six pavillons dédiés aux médias, les entreprises créatives, l'implantation de trois sociétés pionnières (le groupe de presse Progrès, le groupe de Radio Espace et Art 45), les anciennes douanes (3 000 m² de bureaux, des galeries d'art et un « restaurant créatif »), l'installation de trois pavillons.

(9) Les *projets concomitants* évoqués sont : l'ancien immeuble des douanes réhabilité accueillant un restaurant, des galeries d'art et des groupes de communication, l'immeuble d'Espace groupe dédié aux radios ou encore au nouveau siège du Progrès, l'aménagement d'espaces publics conçus dans la continuité du parc de Saône, l'aménagement de la promenade de Saône, en 2001.

(10) Les *projets concomitants* évoqués sont : l'aménagement des espaces publics (4 ha avec la promenade en bord de Saône et un parking de 250 places, le Siège du Progrès (11 300m²), Les Douanes (4 700 m²), le Siège de Radio Espace (4 500 m²), les Salins ainsi que trois pavillons à bâtir.

(11) Les *projets concomitants* évoqués sont : la réalisation d'un terminal croisière pour les paquebots fluviaux, le développement du tourisme fluvial urbain et des liaisons fluviales à partir de la Sucrière vers d'autres sites de l'agglomération lyonnaise telle la Cité Internationale, l'installation de bateaux animations (restaurants, commerces..) ou de constructions sur la Saône, le projet de réhabilitation du bâtiment des Douanes, les différentes opérations du quai Rambaud (constructions de pavillons, les Salins, par exemple).

(12) Le site se trouve aux portes de Lyon Confluence, sur la rive de la Saône, dans un port Rambaud, élément d'entrée de ville et servant de filtre entre ville et rivière.

Abréviations

CDDC : Caisse des Dépôts et Consignations

COT : Convention d'Occupation Temporaire

Courly : Communauté urbaine de Lyon

RSD : Rhône Saône Développement

SEM : Société d'Economie Mixte

VNF : Voies Navigables de France

VIII. Les structures temporelles, reflets des différentes temporalités à l'œuvre pour les projets

A. Représentations des structures temporelles de projets de reconversion urbaine

Il s'agit dans ce chapitre de représenter d'une autre façon que celle choisie pour le chapitre précédent les dimensions temporelles des projets des cas d'étude. Ces schémas des structures temporelles des projets, illustrant à la fois les deux hypothèses principales d'une épaisseur temporelle et d'une transversalité temporelle du projet, découlent d'une reconstruction des éléments les plus importants développés dans la partie analytique précédente.

Par ailleurs, ces représentations de structure temporelles de projets, ne concernent que les deux terrains d'étude majeurs (Paris et Saint-Pierre-des-Corps). Le cas de Lyon, compte tenu des défauts de l'archive recueillie (notamment du manque de documents techniques lié à des difficultés de terrain), ne nous permet pas de représenter de façon plus fine la structure temporelle dégagée et qui en ressortirait faussée. Cependant, cette absence de représentation pour le cas de Lyon ne signifie pas une absence d'évocation dans les conclusions même que nous pouvons tirer de son étude, même partielles puisque portant sur une archive inégale. Ce cas d'étude sera évoqué, notamment dans les caractéristiques dégagées de l'avancement d'un projet.

a. Structure temporelle du projet du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps

i) Détermination des temporalités de base du projet : les temporalités successives.

La structure temporelle du projet étudié et représenté reflète un certain nombre de temporalités, notamment successives. Ces dernières, assimilables, en quelque sorte, à des phases de projet, sont repérables suivant principalement, par l'entremise de :

- La production et l'étalement de documents dans le temps ;
- La répartition des composantes essentielles du projet (dénominations, acteurs, documents graphiques, activités, etc.) dans le temps.

A cela, il faut y ajouter le croisement possible des résultats tirés de l'analyse des éléments recueillis suivant le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un* (notamment, le repérage des périodes de foisonnement d'éléments), ainsi que le repérage par le contenu même de la temporalité en terme de *composantes essentielles* ou de thèmes dominants.

La distinction entre *temporalités successives actives* et *inactives* se base suivant les éléments suivants :

- Les *temporalités successives actives* se démarquent non seulement par une plus grande production de documents dans le temps (supérieure à une dizaine de documents), mais aussi par une plus grande variété des éléments recueillis selon les *composantes essentielles*, entrecoupés de pauses très courtes (cf. **tableau 50**).
- Les *temporalités successives inactives* vont se caractériser par une moindre production de ces documents (largement inférieure à une dizaine de documents), avec des pauses ou des absences d'éléments recueillis plus longues ainsi qu'une variété d'éléments beaucoup moins présente (cf. **tableau 51**).

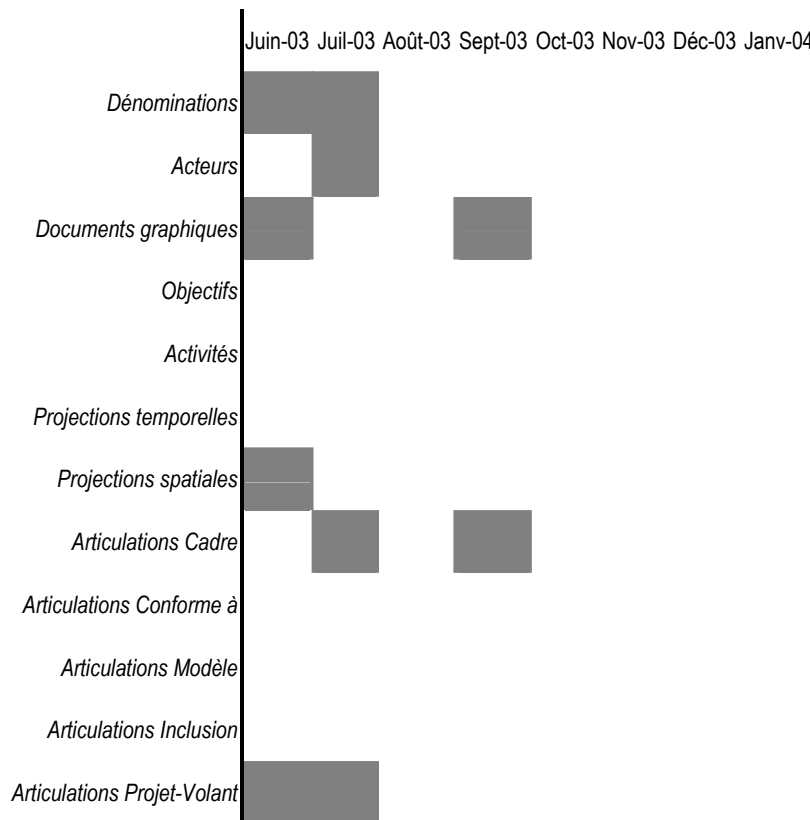


Tableau 50 : Exemple de repérage de la *temporalité successive inactive* n°7 (de juin 2003 à janvier 2004) selon la variété des éléments recueillis, cas d'étude du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps (Réalisation personnelle, 2011)

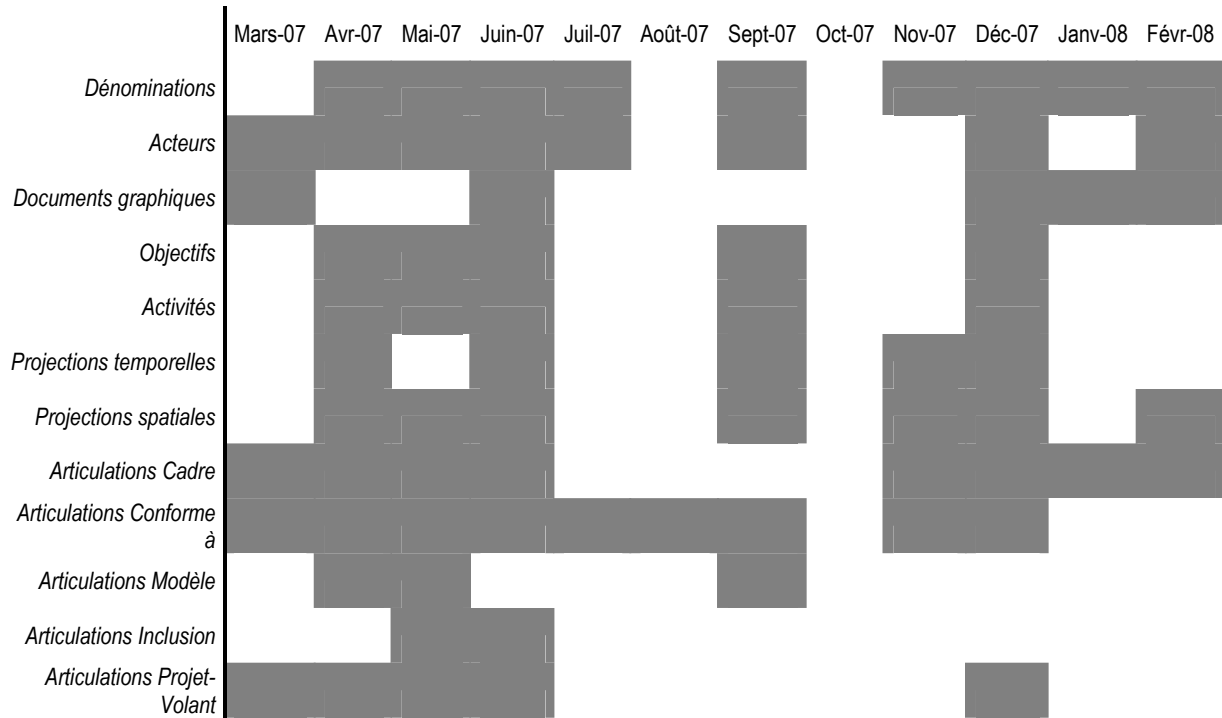


Tableau 51 : Exemple de repérage de la temporalité successive active n°2 (de mars 2007 à février 2008) selon la variété des éléments recueillis, cas d'étude du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps (Réalisation personnelle, 2011)

	Dénominations	Acteurs	Documents graphiques	Objectifs	Activités	Projections temporelles	Projections spatiales	Articulations Cadre	Articulations Conforme à	Articulations Modèle	Articulations Inclusion	Articulations Projet-Volant
juin-03	■		■				■					■
juil-03	■	■						■				■
août-03			■					■				
sept-03			■					■				
oct-03												
nov-03												
déc-03												
janv-04												
févr-04	■	■		■	■	■	■	■	■	■	■	
mars-04	■	■		■	■	■	■	■	■	■	■	
avr-04	■	■		■	■	■	■	■	■	■	■	
mai-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
juin-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
juil-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
août-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
sept-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
oct-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
nov-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
déc-04	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
janv-05	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
févr-05	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
mars-05												
avr-05												
mai-05												
juin-05	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	

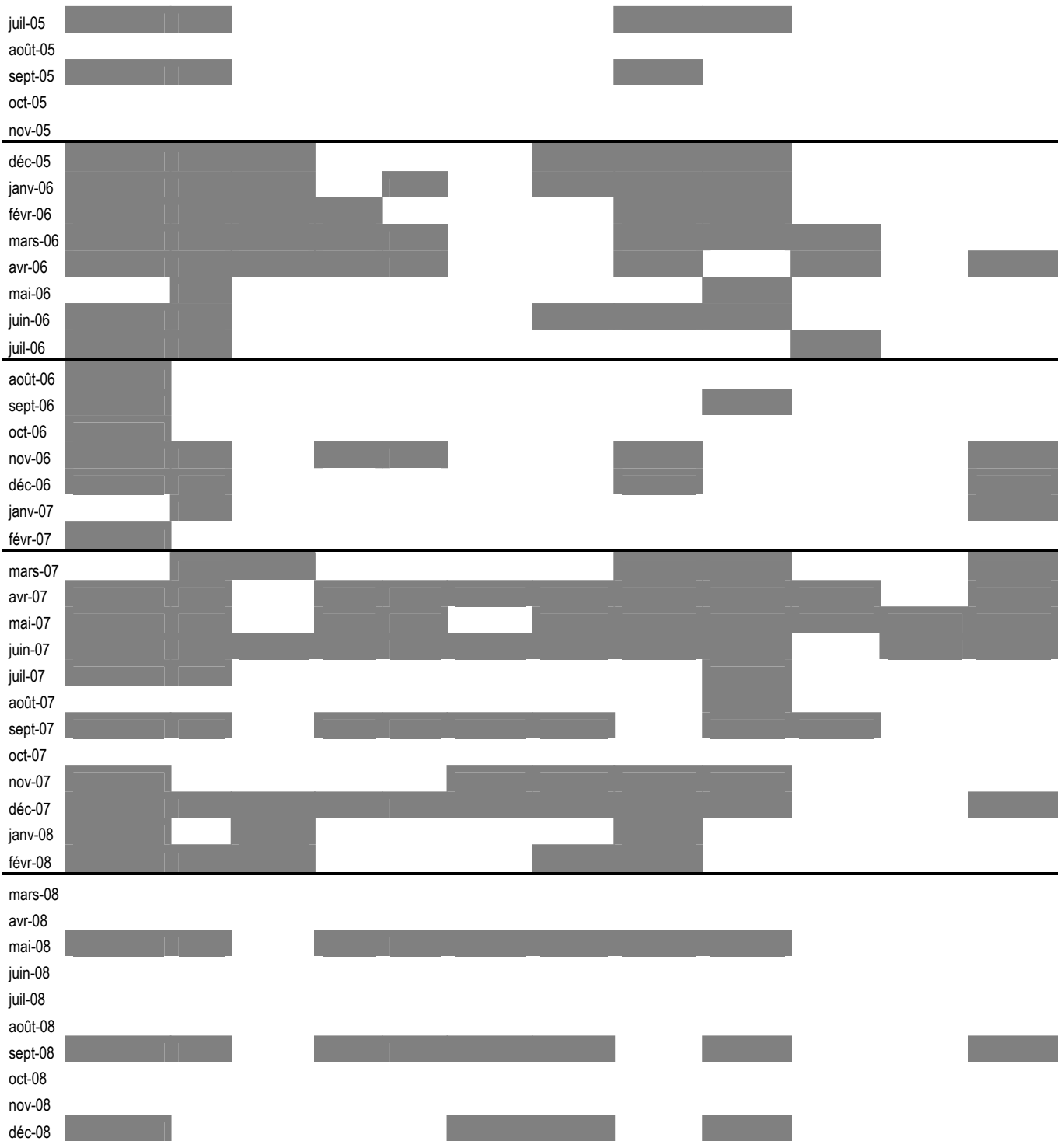
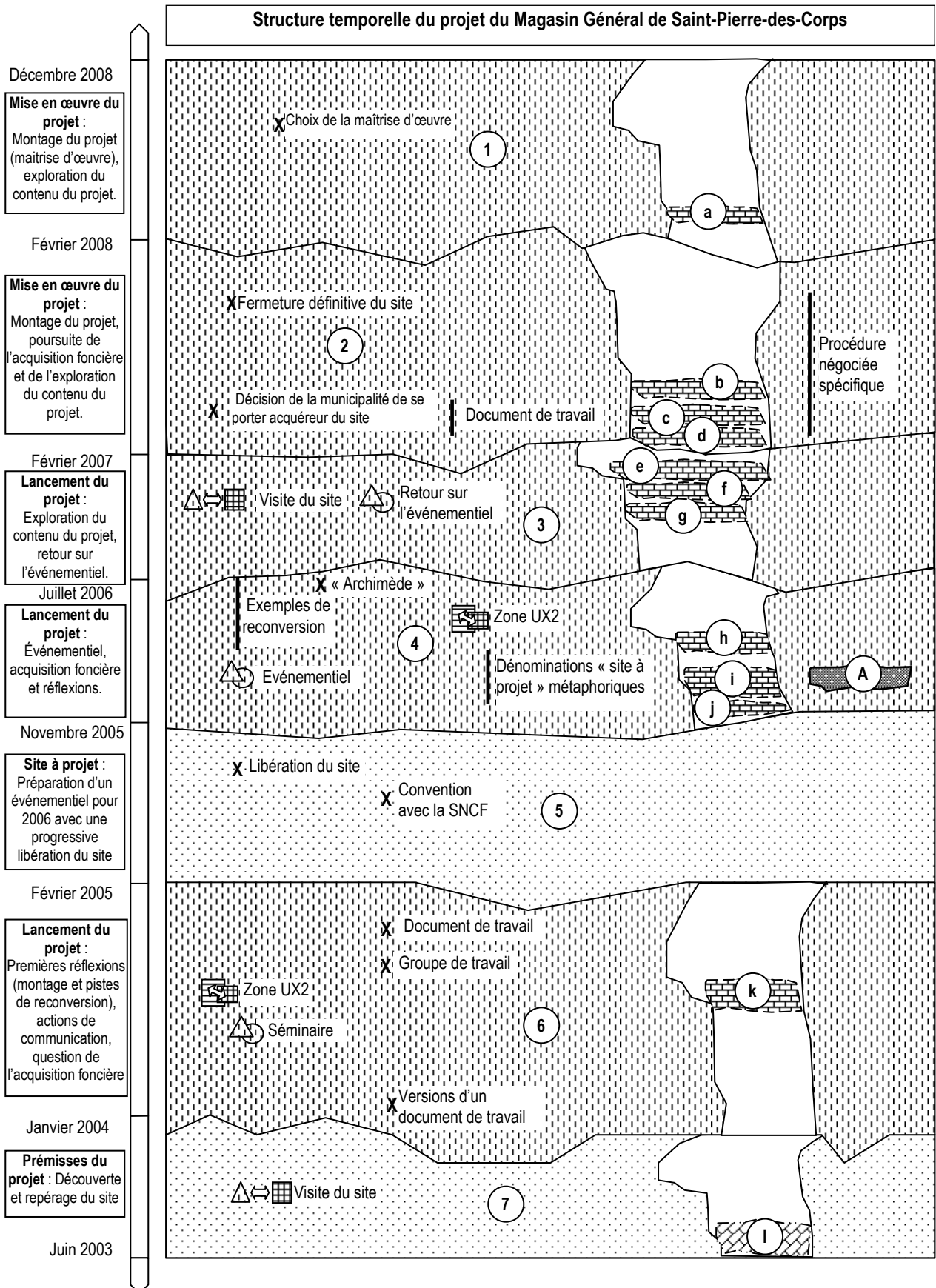


Tableau 52 : Repérage des temporalités successives du cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, selon la variété des éléments recueillis (Réalisation personnelle, 2011)







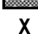

Le repérage des *temporalités successives actives* ou *inactives* tient aussi compte des thèmes dominants ou des caractéristiques relevées à travers l'analyse des éléments recueillis (cf. **tableau 52**). Par exemple, pour la *temporalité successive inactive* n°7 (cf. **tableau 50**), dans le cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, l'articulation *Projet-Volant* centrée autour d'un projet d'extension d'une entreprise, et l'articulation *Cadre/Agenda Politique* déterminent principalement la constitution d'une couche temporelle du projet. Concernant la *temporalité successive active* n°2 (cf. **tableau 51**), il s'agira surtout d'un ensemble d'éléments faisant ressortir le thème principal lié à la mise en place de la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet (procédure négociée spécifique). La distinction entre *temporalités actives* et *inactives* pour les autres types de temporalités (*naissantes*, *imbriquées*) se fait suivant l'activité d'origine de la *temporalité successive* dans laquelle ces temporalités s'insèrent. Une *temporalité imbriquée* tiendra son caractère *actif* ou *inactif* non pas de par sa nature même (par exemple, dans le cadre d'un *projet-volant*, il ne s'agira pas de déterminer si celui-ci est par lui-même actif et non pas dans une situation d'impasse) mais par rapport au lien la reliant à une des *temporalités successives* de base du projet, par rapport au contexte dans lequel se produit ce lien, ainsi qu'aux conséquences ayant lieu pour le *projet élémentaire*. Une *temporalité imbriquée* intervenant dans une *temporalité successive inactive* du projet est elle-aussi *inactive* : la couche temporelle successive dans laquelle elle s'insère ne montre pas de conséquences immédiates de cette imbrication, entraînant à posteriori une activité accrue durable du *projet élémentaire*, par exemple. Si cette activité se constatait suite à la *temporalité imbriquée*, la *temporalité successive* contenant cette *temporalité imbriquée* ne serait pas *inactive*.

Enfin, les dates délimitant chacune des temporalités mentionnées sur les schémas de la *structure temporelle* (pour Saint-Pierre-des-Corps mais aussi pour les autres cas d'étude) sont issues des dates des documents recueillis pour constituer les *archives* de chaque projet. Elles tiennent aussi compte des logiques internes des différentes temporalités dégagées, en fonction d'un certain nombre de critères que nous avons évoqués auparavant (nombre de documents, variété des éléments recueillis, pauses constatées révélatrices de l'inactivité de la temporalité, etc.) mais aussi de documents importants, qui, par leurs thèmes abordés, justifient les délimitations trouvées pour ces mêmes temporalités. Par exemple, la borne temporelle de juin 2003 avancée pour la temporalité n°7, présente sur le schéma suivant, renvoie à des documents techniques et des courriers datés de juin 2003 marquant l'intérêt porté sur le site à projet quant à sa reconversion tout en étant liés à la question de son acquisition foncière.

ii) Schéma de la *structure temporelle* du Magasin Général et fiches explicatives par couches temporelles



Légende

-  Numéro de la temporalité successive avec renvoi à la fiche explicative
-  Numéro de la temporalité imbriquée avec renvoi à la fiche explicative
-  Numéro de la temporalité naissante avec renvoi à la fiche explicative
-  Temporalité successive inactive
-  Temporalité imbriquée inactive
-  Temporalité successive active
-  Temporalité imbriquée active
-  Temporalité naissante active
- X et — Repères chronologiques

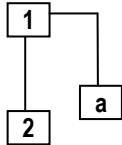
Mode d'emploi de lecture de cette structure temporelle selon les fiches explicatives :

Chaque couche temporelle, dénommée *temporalité*, renvoie à une fiche explicative donnant les caractéristiques principales de la couche repérée et le parcours temporel du projet en termes d'ouverture (ouverture du champ des possibles du projet), de fermeture (réduction de ce champ des possibles) ou de coexistence (c'est-à-dire des éléments n'entraînant pas de conséquences immédiates sur ce parcours). L'organisation de cette fiche a été décrite dans le chapitre V.

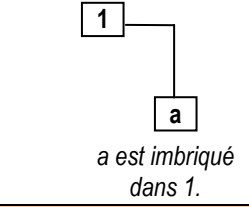

Par exemple, la temporalité n°1 est identifiée comme une *temporalité successive active* (elle renvoie à notre hypothèse d'épaisseur temporelle, puisqu'il s'agit de repérer les différentes temporalités mobilisées dans la structure temporelle du projet). Cette *temporalité successive* n'est pas isolée : elle s'inscrit aussi dans un jeu de relations de couches, indiqué par un diagramme dans la fiche explicative n°1 : la temporalité n°1 est ainsi plus récente que la temporalité n°2 et elle comporte une *temporalité imbriquée* n°a. Les temporalités n°2 (renvoyant à la fiche explicative n°3) et n°a (renvoyant à la fiche explicative n°2) sont elles aussi décrites par d'autres fiches explicatives. Cette temporalité n°1 comporte un intitulé général : « mise en œuvre du projet : poursuite de la procédure négociée spécifique, de l'exploration du projet et ouverture du projet à la société civile ». Cet intitulé se retrouve sur le schéma de la structure temporelle du projet afin d'identifier la phase du projet. Sur ce schéma, il est aussi indiqué quelques éléments participant au repérage chronologique.

La première partie de la fiche explicative n°1 s'attache à fournir les caractéristiques principales de la temporalité n°1, c'est-à-dire à montrer ce qui permet la détermination et l'identification de cette couche temporelle. Nous retrouvons les thèmes principaux abordés dans les documents relatifs au projet, ainsi que les éléments principaux classés suivant les typologies annoncées dans le chapitre V et tirés des *composantes essentielles* du projet. Par exemple, il est ainsi indiqué une présence d'*objectifs spécifiques* liés à la « mise en valeur du site », renvoyant à des éléments provisoires déjà identifiés et analysés de façon plus détaillée dans le chapitre VII. Nous retrouvons ici un *couple analytique d'indicateurs* déjà évoqué (*Provisoire/Permanent*) dans le chapitre précédent.

La deuxième partie de la fiche explicative n°1 comporte une analyse de la couche temporelle identifiée en fonction du parcours temporel : il s'agit de repérer les éléments de cette couche (tirés des *composantes essentielles* du projet) qui influencent ce parcours. Les éléments d'ouverture garantissent pour le projet une exploration de différentes possibilités. Par exemple, dans la fiche explicative n°1, concernant le parcours temporel, il est fait mention d'une variété d'activités prévues évoquées de façon provisoire. Le choix n'est pas encore fixé : les pistes de reconversion du site restent donc encore nombreuses. Flou des dénominations, variété d'éléments provisoires, cohabitation d'éléments sont, en général, significatifs de cette ouverture du projet. Il existe aussi des éléments liés à la fermeture de ce parcours, c'est-à-dire des éléments participant à la précision et à une construction plus poussée du projet. Dans le pire des cas, cette fermeture, si elle n'est pas significative d'une avancée du projet (en termes de choix effectué) peut aussi signifier une pause ou une impasse. Cependant, ce n'est pas le cas ici. La précision se vérifie, par exemple, avec les articulations *Conforme à/Procédure* mettant en avant le choix définitif du type de procédure engagé pour le choix du maître d'œuvre. Les éléments de fermeture vont ainsi traduire un champ des possibles réduit pour le projet, notamment dans le domaine procédural. Enfin, les éléments de coexistence repérés n'ont pas d'influence directe sur ce parcours temporel : bien souvent, ils sont inscrits dans une logique qui met en perspective le projet par rapport à son environnement. La lecture du parcours temporel est présente pour chaque temporalité, décrite chacune par une fiche explicative. Ce parcours temporel renvoie directement à notre deuxième hypothèse de *transversalité temporelle*, traduisant l'évolution du projet au fil du temps selon l'ouverture/la fermeture, conditionnée par un *contexte externe* (mobilisé par des articulations) et *interne* (mobilisé par des liens internes reliant les éléments participant au contenu du projet, comme, par exemple, pour les activités prévues).

Fiche explicative n°1		Mars 2008 – Décembre 2008...
Intitulé de la couche		
Temporalité n° 1		Mise en œuvre du projet : poursuite de la procédure négociée spécifique, de l'exploration du projet et ouverture du projet à la société civile.
Description de la couche		
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thèmes</u> : choix d'une maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre de la procédure négociée spécifique, exploration des possibles pistes de reconversion (appel aux habitants, notamment).</p> <p>- <u>Dénominations</u> : poursuite de la mention de l'appartenance du site à la SNCF dans les dénominations <i>Site à projet</i>, significative d'un projet jeune (septembre 2008). Variété de dénominations floues et précises type <i>Action sur le site à projet</i> et <i>Contenu du projet</i>.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : présence des <i>acteurs centraux du projet</i> (principalement la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, Tour(s)plus, la SNCF). Apparition d'un nouvel <i>acteur central</i> : l'équipe de maîtrise d'œuvre (l'ANMA en septembre 2008, c'est-à-dire l'Agence Nicholas Michelin et Associés). Présence intermittente d'<i>acteurs périphériques</i> nouveaux : les habitants (appel aux habitants pour des idées de reconversion du site).</p> <p>- <u>Objectifs</u> : présence des <i>objectifs spécifiques</i> liés à la « mise en valeur du site » (mobilisant des éléments provisoires comme des pistes de reconversion) en mai et septembre 2008. Présence d'<i>objectifs globaux</i> et <i>spécifiques</i> de valorisation de l'entrée Est de l'agglomération, de valorisation paysagère et de développement de nouvelles fonctions urbaines en septembre 2008.</p> <p>- <u>Activités</u> : variété des activités prévues, sans choix effectué pour une branche particulière d'activités.</p> <p>- <u>Projections temporelles</u> : présence d'un bref et flou <i>récapitulatif</i> en mai 2008 rappelant les grandes étapes du projet.</p> <p>- <u>Projections spatiales</u> : poursuite de la cohabitation de différents types de projections spatiales : <i>étendues spatiales détaillées</i>, <i>souhaitées</i> et <i>générales</i>. Absence de projections temporelles type <i>Prévision spatiale</i>.</p>	<p><u>Temporalité successive active</u> : elle mobilise des documents variés et nombreux, étalés dans le temps. Les pauses constatables sont de courte durée. Enfin, la variété des éléments recueillis, la présence de la plupart des <i>composantes essentielles</i> sont synonymes de cette activité.</p> <p>Cette temporalité reste « ouverte », c'est-à-dire qu'elle peut accueillir d'autres documents liées à l'<i>archive</i> du projet. Le recueil complet des données s'étant arrêté avec la temporalité précédente, cette temporalité est tout de même représentée en raison de la présence de quelques documents recueillis et datés après février 2008 dans l'<i>archive</i> originale. Les résultats affichés ici sont donc plus limités que les précédents.</p>	 <p>1 succède à 2. a est imbriqué dans 1.</p>

Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
<p>- Poursuite de la cohabitation de deux branches de dénominations type <i>Site à projet</i> : « Magasin Général » / « Magasins Généraux », significative d'un choix non fixé sur ce type de dénominations.</p> <p>- Présence d'une variété de dénominations type <i>Contenu du projet</i> (en mai et septembre 2008) et <i>Action sur le site à projet</i> (en mai, septembre et décembre 2008), à caractère provisoire, significative d'une ouverture, d'un choix non arrêté sur les éventuelles pistes de reconversion du site.</p> <p>- Présence de dénominations floues et précises pour les dénominations type <i>Action sur le site à projet</i>.</p> <p>Cette présence est indicatrice d'un projet en attente de détermination.</p> <p><u>Exemples de dénominations précises</u> : « réhabilitation de la halle de 30 000m² » (décembre 2008).</p> <p><u>Exemples de dénominations floues</u> : « aménagement du site des Magasins Généraux » (septembre 2008), « devenirs possibles de ce site » (mai 2008).</p> <p>- Pas d'affirmation de branches d'objectifs ni de modifications majeures entraînant la disparition de certaines de ces branches.</p> <p>- Présence d'une variété d'activités prévues évoquées de façon provisoire, sans qu'il y ait de choix effectué : « salle de concert ou lieu d'exposition » (septembre 2008), activités économiques (septembre 2008) ou mise en avant d'un <i>programme</i> mixte (mai et septembre 2008).</p> <p>- Présence à la fois des projections spatiales type <i>Étendue spatiale souhaitée</i> et des projections spatiales type <i>Étendue spatiale générale</i> de mai 2008, synonyme d'un choix non fixé quant à l'acquisition du site en totalité (y compris la partie RFF).</p> <p>- Flou général maintenu avec une variabilité des chiffres pour les projections spatiales : pour les <i>étendues spatiales souhaitées</i>, le chiffre de la surface du site varie plusieurs fois (« 15 ha » en mai 2008, « 15,3 ha » en mai et septembre 2008). C'est aussi le cas pour les <i>étendues spatiales détaillées</i> (halle de « 32 500 » m² en mai 2008 avec précision des abords, « 30 000 m² » en septembre et décembre 2008, sans précision des abords).</p>	<p>- Idée d'une mixité des fonctions reflétée à travers la dénomination de mai 2008 « un centre de vie et d'affaires », de type <i>Contenu du projet</i>, héritée des précédentes temporalités (permanence sous-jacente), et à travers le <i>programme</i> mixte annoncé (« une véritable mixité d'affectations »).</p> <p><u>Extrait d'un article de journal de la Nouvelle République, « Tour(s)plus lance le chantier des magasins généraux », du 16/05/2008</u> :</p> <p>Le projet n'est « ni un lieu de culture, ni un site industriel, pas plus qu'un pôle tertiaire, mais tout cela en même temps, y compris (...) [des] logements ».</p> <p>Cette mixité des fonctions est aussi soulignée par les <i>objectifs spécifiques</i> du projet liés à sa mise en valeur, par les activités prévues.</p> <p>- Précision de certaines dénominations type <i>Action sur le site à projet</i> autour du terme de « réhabilitation », en décembre 2008 : précision d'une réhabilitation concernant la « halle de 30 000m² ». Cette dénomination est révélatrice d'une amélioration de la connaissance du site.</p> <p>- Apparition d'un nouvel <i>acteur central</i>, l'équipe de maîtrise d'œuvre en septembre 2008, chargée du projet. Ce choix est synonyme d'un avancement du projet. Cette précision de l'équipe de maîtrise d'œuvre va définitivement orienter le projet et réduire le champ des possibles.</p> <p>- Précision engagée avec les articulations type <i>Conforme à/Procédure</i> indiquant le choix et la mise en œuvre de la procédure spécifique permettant le choix du maître d'œuvre. Ce choix limite les possibilités du projet et est synonyme d'une avancée dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>- En décembre 2008, présence d'une articulation type <i>Conforme à/Documents de planification</i>, renvoyant au contrat d'agglomération dans lequel s'insère l'étude urbaine prévue par Tour(s)plus. Cette articulation met en avant la cohérence du montage de projet avec le document en question.</p>	<p>- L'articulation évoquée de type à la fois <i>Cadre/Situation</i> et <i>Cadre/Projets concomitants</i> de mai 2008 met plutôt en perspective le site par rapport à son environnement : cœur de l'agglomération, insertion au sein d'une zone industrielle et urbaine en évolution, émergence d'un pôle multimodal.</p>

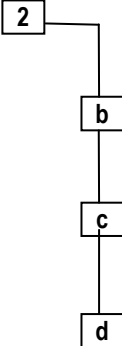
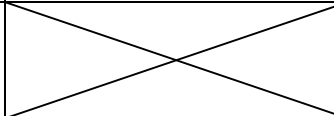
Fiche explicative n°2		Mai 2008	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° a		Evocation de l'histoire du site	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>		<i>Relations entre couches</i>
- <u>Thème</u> : évocation rapide de l'architecture du site et de la date de construction des Magasins Généraux.	<p>Temporalité imbriquée active : elle s'inscrit dans la <i>temporalité successive active</i> n° 1.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Cadre/Ancien</i>.</p>		 <p>a est imbriqué dans 1.</p>
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>		<i>Coexistence</i>
			

Fiche explicative n°3		Mars 2007 – Février 2008	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° 2		Mise en œuvre du projet : mise en place de la procédure négociée spécifique, de la programmation du montage du projet, poursuite de la question de l'acquisition foncière du site et de l'exploration du contenu du projet.	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>		<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thèmes</u> : documents de travail concernant la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre de la procédure négociée spécifique, processus de vente du site et acquisition foncière, exploration des possibles pistes de reconversion (exemples de reconversion d'anciennes friches industrielles).</p> <p>- <u>Dénominations</u> : poursuite de la mention de l'appartenance à la SNCF dans les dénominations type <i>Site à projet</i>, significative d'un projet jeune (décembre 2007 et janvier 2008). Terme métaphorique dans les dénominations type <i>Site à projet</i>, de façon provisoire et ponctuelle (« joyau » en septembre 2007).</p> <p>- <u>Acteurs</u> : Forte présence des <i>acteurs centraux du projet</i> (principalement la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, Tour(s)plus, la SNCF, l'Agence d'Urbanisme) avec indication de futurs acteurs (groupe de pilotage, équipe de maîtrise d'œuvre urbaine). Présence intermittente d'<i>acteurs périphériques</i>, à l'occasion de la procédure d'acquisition foncière du site, de la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, de réflexions sur les éventuelles pistes de reconversion du site.</p> <p>- <u>Objectifs</u> : présence des objectifs liés à la « mise en valeur patrimoniale » du site, au « montage du projet », au développement durable, à la « mise en valeur du site » (mobilisant des éléments provisoires comme des pistes de reconversion), aux acteurs, à la « réflexion à des échelles de territoire plus larges », à la « recherche de cohérence » et au « diagnostic du site à projet ». « Montage du projet » et « diagnostic du site à projet » sont caractéristiques d'un projet en cours de mise en œuvre. Présence de quelques objectifs isolés : un <i>objectif spécifique</i> lié à l'idée d' « être opérationnel rapidement sur les magasins généraux » et un <i>objectif global</i> lié au « maintien de la croissance démographique et économique de l'agglomération », fin 2007.</p> <p>- <u>Activités</u> : présence affirmée d'un « programme mixte » des activités prévues pour le site, sans qu'il y ait pourtant de choix final effectué.</p> <p>- <u>Projections spatiales</u> : poursuite de la cohabitation de différents types de projections spatiales : <i>étendues spatiales détaillées, souhaitées et générales</i>. Absence de projections temporelles type <i>Prévision spatiale</i>.</p>		<p><u>Temporalité successive active</u> : elle mobilise des documents variés et nombreux, étalés dans le temps. Les pauses constatables sont de courte durée. Enfin, la variété des éléments recueillis, la présence de la plupart des <i>composantes essentielles</i> sont synonymes de cette activité.</p>	<pre> graph TD 1[1] --- 2[2] 2 --- 3[3] 2 --- b[b] b --- c[c] c --- d[d] </pre> <p>2 succède à 3 et est antérieur à 1. b, c et d sont imbriqués dans 2.</p>

<p>- Projections temporelles : fin 2007, présence d'un échéancier détaillé de la procédure négociée spécifique et d'une projection temporelle type <i>Récapitulatif</i> rappelant les grandes étapes du projet sans précision de datation. Cette dernière projection reste, cependant, très succincte et floue au niveau de la datation.</p> <p>- Articulations <i>Conforme à</i> : leur présence est indicatrice de la continuation de l'acquisition foncière du site mais aussi du choix de la procédure négociée spécifique afin de sélectionner le futur maître d'œuvre.</p>		
Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
<p>- Poursuite de la cohabitation de deux branches de dénominations type <i>Site à projet</i> : « Magasin Général » / « Magasins Généraux », significative d'un choix non fixé sur ce type de dénominations.</p> <p>- Présence d'une variété de dénominations type <i>Contenu du projet</i> (en avril-mai 2007 et novembre-décembre 2007) et <i>Action sur le site à projet</i> (d'avril à juillet 2007, fin 2007 et en février 2008), à caractère provisoire, significative d'une ouverture, d'un choix non arrêté sur les éventuelles pistes de reconversion du site.</p> <p>- Caractère provisoire d'une dénomination métaphorique type <i>Site à projet</i> (« joyau »), synonyme d'un choix non fixé pour le projet, et donc ouvert. Elle sert à asseoir le projet et à le légitimer.</p> <p>- Retour dans le flou avec l'apparition de certaines dénominations type <i>Action sur le site à projet</i> autour du terme d'« aménagement », fin 2007. Ce retour est indicateur d'un projet en attente de détermination.</p> <p>- Présence de <i>documents prescriptifs</i> à caractère provisoire, notamment avec la présence d'un travail étudiant prescriptif de juin 2007 (« maquette d'études de différentes hypothèses d'intervention »).</p> <p>- Pas d'affirmation de branches d'objectifs ni de modifications majeures entraînant la disparition de certaines de ces branches.</p> <p>- Présence d'activités prévues évoquées de façon provisoire : « centre de vie et d'affaires » (fin 2007), site d'accueil d'activités tertiaires, de petites entreprises, d'ateliers artistiques entre avril et septembre 2007, par exemple.</p> <p>- Cohabitation de projections spatiales type <i>Étendue spatiale souhaitée</i> et <i>Étendue spatiale générale</i> de mai à juin 2007 et en décembre 2007, synonyme d'un choix non fixé quant à l'acquisition du site en totalité (y compris la partie RFF).</p>	<p>- Idée d'une mixité des fonctions reflétée à travers la dénomination de décembre 2007 « un centre de vie et d'affaires », de type <i>Contenu du projet</i>, héritée des précédentes temporalités (permanence sous-jacente), et à travers le <i>programme</i> mixte annoncé dans les activités prévues dans le cadre de l'exploration de pistes de reconversion possibles du site.</p> <p>- Précision de certaines dénominations type <i>Action sur le site à projet</i> autour du terme de « réhabilitation », entre avril et juin 2007 : ajout d'une réhabilitation concernant le « bâtiment principal » (avec, parfois, l'indication de sa surface de 30 000m²), précision chiffrée concernant la surface du site à projet (« 14 ha »). Ces dénominations sont révélatrices d'une amélioration de la connaissance du site.</p> <p>- Changement de statut d'un acteur « la SNCF » devenant <i>acteur confrontant</i> en juillet 2007 : la question de la responsabilité et du financement des travaux de défrichage du site est source de tensions entre la Ville et l'ancien propriétaire du site. Ce changement est source potentielle de ralentissement du projet.</p> <p>- Précision concernant de futurs <i>acteurs centraux du projet</i> : cette précision concerne le choix de la future équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, qui va définitivement orienter le projet et réduire le champ des possibles.</p> <p>- Précision des objectifs de « montage du projet » et de « réflexions sur des échelles de territoires plus larges » à partir d'avril 2007 : choix du type de procédure (procédure négociée spécifique) permettant la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, de la multiplication des documents à élaborer (plan-guide, bilan pré-opérationnel, avant-projet, contrat performanciel, etc.), l'ajout de nouvelles échelles de territoire (échelle régionale, départementale, précision du périmètre d'étude du site). Cette précision peut aussi se rencontrer d'une version à l'autre (avril et mai 2007) du document de travail Cahier des charges d'études pour les magasins généraux.</p>	<p>- Certaines articulations (notamment, à la fin de l'année) <i>Cadre/Situation</i> et <i>Cadre/Projets concomitants</i> mettent plutôt en perspective le site par rapport à son environnement : équipements sportifs et pédagogiques, activités commerciales proches, arrivée d'IKEA, activités de culture et de loisirs, etc.</p>

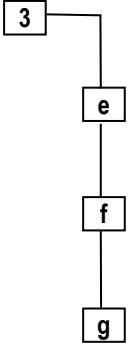
<p>- Flou général maintenu avec une variabilité des chiffres pour les projections spatiales : pour les <i>étendues spatiales souhaitées</i>, le chiffre de la surface du site varie plusieurs fois (15 ou 14 ha selon l'une ou l'autre version d'un document de travail d'avril et mai 2007, « 14 ha » entre mai et juin 2007, « 15,3 ha », fin 2007, « environ 15 ha » en février 2008).</p> <p>- Présence des articulations <i>Modèle/Référence</i> : elles sont présentes d'avril à mai 2007 et fin 2007, comme exemples guidant la réalisation du projet. Certains exemples se répètent, comme ceux de Nantes et d'Arles. Ils traduisent une ouverture, une exploration des possibilités et sont significatifs d'un projet jeune qui se cherche encore. Il n'existe pas d'articulations <i>Modèle/Illustration</i> traduisant un choix opéré pour le projet.</p> <p><u>Exemples</u> : ancienne papeterie d'Essonnes, Lieu Unique de Nantes, ateliers SNCF d'Arles, etc.</p> <p>- Flou maintenu au niveau d'un document de travail dans ses deux versions d'avril et mai 2007, Cahier des charges d'études pour les magasins généraux (renommé dans la deuxième version : Cahier des charges d'études pour une mission de prospective territoriale et économique pour la restructuration des magasins généraux) :</p> <p>Certains des documents de planification indiqués et pour lesquels le projet se doit de tenir compte varient d'une version à l'autre (dans la version d'avril 2007, il s'agit du « schéma d'espace économique du SCOT » alors que dans la version de mai 2007, il est remplacé par le « schéma d'urbanisme commercial »).</p> <p>Ces articulations se révèlent donc provisoires et ne traduisent pas de choix effectué.</p>	<p>- Précision de certaines projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> : présence d'un échéancier détaillé de la mise en place de la procédure négociée spécifique (fin 2007).</p> <p>- Articulations <i>Cadre/Projets concomitants</i> et <i>Cadre/Situation</i> davantage orientées vers la cohérence : interactions entre projets voulues sous une forme de complémentarité (notamment avec le « pôle multimodal de la gare sud TGV » en avril 2007), ce qui oriente et limite les possibilités pour le <i>projet élémentaire</i>, ou sous la forme d'une recherche de cohérence (« cohérence des projets d'ensemble » entre avril et mai 2007, par exemple).</p> <p>- Précision engagée avec les articulations type <i>Conforme à/Procédure</i> (entre avril et décembre 2007, principalement) indiquant le choix de la procédure spécifique permettant le choix du maître d'œuvre (procédure négociée spécifique ». Ce choix limite les possibilités du projet et est synonyme d'une avancée dans la connaissance du projet et de son montage. Rajout d'une date sur décision de la municipalité d'acheter le site</p> <p>- Entre avril et mai 2007, présence d'articulations type <i>Conforme à/Documents de planification</i> : contradiction entre ces articulations (règlement d'urbanisme de la zone UX2, limitant la constructibilité du site) et l'éventuelle piste de reconversion engagée vers une mixité des fonctions (dont la fonction logement).</p> <p>Cette articulation limite le projet : elle est source de potentiel changement et modification pour le projet. Un possible changement de règlement de zone pour permettre la mixité des fonctions est possible à l'avenir (notamment à l'occasion de la révision du POS en PLU).</p> <p>- Articulations <i>Inclusion/Projet global</i> engageant une interaction entre projets sous forme de complémentarité : évocation des « projet urbain de la ville » et du « projet d'agglomération » (entre mai et juin 2007) envers lesquels le <i>projet élémentaire</i> se doit de tenir compte (même si le projet urbain de la ville n'est pas déterminé de façon précise).</p>	
--	--	--

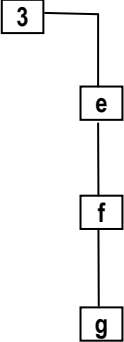
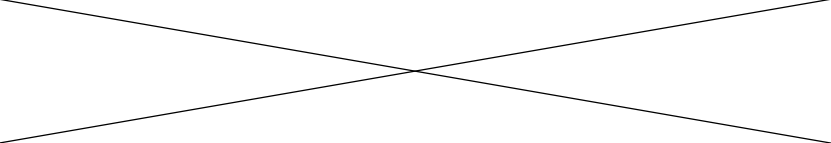
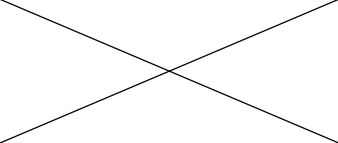
Fiche explicative n°4		Juin 2007	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° b		Evocation de l'histoire du site	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>		<i>Relations entre couches</i>
<p>- Thème : bref rappel du passé du site comme « ancien site de stockage des matériaux de la SNCF ».</p> <p>Ce rappel a lieu dans un document de travail de juin 2007, concernant la mise en place de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et intitulé <i>Contrat d'agglomération avec la région centre technique municipal (2008-2011) – Fiche synthétique du projet.</i></p>	<p>Temporalité imbriquée active : elle s'inscrit dans la <i>temporalité successive active</i> n° 2.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Cadre/Ancien</i>.</p>		<p>Le diagramme illustre la relation entre les couches temporelles. Une boîte à l'angle supérieur gauche est étiquetée '2'. Une ligne descend de '2' et se connecte à une boîte 'b'. Une autre ligne descend de 'b' et se connecte à une boîte 'c'. Une dernière ligne descend de 'c' et se connecte à une boîte 'd'. Les boîtes 'b', 'c' et 'd' sont alignées verticalement. Le diagramme indique que la couche 'b' est imbriquée dans la couche '2' et que la couche 'b' succède à la couche 'c'.</p> <p><i>b est imbriqué dans 2.</i></p> <p><i>b succède à c.</i></p>
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>		<i>Coexistence</i>

Fiche explicative n°5		Avril 2007
Intitulé de la couche		
Temporalité n° c		Projet-Volant : recherche d'un site pour un pôle des arts de la rue
Description de la couche		
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- Thème : recherche d'un site pour un pôle des arts de la rue, dans le cadre d'un débat ayant lieu suite à l'incendie des locaux (en avril 2006) ayant accueilli le Projet 244. L'incendie et la recherche d'un nouveau site ont été aussi évoqués dans la temporalité n° f.</p>	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité successive active</i> n° 2. Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>	 <p><i>c est imbriqué dans 2.</i> <i>c est antérieur à b.</i></p>
Parcours temporel		
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>
<p>- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i>, liée à la recherche d'un site pour la création d'un pôle des arts de la rue. Cette articulation, à caractère provisoire, élargit le champ des possibles pour le <i>projet élémentaire</i> à un moment donné.</p>	<p>- Le choix du site des Magasins Généraux pour ce pôle des arts de la rue est finalement écarté pour cause de coût financier.</p>	

Fiche explicative n°6		Mars 2007	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° d		Projet-Volant : projet de développement d'une entreprise (SOCOFER)	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>		<i>Relations entre couches</i>
- <i>Thème</i> : recherche d'un site pour le développement de l'entreprise SOCOFER. Ce <i>projet-volant</i> est déjà évoqué dans la temporalité n°e.	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité active</i> n° 2.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>		<p><i>d est imbriqué dans 2.</i> <i>d est antérieur à c.</i></p>
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>		<i>Coexistence</i>
- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i> liée à la recherche d'un site pour le développement des activités de SOCOFER. Cette articulation, à caractère provisoire, élargit le champ des possibles pour le <i>projet élémentaire</i> .	X		X

Fiche explicative n°7		Août 2006 – Février 2007
Intitulé de la couche		
Temporalité n°3		Lancement du projet : recherche du contenu du projet (pistes de reconversion), forte présence de projets-volants et retour sur l'événementiel.
Description de la couche		
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thèmes</u> : exploration du contenu possible du projet (pistes de reconversion), présence de <i>projets-volants</i> (indiqués dans les fiches correspondantes), retour sur l'événementiel de février 2006.</p> <p>- <u>Dénominations</u> : poursuite de la mention de l'appartenance à la SNCF dans les dénominations type <i>Site à projet</i>, significative d'un projet jeune (en décembre 2006 et février 2007). Moindre fréquence des dénominations type <i>Contenu du projet</i> et <i>Action sur le site à projet</i>.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : présence des <i>acteurs centraux du projet</i> (Ville de Saint-Pierre-des-Corps et Agence d'Urbanisme, principalement), de quelques <i>acteurs périphériques</i> (Ministère de la Culture et société CFA), et de <i>destinataires du projet</i> envisagés dans le cadre de <i>projets-volants</i> (société SOCOFER) en janvier 2007.</p> <p>- <u>Activités</u> : un « lieu pluridisciplinaire » est notamment envisagé. Cette activité est à caractère provisoire.</p> <p>- <u>Articulation Cadre/Évènement</u> : retour sur l'évènementiel de février 2006.</p>	<p><u>Temporalité successive active</u> : si elle est moins active que la <i>temporalité successive précédente</i>, cette couche temporelle mobilise, cependant, des éléments recueillis qui restent assez variés, et inclut un certain nombre de <i>projets-volants</i>, révélateurs de cette activité liée à la couche.</p>	<p>3 succède à 4 et est antérieur à 2. e, f et g sont imbriqués dans 3.</p> <pre> graph TD 2[2] --- 3[3] 3 --- 4[4] 3 --- e[e] e --- f[f] f --- g[g] </pre>
Parcours temporel		
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>
<p>- Présence des articulations type <i>Cadre/Évènement</i> en décembre 2006, liée à la visite du ministre de la Culture, à propos de la mise en place d'un « lieu pluridisciplinaire » sur le site. Cette activité est envisagée de façon provisoire, puisque le contenu du projet n'a pas été déterminé. Elle ouvre le champ des possibles pour le <i>projet élémentaire</i>.</p>	<p>- Idée d'une mixité des fonctions reflétée dans la dénomination type <i>Contenu du projet</i> (permanence cachée), et présente dans les précédentes temporalités : « lieu pluridisciplinaire ».</p>	

Fiche explicative n°8		Janvier 2007
Intitulé de la couche		
Temporalité n° e		Projet-Volant : projet de développement d'une entreprise (SOCOFER)
Description de la couche		
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
- <u>Thème</u> : recherche d'un site pour le développement de l'entreprise SOCOFER.	<u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité active</i> n° 3. Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i> .	 <p>e est imbriqué dans 3. e est postérieur à f.</p>
Parcours temporel		
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>
- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i> liée à la recherche d'un site pour le développement des activités de SOCOFER. Cette articulation, à caractère provisoire, élargit le champ des possibles pour le <i>projet élémentaire</i> .	X	X

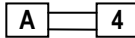
Fiche explicative n°9		Décembre 2006	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° f		Projet-Volant : recherche d'un site pour le Projet 244	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>		<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thème</u> : recherche d'un nouveau site d'accueil du Projet 244.</p>		<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité active</i> n° 3.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>	 <p><i>f est imbriqué dans 3.</i> <i>f est antérieur à e.</i></p>
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>		<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>
<p>- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i> : recherche d'un site (les Magasins Généraux de la SNCF sont un temps pressenti) pour le Projet 244, suite à un incendie ayant eu lieu dans les locaux d'accueil d'origine de ce projet culturel.</p> <p>Cette articulation permet d'élargir le champ des possibles pour le <i>projet élémentaire</i>.</p>			

Fiche explicative n°10		Novembre 2006	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° g		Projet-Volant : centre de formation aux métiers du bâtiment	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche		Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thème</u> : recherche d'un site pour accueillir un centre de formation aux métiers du bâtiment.</p> <p>- <u>Objectifs et activités</u> : présence d'un <i>objectif spécifique</i> isolé, lié au projet de création de centre de formation aux métiers du bâtiment, à caractère provisoire.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : présence intermittente d'<i>acteurs périphériques</i> (Société CFA), portant à connaissance de l'<i>acteur central</i> (la Ville de Saint-Pierre-des-Corps) l'existence de ce <i>projet-volant</i> (recherche d'un site pouvant accueillir ce centre de formation).</p>		<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité active</i> n° 3.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>	<p>g est imbriqué dans 3. g est antérieur à f.</p>
Parcours temporel			
Ouverture		Fermeture	Coexistence
<p>- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i> : projet de création d'un centre de formation dans les métiers du bâtiment.</p> <p>Cette articulation permet d'élargir le champ des possibles pour le <i>projet élémentaire</i>.</p> <p>- Présence d'une articulation type <i>Cadre/Situation</i> liée fortement avec la précédente articulation <i>Projet-Volant</i> en novembre 2006 : mise en perspective du projet-volant par rapport à l'offre actuelle de formation aux métiers du bâtiment déficitaire sur la ville de Saint-Pierre-des-Corps.</p>		X	X

Fiche explicative n°11		Décembre 2005 – Juillet 2006
Intitulé de la couche		
Temporalité n°4		Lancement du projet : événementiel Radio Béton, poursuite de la question de l'acquisition foncière du site et réflexions sur les pistes de reconversion.
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thèmes</u> : organisation et déroulement de l'événementiel Radio Béton (23,24 et 25 février 2006), réflexions sur les pistes de reconversion (exemples de reconversion), processus d'acquisition foncière qui se poursuit (droit de priorité de la Ville, intérêt exprimé par la Ville à la SNCF pour le rachat du site).</p> <p>- <u>Dénominations</u> : poursuite de la mention de l'appartenance à la SNCF dans les dénominations type <i>Site à projet</i>, significative d'un projet jeune (principalement de janvier à avril 2006). Apparition de termes métaphoriques dans les dénominations <i>Site à projet</i>, de façon provisoire et ponctuelle (entre janvier et mars 2006) dans un article de journal (« cathédrale de béton », « joyau »), et valorisant le site à projet.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : de janvier à juillet 2006, présence des <i>acteurs centraux</i>, des <i>acteurs périphériques</i> (intervention ponctuelle et provisoire), des <i>destinataires du projet</i> (en février 2006, à l'occasion de l'anniversaire Radio Béton), d'un <i>acteur confrontant</i> (réaction critique des élus de Tours en avril 2006 par rapport à la proposition floue de Renaud Donnedieu de Vabres sur la création d'un « lieu pluridisciplinaire » sur le site).</p> <p>- <u>Documents graphiques</u> : Présence intermittente de <i>documents de diagnostic/analytique</i> (travail étudiant du deuxième semestre 2006).</p> <p>- <u>Objectifs</u> : poursuite de la mise en avant des objectifs permanents de « mise en valeur patrimoniale ». Apparition des objectifs de développement durable, de « développement culturel de Tours » (en mars 2006). Poursuite des objectifs provisoires de « mise en valeur du site » (« création d'un lieu pluridisciplinaire à destination des artistes » en avril 2006). Pas d'imposition de branches d'objectifs.</p> <p>- <u>Projections spatiales</u> : poursuite de la cohabitation de différents types de projections spatiales. Pour cette temporalité, il s'agit des projections spatiales type <i>Étendue spatiale détaillée</i> et <i>Étendue spatiale générale</i>.</p> <p>Des <i>étendues spatiales détaillées</i> sont, par exemple présentes, dans une note administrative du 29/06/06 qui présente le site, et est inscrite dans une logique foncière : bâti (42 600 m² de SHON), bâtiment A (29 400m² dont au sol 11 400 m²), bâtiment B (8000 m²), bâtiment C (3100 m²), bâtiment D (2100 m²), ensemble des bâtiments (24 600 m² au sol). Ces chiffres sont précis et détaillés, traduisant l'avancement de la question de l'acquisition foncière.</p>	<p>Temporalité successive active : elle mobilise des documents variés et nombreux, étalés dans le temps. Les pauses constatables sont de courte durée. Enfin, la variété des éléments recueillis, la présence de la plupart des <i>composantes essentielles</i> sont synonymes de cette activité.</p>	<pre> graph TD 3[3] --- 4[4] 4 --- A[A] 4 --- 5[5] 4 --- h[h] h --- i[i] i --- j[j] </pre> <p>4 succède à 5 et est antérieure à 3. h, i et j sont imbriqués dans 4. A surgit dans 4.</p>

Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
<p>- Poursuite de la cohabitation de deux branches de dénominations type <i>Site à projet</i> : « Magasin Général »/« Magasins Généraux », significative d'un choix non fixé sur ce type de dénominations.</p> <p>- Caractère provisoire des dénominations métaphoriques type <i>Site à projet</i>, synonyme d'un choix non fixé pour le projet, et donc ouvert. Ces dénominations servent à asseoir le projet et à le légitimer.</p> <p>- Proposition d'une dénomination générale « Archimède » (en juillet 2006), censée incarner le projet dans son ensemble, à caractère provisoire, significative d'un projet qui se cherche encore (choix non arrêté et recherche d'une dénomination générale).</p> <p>- Présence d'une variété de dénominations type <i>Contenu du projet</i>, à caractère provisoire, de mars à avril 2006, significative d'une ouverture, d'un choix non arrêté sur les éventuelles pistes de reconversion du site.</p> <p>- Présence de <i>documents prescriptifs</i> à caractère provisoire, notamment avec la présence d'un travail étudiant prescriptif de 2006 et un article de journal d'avril 2006 (implantation d'IKEA), significatifs d'un projet au contenu non encore fixé et définitif, et permettant l'exploration de différentes pistes de reconversion.</p> <p>- Evocation des activités à titre provisoire, sans imposition de branches d'activités, significative d'un projet ouvert à de multiples possibilités : continuation des branches « activités culturelles » de fin 2004 jusqu'à mars 2006, « activités économiques » de février 2004 et fin 2004, jusqu'à janvier et avril 2006, « mixité des fonctions » de juin 2004 à avril 2006 et le deuxième semestre 2006.</p> <p><u>Exemples de pistes de reconversion évoquées dans un article de journal de la Nouvelle République du 6/03/2006, « Quel avenir pour la cathédrale de béton » :</u> Selon Patrick Brient, directeur artistique d'Ex Nihilo, président du Projet 244, « (...) il pourrait y avoir de la radio, les musiques actuelles, et même des créateurs de mobilier ou de vêtements hors norme » ou « (...) une pépinière d'activités à caractère artistique avec un rayonnement européen ».</p> <p>- Présence des articulations <i>Modèle/Référence</i> : elles sont plus nombreuses et utilisées de mars à avril 2006 et en juillet 2006, comme exemples guidant la réalisation du projet. Certains exemples se répètent, comme ceux de Nantes et d'Arles. Ils traduisent une ouverture, une exploration des possibilités et sont significatifs d'un projet jeune qui se cherche encore. Il n'existe pas d'articulations <i>Modèle/Illustration</i> traduisant un choix opéré pour le projet.</p> <p>Exemples : prison de Dieppe, Lieu Unique de Nantes, manufacture des tabacs de Riom, Ateliers SNCF d'Arles, etc.</p>	<p>- Idée d'une mixité des fonctions reflétée tout du long des dénominations « contenu du projet » malgré une variabilité des dénominations (permanence cachée).</p> <p>- Absence de mise en place d'un second séminaire tel que prévu dans le planning de fin 2004 (document de travail de Tour(s)plus).</p> <p>- Présence des articulations <i>Conforme</i> à liées à la procédure engagée pour la dépollution du site (diagnostic pollution de fin 2005), la procédure d'acquisition foncière (droit de priorité et délais légaux).</p> <p>- Articulation <i>Cadre/Projets concomitants</i> de juin 2006 mettant en avant la « cohérence entre les différentes opérations d'aménagement »</p> <p>Les interactions entre projets sont voulues sur la base d'une complémentarité et non d'une contradiction ou d'une concurrence.</p> <p>- Articulation type <i>Conforme à documents de planification</i> : contradiction entre l'articulation de juin 2006 (règlement d'urbanisme de la zone UX2, limitant la constructibilité du site) et l'éventuelle piste de reconversion engagée vers une mixité des fonctions (dont la fonction logement).</p> <p>Cette articulation limite le projet : elle est source de potentiel changement et modification pour le projet. Un éventuel changement de règlement de zone pour permettre la mixité des fonctions est possible à l'avenir (notamment à l'occasion de la révision du POS en PLU).</p>	<p>- Contenu plus ou moins permanent des articulations <i>Cadre/Situation</i> : idée d'une jonction urbaine (décembre 2005), d'une insertion au sein d'un espace économique important (juin 2006), d'une proximité auprès d'équipements et d'infrastructures importantes (décembre 2005, juin 2006)</p> <p>- Coexistence entre projets avec certaines articulations <i>Cadre/Projets concomitants</i>, notamment en juin 2006, mettant plutôt en perspective le site par rapport à son environnement : équipements sportifs et pédagogiques, activités commerciales proches, etc.</p>

Fiche explicative n°12		Avril 2006	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° h		Projet-volant : implantation d'un magasin d'ameublement (IKEA) sur le site à projet	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>		<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thème</u> : idée formulée d'implantation d'IKEA dans le Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps.</p>		<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité active</i> n°4</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>	<p><i>h est imbriqué dans 4.</i> <i>h est postérieur à i.</i></p>
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>		<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>
<p>- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i> concernant le projet d'implantation d'IKEA.</p> <p>Extrait de l'article de journal « Une alternative à la boîte bleue... » du 01/04/2006 de la Nouvelle République :</p> <p>Il est évoqué une proposition de Céline Agathon, architecte membre du collectif « La Girafe ». « Plusieurs milliers de mètres carrés existent à quelques pas de là, sur Saint-Pierre-des-Corps ... Découverts il y a peu par l'anniversaire de Radio Béton, les magasins généraux de la SNCF pourraient accueillir cette nouvelle locomotive ».</p> <p>Cette implantation serait facilitée par l'architecture du bâtiment : caractère monofonctionnel, hangar, hauteurs sous-plafond importantes.</p>			

Fiche explicative n°13		Février 2006	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° A		Déroulement de l'événementiel Radio Béton avec exposition du site à la société civile	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>		<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thèmes</u> : déroulement de l'événementiel lié à l'anniversaire Radio Béton sur le site à projet le 23, 24 et 25 février 2006. De nouvelles temporalités apparaissent, découlant du nouvel usage du lieu.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : les acteurs concernés sont principalement ceux des <i>destinataires du projet</i>, provisoires, artistes invités et public rassemblés autour de l'événementiel.</p>		<p><u>Temporalité naissante active</u> : elle apparaît au sein de la <i>temporalité successive active</i> n°4.</p>	 <p>A surgit dans 4.</p>
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>		<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>
<p>- Présence des articulations <i>Cadre/Évènement</i> : ces articulations placent le projet dans une situation d'attente. Elles servent à asseoir davantage le projet sur ce site et engagent l'idée d'un usage événementiel du site. Elles demeurent provisoires et traduisent un projet toujours en phase d'exploration.</p>		X	X

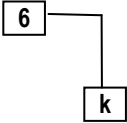
Fiche explicative n°14		Janvier-février 2006	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° i		Préparation de l'événementiel Radio Béton	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>		<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thème</u> : organisation de l'événementiel Radio Béton.</p> <p>- <u>Documents graphiques</u> : documents préexistants aux temporalités plus anciennes à l'occasion de l'anniversaire Radio Béton de février 2006 (plans aériens et plans techniques : plan cadastral, photos, cartes IGN).</p>	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle apparaît au sein de la <i>temporalité successive active</i> n°4.</p>		<p><i>i est imbriqué dans 4.</i> <i>i est postérieur à j.</i></p>
Parcours temporel			
Ouverture	Fermeture		Coexistence

Fiche explicative n°15		Décembre 2005	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° j		Diagnostic pollution du site avec évocation de l'histoire du site	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches	
<p>- <u>Thèmes</u> : élaboration et réalisation d'un rapport technique se chargeant de vérifier l'état de pollution du site, évocation du passé du site.</p> <p>- <u>Articulation Cadre/Ancien</u> : une histoire du site est évoquée.</p> <p><u>Extrait du rapport Mémoire sur l'état du site, volet « pollution des sols et de la nappe », site SNCF Secteur approvisionnement EIMM de décembre 2005 :</u> « Le bâtiment Magasin Général des Matière Premières de Saint-Pierre-des-Corps a été construit par la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans en 1922 lié à l'agrandissement de la gare de Tours et l'extension des ateliers de Saint-Pierre-des-Corps. La construction du reste du site est entreprise dès 1924. En 1929, le site ne comprend qu'un seul bâtiment (le bâtiment A) (...). En 1944, le site subit des bombardements (...). Le bâtiment A est alors partiellement détruit, il sera reconstruit à l'identique en 1945. En 1949, le site de présente déjà dans sa configuration actuelle»</p>	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle apparaît au sein de la <i>temporalité successive active</i> n°4.</p> <p>Cette temporalité est liée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Cadre/Ancien</i>.</p>	<pre> graph TD 4[4] --- h[h] h --- i[i] i --- j[j] </pre> <p><i>j est imbriqué dans 4.</i> <i>j est antérieur à i.</i></p>	
Parcours temporel			
Ouverture	Fermeture	Coexistence	
	- Présence d'une articulation <i>Conforme à /Procédure</i> qui renvoie dans le diagnostic de décembre 2005 à des références juridiques, notamment le code de l'environnement.		

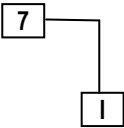
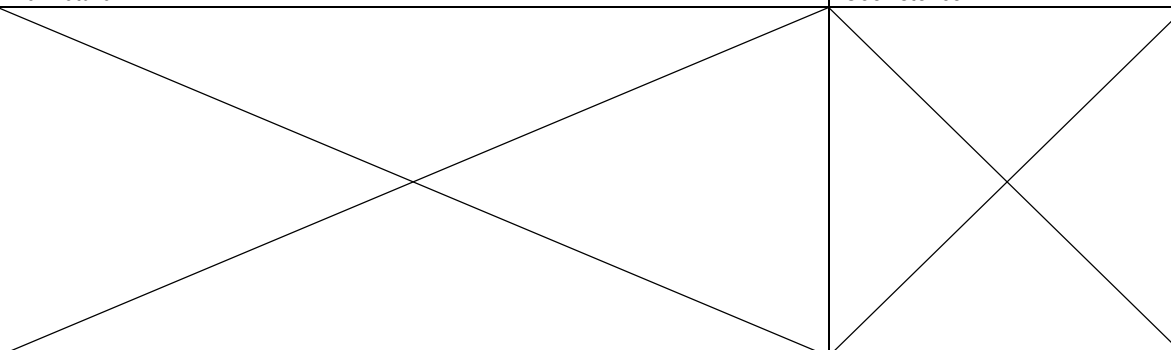
Fiche explicative n°16		Mars 2005 – Novembre 2005	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°5		Préparation d'un événementiel et progressive libération du site	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche		Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thèmes</u> : mention de l'organisation de l'événementiel Radio Béton (avec signature d'une convention avec la SNCF), progressive libération du site engagée.</p> <p>- <u>Dénominations</u> : poursuite de la mention de l'appartenance à la SNCF dans les dénominations type <i>Site à projet</i>, significative d'un projet jeune (site à projet toujours en cours d'acquisition).</p> <p>- <u>Acteurs</u> : mention en juillet et septembre 2005 de futurs <i>destinataires du projet</i> dans le cadre de l'organisation de l'événementiel prévu en 2006. Ces destinataires sont « provisoires » et ne seront présents que dans le cadre de l'événementiel. Pour cette temporalité, comme pour la précédente, on retrouve les <i>acteurs centraux du projet</i> (Ville de Saint-Pierre-des-Corps, Agence d'Urbanisme, Tour(s)plus, la SNCF).</p>		<p><u>Temporalité successive inactive</u> : elle inclut moins de variété d'éléments recueillis, une moindre production de documents par rapport à la temporalité précédente. Elle correspond à l'arrêt des anciennes activités du site à partir de septembre 2005. Elle traduit une pause dans la conception du projet et coïncide avec la libération progressive du site (qui court jusqu'en 2007).</p>	<p>5 succède à 6.</p>
Parcours temporel			
Ouverture		Fermeture	Coexistence
<p>- Poursuite de la cohabitation de deux branches de dénominations type <i>Site à projet</i> : « Magasin Général » / « Magasins Généraux », significative d'un choix non fixé sur ce type de dénominations.</p>		<p>- Articulation <i>Cadre/Projets concomitants</i> : interactions entre projets voulues sous une forme de complémentarité, ce qui oriente et limite les possibilités pour le <i>projet élémentaire</i>. Le projet extérieur concerné est le projet d'accès sud de la gare.</p>	

Fiche explicative n°17		Février 2004 – Février 2005	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°6		Lancement du projet : premières réflexions sur la reconversion du site et le montage du projet, poursuite de la question de l'acquisition foncière et actions de communication	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche		Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thèmes</u> : apparition des premiers documents de travail sur le montage et pilotage du projet, amorce des premières réflexions sur le site à projet (se concrétisant avec la mise en place d'un séminaire en juin 2004 et la mise en place des premiers groupes de travail), question de l'acquisition foncière du site (dossier de cession du site et retour de la consultation SNCF) et actions de communications réalisées et prévues (événementiel annoncé).</p> <p>- <u>Dénominations</u> : ajout de nouvelles dénominations provisoires type <i>Action sur le site à projet</i> (revitalisation et réhabilitation du site en février 2004, par exemple) et <i>Contenu du projet</i> (pôle d'art contemporain, par exemple, fin 2004), en lien avec les premières réflexions sur le projet. Mention de l'appartenance du site à la SNCF dans les dénominations type <i>Site à projet</i>.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : présence des <i>acteurs centraux du projet</i> (Ville de Saint-Pierre-des-Corps, Agence d'Urbanisme, Tour(s)plus, la SNCF) et ajout d'<i>acteurs périphériques</i> (dans le cadre de la réalisation d'études, par exemple), mobilisés de façon ponctuelle. Cette phase voit donc une multiplication des acteurs.</p> <p>- <u>Documents graphiques</u> : ajout des <i>documents de diagnostic/analytiques</i> (en juin 2004, par exemple), significatifs d'un avancement du projet</p> <p>- <u>Objectifs</u> : apparition d'<i>objectifs spécifiques</i> concernant le montage du projet dès février 2004.</p> <p>- <u>Projections temporelles</u> : apparition des projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> dès février 2004, dont celles concernant directement la mise en place du projet (fin 2004).</p> <p>- <u>Projections spatiales</u> : apparition de plusieurs types de projections spatiales : les éléments type <i>Étendue spatiale souhaitée</i> (février, mai et juin 2004, fin 2004), <i>Étendue spatiale détaillée</i> (dont certaines liées à la question de l'acquisition foncière du site en septembre 2004) et <i>Étendue spatiale générale</i> (fin 2004).</p>		<p><u>Temporalité successive active</u> : elle mobilise des documents variés et nombreux, étalés dans le temps. Les pauses constatables sont de courte durée. Enfin, la variété des éléments recueillis, la présence de la plupart des <i>composantes essentielles</i> sont synonymes de cette activité.</p>	<pre> graph TD 5[5] --- 6[6] 6 --- 7[7] 6 --- k[k] </pre> <p>6 succède à 7.</p> <p>k est imbriqué dans 6.</p>

Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
<p>- Articulations type <i>Cadre/Évènement</i> (mobilisées de mars à juin 2004) : elles renvoient au séminaire de juin 2004 et sont synonymes d'une occasion d'ouverture du projet, à travers l'exploration des pistes de reconversion évoquées de façon provisoire (accueil d'événements artistiques ou sportifs, par exemple).</p> <p>- Articulations provisoires type <i>Modèle/Référence</i> : les exemples de reconversion cités de type <i>Modèle/Référence</i> (Lieu Unique à Nantes, la Condition Publique de Roubaix, par exemple) ouvrent le champ de possibilités pour le projet, et servent à guider la réalisation du projet.</p> <p>- Cohabitation de deux types de projections spatiales fin 2004, <i>Étendue spatiale souhaitée</i> (15,3 ha) et <i>Étendue spatiale générale</i> (9,5 ha), synonyme d'un choix non fixé quant à l'acquisition du site en totalité (y compris la partie RFF).</p> <p>- Poursuite de la cohabitation de deux branches de dénominations type <i>Site à projet</i> : « Magasin Général » / « Magasins Généraux », significative d'un choix non fixé sur ce type de dénominations.</p> <p>- Variété des dénominations type <i>Action sur le site à projet</i> et dénominations provisoires type <i>Contenu du projet</i> dès juin 2004, significative d'un projet jeune et ouvert, d'un choix non arrêté sur son contenu.</p> <p>- Pas d'imposition de branches d'objectifs et présence de plusieurs branches cohabitant entre elles, significative d'un projet jeune et ouvert : objectifs de « mise en valeur patrimoniale », de « montage du projet », de « mise en valeur du site » (mobilisant des éléments provisoires), de « diagnostic du site à projet », objectifs centrés autour des acteurs, de l'idée de cohérence, d'échelles de territoires.</p> <p>La jeunesse du projet est vérifiable principalement par la présence d'objectifs liés au « diagnostic du site à projet » et au « montage du projet ».</p> <p>- Pas d'imposition de branches d'activités prévues : choix ouvert et multiples pistes de reconversion annoncées dès fin 2004 (accueil d'événementiels ou d'autres actions à court terme, activités culturelles, activités économiques, logements, etc.)</p> <p>- Projection temporelle type <i>Calendrier prévisionnel</i> de fin 2004 annonçant la mise en place d'un second séminaire pour le deuxième semestre 2005 (qui sera non effectif).</p>	<p>- Articulations type <i>Conforme à/ Documents de planification</i> : contradiction entre l'articulation de septembre 2004 (règlement d'urbanisme de la zone UX2, limitant la constructibilité du site) et une piste de reconversion envisagée pour le projet (mixité des fonctions résidentielles et des activités, activité relevée en juin 2004).</p> <p>Cette articulation limite le projet : elle est source de potentiel changement et modification pour le projet. Un possible changement de règlement de zone pour permettre la mixité des fonctions est possible à l'avenir (notamment à l'occasion de la révision du POS en PLU).</p> <p><u>Extrait du compte-rendu de réunion du 25/09/2004, faisant un point sur le séminaire organisé en juin :</u> « En résumé, si aujourd'hui on ne peut imaginer du logement dans le contexte actuel de zone industrielle, le positionnement du site dans le tissu urbain d'agglomération et les projets de transformation des espaces pourraient permettre de l'envisager plus tard ».</p> <p>- Certaines articulations type <i>Inclusion/Projet global</i> et type <i>Cadre/Projets concomitants</i> sont dans l'idée d'une complémentarité entre <i>projet élémentaire</i> et projets extérieurs (principalement le projet d'accès sud de la gare TGV) ou <i>projet global</i> (en construction).</p> <p>La cohérence entre projets est recherchée et limite les possibilités du projet : « On cherchera à éviter la concurrence avec le Grand Hall et l'ensemble du parc des expositions » (extrait du document de travail Site des magasins généraux SNCF de Tour(s) plus de fin 2004).</p> <p>- Une certaine permanence dans les dénominations type <i>Contenu du projet</i> sous-jacente, car ramenées à l'idée d'une mixité des fonctions.</p> <p>- Précision temporelle des projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> dès fin 2004, avec l'ajout de dates-clés (planning du projet) : validation du projet de Tour(s) plus attendue pour le premier trimestre 2005, mise en place d'un deuxième séminaire pour le deuxième semestre 2005, mise en place d'un événementiel fin 2005/début 2006.</p> <p>- Précision des termes des <i>objectifs spécifiques</i> « montage du projet » d'une version à l'autre d'un même document de février 2004 (document de travail Projet de développement du site des Magasins Généraux) :</p> <p>La première version s'attache surtout à l'idée de diagnostic du site pour aboutir à la mise en place d'un concours montage de projet, la seconde évolue vers l'idée d'un cahier des charges pour lancer un concours concepteurs-investisseurs.</p>	<p>- Articulations type <i>Cadre/Projets concomitants</i> et type <i>Cadre/Situation</i> : les interactions entre projets (notamment les équipements sportifs et scolaires, etc.), la situation sont ramenées alors à une coexistence, sans incidence majeure sur le <i>projet élémentaire</i>.</p> <p>Elles servent principalement au repérage du site à projet et à sa mise en perspective par rapport à son environnement (situation de jonction urbaine, d'inscription dans un espace économique important).</p>

Fiche explicative n°18		Aout 2004 - Septembre 2004	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°k		Acquisition foncière et connaissance du site	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>	
<p>- <u>Thème</u> : dossier de cession relative du site de septembre 2004 s'inscrivant dans la question de l'acquisition foncière du site par la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, connaissance du site.</p> <p>- <u>Documents graphiques</u> : <i>documents préexistants</i> contenus dans ce dossier possédant des temporalités anciennes (antérieurs aux années 2000), <i>documents préexistants</i> liés aux plans techniques des bâtiments (fournis par la SNCF).</p>	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité successive active</i> n°6.</p>	 <p><i>k est imbriqué dans 6.</i></p>	
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>	
	- Documents graphiques : dossier de cession permettant une plus grande précision en termes de détermination foncière du site à projet.		

Fiche explicative n°19		Juin 2003 – Janvier 2004		
Intitulé de la couche				
Temporalité n°7		Prémises du projet : découverte et repérage du site		
Description de la couche				
Caractéristiques de la couche		Type de temporalité	Relations entre couches	
<p>- Thème : découverte et repérage du site, notamment avec la visite du site proposée pour septembre 2003.</p> <p>- Dénominations : double dénomination du site à projet, nommé « Magasin Général » ou « Magasins Généraux ».</p> <p>- Documents graphiques utilisés : <i>documents préexistants</i> (photographies des bâtiments et du site à reconverter).</p> <p>- Absence d'objectifs et d'activités prévues, significative d'un début de projet.</p>		<p>Temporalité successive inactive : elle inclut peu de documents produits et signifie peu de variété dans les éléments recueillis pour chaque <i>composante essentielle</i>. Elle correspond à un projet à ses prémises. Elle coïncide avec le début du progressif abandon du site et de ses anciennes activités.</p>	<p>7 est antérieur à 6. 1 est imbriqué dans 7.</p>	
Parcours temporel				
Ouverture	Fermeture	Coexistence		
<p>- Articulation type <i>Cadre/Agenda politique</i> : proposition datée de juillet 2003 d'une visite du site en présence de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, de la communauté d'agglomération Tour(s) plus, de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, de la SNCF.</p> <p>Cette articulation annonce une ouverture au sens où elle permet une découverte du site et l'amorce du nouveau projet, avec la présence des acteurs principaux.</p> <p>- Début de la cohabitation de deux branches de dénominations type <i>Site à projet</i> : « Magasin Général » / « Magasins Généraux ».</p> <p>Le choix n'est pas fixé sur une dénomination type <i>Site à projet</i> en particulier : cela traduit une ouverture du projet, ainsi qu'un projet jeune. Le terme même de « Magasin Général » fait ressortir le caractère unique du lieu à reconverter. Ce terme existait aussi lorsque le site fonctionnait avec son activité d'origine et était utilisé par les cheminots.</p>				

Fiche explicative n°20		Juin 2003 – Juillet 2003	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°1		Projet-volant : projet d'extension d'une entreprise et question de l'acquisition foncière du site	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches	
<p>- Thème : demande d'acquisition d'une parcelle d'environ 2800 m² par l'entreprise Jeulin-Frasca sur le site du Magasin Général.</p> <p>- Documents graphiques utilisés : <i>document préexistant</i> (cadastre) qui permet de situer le site.</p> <p>- Projection spatiale (prévision spatiale) : un chiffre précis est donné mais il concerne la surface de la parcelle qui intéresse l'entreprise Jeulin-Frasca (2800 m²). Il est mobilisé à titre provisoire (<i>projet-volant</i>).</p>	<p>Temporalité imbriquée inactive : elle s'inscrit dans la <i>temporalité inactive</i> n°7, renvoyant au tout début du projet.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>	 <p><i>Il est imbriqué dans 7.</i></p>	
Parcours temporel			
Ouverture	Fermeture	Coexistence	
<p>- Articulation type <i>Projet-Volant</i> : projet personnel de l'entreprise (développement et extension des activités de celle-ci).</p> <p>En portant à la connaissance de la mairie de cette demande de l'entreprise, la SNCF espère accélérer la prise de décision de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps quant à l'acquisition du site (soit 9 ha en vente). Par ailleurs, cette demande ouvre le champ des possibles sur une partie du site à reconverter.</p> <p><u>Extrait du courrier du 4/06/2003 de Jeulin-Frasca à destination de la SNCF :</u> « (...) nous serions éventuellement intéressés par l'acquisition d'une parcelle du terrain vous appartenant, et riverain du côté nord. Ce complément d'une superficie d'environ 2800 m² nous permettrait la réalisation de travaux et aire de dégagement.»</p>			

iii) La *structure temporelle* variée d'un projet progressant par paliers

La *structure temporelle* dégagée pour le projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps comporte d'abord des bornes temporelles flottantes, non fixées de façon définitive. L'apparition du projet portant sur le site en question est à situer à partir de 2003, selon les documents recueillis pour l'*archive* du projet. La première couche temporelle qui en ressort est une *temporalité successive* dite *inactive*, puisque contenant peu de documents et peu de variété dans les éléments recueillis et tirés des *composantes essentielles* du projet. Ces prémisses du projet se confirment avec l'advenue des premières visites du site, témoignant de l'intérêt de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps pour ce site. Le recueil de l'*archive* pour le projet s'arrête en décembre 2008. Cependant, cet arrêt ne signifie pas la fin du projet : la dernière couche temporelle relevée, la *temporalité successive active* n°1, est « ouverte », c'est-à-dire qu'elle est susceptible d'accueillir de nouveaux documents venant compléter le parcours temporel du projet.

La *structure temporelle* du projet de Saint-Pierre-des-Corps comporte une variété de temporalités, justifiant par là la notion même d'épaisseur temporelle. *Temporalités successives, imbriquées et naissantes* y sont présentes, même pour un projet relativement jeune. Les *temporalités imbriquées* sont relativement nombreuses (douze *temporalités imbriquées* sur un total de vingt temporalités relevées), induites soit par des articulations type *Projet-Volant* (temporalités n° c, d, e, f, g, h et l), soit par des articulations type *Cadre/Ancien* (temporalités n° a, b et j), soit par des documents graphiques anciens (temporalités n° i et k). Les temporalités extérieures liées à des *projets-volants* et *imbriquées* par l'intermédiaire d'articulations évoquées dans l'*archive* du projet prédominent dans ce décompte. D'autres *temporalités imbriquées* sont davantage significatives de temporalités antérieures et anciennes, plus directement liées au site à projet : rappel de l'histoire du site à travers les articulations *Cadre/Ancien*, connaissance technique du site à projet avec l'utilisation de *documents graphiques préexistants* anciens (des plans techniques des bâtiments en friche, par exemple) pour l'organisation d'un événementiel ou dans le cadre de la mise en place de nouvelles procédures (acquisition foncière). Les *temporalités naissantes* sont, par contre, plus rares. Une seule temporalité (la temporalité n° A) fait parti de cette catégorie, significative d'un premier usage événementiel du site à projet à l'occasion de l'anniversaire d'une radio locale en février 2006. Cet usage fait naître une nouvelle temporalité liée à la mise en place de nouveaux horaires, supplantant les anciens horaires de travail, élaborés pour une découverte du site par les habitants et d'autres membres de la société civile. Cette temporalité est donc un des versants concrets de la mise en place du projet, engageant une nouvelle vie (temporaire) des bâtiments en friche. Si le projet de Saint-Pierre-des-Corps comporte une rare *temporalité naissante*, il inclut, cependant, des *temporalités successives* bien plus fréquentes. Ces dernières constituent les temporalités de base du projet : elles rendent compte du rythme d'élaboration du projet, notamment, par l'accumulation des documents relatifs au projet produits dans le temps, mais aussi du *contexte interne* au projet (c'est-à-dire la disposition et l'évolution des éléments recueillis dans le cadre des *composantes essentielles* du projet). L'ensemble des temporalités concernées se lit aussi suivant qu'elles sont *actives* ou *inactives*. Les *temporalités actives* (*successives, imbriquées et naissantes*) mobilisent déjà les résultats évoqués dans l'analyse des éléments recueillis suivant le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un*²⁵⁸, notamment, au niveau du repérage des périodes de foisonnements de certains éléments. La *temporalité successive active* n°2, par exemple, coïncide avec des périodes de

²⁵⁸ Cf. chapitre VII.

foisonnement de dénominations du projet, de documents graphiques, d'objectifs, d'activités prévues, de projections temporelles et spatiales, et de différents types d'articulations (*Conforme à, Cadre, Modèle, Projet-Volant*). La *temporalité successive* n°2 s'accompagne, par ailleurs, de plusieurs *temporalités imbriquées* (b, c et d), en partie indicatrices de l'activité de cette couche temporelle réceptrice. Les temporalités n°3 et n°4 présentent elles-aussi un nombre non négligeable de d'autres types de temporalités. Le noyau d'activité le plus fort du projet, en l'état actuel de l'*archive* recueillie, se situe donc principalement au niveau de ces *temporalités successives actives* n°2, 3 et 4. Ces *temporalités actives* se démarquent aussi par le nombre de documents produits, des périodes de pause relativement courtes, ou encore par une variété des éléments recueillis (en termes de dénominations, d'acteurs, de projections spatiales et temporelles, etc.). Trois autres temporalités (n° 5, 7 et l) vont, par contre, se révéler *inactives*. Cependant, elles ne sont pas significatives de véritables arrêts du projet ou d'impasses. Elles traduisent des moments de pause plus prononcée du projet ou encore une situation d'attente. La temporalité n°7 rend compte des prémisses du projet, c'est-à-dire de la manifestation des premières volontés de certains acteurs (les *acteurs centraux du projet* comme la Ville de Saint-Pierre-des-Corps), à travers la découverte du site, de valoriser le site à projet. Cet intérêt des acteurs se traduit par les premières visites du site, en juillet 2003. Il s'agit d'un intérêt d'abord inscrit dans la procédure d'acquisition foncière : la SNCF informe la Ville de la Saint-Pierre-des-Corps de la vente des 9 ha du site à projet et du désir d'une entreprise d'acquiescer une partie de ce site pour s'étendre. L'exercice du droit de priorité amène donc la municipalité à participer à ces premières visites du site et à signifier son intérêt pour celui-ci.

Ce tout début du projet se révèle, pour l'instant, inactif. Ce constat amène à nuancer la définition d'une *temporalité inactive*, considérée, dans les hypothèses spécifiques liées à l'*épaisseur temporelle* du projet, comme relevant principalement d'une dynamique d'échec et d'arrêt plus ou moins long du projet. La temporalité n°7 ne s'inscrit, en effet, ni dans l'indication d'une impasse, ni dans celle d'une pause prononcée du projet. Elle comporte une *temporalité imbriquée* n° l qui n'aboutit, pour l'instant, à aucune modification du projet initial : le *projet-volant* de l'entreprise concernée n'est pas retenu pour le projet, en l'état actuel de l'*archive*. Cette temporalité, incluse dans la *temporalité inactive* n°7, est aussi inactive du fait de son insertion dans une *temporalité successive inactive* et de l'absence de conséquences immédiates pour le *projet élémentaire*. La *temporalité successive inactive* n° 7 et la *temporalité imbriquée inactive* n° l tiennent leur caractère inactif du fait que le projet en soit à ces débuts. Seule la *temporalité successive inactive* n°5 va rendre compte d'une période de pause du projet pendant que le site se libère, dans l'optique de la préparation d'un événementiel de 2006. Elle ne signifie pas, cependant, ni une impasse ni un arrêt sérieux du projet.

En termes de *transversalité temporelle*, le parcours temporel du projet connaît des moments d'ouverture, de fermeture, et de coexistence avec des éléments du contexte²⁵⁹. **Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, chaque phase du projet (indiquées principalement par les *temporalités successives du projet*) s'accompagne presque systématiquement d'éléments relevant à la fois de la fermeture et de l'ouverture du parcours temporel du**

²⁵⁹ L'ouverture signifie un élargissement du spectre des possibles du projet, sources du changement pour le projet alors que la fermeture renvoie à une réduction de ce spectre des possibles, pouvant être due à une situation d'impasse ou de pause pour le projet, ou à celle de validation d'un ou de plusieurs choix de projet : cf. V. B. b. pp. 212 - 214. La coexistence du projet par rapport à un certain nombre d'éléments repérés sert surtout à mettre en perspective le projet par rapport à son environnement proche. Elle n'entraîne pas de modifications importantes concernant le parcours temporel du projet.

projet : nous développons cette idée par la suite, en nous appuyant sur le **tableau 53**. La coexistence dans ce parcours intervient un peu moins souvent. La lecture du parcours temporel du projet se découpe comme ci-dessous :

Temporalité concernée	Ouverture	Fermeture	Coexistence
<i>Temporalité successive inactive n°7</i>	Oui (début de projet)	Non	Non
<i>Temporalité imbriquée inactive n° l (incluse dans la temporalité n°7)</i>	Oui (<i>projet-volant</i>)	Non	Non
<i>Temporalité successive active n°6</i>	Oui (exploration des pistes de reconversion) Ouverture plus marquée.	Oui (cohérence avec les documents de planification et d'autres projets, avancée dans la précision du projet)	Oui (mise en perspective du site par rapport à son environnement)
<i>Temporalité imbriquée active n° k (incluse dans la temporalité n°6)</i>	Non	Oui (détermination foncière du site)	Non
<i>Temporalité successive inactive n°5</i>	Oui (choix de dénominations du projet non fixé)	Oui (cohérence recherchée avec d'autres projets)	Non
<i>Temporalité successive active n°4</i>	Oui (choix de dénominations du projet non fixé, exploration des pistes de reconversion, exemples de projets de reconversion). Ouverture plus marquée.	Oui (mixité des fonctions recherchée, cohérence avec les documents de planification et d'autres projets)	Oui (mise en perspective du site par rapport à son environnement)
<i>Temporalité imbriquée active n° h (incluse dans la temporalité n° 4)</i>	Oui (<i>projet-volant</i>)	Non	Non
<i>Temporalité imbriquée active n° i (incluse dans la temporalité n° 4)</i>	Non	Non	Non
<i>Temporalité imbriquée active n° j (incluse dans la temporalité n° 4)</i>	Non	Oui (diagnostic pollution)	Non
<i>Temporalité naissante active n° A (apparition dans la temporalité n° 4)</i>	Oui (évènementiel)	Non	Non
<i>Temporalité successive active n° 3</i>	Oui (évènementiel). Ouverture plus marquée.	Oui (mixité des fonctions recherchée)	Non
<i>Temporalité imbriquée active n° e (incluse dans la temporalité n°3)</i>	Oui (<i>projet-volant</i>)	Non	Non
<i>Temporalité imbriquée active n° f (incluse dans la temporalité n°3)</i>	Oui (<i>projet-volant</i>)	Non	Non
<i>Temporalité imbriquée active n° g (incluse dans la temporalité n°3)</i>	Oui (<i>projet-volant</i>)	Non	Non
<i>Temporalité successive active n° 2</i>	Oui (exploration des pistes de reconversion, choix de dénominations du projet non fixé, exemples de projets de reconversion, flou du projet) Ouverture toujours aussi importante.	Oui (mixité des fonctions recherchée, cohérence avec les documents de planification et d'autres projets, précision réglementaire et procédurale du projet). Fermeture davantage marquée.	Oui (mise en perspective du site par rapport à son environnement)

Temporalité imbriquée active n° b (incluse dans la temporalité n°2)	Non	Non	Non
Temporalité imbriquée active n° c (incluse dans la temporalité n°2)	Oui (projet-volant)	Oui (projet-volant non choisi)	Non
Temporalité imbriquée active n° d (incluse dans la temporalité n°2)	Oui (projet-volant)	Non	Non
Temporalité successive active n° 1	Oui (exploration des pistes de reconversion, choix de dénominations du projet non fixé, exemples de projets de reconversion, flou du projet) Ouverture toujours aussi importante.	Oui (mixité des fonctions recherchée, cohérence avec les documents de planification, précision réglementaire et procédurale du projet, nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre urbaine). Fermeture davantage marquée.	Oui (mise en perspective du site par rapport à son environnement)
Temporalité imbriquée active n° a (incluse dans la temporalité n°1)	Non	Non	Non

Tableau 53 : Lecture du parcours temporel du projet du Magasin Général de la SNCF (Réalisation personnelle, 2011)

Les prémisses du projet (temporalité n°7) sont significatives d'une ouverture du parcours temporel du projet. Très tôt, cependant, des éléments amenant une relative fermeture du parcours temporel du projet sur certains points, interviennent (dès la temporalité n°6). Cette fermeture reste cependant limitée par rapport à un champ des possibles du projet restant sensiblement important. Par ailleurs, elle n'est pas indicatrice d'une impasse du projet, mais plutôt de choix effectués se traduisant par une précision en termes d'objectifs, de procédure engagée pour le choix de la future équipe de maîtrise d'œuvre, de prise en compte des documents de planification et de certains projets (*projet global*, projet concomitant de l'accès sud de la gare TGV, par exemple), ou encore par l'abandon de projets-volants (déménagement du Projet 244, IKEA, etc.). La fermeture du parcours temporel est nettement plus marquée à partir de la mise en place de la procédure négociée spécifique avec les *temporalités successives* n° 1 et 2. Cette fermeture reste relative, étant donné que les éléments participant à l'ouverture du parcours temporel du projet restent encore assez nombreux (notamment en termes de choix de dénominations du projet, d'exploration d'éventuelles pistes de reconversion, de présence jusqu'en 2007 de projets-volants). **Cette lecture met à jour une progression du projet qui ne se fait pas clairement et définitivement vers une fermeture de son parcours temporel, au détriment des éléments participant à son ouverture. Cette progression mobilise dans les principales phases du projet du Magasin Général des éléments marquant à la fois l'ouverture et la fermeture du parcours temporel du projet : elle reste une progression se traduisant par paliers, chaque nouvelle phase mobilisant davantage de précision pour certaines *composantes essentielles* du projet, mais aussi contenant une part de flou et d'imprécision voire de contradiction (avec des documents de planification actuels empêchant, pour l'instant, le souhait de réalisation d'une mixité des fonctions sur le site).**

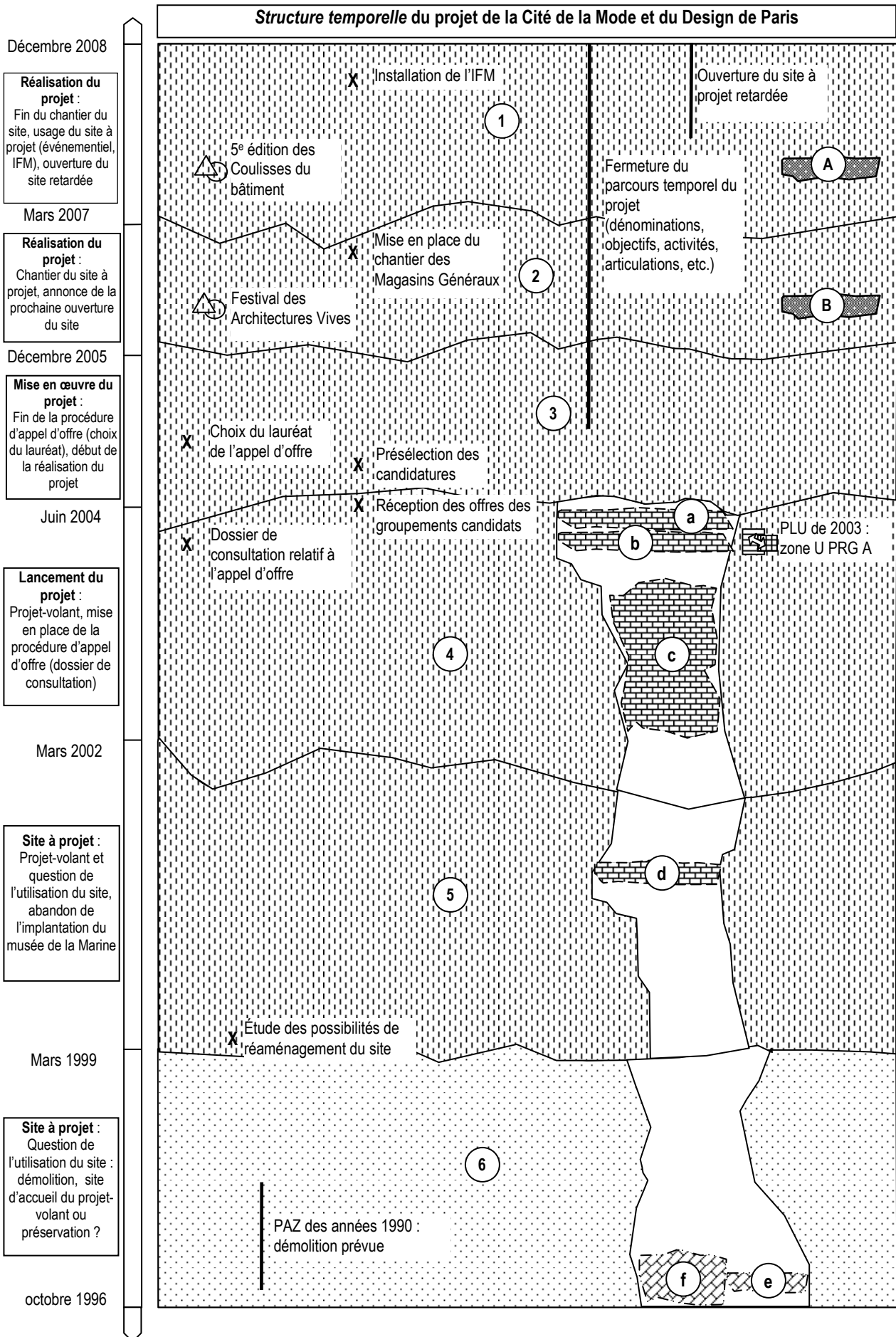
b. *Structure temporelle* du projet de la Cité de la Mode et du Design de Paris

La détermination des phases du projet de la Cité de la Mode et du Design de Paris ainsi que leur délimitation temporelle se fait sur les mêmes bases évoquées auparavant pour le cas du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps²⁶⁰. Nous abordons donc ici directement la *structure temporelle* du projet élémentaire de Cité de la Mode et du Design de Paris. A titre de précision, pour le cas de Paris, la distinction entre *temporalités successives actives* et *inactives* se base suivant les éléments suivants :









- Les *temporalités successives actives* se démarquent par une plus grande production de documents dans le temps (supérieure à une dizaine de documents, sur des laps de temps pouvant être plus ou moins courts) et par une plus grande variété des éléments recueillis selon les *composantes essentielles*, entrecoupés de pauses très courtes.
- Les *temporalités successives inactives* se caractérisent par une production moins importante de ces documents (inférieure à une dizaine de documents sur des laps de temps pouvant être plus ou moins longs), avec des pauses ou des absences d'éléments recueillis plus longues ainsi qu'une variété d'éléments beaucoup moins présente.

i) Schéma de la *structure temporelle* du projet de Cité de la Mode et du Design et fiches explicatives par couches temporelles

²⁶⁰ Cf. VIII. A. a. i) pp. 409 – 413.



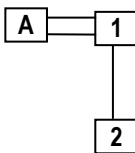
Légende

-  Numéro de la temporalité successive avec renvoi à la fiche explicative
-  Numéro de la temporalité imbriquée avec renvoi à la fiche explicative
-  Numéro de la temporalité naissante avec renvoi à la fiche explicative
-  Temporalité successive inactive
-  Temporalité imbriquée inactive
-  Temporalité successive active
-  Temporalité imbriquée active
-  Temporalité naissante active
- X et — Repères chronologiques

Mode d'emploi de lecture de cette *structure temporelle* selon les fiches explicatives :

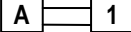
Cette lecture suit le même mode d'emploi évoqué pour le schéma de la *structure temporelle* du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps²⁶¹.

²⁶¹ Cf. VIII. A. a. ii) p.415.

Fiche explicative n°1	Avril 2007 – Décembre 2008 ...	
Intitulé de la couche		
Temporalité n°1	Réalisation du projet : travaux liés au chantier des Magasins Généraux, usage événementiel du bâtiment, installation de l'IFM et retard du projet.	
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- Thèmes : réalisation du projet (travaux et chantier du site à projet), installation de l'IFM sur le site, poursuite de l'usage événementiel du site, retard du projet (ouverture du site repoussée) dû essentiellement à un problème de commercialisation (recherche d'enseignes).</p> <p>- Dénominations : Imposition des dénominations <i>Site à projet</i> centrées autour de l'expression « Docks-en-Seine ». Poursuite de la cohabitation de plusieurs branches <i>Action sur le site à projet</i>. Permanence des dénominations <i>Contenu du projet</i> centrées autour de la réalisation d'une Cité de la Mode et du Design.</p> <p>- Acteurs : présence des <i>acteurs centraux du projet</i> (Tertial ICADE, Ville de Paris, Port Autonome de Paris, Caisse des Dépôts) et de quelques <i>acteurs périphériques</i> (représentants de promoteur immobilier, d'investisseur et d'entreprises de construction), dans le cadre de la réalisation du projet et des travaux sur le site à projet. Nouveaux <i>destinataires du projet</i>, provisoires avec la mise en place d'un événementiel, permanents avec l'installation de l'IFM. Un changement de statut a lieu pour l'IFM qui, d'<i>acteur central</i> devient <i>destinataire du projet</i>.</p> <p>- Documents graphiques : imposition de <i>documents prescriptifs</i> permanents (maquette du projet, par exemple) et raréfaction des autres types de <i>documents préexistants</i> et de <i>diagnostic/analytiques</i>. Ajout et apparition de <i>documents de synthèse</i> partiels rappelant la réalisation du projet (travaux réalisés, par exemple, pour l'installation du Plug-Over).</p> <p>- Objectifs : Ajout d'<i>objectifs particuliers</i> relatifs à l'installation de l'IFM (le site à projet est considéré comme une « opportunité de développement » en septembre 2007 et en avril 2008).</p> <p>- Activités : permanence des activités prévues (<i>programme</i> et <i>projet d'aménagement</i>), à nuancer par rapport au retard du projet (recherche d'enseignes).</p> <p>- Projections temporelles : projections <i>Calendrier prévisionnel</i> avec des dates flottantes en termes d'annonce de l'ouverture prochaine du site (significative d'un retard relatif du projet). Présence d'un bref <i>récapitulatif</i> du projet (« projet en chantier</p>	<p>Temporalité successive active : elle mobilise des documents variés et nombreux, étalés dans le temps. Les pauses constatables sont de courte durée. Enfin, la variété des éléments recueillis, la présence de la plupart des <i>composantes essentielles</i> sont synonymes de cette activité.</p> <p>Cette temporalité reste « ouverte », c'est-à-dire qu'elle peut accueillir d'autres documents liées à l'<i>archive</i> du projet. Les résultats affichés ici sont donc plus limités que les précédents.</p>	 <p>1 succède à 2. A surgit dans 1.</p>

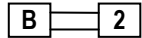
<p>depuis décembre 2006 »).</p> <p>- <u>Projections spatiales</u> : cohabitation des projections spatiales type <i>Étendue spatiale détaillée du projet</i> (avec une variabilité de chiffres) et <i>Prévision spatiale</i>.</p>		
Parcours temporel		
<p>Ouverture</p> <p>- Poursuite de la cohabitation entre branches de dénominations <i>Action sur le site à projet</i> : il s'agit des branches autour des termes de « reconversion » (« projet de reconversion des Magasins Généraux ») en avril 2007 et en février 2008, de « réhabilitation » (« réhabilitation des Magasins Généraux ») en avril 2007 et d'octobre à novembre 2007, de « rénovation » (« projet de rénovation ») et de « restructuration » en avril 2007.</p> <p>Cette cohabitation entretient un certain flou au niveau du projet, favorisant par là une forme d'ouverture quant au choix de termes pour qualifier exactement le type d'action engagée sur le site à projet.</p> <p>- Permanence de la branche finale d'activités prévues à nuancer : la recherche d'enseignes (question de la commercialisation problématique du site) entraînant un certain retard du projet, mobilise une forme d'incertitude quant au contenu final du projet, à échelle plus fine, même si les grandes lignes du projet sont respectées (c'est-à-dire la constitution de quatre pôles : formation, espace commercial, événementiel, mail).</p> <p>- Flou général maintenu avec une variabilité des chiffres pour les projections spatiales.</p> <p><u>Exemples de projections spatiales type <i>Étendue spatiale détaillée</i></u> : « 20 000m² » (mai 2008), « 12 000m² » (février 2008), « plus de 12 000m² » (septembre 2007).</p> <p><u>Exemples de projections spatiales type <i>Prévision spatiale</i></u> : « 4 600 m² » (septembre 2007), « 4 300 m² » (février 2008) pour le pôle événementiel, par exemple.</p>	<p>Fermeture</p> <p>- Imposition de branches de dénominations : imposition de la branche de dénominations type <i>Site à projet</i> centrée autour de l'expression permanente « Docks-en-Seine », remplaçant la dénomination « Docks-de-Paris ». Imposition de la branche de dénominations type <i>Contenu du projet</i> centrée autour de la réalisation d'une Cité de la Mode et du Design, avec quelques exceptions (rappel d'anciennes dénominations en février et mai 2008).</p> <p><u>Exemples de dénominations mobilisant un contenu du projet désormais permanent</u> : « Cité de la Mode et du Design » (entre avril 2007 et mai 2008), « pôle culturel de la mode et du design » (avril 2007), « Cité de valorisation de la création française, de la mode et du design » (septembre 2007), etc.</p> <p><u>Exceptions</u> : Un prolongement par la dénomination « Cité de la mode » (de septembre à octobre 2007 et en mai 2008) de l'ancienne branche liée au <i>projet-volant</i> de Cité de la mode du début des années 2000, sans sa partie design ; un prolongement par la dénomination « création d'un établissement à vocation commerciale, culturelle et de loisirs » (février 2008) de la branche centrée autour de la création d'un lieu de promenade et de loisirs (surtout à l'occasion de l'appel d'offre de mars 2004).</p> <p>- Des documents graphiques marquant l'avancement du projet, sa réalisation (travaux), significatifs de choix effectués : imposition de <i>documents prescriptifs</i> permanents et raréfaction des <i>documents préexistants</i> et de <i>diagnostic/analytiques</i>, ajout et apparition de <i>documents de synthèse</i> partiels rappelant la réalisation du projet.</p> <p>- Après mars 2005, imposition et prolongement d'une branche d'objectifs résultant de la combinaison de la branche « mise en valeur du site » et celle provisoire de la « promotion de la création industrielle » issue du <i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design.</p> <p><u>Exemples d'objectifs de cette nouvelle branche</u> : L'idée est de faire du site un « lieu fédérateur » en termes de compétitivité, de soutien aux entreprises, de « vitrine de la mode » (avril 2008), avec une mise en valeur du bâtiment, ou encore d'en faire un « lieu d'activités culturelles, commerciales et de loisirs dédié à la mode et au design » (octobre 2007).</p> <p>- Cohérence avec des <i>objectifs globaux</i> permanents recherchée, ce qui limite les possibilités du projet, en termes de « mise en valeur de la Seine » (avril 2007), de « développement des</p>	<p>Coexistence</p> <p>- Coexistence entre projets avec certaines articulations <i>Cadre/Projets concomitants</i>, notamment entre avril 2007 et mai 2008 : projet de passerelle, Paris-Plage, piscine flottante, Bibliothèque Nationale de France, etc.</p>

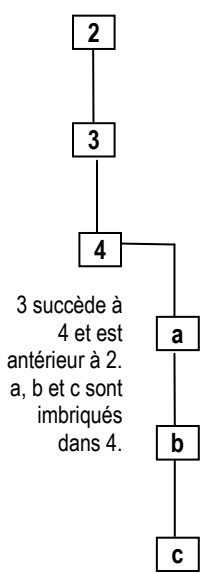
	<p>pratiques urbaines sur les berges de Seine » (mai 2008), de « diversité des usages » (mai 2008).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permanence de la branche d'activités suite au choix du lauréat de mars 2005 : les grandes lignes sont toujours celles de la constitution de quatre pôles (formation, pôle commercial et de services, pôle événementiel, mail). Elle est à nuancer à échelle plus fine avec la recherche d'enseignes, concernant la commercialisation du site (retard du projet). - Précision temporelle progressive des projections temporelles, en fonction de l'avancement du projet : ces dernières se précisent et remplacent les anciennes, plus floues. <p><u>Exemples de projections temporelles, essentiellement de type Calendrier prévisionnel :</u> L'ouverture du site est annoncée pour « 2008 » avec un achèvement du chantier prévu « début 2008 », en octobre 2007. Elle est repoussée pour le « printemps 2008 » en février 2008. Cette ouverture est ensuite annoncée pour la « mi-septembre 2008 » en mai 2008, avec une installation préalable de l'IFM à la rentrée 2008. Concernant le chantier des Magasins Généraux, les débuts de travaux, prévus pour l'été 2006, travaux reportés ensuite à l'automne 2006, sont effectifs à partir de décembre 2006.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus grande précision du projet avec la présence de <i>prévisions spatiales</i> désormais permanentes suite au choix du lauréat de mars 2005. - Complémentarité et cohérence entre projets recherchée par les articulations <i>Cadre/Projets Concomitants</i> : il s'agit surtout du projet adjacent du Port Autonome de Paris portant sur l'autre partie des Magasins Généraux d'Austerlitz (bâtiment des Douanes et maison de la batellerie), de l'opération de la gare d'Austerlitz. - Poursuite de la procédure d'acquisition du site à projet avec une raréfaction des articulations type <i>Conforme à/Procédures</i>, significative d'un avancement du projet : acquisition du bâtiment par la Caisse des Dépôts et Consignations auprès du Port Autonome de Paris, question de la commercialisation du site avec les fins d'échéances des derniers baux commerciaux du site en avril 2008. - Articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> rendant compte de composantes voulues permanentes et détaillées : il s'agit des quatre pôles du <i>programme</i> du projet-lauréat (IFM, espace événementiel, mail, espace commercial). - Forte complémentarité recherchée entre le <i>projet élémentaire</i> et le <i>projet global</i> à travers les articulations <i>Inclusion/Projet global</i> : ce <i>projet global</i> est, principalement, Paris Rive Gauche ou encore le projet portant sur le quartier d'Austerlitz (évoqué en avril 2007 et mai 2008). 	
--	---	--

Fiche explicative n°2		Octobre 2007	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°A		Evènement : Cinquième édition des Coulisses du bâtiment	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches	
<p>- <u>Thème</u> : sélection du chantier des Magasins Généraux dans le cadre de l'organisation de la cinquième édition des Coulisses du bâtiment (ouverture au public, visites guidées, etc.). En totalité, huit chantiers ont été sélectionnés pour cet événementiel.</p> <p><u>Extrait de l'article de journal</u>, intitulé « Quels chantiers ! », datant du 5 octobre 2007, Le Parisien :</p> <p>« (...) la Fédération française du bâtiment Paris-Île-de-France organise aujourd'hui et demain la 5^e édition des Coulisses du bâtiment. A Paris, huit chantiers sélectionnés [dont celui des Docks en Seine] pour leur intérêt historique, leur originalité ou leurs innovations technologiques ouvrent leurs portes au grand public».</p> <p>- <u>Objectifs</u> : présence d'un <i>objectif particulier</i> relatif à l'évènement organisé sur le site à projet (« faire découvrir les métiers du bâtiment, leur évolution au grand public »).</p> <p>- <u>Acteurs</u> : il s'agit des participants à l'évènementiel, <i>destinataires du projet</i> provisoires.</p>	<p><u>Temporalité naissante active</u> : elle apparaît au sein de la <i>temporalité successive active</i> n°1.</p> <p>Elle est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Cadre/Evènement</i>.</p>	 <p>A surgit dans 1.</p>	
Parcours temporel			
Ouverture	Fermeture	Coexistence	
X	<p>- Vie événementielle du projet déjà amorcée, significative d'un avancement du projet avec la présence d'une articulation <i>Cadre/Evènement</i> : elle sert à asseoir davantage le projet sur ce site (notamment, le choix final du contenu) et engage l'idée d'un usage événementiel du site.</p> <p>- Vie événementielle du projet déjà amorcée, significative d'un avancement du projet avec la présence d'un <i>objectif particulier</i> relatif à l'évènement organisé : cet objectif rend compte d'une précision du projet suite au choix définitif du contenu du projet après mars 2005.</p>	X	

Fiche explicative n°3		Janvier 2006 – Mars 2007	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°2		Réalisation du projet : engagement du chantier des Magasins Généraux d'Austerlitz, question de la prochaine ouverture du site à projet	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche		Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thèmes</u> : réalisation du projet par la mise en place des travaux et les annonces de la prochaine ouverture du site.</p> <p>- <u>Dénominations</u> : présence continue des dénominations <i>Site à projet</i> centrées autour des termes « Magasins Généraux ». Disparition de la dénomination « Docks de Paris » au profit de « Docks-en-Seine ». Présence des branches <i>Action sur le site à projet</i>, sans de choix effectué. Dénominations type <i>Contenu du projet</i> permanentes sur la réalisation d'une Cité de la Mode et du Design.</p> <p>- <u>Projections temporelles</u> : annonce du chantier des Magasins Généraux à travers les différentes projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> (début des travaux prévus à l'été 2006 ou à l'automne 2006). Annonce des dates d'ouverture du site (ouverture fin 2007 ou en 2008, ouverture de l'IFM en 2008).</p>		<p>Temporalité successive active : elle inclut peu de documents mais elle mobilise une relative variété d'éléments recueillis, significatifs, par ailleurs, d'un avancement relatif du projet.</p>	<p>2 succède à 3 et est antérieur à 1. B surgit dans 2.</p>
Parcours temporel			
Ouverture		Fermeture	Coexistence
<p>- Poursuite de la cohabitation entre branches de dénominations <i>Action sur le site à projet</i> : il s'agit des branches autour des termes de « reconversion » (« reconversion des Magasins Généraux ») et de « réhabilitation » (« réhabilitation des magasins généraux ») entre décembre 2006 et janvier 2007, de la branche autour du terme de « rénovation » (« rénovation architecturale audacieuse ») entre juin et aout 2006.</p> <p>Cette cohabitation entretient un certain flou au niveau du projet, favorisant par là, une forme d'ouverture quant au choix pour qualifier exactement le type d'action engagée sur le site à projet.</p> <p>- Flou temporel au niveau du calendrier provisoire des travaux et de la date d'ouverture du site, dans les projections temporelles <i>Calendrier prévisionnel</i> : une certaine ouverture en résulte avec ces dates flottantes, restant, cependant, assez précises.</p>		<p>- Imposition de branches de dénominations : imposition de la branche de dénominations <i>Site à projet</i> centrée autour de l'expression permanente « Docks-en-Seine », remplaçant la dénomination « Docks-de-Paris » ; imposition de la branche de dénominations <i>Contenu du projet</i> centrée autour de la réalisation d'une Cité de la Mode et du Design.</p> <p><u>Exemples de dénominations mobilisant un contenu du projet désormais permanent</u> : « un site consacré à la mode et au design » (février 2006), « pôle consacré au design et à la mode », entre juin et aout 2006, « projet de création d'une Cité de la mode et de la Créativité », en novembre 2006, etc.</p> <p>- Affirmation du <i>projet d'aménagement</i> de l'offre lauréate en mars 2005, rendant compte d'un contenu permanent et précis du projet : il s'agit de la mise en place d'une « peau verte » sur le bâtiment afin de l'identifier plus facilement, de l'aménagement d'une terrasse, d'une piazza et de passages.</p>	<p>- Coexistence entre projets avec certaines articulations <i>Cadre/Projets concomitants</i>, notamment entre juin 2006 et janvier 2007 : projet de passerelle, Paris-Plage, piscine flottante, etc.</p>

	<p>- Articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> rendant compte de composantes voulues permanentes et détaillées : il s'agit des quatre pôles du <i>programme</i> du projet-lauréat (IFM, espace événementiel, mail, espace commercial).</p> <p>- Forte complémentarité recherchée entre le <i>projet élémentaire</i> et le <i>projet global</i> à travers les articulations type <i>Inclusion/Projet global</i> : ce <i>projet global</i> est, principalement, Paris Rive Gauche ou encore la « réhabilitation du Port d'Austerlitz » (juin 2006).</p>	
--	--	--

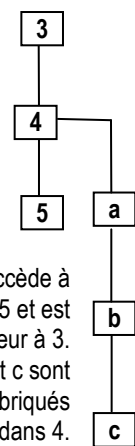
Fiche explicative n°4	Juin 2006	
Intitulé de la couche		
Temporalité n°B	Evènement : Festival des Architectures Vives, Pop-Up City	
Description de la couche		
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>
<p>- <u>Thème</u> : organisation d'un événementiel (Festival des Architectures Vives) proposant un habillage fantaisiste du site à projet par plusieurs équipes d'architectes, avec un ensemble d'installations éphémères (palmier géant, rappelant la proximité de Paris Plage, mur de parapluies, etc.).</p> <p>- <u>Objectifs</u> : présence d'un <i>objectif particulier</i> relatif à l'évènement organisé sur le site à projet (« une tribune d'expression pour les jeunes générations d'architectes », « réconcilier architecture contemporaine et grand public » en juin 2006).</p> <p>- <u>Acteurs</u> : il s'agit des participants du festival, <i>destinataires du projet</i> provisoires.</p>	<p><u>Temporalité naissante active</u> : elle apparaît au sein de la <i>temporalité successive active</i> n°2.</p> <p>Elle est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Cadre/Evènement</i>.</p>	 <p><i>B surgit dans 2.</i></p>
Parcours temporel		
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>
X	<p>- Vie événementielle du projet déjà amorcée, significative d'un avancement du projet avec la présence d'une articulation <i>Cadre/Evènement</i> : elle sert à asseoir davantage le projet sur ce site (notamment, le choix final du contenu) et engage l'idée d'un usage événementiel du site.</p> <p>- Vie événementielle du projet déjà amorcée, significative d'un avancement du projet avec la présence d'un <i>objectif particulier</i> relatif à l'évènement organisé : cet objectif rend compte d'une précision du projet suite au choix définitif du contenu du projet après mars 2005.</p>	X

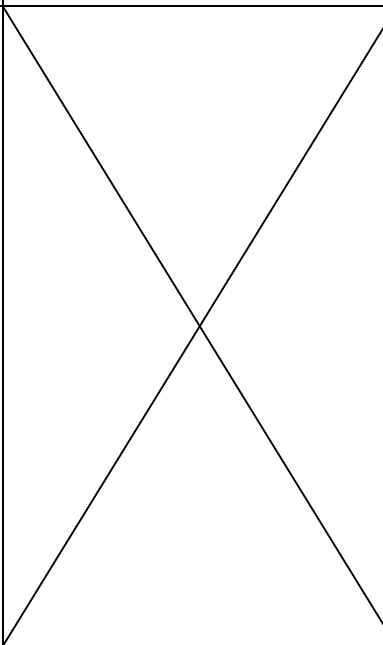
Fiche explicative n°5	Juillet 2004 – Décembre 2005	
Intitulé de la couche		
Temporalité n° 3	Mise en œuvre du projet : aboutissement de la procédure d'appel d'offre, début de la réalisation du projet, fin du projet-volant.	
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thèmes</u> : sélection de candidats à l'appel d'offre en deux temps (novembre 2004 et mars 2005), choix du lauréat de l'appel d'offre en mars 2005, début de la réalisation du projet (signature de la COT, échéanciers des travaux avec dépôt du permis de construire).</p> <p>- <u>Dénominations</u> : Présence de dénominations type <i>Site à projet</i> et <i>Action sur le site à projet</i> métaphoriques (« paquebot géant amarré en bord de Seine » en avril 2005, « projet pour faire renaître les docks » en mars 2005). Imposition de nouvelles dénominations type <i>Site à projet</i> (« Docks en Seine »). Nouvelle permanence des dénominations type <i>Contenu du projet</i> (« haut lieu de la Mode et du Design ») à partir de mars 2005, résultant de la combinaison de deux anciennes branches (entre un « Centre de valorisation de la création française, de la Mode et du Design » et un « site à vocation commerciale, culturelle et de loisirs »).</p> <p>- <u>Acteurs</u> : évocation des actuels <i>destinataires</i> du site des Magasins Généraux en avril 2005 (servant d'entrepôt pour des entreprises de revêtement) ainsi que des futurs <i>destinataires du projet</i> (dont l'IFM) entre mars et mai 2005. Apparition de nouveaux acteurs tels que les candidats à l'appel d'offre, notamment avec le lauréat. Précision de l'équipe de maîtrise d'œuvre, nouvel <i>acteur central du projet</i> (groupement Tertial ICADE, associé aux architectes Jakob et MacFarlane).</p> <p>- <u>Documents graphiques</u> : <i>documents prescriptifs</i> issus des propositions des candidats à l'appel d'offre précis et détaillés. Imposition des <i>documents prescriptifs</i> du lauréat à partir de mars 2005. Présence des autres types de documents, notamment des <i>documents préexistants</i> (essentiellement des documents de planification tels que PLU et PPRI).</p> <p>- <u>Activités</u> : imposition d'une branche d'activités, à la fois <i>projet d'aménagement</i> et <i>programme</i> après mars 2005 et autour de la création d'une Cité de la Mode et</p>	<p><u>Temporalité successive active</u> : elle mobilise des documents variés et nombreux, étalés dans le temps. Les pauses constatables sont de courte durée. Enfin, la variété des éléments recueillis, la présence de la plupart des <i>composantes essentielles</i> sont synonymes de cette activité.</p> <p><i>L'ancien projet-volant de Cité de la Mode et du Design est en partie présent dans une des offres des candidats, offre qui devient lauréat de l'appel d'offre de mars 2004 par la suite.</i></p>	 <p>3 succède à 4 et est antérieure à 2. a, b et c sont imbriqués dans 4.</p>

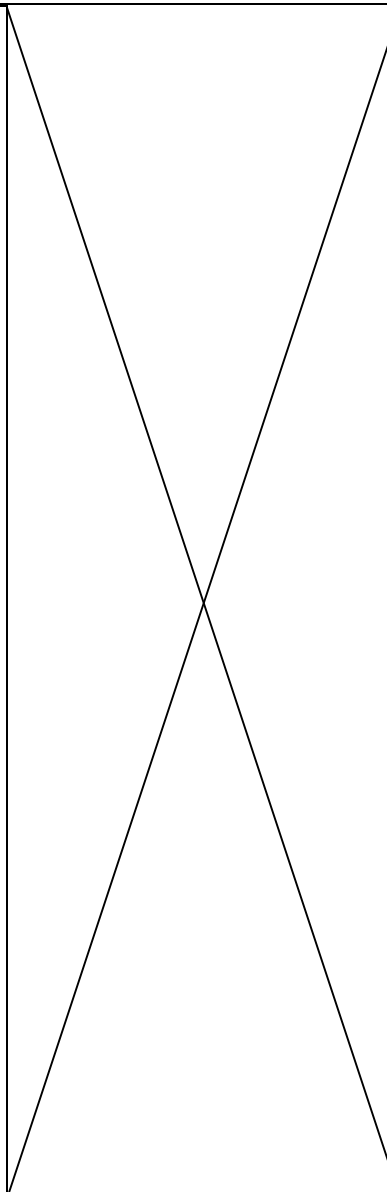
<p>du Design.</p> <p>- Objectifs : les modifications affectant les activités prévues du projet sont les mêmes pour les branches d'objectifs. Présence d'<i>objectifs spécifiques</i> et <i>globaux</i> permanents.</p> <p>- Projections spatiales : Multiplication des projections spatiales liée à la procédure d'appel d'offre et au contenu des propositions des candidats à l'appel d'offre. Présence de <i>prévisions spatiales</i> (dont certaines, permanentes, suite au choix du lauréat de mars 2005) et des <i>étendues spatiales détaillées du projet</i>.</p> <p>- Projections temporelles : Multiplication des projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> liées aux procédures d'appel d'offre et au montage opérationnel du projet.</p>		
Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
<p>- Moment d'ouverture du projet avant le choix du lauréat de mars 2005 : cohabitation de différentes dénominations type <i>Site à projet</i> et <i>Contenu du projet</i> provisoires, contenues dans les propositions des candidats à l'appel d'offre.</p> <p><u>Exemples pour les dénominations type <i>Contenu du projet</i> :</u> « création d'un lieu d'invitation au voyage, de rencontre, de brassage social et d'échange » (offre du candidat IXIS AEW, octobre 2004), « Centre de valorisation de la création française, de la Mode et du Design » (offre du candidat Tertial ICADE, octobre 2004).</p> <p>- Moment d'ouverture du projet avant le choix du lauréat de mars 2005 : cohabitation de différents <i>documents prescriptifs</i> contenus dans les propositions des candidats à l'appel d'offre. Le choix du lauréat en mars 2005, les placent dans le provisoire, comme c'est le cas pour les <i>documents prescriptifs</i> (variantes d'aménagement du site des Magasins Généraux d'Austerlitz) de l'étude de l'APUR de mai 1999.</p> <p>- Moment d'ouverture du projet avant le choix du lauréat de mars 2005 : cohabitation de branches d'activités (présente dès 2002) entre la constitution d'un « lieu de promenade et de loisirs » et celle d'une Cité de la Mode et du Design. Cohabitation provisoire de différents <i>programmes</i> et <i>projets d'aménagement</i> contenus dans les propositions des candidats à l'appel d'offre entre juin 2004 et février 2005.</p> <p>- Moment d'ouverture du projet avant le choix du lauréat de mars 2005 :</p>	<p>- Imposition des dénominations permanentes type <i>Site à projet</i> à partir de mars 2005 (« Docks en Seine ») avec le choix du lauréat de l'appel d'offre de mars 2005. Disparition des dénominations liées aux autres candidats de l'appel d'offre telles que « Paris-Rivages » (offre du candidat IXIS AEW) présentes jusqu'en février 2005.</p> <p>- Imposition des <i>documents prescriptifs</i> permanents (vues isométriques et plans suivant le concept et l'organisation du programme) suite au choix du lauréat de mars 2005 de l'offre du candidat Tertial ICADE, plaçant dans le provisoire les <i>documents prescriptifs</i> des autres candidats.</p> <p>- Imposition permanente d'une branche d'activités, à la fois <i>projet d'aménagement</i> et <i>programme</i> après mars 2005 et autour de la création d'une Cité de la Mode et du Design. Elle résulte d'une fusion de deux anciennes branches, entre des « activités commerciales, culturelles, de loisirs avec animation urbaine continue, traitement paysager des berges » et les activités centrées sur une Cité de la Mode et du Design (ancien <i>projet-volant</i>). Cette fusion a d'abord lieu en juin 2004, contenue dans l'offre du candidat Tertial ICADE, avant d'être validée en mars 2005, avec les résultats de l'appel d'offre.</p> <p>Les <i>programmes</i> et <i>projets d'aménagement</i> des autres candidats à l'appel d'offre de mars 2004 disparaissent à partir du choix du lauréat.</p> <p>- Précision des activités plus poussée avec les propositions des candidats à l'appel d'offre, et surtout avec les <i>projets d'aménagement</i>.</p> <p>- Après mars 2005, imposition d'une branche d'objectifs résultant de la combinaison de la branche « mise en valeur du site » et celle provisoire de la « promotion de la création industrielle » issue du</p>	<p>- Coexistence entre projets avec certaines articulations <i>Cadre/Projets concomitants</i>, notamment entre septembre et octobre 2005, au printemps 2005 : il s'agit principalement des autres projets inscrits dans la ZAC Paris Rive Gauche (passés, réalisés ou à venir) : « projets des berges de Seine » (mars 2005), « Bibliothèque Nationale de France » (avril 2005 et entre septembre et octobre 2005), « Université Paris VII » (avril 2005 et entre septembre et octobre 2005), etc.</p>

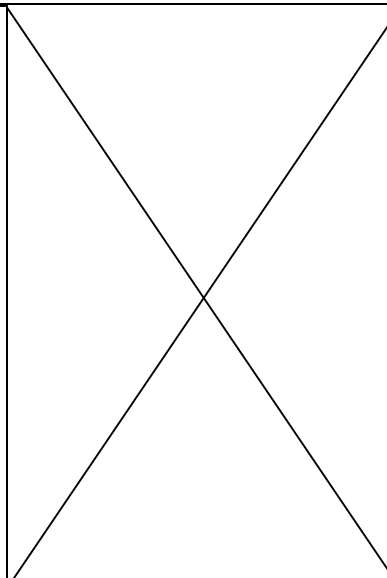
<p>cohabitation de projections spatiales type <i>Prévision spatiale</i> provisoires, contenues dans les offres des candidats. Le choix n'étant pas encore fixé, le champ des possibilités du projet ne s'en trouve pas, pour l'instant, réduit.</p> <p>- Moment d'ouverture du projet avant le choix du lauréat de mars 2005 : présence d'articulations provisoires type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> contenues dans les différentes propositions des candidats (IXIS, Altarea, Tertial ICADE, etc.) à l'appel d'offre entre octobre 2004 et janvier 2005. Le choix n'étant pas encore effectué, le champ des possibles du projet n'est pas pour l'instant réduit.</p> <p><u>Exemples de composantes du projet élémentaire provisoires :</u> Pour le groupement IXIS, il s'agit, par exemple, d'équipements culturels du projet (docks des enfants, maison du fleuve, salon de l'innovation). Pour le groupement Altarea, il s'agit, par exemple, d'espaces informels, un festival des enfants, des jardins, etc.</p>	<p><i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design.</p> <p><u>Exemples d'objectifs de cette nouvelle branche :</u> L'idée est de faire du site un « lieu attractif, convivial et identifiable », un « lieu culturel et commercial » ainsi qu' « une vitrine internationale de la création et valorisant le quartier » (avril-mai 2005).</p> <p>- Permanence des <i>prévisions spatiales</i> liées au lauréat de l'appel d'offre, à partir de mars 2005 : Il s'agit de la création d'un pôle commercial et de services (3500 m²), d'un espace de formation (2000 m²), d'un espace événementiel (4600 m²), d'un mail (2000 m²).</p> <p>- Précision apportée pour le <i>projet élémentaire</i> avec la présence de projections spatiales type <i>Prévision spatiale</i> à partir du printemps 2004.</p> <p>- Précision temporelle progressive et multiplication des projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> : des dates flottantes concernant la prévision de l'ouverture du site. Prévue dans le <i>calendrier prévisionnel</i> de l'offre lauréate pour 2006 (pour un autre groupement cette ouverture est prévue au deuxième semestre 2007), cette ouverture est ensuite annoncée pour 2008, par exemple. Multiplication des projections temporelles précises et détaillées liées à la mise en œuvre du projet (en termes de COT, de dépôt de permis de construire et de livraison du projet).</p> <p><u>Exemples de projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> :</u> Présence d'un calendrier du montage opérationnel du projet entre juin et octobre 2004 proposée par le groupement candidat Tertial ICADE « Juillet 2004 : désignation du lauréat Septembre 2004 : signature de la convention initiale Novembre 2004 : signature de la promesse de Convention d'Occupation Temporaire Décembre 2004 : dépôt des demandes de permis de construire, etc. »</p> <p>- Complémentarité et cohérence entre projets recherchée par les articulations <i>Cadre/Projets Concomitants</i> : il s'agit surtout du projet adjacent du Port Autonome de Paris portant sur l'autre partie des Magasins Généraux d'Austerlitz (dans les pavillons 1 et 2).</p> <p>- Multiplication des articulations type <i>Conforme à/Documents de planification</i> et type <i>Conforme à/Procédures</i>. Leur forte présence signifie l'obligation pour le projet de tenir compte des procédures engagées (appel d'offre, COT, baux commerciaux, etc.) et des documents de planification dont il dépend (PLU, PPRI, plan d'aménagement de la rive gauche de la Seine).</p>	
--	--	--

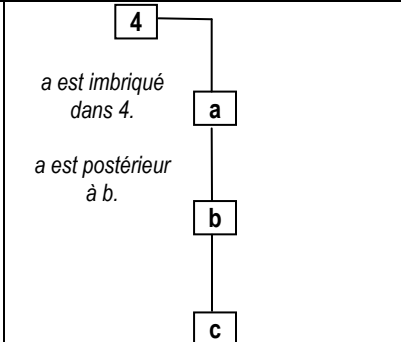
	<p>- Nouvelle permanence des articulations <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> suite au choix du lauréat en mars 2005 : moment de fermeture du projet et de précision du projet avec l'imposition des <i>composantes du projet élémentaire</i> évoquées par le lauréat (les quatre pôles : IFM, commerces et espace événementiel, mail).</p> <p>- Forte complémentarité recherchée avec les articulations type <i>Inclusion/Projet global</i> : le <i>projet global</i> est, principalement, le projet Paris Rive Gauche.</p> <p>- Articulations type <i>Modèle/Illustration</i> ayant tendance à s'imposer après le choix du lauréat de l'appel d'offre en mars 2005 afin de valider et accepter le choix du projet et du lauréat : évocation des autres projets réalisés par le lauréat (restaurant Georges Centre Pompidou, par exemple).</p>	
--	--	--

Fiche explicative n°6		Avril 2002 – Juin 2004	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°4		Lancement du projet : constitution du dossier de consultation de la SEMAPA et de la Ville de Paris dans le cadre de l'appel d'offre, réception des premières candidatures (projet-volant dans une des offres).	
Description de la couche			
<i>Caractéristiques de la couche</i>	<i>Type de temporalité</i>	<i>Relations entre couches</i>	
<p>- <u>Thèmes</u> : dossier de consultation de la SEMAPA et de la Ville de Paris inscrit dans la procédure d'appel d'offres, réception des offres des candidats à partir de juin 2004 avec un <i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design contenu dans une des offres des candidats.</p> <p>- <u>Dénominations</u> : apparition de termes métaphoriques dans les dénominations type <i>Site à projet</i>, de façon provisoire et ponctuelle, dans une optique de valorisation du site.</p> <p><u>Exemple</u> : « navire accosté sur la rive » en mars 2004. Poursuite de la présence des dénominations type <i>Site à projet</i> comme « Magasins Généraux ». Présence de dénominations type <i>Contenu du projet</i> et <i>Action sur le site à projet</i>.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : nouvelle génération d'<i>acteurs centraux du projet</i> avec la SEMAPA, la disparition des acteurs liés aux ministères (issus de l'ancien <i>projet-volant</i> d'implantation du musée de la Marine). Ajout d'acteurs liés aux groupements candidats à l'appel d'offre. Permanence de certains acteurs tels que la Ville de Paris, le Port Autonome de Paris (propriétaire du site).</p>	<p><u>Temporalité successive active</u> : elle mobilise des documents variés et nombreux, étalés dans le temps. Les pauses constatables sont de courte durée. Enfin, la variété des éléments recueillis, la présence de la plupart des <i>composantes essentielles</i> sont synonymes de cette activité.</p>	 <p>4 succède à 3 5 et est antérieur à 3. a, b et c sont imbriqués dans 4.</p>	

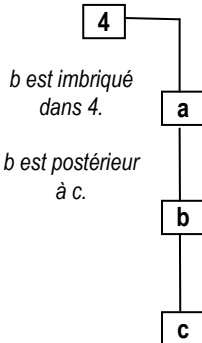
<p>- <u>Documents graphiques</u> : présence de <i>documents préexistants</i> nouveaux (tel que le PLU de 2003), de <i>documents de diagnostic/analytiques</i> (principalement dans le dossier de consultation de mars 2004), de <i>documents prescriptifs</i> à caractère provisoire des différentes offres des groupements candidats répondant à l'appel d'offre.</p> <p>- <u>Objectifs</u> : présence d'<i>objectifs spécifiques</i> et <i>globaux</i>. Ajout d'<i>objectifs particuliers</i>, significatifs d'un avancement du projet. Fusion d'<i>objectifs spécifiques</i> dans une des offres d'un groupement candidat à l'appel d'offres. Modification contenue dans la branche « mise en valeur du site » mettant en avant un nouvel objectif de préservation de l'histoire du lieu.</p> <p>- <u>Projections spatiales</u> : cohabitation des projections spatiales type <i>Étendue spatiale détaillée du projet</i> » (avec une variabilité de chiffres) et <i>Prévision spatiale</i>.</p>		
Parcours temporel		
<p><i>Ouverture</i></p>	<p><i>Fermeture</i></p>	<p><i>Coexistence</i></p>
<p>- Apparition de nouvelles dénominations de type <i>Site à projet</i> : dénomination « Docks de Paris » formulée par l'appel d'offre (mars 2004, mai - juin 2004), « Docks des Magasins Généraux » en mars 2004, dénomination « Docks en Seine » en juin 2004 formulée par un des candidats à l'appel d'offre, censée représenter l'ensemble du projet.</p> <p>La présence de différentes dénominations qui cohabitent entre elles est synonyme d'un choix non encore effectué pour le projet.</p> <p>- Cohabitation de plusieurs branches de dénominations type <i>Action sur le site à projet</i>, surtout à partir de mars 2004 : ces branches sont centrées autour des termes de « reconversion » (entre mars et juin 2004), de « réhabilitation » (mars et mai 2004), de « réaménagement » (en mai 2004, en prolongement de la dénomination « possibilités de réaménagement des Magasins Généraux du quai d'Austerlitz » de mai 1999), de « restructuration » (mars et mai 2004) et de « rénovation » (juin 2004).</p> <p>- Présence de dénominations type <i>Contenu du projet</i> à caractère provisoire puisque situées avant les résultats définitifs de l'appel d'offre :</p> <p>Cohabitation de deux branches principales de dénominations type <i>Contenu du projet</i>, entre celle centrée sur la réalisation d'un « lieu de promenade et de</p>	<p>- Apport détaillé des documents graphiques issus du dossier de consultation et des offres de candidats répondant à l'appel d'offre, même si ces derniers sont provisoires avant le choix définitif du lauréat.</p> <p>Concernant les <i>documents prescriptifs</i>, par exemple, l'offre du groupement candidat Terial Icade, associés aux architectes Jacok et MacFarlane inclut des vues isométriques découpant le bâtiment suivant le concept (enveloppe paysagère et transparence, jardin suspendu, structure des modules en béton) et l'organisation du programme (restauration panoramique et terrasse, Institut Français de la Mode, espace événementiel, animations commerciales, etc.), des plans de bâtiments montrant la répartition des éléments du <i>programme</i> (exposition, événementiel, terrasse, etc.).</p> <p>- Modification de planification envisagée initialement par les PAZ des années 1990 par les articulations type <i>Conforme à/ Documents de planification</i> : une nouvelle précision a lieu avec le nouveau PLU de 2003, plaçant les anciens documents de planification dans une fausse permanence et dans le provisoire.</p> <p>Les dispositions d'urbanisme du PLU de 2003 intéressant directement le site à projet, placé en zone U PRG, sous-secteur U PRG A (mise en valeur et protection des berges, par le développement de la promenade, des loisirs, d'activités contribuant à l'animation du quartier, par une bonne intégration harmonieuse des constructions au site de la Seine) ne font plus état d'une démolition des magasins généraux sur le quai d'Austerlitz. L'ancien PAZ modifié de 1997 prévoyait, en effet, un espace paysager à la place des actuels magasins disparaissant presque</p>	

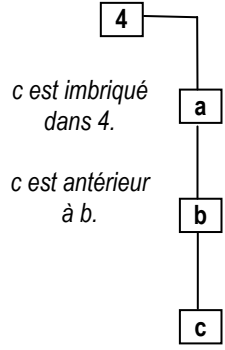
<p>loisirs » (idée présente en avril 2003, en janvier et mai 2004, avec ajout de l'aspect culturel à partir de janvier 2004), et celle dont l'origine remonte au <i>projet-volant</i> de « Cité de la Mode et du Design » et contenue dans une des propositions d'un candidat à l'appel d'offre entre mai et juin 2004.</p> <p>Exemples de dénominations : « Centre de valorisation de la création française, de la mode et du design » (juin 2004), « reconversion des Magasins Généraux (...) en un lieu de culture et de loisirs » (janvier 2004).</p> <p>- Des <i>documents prescriptifs</i>, même détaillés, à partir de juin 2004 qui restent à caractère provisoire avant la détermination du lauréat de l'appel d'offre : le choix est toujours ouvert concernant ces différentes pistes de reconversion évoquées par les groupements candidats à l'appel d'offre.</p> <p>- Combinaison des branches d'objectifs « mise en valeur du site » et « promotion de la création industrielle » (tirée du <i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design) à partir de juin 2004 (dans le contenu de l'offre Terial Icade), significative d'un avancement du projet : cette combinaison est, cependant, pour l'instant à caractère provisoire, puisque le choix du lauréat n'est pas encore effectué. Les solutions des autres groupements candidats à l'appel d'offres sont donc toujours inscrites dans le champ des possibles du projet.</p> <p>- Présence de multiples <i>projets d'aménagement</i> et de <i>programmes</i> à caractère provisoire, à partir de juin 2004, dans les activités prévues dans chaque proposition des groupements candidats à l'appel d'offre.</p> <p>Le choix définitif du lauréat n'étant pas encore décidé, le champ des possibles du projet n'est pas réduit.</p> <p>- Présence de deux branches d'activités prévues entre 2002 et 2003, l'une liée à la mise en place d'activités de loisirs et de promenade (rappelée dans le dossier de consultation de mars 2004 avec ajout des activités commerciales et culturelles), l'autre au <i>projet-volant</i> de « Cité de la Mode et du design ».</p> <p>Fusion de ces deux branches dans l'offre du groupement Terial Icade (fusion des <i>programmes</i> et des <i>projets d'aménagement</i>). La branche « mise en valeur du site » reste dans le général, avant le choix définitif du projet du lauréat, qui précisera davantage et définitivement les activités engagées pour le <i>projet élémentaire</i>. La branche « promotion de la création industrielle » reste provisoire, car, pour l'instant, elle n'a pas de détermination du choix final d'implantation du <i>projet-volant</i>.</p>	<p>entièrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'articulations <i>Conforme à/Procédures</i> et <i>Conforme à/Documents de planification</i> (surtout à partir de mars 2004) plaçant le <i>projet élémentaire</i> dans une recherche de cohérence avec la planification prévue, et avec les procédures engagées (procédure de consultation, montages juridiques et financiers du projet, convention d'occupation temporaire), ce qui limite les possibilités du projet. - Permanence sous-jacente des <i>objectifs globaux</i>, auxquels doit répondre le projet : <i>objectif global</i> de « rééquilibrage du Sud-Est parisien » de janvier 2004. - Précision apportée par les <i>objectifs particuliers</i> présents à partir de mars 2004 : il s'agit des prescriptions architecturales contenue dans le dossier de consultation de mars 2004 mais aussi des objectifs inscrits dans les offres des groupements candidats (parmi lesquelles, ceux de l'offre Terial Icade en juin 2004). - Abandon des anciens <i>objectifs spécifiques</i> et de la branche d'activités liés au <i>projet-volant</i> de l'implantation du musée de la Marine. - Précision de certaines projections temporelles type <i>Calendrier prévisionnel</i> : présence d'un calendrier de la consultation en mars 2004 dans le cadre de l'appel d'offres concernant la reconversion du site à projet. - Plus grande précision du projet avec la présence de prévisions spatiales à partir de mai 2004, contenues dans les différentes offres des candidats à partir de mai 2004. - Complémentarité et cohérence entre projets recherchée par les articulations <i>Cadre/Projets Concomitants</i> : il s'agit surtout du projet du Port Autonome de Paris portant sur l'autre partie des Magasins Généraux d'Austerlitz (dans les pavillons 1 et 2). A échelle plus fine, il peut s'agir d'une recherche de cohérence du programme de l'espace événementiel (dans une des offres des candidats à l'appel d'offre) avec l'offre commerciale existante du quartier. - Complémentarité et forte cohérence recherchée par les articulations type <i>Inclusion/Projet global</i>, inscrites dans une forme de permanence : « cohérence avec l'aménagement des berges de Seine » (mars 2004), « quartier Austerlitz de Paris Rive Gauche » (mars 2004), « Paris Rive Gauche » (mars 2004). - Précision apportée par les articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> dans une des offres d'un candidat à l'appel d'offre, à partir de mai et juin 2004, même si ces dernières demeurent à caractère provisoire, avant le choix du lauréat de l'appel d'offre. 	
--	---	--

<p>- Multiplication des projections spatiales type <i>Prévision spatiale</i>, à caractère provisoire, contenues dans les différentes offres des candidats à partir de mai 2004. Ces dernières sont présentes, avant le choix définitif du lauréat. Elles restent donc dans le champ des possibles du projet.</p> <p>- Flou général maintenu avec une variabilité des chiffres pour les projections spatiales type <i>Étendue spatiale détaillée</i>.</p> <p><u>Exemples de projections spatiales</u> : « 15 000m² » (périmètre de consultation indiqué en mars 2004), « 10 000m² » (mai 2004).</p> <p>- Caractère provisoire des articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> à partir de mai et juin 2004 : le choix entre les différentes offres des candidats à l'appel d'offre n'étant pas réalisé, le champ des possibles du <i>projet-volant</i> n'est donc pas encore réduit.</p> <p><u>Exemples de composantes du projet élémentaire</u> : commerces et restauration, magasins, Institut Français de la Mode (mai 2004), espace événementiel, pôle de commerces et de restauration (juin 2004).</p>		
---	--	---

Fiche explicative n°7		Juin 2004	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°a		Projet-Volant : déménagement de l'IFM (Institut Français de la Mode)	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches	
<p>- <u>Thème</u> : recherche d'un site d'implantation pour l'IFM. Ce <i>projet-volant</i> fait aussi parti d'une des <i>composantes du projet élémentaire</i> évoquée dans l'offre du candidat Tertial lcade de juin 2004 dans le cadre de l'appel d'offre de mars 2004 portant sur la reconversion des Magasins Généraux d'Austerlitz. Cette même offre de candidat se confond avec l'ancien <i>projet-volant</i> des années 2002 et 2003 portant sur la création d'une Cité de la Mode et du Design sur Paris.</p>	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle apparaît au sein de la <i>temporalité successive active</i> n°4.</p> <p>Cette temporalité est liée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>		

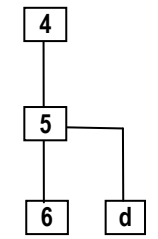
Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i> concernant le <i>projet-volant</i> de déménagement de l'IFM : le <i>projet élémentaire</i> portant sur le site des Magasins Généraux visé voit son champ des possibles élargi avec ce <i>projet-volant</i> .		

Fiche explicative n°8	Mars 2004	
Intitulé de la couche		
Temporalité n° b	Rappel historique sur le site des Magasins Généraux d'Austerlitz	
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thème</u> : dans le dossier de consultation de mars 2004, relatif au lancement de l'appel d'offre pour la reconversion des Magasins Généraux d'Austerlitz, présence d'un rappel historique.</p> <p><u>Extrait du dossier de consultation de mars 2004, de la SEMAPA et de la Ville de Paris :</u> « La construction des Magasins Généraux en 1907 par la société concessionnaire du port et des magasins publics de Paris Austerlitz, puis leur transformation en entrepôts sous douane par la chambre de commerce, ont joué un rôle en faveur de l'expansion du port et du négoce parisien ».</p>	<p><u>Type de temporalité</u> Temporalité imbriquée active : elle est incluse dans la <i>temporalité successive active</i> n°4.</p> <p>Cette temporalité est liée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Cadre/Ancien</i>.</p>	 <p>b est imbriqué dans 4.</p> <p>b est postérieur à c.</p>
Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence

Fiche explicative n°9	Mai 2002 – Novembre 2003	
Intitulé de la couche		
Temporalité n° c	Projet-Volant : conception de la Cité de la Mode et du Design	
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thèmes</u> : rapport Morand-Laizé de novembre 2002 sur le <i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design avec évocation de différents scénarios de projet. Recherche d'un site d'implantation pour ce <i>projet-volant</i> (dont font parti les Magasins Généraux d'Austerlitz).</p> <p>- <u>Dénominations</u> : présence de dénominations type <i>Contenu du projet</i> en mai et novembre 2002, en janvier et novembre 2003.</p> <p><u>Exemples de dénominations</u> :</p> <p>« Cité de la Mode et du Design » (mai et novembre 2002, janvier 2003), « Cité de la Mode » (mai et novembre 2002), « Cité du design » (novembre 2002), « Cité de la créativité industrielle » (novembre 2003), « Centre français dédié aux enjeux de la création et de la mode » (novembre 2002), « centre français de la création, de la mode et du design » (mai 2002).</p> <p>- <u>Objectifs</u> : présence d'une branche d'objectifs de « promotion de la création industrielle », entre mai 2002 et novembre 2003, c'est-à-dire de création d'un pôle fédérateur, vitrine de la mode et du design avec trois fonctions (formation, ressources aux professions, valorisation).</p> <p><u>Extrait du rapport Morand-Laizé de novembre 2002</u> :</p> <p>Ce dernier met en avant trois fonctions principales du projet, une fonction de formation pour « renforcer et développer les compétences à tous les niveaux dans les industries de création », une fonction de ressources aux professions afin d' « apporter un soutien concret au développement économique des entreprises », une fonction de valorisation censée « favoriser la révélation des jeunes talents et valoriser l'image de la création française sur le plan international ».</p> <p>Au final, le projet « mettra l'accent sur l'innovation et ses applications industrielles ; il sera la vitrine des évolutions de la création contemporaine (...), communiquant ainsi auprès du grand public l'idée d'une accessibilité culturelle et économique ».</p> <p>- <u>Projections temporelles</u> : présence de <i>scénarios d'évolution</i> dans le rapport Morand-</p>	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle apparaît au sein de la <i>temporalité successive active</i> n°4.</p> <p>Cette temporalité est liée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>. Parmi les types de site envisagé pour le projet, le site des Magasins Généraux d'Austerlitz partage un certain nombre de caractéristiques recherchées.</p>	 <p>Le diagramme illustre les relations entre quatre couches (4, a, b, c). La couche 4 est représentée par un rectangle en haut à gauche. Une ligne descendante relie 4 à un rectangle 'a'. À gauche de 'a', le texte 'c est imbriqué dans 4.' est écrit. Une autre ligne descendante relie 'a' à un rectangle 'b'. À gauche de 'b', le texte 'c est antérieur à b.' est écrit. Enfin, une dernière ligne descendante relie 'b' à un rectangle 'c'.</p>

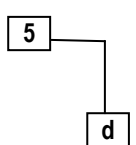
<p>Laizé de novembre 2002. Présence d'un <i>récapitulatif</i> retraçant une chronologie rapide du projet-volant. Présence de <i>calendriers prévisionnels</i> mobilisant des dates-flottantes, à caractère provisoire (par exemple, le rapport Morand-Laizé annoncé pour juin 2002, est finalement présent en novembre 2002).</p> <p>- <i>Acteurs</i> : présence des <i>acteurs centraux</i> du projet (dont l'Institut Français de la Mode, la Ville de Paris, Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement, le Ministère de l'Industrie), des <i>acteurs périphériques</i> apportant point de vue et études ponctuelles (sociétés d'expertises, professions des domaines concernés), ainsi que des <i>acteurs confrontants</i> (dont le « Collectif 500 »).</p>		
Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
<p>- Présence, dans les activités prévues, de trois scénarios pour une Cité de la Mode et du Design en novembre 2002, sans choix déterminé, ouvrant le parcours du <i>projet-volant</i> : choix possible entre un scénario réseau, scénario Pôle Innovation et Création, scénario Cité de la Mode et du Design. Ces différentes pistes mobilisent des projections temporelles type <i>Scénario d'évolution</i>, sans précision de dates.</p> <p>- Caractère provisoire des articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> contenues dans les différents scénarios du rapport Morand-Laizé de novembre 2002 : le choix entre les différents scénarios évoqués n'étant pas réalisé, le champ des possibles du <i>projet-volant</i> n'est donc pas encore réduit.</p> <p>- Présence d'une articulation type <i>Projet-Volant</i> concernant le <i>projet-volant</i> de Cité de la Mode et du Design : le <i>projet élémentaire</i> portant sur le site des Magasins Généraux visé voit son champ des possibles élargi avec ce <i>projet-volant</i>.</p> <p>- Présence d'articulations <i>Modèle/Référence</i>, entre mai et novembre 2002, servant d'exemples et constituant des possibles voies de réflexion pour la conception du <i>projet-volant</i>.</p> <p><u>Exemples d'articulations type <i>Modèle</i> :</u> « Cité de la Mode de Milan » (novembre 2002), « Design Museum de Londres » (mai 2002), « Design City d'Helsinki » (novembre 2002), etc.</p>	<p>- Fusion des dénominations « Cité de la Mode » et « Cité du design » (au départ, deux projets-volants séparés) en une seule « Cité de la Mode et du Design ». Cette fusion signifie principalement une disparition d'une seule cité du design, au profit d'un projet incluant à la fois l'aspect design et l'aspect mode. Le champ des possibilités du <i>projet-volant</i> en sort réduit.</p> <p>- Offre du groupement candidat Terial Icade à l'appel d'offre portant sur la reconversion des Magasins Généraux d'Austerlitz (qui comprend l'IFM), reprenant en partie les propositions du rapport de novembre 2002 Morand-Laizé, et marquant le choix du scénario Cité de la Mode et du Design, en termes de <i>programme</i> et de <i>projet d'aménagement</i> à partir de juin 2004. Le champ des possibles du <i>projet-volant</i> s'est réduit avec le choix d'un scénario.</p> <p>- Précision apportée par cette même offre du groupement Terial Icade de juin 2004 en matière de Cité de la Mode et du Design : <i>programme</i> détaillé des activités prévues, <i>projet d'aménagement</i> du site précis.</p> <p>- Précision apportée par les articulations type <i>Inclusion/Composante du projet élémentaire</i> contenues dans les différents scénarios du rapport Morand-Laizé de novembre 2002, même si ces dernières sont à caractère provisoire.</p> <p>- Présence d'articulations <i>Modèle/Illustration</i>, entre mai et novembre 2002, pour justifier le <i>projet-volant</i>, asseoir la légitimité du <i>projet-volant</i> à se faire et à trouver un site d'implantation (donc faire valider le choix de création d'un projet de Cité de la Mode et du Design).</p> <p><u>Extrait du rapport Morand-Laizé de novembre 2002 :</u> Cette justification est, par exemple, visible pour la partie « design » du projet (avec un retour chronologique sur ce projet de « cité du design » avant que ce dernier ne soit fusionné avec</p>	<p>- Articulations type <i>Cadre/Projets concomitants</i> faisant plutôt état d'une coexistence entre le <i>projet-volant</i> et certains projets : musée de la publicité Jean Nouvel, projet pour l'île Seguin, musée du quai Branly, etc.</p>

	<p>la « cité de la mode ») : « Alors que les grandes capitales mondiales se sont dotées d'outils de développement économiques spécifiques au design, (...) la France ne dispose à ce jour d'aucun pôle qui fédère les énergies et défende l'image de la création française appliquée à l'industrie ».</p> <p>- Rôle des <i>acteurs confrontants</i> amenant à une modification du projet initial avec le choix d'inclusion du secteur design dans le projet initial de la Cité de la Mode : ces acteurs sont principalement le « Collectif 500 » (regroupement de designers et de graphistes) et l'APCI (Association pour la Promotion de la Création Industrielle) contestant la logique initiale d'un projet-volant qui surévaluait le secteur textile-habillement.</p>	
--	---	--

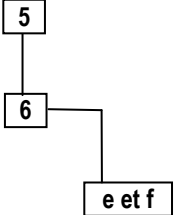
Fiche explicative n°10	Avril 1999 – Mars 2002	
Intitulé de la couche		
Temporalité n°5	Site à projet : poursuite de la question de l'utilisation du site (lieu de promenade et de loisirs) et abandon d'un ancien projet-volant (musée de la Marine)	
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- Thèmes : élaboration de différentes pistes possibles du réaménagement du site à projet (centré sur une réutilisation en lieu de promenade et de loisirs), avec abandon du <i>projet-volant</i> d'implantation du Musée de la Marine.</p> <p>- Acteurs : mobilisation d'<i>acteurs centraux</i> du projet quant à la réflexion et l'organisation de l'étude technique du site à projet (Ville de Paris, Port Autonome de Paris, Atelier Parisien d'Urbanisme).</p> <p>- Dénominations : ajout de dénominations type <i>Action sur le site à projet</i>.</p> <p>Exemples de dénominations : « possibilités de réaménagement des Magasins Généraux du quai d'Austerlitz », « réutilisation et (...) réhabilitation d'une partie des Magasins Généraux ».</p> <p>- Documents graphiques : présence de <i>documents préexistants</i> (documents de planification tels que PAZ et POS, cartes historiques, plan aérien), mais aussi avancement du <i>projet élémentaire</i> par l'ajout de nouveaux types de documents avec une étude technique de l'APUR en mai 1999, intitulée « Magasins généraux du quai d'Austerlitz à Paris XIII^e : étude des différentes possibilités de réaménagement ». Cette exception apporte des documents de diagnostic (coupes, plans de situation, plan d'état actuel) ainsi que des documents prescriptifs (variantes d'aménagement du site) assez</p>	<p>Temporalité successive active : elle inclut peu de documents mais elle mobilise une variété d'éléments recueillis, significatifs, par ailleurs, d'un avancement relatif du projet.</p>	 <pre> graph TD 4[4] --- 5[5] 5 --- 6[6] 5 --- d[d] 6 --- d </pre> <p>5 succède à 6 et est antérieur à 4. d est imbriqué dans 5.</p>

<p>tôt dans le parcours temporel du projet.</p> <p>- Objectifs : présence d'<i>objectifs spécifiques</i> de « mise en valeur du site » et d'<i>objectifs globaux</i> de « mise en valeur de la Seine ».</p> <p>- Activités : présence d'un <i>projet d'aménagement</i> assez tôt mais vu sous l'angle principal d'un réaménagement architectural du site. Le contenu même du projet portant sur le site reste à être défini plus finement (en termes d'activités prévues répondant à un projet finalisé).</p>		
Parcours temporel		
<p>Ouverture</p>	<p>Fermeture</p>	<p>Coexistence</p>
<p>- Documents graphiques <i>prescriptifs</i> à caractère provisoire, proposant différentes pistes concernant le réaménagement du site.</p> <p>Ces variantes ouvrent le champ des possibles du projet. Il s'agit, principalement, de plans d'orientations d'aménagement centrés sur les thèmes suivants : promenade du bord de l'eau, mise en valeur de la promenade, percées, principes d'ouvertures transversales vers le fleuve, démolitions de pavillons, etc.). Cette étude s'inscrit dans le prolongement de ce qui était prévu dans les documents de planification des années 1990 (PAZ).</p> <p>- Présence d'un <i>projet d'aménagement</i> du site des Magasins Généraux d'Austerlitz au printemps 1999. Ce dernier comprend plusieurs variantes d'aménagement, sans choix établi.</p> <p>Ces variantes mobilisent ainsi des projections temporelles type <i>Scénarios d'évolution</i>, même si ces dernières ne comprennent pas de précision de datation (avec identification et projection de plusieurs voies possibles pour le projet). Elles mobilisent aussi des projections spatiales type <i>Prévision spatiale</i> assez précises suivant chaque variante. Le <i>projet d'aménagement</i> permet donc d'élargir le champ des possibles.</p> <p><u>Extrait du rapport de l'APUR, « Magasins Généraux du quai d'Austerlitz à Paris 13^e : étude des différentes possibilités de réaménagement », de mai 1999 :</u></p>	<p>- Abandon des <i>objectifs spécifiques</i> liés à l'implantation du musée de la Marine de Paris sur le site : présents fin 1996, cette branche d'objectifs disparaît par la suite (pour raison de coût financier et de problème de sécurité des collections d'un musée par rapport un bâtiment implanté en bord de fleuve). Cet abandon d'objectifs s'accompagne de la disparition de la branche d'activités prévues « implantation du musée de la Marine ».</p> <p>- Des <i>objectifs spécifiques</i> répondant aux préconisations de documents de planification et aux <i>objectifs globaux</i> :</p> <p>Les <i>objectifs spécifiques</i> de « mise en valeur du site » sont tournés vers la démolition totale ou partielle des bâtiments du site avec des aménagements paysagers et architecturaux (ouvertures dans le bâtiment, conservation et réutilisation d'une partie du bâtiment) à destination des loisirs et de promenade. Ils répondent aux préconisations du PAZ de l'époque mais aussi à des <i>objectifs globaux</i> de « mise en valeur de la Seine » (accès des berges au public, valorisation du site d'Austerlitz, aménagements paysagers, de loisirs et de promenade des berges de Seine).</p> <p>- Présence d'articulations <i>Conforme à Documents de planification</i> servant à encadrer et à orienter le projet : le site à projet est inscrit dans les documents de planification originaux des années 1990 (PAZ de Paris Rive Gauche, principalement) dans une zone de mise en valeur paysagère, de promenade et de loisirs (en berges de Seine).</p> <p>La démolition totale ou partielle est aussi un des axes principaux de ces mêmes</p>	<p>- Coexistence entre projets avec certaines articulations</p> <p><i>Cadre/Projets concomitants</i> : l'évocation de ces projets sert plutôt à mettre en perspective le site à projet par rapport à son environnement proche (surtout des projets d'infrastructures) : construction du pont Charles de Gaulle, adoption du tracé de l'avenue de France, etc.</p>

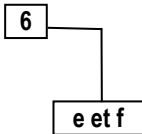
<p>Pour la variante A, il s'agit de chercher à « concilier le maintien du caractère principal du bâtiment, c'est-à-dire le fait qu'il se trouve pratiquement implanté les pieds dans l'eau, tout en offrant des ouvertures transversales généreuses vers le fleuve ».</p> <p>Pour la variante B, cette dernière « s'inspire de la variante A et conserve (...) la même géométrie en bordure du fleuve » avec des « plots plus rapprochés » permettant d'assurer la continuité du bâtiment.</p> <p>La variante C s'écarte des deux autres dans la « manière de traiter la promenade du bord de l'eau », ce qui amène à réduire une des caractéristiques principales du bâtiment, « le surplomb en bord de quai ».</p> <p>La variante D « propose de maintenir un ensemble plus compact que les plots des autres hypothèses » et « préserve également l'image d'un bâtiment <i>pied dans l'eau</i> ».</p>	<p>documents. Le projet doit aussi tenir compte du PPRI, mettant en avant l'objectif de maintien de la plus grande fluidité possible de l'eau au niveau des berges, et du cahier des prescriptions architecturales et paysagères chargé d'encadrer l'évolution des berges de Seine.</p> <p>- Présence d'articulations <i>Inclusion/Projet global</i> en appui des articulations <i>Conforme à/Documents de planification</i> : « Secteur Austerlitz » ou encore « Paris Rive Gauche » constituent les principaux <i>projets globaux</i>. Cette inclusion a valeur de forte imbrication (voulue cohérente) du <i>projet élémentaire</i> dans le <i>projet global</i>.</p>	
---	--	--

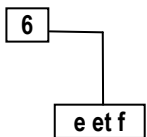
Fiche explicative n°11		Année 2000	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° d		Projets-Volants : Idée d'une Cité de la Mode et d'une Cité du Design	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches	
<p>- <u>Thème</u> : souhait de <i>projets-volants</i> (Cité de la Mode et Cité du Design), coexistant pour l'instant avec un <i>projet élémentaire</i> concernant les Magasins Généraux d'Austerlitz en attente.</p> <p>- <u>Dénominations</u> : présence de dénominations type <i>Contenu du projet</i> (« Cité de la Mode »).</p> <p>- <u>Projections temporelles</u> : une projection temporelle type <i>Calendrier prévisionnel</i> à caractère provisoire est mobilisée, prévoyant une ouverture de cette « Cité de la Mode » en 2001.</p> <p>- <u>Acteurs</u> : présence de différents types d'acteurs mobilisés par le <i>projet-volant</i> comme l'Institut Français de la Mode en <i>acteur central</i>, la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode en <i>acteur périphérique</i> (point de vue sur le projet).</p>	<p><u>Temporalité imbriquée active</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité successive active</i> n° 5.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>. Cette dernière amène le <i>projet-volant</i> à coexister momentanément avec le <i>projet élémentaire</i>, le site d'implantation n'ayant pas été clairement défini. Cependant, ce site devant se situer néanmoins sur Paris, cette temporalité est comprise comme <i>temporalité imbriquée possible</i> pour le <i>projet élémentaire</i>.</p>	 <p>d est imbriqué dans 5.</p>	
Parcours temporel			

Ouverture	Fermeture	Coexistence
X	X	- Présence de l'articulation <i>Projet-Volant</i> : il s'agit de la formulation de l'idée de deux <i>projets-volants</i> (Cité de la Mode, Cité du Design). Cette articulation est pour l'instant synonyme de coexistence de ce projet par rapport au site à projet original.

Fiche explicative n°12		...Octobre 1996 – Mars 1999
Intitulé de la couche		
Temporalité n°6		Site à projet : une utilisation du site conditionnée par les anciens PAZ des années 1990 (démolition).
Description de la couche		
Caractéristiques de la couche	Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- <u>Thème</u> : question de l'utilisation du site à projet (aménagement paysager, activités de promenade et de loisirs, animation), inscrite dans ce qui est prévu par les documents de planification</p> <p>- <u>Dénominations</u> : présence des dénominations type <i>Site à projet</i> comme « magasins généraux du quai d'Austerlitz », à plusieurs reprises entre novembre et décembre 1996, ou encore « magasins généraux ». Absence de dénominations type <i>Action sur le site à projet</i>. Les dénominations type <i>Contenu du projet</i> sont à placer du côté de la <i>temporalité imbriquée</i> n°f.</p> <p>- <u>Documents graphiques</u> : présence essentiellement de <i>documents préexistants</i> (c'est-à-dire des documents de planification comme les PAZ). Absence de d'autres types de documents graphiques. Cette présence est significative d'un projet jeune.</p>	<p><i>Temporalité successive inactive</i> : elle inclut peu de documents produits et signifie peu de variété dans les éléments recueillis pour chaque <i>composante essentielle</i>. Cette <i>temporalité successive</i> est, par ailleurs, fortement liée à la <i>temporalité imbriquée</i> n°f, qui fournit un contenu plus conséquent.</p>	 <p>6 est antérieur à 5. e et f sont imbriqués dans 6.</p>
Parcours temporel		
Ouverture	Fermeture	Coexistence
X	<p>- Présence des articulations <i>Conforme à/ Documents de planification</i> : le site à projet est inscrit dans les documents de planification originaux des années 1990 dans une zone de mise en valeur paysagère, de promenade et de loisirs (en berges de Seine). La démolition totale ou partielle est aussi un des axes principaux de ces mêmes documents.</p> <p>Extrait du rapport de présentation du PAZ datant de septembre 1993 (l'idée de démolition est reprise</p>	X

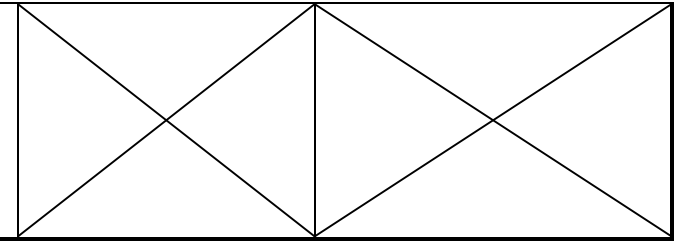
	<p>dans les documents suivants) :</p> <p>« (...) la berge sera dévolue à la détente et à l'animation, et rendue largement accessible au public. L'aménagement paysager comprendra des espaces verts et des plantations d'alignement. (...) il n'est pas apparu ni possible ni souhaitable de conserver les magasins généraux situés entre le quai d'Austerlitz et la Seine ».</p> <p>Cette démolition était, en fait, prévue dès les années 1970. Auparavant, les magasins généraux ont fonctionné jusque dans les années 60, avant d'évoluer vers un usage tertiaire et commercial sans rapport avec le fleuve.</p>	
--	--	--

Fiche explicative n°13		Décembre 1996	
Intitulé de la couche			
Temporalité n° e		Analyse historique et architecturale du site des Magasins Généraux d'Austerlitz	
Description de la couche			
Caractéristiques de la couche		Type de temporalité	Relations entre couches
<p>- Thème : dans ce rapport d'étude de décembre 1996, intitulé « <i>Magasins Généraux d'Austerlitz : histoire, architecture, urbanisme</i> », d'Olivier Lescorce, commandité par le Port Autonome de Paris, une analyse historique du site est fournie, manifestant une volonté de préservation du site par rapport à l'optique de démolition inscrite dans les documents de planification de l'époque.</p> <p><u>Extrait du rapport</u> :</p> <p>« Tels qu'ils se présentent aujourd'hui, une démolition partielle ou totale de ces bâtiments amputerait vraisemblablement le patrimoine parisien, et ce pour au moins deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les magasins généraux marquent l'évolution portuaire vers le quai outillé avec entrepôt (...); - l'ossature en béton armé et la structure modulaire de ces bâtiments constituent une innovation dans l'architecture industrielle en France (...). 		<p><u>Temporalité imbriquée inactive</u> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité successive inactive</i> n° 6.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Cadre/Ancien</i>.</p>	 <p><i>e est imbriqué dans 6. e a des dates qui se recoupent avec f.</i></p>
Parcours temporel			
Ouverture		Fermeture	Coexistence

Fiche explicative n°14		Octobre 1996 – Mars 1997	
Intitulé de la couche			
Temporalité n°f		Projet-volant : Déménagement du musée de la Marine	
Description de la couche			
<p><i>Caractéristiques de la couche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Thème</u> : un site à projet (les Magasins Généraux d'Austerlitz) envisagé comme site potentiel d'accueil du Musée de la Marine. - <u>Dénominations</u> : présence des dénominations type <i>Contenu du projet</i> liées à l'idée d'une possible implantation du musée de la Marine sur ce site. - <u>Acteurs</u> : présence de différents types d'acteurs mobilisés par le <i>projet-volant</i> en lui-même et du propriétaire du site (le Port Autonome de Paris). <p>Les <i>acteurs centraux</i> du <i>projet-volant</i> sont centrés autour d'une commission d'étude, de la Ville de Paris, des ministères (dont Bercy et le Ministère de la Culture), par exemple. Il existe aussi des <i>acteurs périphériques</i> et un <i>destinataire du projet</i> identifié, le musée de la Marine. Un <i>acteur confrontant</i> est aussi identifié comme opposant au projet de déménagement du musée de la Marine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectifs</u> : ils sont ceux du <i>projet-volant</i> et ont un caractère provisoire. - <u>Projections spatiales</u> : elles sont amenées par le <i>projet-volant</i> et sont d'emblée assez précises (sous la forme de <i>prévisions spatiales</i>). <p><u>Exemples de projections spatiales</u> :</p> <p>« 15 000m² » (surface recherchée pour le musée de la Marine » par rapport à une surface utile des magasins généraux d'Austerlitz de « 20 000m² ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Projections temporelles</u> : elles sont amenées par le <i>projet-volant</i> sous la forme de <i>calendrier prévisionnel</i>. Le départ du musée de la Marine est envisagé pour 2001. Une sélection de possibles sites d'accueil est prévue pour la fin de l'année 1996. 		<p><i>Type de temporalité</i></p> <p>Temporalité imbriquée <i>inactive</i> : elle s'inscrit dans la <i>temporalité inactive</i> n°6, renvoyant au tout début du projet.</p> <p>Cette temporalité est mobilisée par l'intermédiaire de l'articulation <i>Projet-Volant</i>.</p>	<p><i>Relations entre couches</i></p>  <p><i>f est imbriqué dans 6. f a des dates qui se recoupent avec e.</i></p>
Parcours temporel			
<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Coexistence</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de l'articulation type <i>Projet-Volant</i> entre 1996 et 1997 : le <i>projet-volant</i> concerné est celui de la recherche d'un nouveau site d'accueil pour le musée de la Marine, en conséquence du projet de création du musée des Arts Premiers. Les Magasins Généraux d'Austerlitz sont envisagés comme un des sites potentiels d'accueil du musée de la Marine. - Utilisation provisoire de dénominations type <i>Contenu du projet</i>, significative d'un projet qui se cherche encore : cette piste de reconversion du site (comme site potentiel d'accueil du musée de la Marine) n'est pas définitivement fixée. Elle élargit le champ des possibles d'un projet en formation sur le site des Magasins Généraux d'Austerlitz. <p><u>Exemples de dénominations type <i>Contenu du projet</i></u> :</p> <p>« déménagement et réinstallation du Musée de la Marine » (novembre 1996), « implantation du Musée de la Marine » (octobre 1996), « opération marine-arts premiers » (décembre 1996).</p>			

- *Objectifs spécifiques* provisoires liés à l'implantation du musée de la Marine : il s'agit de bâtir un musée moderne tout en trouvant un vaste espace sur Paris permettant de l'accueillir (octobre-novembre 1996). Cet objectif est flottant : il concerne le site à projet (les Magasins Généraux d'Austerlitz) à un moment donné, et ouvre la voie d'une des possibles pistes de reconversion du site à projet.

- Présence d'une branche d'activités provisoire centrée sur l'implantation du Musée de la Marine dans les Magasins Généraux d'Austerlitz. Cette branche ouvre le champ des possibilités du *projet élémentaire*.



- ii) Une *structure temporelle* riche de temporalités et une progression du projet non tournée définitivement vers la fermeture

Les bornes temporelles du projet portant sur les Magasins Généraux d'Austerlitz sont tout aussi flottantes que celles du projet de Saint-Pierre-des-Corps. Elles renvoient à des éléments de l'*archive* allant des années 1990 jusqu'à 2008. Les débuts du projet, comme dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, sont eux aussi marqués par une *temporalité inactive* (temporalité n°7) traduisant une interrogation sur le devenir du site, dont l'activité originelle a cessé depuis les années soixante. Il est envisagé tour à tour l'accueil d'un *projet-volant* (le Musée de la Marine), une démolition prévue dans les PAZ des années 1990 ou la préservation. La deuxième borne temporelle fixée s'inscrit dans la *temporalité successive active* n°1, avec un usage événementiel du site déjà engagé. Le projet de Cité de la Mode et du Design est sur la voie de sa réalisation concrète. Cette temporalité « ouverte » n°1 laisse présager à l'avenir, cependant, des difficultés à l'accomplissement complet du projet : le retard du projet est principalement dû à un problème de commercialisation du site (recherche d'enseignes).

En termes d'épaisseur temporelle, le projet de Paris comprend lui aussi une variété de temporalités dans sa structure temporelle. Les *temporalités imbriquées* (temporalités n° a, b, c, d, e et f) sont présentes jusqu'en juin 2004, c'est-à-dire jusqu'à la mise en œuvre concrète du projet, et coïncident avec un projet qui se cherche encore. Ces temporalités peuvent être mobilisées par l'intermédiaire des articulations type *Projet-Volant* (temporalités n° a, c, d et f), ou par l'intermédiaire des articulations type *Cadre/Ancien* (temporalités n° b et e). Les *temporalités naissantes* (temporalités n° A et B) sont moins nombreuses que les *temporalités imbriquées*, mais elles sont plus présentes que dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps : elles concrétisent, principalement, l'usage événementiel qui est fait du site à projet, dans une optique de valorisation du site. Elles interviennent surtout après le choix issu de l'appel d'offre de mars 2004 et s'inscrivent dans la réalisation du projet, à la différence du projet de Saint-Pierre-des-Corps. Ces *temporalités naissantes*, cependant, comme dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, vont accompagner le changement d'activités prévues sur le site. Les *temporalités successives*, temporalités de base du *projet élémentaire* rendant compte de son rythme d'élaboration, sont dans l'ensemble, principalement *actives*, à l'exception de la temporalité n° 6. Cette activité ressort sur les temporalités correspondantes, qu'elles soient *naissantes* ou *imbriquées* (temporalités n° A, B, a, b, c et d). Les *temporalités actives* mobilisent déjà les résultats évoqués dans l'analyse des éléments recueillis suivant le *couple analytique d'indicateurs Multiple/Un*²⁶², notamment, au niveau du repérage des périodes de foisonnements de certains éléments. Les *temporalités successives actives* n°3 et 4, par exemple, recouvrent des périodes de foisonnement de dénominations du projet, des acteurs, de documents graphiques, d'objectifs, d'activités prévues, de projections temporelles et spatiales, et de différents types d'articulations (*Conforme à, Cadre, Modèle, Inclusion*). Le noyau d'activité le plus fort du projet, en l'état actuel de l'*archive* recueillie, se situe, par ailleurs, principalement à partir de la *temporalité successive active* n° 4. Il se démarque par le nombre de documents produits, des périodes de pause relativement courtes, ou encore par une variété des éléments recueillis (en termes de dénominations, d'acteurs, de projections spatiales et temporelles, etc.) et par la présence affirmée de différents types de temporalités (*imbriquées* ou *naissantes*) au sein des *temporalités successives*. Dans la *structure temporelle* du projet portant sur les magasins généraux d'Austerlitz, trois autres temporalités (n° 6, e et f) se

²⁶² Cf. chapitre VII.

révèlent *inactives* du fait d'une production limitée de documents relatifs au projet, de pauses plus longues ou encore du peu de variété dans les éléments recueillis et tirés des *composantes essentielles* du projet. Comme dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, elles ne sont pas significatives de véritables arrêts du projet ou d'impasses. Elles traduisent surtout une situation d'attente pour le site à projet. La temporalité n° 6 rend essentiellement compte des prémisses du projet et de sa lente maturation. Le *projet-volant* de l'implantation du Musée de la Marine sur ce site mobilise une *temporalité imbriquée* n° f *inactive*, du fait de son insertion dans une *temporalité successive* n° 6, elle-même *inactive*, et de l'absence de conséquences concrètes pour le site à projet. La *temporalité imbriquée* n° e prend aussi ce caractère inactif de par son insertion dans la *temporalité inactive* n° 6 et l'absence de conséquences immédiates pour le projet (en termes de pistes de réflexion pour la reconversion d'un site préservé, ou de choix de projet pour le site). Ce constat concernant la *temporalité successive* n° 6 et les temporalités qu'elles incluent amène lui aussi à nuancer la définition d'une *temporalité inactive*, considérée, dans les hypothèses spécifiques liées à l'*épaisseur temporelle* du projet, comme relevant principalement d'une dynamique d'échec et d'arrêt plus ou moins long du projet. La temporalité n° 6 ne s'inscrit pas véritablement dans l'idée d'une impasse ou d'un arrêt sérieux du projet. Par ailleurs, la temporalité la plus récente (n° 1) peut laisser présager, à l'avenir, une nouvelle et éventuelle *temporalité inactive* du fait du retard du projet.

En termes de *transversalité temporelle*, s'il existe des moments d'ouverture et/ou de fermeture pour les phases du projet de Paris, il est aussi à constater l'existence d'une *temporalité imbriquée* (temporalité n° d) portée, d'abord, en coexistence avec un projet embryonnaire sur le site des Magasins Généraux (c'est-à-dire sans indication précise du site recherché pour le *projet-volant*, même s'il s'agit d'une localisation prévue sur Paris). Cette dernière est significative d'un moment d'ouverture pour le *projet élémentaire* à partir de la temporalité n° c, qui inclut plus clairement le site concerné. Elle disparaît à partir du moment où le *projet-volant* à laquelle elle se réfère (la Cité de la Mode et du Design) s'incorpore dans l'offre du candidat lauréat de l'appel d'offre de mars 2004. **Cependant, comme dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, il est à remarquer que chaque phase du projet (indiquées principalement par les temporalités successives du projet) s'accompagne presque systématiquement d'éléments relevant à la fois de la fermeture et de l'ouverture du parcours temporel du projet.** La lecture du parcours temporel du projet concerné se découpe comme ci-dessous :

Temporalité concernée	Ouverture	Fermeture	Coexistence
<i>Temporalité successive inactive n°6</i>	Non	Oui (cohérence avec les documents de planification)	Non
<i>Temporalité imbriquée inactive n° f (incluse dans la temporalité n°6)</i>	Oui (<i>projet-volant</i>)	Non	Non
<i>Temporalité imbriquée inactive n° e (incluse dans la temporalité n°6)</i>	Non	Non	Non
<i>Temporalité successive active n° 5</i>	Oui (variantes de <i>projet d'aménagement</i>)	Oui (abandon de <i>projet-volant</i> , cohérence recherchée avec d'autres projets et des documents de planification) Fermeture plus marquée.	Oui (mise en perspective du site par rapport à son environnement)
<i>Temporalité imbriquée active n° d (incluse dans la temporalité n°5)</i>	Non	Non	Oui (<i>projet-volant</i> en recherche de site)

Temporalité concernée	Ouverture	Fermeture	Coexistence
<i>Temporalité successive active n°4</i>	Oui (choix de dénominations du projet non fixé, exploration des pistes de reconversion, flou du projet) Ouverture plus marquée.	Oui (nouvelle précision des contenus de projets, des documents de planification, cohérence recherchée avec d'autres projets et des documents de planification).	Non
<i>Temporalité imbriquée active n° c (incluse dans la temporalité n° 4)</i>	Oui (scénarios du projet-volant)	Oui (précision du contenu du projet-volant avec choix d'un scénario plus tard) Fermeture plus marquée	Oui (mise en perspective du projet-volant par rapport à d'autres projets)
<i>Temporalité imbriquée active n° b (incluse dans la temporalité n° 4)</i>	Non	Non	Non
<i>Temporalité imbriquée active n° a (incluse dans la temporalité n° 4)</i>	Oui (projet-volant)	Non	Non
<i>Temporalité successive active n° 3</i>	Oui (choix de dénominations du projet non fixé, exploration des pistes de reconversion)	Oui (imposition de nouvelles dénominations et du nouveau contenu du projet, précision du contenu du projet, cohérence recherchée avec d'autres projets, des documents de planification et les procédures, validation du choix de projet) Fermeture plus marquée après le choix du lauréat de l'appel d'offre.	Oui (mise en perspective du projet par rapport à son environnement proche)
<i>Temporalité successive active n° 2</i>	Oui (flou temporel et en termes de dénominations)	Oui (imposition de nouvelles dénominations et du nouveau contenu du projet, cohérence avec d'autres projets) Fermeture plus marquée.	Oui (mise en perspective du projet par rapport à son environnement proche)
<i>Temporalité naissante active n° B (surgissant dans la temporalité n°2)</i>	Non	Oui (vie événementielle du projet)	Non
<i>Temporalité successive active n° 1</i>	Oui (flou du projet, incertitude en terme d'activités finales prévues sur le site)	Oui (imposition de nouvelles dénominations et du nouveau contenu du projet, cohérence avec d'autres projets, précision temporelle, procédure d'acquisition du site et de commercialisation du site) Fermeture plus marquée.	Oui (mise en perspective du projet par rapport à son environnement proche)
<i>Temporalité naissante active n° A (surgissant dans la temporalité n° 1)</i>	Non	Oui (vie événementielle du projet)	Non

Tableau 54 : Lecture du parcours temporel du projet de la Cité de la Mode et du Design (Réalisation personnelle, 2011)

Les prémisses du projet (temporalité n°6), à la différence de Saint-Pierre-des-Corps, ne sont pas forcément significatives d'une ouverture du parcours temporel du projet. En effet, des éléments amenant à une relative fermeture du parcours temporel du projet sur certains points, interviennent assez tôt (dès la temporalité n°6). S'ils peuvent

traduire une contradiction entre désir de démolition des bâtiments du site à projet et volonté de les préserver (du moins partiellement) pour les reconverter vers l'accueil de d'autres types d'activités, ils n'entraînent pas non plus un arrêt ou une impasse sérieuse pour le *projet élémentaire*. L'ouverture pour le *projet élémentaire* va surtout se situer dans certaines *temporalités imbriquées* liées aux *projets-volants* (déménagement du Musée de la Marine, Cité de la Mode et du Design), présentes dès les débuts du projet. **La progression de ce parcours temporel vers davantage de fermeture n'apparaît pas d'emblée sous une forme claire et nette. Comme dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, elle s'apparente à une progression par paliers, avec, à chaque nouvelle phase importante du projet, une précision renouvelée du contenu du projet, conjuguée au maintien d'un certain flou, source d'ouverture du projet.** Même avec la *temporalité successive* n° 3, correspondant au choix du lauréat pour l'appel d'offre concernant la reconversion du site des Magasins Généraux d'Austerlitz en Cité de la Mode et du Design, significative d'une fermeture plus marquée du parcours temporel du projet, le flou du projet demeure. Ce flou général, comme pour Saint-Pierre-des-Corps, peut être source de souplesse du projet mais aussi d'incertitude quant au devenir du projet. Il s'agit du flou de certaines dénominations, de certaines projections spatiales (temporalités n° 1 et 2) mais aussi du flou quant à la destination finale du site à projet. L'ouverture repoussée du site en 2008 est significative d'une forme d'incertitude quant aux activités finales prévues sur le site, dépendantes de la réussite de la commercialisation du site. Il existe aussi des fermetures de ce parcours temporel sur lesquelles il est possible de revenir, notamment en ce qui concerne les documents de planification des années 1990, dans lesquels l'aspect de démolition du site fortement souligné est abandonné par la suite au profit d'une optique de préservation du site (confirmée avec le PLU de 2003). Cette fermeture du parcours temporel du projet, limitant les possibilités du projet puisque tenant compte de ce qui est indiqué dans les documents de planification, n'est donc pas inéluctable : si elle peut entraîner une forme de contradiction (et aboutir dans le pire des cas à une impasse ou à un retard du projet le temps de modifier le document de planification en question), elle peut aussi être dépassée pour permettre la réalisation du projet.

B. Détermination de l'avancement du *projet élémentaire* : la question de la maturité du projet

De l'analyse et des différents rendus tirés des cas d'étude, plusieurs remarques sont à formuler concernant l'avancement du *projet élémentaire* selon plusieurs éléments :

- **un parcours temporel, certes souligné par le matériel graphique (SÖDERSTRÖM, 2000)²⁶³ mais de façon plus nuancée**

L'ajout de nouveaux documents graphiques n'est pas significatif de la disparition des anciens types de documents. Cet ajout intervient selon une construction par paliers du projet : un nouvel ajout de documents graphiques, notamment *prescriptifs*, peut ainsi se produire à chaque nouvelle phase de projet (une nouvelle phase opérationnelle du projet peut ainsi mobiliser de nouveaux *documents prescriptifs*). Par ailleurs, l'arrivée de documents *prescriptifs* au contenu davantage tourné vers le *permanent* est synonyme d'avancement des projets. Pour un projet n'ayant pas atteint sa pleine maturité, ces *documents prescriptifs* à caractère permanent sont absents et la présence des *documents préexistants* reste forte.

²⁶³ Cf. V. C. b. ii) pp. 233 – 234.

- une ouverture/fermeture du parcours temporel du projet synonyme d'une progression du projet par paliers

Une première remarque est à faire. Si les documents de planification, par l'intermédiaire des articulations *Conforme à/Documents de planification*, amènent à limiter le champ des possibles du projet (par souci de cohérence), ils ne sont pas non plus significatifs d'une fermeture définitive du parcours temporel du projet. Il peut ainsi exister une incohérence entre ce qui est prévu pour le projet et les prescriptions des documents de planification (à travers les règlements de zones) : cependant, elle se résout généralement par une modification du document de planification afin de permettre la réalisation du projet.

Par ailleurs, la progression de ce parcours temporel du projet n'est pas une progression claire et nette, à l'image du schéma de la convergence des projets (MIDLER, 1993)²⁶⁴ mobilisant deux courbes, celle du niveau de connaissance et des degrés de liberté. Cette progression a plutôt lieu par paliers : il est toujours possible une relance du projet par l'ajout de nouvelles phases modifiant le contenu du projet initial, notamment pour les projets mûrs. Elle nuance aussi l'idée d'une progression engageant des choix tout à fait irréversibles pour le projet : les incohérences déjà évoquées pouvant exister entre documents de planification et contenu du projet à réaliser peuvent se résoudre par une modification de ces mêmes documents, par exemple.

Enfin, des ouvertures et/ou des modifications possibles, prochaines, ou annoncées sont aussi envisageables, non seulement en termes de modification de planification mais aussi en termes de projections spatiales. Le cas de Saint-Pierre-des-Corps illustre cette idée : il mobilise deux types de projections spatiales souvent placées côte à côte, entre des projections spatiales type *Étendue spatiale générale du projet*, ramenant à l'étendue réelle du projet (les 9 ha de terrain du site vendus par la SNCF), et des projections spatiales type *Étendue spatiale souhaitée du projet* (environ 15 ha, soit l'ensemble du site avec la partie appartenant à RFF). Le rappel systématique des projections spatiales englobant l'ensemble du site des Magasins Généraux de la SNCF (soit les 15 ha) est significatif de ce souhait d'acquisition de la totalité du site, réalisable ou non à l'avenir. Il peut sous-entendre de prochaines ouvertures ou modifications possibles du projet, mais aussi une recherche éventuelle de non contradiction entre le projet portant sur les 9 ha (notre cas d'étude) et le futur projet portant sur l'autre partie du site appartenant à RFF (c'est-à-dire un autre projet concomitant à venir).

Les exemples de projets de reconversion mobilisés par l'intermédiaire des articulations *Modèle* suivent aussi le parcours temporel du projet, pour en souligner soit l'aspect d'ouverture ou de fermeture. Ces exemples servent principalement à guider la réalisation et l'élaboration du *projet élémentaire*, à justifier la mise en place du *projet élémentaire*, en se basant sur des projets existants extérieurs en cours ou déjà réalisés. Ils sont utilisés généralement en début de projet par l'intermédiaire d'articulations type *Modèle/Référence* traduisant un moment d'ouverture avec l'exploration du contenu du projet mais aussi pour chaque nouvelle phase opérationnelle du projet. Ces exemples de projets de reconversion peuvent aussi servir à appuyer certaines étapes du projet et signifier des moments de fermeture : ils légitiment les choix engagés, par l'intermédiaire des articulations type *Modèle/Illustration*. Ce parcours temporel du projet est aussi souligné par les modifications ayant lieu pour les branches d'activités prévues et d'objectifs (passage au *permanent*, modification de branches par fusion, disparition, etc.).

²⁶⁴ Cf. V. C. b. ii) pp. 236 – 237.

Enfin, le parcours temporel du *projet élémentaire* peut être souligné par la raréfaction de certains types d'articulations au fil du temps significatives de moments d'ouverture et de fermeture : il s'agit principalement des articulations type *Conforme à*, *Projet-Volant*, et *Modèle*. Cette disparition n'est pas forcément définitive. Les articulations *Modèle* peuvent réapparaître à l'occasion d'une nouvelle phase opérationnelle de projet.

- la précision progressive de certaines *composantes essentielles* (dénominations, documents graphiques et photographiques, objectifs, acteurs, projections spatiales et temporelles, articulations) du *projet élémentaire* au fil du temps

Cette précision ayant lieu pour certaines *composantes essentielles* est indicatrice d'un avancement du *projet élémentaire*. Cette précision intervient notamment par l'intermédiaire des documents graphiques et photographiques *prescriptifs*, d'objectifs plus détaillés, de dénominations type *Contenu du projet*, du rôle joué par certains *acteurs confrontants*, de la désignation de nouveaux *acteurs centraux du projet*, de projections temporelles progressivement plus détaillées, de projections spatiales type *Prévision spatiale* plus fournies, des articulations type *Conforme à/Procédures* (cas de Saint-Pierre-des-Corps, par exemple, avec la précision du type de procédure engagée pour la mise en place du *projet élémentaire*), des articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire* significatives d'un contenu du projet de plus en plus détaillé. Cette précision peut aussi concerner les documents de planification à travers leur modification et révision pour permettre le projet (cas de Paris et de Lyon, possible modification de documents de planification à l'avenir pour Saint-Pierre-des-Corps).

Cette précision du projet au fil du temps ne se fait pas selon une progression linéaire et irréversible, cependant. Le cas de Lyon nous a montré une nouvelle précision relancée par l'ajout d'une nouvelle phase opérationnelle du projet, à partir de 2008, par l'intermédiaire des documents graphiques, des projections spatiales, des activités prévues sur le site à projet, par exemple. Par ailleurs, le flou de certaines dénominations se retrouve à certaines étapes du projet de Lyon (notamment à l'occasion du lancement de sa deuxième phase opérationnelle) : elles sont, en partie, indicatrices d'une précision non forcément significative d'un passage définitif vers le précis. Le retour au flou est donc toujours possible.

- le passage vers un contenu du projet davantage *permanent* selon certaines *composantes essentielles* (dénominations, objectifs, articulations, documents graphiques et photographiques) du projet

Cette nouvelle permanence va se retrouver, par exemple, pour les dénominations type *Contenu du projet* et *Site à projet*, pour les objectifs, ainsi que pour les articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire*. Elle peut aussi être relancée à chaque nouvelle phase opérationnelle de projet, au niveau de nouveaux *documents prescriptifs*, plaçant les documents précédents de la phase antérieure du projet dans une forme de provisoire, pour permettre les modifications. Ce nouveau passage vers le *permanent*, dans le cas de Lyon, se retrouve aussi pour la *composante essentielle* des activités prévues sur le site à projet, pour les acteurs (nouveau passage du *provisoire* au *permanent* pour chaque phase de projet avec le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre). Ce passage du *provisoire* au *permanent* est non définitif pour Lyon concernant les objectifs : la nouvelle phase de projet amène à influencer sur l'objectif initial issu de la première phase (*objectif spécifique* de réception de manifestations culturelles en décembre 2002, lié à la première phase de réhabilitation du bâtiment) en engageant davantage de mixité fonctionnelle dans le contenu du projet. A ces passages

observables, il reste cependant à constater une relative permanence des *projets globaux* par l'intermédiaire des articulations type *Inclusion/Projet Global*, ainsi que des *objectifs globaux*.

Le passage du *provisoire* au *permanent* n'est pas le seul indicateur d'un avancement du projet. L'inscription dans une forme de *provisoire*, en elle-même, peut aussi être significative d'un avancement du projet, dans certains cas. L'apparition de nouvelles temporalités comme les *temporalités naissantes* s'assimilant à des temporalités d'usage des bâtiments reconvertis des sites à projet sont d'emblée inscrites dans une forme de *provisoire*. Ces temporalités d'usage, cependant, si elles tiennent leur caractère provisoire des événements culturels auxquels elles renvoient, n'ont pas la même signification pour les trois cas d'étude : entreprise essentiellement de valorisation et de légitimation du site à projet pour un projet n'ayant pas atteint sa pleine maturité (cas de Saint-Pierre-des-Corps) et pour un projet plus avancé (cas de Paris), vie événementielle du site engagée en accord avec les choix issus des phases du projet (cas de Lyon).

Ces remarques nous ont donc permis de résumer les principales idées permettant de repérer l'avancement des *projets élémentaires* et tirées de l'analyse des cas d'étude pour montrer. Il convient maintenant de fournir d'autres idées tirées de cette analyse précédente mais cette fois-ci pour permettre de repérer le stade général d'avancement du *projet élémentaire*, entre jeunesse et maturité.

a. Les indicateurs d'un projet jeune

Il existe plusieurs indicateurs d'un projet non mûr. Il s'agit d'abord du type de matériel graphique utilisé, avec la forte présence des *documents préexistants* et des *documents de diagnostic/analytiques* révélatrice de cette jeunesse du projet. Si quelques *documents prescriptifs* peuvent être présents, ces derniers restent encore provisoires : ils s'attachent plutôt à explorer les possibles pistes de reconversion du site à projet. Les *documents de synthèse*, révélateurs d'un projet déjà bien avancé (puisqu'ils retracent les actions passées entreprises) sont absents.

Les dénominations peuvent aussi être indicatrices de cette jeunesse du projet : il s'agit principalement de l'absence de formulation de nouvelles dénominations type *Site à projet* permanentes, du caractère provisoire des dénominations type *Action sur le site à projet* et *Contenu du projet*. Ainsi, le cas de Saint-Pierre-des-Corps, illustrant un projet n'ayant pas atteint sa pleine maturité, fait une référence presque continue à l'ancien propriétaire du site (la SNCF) et à son ancienne activité ferroviaire dans les dénominations type *Site à projet*. Cependant, il n'existe pas de nouvelle formulation de dénominations type *Site à projet*, comme dans les cas de Lyon et de Paris. Le choix reste ouvert avec l'intervention de dénominations type *Action sur le site à projet* et *Contenu du projet* à caractère provisoire. Des dénominations métaphoriques sont présentes. Elles servent à justifier le projet et à faire ressortir la valeur unique du lieu afin de le faire découvrir, à asseoir davantage un projet jeune sur le site à projet.

Concernant la *composante essentielle* des acteurs du projet, la jeunesse du projet se révèle par une faible présence des *destinataires du projet*, significatifs d'une vie événementielle du site à projet déjà bien engagée, et par une absence de plusieurs générations d'acteurs pour les *acteurs centraux du projet* qui se retrouvent normalement pour des projets plus avancés.

Certaines branches d'*objectifs spécifiques* mobilisées sont inscrites dans une forme de *provisoire* (« mise en valeur du site » permet, par exemple, d'évoquer les différentes pistes de reconversion du site, dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps), avec des choix non effectués. Cependant, il est possible de retrouver une plus grande précision de certains objectifs au fil du temps, malgré la jeunesse du projet (comme par exemple, concernant la branche « montage de projet »). Enfin, la présence presque continue de certaines branches d'*objectifs spécifiques* sont significatives d'un projet n'ayant pas atteint sa pleine maturité : « montage du projet » et « diagnostic du site à projet » en sont des exemples.

Concernant les activités prévues sur le site à projet, le constat d'un choix toujours ouvert, avec la présence de branches d'activités à caractère provisoire, est aussi significatif d'un projet jeune. La cohabitation de plusieurs branches d'activités est révélatrice d'un choix non encore effectué pour le projet. Enfin, la précision pour les activités prévues (activités ramenées à des chiffres de surface, datées, etc.) n'est pas encore présente.

Les projections temporelles sont elles aussi révélatrices d'un projet non mûr : absence de *scénarios d'évolution*, rareté de projections temporelles type *Récapitulatif* incomplets et flous dans leur datation. Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, un certain avancement du projet est, cependant, constatable avec l'arrivée de *calendriers prévisionnels* du projet détaillés, mais dans le cadre de la mise en place d'une procédure de choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. La jeunesse du projet se manifeste aussi par l'intermédiaire des projections spatiales avec principalement une rareté des *prévisions spatiales*.

Enfin, les articulations constituent d'autres indicateurs d'un projet n'ayant pas atteint sa pleine maturité. Il s'agit principalement des articulations type *Modèle/Référence* traduisant la recherche d'exemples de projets de reconversion afin de guider la réalisation du *projet élémentaire*. L'absence d'articulations type *Modèle/Illustration* intervenant principalement dans le cadre de choix effectués pour le *projet élémentaire*, ou pour faire valider certaines de ses étapes essentielles (choix de maître d'œuvre, par exemple) est tout aussi significatif de cette jeunesse du projet. Ces articulations sont en effet surtout présentes pour des projets dont l'avancée se concrétise par des choix effectués. La jeunesse du *projet élémentaire* se traduit, par ailleurs, par l'absence d'articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire*, significatives d'un projet au contenu plus avancé et plus détaillé. Enfin, le maintien des articulations type *Projet-Volant* est synonyme d'un projet qui cherche encore ses possibles pistes de reconversion.

b. Les indicateurs de la récente maturité d'un projet

Le matériel graphique est significatif du stade d'avancement du projet, notamment grâce à la présence de *documents prescriptifs* au contenu censé être permanent. Les *documents préexistants* ont aussi tendance à se raréfier, avec l'apparition de quelques *documents de synthèse* qui restent cependant très succincts et ponctuels.

Les dénominations d'un projet récemment terminé constituent un autre indicateur : il s'agit principalement des nouvelles dénominations type *Site à projet* ou *Contenu du projet* à caractère permanent. Si des dénominations métaphoriques sont utilisées dans le projet de Paris comme pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps pour asseoir le projet sur le site à projet, lors de ses débuts, d'autres créations de dénominations s'imposent un peu plus tard, de type *Site à projet (Docks-en-Seine)*. Un passage du *provisoire* au *permanent* est observable pour certaines de ces dénominations type *Site à projet*, entraînant la disparition des anciennes, avec

le résultat de l'appel d'offre. Cette nouvelle permanence se retrouve, par ailleurs, pour les dénominations type *Contenu du projet*. Les dénominations vont donc souligner le moment de fermeture du parcours temporel du projet, traduisant ainsi l'avancement du projet.

Les *acteurs centraux du projet* se répartissent en plusieurs générations d'acteurs, confirmant par là le propos de Jean-Pierre Boutinet, à propos des acteurs du projet (BOUTINET, 2004)²⁶⁵. De nouveaux acteurs (maître d'œuvre), le changement de statut d'acteurs, une plus forte présence des *destinataires du projet* traduisent eux-aussi cet avancement du *projet élémentaire* récemment terminé.

Les modifications affectant les branches d'objectifs constituent d'autres indicateurs de l'avancement du projet. Il s'agit principalement du passage au *permanent* de certaines branches d'objectifs, de la combinaison et de la fusion de branches d'objectifs, de l'apparition des *objectifs particuliers* liés à la mise en place d'événementiels sur le site à projet.

Pour les branches d'activités prévues sur le site à projet, certaines remarques concernant les branches d'objectifs se retrouvent ici aussi : passage au *permanent* pour certaines branches, nouvelle permanence du *projet d'aménagement*, fusion de branches.

Les projections temporelles et spatiales vont montrer l'avancement du projet, c'est-à-dire être significatives de sa maturité : choix de *scénarios d'évolution*, précision temporelle progressive des *calendriers prévisionnels* du projet, présence de *prévisions spatiales* détaillées permanentes.

Enfin, au niveau des articulations, la rareté des articulations type *Conforme à* au fil du temps, une présence affirmée d'articulations type *Cadre/Évènement*, la précision apportée par les articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire* voulues permanentes sont significatives d'une maturité du *projet élémentaire* récemment mûr. La disparition des articulations type *Projet-Volant* au fil du temps constitue aussi un autre indicateur. Il est à constater la présence d'articulations *Modèle/Illustration* s'ajoutant à des articulations *Modèle/Référence* indicatrices de choix effectués pour le projet qu'il s'agit de justifier par l'intermédiaire d'exemples extérieurs. Ces types d'articulations en marquant les choix de projet servent aussi à repérer l'avancement du projet. Enfin, la nouvelle précision des documents de planification indiquée par les articulations *Conforme à* successives, avant que ces dernières ne se raréfient au fil du temps, permet la constitution du projet. Cette précision intervient principalement dans les débuts de projet : le même cas de figure se rencontre aussi pour un projet jeune tel que le projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps.

c. Les indicateurs d'un projet mûr

L'avancement du projet est signifié par la présence de *documents prescriptifs* dans le matériel graphique. La spécificité qui en ressort est cependant que le projet mûr possède plusieurs phases opérationnelles : dans le cas de Lyon, par exemple, à l'occasion de la deuxième phase opérationnelle du projet, de nouveaux *documents prescriptifs* sont mobilisés, avec un contenu voulu permanent. La maturité du projet se manifeste aussi par la présence de rares *documents de synthèse* et une précision des documents graphiques avec la nouvelle phase de projet.

²⁶⁵ Cf. I. B. b. iii) pp. 46 – 47.

Pour les dénominations, l'utilisation de dénominations métaphoriques est aussi présente pour justifier de l'intérêt du projet. Cependant, dans le cas du projet mûr, elles soulignent les phases opérationnelles importantes du projet. De nouvelles dénominations apparaissent au fil du temps, dans le cas de Lyon et comme c'était le cas pour Paris : il s'agit de dénominations type *Site à projet* voulues permanentes (*la Sucrière*), offrant une identité d'ensemble au projet, remplaçant les anciennes dénominations liées au site à projet (*Générale des Sucres*). D'une façon générale, la maturité du projet est vérifiable par les différentes phases opérationnelles mises en place et soulignées par les dénominations. Les projets d'une certaine maturité voient aussi un ou plusieurs passages du *provisoire* au *permanent*, notamment en ce qui concerne les dénominations du projet. Ces passages peuvent avoir lieu à chaque nouvelle phase opérationnelle du projet : le cas de Lyon mobilise un nouveau passage vers le *permanent* à partir de 2009/2010 à l'occasion de la deuxième phase du projet. La précision temporelle des dénominations type *Action sur le site à projet* et *Contenu du projet*, dans le cadre d'un projet mûr, peut se vérifier pour signifier, par exemple, une action déjà entreprise : dans le cas de Lyon, certaines dénominations mentionnent après 2003 la précision d'une *Sucrière réhabilitée*. Cette précision n'empêche pas des essais de flous de dénominations à certaines étapes du projet : pour Lyon, certaines dénominations type *Action sur le site à projet* sont floues entre 2003 et 2004. Elles sont liées à la première phase opérationnelle du projet.

Concernant les projections temporelles, elles sont aussi relancées à chaque nouvelle phase de projet. Par ailleurs, les projections temporelles type *Récapitulatif* sont plus fréquentes pour le projet mûr. Cependant, ces *récapitulatifs* peuvent être très succincts dans le cas de Lyon. Le cas de Lyon voit ensuite une précision de certaines projections temporelles en 2009 (présence de *calendrier prévisionnel*) avec l'amorce d'une nouvelle phase opérationnelle du projet. La précision a aussi lieu pour les projections spatiales type *Prévision spatiale* à caractère permanent, relancées à l'occasion de nouvelles phases du projet.

Concernant les activités prévues sur le site à projet, il est à noter la présence de *projet d'aménagement* pour les projets ayant une plus grande maturité. Les modifications affectant les branches d'activités sont aussi indicatrices de cette maturité du projet : apparition de nouvelles branches, passages vers le *permanent* et précision à chaque nouvelle phase du projet.

Concernant les acteurs, le projet mûr voit une présence affirmée des *destinataires du projet*. L'apparition de nouveaux acteurs au fil du temps, la permanence de certains acteurs à travers l'évolution de structures entre plusieurs phases du projet (dans le cas de Lyon, acteurs de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la première phase se retrouvant dans l'équipe d'œuvre de la deuxième phase, par exemple) traduisent eux-aussi cette maturité du projet. Enfin, à chaque phase du projet, de nouveaux passages au *permanent* ont lieu avec, par exemple, le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Les objectifs mobilisés dans un projet mûr font aussi état d'un passage du *provisoire* au *permanent* pour les *objectifs spécifiques*, à l'occasion d'une nouvelle phase de projet, modifiant par là les *objectifs spécifiques* précédents. Enfin, les projets d'une certaine maturité font état d'une influence d'objectifs entre eux (c'est-à-dire entre *objectifs spécifiques* et *objectifs globaux*) plus affirmée et plus développée.

Concernant les articulations, l'avancement du projet mûr se concrétise par la forte présence d'articulations type *Cadre/Évènement*. La maturité du projet de Lyon, par exemple, se manifeste par la présence plus affirmée de temporalités d'usage sous-entendues par ces

articulations type *Cadre/Évènement*. Par ailleurs, les articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire* à caractère permanent précisent le *projet élémentaire* et participent à sa maturité : elles sont mobilisées pour chaque phase opérationnelle du projet. Les articulations *Modèle/Illustration* sont aussi utilisées pour les nouvelles phases opérationnelles du projet mûr. Comme dans le cas d'un projet à la maturité récente, elles sont significatives d'un projet avancé et servent à appuyer les choix effectués pour le projet.

Enfin, comme pour le projet récemment mûr et le projet non mûr, le constat est fait pour le projet mûr d'une nouvelle précision des documents de planification indiquée par les articulations *Conforme à*, accompagnée d'un passage du *provisoire* au *permanent* : dans le cas de Lyon, il s'agit d'une révision du POS pour faciliter la constructibilité du Port. L'avancée du projet est aussi marquée par les articulations type *Conforme à/Procédure*, ces dernières indiquant la progression des procédures en cours.

Un projet mûr comme celui de la Sucrière de Lyon mobilise, cependant, une quasi-permanence de la mention de l'appartenance du *projet élémentaire* au *projet global* (Port Rambaud ou encore Lyon Confluence) : cette permanence des articulations *Inclusion/Projet global* n'est visible que pour les cas de Paris et de Lyon, projets plus avancés que celui de Saint-Pierre-des-Corps (pour lequel le *projet global* reste encore à formuler).

d. Retour critique sur la notion de projet

L'analyse des dimensions temporelles des *projets élémentaires* choisis, la présentation et la description de leurs *structures temporelles*, permet de revenir sur quelques éléments de définition du projet. Cette définition, en particulier, s'attache à nuancer la vision d'un projet comme unité toute faite, évidente, repérable par ses auteurs, ses actions coordonnées dans un temps et un espace bornés. Cette définition mobilise une *structure temporelle* du *projet élémentaire* aux bornes temporelles flottantes (c'est-à-dire une origine et une fin mouvantes), une *transversalité* du *projet élémentaire* due aux différentes interactions du projet avec son *contexte interne* et *externe*, des temporalités variées présentes chez le *projet élémentaire*, un flou général du *projet élémentaire*.

Le *projet élémentaire* n'est pas seul. Il interagit avec d'autres projets soit sous la forme d'un emboîtement, soit sous la forme d'une coexistence recherchant une non concurrence de projets entre eux ou une complémentarité. Concernant d'abord l'emboîtement de projets, les échelles de projets évoquées, par exemple, dans le cadre du projet urbain (INGALLINA, 2003)²⁶⁶ sont à nuancer et à compléter. Les cas d'étude montrent d'abord un emboîtement entre *projet élémentaire* et *projet global* qui n'intervient pas forcément en même temps : le cas de Saint-Pierre-des-Corps, par exemple, s'illustre par une moindre présence du *projet global* à construire, formulé de façon très floue. Dans le cas de Saint-Pierre-des-Corps, le *projet élémentaire* apparaît donc davantage déterminé que les éventuels *projets globaux*. Les périmètres de ces *projets globaux* ne sont pas systématiquement clairement définis et spécifiquement nommés. Les deux autres cas d'étude vont par contre mobiliser plus clairement ces *projets globaux*, auxquels il sera fait référence par l'intermédiaire des articulations *Inclusion/Projet Global*. Là encore, ce renvoi aux *projets globaux* n'est pas effectué sous la forme d'un emboîtement logique, découlant de soi. Pour le cas de Lyon, une relative fusion d'échelles s'opère dans les débuts du *projet élémentaire* de la Sucrière. L'aboutissement de la première phase du projet en 2003, du fait de sa réussite, rejaillit sur le

²⁶⁶ Cf. I. C. a. i) pp. 51 – 53.

projet global de Lyon Confluence et lui donne l'impulsion souhaitée²⁶⁷ : le *projet élémentaire* symbolisait en quelque sorte le *projet global* puisqu'il a contribué à asseoir et à légitimer davantage le *projet global* sur la Confluence. Enfin, l'emboîtement de projets proposés par Patrizia Ingallina cache un certain nombre d'échelles intermédiaires. Par exemple, à l'échelle du bâtiment, les projets étudiés ont montré l'existence de *composantes du projet élémentaire*, notamment par l'intermédiaire des articulations type *Inclusion/Composante du projet élémentaire* : dans le cas de Paris, il s'agira de ces quatre pôles inclus dans le *programme* du projet (dont le pôle de formation composé de l'Institut Français de la Mode). Le respect de critères pour le pôle des commerces et restaurations, comme la recherche de complémentarité avec la thématique liée à l'événementiel, la promotion de la création, de la mode et du design, l'adéquation avec l'offre commerciale des environs sont gages d'une bonne insertion du projet dans la vie du quartier²⁶⁸. Pour Lyon, ces *composantes du projet élémentaire* sont surtout celles issues de la deuxième phase du projet²⁶⁹. Concernant les échelles intermédiaires de projet, elles sont notamment illustrées par le cas de Paris. Le *projet global* de Paris Rive Gauche contient un certain nombre de secteurs, dont celui du secteur Austerlitz Nord, dans lequel s'inclut le *projet élémentaire* portant sur les Magasins Généraux d'Austerlitz. Le projet de Paris Rive Gauche dépasse l'échelle du projet de quartier sans pour autant jouer sur une échelle de projet de ville, si nous nous référons au schéma de Patrizia Ingallina sur l'emboîtement de projets²⁷⁰. Le projet de secteur Austerlitz Nord se situe aussi dans un entre-deux, entre échelle de projet de quartier et échelle de projet de bâtiment. Le cas de Lyon mobilise aussi ce type d'échelles intermédiaires pour les *projets globaux* de Lyon Confluence et de Port Rambaud.

Le *projet élémentaire* interagit aussi avec d'autres projets qui coexistent, au fil du temps et au fur et à mesure de la constitution de ce *projet élémentaire*. Cette coexistence est d'emblée placée sous la forme d'une recherche de cohérence (entendue comme une non concurrence de projets entre eux ou alors comme une complémentarité avec un projet très proche du *projet élémentaire*).

Dans le cas de Paris, la complémentarité recherchée entre le projet de Cité de la Mode et du Design de Paris et le projet à venir portant sur l'autre moitié du bâtiment des Magasins Généraux d'Austerlitz (le projet porté par le Port Autonome de Paris) est, par exemple, une complémentarité architecturale : si les activités prévues pour le projet du Port Autonome de Paris diffèrent de celles du *projet élémentaire* choisi dans les cas d'étude, la liaison est faite de façon architecturale, pour une unité d'ensemble au niveau du bâtiment²⁷¹. Pour d'autres projets adjacents, la non concurrence entre projets est souvent mise en avant, avec une recherche de cohérence passant par l'identification des enjeux des différents territoires de projets (cas de Saint-Pierre-des-Corps) et le respect des documents de planification. Cette recherche de cohérence de projets entre eux est aussi amenée par l'intermédiaire des articulations type *Cadre/Projets concomitants*, mais aussi par l'intermédiaire d'articulations mobilisant des emboîtements de projets comme les articulations type *Inclusion/Projet Global* ou encore *Inclusion/Composante du projet élémentaire*. La cohérence des projets avec les

²⁶⁷ Cf. VI. A. c. i) pp. 264 - 269 et VII. C. a. pp. 380 - 381.

²⁶⁸ Cf. VII. B. a. p.339 pour le schéma d'analyse des objectifs du projet de Paris, pour les « objectifs particuliers » mentionnés en juin 2004.

²⁶⁹ Cf. VII. B. b. p. 351 pour le schéma d'analyse des activités prévues concernant le projet de Lyon, pour les activités prévues en novembre 2008.

²⁷⁰ Cf. I. C. a. i) pp. 51 - 53.

²⁷¹ Selon un entretien exploratoire réalisé avec une chargée de mission en urbanisme et architecture du Port Autonome de Paris de mai 2010.

documents de planification est quant à elle amenée par l'intermédiaire des articulations type *Conforme à/ Documents de planification*.

Concernant la dimension temporelle du *projet élémentaire*, les notions d'*épaisseur temporelle* et de *transversalité temporelle* se vérifient généralement. La constitution du projet au fil du temps a fait ressortir différentes temporalités (*temporalités naissantes, successives, imbriquées, temporalités actives et inactives*), avec un parcours temporel qui ne s'apparente pas comme une simple progression vers davantage de fermeture de ce parcours au fur et à mesure que le projet mûrit. Le projet peut aussi se relancer à chaque nouvelle phase (cas de Lyon). Il témoigne d'une façon générale d'une progression par paliers, avec des phases mobilisant fermeture, ouverture, coexistence, contenant des éléments précisant à chaque fois certaines des *composantes essentielles* ou laissant la possibilité d'un choix à effectuer à l'avenir. Les relations entre couches temporelles du projet sont principalement basées sur un rapport d'antériorité et de postériorité. Cependant, à ce rapport, s'ajoute, dans le cas des *temporalités naissantes et imbriquées*, un aspect de surgissement et d'imbrication qui modifie ce rapport initial.

Cette *structure temporelle* du projet coïncide avec généralement une présence de *récapitulatifs* complets sur la dimension temporelle du projet relativement faible, constatée pour les trois cas d'étude, quelque soit le stade d'avancement du projet, avec quelques nuances entre cas d'étude. La manipulation de temporalités du projet fait que le passé du projet à réaliser est quasi-absent dans les évocations qui en sont faites dans les documents de l'*archive* du projet. Par ailleurs, l'aspect négatif du passé du site à reconvertir est souvent passé sous silence, très peu présent dans les documents relatifs au projet et dans les entretiens exploratoires. Les dénominations du site à projet sont révélatrices de ce passé transformé. Le cas de Saint-Pierre-des-Corps est à ce titre illustratif. Le site, en lien avec son ancienne activité industrielle et ferroviaire, en donnant une impression d'enfermement dû à l'aspect de protection du matériel stocké qui s'y trouvait, à l'entrée gardée et au contrôle des cheminots, a été qualifié de *prison* par les anciens employés y travaillant (LE GLOAHEC, 2009). Cependant, dans les documents évoquant le *projet élémentaire*, ce site va plutôt mobiliser d'autres termes souhaités comme neutres ou positifs (notamment par l'intermédiaire de dénominations métaphoriques). Le site dans ces mêmes documents est mis en valeur : aspect patrimonial, caractère unique du lieu à reconvertir. L'image négative liée à une ancienne activité qui a cessé et significative d'échec social y est absente. L'aspect « friche » du site est effacé le plus possible. Le projet à mettre en place doit être d'autant légitimé et justifié : les dénominations, là encore, interviennent pour accentuer la valeur unique du lieu (dénominations métaphoriques) et pour asseoir le projet sur le site à reconvertir. Cette importance du lieu à reconvertir est une des spécificités des projets de reconversion : permanence de la mention des dénominations type *Site à projet*, retour régulier des articulations type *Cadre/ Ancien* significative de l'importance mémorielle du site avec, cependant, un aspect de friche minimisé le plus possible. Une dernière remarque reste à faire concernant la notion de projet, celle du constat du maintien d'un flou général du projet. Ce flou (variabilité des projections spatiales, incertitude quant à l'avenir du projet, flou des dénominations du projet, par exemple) garantit une certaine souplesse du projet, avec l'idée d'un nouveau choix toujours possible pour le projet en cours.

Conclusion

L'appréhension et la retranscription de la dimension temporelle du projet d'urbanisme selon notre méthode d'analyse rend compte de l'idée d'hétérogénéité. Ainsi, en termes d'*épaisseur temporelle* du projet, la présence d'une variété de temporalités se confirme : elle nuance la perception d'une dimension temporelle du projet homogène et lissée, homogénéité pouvant être visualisée par l'intermédiaire d'une approche strictement chronologique. Les *structures temporelles* des *projets élémentaires* que nous avons analysés contiennent plusieurs catégories de temporalités. Les *temporalités successives* constituent les temporalités de base du projet. Si elles sont issues de l'accumulation des documents relatifs au projet, elles incluent aussi des éléments de connaissance recueillis selon les *composantes essentielles* du projet, et qui, présents dans la couche temporelle précédente, sont amenés à induire la couche suivante. Il ne s'agit donc pas d'une simple succession de temporalités : elles mettent en avant la disposition et l'évolution des éléments tirés de ces *composantes essentielles* et relevant, pour certains, d'un *contexte interne* au projet. Les *temporalités imbriquées*, quant à elles, sont significatives de temporalités antérieures ou parallèles à la réalisation du *projet élémentaire*, extérieures et anciennes. Elles peuvent ainsi être amenées par des articulations de type *Projet-Volant* : elles sont alors rattachées à des *projets-volants* extérieurs, projets sans site prédéterminé. Ces articulations permettent d'élargir le champ des possibles du *projet élémentaire* à un moment donné : par exemple, dans un document de novembre 2006 relatif au projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, il est fait référence à un projet sans site prédéterminé, un centre de formation dans les métiers du bâtiment cherché par le Ministère de la Défense, envisagé comme possible idée de reconversion pour le site du Magasin Général. Cette idée de reconversion, à ce moment donné de la mise en place du *projet élémentaire* du Magasin Général, constitue donc une des solutions possibles pour le devenir du site. Les *temporalités imbriquées* peuvent aussi être amenées soit par des articulations de type *Cadre/Ancien* (afin d'effectuer un rappel de l'histoire du site) soit par l'intermédiaire de documents graphiques préexistants anciens réutilisés dans le cadre de l'élaboration du *projet élémentaire* (pour la connaissance technique du site à projet, par exemple). Enfin, les *temporalités naissantes* sont principalement des temporalités d'usage du site à projet : l'usage du site à projet fait naître de nouvelles temporalités liées à la mise en place de nouveaux horaires, par exemple. Elles sont significatives, dans le cas des projets de reconversion urbaine, d'une nouvelle vie (temporaire) des bâtiments en friche : elles accompagnent, généralement, le changement d'activités du site à projet et peuvent intervenir avant même la réalisation effective du *projet élémentaire*, notamment grâce à l'organisation d'événementiels, dans une optique de découverte et de mise en valeur du site à projet.

L'activité ou l'inactivité des temporalités s'inscrit aussi dans l'hypothèse d'*épaisseur temporelle*. Les *temporalités actives*, qu'elles soient *successives*, *imbriquées* ou *naissantes*, coïncident généralement avec des périodes de foisonnement et de variété d'éléments de connaissances recueillis selon les *composantes essentielles* du projet : il peut s'agir de dénominations du projet, de documents graphiques, d'objectifs, d'activités prévues, de projections temporelles et spatiales ainsi que de différents types d'articulations (*Conforme à, Cadre, Modèle, Projet-Volant*). Ces *temporalités actives* se démarquent aussi par le nombre de documents produits et par des périodes de pause du projet relativement courtes. Un autre indice de cette activité repose sur l'agencement des temporalités entre elles : une *temporalité successive* peut ainsi s'accompagner de plusieurs *temporalités imbriquées* ou *naissantes*. La présence de plusieurs *temporalités actives* amène aussi au constat de l'existence d'un noyau d'activité du projet, à un moment de son élaboration. La difficulté à percevoir des phases par lesquelles passeraient automatiquement les projets ne peut cependant cacher ces noyaux d'activités présents au sein de chaque *structure temporelle* des projets, centrés en général autour des procédures d'appel d'offres et de choix des maîtres d'œuvre. Souvent, ce moment

de l'appel d'offres est combiné à plusieurs passages significatifs de l'avancement et de la maturité du projet : principalement le saut dans la précision et dans le nouveau caractère permanent du contenu du projet (notamment en termes d'activités prévues et d'apparition de documents graphiques prescriptifs à caractère permanent, de nouvelles dénominations elles-mêmes à caractère permanent désignant le projet). Cependant, ces passages ne sont pas significatifs d'une irréversibilité totale engagée pour le projet, d'une impossibilité à retomber dans le flou. Le cas de Lyon montre, par exemple, l'existence de plusieurs phases opérationnelles du projet, la première en 2003, la deuxième à partir de 2008/2009. Quant aux *temporalités inactives*, elles se révèlent *inactives* du fait d'une production réduite de documents relatifs au projet, de pauses plus longues et plus espacées ou encore du manque de variété dans les éléments recueillis et tirés des *composantes essentielles* du projet. Les *temporalités inactives* ne sont pas forcément significatives de blocages, d'impasses ou d'arrêts sérieux du projet : elles traduisent aussi des moments de pause plus prononcée du projet ou encore une situation d'attente. Elles peuvent être révélatrices de l'avancement ou non du projet. Ainsi, nous trouvons presque systématiquement dans les cas d'étude que nous avons pris pour appliquer notre méthode d'appréhension de la dimension temporelle du projet d'urbanisme des *temporalités inactives* au tout début des projets : ces *temporalités inactives* particulières sont alors indicatrices d'un projet encore très jeune à ce stade, se mettant tout juste en place. Elles coïncident en général avec la découverte du site à projet et aux questions portant sur sa reconversion. Les *temporalités inactives* n'ont donc pas forcément cette signification négative d'échec mais elles peuvent tout simplement indiquer un projet ralenti ou marquer les prémisses du projet.

Le parcours temporel du projet est à rapprocher de notre hypothèse de recherche de *transversalité temporelle*, surtout concernant le décryptage opéré des moments d'ouverture et de fermeture. Ce parcours temporel se révèle non strictement linéaire ni repérable par une progression continue, claire et nette, d'éléments *provisoires* vers des éléments à caractère *permanent*, d'éléments *multiples*, qui foisonnent, à des éléments se raréfiant pour ne laisser qu'une petite partie d'entre-eux perdurer, d'éléments *généraux* vers des éléments davantage *détaillés*, plus précis, pour chaque *composante essentielle du projet*. La progression du projet ne se fait pas vers une fermeture de son parcours temporel nette et définitive, au détriment des éléments participant à son ouverture. **La lecture du parcours temporel du projet met plutôt à jour une construction du projet par paliers.** Chaque palier peut ainsi contenir à la fois des moments d'ouverture et de fermeture de ce parcours temporel du projet. Cette fermeture, par ailleurs, n'est, là encore, pas significative d'échec du projet mais elle est plutôt la résultante d'un ou de plusieurs choix engagé(s) pour le projet (en termes de précision et de choix définitif des activités prévues sur le site à reconvertir, par exemple). Cependant, ce parcours temporel ne cache pas des sursauts dans la précision du contenu du projet et dans la nouvelle permanence de certains éléments recueillis et tirés des *composantes essentielles* du projet : ces sursauts peuvent être présents pour chaque nouvelle phase opérationnelle du projet. Ils sont alors annoncés auparavant par des moments d'ouverture, qui se prolongent, significatifs d'une certaine marge de manœuvre laissée pour le projet, même dans les moments affirmés de fermeture. **La progression par paliers du projet implique ainsi qu'à chaque nouvelle phase importante du projet une précision renouvelée du contenu du projet a lieu, celle-ci étant conjuguée au maintien d'un certain flou, source d'ouverture du projet.**

L'idée d'un acheminement définitif et clair de moments d'ouverture vers des moments de fermeture est donc réductrice : même le début du projet n'est pas forcément significatif de moments d'ouverture affirmés comme c'est le cas pour le projet de Cité de la Mode et du Design de Paris, les prémisses du projet voyant assez tôt l'intervention d'éléments amenant à

une relative fermeture du parcours temporel du projet sur certains points (cohérence recherchée avec les prescriptions des documents de planification, par exemple). La *transversalité temporelle* du projet laisse aussi entrevoir ce projet envisagé comme processus, dans sa fonction de saisie d'une réalité donnée, avec l'intervention du contexte *externe* et *interne*. L'ouverture est, par exemple, marquée par l'intervention des articulations de type *Projet-Volant* ouvrant le champ des possibles du projet. Dans le cadre de l'étude que nous avons faite des projets de reconversion, les dénominations de type *Site à projet* reliées entre elles par les liens internes révèlent le caractère unique du site à reconvertir : il s'agit des différentes dénominations s'étalant dans le temps centrées autour des termes de « Magasin général » pour le cas de Saint-Pierre-des-Corps, de « Docks-en-Seine » pour le cas de Paris, ou encore de « la Sucrière » pour le cas de Lyon. Ces liens, les uns renvoyant directement au site d'inscription du projet, les autres aux projets extérieurs ne bénéficiant pas de site d'implantation prédéterminé (les *projets-volants*) interviennent et nourrissent le *projet élémentaire*, contribuent à son évolution et effectuent cette saisie d'une réalité donnée. Dans le cas de Paris, la Cité de la Mode et du Design était d'abord un *projet-volant* avant de s'inscrire définitivement sur le site des Magasins Généraux d'Austerlitz. Pour Saint-Pierre-des-Corps, la dénomination « Magasin général », renvoyant au caractère unique du lieu, trouve aussi sa signification dans la cohabitation avec la dénomination « Magasins généraux » : une préférence semble cependant se dessiner pour la dénomination privilégiant le singulier et mettant donc en valeur le caractère unique du lieu.

L'ensemble des résultats tirés de la vérification de nos hypothèses de recherche sur l'*épaisseur temporelle* et la *transversalité temporelle* font finalement ressortir que la maturité du *projet élémentaire* est discernable par un certain nombre d'indicateurs. Cette maturité se repère selon ces trois points importants :

- La raréfaction de certains types d'articulations au fil du temps (principalement, les articulations *Conforme à*, *Modèle* et *Projet-Volant*) ;
- Une précision de certaines *composantes essentielles* du projet au fil du temps ne suivant pas nécessairement une progression linéaire (dénominations, documents graphiques et photographiques *prescriptifs*, objectifs, acteurs, projections spatiales et temporelles, articulations) ;
- Des *composantes essentielles* comme les dénominations, les documents graphiques et photographiques, les objectifs et les articulations mobilisant davantage d'éléments recueillis qui, de *provisaires*, deviennent *permanents*.

La construction du projet se faisant par paliers, il est tout à fait possible que ces trois points soient relancés pour chaque nouvelle phase opérationnelle du projet. Les articulations se raréfiant dans la précédente phase peuvent ainsi être à nouveau mobilisées lorsqu'une nouvelle phase opérationnelle du projet est lancée, par exemple. Cependant, en s'appuyant sur d'anciennes phases qui portaient déjà en elles-mêmes des éléments plus précis et devenus permanents, la nouvelle phase part sur des bases déjà différentes. Le constat de précision pour une précédente phase peut ainsi se poursuivre pour les suivantes, avec, par intermittence, des moments d'ouverture à chaque début de phase significatifs de choix non effectués ou en attente d'être validés.

Cette appréhension que nous avons faite de la dimension temporelle du projet d'urbanisme, par l'intermédiaire de l'analyse et des représentations de ces différents cas d'étude que sont les projets de reconversion urbaine de Saint-Pierre-des-Corps, de Paris et de Lyon, nous permet d'aborder à nouveau certaines idées énoncées dans ce travail de recherche

à propos du projet, et notamment du projet urbain, selon plusieurs références bibliographiques antérieures. La mise en avant d'une dimension temporelle du projet des Halles riche de différentes temporalités, tout en partant d'une perspective tirée des acteurs touchés de près ou de loin par le projet, avec des contraintes temporelles notamment évoquées dans le programme des Halles par Alain Guez (2008), s'accorde avec l'idée que nous développons à propos d'un contexte *externe*, que nous appréhendons notamment par l'intermédiaire des articulations *Conforme à*. Ces articulations véhiculent elles aussi des contraintes d'ordre temporel (en termes de *procédures*, par exemple). Le découpage opéré entre temporalités du projet des Halles par Alain Guez (2008) rejoint en partie la description détaillée que nous faisons des temporalités repérées au sein de nos cas d'étude. La forme de sédimentation ou de stratification avancée pour les opérations se succédant pour le projet des Halles renvoie à nos *temporalités successives* tandis que les temporalités d'usage, révélatrices des rythmes urbains amenés par le projet des Halles renvoient elles aux *temporalités naissantes*. Cependant, la différence entre ce découpage opéré des temporalités du projet des Halles et notre découpage des temporalités des projets étudiés réside dans l'absence d'évocation claire d'une temporalité de type *temporalité imbriquée*. Il n'est ainsi pas fait état de *temporalités imbriquées* provenant de projets extérieurs aux Halles, c'est-à-dire de *projets-volants*.

Par ailleurs, le constat d'une coupure entre élaboration et réalisation du projet (surtout dans le cas du projet urbain) de moins en moins nette, évoqué notamment par Alain Avitabile (2005), est à nuancer. Cet effacement signifiait une remise en cause du schéma traditionnel linéaire de constitution du projet selon un enchaînement diagnostic- élaboration d'une solution technique – validation politique de cette solution. Si, en effet, elle se vérifie dans nos cas d'étude, par la présence assez tôt de la mise en place de projets événementiels sur le site à reconvertir avant même que le *projet élémentaire* ne soit définitivement achevé, traduisant en général le souhait d'une commercialisation rapide du site, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des projets de reconversion partage ce ou ces moments-clés que constituent les moments de mise en place des procédures de choix de maître d'œuvre (appel d'offre classique, procédure négociée spécifique, partenariat public/privé). Une fois ces procédures dépassées, les projets s'engagent, en général, résolument vers la réalisation du projet. La non-linéarité du schéma diagnostic – solution technique – validation politique, surtout pour la partie diagnostic – solution technique a surtout lieu pendant la phase d'élaboration du projet. Le cas de Paris voit le choix d'un ancien *projet-volant* sur le site actuel des Magasins Généraux d'Austerlitz : il est clair que la phase de diagnostic spécifiquement centrée sur le site à projet n'a pas forcément précédé le *projet-volant*. Il s'agit davantage dans un cas de l'élaboration d'un *projet-volant* au départ extérieur au site des Magasins Généraux d'Austerlitz, parallèle à une réflexion développée sur le site proprement dit. Ce n'est qu'à l'occasion de l'appel d'offre et avec le choix du lauréat que *projet-volant* et projet portant sur le site des Magasins Généraux se rejoignent pour n'en faire plus qu'un. Par ailleurs, le souci de prise en compte d'une *mémoire du lieu* dans le projet urbain (AVITABILE, 2005) se traduit dans notre lecture de la dimension temporelle du projet par l'intervention d'une ou de plusieurs *temporalités imbriquées* mobilisées par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs articulations de type *Cadre/Ancien*.

L'idée d'une forme d'irréversibilité des choix engagés pour le projet évoquée par Jean-Yves Toussaint (2003) à travers l'exemple du réaménagement du quartier de la Part-Dieu à Lyon, notamment par l'intermédiaire du plan de quartier, est à nuancer dans le sens où cette irréversibilité n'est pas forcément totale. Le cas du projet de la Sucrière de Lyon montre de nouvelles précisions relancées par la nouvelle phase opérationnelle du projet, à partir de 2008. Des retours au flou ont aussi lieu, permettant d'ouvrir le parcours temporel du projet. Par ailleurs, la volonté de certains acteurs engagés directement dans la réalisation du projet de

contourner certaines prescriptions des documents de planification ou de revenir sur ces prescriptions afin de permettre la mise en place du projet est aussi indicatrice d'une certaine forme de souplesse, nuancant par là l'irréversibilité des démolitions prévues originellement pour l'ensemble du site des Magasins Généraux d'Austerlitz, par exemple. Les résultats de notre analyse confortent et affinent aussi d'autres idées. Le constat de l'existence d'une pluralité de projets à l'intérieur d'un projet d'ensemble d'une opération engagée sur le long terme (BOUTINET, 2004) se confirme : dans notre analyse, cette pluralité de projets est soulignée par le rôle joué par les articulations de type *Cadre/Projets concomitants* ou encore celles de type *Inclusion*. L'importance du contexte dans le cadre du projet urbain appuyée par Alain Bourdin (2005) est aussi soulignée dans notre analyse : cette cristallisation du contexte à travers le projet urbain se décline par l'intermédiaire des différentes articulations reliant le projet à son *contexte externe*, ou encore par l'organisation, la disposition des différents éléments de connaissance tirés des *composantes essentielles* du projet, reliés entre eux, et dépendant du *contexte interne* du *projet élémentaire*.

Le projet, en effet, ne se réduit par à l'application une fois pour toute d'objectifs de planification sur un espace donné. L'appréhension de la dimension temporelle du projet, si elle nous permet d'avoir cette vision plus fine des temporalités à l'œuvre pour le projet et d'approcher cette dynamique d'évolution d'un projet s'inscrivant dans un contexte donné, permet en retour de s'interroger sur la notion même de projet. Cette question de l'appréhension de la dimension temporelle du projet d'urbanisme est à situer par rapport au découpage d'ensemble de notre thèse. Dans le **chapitre I** puis dans le **chapitre II**, elle est notamment introduite par l'intermédiaire d'une définition de départ du projet considéré comme processus, dans sa fonction de saisie d'une réalité donnée, conception du projet inspirée et découlant des réflexions diverses liées à la pensée complexe appliquée au domaine de l'urbanisme et des apports des démarches par projet. Les **chapitres III** et **IV** reviennent plus spécifiquement sur la question temporelle : ils mettent en avant l'idée de l'hétérogénéité temporelle, c'est-à-dire de l'existence au final d'une dimension temporelle faite de différences et de coupures, de l'existence de temporalités variées pour le projet, hétérogénéité soulevant le problème de recherche de sa description fine et de sa représentation. Cependant, le lien entre projet et dimension temporelle implique, par ailleurs, l'idée selon laquelle nous ne pouvons évoquer les temporalités du projet sans s'interroger à nouveau sur le projet et sa définition. L'appréhension de la dimension temporelle du projet, présente concrètement dans l'analyse des cas d'étude des **chapitres VII** et **VIII**, va ainsi s'attacher à nuancer cette affirmation sous-entendue derrière le terme même de projet, celle d'une unité toute faite, apparaissant comme évidente, donnée d'avance.

Cette nuance est apportée par un flou général maintenu pour le projet et par l'inscription du projet dans un contexte donné, inscription ayant comme conséquence d'élargir les limites du projet (spatiales et temporelles), de les rendre moins posées. La *structure temporelle* du *projet élémentaire*, à travers nos cas d'étude, a ainsi fait ressortir des bornes temporelles flottantes, l'importance accordée à cette détermination de l'origine et de la fin du projet participant d'ailleurs à une vision linéaire et homogène de la dimension temporelle du projet. Ces *structures temporelles* des projets de reconversion font pourtant ressortir que la recherche de cette origine n'est jamais sûre, ni donnée une fois pour toute. Cette recherche dépend du critère pris par celui qui construit cette dimension temporelle pour signifier le début de projet : manifestation d'une volonté politique de préservation du site, vente du site, rôle des *projets-volants* dans la détermination d'un lieu d'implantation, etc. La fin supposée du projet, quant à elle, est toujours soumise à une interrogation : la possibilité pour le projet de s'engager dans une nouvelle phase opérationnelle le relançant, dans le cas de projets anciens, par exemple, rend aussi cette limite moins déterminée. La fin reste donc d'une

certaine façon toujours « ouverte » : même dans le cas de l'échec d'un projet, il reste toujours la possibilité d'une reprise. Par ailleurs, ce flou des limites temporelles se retrouve aussi pour l'ensemble du *projet élémentaire* : au niveau de ces projections spatiales (variabilité des chiffres) ou encore au niveau du flou des dénominations, par exemple. Ce flou ressort aussi dans les interactions entre le *projet élémentaire* et les autres types de projet : les emboitements de projets sont complexes et mobilisent aussi la question temporelle. Les périmètres de ces projets emboîtés peuvent ainsi échapper aux échelles de projet toutes prêtes : échelle de quartier, de ville, etc. Des échelles de projets intermédiaires existent et rendent flous et moins évidentes ces échelles de projet posées. Des *projets élémentaires* peuvent aussi exister sans qu'il y ait de détermination d'un *projet global* au préalable, ce dernier intervenant alors après-coup. Enfin, des fusions d'échelle existent entre projet, fusion portant en elle-même un aspect fortement symbolique : le succès et la mise en place d'un *projet élémentaire* peut ainsi rejaillir sur l'avancée du *projet global* (cas de Lyon), le succès du *projet élémentaire* étant alors presque assimilé à un succès prochain du *projet global*. Ce *projet élémentaire* peut ainsi servir à symboliser des échelles de projet plus importantes. Un autre aspect important à aborder pour le projet est aussi celui de la question de sa justification : toute transformation d'un espace donné pose la question de sa réception sociale. Cette justification ne passe pas uniquement par les objectifs du projet, ni par les prescriptions présentes dans les documents de planification : d'autres moyens de justification existent. Ainsi, les dénominations, dans le cas des projets de reconversion de friches urbaines, par les métaphores qu'elles véhiculent sur le site à reconvertir, vont contribuer à valoriser le site mais aussi le projet à venir. Ces dénominations métaphoriques, qui peuvent utiliser le registre du religieux ou du précieux, servent le projet. Des dénominations négatives comme le terme de *friche* sont alors très peu utilisées. Le projet n'est pas aussi inscrit dans une stricte subordination à la planification : la modification de cette planification initiale peut aussi être engagée afin de permettre la mise en place du projet selon une démarche de post-rationalisation. Sur ces nombreux points, le projet apparaît donc comme ce processus complexe échappant aux limites et contraintes fixées d'avance.

Bibliographie

A – B – C

AMBROSINO, Charles, ANDRES, Lauren. Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace. *Espaces et sociétés*, 2008/3, n° 134, pp. 37 – 51

AMPHOUX, Pascal. De théories en pratiques : trois principes d'hybridation pour la ville. In : SÖDERSTRÖM, Ola (dir.), et al. *L'usage du projet : pratiques sociales et conception du projet urbain et architectural*. Lausanne : Éd. Payot, 2000, pp. 39 – 50

ANSARI, Saara, CELLE, Benjamin, CHOJNACKI, Aline, et al. *Comment évaluer la durabilité d'un projet urbain ?* Mémoire d'ingénieur en aménagement, École Polytechnique de l'Université de Tours, septembre – décembre 2008, 212 p.

ARAB, Nadia. La coproduction des opérations urbaines : coopération et conception. *Espaces et sociétés*, 2001/2 - 3, n° 105 - 106, pp. 57 – 81

ASCHER, François. *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris : Odile Jacob, 2010, 345 p.

ASCHER, François. Modèles nationaux et processus de production urbaine. In : BONNET, Michel (dir.), *L'élaboration de projets architecturaux et urbains en Europe : les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris-la-Défense : Plan Construction Architecture, 1997, vol. 1, pp. 163 -166

ASCHER, François. Projet public et réalisations privées : le renouveau de la planification des villes. *Annales de la recherche urbaine*, 1991, n° 51, pp. 4 – 14

AUGÉ, Marc. *Le temps en ruines*. Paris : Galilée, 2003, 134 p.

AUGÉ, Marc. *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Éd. du Seuil, 1992, 149 p.

AUGÉ, Marc. *Pour une anthropologie des mondes contemporains*. Paris : Flammarion, 2010, 195 p.

AUGOYARD, Jean-François. *Pas à pas : essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*. Paris : Éd. du Seuil, 1979, 185 p.

AUGUSTIN, Jean - Pierre. Villes et culture, un nouveau rapport au monde. In : AUGUSTIN, Jean - Pierre (dir.), LATOUCHE, Daniel (dir.), *Lieux culturels et contextes de villes*. Talence : Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, pp. 09 – 24

AVITABILE, Alain. *La mise en scène du projet urbain : pour une structuration des démarches*. Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 2005, 329 p.

BACHOFEN, Charles, PICHERAL, Jean-Blaise. Dunkerque-Neptune : transformation des docks en cœur de ville. In : BONNET, Michel (dir.), *L'élaboration de projets architecturaux et urbains en Europe : les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris-la-Défense : Plan Construction Architecture, 1997, vol. 1, pp. 121 – 133

BAILLEUL, Hélène. *Communication et projets urbains : enjeux et modalités de la communication entre acteurs du projet et habitants*. Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université François Rabelais de Tours, 7 décembre 2009, 589 p.

BARBIER, Rémi, TREPOS, Jean-Yves. Humains et non - humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2007/1, vol. 1, pp. 35 – 58

BARRE, Josette. Le projet Lyon-Confluence, entre patrimoine et modernité. In : BOULANGER, Philippe (dir.), HULLO – POUYAT, Céline (dir.), *Espaces urbains à l'aube du XXI^e siècle : patrimoine et héritages culturels*. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010, pp. 211 – 220

BARREAU, Hervé. *Le temps*. 3^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2005, 127 p.

BAUDELLE, Guy, REGNAULD, Hervé. *Echelles et temporalités en géographie*. Paris : SEDES, 2004, 174 p.

BAZIN, Marcel. Reims et ses voisins : décalages spatiaux et temporels entre schémas directeurs et projets d'agglomération. In : MOTTE, Alain (dir.), *Schéma directeur et projet d'agglomération : l'expérimentation de nouvelles politiques urbaines spatialisées, 1981-1993*. Lyon : les Éd. Juris service, 1995, pp. 103 – 115

BEAUCIRE, Francis, DUFLOS, Emmanuelle, ROSALÈS-MONTANO, Silvia, et al. *Les outils de la planification urbaine au service de la relation urbanisme/transport, lecture croisée des documents d'urbanisme : approche dans la perspective du développement durable*. Paris : FNAU, mai 1999.

BERDOULAY, Vincent. Le retour du refoulé : les avatars modernes du récit géographique. In : LÉVY, Jacques (dir.), LUSSAULT, Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy, Cerisy-la-Salle, 25 au 29 septembre 1999*. Paris : Éd. Belin, 2000, pp. 111 – 126

BERGSON, Henri. *Essai sur les données immédiates de la conscience*. 155^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 1982, 180 p.

BERNARD, Henri, DERRUAU, Max, DEZERT, Bernard, et al. *Initiation à la géographie appliquée*. Paris ; New York ; Barcelone : Masson, 1978, 190 p.

BIASE, Alessia de. Habiter la nostalgie : notes pour un possible terrain dans le monde post-global. In : BERQUE, Augustin (dir.), BIASE, Alessia de (dir.), BONNIN, Philippe (dir.), *L'habiter dans sa poésie première : actes du colloque de Cerisy-la-Salle, Cerisy-la-Salle, 1^{er} au 8 septembre 2006*. Paris : Éd. Donner lieu, 2008, pp. 117 – 129

BIAU, Véronique (dir.), TAPIE, Guy (dir.). *La fabrication de la ville : métiers et organisations*. Marseille : Éd. Parenthèses, 2009, 217 p.

BIRABEN, Jean-Noël. Anthropologie physique et archéologie : méthode d'étude des sépultures : Toulouse, les 4, 5 et 6 novembre 1982. *Population*, 1983, n°3, pp. 615 – 618

BLANC, Jean-Noël. Les friches industrielles de l'économique à l'urbain. *Revue de géographie de Lyon*, 1991/2, vol. 66, pp. 103 – 107

BLANQUART, Paul. *Une histoire de la ville : pour repenser la société*. Paris : Éd. la Découverte, 1997, 193 p.

BODY-GENDROT, Sophie (dir.), LUSSAULT, Michel (dir.), PAQUOT, Thierry (dir.). *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*. Paris : Éd. La Découverte, 2000, 441 p.

BONVALET, Nicolas. Horloge ferroviaire et mobilités. *Urbanisme*, 2001, n° 320, p. 45

BOTTA, Henri, SIMON, André. Les acteurs, les relations contractuelles et les légitimités. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1998, pp. 131- 140

BOUDON, Raymond. *La rationalité*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, 127 p.

BOUDON, Raymond. *Raison, bonnes raisons*. Paris : Presses Universitaires de France, 2003, 183 p.

BOULIN, Jean-Yves, DOMMERGUES, Pierre, GODARD, Francis. Quels espaces-temps de la vie quotidienne à l'horizon 2020 ? *Territoires 2020*, 2001, n° 3, pp. 45 – 54

BOULIN, Jean-Yves. Les politiques temporelles dans quelques pays européens. *Territoires 2020*, 2002, n° 6, pp. 47 – 96

BOURDIN, Alain. La stratégie fait-elle la ville ? In : BOURDIN, Alain (dir.), PROST, Robert (dir.), *Projets et stratégies urbaines : regards comparatifs*. Marseille : Parenthèses, 2009, pp. 258 – 272

BOURDIN, Alain. Projet urbain et complexité de la ville. In : BONNET, Michel (dir.), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*. Paris : la Documentation française, 2005, pp. 33 – 48

BOUTINET, Jean-Pierre. *Anthropologie du projet*. 1^{re} éd. Quadrige. Paris : Presses Universitaires de France, 2005, 405 p.

BOUTINET, Jean-Pierre. *Psychologie des conduites à projet*. 4^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2004, 126 p.

BRAUDEL, Fernand. *Écrits sur l'histoire*. Paris : Flammarion, 1984, 314 p.

BRONNER, Gérald. *L'incertitude*. Paris : Presses Universitaires de France, 1997, 126 p.

BULEON, Pascal. Spatialités, temporalités, pensée complexe et logique dialectique moderne. *EspacesTemps.net*, [en ligne], Textuel, 01. 05. 2002 [référence du 02 novembre 2010]. <http://espacestemp.net/document339.html>

BURGEL, Guy. Mémoire de la ville et recomposition urbaine. In : LOYER, François (dir.), *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*. Paris : Fayard, 2001, pp. 95 – 104

BURKARD, Franz-Peter, KUNZMANN, Peter, WIEDMANN, Franz. *Atlas de la philosophie*. Paris : Librairie générale française, 1993, 277 p.

CALENGE, Christian (dir.), LUSSAULT, Michel (dir.), PAGAND, Bernard (dir.). *Figures de l'urbain : des villes, des banlieues et de leurs représentations*. Tours : Publications de la Maison des sciences de la ville, Université François-Rabelais, 1997, 213 p.

CALLON, Michel. Concevoir modèle hiérarchique et modèle négocié. In : BONNET, Michel (dir.), *L'élaboration de projets architecturaux et urbains en Europe : les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris-la-Défense : Plan Construction Architecture, 1997, vol. 1, pp. 169 – 174

CARABELLI, Roméo. *Héritage architectural récent en Méditerranée : temporalités et territoires*. Paris : Publibook, 2006, 105 p.

CARRÉ, Catherine. Temps et systèmes spatiaux : l'assainissement dans l'agglomération parisienne. *L'espace géographique*, 2002/3, tome 31, pp. 227 – 240

CARRIÈRE, Jean-Paul, DEMAZIÈRE, Christophe. Projet urbain et grands projets emblématiques : réflexions à partir de l'exemple d'expo 98 à Lisbonne. In : CARRIÈRE, Jean-Paul. (dir.), *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Tours : Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2002, pp. 33 - 51

CARRIÈRE, Jean-Paul. Introduction et présentation : l'émergence du « projet urbain » en Méditerranée. In : CARRIÈRE, Jean-Paul. (dir.), *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Tours : Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2002, pp. 9 – 20

CARROUÉ, Laurent, CLAVAL, Paul, DI MÉO, Guy, et al. *Limites et discontinuités en géographie*. Paris : SEDES, 2002, 159 p.

CAUQUELIN, Anne. *Essai de philosophie urbaine*. Paris : Presses Universitaires de France, 1982, 195 p.

CHADOUIN, Olivier. De la décision à sa traduction : fidélité, re-création et bricolage intellectuel. *Espaces et sociétés*, 2001/2 - 3, n° 105 - 106, pp. 83 – 99

CHALAS, Yves. *L'invention de la ville*. Paris : Éd. Economica, 2000, 199 p.

CHALINE, Claude. *La régénération urbaine*. Paris : Presses Universitaires de France, 1999, 127 p.

CHAPELOT, Jean, DEMIANS D'ARCHIMBAUD, Gabrielle. Dix ans d'archéologie médiévale en France (1970 – 1980). *Archeologia Medievale*, 1983, n° 10, pp. 297 – 316

CHARBONNEAU, Jean - Pierre. Pour un urbanisme patient et aimable. *Urbanisme*, 2001, n° 320, pp. 48 – 50

CHARRIER, Maurice. Projet urbain, projet politique, l'exemple de Vaulx-en-Velin. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1998, pp. 71 – 78

CHENET, François. *Le temps : temps cosmique, temps vécu*. Paris : Armand Colin, 2000, 240 p.

CHÉRON, Claude, JAUNEAUD, Marc, MAUSSION, Jean. *Industries de touraine : patrimoine architectural 1850-1960*. Neuvy-le-Roi : Alfil, 1999, 110 p.

CHESNEAUX, Jean. Mémoire urbaine et projet urbain. In : PAQUOT, Thierry (dir.), *Le quotidien urbain : essais sur les temps des villes*. Paris : Éd. la Découverte/Institut des villes, 2001, pp. 107 -127

COBLEY, Evelyn. Toward history as discontinuity : the Russian formalists and Foucault. *Mosaic*, 1987/2, vol. 20, pp. 41 – 56

COURCIER, Sabine. Vers une définition du projet urbain, la planification du réaménagement du Vieux-Port de Montréal. *Canadian Journal of Urban Research*, [en ligne], 2005, vol.14/n°1, [référence du 28 décembre 2010]. http://findarticles.com/p/articles/mi_hb6525/is_1_14/ai_n29213124/?tag=content;coll

COURSON, Jacques de. *Le projet de ville : un essai pratique*. Paris : Syros, 1993, 175 p.

DANBLON, Emmanuelle. *Rhétorique et rationalité : essai sur l'émergence de la critique et de la persuasion*. Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2002, 264 p.

DAOUD, Dalya. Au Confluent, l'utopie sucrée de la culture. *Lyon Capitale*, 2008, n° 672, pp. 76 – 77

DARDOURI, Wadie. *Réhabilitation des friches industrielles : approche de développement durable pour les structures et infrastructures*. Thèse de doctorat en génie civil, Université des sciences et technologies de Lille, 17 mars 2006, 159 p.

DATAR, LACAZE, Jean-Paul. *Les grandes friches industrielles*. Paris : la Documentation Française, 1986, 149 p.

DATAR. *La réhabilitation des friches industrielles*. Paris : la Documentation Française, 1991, 45 p.

DAVIET, Sylvie. L'évolution du concept de reconversion : de la substitution d'activité au redéveloppement des territoires. In : DAUMALIN, Xavier (dir.), DAVIET, Sylvie (dir.), MIOCHE, Philippe (dir.), *Territoires européens du charbon : des origines aux reconversions*. Paris : Publications de l'Université de Provence, 2006, pp. 243 – 255

DEBARBIEUX, Bernard, FOURNY, Marie – Christine, VANIER, Martin. La prospective est représentation. *Territoires 2020*, 2001, n° 3, pp. 27 – 43

DEBARBIEUX, Bernard. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'espace géographique*, 1995/2, tome 24, pp. 97 – 112

DELAMARRE, Alette, LACOUR, Claude. *40 ans d'aménagement du territoire*. Collab. Muriel Thoin. 3^e éd. Paris : la Documentation française, 2006, 158 p.

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE. *Colloque « Villes et mémoires », Paris, 17 juin 2004*. Saint – Denis la Plaine : les éd. de la DIV, 2006, 94 p.

DERYCKE, Pierre-Henri, MERLIN, Pierre. Planification économique. In : CHOAY, Françoise (dir.), MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 4^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, pp. 664 – 666

DESCARTES, René. La géométrie. In : DESCARTES, René, *Œuvres complètes : III, Discours de la Méthode et Essais*. Paris : Gallimard, 2009, vol. 3, pp. 415 – 512

DESCARTES, René. Réponse de l'auteur aux secondes objections recueillies de plusieurs théologiens et philosophes par le R. P. Mersenne. In : DESCARTES, René, *Œuvres philosophiques : tome II, 1638 - 1642*. Paris : Garnier, 1967, vol. 2, pp. 550 – 585

DEVILLERS, Christian. Temps et nature du projet urbain. *Urbanisme*, 1998, n° 303, pp. 55 – 56

DOSSE, François. *L'histoire en miettes : des Annales à la « nouvelle histoire »*. Paris : Éd. La Découverte, 2010, 269 p.

DREYFUS, Jacques. *L'urbanisme comme idéologie de la rationalité : le refus de l'ordre de la différence*. Paris : Copédith, 1973, 629 p.

DROIN, Lionel, RACINET, Philippe. L'enregistrement de terrain. In : RACINET, Philippe (dir.), SCHWERDROFFER, Joël (dir.), *Méthodes et initiations d'histoire et d'archéologie*. Nantes : Éd. du temps, 2004, pp. 143 – 169

DUBOSCQ, Pierre (dir.), MATHIEU, Nicole (dir.). *Voyage en France par les pays de faible densité*. Paris : Éd. du CNRS, 1985, 179 p.

DUPUY, Jean-Pierre (dir.), LIVET, Pierre (dir.). *Les limites de la rationalité : Rationalité, éthique et cognition, Cerisy-la-Salle, 5 au 12 juin 1993*. Paris : Éd. La Découverte, 1997, vol. 1, 451 p.

DUPUY, Jean-Pierre. Temps et rationalité. *Cahiers d'économie politique*, 1994, n° 24 - 25, pp. 69 – 104

DURIEUX - NGUYEN TAN, Florence. Les interactions entre projets dans la sélection de projet. *Revue française de gestion*, 2005/1, n° 154, pp. 159 – 172

DURYE, Pierre. *La généalogie*. 3^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 1971, 126 p.

EDELBLUTTE, Simon. *Paysages et territoires de l'industrie en Europe : héritages et renouvelés*. Paris : Ellipses, 2010, 272 p.

EVETTE, Thérèse. Quelques perspectives sur la conduite des projets d'aménagement. In : BONNET, Michel (dir.), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*. Paris : la Documentation française, 2005, pp. 13 – 30

FAURE, Guy. La maîtrise d'ouvrage à la française : the role of the French contracting authority. In : MASBOUNGI, Ariella (dir.), *Projets urbains en France : French urban strategies*. Paris : le Moniteur, 2002, pp. 37 – 40

FEBVRE, Lucien. *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle : la religion de Rabelais*. Paris : Albin Michel, 1968, 511 p.

FEILDEL, Benoit. *Espaces et projets à l'épreuve des affects : pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*. Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université François Rabelais de Tours, 16 novembre 2010, 648 p.

FELLMANN, Thierry, MOREL, Bernard. Territoires en action : prospective urbaine et planification stratégique. *Annales de la recherche urbaine*, 1991, n° 51, pp. 92 – 103

FORET, Catherine. *Travail de mémoire et requalification urbaine : repères pour l'action*. Saint - Denis la Plaine : les éd. de la DIV, 2007, 178 p.

FOUCAULT, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1969, 288 p.

FOUICH, Robert. *Sophia Antipolis : de l'idée de 1960 aux miracles de l'an 2000*. Valbonne : Éd. l'Étoile du Sud, 1997, 206 p.

FRÈRE, Bruno. Phénoménologie et personnalisme : remarques sur le formalisme en éthique de Max Scheler. *Archives de philosophie*, 2004/3, tome 67, pp. 445 – 464

FURET, Catherine. Architecture à contretemps. *Urbanisme*, 2001, n° 320, pp. 46 – 47

GAREL, Gilles. *Le management de projet*. Paris : Éd. la Découverte, 2003, 122 p.

GENESTIER, Philippe. Des projets en paroles et en images : la rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique. *Espaces et sociétés*, 2001/2 - 3, n° 105 - 106, pp. 101 – 126

GENESTIER, Philippe. L'urbanisme à l'heure des remises en causes ? In : GENESTIER, Philippe (dir.), *Vers un nouvel urbanisme : faire la ville, comment ? Pour qui ?* Paris : La Documentation française, 1996, pp. 11 – 14

GILIGNY, François. De la fouille à l'interprétation : le traitement des données. In : DEMOULE, Jean-Paul, GILIGNY, François, LEHÖERFF, Anne, et al. *Guide des méthodes de l'archéologie*. Paris : Éd. La Découverte, 2002, pp. 127 - 184

GINDRE, François. Automobile, stationnement et espace urbain. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.). *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001, pp. 199 – 243

GIVAUDAN, Antoine, MERLIN, Pierre. Planification urbaine en France (historique). In : CHOAY, Françoise (dir.), MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 4^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, pp. 668 – 683

GLOBOKAR, Tatjana. Compromis temporels dans la gestion des projets : le cas de la maintenance nucléaire. *Revue française de gestion*, 2004/5, n° 152, pp. 81 – 96

GODELIER, Maurice. Aux sources de l'anthropologie économique. *Socio-anthropologie*, [en ligne], 2000, n°7, [référence du 27 février 2012]. <http://socio-anthropologie.revues.org/index98.html>

GODET, Olivier. *Patrimoine reconverti : du militaire au civil*. Paris : Éd. Scala ; Ministère de la Défense, 2007, 271 p.

GODIER, Patrice, TAPIE, Guy. Projets urbains, acteurs et processus : tendances européennes. In : BONNET, Michel (dir.), *L'élaboration de projets architecturaux et urbains en Europe : les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris-la-Défense : Plan Construction Architecture, 1997, vol. 1, pp. 17 – 66

GODIER, Patrice. *Fabrication de la ville contemporaine : processus et acteurs : le cas de l'agglomération bordelaise*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Victor Segalen de Bordeaux, 4 décembre 2009, 342 p.

GRANÉ, Jean, PIPARD, Olivier. L'expérience de l'observation en bureaux d'études. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001, pp. 135 – 146

GRAVARI-BARBAS, Maria (dir.). *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, 618 p.

GRETHER, François. L'achèvement de la ville, c'est la mort de la ville. In : MASBOUNGI, Ariella (dir.), *Fabriquer la ville : outils et méthodes : les aménageurs proposent*. Paris : la Documentation française, 2001, p. 78

GRIBAUDI, Maurizio (dir.). *Espaces, temporalités, stratifications : exercices sur les réseaux sociaux*. Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1999, 346 p.

GUERMOND, Yves (dir.), MATHIEU, Nicole (dir.). *La ville durable : du politique au scientifique*. Antony : Cemagref. Paris : Cirad. Issy-les-Moulineaux : Ifremer, 2005, 285 p.

GUEZ, Alain. Pour une poétique de l'entre-temps en architecture. In : BERQUE, Augustin (dir.), BIASE, Alessia de (dir.), BONNIN, Philippe (dir.), *L'habiter dans sa poétique première : actes du colloque de Cerisy-la-Salle, Cerisy-la-Salle, 1^{er} au 8 septembre 2006*. Paris : Éd. Donner lieu, 2008, pp. 344 – 359

GUEZ, Alain. Réaménagement du quartier des Halles : une interprétation chronotopique. *Urbanisme*, 2005, n° 340, pp. 23 – 25

HALL, Edward Twitchell. *La danse de la vie : temps culturel, temps vécu*. Paris : Éd. du Seuil, 1984, 282 p.

HARTOG, François. *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*. Paris : Éd. du Seuil, 2003, 257 p.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich. *Leçons sur la philosophie de l'histoire*. 3^e éd. Paris : J. Vrin, 1987, 349 p.

HEIDEGGER, Martin. *Être et temps*. Paris : Gallimard, 1986, 589 p.

HENRIET, Alain, PELLEGRIN, Nicole. *Le marketing du patrimoine culturel*. Voiron : la Lettre du cadre territorial, 2003, 157 p.

HERNANDEZ, Frédérique. *Le processus de planification des déplacements urbains : entre projets techniques et modèles de ville*. Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Droit, d'Économie et de Sciences d'Aix-Marseille III, 8 décembre 2003, 351 p.

HUET, Bernard. Une génétique urbaine. *Urbanisme*, 1998, n° 303, pp. 56 – 59

INGALLINA, Patrizia, RONCAYOLO, Marcel. Projet urbain. In : CHOAY, Françoise (dir.), MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 4^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, pp. 726 – 729

INGALLINA, Patrizia. *Le projet urbain*. 2^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2003, 127 p.

INSTITUT DES VILLES. *Villes et politiques temporelles*. Paris : la Documentation française, 2008, 244 p.

ISAMBERT, François - André. Henri Hubert et la sociologie du temps. *Revue française de sociologie*, 1979/1, tome 20, pp. 183 – 204

JAISSON, Marie. Temps et espace chez Maurice Halbwachs (1925 - 1945). *Revue d'histoire des sciences humaines*, 1999/1, n° 1, pp. 163 – 178

JAKOB, Pierre. Le rythme donne le temps. In : PIETTRE, Bernard (dir.), *Le temps et ses représentations*. Paris ; Montréal ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 2001, pp. 161 – 177

JANDALY, Jean. *Une histoire illustrée de la mesure du temps : de la course du Soleil aux horloges atomiques*. Paris : Vuibert, 2009, 208 p.

JANVIER, Yves. Crise de l'aménagement et transformations des temporalités de l'action publique. In : LANDRIEU, Josée (dir.), MAY, Nicole (dir.), SPECTOR, Thérèse (dir.), et al. *La ville éclatée*. La Tour - d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1998, pp. 304 - 313

JANVIER, Yves. *L'aménagement urbain face aux nouveaux enjeux de société : évolution des concepts, rénovation des outils : rapport de synthèse*. Paris : Direction des affaires économiques et internationales, 1995, 50 p.

JOLIVET, Delphine. *L'inversion du rapport entre le projet d'aménagement et la planification : la question des temporalités : le cas du projet du « Technopôle de la Vallée du Cher »*. Mémoire de Master aménagement du territoire, École Polytechnique de l'Université de Tours, 2006, 122 p.

KAPLAN, François. *L'irréalité du temps et de l'espace : réflexions philosophiques sur ce que nous disent la science et la psychologie sur le temps et l'espace*. Paris : les Éd. du Cerf, 2004, 248 p.

KLAPISCH-ZUBER, Christiane. *L'ombre des ancêtres : essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*. Paris : Fayard, 2000, 458 p.

KLEINSCHMAGER, Richard, PAQUOT, Thierry, PUMAIN, Denise. *Dictionnaire : la ville et l'urbain*. Paris : Economica-Anthropos, 2006, 320 p.

LACOUR, Claude. De l'aménagement du territoire au développement des territoires : essai de théorisation sur une notion vague : le territoire. In : *Région et aménagement du territoire : mélanges offerts à Joseph Lajugie*. Bordeaux : Bière, 1985, pp. 101 – 126

LAJUGIE, Joseph. *Les doctrines économiques*. 14^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 1987, 127 p.

LAJUGIE, Joseph. *Les systèmes économiques*. 12^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 1989, 127 p.

LAMAISON, Pierre (dir.). *Généalogie de l'Europe de la préhistoire au XX^e siècle*. Paris : Hachette, 1994, 351 p.

LAMBERT, Jean. Temps musical et temps social au Yémen : la suite musicale et le magyal de Sanaa. *L'Homme*, 2004/3 - 4, n° 171 - 172, pp. 151 – 171

LANGLOIS, Gilles-Antoine. *De la Salpêtrière à la Bibliothèque nationale de France : histoire d'un quartier de Paris*. Paris : Somogy éd. d'art, 2000, 141 p.

LAPERRIÈRE, Hélène. Lecture culturelle d'un paysage urbain : éléments de méthode tirés du cas montréalais. In : AUGUSTIN, Jean - Pierre (dir.), LATOUCHE, Daniel (dir.), *Lieux culturels et contextes de villes*. Talence : Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, pp. 113 – 135

LAROUSSE. *Le Larousse de la généalogie : à la recherche de vos racines*. Paris : Larousse, 2002, 318 p.

LATOUCHE, Bruno. *Aramis ou l'amour des techniques*. Paris : Éd. La Découverte, 1992, 241 p.

LATOUCHE, Bruno. Factures/Fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement. In : MICOUD, André (dir.), PERONI, Michel (dir.), *Ce qui nous relie*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 2000, pp. 189 – 208

LATOUR, Bruno. Morale et technique : la fin des moyens. *Réseaux*, [en ligne], 1999, n° 100, [référence du 29 avril 2011]. <http://www.bruno-latour.fr/articles/article/80-MOYENS-FINS-RESEAUX-FR.pdf>

LATOUR, Bruno. *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*. Paris : Éd. La Découverte, 1997, 206 p.

LATOUR, Bruno. *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*. Le Plessis-Robinson : Synthélabo, 1996, 103 p.

LAUSBERG, André. Le temps selon Newton et Einstein. *Bulletin de la société royale des sciences de Liège*, 2005/4, vol. 74, pp. 271 – 283

LAUTIER, François. Les maîtrises d'ouvrage : des produits et des processus. In : BONNET, Michel (dir.), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*. Paris : la Documentation française, 2005, pp. 49 – 66

LE GLOAHEC, Mikaël. *Le Magasin Général : du génie à l'esprit : la permanence des hommes*. Mémoire de Master management des territoires urbains, Université François Rabelais de Tours, 2009, 118 p.

LECLERCQ, Étienne, RÉMY, Jean. *Sociologie urbaine et rurale : l'espace et l'agir*. Paris ; Montréal : l'Harmattan, 1998, 398 p.

LECUREUIL, Jacques. *La programmation urbaine : nécessité et enjeux : méthodes et applications*. Paris : le Moniteur, 2001, 186 p.

LEDUC, Jean. *Les historiens et le temps : conceptions, problématiques, écritures*. Paris : Éd. du Seuil, 1999, 328 p.

LEHÖERFF, Anne. Le travail de terrain. In : DEMOULE, Jean-Paul, GILIGNY, François, LEHÖERFF, Anne, et al. *Guide des méthodes de l'archéologie*. Paris : Éd. La Découverte, 2002, pp. 39 – 82

LÉVI-STRAUSS, Claude. *Anthropologie structurale deux*. Paris : Plon, 1973, 450 p.

LÉVI-STRAUSS, Claude. *Anthropologie structurale*. Paris : Pocket, 1985, 480 p.

LÉVI-STRAUSS, Claude. Aux gens de Tokyo. *Magazine littéraire*, 1993, n° 311, pp. 47 – 48

LÉVI-STRAUSS, Claude. *La pensée sauvage*. Paris : Plon, 1962, 393 p.

LIGNY, Françoise. Le dessin archéologique. In : RACINET, Philippe (dir.), SCHWERDROFFER, Joël (dir.), *Méthodes et initiations d'histoire et d'archéologie*. Nantes : Éd. du temps, 2004, pp. 191 – 199

LOUBIÈRE, Antoine. Jean Frébault : un tournant stratégique. *Urbanisme*, 2003, n° 329, pp. 39 – 40

LUMINET, Jean-Pierre. *Le destin de l'univers : trous noirs et énergie sombre*. Paris : Fayard, 2006, 587 p.

LUSSAULT, Michel. Action(s) ! In : LÉVY, Jacques (dir.), LUSSAULT, Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy, Cerisy-la-Salle, 25 au 29 septembre 1999*. Paris : Éd. Belin, 2000, pp. 11 – 36

LUSSAULT, Michel. *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*. Paris : Éd. du Seuil, 2007, 363 p.

LUSSAULT, Michel. Temps et récit des politiques urbaines. In : PAQUOT, Thierry (dir.), *Le quotidien urbain : essais sur les temps des villes*. Paris : Éd. la Découverte/Institut des villes, 2001, pp. 145 – 166

MAILLARD, Alain. Les temps de l'historien et du sociologue : retour sur la dispute Braudel-Gurvitch. *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005/2, n° 119, pp. 197 – 222

MANGIN, David, PANERAI, Philippe. *Projet urbain*. Marseille : Parenthèses, 1999, 185 p.

MASBOUNGI, Ariella. Du bon usage de la chronotopie. In : PAQUOT, Thierry (dir.), *Le quotidien urbain : essais sur les temps des villes*. Paris : Éd. la Découverte/Institut des villes, 2001, pp. 167 – 179

MASBOUNGI, Ariella. Introduction. In : MASBOUNGI, Ariella (dir.), *Projets urbains en France : French urban strategies*. Paris : le Moniteur, 2002, pp. 8 – 11

MERLIN, Pierre. *L'urbanisme*. 9^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2010, 126 p.

MERLIN, Pierre. *La croissance urbaine*. Paris : Presses Universitaires de France, 1994, 127 p.

MERLIN, Pierre. *Méthodes quantitatives et espace urbain*. Paris : Masson, 1973, 190 p.

MERLIN, Pierre. Planification spatiale. In : CHOAY, Françoise (dir.), MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 4^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2009c, pp. 667 – 668

MERLIN, Pierre. Planification urbaine. In : CHOAY, Françoise (dir.), MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 4^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2009b, p. 668

MERLIN, Pierre. Planification. In : CHOAY, Françoise (dir.), MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 4^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2009a, pp. 661 – 662

MIDLER, Christophe. *L'auto qui n'existait pas : management des projets et transformation de l'entreprise*. Paris : InterEditions, 1993, 215 p.

MONDADA, Lorenza. Pratiques discursives et configuration de l'espace urbain. In : LÉVY, Jacques (dir.), LUSSAULT, Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy, Cerisy-la-Salle, 25 au 29 septembre 1999*. Paris : Éd. Belin, 2000, pp. 165 – 175

MONGIN, Olivier. *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*. Paris : Éd. du Seuil, 2005, 325 p.

MOREL, Bernard. La planification urbaine par projets : le cas marseillais. In : MOTTE, Alain (dir.). *Schéma directeur et projet d'agglomération : l'expérimentation de nouvelles politiques urbaines spatialisées, 1981-1993*. Lyon : les Éd. Juris service, 1995, pp. 67 – 79

MORIN, Edgar. *Introduction à la pensée complexe*. Paris : ESF éditeur, 1990, 158 p.

MOTTE, Alain. *La notion de planification stratégique spatialisée en Europe (1995-2005)*. La Défense : PUCA, 2005, 90 p.

MOTTE, Alain. Réflexions sur le schéma directeur à la lumière des expériences françaises et européennes. In : MOTTE, Alain (dir.). *Schéma directeur et projet d'agglomération : l'expérimentation de nouvelles politiques urbaines spatialisées, 1981-1993*. Lyon : les Éd. Juris service, 1995a, pp. 233 – 239

MOTTE, Alain. Un renouvellement du mode de gestion des espaces urbanisés français ? Hypothèses exploratoires. In : MOTTE, Alain (dir.). *Schéma directeur et projet d'agglomération : l'expérimentation de nouvelles politiques urbaines spatialisées, 1981-1993*. Lyon : les Éd. Juris service, 1995b, pp. 15 – 32

NORA, Pierre. Le retour de l'évènement. In : LE GOFF, Jacques (dir.), NORA, Pierre (dir.), *Faire de l'histoire, tome 1 : Nouveaux problèmes*. Paris : Gallimard, 1974, vol. 1, pp. 283 – 306

NORBERG - SCHULZ, Christian. *Genius loci : paysage, ambiance, architecture*. 3^e éd. Sprimont : Pierre Mardaga, 1997, 213 p.

NOVARINA, Gilles (dir.). *Plan et projet : l'urbanisme en France et en Italie*. Paris : Economica-Anthropos, 2003, 233 p.

NOVARINA, Gilles. Conduite et négociation du projet d'urbanisme. In : SÖDERSTRÖM, Ola (dir.), et al. *L'usage du projet : pratiques sociales et conception du projet urbain et architectural*. Lausanne : Éd. Payot, 2000, pp. 51 – 64

PADIOLEAU, Jean-Gustave, DEMESTEERE, René. Les démarches stratégiques de planification des villes : origines, exemples et questions. *Annales de la recherche urbaine*, 1991, n° 51, pp. 28 – 40

PAQUOT, Thierry (dir.), YOUNÈS, Chris (dir.). *Éthique, architecture, urbain*. Paris : Éd. La Découverte, 2000, 441 p.

PAQUOT, Thierry. Jalons pour une histoire de l'urbanisme en France : Milestones in French Urban Planning. In : MASBOUNGI, Ariella (dir.), *Projets urbains en France : French urban strategies*. Paris : le Moniteur, 2002, pp. 12 – 19

PEARSON, Richard. Notes on culture history and archaeological strategy in the Pacific basin. *Anthropologica*, 1969/1, tome 11, pp. 5 – 17

PÉGUY, Charles-Pierre. *Espace, temps, complexité : vers une métagéographie*. Paris : Belin, 2001, 283 p.

PÉREZ-GÓMEZ, Alberto. La notion de contexte en architecture et en urbanisme. In : MANGEMATIN, Michel (dir.), NYS, Philippe (dir.), YOUNÈS, Chris (dir.), *Le sens du lieu, Clermont-Ferrand, avril 1994*. Bruxelles : Ousia, 1996, pp. 115 – 128

PÉRON, Françoise (dir.). *Le patrimoine maritime : construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, 538 p.

PERRAUDIN, Bernard (dir.). *L'Europe des urbanismes, cultures et pratiques du projet : 9^e université d'été du CFDU, Toulouse, 25, 26 et 27 août 2004*. Lyon : CERTU, 2005, 240 p.

PHILIPPONNEAU, Michel. *La géographie appliquée : du géographe universitaire au géographe professionnel*. Paris : Armand Colin, 1999, 299 p.

PICON, Antoine. *L'invention de l'ingénieur moderne : l'École des Ponts et chaussées : 1747-1851*. Paris : Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 1992, 767 p.

PICON, Antoine. Temps des professions et temps des projets. In : OBADIA, Alain (dir.), *Entreprendre la ville : nouvelles temporalités, nouveaux services*. La Tour-d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1997, pp. 409 – 422

PINON, Pierre. *Patrimoine fluvial : canaux et rivières navigables*. Paris : Éd. Scala, 2009, 255 p.

PINSON, Gilles. L'idéologie des projets urbains : l'analyse des politiques urbaines entre précédent anglo-saxon et « détour » italien. *Sciences de la société*, 2005, n° 65, pp. 28 – 51

PIVETEAU, Jean-Luc. Le territoire est-il un lieu de mémoire ? *L'espace géographique*, 1995/2, tome 24, pp. 113 – 123

POMIAN, Krzysztof. *L'ordre du temps*. Paris : Gallimard, 1984, 365 p.

PONCET, Patrick. Du patrimoine national à la « société de conservation ». *Pouvoirs locaux*, 2004, n° 63, pp. 60 – 62

POULET, Georges. *Études sur le temps humain*. Paris : Pocket, 2006, vol. 1, 441 p.

RAGON, Pierre. Introduction. In : RAGON, Pierre (dir.), *Les généalogies imaginaires : ancêtres, lignages et communautés idéales XVI^e-XX^e siècle*, Mont-Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2007, pp. 9 – 17

RATOUIS, Olivier, SEGAUD, Marion. De la « maîtrise d'ouvrage » au « collectif d'énonciation » : proposition pour une nouvelle approche de la production territoriale locale. *Espaces et sociétés*, 2001/2 - 3, n° 105 - 106, pp. 127 – 145

RAULIN, Anne. *Anthropologie urbaine*. Paris : Armand Colin, 2001, 188 p.

REICHEN, Bernard. De l'urbanisme de développement à l'urbanisme de valorisation. In : BONNET, Michel (dir.), *L'élaboration de projets architecturaux et urbains en Europe : les*

acteurs du projet architectural et urbain, Paris-la-Défense : Plan Construction Architecture, 1997, vol. 1, pp. 177 – 180

RÉMY, Jean. Avant-propos : le projet urbain : sens et significations. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1998, pp. 5 – 8

RENARD, Vincent. Le renouveau des politiques foncières : renewing land policy. In : MASBOUNGI, Ariella (dir.), *Projets urbains en France : French urban strategies*. Paris : le Moniteur, 2002, pp. 41 – 43

REY, Jacques. Une nouvelle manière de faire la ville ? In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1998, pp. 35 – 47

RICOEUR, Paul. Architecture et narrativité. *Urbanisme*, 1998, n° 303, pp. 44 – 51

RICOEUR, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Éd. du Seuil, 2000, 675 p.

ROBERT (LE). *Le Robert Illustré et Dixel*. Paris : le Robert, 2011, 2097 p.

ROBINS DES VILLES. *Les friches industrielles : cartographie et modes d'occupation*. Lyon : Éd. du CERTU, 2008, 47 p.

RODET, Chantal. *Généalogies : le récit bourgeois : XIX^e et XX^e siècles*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2010, 503 p.

ROEHRIG, Jean-Claude. *En quête d'héritiers : le généalogiste, la fortune et le destin*. Paris : Tallandier, 1998, 201 p.

ROESNER, Martina. Continu, individu, esprit : la conception du temps chez le jeune Heidegger face la théorie du temps de Dietrich de Freiberg. *Archives de philosophie*, 2004/3, tome 67, pp. 465 – 491

ROGER, Alain. Le génie du lieu : essai sur l'artialisation de la nature. In : MANGEMATIN, Michel (dir.), NYS, Philippe (dir.), YOUNÈS, Chris (dir.), *Le sens du lieu, Clermont-Ferrand, avril 1994*. Bruxelles : Ousia, 1996, pp. 97 – 108

ROLLAND, Juliette. Le temps et l'individu : limites du sociomorphisme durkheimien. *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005/2, n° 119, pp. 223 – 245

RONCAYOLO, Marcel. *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard, 1997, 285 p.

RONCAYOLO, Marcel. *Lectures de villes : formes et temps*. Marseille: Éd. Parenthèses, 2002, 386 p.

ROUILLARD, Dominique. Faire la ville « avec ». In : BOULANGER, Philippe (dir.), HULLO – POUYAT, Céline (dir.), *Espaces urbains à l'aube du XXI^e siècle : patrimoine et héritages culturels*. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010, pp. 13 – 21

ROUX, Emmanuel de. *Patrimoine industriel*. Paris : Éd. Scala ; Éd. du Patrimoine, 2007, 270 p.

ROUX, Michel. *Géographie et complexité : les espaces de la nostalgie*. Paris : l'Harmattan, 1999, 335 p.

ROYER, Isabelle. Le management de projet : évolutions et perspectives de recherche. *Revue française de gestion*, 2005/1, n° 154, pp. 113 – 122

ROZ, Michel. Le point de vue du concepteur, le grand-projet urbain de Grigny. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1998, pp. 53 – 70

SAINT-AUGUSTIN. *Confessions*. 6^e éd. Paris : les Belles Lettres, 1961, tome 2, 413 p.

SALIGNON, Bernard, YOUNÈS, Chris. La médiation comme ouverture au projet urbain. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1998, pp. 175 – 183

SCHERRER, Franck. Temps décalés : longue durée : le prisme des infrastructures. In : OBADIA, Alain (dir.), *Entreprendre la ville : nouvelles temporalités, nouveaux services*. La Tour-d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1997, pp. 423 – 429

SCHNAPP, Alain. Histoire de l'archéologie et l'archéologie dans l'histoire. In : DEMOULE, Jean-Paul, GILIGNY, François, LEHÖERFF, Anne, et al. *Guide des méthodes de l'archéologie*. Paris : Éd. La Découverte, 2002, pp. 9 – 38

SCHRAMM, Xavier. Du temps pour les projets. In : GWIAZDZINSKI, Luc (dir.), *La ville 24 heures sur 24 : regards croisés sur la société en continu*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, Paris : DATAR, 2003, pp. 129 – 137

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PATRIMOINE ET Á LA DÉCENTRALISATION CULTURELLE. *Une nouvelle époque de l'action culturelle : rapport à Michel Duffour, secrétariat d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle*. Paris : la Documentation française, 2001, 260 p.

SERVICE TECHNIQUE DE L'URBANISME. *L'enjeu friche industrielle*. Paris : Service technique de l'urbanisme, 1984, 140 p.

SFEZ, Lucien. *Critique de la décision*. 4^e éd. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, 571 p.

SITTE, Camillo. *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*. Paris : Éd. du Seuil, 1996, 188 p.

SÖDERSTRÖM, Ola. *Des images pour agir : le visuel en urbanisme*. Lausanne : Éd. Payot, 2000, 139 p.

SOKOLOFF, Béatrice. Le projet urbain de Barcelone : spécificité et modalités de réalisation. In : CARRIÈRE, Jean-Paul (dir.), *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Tours : Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2002, pp. 53 – 61

STEIN, Véronique. *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public*. Thèse de doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Genève, 14 février 2003, 375 p.

TERRIN, Jean-Jacques (dir.). *Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises : de nouveaux enjeux pour les pratiques de projet*. Paris : Eyrolles, 2004, 197 p.

TERRIN, Jean-Jacques. La construction des expertises techniques au sein du processus de projet. In : BONNET, Michel (dir.), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*. Paris : la Documentation française, 2005, pp. 101 – 118

TEXIER, Simon. Paris, capitale du patrimoine contemporain ? In : BOULANGER, Philippe (dir.), HULLO – POUYAT, Céline (dir.), *Espaces urbains à l'aube du XXI^e siècle : patrimoine et héritages culturels*. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010, pp. 39 – 46

TOUSSAINT, Jean-Yves, ZIMMERMANN, Monique. Un enseignement de la complexité. In : TOUSSAINT, Jean-Yves (dir.), ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1998, pp. 163 – 173

TOUSSAINT, Jean-Yves. *Projets et usages urbains : fabriquer et utiliser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain*. Rapport de HDR, Université Lumière Lyon 2, INSA de Lyon, 19 décembre 2003, 263 p.

TRIBILLON, Jean-François. *L'urbanisme*. Paris : Éd. La Découverte, 2002, 122 p.

TRIGGER, Bruce G. Archaeology and the ethnographic present. *Anthropologica*, 1981/1, tome 23, pp. 3 – 17

TSIOMIS, Yannis. Pour une archéologie de demain. *Urbanisme*, 1998, n° 303, pp. 85 – 88

VAILLIES, Sophie. Pour une approche systémique de la qualité des relations : étude d'un projet technologique pour un organisme médical professionnel. *Revue internationale de psychosociologie*, 2006/1, vol. 12, pp. 143 – 177

VELTZ, Pierre, ZARIFIAN, Philippe. Modèle systémique et flexibilité. In : DUBOIS, Pierre (dir.), TERSSAC, Gilbert de (dir.), *Les nouvelles rationalisations de la production*. Toulouse : Cépaduès éd., 1992, pp. 43 – 61

VELTZ, Pierre. *Des territoires pour apprendre et innover*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1994, 93 p.

VELTZ, Pierre. *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*. Paris : Presses Universitaires de France, 2005, 188 p.

VELTZ, Pierre. Temps de l'économie, temps de la ville : les dynamiques. In : OBADIA, Alain (dir.), *Entreprendre la ville : nouvelles temporalités, nouveaux services*. La Tour-d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1997, pp. 389 – 399

VERGÈS, Véronique. *Le projet métropolitain : méso-gouvernement et restructuration urbaine à Amsterdam, Bordeaux, Lille et Rotterdam : de l'identification de spécificités territoriales de temps long à travers des projets innovants*. Paris : Métropolis, 2000, 86 p.

VESCHAMBRE, Vincent. *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008, 315 p.

VETÖ, Miklos. Le passé selon Bergson. *Archives de philosophie*, 2005/1, tome 68, pp. 5 – 31

VIARD, Jean. Temps libres : le triangle des Bermudes de l'aménagement du territoire. *Territoires 2020*, 2001, n° 3, pp. 55 – 60

VISKER, Rudi. From Foucault to Heidegger : a one-way ticket ? *Research in phenomenology*, 1991/1, vol. 21, pp. 116 – 140

VOLVEY, Anne (dir.). *Échelles et temporalités*. Neuilly : Atlante, 2005, 239 p.

YOUNÈS, Chris. Le temps désorienté. *Urbanisme*, 2001, n° 320, p. 44

ZANETTI, Thomas. La cité du design à Saint-Étienne : valorisation et rejet d'héritages culturels dans un projet architectural et urbain. In : BOULANGER, Philippe (dir.), HULLO – POUYAT, Céline (dir.), *Espaces urbains à l'aube du XXI^e siècle : patrimoine et héritages culturels*. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010, pp. 161 – 171

ZEMBRI - MARY, Geneviève. Marseille : la genèse du pôle d'échanges Saint - Charles. *Urbanisme*, 1998, n° 303, pp. 28 – 29

Sites web consultés

Lyon Confluence. [référence du 23 mars 2012], <http://www.lyon-confluence.fr/>

Dossiers électroniques de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Rhône - Alpes. [référence du 26 mars 2012], http://sdx.rhonealpes.fr/sdx/sribzh/main.xsp?form=info_form

Paris Rive Gauche. [référence du 27 mars 2012], <http://www.parisrivegauche.com/>

Sources documentaires

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS, SERVICES TECHNIQUES DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS. *Cahier des charges d'études pour une mission de prospective territoriale et économique pour la restructuration des magasins généraux*, document de travail, version du 04/05/2007.

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS. *Secteur Gare/Rochepinard/Magasin Général : quels enjeux pour de nouvelles fonctions urbaines ?* Rapport technique, février 2008.

ATELIER D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS, SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE, VILLE DE TOURS. *ZAC Quartier des 2 Lions : étude d'impact*, novembre 1996.

ATELIER D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS, SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE, VILLE DE TOURS. *ZAC Quartier des 2 Lions : rapport de présentation*, novembre 1996.

ATELIER D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS, SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE, VILLE DE TOURS. *ZAC Technopôle de la Vallée du Cher : concertation préalable : note de présentation*, janvier 1996.

ATELIER D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS, SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE, VILLE DE TOURS. *ZAC Technopôle de la Vallée du Cher : rapport de présentation*, juillet 1992.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S) PLUS, DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. *Site des Magasins Généraux SNCF : document de travail*, 2004.

GRAND LYON COMMUNAUTÉ URBAINE, LYON CONFLUENCE, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, CAISSE DES DÉPÔTS. *Conférence de presse - 9 novembre 2005 : dossier de presse Port Rambaud-Les Docks : un partenariat public-privé original au service d'un ambitieux projet de ville*, 9 novembre 2005.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE. *Directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire*. [en ligne], 2006, [référence du 17 janvier 2011]. http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DTA_septembre_2006_cle59f879.pdf

PRÉFECTURE DE RÉGION RHÔNE-ALPES. *Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise*. [en ligne], 2006, [référence du 18 janvier 2011]. http://www.rhone-alpes.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/DTA_AML-02-07_cle0535c6.pdf

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE. *Directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône*. [en ligne], 2007, [référence du 18 janvier 2011]. http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am_urb/DTA/DTA_Mai2007_134pages.pdf

PRÉFECTURES DES RÉGIONS DE HAUTE-NORMANDIE ET DE BASSE-NORMANDIE. *Directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Seine*. [en ligne], 2006, [référence du 18 janvier 2011]. http://www.haute-normandie.pref.gouv.fr/IMG/pdf/DTA_estuaire_de_la_Seine_10juillet2006.pdf

SEMAPA, VILLE DE PARIS. *Dossier de consultation reconversion des Magasins Généraux*, mars 2004.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE. *Dossier d'anticipation au Schéma Directeur de l'Agglomération Tourangelle*, 1992.

TERTIAL, ICADE, CAISSE DES DÉPÔTS. *Docks en Seine : offre du groupement TERTIAL, ICADE, groupe Caisse des Dépôts*, juin 2004.

VILLE DE TOURS. *Plan d'Occupation des Sols*, 1989.

VILLE DE TOURS. *Plan d'Occupation des Sols*, 1992.

VILLE DE TOURS. *Plan d'Occupation des Sols*, 1997.

Z ARCHITECTURE, CYPRIUM, AXESS INGÉNIERIE, CEH, GÉNIE ACOUSTIQUE. *Lyon : la Sucrière : APD*, décembre 2009.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques du modèle hiérarchique	70
Tableau 2 : Récapitulatif des décalages importants provoqués par les évolutions de société pour l'aménagement opérationnel.....	73
Tableau 3 : Tableau d'évolution des problématiques d'urbanisme.....	109
Tableau 4 : Résumé des hypothèses spécifiques liées à la notion d' <i>épaisseur temporelle</i>	209
Tableau 5 : Résumé des hypothèses spécifiques liées à la <i>transversalité temporelle</i>	213
Tableau 6 : Extrait du tableau ciblé concernant les articulations pour le cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	229
Tableau 7 : Typologie des articulations	231
Tableau 8 : Typologie des documents graphiques et photographiques.....	234
Tableau 9 : Exemples de dénominations des projets étudiés	234
Tableau 10 : Typologie des acteurs.....	235
Tableau 11 : Précision typologique du contenu proprement dit du projet	235
Tableau 12 : Hypothèses de travail de la grille de lecture selon des <i>couples analytiques d'indicateurs</i>	236
Tableau 13 : Types de délimitations spatiales.....	239
Tableau 14 : Modèle de fiche explicative	241
Tableau 15 : Énumération des différents projets des territoires de projets	249
Tableau 16 : Enjeux des territoires de projets	250
Tableau 17 : Fiche de description du site	253
Tableau 18 : Historique des actions menées sur le site du Magasin Général.....	255
Tableau 19 : Quelques données chiffrées sur la ZAC Paris Rive Gauche	255
Tableau 20 : Historique des actions sur le site des Magasins Généraux d'Austerlitz.....	264
Tableau 21 : Descriptif des principaux projets concernés à Port Rambaud.....	265
Tableau 22 : Synthèse des principales perspectives d'aménagement de Lyon Confluence...	268
Tableau 23 : Historique du bâtiment de la Sucrière avant la mise en place du projet de reconversion	269
Tableau 24 : Présentation des différents types de friches et de leurs causes de formation....	281
Tableau 25 : Dénominations mentionnant l'ancien propriétaire du site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	294
Tableau 26 : Résumé des résultats liés aux dénominations des trois cas d'étude.....	301
Tableau 27: Résumé des résultats liés aux acteurs des trois cas d'étude	316

Tableau 28 : Documents graphiques et photographiques relevés dans le cas de Lyon.....	325
Tableau 29 : Résumé des résultats liés aux documents graphiques et photographiques des trois cas d'étude.....	327
Tableau 30 : Résumé des résultats liés aux objectifs des projets	337
Tableau 31 : Résumé des résultats liés aux activités prévues des trois cas d'étude.....	348
Tableau 32 : Résumé des résultats liés aux projections temporelles des trois cas d'étude	357
Tableau 33 : Projections spatiales relevées dans le cas de Lyon	367
Tableau 34 : Résumé des résultats liés aux projections spatiales des trois cas d'étude.....	368
Tableau 35 : Lecture des articulations type <i>Conforme à</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Multiple/Un</i>	374
Tableau 36 : Lecture des articulations type <i>Cadre</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Multiple/Un</i>	376
Tableau 37 : Lecture des articulations type <i>Modèle</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Multiple/Un</i>	379
Tableau 38 : Lecture des articulations type <i>Inclusion</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Multiple/Un</i>	381
Tableau 39 : Lecture des articulations type <i>Projet-Volant</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Multiple/Un</i>	382
Tableau 40 : Lecture des articulations type <i>Conforme à</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent</i>	383
Tableau 41 : Lecture des articulations type <i>Cadre</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent</i>	385
Tableau 42 : Lecture des articulations type <i>Modèle</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent</i>	386
Tableau 43 : Lecture des articulations type <i>Inclusion</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent</i>	387
Tableau 44 : Lecture des articulations type <i>Projet-Volant</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Provisoire/Permanent</i> (Réalisation personnelle, 2011).	388
Tableau 45 : Lecture des articulations type <i>Conforme à</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé</i>	389
Tableau 46 : Lecture des articulations type <i>Cadre</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé</i>	390

Tableau 47 : Lecture des articulations type <i>Modèle</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé</i>	390
Tableau 48 : Lecture des articulations type <i>Inclusion</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé</i>	391
Tableau 49 : Lecture des articulations type <i>Projet-Volant</i> pour les trois cas d'étude selon le <i>couple analytique d'indicateurs Général/Détaillé</i>	391
Tableau 50 : Exemple de repérage de la <i>temporalité successive inactive</i> n°7 (de juin 2003 à janvier 2004) selon la variété des éléments recueillis, cas d'étude du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps.....	410
Tableau 51 : Exemple de repérage de la <i>temporalité successive active</i> n°2 (de mars 2007 à février 2008) selon la variété des éléments recueillis, cas d'étude du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps.....	411
Tableau 52 : Repérage des <i>temporalités successives</i> du cas d'étude du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps, selon la variété des éléments recueillis.....	412
Tableau 53 : Lecture du parcours temporel du projet du Magasin Général de la SNCF	444
Tableau 54 : Lecture du parcours temporel du projet de la Cité de la Mode et du Design....	473

Liste des figures

Figure 1 : Découpage temporel de l'opération.....	38
Figure 2 : Découpage temporel du projet en tant que processus.....	49
Figure 3 : Emboîtement des actions de planification et des types de projets urbains	52
Figure 4 : Modèle hiérarchique	69
Figure 5 : Modèle négocié.....	104
Figure 6 : Vision de M ^r Drouin (AUAT) sur la dimension temporelle du technopôle	176
Figure 7 : Vision de M ^r Desbourdes (mairie de Tours) sur la dimension temporelle du projet de technopôle.....	178
Figure 8 : Vision de M ^r Durand (président de la SEPANT) sur la dimension temporelle du projet de technopôle	179
Figure 9 : Le contenu du projet urbain, les trois composantes-clés et leur articulation.....	196
Figure 10 : Agenda du projet d'espace public, études préalables	199
Figure 11 : Agenda du projet d'espace public, programmation.....	200
Figure 12 : Agenda du projet d'espace public, choix du maître d'œuvre	200
Figure 13 : Agenda du projet d'espace public, conception	201
Figure 14 : Agenda du projet d'espace public, choix des entreprises de réalisation.....	201
Figure 15 : Agenda du projet d'espace public, réalisation.....	202
Figure 16 : Les phases d'élaboration d'un projet.....	203
Figure 17 : Déroulement d'un projet.....	204
Figure 18 : Les principes du diagramme de Harris.	216
Figure 19 : La superposition.....	216
Figure 20 : L'accolement	217
Figure 21 : Le recoupement	217
Figure 22 : Exemple de fiche de contexte	219
Figure 23 : Structure de partition et de sériation sur un tableau	221
Figure 24 : La convergence des projets : un apprentissage articulant décisions irréversibles et acquisitions d'informations	237
Figure 25 : Vue d'ensemble d'un schéma d'analyse détaillant les résultats concernant la <i>composante essentielle</i> « projections spatiales ».....	238
Figure 26 : Vue d'ensemble d'un schéma d'analyse détaillant les résultats et leur embranchement concernant la <i>composante essentielle</i> « dénominations » type <i>action sur le site à projet</i>	238

Figure 27 : Exemple et description d'un relevé des dénominations du projet du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps.....	239
Figure 28 : Modèle général de la <i>structure temporelle</i> d'un projet	240
Figure 29 : Le site du Magasin Général et son contexte	245
Figure 30 : Plan de masse du site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps	252
Figure 31 : Vue aérienne du site du Magasin Général de Saint-Pierre-des-Corps.....	253
Figure 32 : Insertion du site à projet (les Magasins Généraux d'Austerlitz) dans l'opération Paris Rive Gauche.	257
Figure 33 : Reconversion du site des Magasins Généraux d'Austerlitz avec perspectives sur la Seine.....	261
Figure 34 : Organisation du programme du projet de Cité de la Mode et du Design, selon le groupement candidat TERTIAL ICADE G3A.....	262
Figure 35 : Entrée de l'Institut Français de la Mode, Cité de la Mode et du Design.....	263
Figure 36 : Vue d'ensemble de la Cité de la Mode et du Design de Paris.....	263
Figure 37 : les projets du Port Rambaud à Lyon Confluence	266
Figure 38 : La Sucrière : activités de spectacles et d'expositions (rez-de-chaussée), de musée (premier et deuxième étages) et de club (attique)	272
Figure 39 : Infographie de la Sucrière.....	272
Figure 40 : Vue d'ensemble du bâtiment de la Sucrière	273
Figure 41 : Exemples évoqués dans le cas de l'élaboration du projet du Magasin Général de la SNCF de Saint-Pierre-des-Corps	377
Figure 42 : Exemples évoqués dans le cas de l'élaboration du projet de la Cité de la mMode et du Design de Paris.....	378

Liste des sigles

ANMA : Agence Nicholas Michelin et Associés

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

AUAT : Atelier d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

COT : Convention d'Occupation Temporaire

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

EPA : Établissement Public d'Aménagement

FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain Centre

IFM : Institut Français de la Mode

PAP : Port Autonome de Paris

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

POS : Plan d'Occupation des Sols

RSD : Rhône Saône Développement

SCET : Société Centrale pour l'Équipement du Territoire

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SD : Schéma Directeur

SDAT : Schéma Directeur de l'Agglomération Tourangelle

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SEM : Société d'Économie Mixte

SEMAPA : Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Paris

SEPANT : Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine

SITCAT : Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

VIA : Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement

VNF : Voies Navigables de France

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité

Delphine JOLIVET

Maturité du projet d'urbanisme et temporalités

Résumé

L'intérêt de cette recherche est d'aider à la compréhension du processus de projet, par l'entremise de ses temporalités. Nous déterminons les *structures temporelles* de plusieurs projets d'urbanisme, c'est-à-dire des représentations des temps des projets sous forme de découpages d'inspiration archéologique, généalogique et épistémologique. Cette analyse, issue de notre méthode d'appréhension du temps du projet, qui correspond à un projet défini comme processus, dans sa fonction de saisie d'une réalité donnée, mobilise deux notions. *L'épaisseur temporelle* est une image qui nuance la vision lissée du temps du projet : ce sont les temporalités du projet, actives ou inactives, qui s'ajoutent, apparaissent ou qui s'imbriquent. La *transversalité temporelle* est dépendante du contexte, et donc d'une analyse du parcours temporel du projet suivant les interactions entre projet et contexte. Plusieurs indicateurs de maturité du projet existent et marquent l'avancement du projet au fil du temps.

Mots-clés : épaisseur temporelle, transversalité temporelle, projet, temporalités, contexte, structure temporelle.

Résumé en anglais

The main point of this research is to help to better understand the project through its temporalities. The *temporal structure* we determine is a visual representation of those temporalities, inspired by archaeological, genealogical and epistemological domains. This analysis, stemmed from a method fitting a (urban) project defined as a process based on a given reality, is guided by two notions. *Temporal thickness* is an image which is different from the usual linear and chronological perception of the temporal dimension of the project: it refers to the various active or inactive temporalities which appear, pile up or fit into each other. *Temporal transversality* mainly depends on context, and thus on an analysis of the progression of the project resulting from the interactions between project and context. Several indicators mark the gradual maturity of the project.

Keywords: temporal thickness, temporal transversality, project, temporalities, context, temporal structure.